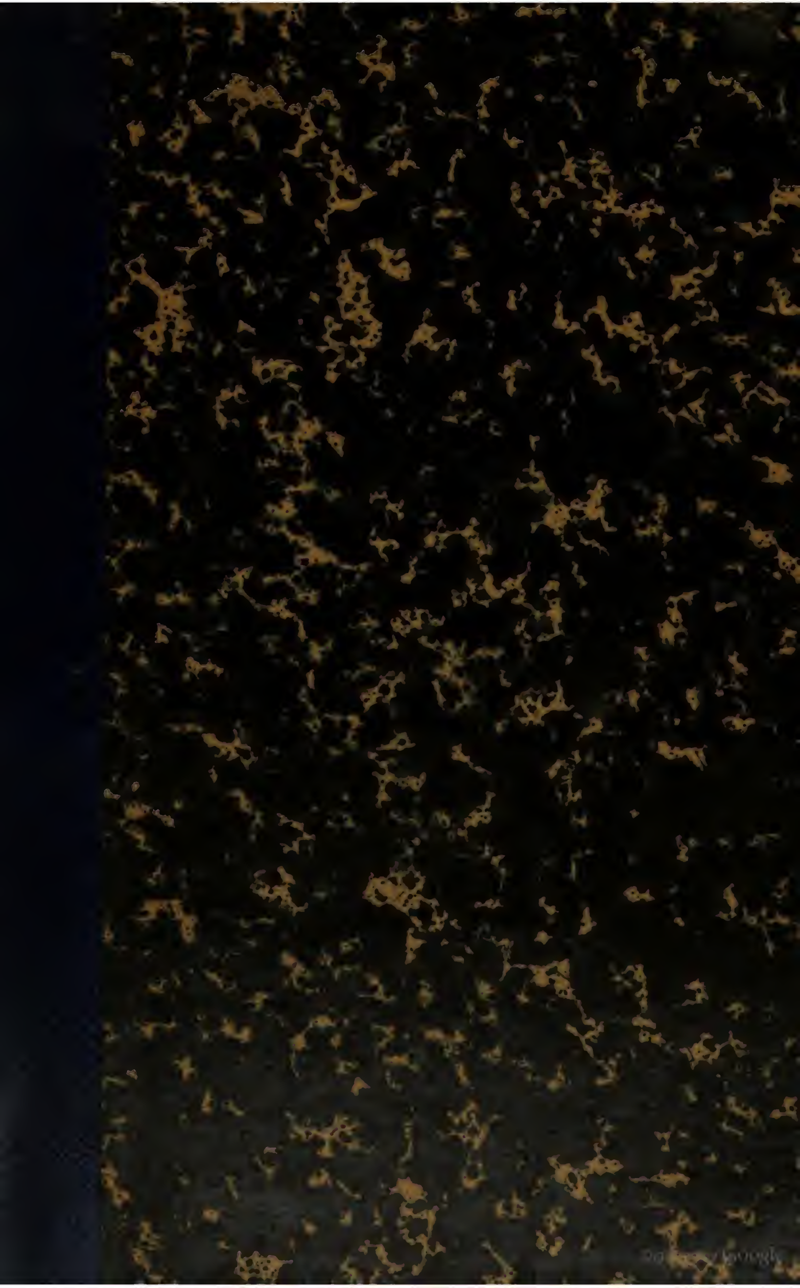
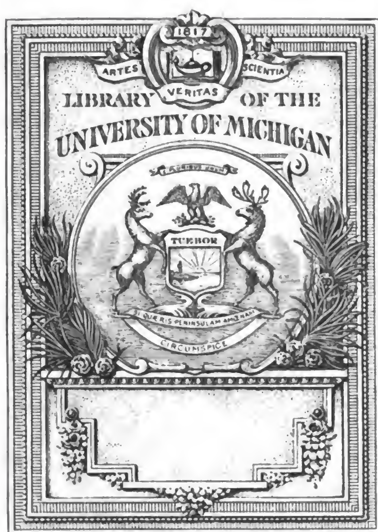



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

XXIX.

IMPRIMERIE DE BRODARD,
A Coulommiers.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, CANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

CONTENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes, celle de l'Eglise considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; les Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre chronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES

RICHARD ET GIRAUD,

DOMINICAINS.

RÉIMPRIMÉ AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME VINGT-NEUVIÈME.



A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON-HAVARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.

M DCCC XXVII.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

CATALOGUE

DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE,

AVEC

La nomenclature des prélats qui en ont occupé les siéges, et l'analyse des canons décrétés dans les conciles qui s'y sont tenus.

OLÉRON, *Elorona,* ancienne ville épiscopale, sous la métropole d'Auch, est bâtie au confluent du Gave d'Aspe, à deux cent seize lieues de Paris. C'est aujourd'hui un des chefs-lieux de sous-préfecture du département des Basses-Pyrénées. Les anciens la nommaient *Illuro*, *Illurona*, *Loronensium* et *Elorensium civitas, Elarona*, *Elore.* Elle est assez grande, peuplée et marchande. Le Gave d'Aspe la sépare du bourg qu'on appelle de *Sainte-Marie*, où était la cathédrale, dont le chapitre était composé d'un archidiacre, de douze chanoines et huit chantres ou chapelains. L'évêque, qui était premier baron du Béarn, jouissait de treize mille livres de revenu, et payait six cents florins pour ses bulles. Il y avait dans la ville deux communautés d'hommes et deux de filles. Le diocèse avait deux cent neuf paroisses.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques d'Oléron.

1. Gratus assista au concile d'Agde en 506.

2. Licerius, au quatrième concile de Paris en 573, et au second concile de Mâcon en 585.

On ignore quels furent ses successeurs pendant près de quatre siècles.

3. Gombauld, frère de Sanches Guillaume, duc de Gascogne, vivait vers l'an 977. Il posséda presque tous les évêchés de Gascogne, non pour s'enrichir, mais pour rétablir ces églises, qui étaient alors en très-mauvais état.

4. Arsias Racha gouverna ces églises, aussi-bien que le suivant.

5. Raimond, dit *le Vieux,* assista au concile de Toulouse en 1056.

Du temps de ce prélat, on donna un évêque particulier à l'église d'Oléron, savoir :

6. Étienne, qui fut présent au concile de Jacca dans l'Arragon, en 1060.

7. Amat, évêque d'Oléron et légat du saint-siége en France et en Espagne, assembla un concile à Poitiers en 1073 ou 1074. Il fut envoyé en Espagne en 1077, par Grégoire VII, pour y soutenir les droits de l'église romaine, qui avaient beaucoup souffert durant l'incursion des Sarrasins, et tint la même année un concile à Besalu près de Girone, où Guifroi, archevêque de Narbonne, fut déposé. Amat présida ensuite au concile de Saintes en 1080, et se trouva à celui d'Issoudun en 1081. Il passa à l'archevêché de Bordeaux en 1088.

8. Odon, abbé de Saint-Pé de Génerez, nommé à l'évêché d'Oléron, assista au concile de Plaisance en 1095, au sacre de l'église de Génerez en 1096, et au concile de Bordeaux, tenu sous Amat, archevêque de cette église et légat du saint-siége.

9. Roger de Sentes succéda à Odon.

10. Arnauld Ier siégeait en 1114 et en 1147.

11. Arnauld II d'Isest, en 1150 et en 1154.

12. P... assista au concile de Lavaur en 1168.

13. Bernard Ier, abbé de Saint-Pé de Génerez, siégeait vers l'an 1170. Il assista au concile de Latran en 1179, et vivait encore en 1205.

14. Bernard II de Morlane, en 1209 et en 1223.

15. R...., en 1231.

16. Pierre, en 1250 et en 1254.

17. G..., en 1255.

18. R..., en 1256.

19. Compainhus, en 1260. Il assista au concile d'Auch en 1279, et gouvernait encore l'église d'Oléron en 1283.

20. Bernard III, en 1288.

21. Gaillard de Ledvis ou Ladux, en 1290, mourut en 1308.

22. Guillaume Andasius, en 1308.

23. Pierre Raimond, abbé de Saint-Sever, nommé en 1309, fut fait cardinal en 1312, et mourut à Avignon en 1314.

24. Guillaume Arnauld, nommé sur la démission du précédent, siégeait en 1316.

25. Arnauld III siégea depuis l'an 1325 jusqu'à l'an 1341.

26. Bernard IV, nommé en 1342.

27. Pierre Estiron, sacré en 1345, siégea jusqu'à l'an 1369.

28. Guillaume Assat, succéda en 1371, et vivait encore en 1375.

29. Orger Villesonques, élu en 1378.

30. Sanches siégeait en 1393.

31. Arnauld Guillaume, en 1398.

32. Sanches Muller, de l'Ordre des frères-prêcheurs, docteur de l'université de Toulouse, gouvernait l'église d'Oléron en 1406. Il assista au concile de Constance en qualité d'envoyé du comte de Foix, et vivait encore en 1416. On gardait dans la bibliothéque des dominicains de Toulouse des commentaires manuscrits que ce prélat avait laissés sur le quatrième livre des Sentences.

33. Arnauld Raimond, d'Espagne, qu'on trouve dans des actes publics des années 1420, 1436 et 1438. Cependant les auteurs du *Gall. christ.* font ici mention de quelques mémoires par lesquels il paraît que le siége d'Oléron fut rempli depuis l'an 1426 jusqu'à l'an 1432 par Gérard d'Orbignac, et en 1436 par un certain André inconnu jusqu'à présent aux historiens, et par Michel Sédirac, d'une ancienne famille alliée à celle de Sansons. A l'égard d'Arnauld Raimond qui, suivant les mêmes mémoires, gouvernait encore l'église d'Oléron en 1450, il ne commença à siéger que vers l'an 1438, suivant une charte de l'abbaye de Sordes.

34. Garsias Ier *de Fondaëra*, de Faudoas, en 1453 et 1461.

35. Garsias II de la Mote, en 1461 et 1473.

36. Sanches de Caseneuve, en 1478 et 1486.

37. Jean de Pardaillan, archidiacre de l'église d'Auch, sacré le 1er mai 1491.

38. Côme Paci, Italien, nommé par le pape Alexandre VI.

39. Raimond Arnaud de Bes ou d'Ibéros, élu et sacré évêque d'Oléron vers l'an 1499, fut fait exécuteur testamentaire de Catherine, reine de Navarre, en 1504.

40. Amenevus, cardinal de Lebret, aujourd'hui d'Albret, fut fait administrateur de l'église d'Oléron par Alexandre VI.

41. Jean Salviati, neveu du pape Léon X et cardinal du titre des saints Côme et Damien, obtint plusieurs bénéfices en Italie et en France. Il fut administrateur de l'église de Ferrare, et fut pourvu ensuite des évêchés de Saint-Papoul et d'Oléron. Il se démit de ce dernier en 1521, et mourut en 1553, étant alors cardinal-évêque de Porto.

42. Jacques de Foix, nommé sur la démission du cardinal Salviati en 1521, siégeait encore en 1534.

43. Gaston de Foix, élu en 1538.

44. Gérard le Roux ou Roussel, que Sponde nous représente comme un homme infesté des erreurs des novateurs, fut prédicateur de Marguerite, reine de Navarre, abbé de Clérac, puis évêque d'Oléron. Il gouvernait cette église en 1442, et mourut vers l'an 1468. Sa mort fut, dit-on, causée par le zèle de Pierre Arnaud de Maytie, père d'Arnaud, depuis évêque d'Oléron, qui coupa par le pied la chaire dans laquelle Roussel débitait sa doctrine.

45. Claude Regin, d'une famille noble de Riom en Auvergne, conseiller et maître des requêtes de Marguerite, reine de Navarre, succéda à Gérard, et siégea jusqu'à l'an 1580.

46. Arnaud Maytie, nommé après une longue vacance l'an 1599, défendit avec beaucoup de zèle la foi orthodoxe, et n'oublia rien pour réparer les maux que les hérétiques avaient faits à son église, tant pour le temporel que pour le spirituel. Ce prélat siégea jusqu'à l'an 1620.

47. Arnaud Maytie, neveu du précédent, jusqu'à l'an 1646.

48. Louis de Bassompierre, fils de François, seigneur de Bassompierre, maréchal de France, etc., nommé en 1646, fut transféré l'année suivante à l'évêché de Saintes avant même qu'il eût reçu ses bulles pour celui d'Oléron.

49. Pierre de Gassion, fils de Jacques II, président du conseil souverain de Navarre et de Béarn, et de Marie d'Esclaux, prit le bonnet de docteur à Paris. Il obtint ensuite l'abbaye de Sandebonne, et l'évêché d'Oléron en 1647. Il fut sacré le 7 mars de l'année suivante à Paris, dans l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré, et mourut le 24 avril 1652.

50. Jean de Miossans, fils de Bernard, seigneur de Sansons, et de Françoise de Montesquiou, vicomtesse de Sédirac, nommé en 1652, fut sacré le 9 février 1653, dans l'église des dominicains de la rue Saint-Honoré, et mourut en 1658.

51. Arnaud-François de Maytie, sacré le 11 avril 1660, mourut en 1682.

52. Charles de Salette siégea depuis l'an 1682 jusqu'à l'an 1704.

53. Antoine-Simon de Magny, doyen de l'église de Saint-Martin de Tours, nommé le 14 août 1704, mourut le 26 février 1705 avant d'être sacré.

54. Joseph de Révol, fils de Pierre, vicomte de Révol, et de Françoise-Charlotte de Saint-Chamand, vicaire-général de l'évêque de Poitiers, fut sacré à Poitiers le 8 novembre 1705. (*Gall. christ.* t. 1, pag. 1264 *et seq. et in addit.*) Joseph de Révol se démit de son évêché en 1735, et mourut à Oléron le 21 février 1739, âgé de soixante-dix-sept ans. Le P. Day, jésuite, prononça son oraison funèbre le 21 mars 1740; et M. de Montillet, son successeur, fit graver une épitaphe sur un tombeau de bronze, dans l'église du séminaire d'Oléron, où repose le corps de cet illustre prélat.

55. Jean-François Chastelard de Montillet, nommé sur la démission de Joseph de Révol en 1735, fut sacré le 2 octobre de la même année, et passa à l'archevêché d'Auch en 1742.

56. François de Révol, né dans le diocèse de Vienne en 1715, fut sacré le 5 août 1742.

57. Jean-Baptiste-Auguste de Villoulrieux de Faye, né dans le diocèse de Limoges, le 3 novembre 1739, sacré le 17 août 1783. C'est le dernier évêque d'Oléron.

ORANGE, *Arausio*, ancienne et considérable ville de France, autrefois capitale de la principauté de ce nom, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Vaucluse. Elle est située dans une belle plaine, arrosée de plusieurs rivières, à cent cinquante-cinq lieues de Paris. Sa population est de sept mille sept cents habitans. On y voit encore des restes d'antiquité, un cirque, des aqueducs et partie d'un arc de triomphe. La ville d'Orange fut prise en 1562 par les religionnaires, qui en détruisirent les églises. Sa cathédrale était sous l'invocation de la Vierge, de tous les saints, et en particulier de saint Florent. Son chapitre était composé de trois dignités et de six autres chanoines. Le diocèse ne contenait que dix-neuf paroisses, dont les unes appartenaient à la principauté d'Orange, et les autres au Comtat-Venaissin. L'évêque jouissait de dix mille livres de rente, et payait quatre cent huit florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801. D'après le concordat de 1817, il devait être rétabli; mais les arrangemens de 1823 entre la France et la cour de Rome ont rendu sa suppression définitive.

Evêques d'Orange.

1. Saint Luce souffrit le martyre durant l'irruption des Allemands, sous Crocus leur général, vers l'an 312.

2. Éradius souscrivit en 356 à la lettre des évêques de la province Viennoise, contre Saturnin, évêque arien d'Arles.

3. Constance assista au concile d'Aquilée en 381, et y souscrivit le premier entre les évêques de France, à la condamnation de Pallade et de Secondien, évêques ariens.

4. Marin se trouva en 436 au sacre de l'église d'Avignon, que Debon, évêque de cette ville, avait fait rétablir trois ans auparavant.

5. Just assista au premier concile d'Orange en 441, au troisième concile d'Arles en 445, et souscrivit en 452 à la lettre des évêques de la Gaule narbonnaise, au pape saint Léon.

6. Saint Eutrope siégeait en 464, et souscrivit en 475 à la lettre de Fauste de Riez, contre le prêtre Lucide. *Voyez* SAINT EUTROPE, évêque d'Orange.

7. Verus, qui a écrit la vie de saint Eutrope, son prédécesseur.

8. Saint Florent assista au concile d'Épaune en 517, et au quatrième concile d'Arles en 524.

9. Vindemialis souscrivit au concile de Carpentras en 527, et aux second, quatrième et cinquième conciles d'Orange en 529, 541 et 549.

10. Matthieu assista au cinquième concile d'Arles en 554, et au second concile de Paris en 555.

11. Trapidius ou Trapecius souscrivit au second concile de Valence en 584, et au second concile de Mâcon en 585.

On ignore quels ont été ses successeurs pendant deux siècles.

12. Salicus, au concile de Narbonne de l'an 788.

13. Boniface, mort en 839.

Du temps de ce prélat, l'évêché d'Orange fut uni à celui de Saint-Paul-trois-Châteaux.

14. Laudon.
15. Pons Ier.
16. Gémard.
17. Ébroïn.

} Voyez *Evêques de Saint-Paul-trois-Châteaux.*

18. Pons II.
19. Pons III, en 982.
20. Aldiric, en 994.

Ces trois évêques ne gouvernèrent que l'église d'Orange; ce qui fait présumer que l'union des deux siéges n'avait pas eu lieu d'un commun consentement.

21. Odalric. 22. Martin. 23. Gérald. } Voyez *Evêques de Saint-Paul-trois-Châteaux.*

Ces trois prélats siégèrent successivement, et furent en même temps évêques d'Orange et de Saint-Paul-trois-Châteaux. Du temps de Gérald, le clergé et le peuple d'Orange demandèrent au pape Alexandre II, d'être indépendans de l'église de Saint-Paul-trois-Châteaux, et d'avoir un évêque particulier. Mais cela n'eut lieu que sous les successeurs d'Alexandre II.

24. Guillaume, prieur de Saint-Ruf, fut élu évêque d'Orange dans le temps qu'on poursuivait auprès du pape Grégoire VII, la séparation des deux églises, et que Pons siégeait à Saint-Paul-trois-Châteaux. Le pape ne confirma point cette élection. Il la toléra seulement; en sorte qu'après la mort de Guillaume, sur la fin de l'an 1098, le pape Paschal II avait d'abord ordonné de réunir l'évêché d'Orange à celui de Saint-Paul-trois-Châteaux; mais ce pape changea ensuite de sentiment. Il permit au clergé d'Orange de se nommer un évêque, et consentit que les deux siéges demeurassent indépendans l'un de l'autre.

25. Bérenger, chanoine de Saint-Ruf, nommé à l'évêché d'Orange par le clergé de cette église en 1107. De son temps, les chanoines de la cathédrale embrassèrent la règle de saint Augustin, et ils l'ont gardée jusqu'au dix-septième siècle, qu'ils ont été sécularisés sous Paul V, l'an 1615. Bérenger fut envoyé légat en Syrie, en 1115; il était de retour à son église en 1118, et vivait encore en 1127.

26. Gérard siégeait en 1129.

27. Guillaume II, en 1130.

28. Guillaume III.

29. Bernard, en 1141 et 1152.

30. Pierre, en 1173 et 1177.

31. Hugues Florent, en 1182 et 1199.

32. Arnulphe, en 1211 et 1215.

33. Guillaume IV Hélie fut d'abord coadjuteur d'Arnulphe, et lui succéda ensuite en 1200. Il fit la dédicace de son église en 1208, assista au concile d'Orange en 1212, à celui de Lavaur en 1213, et mourut en 1221.

34. Ami vivait en 1223 et 1247. Du temps de ce prélat, Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, et légat du saint-siége, assembla un concile à Orange.

35. Pierre assista au concile de l'Ile en 1251, et à celui d'Avignon en 1270. De son temps, les dominicains s'établirent à Orange l'an 1261.

36. Josselin, de l'Ordre des frères-mineurs, nommé en 1272.

37. Guillaume V, en 1280.

38. Guillaume VI d'Espinouse, chanoine de l'église d'Orange, en devint évêque en 1285. Il assista au concile de l'Ile en 1288, permit aux religieux carmes de s'établir hors la ville en 1307, et fit son testament le 25 mars 1319.

39. Rostagne siégeait en 1320.

40. Hugues, en 1324.

41. Pierre III, élu en 1329, assista au concile d'Avignon en 1337, et siégeait encore en 1341.

42. Guillaume VII, en 1344.

43. Jean Révolli, d'une famille noble du Dauphiné, religieux de l'Ordre des frères-prêcheurs, confesseur de Humbert Dauphin, fut sacré évêque d'Orange le 22 mars 1349.

44. Guillaume VIII.

45. Jean vivait en 1352. Il assista au concile d'Apt en 1365.

46. Bertrand, en 1370.

47. François, en 1373 et 1385.

48. Pierre Didace, que Le Prévôt appelle aussi *de Mahania*, siégeait en 1389, suivant le même auteur. Cependant on ne trouve Pierre Didace, qualifié évêque élu d'Orange, que vers la fin de l'an 1392, ce qui fait conjecturer qu'il y a eu successivement sur le siége d'Orange deux évêques sous le nom de Pierre, dont l'un surnommé Didace, a succédé à l'autre surnommé *de Mahania* vers l'an 1392. Quoi qu'il en soit, Pierre, évêque d'Orange, unit en 1404 le prieuré de Saint-Florent à la manse épiscopale. Il envoya des députés au

concile de Pise en 1409, et mourut en 1413.

49. Georges *de Grano*, mort peu de temps après sa nomination vers l'an 1414.

50. Bertrand de Tarascon, doyen de l'église d'Avignon, sacré en 1414.

51. Raimond de Gras, chanoine et sacristain de l'église d'Orange, fut élevé sur ce siége le 11 juillet 1416.

52. Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, et cardinal du titre de Saint-Chrysogone, administra l'église d'Orange depuis l'an 1417 jusqu'à l'an 1422.

53. Guillaume IX siégeait en 1422 et 1425.

54. Guillaume X, archidiacre de l'église de Lodève, suivant Baluze, chapelain du pape, et auditeur du palais apostolique, fut placé sur le siége d'Orange en 1429.

55. Bertrand, en 1438.

56. Antoine, en 1443 et 1448.

57. Jean Payer, docteur et professeur en droit canon dans l'université d'Avignon, et prévôt de l'église de Carpentras, nommé à l'évêché d'Orange en 1454, souscrivit au concile d'Avignon en 1457, et mourut le 9 janvier 1466.

58. Guyot Adhémar, élu en 1466, mourut deux ans après.

59. Jean Gombert succéda en 1468, et mourut vers l'an 1476.

60. Pierre Surville, d'Avignon, docteur et professeur en l'un et l'autre droit, siégea en 1476.

61. Laurent Allemand, transféré de Grenoble, ne voulut point quitter sa première église.

62. Pierre Carré, de l'Ordre des frères-prêcheurs, abbé d'Abecourt, au diocèse de Chartres, professeur royal dans l'université de Bourges, et puis ambassadeur du roi Charles VIII auprès du saint-siége, fut nommé à l'évêché d'Orange en 1483, et mourut vers l'an 1510.

63. Guillaume XI Pelissier, élu par le chapitre dont il était membre en qualité de chanoine, eut pour compétiteur Jean Le Franc, qui avait été nommé par le souverain pontife, et avec lequel il disputa l'évêché pendant dix-huit mois. Mais le pape les mit enfin d'accord en confirmant l'élection de Guillaume, et en assignant à Jean une pension de quatre cents ducats. Cependant Le Prévôt remarque que Guillaume ne prit jamais d'autre titre que celui de coadjuteur et d'administrateur perpétuel. Ce prélat mourut le 19 novembre 1532.

64. Louis Pelissier, chantre de l'église d'Orange, en devint évêque après son oncle, et mourut le 15 novembre 1540.

65. Rostagne de la Baume, des marquis de Suze, religieux et abbé de Mazan en Vivarais, siégea en 1543, et mourut en 1556.

66. Philippe de la Chambre, fils de Jean, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, et de Barbe d'Amboise, succéda à Rostagne. Mais comme il avait été pourvu par le pape avant que le prince d'Orange Guillaume IX l'eût nommé, il fut privé par ce prince des revenus de son évêché, et ne commença à en jouir que l'an 1562. De son temps, les Huguenots s'étant rendus les maîtres de la ville d'Orange, ils en chassèrent le clergé, brisèrent les images, et mirent le feu aux églises. Philippe de la Chambre se démit de son siége entre les mains de Grégoire XIII, après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour la défense de la foi catholique, comme le rapporte l'auteur même du Martyrologe des hérétiques.

67. Jean de Tulle, primicier de l'université d'Avignon, abbé de Saint-Eusèbe d'Apt, nommé à l'évêché d'Orange en 1572, prit possession la même année de cette église désolée, et s'y appliqua d'abord à réparer les maux que les hérétiques y avaient faits. Ce prélat fut aussi gouverneur du Comtat-Venaissin, et fut employé par le pape Sixte V et le roi Henri III dans des affaires très-intéressantes pour la religion. Il mourut en 1608, et fut enterré chez les Franciscains d'Avignon.

68. Jean de Tulle, neveu et coadju-

teur du précédent, succéda à son oncle, et travailla aussi beaucoup pour le rétablissement de la foi catholique et de la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il fut envoyé à Rome pour des affaires d'état par la reine régente Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et rendit ensuite ses services au roi dans plusieurs occasions, surtout pendant les troubles qu'excitaient en France les hérétiques. Il procura l'établissement des capucins à Orange, et fit restituer aux ecclésiastiques les biens qui leur appartenaient. Il mourut le 3 octobre 1640. De son temps le chapitre d'Orange fut sécularisé.

69. Jean-Vincent de Tulle, abbé de Saint-Eusèbe, neveu et coadjuteur du précédent, siégea en 1640. Il défendit la foi catholique au péril même de sa vie pendant six ans dans ce diocèse, et passa à celui de Lavaur en 1646.

70. Hyacinthe Serroni, Romain, de l'Ordre des frères-prêcheurs, sacré à Rome le 4 juin 1647, prit possession le 4 décembre de la même année. Il passa ensuite à l'église de Mende, et de-là à celle d'Alby, dont il fut le premier archevêque.

71. Alexandre Fabri, de Bertinoro en Italie, que le cardinal Mazarin avait amené en France, après avoir rempli avec succès différentes commissions dont le roi Louis XIII l'avait chargé pour Rome et pour l'Allemagne, fut nommé à l'évêché d'Orange, et sacré à Paris en 1661; mais il ne prit possession qu'en 1668, et mourut en 1674.

72. Jean-Jacques d'Obeilh, docteur de Sorbonne, abbé et comte de Saint-Jacques de Montfort, au diocèse de Saint-Malo, nommé en 1674, fut sacré à Paris dans l'église des Célestins en 1677, et prit possession par lui-même le 14 avril 1678. (*Gall. Christ.* tom. 1 *et seq. in addit.*)

73. N.... Chaumel, sacré à Paris dans l'église des Minimes de la place royale le 1er mai 1721.

74. François-André de Tilly, sacré le 17 février 1732.

75. Guillaume-Louis du Tillet, né au château de Montran le 21 janvier 1730, sacré le 17 juillet 1774. C'est le dernier évêque d'Orange.

Conciles d'Orange.

Le premier se tint le 8 novembre de l'an 441. Il s'y trouva dix-sept évêques, qui avaient saint Hilaire d'Arles à leur tête, et qui firent trente canons.

Le premier porte que les prêtres, en l'absence de l'évêque, pourront confirmer par le chrême et par la bénédiction les hérétiques, qui, se trouvant en danger de mort, demandent à se convertir.

Le second avertit les ministres, destinés à l'administration du baptême, d'avoir toujours le chrême prêt, afin d'oindre les néophites aussitôt qu'ils auront été baptisés, suivant la coutume qu'ils avaient de n'oindre de chrême qu'une seule fois. Que si quelqu'un n'a pas été oint du chrême dans le baptême par quelqu'accident, l'évêque en sera averti dans la confirmation, afin que, s'il le trouve à propos, il supplée cette cérémonie, non pas comme étant absolument nécessaire, parce que, n'y ayant qu'une seule bénédiction du chrême, celle qu'on donne au baptisé ou néophite dans la confirmation lui est suffisante. Ce canon a été la matière d'une célèbre contestation entre le P. Sirmond et Petrus Aurelius, le P. Sirmond ayant prétendu qu'il fallait lire ce canon avec une négation en ces termes : *sed ut non necessaria habeatur repetita chrismatio;* et Petrus Aurelius, qu'il fallait lire sans négation, *sed ut necessaria habeatur repetita chrismatio.*

Le troisième ordonne qu'on reçoive à la communion les pénitens dangereusement malades, sans l'imposition des mains réconciliatoires; que s'ils survivent, ils demeureront en pénitence jusqu'à ce que l'ayant dignement accomplie, ils reçoivent la communion légitime par l'imposition des mains réconciliatoires.

Le quatrième veut qu'on accorde la pénitence publique aux clercs qui la demandent.

Le cinquième défend de livrer les criminels qui se sauvent dans les églises.

Le sixième veut qu'on excommunie ceux qui prendront les esclaves des clercs, en la place de ceux qui se seraient retirés dans l'église.

Le septième porte la même peine contre ceux qui voulaient traiter comme esclaves ceux qui avaient été affranchis dans l'église.

Le huitième défend à un évêque d'ordonner un clerc qui demeure dans un autre diocèse.

Le neuvième veut que si un évêque a ordonné des personnes d'une autre église, à qui on n'a rien à reprocher, il les rappelle auprès de lui, ou qu'il obtienne leur grâce auprès de leur évêque.

Le dixième ordonne que si un évêque bâtit une église dans le territoire d'un autre avec sa permission, il lui en réservera la consécration, et que l'évêque du lieu accordera à celui qui bâtit l'église la permission d'ordonner clercs pour la desservir ceux qu'il lui présentera, ou d'approuver à son choix ceux qui seront déjà ordonnés.

Le onzième défend aux évêques de recevoir les personnes excommuniées par leur évêque, avant qu'elles soient réconciliées.

Le douzième déclare qu'on doit baptiser ou réconcilier ceux qui perdent tout d'un coup la connaissance, pourvu qu'ils donnent ou qu'ils aient donné des marques qu'ils souhaitaient le baptême ou la pénitence.

Le treizième dit qu'il faut accorder aux insensés tout ce qui est de la piété, *quæcumque pietatis sunt.* Quelques interprètes croient que ces paroles doivent s'entendre de quelques cérémonies pieuses, ou de l'assistance que la charité engage de donner dans ces occasions.

Le quatorzième ordonne de donner la communion aux énergumènes, qui font tout leur possible pour se guérir, et qui se laissent conduire par les conseils des clercs; parce que la vertu du sacrement pourra les munir contre les attaques du démon, et les purifier.

Le quinzième déclare que dans la nécessité il faut donner le baptême aux énergumènes.

Le seizième défend de conférer les ordres à ceux qui ont été agités publiquement par le malin esprit, et il prive de leurs fonctions ceux qui l'auront été après leur ordination.

Le dix-septième porte qu'il faut offrir le calice avec la patène, et le consacrer en mêlant l'eucharistie; c'est-à-dire, selon quelques interprètes, que quand on veut consacrer un calice ou un ciboire, il faut célébrer l'eucharistie dans ces vases.

Le dix-huitième ordonne que dans toutes les églises de la province on lira dorénavant l'Évangile aux catéchumènes.

Le dix-neuvième défend aux catéchumènes l'entrée du baptistaire.

Le vingtième dit qu'on ne souffrira point qu'ils soient bénis avec les fidèles, même dans les prières domestiques ou particulières, et qu'on les avertira de venir séparément se faire bénir ou recevoir le signe de la croix.

Le vingt-unième porte que si deux évêques seuls ordonnent un évêque sans la participation des autres, si l'évêque ordonné l'est malgré lui, il sera mis en la place d'un de ceux qui l'ont ordonné, et qu'on en ordonnera aussi un autre à la place de l'autre évêque; mais que si celui qui est ordonné l'a été volontairement, il sera aussi déposé.

Le vingt-deuxième défend d'ordonner à l'avenir des diacres mariés, s'ils ne font profession de chasteté.

Le vingt-troisième veut qu'on chasse les diacres qui ne vivent pas en continence avec leurs femmes.

Le vingt-quatrième excepte de cette règle ceux qui avaient été ordonnés auparavant; mais il défend en même temps qu'on leur confère les ordres plus élevés.

Le vingt-cinquième défend d'élever plus haut qu'au sous-diaconat les personnes qui auront été mariées deux fois.

Le vingt-sixième défend d'ordonner des diaconesses pour l'avenir, et veut que celles qui ont été ordonnées reçoivent la bénédiction avec les simples laïques.

Le vingt-septième ordonne que les veuves feront profession de chasteté entre les mains de l'évêque, et qu'elles porteront l'habit destiné à ces sortes de veuves.

Le vingt-huitième veut qu'on mette en pénitence ceux ou celles qui auront violé la profession de virginité.

Le vingt-neuvième confirme les réglemens du concile; et le trentième ordonne que quand un évêque ne pourra s'acquitter de ses fonctions, il s'en déchargera sur un autre évêque, et non pas sur un simple prêtre. (Reg. 7. Lab. 3. Hard. 1.)

Le second concile se tint le 3 juillet de l'an 529, sous le pape Félix IV. Saint Césaire d'Arles y présida à la tête de douze évêques, et l'on y publia vingt-cinq articles en forme de canons, qui avaient été envoyés du saint-siége sur les matières de la prédestination, de la grâce et du libre arbitre, et qui furent confirmés comme la doctrine du saint-siége par le pape Boniface II, successeur de Félix.

Le premier condamne ceux qui soutiennent que le péché du premier homme n'a causé du changement que dans une partie de l'homme; savoir, dans son corps, qu'il a rendu sujet à la mort, et qu'il n'a fait aucun tort à son âme, laissant l'homme aussi libre qu'il était auparavant.

Le second condamne ceux qui disent que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul, ou qu'il n'y a que la mort du corps qui ait passé à ses descendans.

Le troisième est contre ceux qui disent que la grâce se donne aux demandes des hommes, et que ce n'est pas elle qui nous la fait demander.

Le quatrième est contre ceux qui disent que Dieu attend notre volonté pour nous purifier de nos péchés, et que ce n'est pas lui qui, par son esprit, nous fait vouloir être purifiés.

Le cinquième, contre ceux qui disent que le commencement, l'accroissement, et l'acte même de la foi par lequel nous croyons en celui qui justifie l'impie, ne sont pas un don de la grâce; mais que tout cela est naturellement en nous.

Le sixième porte : Si quelqu'un dit que Dieu nous fait miséricorde lorsque nous croyons, voulons, désirons, tâchons et travaillons sans le secours de la grâce; ou si quelqu'un soumet le secours de la grâce divine à l'humilité et à l'obéissance de l'homme, il résiste à l'autorité de l'apôtre, qui dit : qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis.

Le septieme condamne ceux qui croyent que l'homme peut, sans le secours de la grâce, penser ou faire quelque chose de bon par rapport au salut.

Le huitième est contre ceux qui disent que les uns viennent à la grâce du baptême par leur liberté, et les autres par le secours surnaturel de la divine miséricorde.

Les dix-sept autres canons ne sont proprement que des sentences formées des paroles de saint Augustin et de saint Prosper, dans lesquelles on reconnaît la nécessité de la grâce, de la prière et de l'humilité chrétienne, qui nous fait rapporter à Dieu tout ce qu'il y a de bon en nous. Les évêques ajoutent trois propositions aux vingt-cinq canons; savoir, 1°. que tous les baptisés peuvent, s'ils veulent, et doivent travailler à leur salut. 2°. Que Dieu n'a prédestiné personne à la damnation. 3°. Que Dieu nous inspire par sa grâce le commencement de la foi et de l'amour, et qu'il est l'auteur de notre conversion. (Reg. 11. Lab. 4. Hard. 2.)

Le troisième concile fut tenu en 1229, pour admettre à la pénitence les Albigeois et ceux qui étaient suspects de leurs erreurs. (Lab. 11. Hard. 7.)

On propose comme douteux un quatrième concile que l'on dit avoir été tenu à Orange en 501. (*Gall. christ.* tom. 1, p. 922.)

ORLÉANS, *Aureliæ*, *Aurelia* et *Aurelianum*, ville épiscopale aujourd'hui sous la métropole de Paris, et autrefois sous celle de Sens, et capitale de tout l'Orléanais. Elle est située à vingt-huit lieues au midi de Paris, sur la rive droite de la Loire, qu'on y passe sur un beau pont, dans une fort belle plaine. C'est une des plus anciennes villes des Gaules; l'empereur Aurélien lui donna son nom; Clovis la soumit à l'empire français après avoir vaincu Siagrius. C'est aujourd'hui le chef-lieu de préfecture du département du Loiret. Elle est riche, manufacturière et commerçante; sa population est de quarante-deux mille habitans. Orléans est célèbre par les conciles qui s'y sont tenus, et soutint deux fameux siéges, l'un en 450 contre Attila; l'autre en 1428 et 1429 contre les Anglais, que la Pucelle força de se retirer. Le chapitre de la cathédrale de Sainte-Croix, qui passe pour une des plus belles églises de France, était composé de douze dignités, de quarante-six chanoines capitulaires, et de plusieurs autres bénéficiers; il consiste actuellement en douze chanoines. Jésus-Christ en était regardé comme le premier chanoine; il était mis à la tête de toutes les distributions, et sa part était portée à l'Hôtel-Dieu. Outre trois collégiales, il y avait à Orléans deux abbayes, savoir, celle de Saint-Euverte, de chanoines réguliers de la congrégation de France, et celle de Saint-Loup, de bénédictines. Les chartreux avaient une fort belle maison hors de la ville, et les bénédictins de Saint-Maur, le prieuré conventuel de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, anciennement abbaye, où il y avait une bibliothéque publique. Les Jésuites avaient le collége, et il y avait plusieurs autres maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe. On comptait vingt-cinq paroisses dans la ville, et deux dans les faubourgs.

Le diocèse d'Orléans, formé dans le troisième siècle, comprend le département du Loiret; il renfermait deux cent douze paroisses partagées en six archidiaconés, et dix églises collégiales. Celle de Cléry est fort célèbre par la dévotion à la Vierge qui y attire un grand nombre de pélerins. Le roi Louis XI avait son tombeau dans cette église. Le diocèse contient actuellement trente-quatre cures, deux cent cinquante-trois succursales et vingt-un vicariats, et de plus trois cent treize religieuses de différens ordres. L'évêque d'Orléans jouissait de quarante mille livres de rente et payait deux mille florins pour ses bulles. Il était porté par cinq barons du pays le jour de son entrée dans sa ville épiscopale, et il avait droit de délivrer tous les prisonniers de la ville ce jour-là. Mais le roi avait restreint ce privilége par un édit qui en exceptait certains crimes et tout criminel qui n'était point né dans le diocèse.

Evêques d'Orléans.

1. Diopet. Quoiqu'on nomme trois évêques d'Orléans avant celui-ci, nous n'en disons rien, ne sachant rien de certain à leur sujet. Diopet assista par ses députés au concile de Cologne en 346, et à celui de Sardaigne en 347.

2. Desinien.

3. Saint Evurce. On croit que c'est le même qu'Eortius, qui se trouva au concile de Valence le 12 juillet 374. Il mourut vers l'an 391.

4. Saint Aignan, dont on ne sait rien de fort certain du moins dans le détail, mourut le 17 novembre 453.

5. Saint Prosper, dont on trouve l'éloge dans les Tables ecclésiastiques, succéda à saint Aignan. Son nom est marqué dans un ancien martyrologe au 29 juillet.

6. Magne.

7. Fabat.

8. Gratien.

9. Saint Moniteur. Les Martyrologes de Bède, romain et autres, font mémoire de lui le 10 novembre.

10. Saint Floscule ou Fuscole. Usuard et plusieurs autres légendaires en font mention le 2 février.

11. Dagon.

12. Eusèbe souscrivit vers l'an 498 à une ordonnance de Clovis-le-Grand. Il assista au concile d'Orléans en 511.

13. Léonce souscrivit au second concile d'Orléans en 533.

14. Antonin souscrivit au troisième concile d'Orléans en 538.

15. Marc souscrivit au quatrième concile d'Orléans en 541.

16. Treclat ou Tranclat.

17. Baudat.

18. Ricomer souscrivit par procureur au concile de Paris en 573.

19. Namaca se trouva en 583 aux premier et second conciles de Mâcon.

20. Austrin est compté entre les plus illustres prélats, du temps de la reine Brunehault.

21. Leudegisille. C'est peut-être de son temps qu'un certain hérétique, qu'on croit avoir été monothélite, fut condamné dans un concile d'Orléans, que le P. Le Cointe rapporte à l'an 634.

22. Léger Ier.

23. Audon souscrivit au concile de Châlons-sur-Saône vers l'an 646 ou 648.

24. Gaudon.

25. Sigobert siégeait à Orléans vers l'an 670.

26. Savaric est nommé dans plusieurs actes depuis 693 jusqu'à 697.

27. Baudague.

28. Adamare ou Ardemare.

29. Léger II.

30. Leudebert.

31. Souvaric.

32. Saint Eucher succéda à Souvaric son oncle, vers l'an 717, et s'appliqua aussitôt avec un saint zèle au règlement de son clergé. Il mourut le 20 février 738.

33. Bertin.

34. Adalin.

35. Nadatime.

36. Déotime.

37. Théodulfe était déjà évêque de ce siége en 788. Il fit dans le commencement de son épiscopat un capitulaire de quarante-six articles très-salutaires à son clergé et à son peuple. Il reçut l'honneur du *pallium* du pape Étienne, vers l'an 816. Il composa, dans la prison où il fut enfermé, quelque temps après, les versets *Gloria laus, etc.* qu'on chante le dimanche des Rameaux. On trouve plusieurs autres de ses ouvrages dans le P. Sirmond; dans le cinquième tome du Spicilège, p. 117; et dans les Analectes du P. Mabillon, tom. 1, pag. 376.

38. Jonas assista à l'assemblée tenue à Paris sur le culte des images vers l'an 825, et au concile tenu dans la même ville en 829, ainsi qu'au synode de Sens en 833. Il mourut illustré par ses savans écrits en 843.

39. Agie, évêque de ce siége presqu'aussitôt après la mort de Jonas, assista au concile de Beauvais en 845; à celui de Paris en 846; à un autre de cette même ville en 849; à celui de Soissons en 853; la même année à celui de Verberies; à celui de Bonneuil en 855, à celui de Savonières en 859; à celui de Toussy en 860; à celui de Soissons en 862; à un autre de la même ville en 866; et à celui de Troyes en 867.

40. Waultier ou Gautier publia dans un synode assemblé la seconde année de son ordination, plusieurs statuts pour le règlement de son clergé. Il assista au concile de Soissons en 862; à celui de Verberies en 869; à celui de Douzy en 871; à un second du même endroit en 874; à celui de Pont-Yon en 876; à un autre, dont le lieu est incertain, en 886; à celui de Meun-sur-Loire en 891. Enfin il excita par son propre courage, ses citoyens à résister fortement aux Normands, et mourut le 18 février vers l'an 892.

41. Théoanne.

42. Bémond.

43. Anselme était déjà évêque d'Orléans en 912, et reçut une bulle de Léon VII le 9 janvier 938.

44. Théodoric Ier, évêque de ce siége, au regret des moines de Micy, qui avaient éprouvé la bonté de son caractère, gouverna à peine quatre ans cette église.

45. Ermenthée eut soin, en 956, de faire confirmer par le roi Lo-

thaire les priviléges de son église. Il mourut le 1er avril vers l'an 974.

46. Arnoul Ier tint ce siége depuis l'an 974 jusque vers l'an 980.

47. Manassès Ier assista au concile de Sens en 980.

48. Arnoul II devint évêque d'Orléans vers l'an 987. Il fut un des prélats qui, dans le concile de Reims, jugèrent Arnoul, archevêque de cette église, au mois de juillet 991. Il mourut en décembre 1003.

49. Fulcon Ier consentit en 1008 à la donation du roi Robert en faveur de l'église de Saint-Denis, dans le synode de Chelles. Il eut environ l'an 1012 une contestation si considérable avec l'abbé du monastère de Fleury, que les choses allèrent jusqu'à l'excommunication de cet abbé.

50. Saint Théodéric II, sacré évêque d'Orléans vers l'an 1016, malgré les étranges oppositions de l'ambitieux Olderic, illustra son épiscopat par la plus vigilante attention au salut de son troupeau, une singulière charité envers les pauvres, une profonde humilité et une assiduité persévérante à la prière. Il abdiqua vers l'an 1021, pour se retirer dans le monastère de Saint-Pierre à Sens, où il avait été élevé. Enfin, ayant entrepris d'aller à Rome, il fut attaqué en chemin de la maladie qui le conduisit à un heureux trépas le 27 janvier 1022.

51. Oldéric, fut élu évêque d'Orléans en 1021. Ce fut dès le commencement de son épiscopat, que l'affreuse hérésie d'Orléans contre les mystères de Jésus-Christ, l'efficacité du baptême et de la consécration dans l'eucharistie, ainsi que l'invocation des saints, fut découverte et condamnée. On croit qu'il vivait encore en 1035, quoique les annales d'Orléans placent sa mort en 1033.

52. Isembard, neveu du précédent, et chargé de sa part d'une portion des sollicitudes pastorales en 1033, temps auquel on place son entrée dans cette église, assista en 1048 au synode de Sens. Il se trouva aussi en 1050 au concile de Paris, dans lequel les lettres de Bérenger furent universellement désapprouvées. Sa mort, arrivée en 1063, est marquée dans le nécrologe de Dijon au 24 septembre.

53. Hadéric, désigné évêque de ce siége en 1063, fut ensuite accusé de simonie. Ayant refusé de se présenter devant le pape à ce sujet, le pontife chargea l'archevêque de Sens de l'excommunier. Cette censure cependant semble n'avoir été fulminée qu'après le commencement d'août 1067.

54. Rainier, de Flandre, semble, malgré son invasion, avoir été confirmé dans ce siége vers l'an 1070. Il se trouva au concile de Sens en 1071; à celui d'Orléans en 1077, et à celui d'Issoudun en 1081.

55. Arnoul III.

56. Jean Ier est compté parmi les évêques de ce siége dès l'an 1089. Il se trouva au concile de Clermont en 1095, et mourut en 1096.

57. Sanction fut élu évêque d'Orléans en 1096, malgré l'opposition de Radulfe, archevêque de Tours, et sacré à Chartres avec la permission de l'archevêque de Sens; mais il fut chassé de ce siége par Hugues, primat des Gaules et légat du saint-siége, la même année 1096.

58. Jean II fut substitué au précédent par les artifices de Radulfe de Tours, le 28 décembre 1096; mais Yves de Chartres ayant porté au légat ses plaintes à ce sujet, Hugues lui manda, le 1er janvier 1097, de venir devant lui avec ceux qui voudraient s'opposer à l'élection de Jean. Yves répartit que pour peu qu'on différât le sacre de cet élu, il serait bientôt convaincu de simonie. Jean néanmoins, quoique sacré dans de telles circonstances, devint un tout autre homme, et gouverna ce siége pendant plusieurs années. Il assista au concile d'Etampes en 1099; à celui de Troyes en 1104; à celui de Beaugency la même année; à celui de Paris en 1105; à celui d'Orléans en 1110; à celui d'Angoulême en 1118. Il mourut, ou au moins abdiqua sa dignité, vers l'an 1133.

59. Hélie, après quelque vacance de ce siége, en fut élu évêque, et sacré par le pape Innocent II, le 15 avril 1137. Il assista en 1140 au concile de Sens contre Abailard. Ne pouvant dans la suite trouver moyen de se purger d'une accusation intentée contre lui, il abdiqua, selon le conseil de saint Bernard, son évêché, et rentra dans un monastère en 1146.

60. Manassès II fut sacré évêque de ce siége après la cession d'Hélie. Il assista en 1166 au concile de Beauvais, dans lequel les moines de Rebais, rebelles à leur évêque ainsi qu'à leur abbé, furent excommuniés. Il reçut les prémontrés dans son diocèse en 1167. Enfin, après avoir procuré beaucoup d'avantages à son église, et spécialement à l'abbaye de Saint-Euverte, il voulut être inhumé dans le chapitre de cette abbaye. Il mourut au mois de septembre 1185.

61. Henri de Dreux était archidiacre de Brabant, diocèse de Cambrai, lorsque cette église fut confiée à ses soins en 1186. Il mourut en 1198, pendant le voyage qu'il avait entrepris vers Rome pour la délivrance de Philippe, évêque de Beauvais, son frère, des mains du roi d'Angleterre. Il fut inhumé à Sienne en Toscane, laissant après lui des idées très-avantageuses de sa personne.

62. Hugues Ier de Garlande fut élevé sur ce siége en 1198, et sacré par Michel, archevêque de Sens. Il mourut en 1206, après avoir procuré divers avantages à différentes sociétés de son diocèse.

63. Manassès III de Seignelay, après avoir donné une éclatante preuve de modestie en refusant l'archevêché de Sens, se soumit à être sacré évêque d'Orléans en 1207. Il procura, comme délégué du pape, la paix entre l'abbé de Sainte-Marie de Blois, et le seigneur de Montigny, en décembre 1209. Comme il refusait d'aller à l'armée, selon la coutume, le pape fut obligé d'écrire plusieurs lettres au roi à ce sujet. Manassès visita encore, de la part du pape, l'abbaye de Moyen-bourg, en 1210. La difficulté qu'il avait eue avec le roi, fut enfin pacifiée en 1212, moyennant qu'il reconnût le droit dont était question entre ce prince et lui : en effet il prit la même année la croix contre les Albigeois. Enfin, après avoir courageusement soutenu les droits de son église, et procuré beaucoup de bien au-dedans et au-dehors de son diocèse, il mourut plein de vertus et de mérites en 1221.

64. Philippe Ier de Jouy, élu évêque d'Orléans en décembre 1221, fut sacré le mois suivant par son métropolitain. Il se trouva, en juillet 1223, au concile de Paris contre les Albigeois. Il termina en 1227, comme délégué du saint-siége, le différend d'entre l'évêque de Paris et les chanoines de Corbeil. Il mourut en décembre 1233.

65. Philippe II Berruier, fut fait évêque de ce siége, et sacré par son métropolitain en 1234. Il fut transféré en 1236 à l'église de Bourges.

66. Guillaume Ier de Bussy fut chargé du soin de cette église en 1237, et sacré par son métropolitain en 1238 ou 1239, qui était la douzième année du pontificat de Grégoire X, et qui parle du siége d'Orléans comme vacant alors ou peu auparavant. Il fit en 1247 des statuts pour la réforme du gouvernement de l'église de Meun. Il prit la croix en 1248, pour l'expédition de la Terre-Sainte. Il assista en 1252 au concile de Paris; à ceux de la même ville en 1253 et 1255; enfin à celui de Sens en 1256. Il mourut en 1258.

67. Robert de Courtenai, devenu évêque de ce siége, souscrivit en avril 1258 à la donation faite par Hugues de Bois-Commun, et en 1259 aux lettres des évêques qui décidaient que saint Louis pouvait employer en œuvre de charité ce qu'il eût dû restituer aux particuliers qu'il ne pouvait connaître. Il donna en 1278 de grandes sommes pour la réparation du chœur de son église, et passa de cette vie à une meilleure le 1er août 1279.

68. Gilles Pastai ne devint évêque d'Orléans qu'en 1282, et dès l'année suivante, il fit, de concert avec le chapitre, plusieurs statuts concernant les clercs du chœur. Il en fit aussi en 1286, pour le meilleur gouvernement de l'église de Saint-Veran de Jargeau. Il posa la première pierre de la nouvelle cathédrale le 11 septembre 1287, et mourut le 1er septembre 1288.

69. Pierre Ier de Mornac, fut élu évêque de ce siége le jeudi avant Noël 1288. Il fut nommé en 1295 ambassadeur de France pour la conclusion de la paix avec le roi d'Arragon, et l'année suivante transféré à l'église d'Auxerre. Sa mort est marquée au 29 mai dans les nécrologes de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, à laquelle il légua trois cents livres pour son anniversaire.

70. Ferri, de Lorraine, se trouve déjà sacré évêque d'Orléans par Etienne de Sens en 1293. Mais cette date du Tabulaire de Saint-Euverte, ne paraît pas absolument certaine.

71. Bertholde, de Saint-Denis, fameux théologien, fut élu évêque de ce siége le 6 ou 13 mars 1290, selon notre façon de compter. Il pacifia en 1301 ou 1302 plusieurs disputes élevées dans son chapitre, au sujet de la juridiction. Il assista en qualité de conseiller du roi à l'assemblée des évêques et des grands du royaume, tenue le 15 juin 1303, au sujet des différends entre le roi et le pape. Il est compté entre les docteurs qui condamnèrent la nouvelle proposition d'un dominicain sur l'eucharistie. Il mourut au commencement de 1307, selon les uns, et le 1er août de cette année, selon d'autres.

72. Radulfe ou Raoul Gros-Panni, fut promu à cet évêché en janvier 1308. Il fit des statuts pour la faculté d'Orléans, que le pape Clément V, qui l'avait choisi à cet effet, ainsi que plusieurs autres, confirma le 27 avril 1309. Sa mort est marquée au 18 septembre 1311 dans le registre de Robert Mignon.

73. Milon de Chailly monta sur la chaire d'Orléans le 17 ou le 22 janvier 1312. Il fit plusieurs statuts dans un synode tenu en automne 1314, pour son diocèse, et plusieurs autres en différens temps concernant diverses églises particulières. Il mourut le 15 ou le 19 mars 1321.

74. Roger Le Fort, l'ornement de l'église et de l'académie d'Orléans, fut placé sur ce siége par le choix unanime du chapitre, et sacré le 13 juin 1321. Envoyé par le pape vers l'archevêque de Vienne en 1325, il visita le monastère de Long-Pont. Il fut transféré à l'église de Limoges en janvier 1328. Sa mort est marquée au 5 août dans le nécrologe de Sainte-Croix d'Orléans.

75. Jean de Conflans, élu évêque d'Orléans aussitôt après la translation de Roger, fit son entrée solennelle en cette église le 9 avril 1328. Il tint son synode à la Pentecôte en 1335, et fit plusieurs statuts en différens temps. Il céda son évêché en faveur de son successeur le 13 ou 15 avril 1349. Sa mort est marquée au 2 décembre dans le nécrologe de Saint-Pierre-le-Puellier.

76. Philippe III de Conflans fut élu évêque de ce siége en juin 1349, et mourut le 7 août suivant.

77. Jean IV de Montmorency, élu en novembre 1349, eut une grande dispute avec Hugues, doyen du chapitre, pour les réparations de l'église, qui fut terminée en 1355. Il ne fit son entrée solennelle qu'en 1358, encore obtint-il des chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Aignan d'être dispensé, vu le malheur des temps, d'une partie des cérémonies requises en pareil cas. Il rétablit cette même année la paix entre l'abbé et les moines de Micy. Il mourut le 4 novembre 1363.

78. Hugues II de Fay ou Faidit, devenu évêque de ce siége en 1364, et sacré à Avignon par Urbain V, assista en 1366 à deux assemblées convoquées au Louvre par le roi le 27 juillet et le 25 novembre; fut nommé entre les comtes consistoriaux de ce prince en 1367; enfin, transféré

à l'évêché d'Arras le 16 juin 1371.

79. Jean V Nicot, prit possession de cet évêché le 2 mai 1372. De son temps, le pape Grégoire XI, prévoyant que les chanoines d'Orléans ne seraient pas fort assidus aux offices, vu la médiocrité de leurs bénéfices, donna en 1377, à six prêtres, les six premières chapelles sacerdotales qui vaqueraient, à condition qu'ils assisteraient exactement au chœur.

80. Fulcon II de Chanac, fit son entrée solennelle dans cette église le 19 juillet 1384, et délivra un homicide de la prison, selon l'usage de ces sortes de solennités. Il mourut en 1394.

81. Guidon de Prunéle, quoiqu'élu en 1344, ne fut solennellement reçu en cet évêché que le 20 mars 1399. Il mourut environ l'an 1423.

82. Jean VI de Saint-Michel, fut fait évêque de ce siége par le pape Martin V, le 8 avril 1426. Son pontificat fut remarquable par l'héroïsme de la Pucelle d'Orléans. Il tint lieu de pair ecclésiastique au sacre de Charles VII. Il fut admis au concile de Bâle le 22 mai 1433, et fut envoyé avec plusieurs autres évêques le 6 août 1433 pour engager ceux qui présidaient en la place d'Eugène IV, d'acquiescer aux décrets de ce concile.

83. Guillaume II Charrier fut élevé sur ce siége, après la mort du précédent, par Eugène IV, le 21 juillet 1438, et confirmé par le même pape, quoique pût faire Jean de Vailly, compétiteur de Guillaume. Il fut peu après transféré à l'évêché de Maguelone.

84. Regnaud de Chartres fut fait commendataire d'Orléans par Eugène IV, le 17 mars 1439; fit son entrée solennelle le 25 octobre de la même année, et fut créé cardinal le 18 décembre suivant. Cette commende fut révoquée par Eugène le 10 avril 1444. On parlera de Regnaud plus au long à l'article de Reims, dont il était archevêque lorsqu'il fut appelé à Orléans.

85. Jean VII du Gué fut fait évêque de ce siége par le pape Eugène IV le même jour que ce pontife révoqua la commende du précédent. Il fit son entrée solennelle le 2 janvier 1446, et mourut le 7 octobre 1447.

86. Pierre II Bureau, fut promu à cet évêché, le 20 novembre 1447, par le pape Nicolas V, qui écrivit en sa faveur aux Orléanais. Il fut ensuite transféré à Béziers le 10 décembre 1451. Il ne quitta pas, ce semble, Orléans aussitôt, puisqu'il paraît, par les registres du chapitre, que la juridiction ne lui fut remise que le 6 mai 1452.

87. Jean VIII, patriarche d'Alexandrie, reçut l'église d'Orléans en commende le 10 décembre 1451, et est encore nommé commendataire dans les actes consistoriaux du Vatican le 31 janvier 1452. Il mourut peu après, et ne paraît pas avoir été reconnu par les peuples du diocèse.

88. Thibaud d'Aussigny, compétiteur de Pierre II, fut fait évêque de ce siége, après la mort du précédent, par le pape Nicolas V, le 5 mai 1452, et fit son entrée solennelle le 22 mars 1453. Il assista par procureur au concile de Sens en 1460, et permit le 20 juillet de cette année à l'abbé de Saint-Euverte d'officier pontificalement dans tout son diocèse. Il établit plusieurs sociétés de piété, et mourut le 24 septembre 1473.

89. François Ier de Brissac, élu évêque de ce siége le 3 novembre 1473, fit son entrée solennelle le 25 mars 1474. Il contribua beaucoup en 1479 à l'établissement de la fabrique de sa cathédrale, et lui fit encore dans la suite des présens considérables. Il assista par procureur au concile de Sens en 1485. Il permuta avec Christophe, archevêque d'Aix, son neveu, en 1503; mais il est incertain s'il alla même à Aix. Il mourut à Orléans le 17 janvier 1505.

90. Christophe de Brissac, archevêque d'Aix en 1500, permuta avec François son oncle, le 19 janvier 1504, prit possession de ce siége par procureur le 10 avril suivant, et fit son

entrée le 19 mai, avec le titre d'archevêque de Trajanopolis, évêque d'Orléans, selon les registres du Vatican. Il fut dans la suite transféré à l'archevêché de Tours le 3 juillet 1514.

91. Germain Ier de Gannai, transféré de l'évêché de Cahors à celui-ci, en prit possession par procureur le 10 août 1514, et fit son entrée dans cette église le 26 août 1515, après avoir obtenu du chapitre, qu'eu égard à son âge et a ses infirmités, il ne se déchausserait pas, selon l'usage ordinaire de cette cérémonie. Il mourut le 8 mars 1520, après avoir légué à son église deux mille livres pour la fondation d'une messe.

92. Jean IX d'Orléans fut élu unanimement évêque de ce siége à la recommandation du roi François Ier, le 10 mai 1521, fit son entrée le 1er juin 1522, et délivra cent quatorze prisonniers. Il publia les statuts synodaux de son église le 6 juillet 1525, et assista au concile de Paris contre les luthériens en 1528. Il fut fait cardinal le 21 février 1533, et mourut à Tarascon le 24 septembre suivant. On parlera encore de lui au titre de l'église de Toulouse, dont il avait occupé le siége avant d'être appelé à celui-ci.

93. Antoine Sanguin fut nommé évêque d'Orléans par le roi en 1533, prêta serment de fidélité le 9 février 1534, et fit, le 24 octobre 1535, son entrée solennelle, dans laquelle il délivra deux cent quatre-vingt-un prisonniers. Il fut fait cardinal par Paul III, en décembre 1539. Il publia un manuel de prières en 1540, et en 1543 devint grand-aumônier de France. Il assista à l'élection de Jules III, en février 1350. Enfin il fut élevé sur le siége de Toulouse, à l'article duquel il sera encore parlé de lui.

94. François II de Faucon, était évêque de Tulle, lorsqu'il fut transféré à ce siége le 20 octobre 1550. Il en prit possession par procureur le 19 décembre suivant, passa ensuite à celui de Mâcon, et enfin à celui de Carcassonne.

95. Pierre III du Chastel, d'abord évêque de Tulle, ensuite de Mâcon, permuta avec le précédent en 1551. Mais il ne fit point son entrée solennelle, ayant été surpris d'apoplexie, lorsque, en bon pasteur, il annonçait à son peuple la parole divine le jour de la Purification en 1552. Il mourut le lendemain, universellement regretté.

96. Jean X de Morvilles, désigné évêque de ce siége par le roi Henri II, fut confirmé à Rome le 27 avril 1552. Mais, trop occupé des affaires publiques, il confia les soins pastoraux à François du Bourg, évêque de Rieux, à Étienne Paris, de l'Ordre des frères-prêcheurs, évêque d'Ablon, et en même temps établit aussi grand-vicaire, tant pour le temporel, que pour le spirituel, Mathurin de la Saussaie, qui lui succéda. Dans ces entrefaites, il fut envoyé par le roi au colloque d'Ardres en 1555. La difficulté que lui faisaient les chanoines, sur ce qu'il portait une longue barbe, contre ce qui avait été statué le 3 novembre 1552, fut terminée par un ordre du roi de recevoir cet évêque, quoiqu'il portât sa barbe, vu le désir du prince de se servir de lui en diverses négociations. Il fit donc son entrée le 26 novembre 1559. Il remercia le roi qui lui offrait les sceaux en 1560. Il assista au colloque de Poissy le 21 octobre 1561, et au concile de Trente en 1562, année pendant laquelle les calvinistes ravagèrent la ville et les églises d'Orléans. Il fut envoyé en ambassade auprès du duc de Savoie en 1563, et, le 11 avril 1563, fut aussi un des ambassadeurs qui conclurent à Troyes le traité entre le roi François II et la reine Élisabeth. Il transmit la même année son évêché à Mathurin de la Saussaie; et, retournant à Poitiers, mourut à Tours, après avoir fait des legs considérables aux pauvres, le 23 octobre 1577.

97. Mathurin de la Saussaie succéda au précédent le 6 septembre 1564, fut sacré à Paris le 4 mars 1565; et, à son entrée solennelle dans son église, le 17 du même mois, délivra

quatorze prisonniers. Il gouverna ce diocèse avec un zèle et une vigilance vraiment pastorale; mais, obligé de céder au temps, après plusieurs années de contradiction, il se retira à Tours jusqu'à la conclusion de la paix, arrivée le 22 mars 1568. De retour alors, il rétablit une partie du chœur de son église, pour y célébrer les divins offices. Il assista aux états de Blois en 1576. Enfin il mourut le 9 février 1584. Il est regardé comme un grand bienfaiteur de son église.

98. Denis Hurault reçut les bulles de coadjuteur de Mathurin le 26 janvier 1581. Il prit possession de cette église par procureur le 24 septembre 1582; mais, sans avoir été sacré, il la céda au suivant en 1586.

99. Germain II Vaillant de Gualis fut sacré évêque de ce siége, étant déjà vieux, le 21 décembre 1586, et en prit possession par procureur le 14 janvier 1587; mais il ne le gouverna pas long-temps. Après avoir pris soin de publier en meilleure forme les statuts du diocèse, après la Pentecôte de cette même année, il mourut de la goutte dans son château de Meun-sur-Loire le 15 septembre suivant. Ses ouvrages sont de sûrs garans de sa doctrine, et sa piété est prouvée par les legs qu'il fit à son église.

100. Jean XI de l'Aubespine fut d'abord sacré évêque de Limoges le 1er avril 1584, et fut ensuite promu au siége d'Orléans par Sixte V, en septembre 1587. Il en prit possession par procureur le 30 mai 1588, et y fut reçu avec un applaudissement général le 1er mai 1589. Il délivra à son entrée trente-quatre prisonniers, selon la coutume. Il dressa des statuts synodaux pour la réforme du culte divin, et des ordonnances très-utiles concernant les affaires ecclésiastiques. Du Saussaie lui donne toutes les louanges capables de le faire regarder comme un évêque accompli. Il mourut le 23 février 1596.

101. Gabriel de l'Aubespine, déjà désigné évêque d'Orléans au commencement d'avril 1599, fut sacré le 28 mars 1604, ce siége ayant vaqué huit ans. Il en prit possession par procureur le 13 mai de la même année, et se rendit aussitôt à son diocèse pour s'appliquer aux fonctions pastorales, et donner au public de savans écrits. Ayant assemblé son synode en 1606, il fit plusieurs statuts pour le sage gouvernement de son église. Après avoir fait son entrée solennelle le 14 septembre 1608, il assista en 1610 et en 1612 aux assemblées générales du clergé, ainsi qu'au concile de la province tenu à Paris le 13 mars 1612, dans lequel fut condamné le livre d'Edme Richer, sur les puissances ecclésiastique et politique. Il fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1619. Après avoir reçu dans son diocèse différens ordres réguliers, il fut député aux états-généraux tenus à Paris le 10 octobre 1614. Il reçut encore dans son diocèse plusieurs communautés religieuses, et assista à l'assemblée du clergé en 1626. Quatre ans s'étant écoulés, et après avoir sagement gouverné ce diocèse pendant vingt-six années, il mourut à Grenoble le 15 août 1630.

102. Nicolas de Nets, désigné par le roi évêque d'Orléans en 1630, fut sacré à Paris le 27 avril 1631, et reçu solennellement dans son église le 24 octobre 1632. Il tint son synode, et en publia les actes en 1633. Il assista aux assemblées générales du clergé de 1635 et de 1641. Il écrivit, de concert avec les autres évêques assemblés à Sainte-Geneviève, à tous les évêques de France, pour les engager à condamner deux ouvrages : l'un sur les libertés de l'église gallicane; l'autre, des preuves de ces libertés, le 9 février 1639. Il ordonna, le 3 juin 1642, l'observation de son nouveau rituel, et fit confirmer cette ordonnance dans le synode suivant. Il publia en 1644 un nouveau bréviaire. Enfin après avoir réglé très-sagement beaucoup de choses dans son diocèse, il mourut le 20 janvier 1646.

103. Alphonse d'Elbène, nommé à l'évêché d'Orléans par Louis XIV, le 4 mai 1646, fut sacré à Paris le 27 mai 1647, et fit son entrée solennelle, selon les anciens usages, le 26 mai 1648. Il visita quelque temps après les églises de la ville, et assista en 1651 à l'assemblée du clergé. Il défendit le 4 juin 1658, sous peine d'excommunication, la lecture de l'Apologie des casuistes. Il mourut à Paris le 20 mai 1665.

104. Pierre IV du Cambout de Coislin, nommé à cet évêché en juin 1665, fut sacré à Paris le 20 juin 1666, et fit son entrée solennelle à Orléans le 19 octobre suivant. Il obtint par arrêt du parlement, du 4 juin 1674, la juridiction sur le chapitre de Saint-Aignan. Il reçut le chapeau de cardinal à Rome le 30 mars 1700, et assista le 23 novembre suivant à l'élection de Clément XI. Enfin, après avoir donné des preuves de sa sagesse, de sa charité et de son esprit pacifique dans le gouvernement de son diocèse, il mourut à Versailles le 5 février 1706.

105. Louis-Gaston Fleuriau, évêque d'Aire l'an 1698, fut transféré au siége d'Orléans le 14 août 1706, et y fit son entrée solennelle le 1er mars 1707, chaussé, malgré l'usage, à cause de ses infirmités. Il assista à l'assemblée du clergé en 1715, et mourut dans son diocèse, recommandable par l'intégrité de ses mœurs, sa libéralité envers les pauvres, et sa vigilance pastorale, le 9 juin 1733, âgé de soixante-un ans.

106. Nicolas-Joseph de Paris, désigné par le roi coadjuteur de son oncle, à la demande de celui-ci, le 10 février 1723, fut sacré sous le titre d'évêque d'Europe dans la cathédrale d'Orléans le 27 février 1724. Après la mort de Louis-Gaston, il prit possession de ce siége par procureur le 15 juin 1733, et fit son entrée solennelle le 2 mars 1734. (*Gall. christ. nov. ed.* t. 8, col. 1410 *et seq.*) Ce prélat donna sa démission en 1753, et mourut à Orléans, âgé de soixante-dix-sept ans, au mois de juin 1757.

107. Louis-Joseph de Montmorency-Laval, né dans le diocèse d'Angoulême en 1724, fut nommé en 1753, et sacré dans la cathédrale de Paris le 10 février 1754. Il fut ensuite transféré à Condom, et de Condom à Metz.

108. Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, né à Marseille le 21 octobre 1706, fut nommé évêque de Digne en 1747, et transféré à Orléans le 2 février 1758. Le roi lui confia la feuille des bénéfices le 21 juin 1757.

109. Louis-François de Jarente de Senac d'Orgeval, né dans le diocèse de Vienne le 1er juin 1746, sacré évêque d'Olba en Silicie le 18 février 1781, évêque d'Orléans en 1788, prêta le serment à la constitution, et mourut dans la plus profonde misère.

110. N... Bernier, curé de Saint-Lô d'Angers, l'un des plénipotentiaires du concordat de 1801, nommé et sacré évêque d'Orléans en 1802, mort en 1804. Il avait été nommé cardinal *in petto,* mais sa nomination ne fut point déclarée. On reconnut qu'il avait trompé dans ses négociations et le pape et le gouvernement.

111. Pierre-Martin de Varicourt, né à Gex le 9 mai 1755, nommé évêque d'Orléans en 1817. Le siége avait vaqué jusqu'alors.

112. Jean Brunnauld de Beauregard, né à Poitiers le 1er novembre 1749, sacré le 1er mai 1823 dans la chapelle de Lorrette à Issy.

Conciles d'Orléans.

Le premier se tint l'an 511, par l'ordre de Clovis, premier roi chrétien. Les archevêques de Bordeaux, de Bourges, d'Auch, de Tours et de Rouen y assistèrent avec vingt-sept évêques. L'on y fit trente-un canons.

Le premier ordonne que, suivant les anciens règlemens de l'Église et les lois civiles, les églises et les maisons des évêques seront des lieux d'asile, d'où il ne sera pas permis d'enlever les criminels.

Le second porte que, si on a en-

levé une fille malgré elle, on la mettra aussitôt en liberté, et le ravisseur sera fait esclave, ou obligé de se racheter; mais si ç'a été du consentement de la fille, et que le rapt n'ait fait injure qu'au père de la fille, elle lui sera rendue, et le ravisseur sera obligé de lui faire satisfaction.

Le troisième dit que, si un esclave s'est réfugié dans l'église, il sera rendu à son maître, à qui l'on fera prêter serment de ne lui faire aucun mal.

Le quatrième défend d'ordonner des laïques sans l'ordre du roi ou la permission du juge; mais, pour les enfans des clercs, ils seront sous la puissance de l'évêque.

Le cinquième ordonne que les revenus des biens donnés aux églises par le prince, seront employés aux réparations des églises, à l'entretien des clercs, à la nourriture des pauvres, et au rachat des captifs.

Le sixième défend d'excommunier un laïque qui fait quelque demande contre son évêque, s'il ne l'accuse pas de quelque crime.

Le septième défend aux clercs et aux moines d'aller trouver le prince pour lui demander des grâces, sans avoir pris auparavant des lettres de leur évêque.

Le huitième veut que si un évêque ordonne un esclave prêtre ou diacre, le sachant bien, il en paie le prix au double à son maître.

Le neuvième dépose et excommunie un prêtre ou un diacre qui commet un crime capital.

Le dixième ordonne que l'évêque pourra laisser dans le rang qu'il jugera à propos, les clercs hérétiques qui se convertissent de bonne foi.

Le onzième sépare de la communion et des festins entre les catholiques, ceux qui quittent la pénitence pour mener une vie mondaine.

Le douzième permet à un prêtre ou à un diacre qui est en pénitence, de conférer le baptême en cas de nécessité.

Le treizième ordonne que, si la femme d'un prêtre ou d'un diacre se marie, elle sera punie et séparée d'avec celui qu'elle aura épousé; que s'ils ne veulent pas se séparer, ils seront excommuniés.

Le quatorzième porte que la moitié des offrandes que les filles font à l'autel, appartiendra à l'évêque; qu'on distribuera l'autre entre les clercs, et que l'évêque aura la disposition des revenus des terres.

Le seizième ordonne à l'évêque de soulager tous ceux qui sont dans le besoin.

Le dix-septième soumet à la juridiction de l'évêque toutes les églises que l'on bâtit dans son territoire.

Le dix-huitième défend les mariages avec la veuve de son frère, ou avec la sœur de sa femme.

Le dix-neuvième soumet les abbés à la juridiction de l'évêque, et les oblige d'aller le trouver une fois l'an, au lieu qu'il leur marquera.

Le vingtième défend aux moines de se servir de mouchoirs dans leur monastère, et de porter des souliers à la façon des gens du siècle.

Le vingt-unième porte qu'un moine qui abandonne le monastère et se marie, ne pourra jamais entrer dans l'état ecclésiastique.

Le vingt-deuxième défend aux moines de quitter le monastère pour se bâtir des cellules particulières, sans la permission de l'évêque et le consentement de l'abbé.

Le vingt-troisième déclare que les clercs et les moines, à qui l'évêque a donné des vignes ou des terres pour en jouir, ne pourront user de prescription contre l'Eglise.

Le vingt-quatrième ordonne qu'on jeûnera quarante jours avant Pâques, et non pas cinquante.

Le vingt-cinquième défend aux habitans des villes de célébrer à la campagne les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, à moins qu'ils n'y soient retenus par infirmité.

Le vingt-sixième défend au peuple de sortir de l'église avant la fin de la messe et la bénédiction de l'évêque.

Le vingt-septième et le vingt-huitième ordonnent le jeûne, les litanies

et la cessation de travail pendant les trois jours des rogations.

Le vingt-neuvième confirme les anciens canons contre la familiarité des clercs avec les femmes étrangères.

Le trentième excommunie ceux qui se mêlent de deviner.

Le trente-unième enjoint à l'évêque d'assister le dimanche à l'office de l'église la plus proche du lieu où il est. (Reg. 10. Lab. 4. Hard. 2.)

Le second concile se tint l'an 533, par l'ordre des rois de France, Théodoric, Childebert et Clotaire. Il s'y trouva vingt-six évêques ou archevêques de France, qui y firent vingt-un canons, qui ne sont presque que des répétitions des anciens règlemens.

Le cinquième enjoint aux évêques de se trouver aux obsèques de leurs confrères, et leur défend de prendre autre chose que ce qui est nécessaire pour leur dépense.

Le sixième veut que l'évêque qui vient enterrer son confrère, aille dans la maison épiscopale avec les prêtres, et qu'il y fasse en leur présence un inventaire de ce qui s'y trouvera, le laissant en garde à des personnes de confiance.

Le neuvième veut qu'on réduise à la communion laïque les prêtres qui habitent avec des séculiers, sans la permission de leurs évêques.

Le onzième déclare qu'il n'est pas à la liberté des personnes mariées de dissoudre leur mariage légitimement contracté, quelque infirmité qu'elles allègnent.

Le douzième avertit les personnes qui auraient fait vœu de chanter, de danser et de faire bonne chère dans l'église, qu'elles ne doivent point s'acquitter de ce vœu.

Le treizième défend aux abbés, aux chapelains, aux reclus et aux prêtres, de donner des lettres de dimissoire aux clercs.

Le quatorzième ordonne de priver de leur dignité les ecclésiastiques qui ne font pas leur devoir, ou qui ne viennent pas à l'église.

Le quinzième porte qu'on recevra les oblations de ceux qui auront été tués en commettant quelque crime, à l'exception de ceux qui se sont tués eux-mêmes.

Le seizième porte que l'on ne donnera plus la bénédiction diaconale aux femmes.

Le dix-neuvième casse les mariages que les chrétiens feront à l'avenir avec les juifs.

Le vingtième ordonne qu'on refuse la communion de l'Église à ceux qui mangent des viandes étouffées ou présentées aux idoles.

Le vingt-unième veut que l'on excommunie les abbés qui méprisent les ordres des évêques, jusqu'à ce qu'ils reviennent de leur désobéissance. (Reg. 11. Lab. 4. Hard. 2.)

Le troisième concile se tint l'an 536. (*Gall. christ.* t. 4, p. 342.)

Le quatrième, l'an 538, sous les rois Childebert, Clotaire et Théodebert. Il s'y trouva dix-neuf évêques, qui firent trente-trois canons.

Le premier veut qu'on interdise le métropolitain qui laisse passer deux ans sans tenir un synode de sa province, et les évêques qui s'exemptent d'y venir sans bonne raison.

Le second ordonne que les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, gardent le célibat, sous peine d'être déposés et réduits à la communion laïque.

Le troisième porte que les métropolitains seront ordonnés par un métropolitain, en présence de tous les évêques de la province, et les évêques de la province par le métropolitain.

Le sixième défend d'ordonner un diacre avant l'âge de vingt-cinq ans, et un prêtre avant trente ans, et renouvelle les anciens canons touchant les qualités de ceux qu'on ordonne.

Le septième porte que les clercs qui ont été ordonnés de leur bon gré, n'étant point mariés, et qui se marient ensuite, seront excommuniés; que s'ils ont été ordonnés malgré eux, ils seront seulement déposés. Pour les clercs adultères, ils seront renfermés dans un monastère pour toute leur vie, sans être

néanmoins privés de la communion.

Le huitième veut qu'on dépose les clercs convaincus de vol et de fausseté, et qu'on mette en pénitence pendant deux ans les clercs parjures.

Le neuvième défend d'ordonner les concubinaires.

Le dixième porte qu'il ne faut point séparer ceux qui ont épousé leurs parentes avant leur baptême, ou sans savoir la défense; mais à l'égard de ceux qui ont contracté ces mariages depuis leur baptême, et qui savaient les défenses, il faut les excommunier jusqu'à ce qu'ils se soient séparés.

Le treizième défend aux juifs d'imposer à leurs esclaves chrétiens des choses contraires à la religion de Jésus-Christ, et aux chrétiens de contracter des mariages avec des juifs, et prive de la communion, pour un an, ceux qui mangent avec eux.

Le quatorzième ordonne de commencer les messes à neuf heures, afin que les prêtres puissent se trouver à l'office de vêpres.

Le quinzième déclare que les évêques qui iront dans les diocèses de leurs confrères pour y ordonner des clercs, ou y consacrer des autels, seront un an sans célébrer, et qu'on déposera les clercs qu'ils auront ordonnés.

Le seizième prive de la communion jusqu'à la mort ceux qui enlèvent des vierges ou des veuves, et celles qui consentent d'habiter avec leurs ravisseurs.

Le dix-septième déclare qu'un évêque peut échanger, mais non pas révoquer les grâces que son prédécesseur a faites à des clercs.

Le dix-huitième porte que l'évêque peut priver des revenus ecclésiastiques les clercs à qui l'on donne le gouvernement d'un monastère, ou une chapelle, ou une cure, parce que le revenu de ces bénéfices doit leur suffire.

Le vingt-troisième défend, sous peine de déposition, aux abbés, aux prêtres et aux diacres, d'aliéner les biens de l'Église sans la permission de l'évêque.

Le vingt-quatrième défend d'accorder la pénitence aux personnes mariées, sans le consentement des deux parties.

Le vingt-cinquième ordonne qu'on prive de la communion jusqu'à la mort, ceux qui quittent la pénitence pour retourner à la vie séculière.

Le vingt-sixième défend d'ordonner des fermiers ou des personnes qui ont des comptes à rendre, avant qu'ils aient leur décharge, et suspend des fonctions de son ministère pendant un an l'évêque qui les ordonne.

Le vingt-septième veut qu'on dépose les diacres et les autres clercs, qui prêtent à usure, ou qui exercent quelque négoce.

Le vingt-huitième défend de travailler le dimanche à la campagne; mais il permet d'aller en chariot ou à cheval, de préparer les viandes, et de faire les choses qui regardent la propreté du corps ou de la maison.

Le vingt-neuvième défend aux laïques de sortir de l'office avant la bénédiction de l'évêque, et d'entendre la messe avec des armes.

Le trentième défend aux juifs de se trouver avec les chrétiens, depuis le jeudi-saint jusqu'au jour de Pâques.

Le trente-deuxième défend aux clercs de faire appeler quelqu'un devant les juges laïques, et aux laïques d'y faire appeler les clercs, sans la permission de l'évêque. (Reg. 11. Lab. 5. Hard. 2.)

Le cinquième concile se tint l'an 541, sous les rois Childebert, Clotaire et Théodebert. Il s'y trouva trente-huit évêques qui y firent trente-huit canons. Voici ceux qui diffèrent en quelque chose des précédens.

Le premier ordonne de célébrer la Pâque tous les ans, selon la table de Victorius.

Le cinquième porte que l'évêque sera ordonné dans l'église à laquelle il doit présider.

Le septième défend aux seigneurs de mettre dans les chapelles de leurs terres, des ecclésiastiques qui ne soient pas choisis par l'évêque dans le territoire duquel elles sont situées.

Le treizième menace d'excommunication les juges qui contraindront les clercs desservans l'Église, d'accepter les charges publiques, ou les évêques, les prêtres et les diacres, d'accepter des tutelles.

Le seizième excommunie ceux qui jurent, selon la coutume des païens, sur la tête des bêtes, en invoquant les noms des faux dieux.

Le vingtième défend d'assigner les clercs devant les juges séculiers, sans la permission de l'évêque, et à eux d'y comparaître.

Le vingt-quatrième veut qu'on rende les esclaves qui se retirent dans les églises sous prétexte de mariage.

Le vingt-neuvième ordonne qu'on bannisse les femmes qui auront commis les adultères avec les clercs, et qu'on punisse les clercs selon les canons. (*Ibid.*)

Le sixième concile se tint l'an 549, sous le roi Childebert. Il s'y trouva soixante-onze évêques ou archevêques, qui y firent vingt-quatre canons, qui sont des renouvellemens des précédens.

Le second défend aux évêques d'excommunier pour des fautes légères.

Le onzième porte que l'on ne donnera point pour évêque une personne que les peuples ne veulent point.

Le vingt et le vingt-unième ordonnent aux archidiacres de visiter les prisonniers tous les dimanches, et aux évêques d'avoir soin des lépreux. (*Ibid.*)

Le septième concile se tint l'an 634, contre un hérétique grec qui fut chassé de France. (Reg. 14. Lab. 5. Hard. 3.)

Le huitième, l'an 766. Pépin y détermina la guerre contre Gaïfer, duc d'Aquitaine. (Reg. 17. Lab. 5. Hard. 3.)

Le neuvième, l'an 1017, contre deux hérétiques manichéens, qui furent brûlés par l'ordre du roi Robert. (Lab. 11. Hard. 6.)

Le dixième, l'an 1022, contre quelques hérétiques. (*Gall. christ.* t. 2, p. 39.)

Le onzième, l'an 1127, sur la discipline. (*Pagi ad. ann.* 1126.)

Le douzième, l'an 1129; on en ignore le sujet. (Lab. 11. Hard. 6.)

Le treizième, l'an 1411, contre Jean, duc de Bourgogne, sur la mort du duc d'Orléans. (Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI.)

PAMIERS, *Pamiæ* et *Apamiæ*, ville épiscopale de France, sous la métropole de Toulouse, est située dans une plaine fertile, sur la rive droite de l'Arriège, à cent quatre-vingt-une lieues de Paris. C'est maintenant un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Arriège. Elle n'était dans son origine qu'une abbaye fondée au milieu du dixième siècle, qu'on appelait Saint-Antonin de *Fredelas*, et qui passa aux chanoines réguliers. Dans la suite les comtes de Foix ayant bâti tout auprès le château de Pamiers, ce château donna naissance à la ville, dont les comtes et les abbés furent co-seigneurs. A la fin du treizième siècle, l'abbaye fut érigée en cathédrale, et le nouveau diocèse fut distrait de celui de Toulouse. Le chapitre consistait en six dignités, neuf autres chanoines réguliers, et douze semi-prébendés séculiers; il se compose aujourd'hui de onze chanoines. L'ancienne cathédrale de Saint-Antonin ayant été ruinée par les religionnaires, c'est aujourd'hui l'église de Notre-Dame qui sert de cathédrale. Il y avait une collégiale, un collége de jésuites, quatre couvens d'hommes et trois de filles. Le diocèse s'étendait sur cent cinquante paroisses ou annexes, situées tant en Languedoc que dans le comté de Foix. Il contient aujourd'hui vingt cures, deux cent soixante-trois succursales et vingt-huit vicariats. L'évêque jouissait de vingt-cinq mille livres de rente, et payait deux mille

cinq cents florins pour ses bulles. Il était président des états du comté de Foix, et assistait à ceux du Languedoc.

Evêques de Pamiers.

1. Saint Louis, fils de Charles II, roi de Sicile, cousin-germain de Philippe-le-Bel, religieux franciscain d'une rare sainteté, et déjà nommé à l'évêché de Toulouse, fut le premier placé sur ce siége en 1297, et le posséda de l'agrément de Boniface VIII, conservant aussi celui de Toulouse; mais il ne vécut pas longtemps.

2. Bernard Paisseti, nommé à cet évêché avant Louis, par le pape, n'avait pu obtenir l'agrément du roi; mais ce prince s'étant laissé gagner après la mort de son cousin en 1298, Bernard présida le second à cet évêché, érigé en partie en sa faveur. Il se brouilla de nouveau avec Philippe-le-Bel en 1301, à l'occasion de la fonction de légat dont il fut chargé par le pape auprès de ce prince; mais enfin les choses s'étant adoucies de part et d'autre, Bernard posséda cet évêché de l'agrément du roi, qui lui accorda même ses bonnes grâces en 1309.

3. Pile-Fort de Rabustens, fils du comte de Saint-Georges, est nommé évêque de Pamiers dans un acte de 1315. Il fut ensuite créé premier évêque de Rieux par le pape Jean XXII, qui le fit cardinal en 1320.

4. Jacques du Four, moine de Cîteaux, élu évêque de Pamiers en 1317, devint nonce du pape Jean XXII, en 1325, et fut transféré à l'église de Mirepoix l'année suivante, enfin créé cardinal du titre de saint Prisque en 1327, par le même pape, auquel il succéda en 1334, sous le nom de *Benoît XII.*

5. Dominique Grenier, dominicain du couvent de Toulouse, succéda à Jacques dans le gouvernement de cette église en 1326. Il avait été maître du sacré palais, et était regardé comme un saint et savant religieux. Il présidait encore à cette église en 1342.

6. Ponce de Villemur, élevé sur ce siége en 1348, ensuite créé cardinal en 1350, mourut subitement à Avignon en 1355.

7. Guillaume, fils d'Azémare d'Espagne, seigneur de Montespan, succéda au précédent le 7 février 1351. Il assista au concile de Lavaur en 1368, et fut transféré à Cominges.

8. Raimond d'Avone, religieux augustin, d'abord évêque de Fréjus, après avoir rempli plusieurs dignités inférieures, fut transféré à cette église le 4 juillet 1371. Il présidait encore à cet évêché en 1378.

7. Bertrand Ier d'Ornesan, créé évêque de Pamiers, le 17 mai 1380, par l'antipape Clément VII, fut obligé de se retirer vers lui à Avignon, en conséquence d'une dispute qu'il eut avec Gaston, comte de Foix, et y resta jusqu'à la mort de celui-ci arrivée en 1390. Il tint ses synodes en 1382 et 1406, et mourut vers l'an 1410.

10. Jean Ier tint ce siége jusqu'en 1429.

11. Gérard est rappelé comme évêque de Pamiers en deux actes, l'un du 7 mai 1436, l'autre du 8 juin suivant.

12. Jean II fit son entrée solennelle en cette église le 22 juillet 1438, et on trouve qu'il tint encore son synode le 29 avril 1460.

13. Barthélemi d'Artiguelcube érigea les chapelains de Sainte-Marie-du-Champ en chanoines en 1466, et est rappelé aussi dans la fondation de l'archidiaconé de Pamiers en 1467.

14. Pascal du Four, créé évêque de cette église en 1469, en fut chassé par la faction de Mathieu d'Artigueloube en 1483. Celui-ci cependant ne lui succéda pas immédiatement.

15. Pierre de Castelbajac est nommé évêque de Pamiers dans des actes du 7 mai 1494, et de l'an 1497, quels qu'aient été contre lui les efforts de Matthieu.

16. Gérard Jean, créé évêque en 1498, et encore rappelé en cette qua-

lité dans un acte de 1502, mourut en mars de cette année.

17. Amanée d'Albret, frère de Jean, roi de Navarre, créé cardinal par Alexandre VI, en 1500, obtint l'administration de l'église de Pamiers, le 31 mars 1502, et mourut le 10 décembre 1520.

18. Matthieu d'Artigueloube, sacré dès l'an 1482 ou environ, fit enfin, après beaucoup de vains efforts contre ses prédécesseurs, son entrée solennelle en cette église le 16 septembre 1506. Il est parlé de lui d'une manière fort honorable dans l'histoire de l'élévation des corps des saints apôtres Simon et Jude, faite à Toulouse en 1511. Il paraît qu'il gagna son procès ou s'accorda avec le précédent, et que celui-ci reprit après la mort de Matthieu l'administration de cette église, qu'il ne quitta qu'en cessant de vivre.

19. Bernard II de Loidat, abbé de Saint-Volusien, élu vers l'an 1520, fit son entrée solennelle en cette église le 14 septembre 1524. Il ne présida pas long-temps à ce diocèse passé l'an 1536.

20. Jean III de Luxembourg, fils de Charles, comte de Brienne, de Roué et de Ligny, est nommé seulement administrateur de cette église en des actes de 1540 et 1541; mais il en est appelé évêque en 1547. Il mourut à Avignon en 1548.

21. Jean IV de Barbançon, fils de Michel, comte de Cony, est appelé comme évêque de Pamiers dans des actes de 1550 et 1551. Il paraît que, quoique cité comme évêque de cette église en 1563 par Pie IV, comme suspect de luthéranisme et de calvinisme, il avait abdiqué déjà depuis long-temps, gardant seulement le nom.

22. Robert de Pellevé, déjà créé évêque de ce diocèse depuis quelques années, y fit son entrée solennelle le 24 avril 1557, et vécut jusqu'en 1559. Il avait assisté deux ans auparavant à l'assemblée du clergé tenue à Blois. Jules-César Boulanger parle de lui au premier livre de l'histoire de son temps, comme d'un prélat très-pieux et trèsz-élé pour la religion de ses pères.

23. Bertrand II du Parron ou du Peyron succéda à Robert en 1579. La persécution des hérétiques lui permit à peine d'exercer quelquefois ses fonctions, et d'obtenir comme par aumône les choses nécessaires à la vie. Il mourut en paix le 18 juin 1604.

24. Joseph d'Espardes de Lussan, fils de Joseph, capitaine des gardes de Henri III, nommé par Henri IV à cet évêché après quelques années de vacance du siége, fut sacré en février 1608. Il assista aux états-généraux tenus à Paris en 1614, souffrit beaucoup de la part des hérétiques, et mourut à Toulouse le 5 décembre 1625.

25. Henri de Sponde, né le 6 janvier 1668, filleul de Henri de Bourbon, dans la suite roi de France sous le nom de Henri-le-Grand, fit abjuration et reçut l'absolution de l'hérésie calvinienne le 21 septembre 1595, fut ordonné prêtre en 1606, et nommé évêque de Pamiers par Louis-le-Juste en 1626; il n'accepta cette dignité que par obéissance au roi et au souverain pontife. Il fut sacré à Rome en cette même année, fit son entrée solennelle en son église le 23 mai 1627, et mourut le 18 mai 1643. *Voyez* SPONDE. (HENRI DE).

26. Jean V de Sponde, neveu du précédent et sacré son coadjuteur, sous le titre d'évêque de Mégare, le 2 juillet 1634, prit le gouvernement en chef de cette église par la démission de son oncle en 1639, et mourut en 1643, après s'être acquitté avec beaucoup d'honneur des devoirs d'un bon évêque.

27. Henri de Sponde, nommé de nouveau par le roi à cet évêché, ne survécut pas long-temps à son neveu, étant mort, comme on vient de le voir, le 18 mai 1643.

28. Jacques II de Montrouge était aumônier de la reine Anne d'Autriche, régente, lorsqu'il fut nommé à cet évêché; mais, n'ayant pas été sacré alors, il devint dans la suite évêque de Saint-Flour.

29. François-Étienne de Caulet, fils du garde du trésor royal de ce nom, s'appliqua en 1627 à la réforme de son abbaye de Saint-Volusien : nommé ensuite par Louis XIV, à cet évêché, il fut sacré à Paris dans l'église de Saint-Sulpice en 1644. (*Gall. christ. vet. edit.* tom. 2, part. 1, p. 163 et suiv.) Ce prélat mourut le 7 août 1680, âgé de soixante-dix ans. *Voyez* CAULET.

30. L'abbé de Bourlemont, qui avait été nommé à l'évêché de Pamiers, ayant donné sa démission en 1685, L'abbé de Camps fut nommé au mois de novembre de la même année; mais il ne put jamais obtenir ses bulles.

31. Jean-Baptiste de Verthamon, sacré en 1694, mourut le 20 mars 1735.

32. François-Barthélemi de Salignac de la Motte Fénélon, sacré le 22 janvier 1736, mourut à Paris le 16 juin 1741, dans sa cinquantième année.

33. Henri-Gaston de Lévis-Léran, second fils de Paul-Louis, marquis de Léran, colonel du régiment Royal-Étranger, chevalier de saint Louis, et de Marie-Marguerite-Thérèse de Lévi-Mirepoix, fut sacré le 11 février 1742.

34. Charles-Constant-César d'Agault de Bonneval, né à Grenoble en 1749, sacré le 13 mai 1787, démissionnaire en 1802, mort à Paris en 1824.

Ce siége, supprimé par le concordat de 1801, rétabli par celui de 1817, n'a été occupé de nouveau qu'en 1823.

35. Louis-Charles-François de Latour-Landorthe, né à Saint-Ignan (Haute-Garonne) le 27 janvier 1760, chanoine et grand-vicaire de Toulouse, sacré le 27 juillet 1823.

PARIS, *Leucotetia* ou *Lutetia Parisiorum,* capitale du royaume de France, chef-lieu du département de la Seine, existait dans l'île appelée aujourd'hui l'Ile Notre-Dame, avant l'entrée de Jules César dans les Gaules. C'est la résidence ordinaire du roi et des ministres, le siége de la chambre des pairs, de la chambre des députés, du conseil d'état, de la cour de cassation, d'une cour royale, d'un archevêché, de toutes les directions générales, de l'université royale de France, de l'institut royal, composé de quatre académies, de la banque de France, etc. Il y avait autrefois un parlement, une chambre des comptes, une cour des aides, une cour des monnaies, un autre tribunal appelé le Châtelet, et une université particulière, la plus ancienne et la plus célèbre de l'Europe. Paris possède des facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres; un collége public fondé par François Ier, et connu sous le titre de collége de France; une école des hautes-études ecclésiastiques, une école polytechnique, huit colléges royaux, des écoles des langues orientales, de médecine, de pharmacie, des beaux-arts, de dessin, de mosaïque; un conservatoire de musique; un musée royal où sont réunis les tableaux des grands maîtres de toutes les écoles, et une magnifique collection de statues antiques; un musée d'histoire naturelle où l'on professe toutes les parties de cette science; un jardin des plantes connu sous le nom de Jardin du Roi; un conservatoire des arts et métiers; quatre bibliothéques publiques, savoir, la bibliothéque du Roi, des Quatre-Nations, de l'Arsenal, de la Ville; un grand nombre de belles églises, parmi lesquelles on distingue la métropolitaine (Notre-Dame), monument précieux d'architecture gothique, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève, la Magdeleine (non encore achevée), le dôme des invalides, Saint-Gervais, Saint-Étienne du Mont, Saint-Roch, etc.; un grand nombre de palais, le Louvre, les Tuileries, demeures royales, le Palais-royal, habitation de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, le Luxembourg, siége de la chambre des pairs, le Palais-Bourbon, siége de la chambre des députés, l'Hôtel des Invalides, l'École militaire, l'Hôtel des monnaies, le Palais de la Bourse, etc.; un grand nombre

d'hôtels magnifiques, et seize ponts, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de l'art. On y voit des places ornées d'édifices somptueux, de colonnes triomphales, de statues, de fontaines monumentales; quatre arcs de triomphe admirables, celui de la porte Saint-Denis, celui de la porte Saint-Martin, celui du Carrouzel, et celui de la barrière de l'Étoile, encore inachevé; des promenades magnifiques, le Jardin des Tuileries, le Jardin du Luxembourg, le Jardin des plantes, les Champs-Élysées, dix-huit boulevards plantés d'arbres, etc. On distingue parmi les hôpitaux, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Saint-Louis, la Charité, les Incurables et la Salpêtrière. Les manufactures les plus remarquables de cette ville sont la manufacture royale des Gobelins, où se fabriquent les plus célèbres tapisseries de l'Europe, et la manufacture royale de la Savonnerie, qui produit de magnifiques tapis de pied. Paris est situé sur la Seine, qui le traverse, dans une plaine immense, à l'exception du midi, où le terrain s'élève par une côte assez rapide pour y former ce qu'on appelle la montagne Sainte-Geneviève; partout ailleurs son sol est à environ cent quatre-vingt-quatre pieds au-dessus de la mer. Sa circonférence est de sept lieues et demie de deux mille toises, et sa surface de près de dix mille arpens. Sa population est d'environ sept cent vingt mille habitans.

Le diocèse de Paris comprend le département de la Seine. L'évêché, érigé en 250, devint archevêché en 1622; il a pour suffragans les siéges de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Blois, de Versailles, d'Arras et de Cambrai.

Le chapitre de la cathédrale était composé d'un doyen, de sept autres dignités, de cinquante chanoines et d'un grand nombre d'autres bénéficiers et chapelains; il consiste aujourd'hui en seize chanoines. L'archevêque a, pour l'assister, onze vicaires-généraux. Le diocèse contient vingt-une cures, quatre-vingt-dix succursales et treize vicariats; autrefois il renfermait vingt-trois collégiales, dont onze à Paris, trente-une abbayes, cinq cent vingt-cinq paroisses, dont cinquante-une à Paris.

Quant aux congrégations religieuses, on comptait jadis, à Paris seulement, cinquante-deux couvens d'hommes, soixante-dix-huit de filles cloîtrées et quinze communautés de religieuses non cloîtrées. En 1827, les établissemens de ce genre sont au nombre de trente-quatre, dont trente-deux à Paris, contenant en tout neuf cent soixante-douze religieuses vouées, les unes à l'instruction des jeunes personnes, d'autres uniquement à la prière et à la contemplation. La plus grande partie enfin (et ce sont principalement les filles de la charité, dont saint Vincent de Paul fonda la communauté en 1633) vont porter des secours à l'humanité souffrante, dans les hôpitaux civils et militaires, à domicile, dans les prisons, etc., etc. Enfin, il y a à Paris une compagnie dite des *Prêtres de Saint-Sulpice*, actuellement chargée du séminaire diocésain. Elle a une maison dite *de la solitude* à Issy.

L'archevêque jouissait de cent quatre-vingt mille livres de rente, et payait quatre mille deux cent quatre-vingt-trois florins pour ses bulles.

Évêques de Paris.

1. Saint Denis. Personne ne disconvient que le premier évêque de Paris portât le nom de Denis; mais la question a été long-temps de savoir si ce Denis était l'aréopagite, ou si, en cas que c'en fût un autre, celui-ci avait été envoyé à Paris par saint Clément. Sans entrer dans cette difficulté, nous ajouterons ici seulement que l'église de Paris fait son office semi-double en l'honneur de saint Denis l'aréopagite, le 3 octobre, et en solennel majeur, pour marquer sa reconnaissance envers saint Denis, son premier évêque, le 9 du même mois. *Voyez* DENIS.

2. Mallon n'est connu que par les tables de l'église cathédrale.

3. Masse. L'abbé Hilduin en fait mention dans l'histoire du martyre de saint Denis et de ses compagnons. Démocarès observe que cet évêque, regardé comme saint en quelques endroits, a aussi fait une histoire du martyre de saint Denis, etc.

4. Mare. Quelques-uns le confondent avec les deux précédens, et ne font qu'un des trois.

5. Adventus.

6. Victorin assista au concile de Cologne en 346, et est célèbre entre les collecteurs des conciles. Il se trouva aussi au concile de Sardique en 347.

7. Paul. C'est peut-être de son temps que se tint le concile de Paris contre la formule de Rimini, en 360, mais on n'en est pas assuré.

8. Prudent. Il en est parlé dans la vie de saint Marcel.

9. Saint Marcel était sous-diacre du précédent, et lui succéda dans l'évêché. Il mourut illustre par sa vertu et ses miracles, le 1er novembre 436, et fut d'abord inhumé dans un village près de Paris, où l'on bâtit en son honneur une église collégiale, qui a donné son nom à l'endroit devenu dans la suite faubourg de cette ville. Ses reliques ont été depuis transférées en l'église cathédrale, où elles reposent avec les honneurs qu'elles méritent. *Voyez* Marcel.

10. Vivien.

11. Félix.

12. Flavien.

13. Ursicin.

14. Apédémie, autrement Apédinic ou Apédien.

15. Héraclie gouverna cette église sous le règne de Clovis, et souscrivit au concile d'Orléans en 511.

16. Probat.

17. Amélie assista et souscrivit au second concile d'Orléans en 533, au troisième en 538, et au quatrième, par le ministère de l'abbé Amphiloque en 541.

18. Saffarac assista au cinquième concile d'Orléans en 549; mais, pour en avoir violé lui-même les canons, il fut déposé dans le second concile de Paris, tenu par ordre du roi Childebert, probablement en 552.

19. Eusèbe Ier. Ce fut lui apparemment, et non Eusèbe, successeur de Ragnemode, qui conféra la prêtrise à saint Cloud.

20. Saint Germain, déjà prêtre et abbé de Saint-Symphorien, assista au cinquième concile d'Orléans en 547, et, devenu illustre par sa sainteté et ses miracles, fut élevé sur le siége de Paris en 555, dignité qui ne changea rien à la sainte austérité de sa vie. Il assista en 557 au troisième concile de Paris, et au quatrième en 573. Il serait trop long d'entrer dans le détail de sa conduite vraiment pastorale, et des avantages qu'il procura à son clergé et à son peuple. Il quitta cette vie pour entrer en possession d'une autre infiniment meilleure, le 28 mai 576, âgé d'environ quatre-vingts ans. *Voyez* Saint Germain.

21. Ragnemode, ordonné diacre et prêtre par saint Germain, lui fut substitué dans le siége épiscopal en 576. Il assista au concile tenu à Paris, en 577, dans l'église de Saint-Pierre, à présent Sainte-Geneviève; à celui de Brennes en 580, et à celui de Mâcon en 585. Il est célèbre par sa vigueur à soutenir la discipline ecclésiastique. Il mourut en 591, après avoir gouverné quinze ans cette église.

22. Eusèbe II acheta, pour dire le vrai, cette dignité, dont il ne jouit pas long-temps.

23. Faramond, autrement Faramode.

24. Simplice est un des évêques de France auxquels saint Grégoire recommanda les moines qu'il envoyait en Angleterre en 601.

25. Saint Céraunie ou Ceraune ou Ceran, est fort loué dans l'Histoire des trois Martyrs jumeaux, de Warnahaire. Ce fut de son temps que Clotaire II convoqua en 614 le cinquième concile de Paris, nommé général dans le troisième canon du concile tenu à Reims en 625, à cause du grand nombre d'évêques qui s'y trouvèrent. Il fut inhumé en l'église de

Sainte-Geneviève le 27 septembre de cette même année 614. *Voyez* CÉRAN.

26. Leudebert ou Londebert assista au concile de Reims en 625.

27. Audobert ou Autbert, quoiqu'étranger, fut élevé sur ce siége par la faveur de Clovis II. Il assista, par le ministère de l'abbé Germonlde, au concile de Châlons-sur-Saône, en 650.

28. Saint Landry, évêque de Paris, signa, avec les autres prélats, l'exemption du monastère de Saint-Denis, en 653. On le dit premier fondateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Sa compassion pour les misérables le porta à vendre jusqu'aux vases sacrés pour leur soulagement, après s'être lui-même dépouillé de tout. Il mourut vers l'an 655. On en fait une mémoire solennelle dans l'église de Paris le 10 juin. *Voyez* LANDRY.

29. Chrodobert, autrement Rotbert ou Théodebert, fut si agréable à sainte Bathilde, qu'elle le prit pour son conseil dans la tutelle des princes, ses enfans. Il bâtit sur le tombeau de l'abbé Ebrulfe, qu'il révérait beaucoup, une église à laquelle on donna dans la suite le nom d'*Oratoire*.

30. Sigobaud, Sigoberrand ou Sigobrand.

31. Importunus ou Ingernius.

32. Saint Agilbert, autrement Ægilbert, Aglibert, Aglebert et Angilbert, né à Paris de parens nobles, ayant été sacré évêque sans titre particulier, partit vers l'an 640 pour l'Hibernie, où ayant expliqué pendant quelque temps les livres saints, il se transporta dans la Saxe orientale en 650, dont il occupa l'évêché à la prière du roi Conwalche ou Goinwalch; mais en ayant été maltraité, il se retira vers Alfride, comte de Northumberland. De retour en France, il fut fait évêque de Paris vers l'an 666 ou 667. Vers l'année 669, Coinwalch lui fit faire excuse de l'injure qu'il lui avait faite; mais, ne pouvant quitter son siége pour retourner vers lui, comme il l'en priait, il lui envoya son neveu Leuthère, que ce prince fit sacrer évêque. Saint Agilbert mourut le 11 octobre 670. *Voyez* AGILBERT.

33. Sigofride est nommé dans la charte de Vandémir, qui se trouve dans la Diplomatique du P. Mabillon, liv. 6, n° 14. Il est mort vers l'année 693.

34. Tumoalde ou Tumochald. Il est parlé de lui dans une ordonnance de Childebert, datée de Compiégne, le 14 mars 693.

35. Adulfe.

36. Bernécharius.

37. Saint Hugues, d'abord princier de Metz, fut préposé à l'église de Rouen en 722, ensuite à celle de Paris. Il mourut le 8 avril 730. Il sera parlé encore de lui dans la suite des évêques de Rouen.

38. Merséide.

39. Fédolus ou Fédolius.

40. Ragnécaptus.

41. Madalbert.

42. Déodefridus. Gérard du Bois croit qu'il assista au concile de Paris en 767.

43. Erchenrade I[er]. Du Bois ne doute point qu'il n'ait assisté au concile de Francfort en 794. On croit que c'est lui qui a établi des chanoines dans l'église de Paris.

44. Ermenfroi. Du Bois pense qu'il assista en 809 au concile d'Aix-la-Chapelle.

45. Inchade était déjà évêque de Paris en 811. Il assista en 829 au concile tenu en cette ville. Il mourut le 10 mars 831.

46. Erchenrade II leva de terre le corps de sainte Bathilde en 833; il assista au huitième concile d'Aix-la-Chapelle en 836, à celui de Chiersy en 837, à celui de Beauvais la même année, à celui de Meaux en 845, à celui de Paris en 846, et par son vicaire à celui de Murrit en 850. Il est mort en 856.

47. Énée fut élu d'un commun accord évêque de ce siége à la recommandation du roi Charles-le-Chauve. Il avait déjà souscrit, en qualité de chancelier de ce prince, aux conciles de Chiersy ou Tiersy en 849, et de

Soissons en 853. Après son ordination faite au grand applaudissement de Wentillon, archevêque de Sens, et de tous les évêques comprovinciaux, il assista, en 858, à un nouveau concile de Chiersy, et ne craignit pas d'adhérer, dans celui de Savonnière, au jugement porté contre son métropolitain, en 859. Il se trouva encore au concile de Toussy en 860, à celui de Pistres en 862, à celui de Soissons la même année, à un autre de Soissons en 866, à celui de Verberies en 867, à celui de Troyes la même année, à un nouveau de Verberies en 869, la même année à celui de Pistres, et à celui d'Attigny en 870. Enfin son successeur ayant assisté à celui de Douzy en 871, il paraît qu'Enée est mort en décembre 870. Ceux qui ont voulu ternir sa mémoire, ignoraient apparemment les preuves que l'histoire fournit de sa foi et de sa piété.

48. Ingelwin se trouva au concile de Douzy tenu au mois d'août 871, pour la condamnation d'Hincmar de Laon, à celui de Châlons-sur-Saône en 875, à celui de Pont-Yon en février 876, à celui de Troyes le 11 d'août 878. Il paraît, par l'excuse des chanoines de Reims, rapportée par le P. Sirmond, t. 2, des Conciles, que cet évêque était très-estimé du roi, et avait un grand crédit auprès de ce prince. On croit qu'il mourut en 883.

49. Gauzlène, chancelier des rois Charles et Louis, succéda au précédent. Il ordonna l'élévation du corps de saint Médéric en 884, et défendit, dit-on, la ville de Paris contre les Normands ou Danois en l'année 886. Il mourut vers le mois de mai 886. Il est qualifié, par le continuateur d'Aimoin, de *pasteur compatissant*, et de *très-doux héros*.

50. Anschéric fut nommé par l'empereur à cet évêché, avec l'applaudissement du clergé et du peuple, vers le mois d'octobre 886. La nécessité, beaucoup plus que son caractère, lui fit donner, comme à son prédécesseur, des preuves de valeur dans la guerre de 888. Il paraît par les édits de ce temps qu'il fut aussi chancelier du roi Charles-le-Simple. Il était déjà mort au mois de juin 911.

51. Théodulphe obtint du roi une exemption pour le cloître et les maisons canoniales de son église en 911. Il était déjà mort en 922.

52. Fulrade obligea Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, d'écrire ses Explications des Evangiles. Il mourut en 926 ou au commencement de 927.

53. Adelhelme ou Adalelme.

54. Gaultier Ier. Sa mémoire est marquée dans le martyrologe de l'église de Paris, le 5 juin.

55. Albéric.

56. Constantius.

57. Garin.

58. Rainaud Ier souscrivit dans le concile de sa province à une donation faite au monastère de Saint-Pierre de Sens en 980.

59. Elisiard, ou Lisiard, ou Lisiesne, obtint du pape Benoît VII et du roi Lothaire la confirmation des priviléges de son église vers l'an 983.

60. Gislebert mourut vers l'an 991, et est marqué dans l'ancien nécrologe de Paris, le 4 février.

61. Rainauld II présidait déjà à cette église au commencement de 992. Le roi Robert fit assembler, du temps de ce prélat, un concile en son palais de Chelles, en 1008. Rainaud mourut, à ce qu'on croit, en 1016.

62. Azelin, autrement Albert, devenu évêque de Paris en 1017, abdiqua peu après cette dignité pour des raisons qui, au sentiment de plusieurs, ne lui sont pas très-favorables.

63. Francon, d'abord doyen de l'église de Paris et chancelier de France, fut élevé sur ce siége en 1020, et mourut en 1030.

64. Imbert de Vergy fut nommé évêque de Paris par le roi Robert, en conséquence de ses excellentes qualités, vers l'an 1030. Il souscrivit vers l'an 1034 les lettres de

Gilduin de Sens, dans le synode tenu vers l'an 1034 en faveur des moines de Fleury. Il se trouva en 1048 au concile de Sens, et à celui qui fut assemblé à Senlis dans le palais du roi Henri. On tint à Paris, de son temps (en 1050) un concile dans lequel Bérenger fut condamné. Il mourut en 1060, âgé d'environ quatre-vingts ans. Le célèbre André Querectan en fait beaucoup d'éloges.

65. Gaufride, de Boulogne, devint évêque de Paris au plus tard en 1061. Le P. Mabillon dit qu'on tint à Paris un concile en 1072. On en tint un dans cette même ville, auquel Gaufride souscrivit, et qu'on ne peut rapporter qu'à l'an 1075. Il assista au concile d'Issoudun, célébré en 1081 par l'évêque de Die, et y souscrivit avec plusieurs autres. Il se trouva aussi, en 1085, au concile de Compiègne, et à celui d'Etampes en 1091. Il est mort en 1093.

66. Guillaume I[er] de Montfort fut élu évêque de Paris en 1095; mais il ne fut sacré que l'année suivante, lorsqu'Ives de Chartres eut fait connaître au pape la pureté des mœurs de Guillaume, et la canonicité de son élection. Il assista, en 1099, au concile d'Etampes. Il mourut, ce semble, vers l'année 1102, dans le voyage qu'il avait entrepris pour visiter Jérusalem.

67. Foulque, ordonné évêque de Paris par le pape Paschal II, en conséquence des témoignages honorables que le pontife avait reçus à son sujet, ne gouverna pas long-temps ce diocèse, étant mort en 1104.

68. Galan, ou Walon, ou Gualon, sacré évêque de Beauvais par le pape Paschal II, qui l'envoya en Pologne en qualité de légat. Étant revenu en France, il fut élu solennellement évêque de Paris; et le roi, qui s'était opposé à son intronisation dans le siége de Beauvais, consentit volontiers qu'il prît possession de celui-ci : de sorte qu'il assista sous ce titre au mois d'août 1104, à la réconciliation du même roi. Il obtint ensuite pour cette translation le consentement du pape, qui en félicita l'église de Paris, et donna à Galon des pouvoirs extraordinaires contre ceux qui s'emparaient des biens ecclésiastiques. Cet évêque commença donc d'administrer le diocèse de Paris dès les premiers mois de 1105. Gérard du Bois croit qu'il se trouva à l'assemblée convoquée à Melun par le roi Louis-le-Gros en 1111. On pense qu'il assista cette année au concile de Sens. On trouve encore son nom dans la lettre synodale du concile de Châlons-sur-Marne en 1115. Il n'est mort au plutôt qu'au mois de février 1116. Eadmère, dans la vie de saint Anselme, donne à l'évêque Galon de singuliers éloges.

69. Gisbert ou Gislebert souscrivit, comme évêque de Paris, à une ordonnance de Louis VI, dès l'an 1117, et en obtint en 1119 la confirmation des priviléges du cloître de son église. Il assista en 1120 au concile de Beauvais, et mourut vers l'an 1123.

70. Étienne I[er] de Senlis, archidiacre de Paris, succéda à Gislebert dans l'évêché aussitôt après la mort de celui-ci. Il assista au concile de Troyes en 1128, et à celui de Paris l'année suivante. Au mois d'octobre 1131, Innocent II convoqua un concile à Reims, dans lequel il réconcilia Étienne avec le roi, sans blesser ni la dignité royale, ni la liberté ecclésiastique. Ce fut de son temps, qu'en l'an 1133 l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre fut donnée aux bénédictins de Saint-Martin-des-Champs, qui, de leur côté, donnèrent l'église qui leur appartenait à Montmartre, pour y établir des religieuses. On voit par les lettres que lui adressa le pape Innocent, combien ce pontife estimait Etienne. Il paraît, par différens actes dans lesquels il est fait mention de cet évêque, qu'il n'est mort que le 6 mai 1142.

71. Thibaud, illustre par sa piété, fut élu évêque de Paris sur la fin de 1143, aussitôt que la liberté d'élire eut été rendue aux églises de France.

On croit qu'il assista le pape Eugène dans la consécration de l'église de Montmartre, le 21 avril 1147, et au concile que le même pape tint cette année à Paris, contre Gilbert de la Porée. Il se trouva en 1155 à celui de Soissons, et est mort au mois de janvier 1157.

72. Pierre Ier Lombard fut peu de temps évêque de cette église, étant mort en 1160. Mais dans ce peu de temps, cet homme d'autant plus grand qu'il était plus humble, donna surtout une éclatante preuve de son humilité, en ne voulant reconnaître sa propre mère que vêtue d'une manière conforme à la pauvreté dans laquelle elle l'avait élevé. *Voyez* Pierre Lombard.

73. Maurice de Sully, ainsi appelé du lieu de sa naissance, quoiqu'élu par son propre et unique suffrage en 1160, ne laissa pas de contribuer par ses paroles et son exemple au bien qu'il s'était proposé de faire dans ce diocèse. Il assista en 1166 au concile de Beauvais. Ce fut dans son palais que Louis VII convoqua une assemblée d'évêques pour y faire sacrer Philippe son fils le 16 janvier 1185. Il reçut solennellement les ambassadeurs du roi de Jérusalem, en particulier le patriarche; et ceux-ci tinrent à Paris un concile général pour la défense de la foi contre les ennemis de la croix. On tint, au milieu du carême 1188, un concile à Paris pour accorder au roi des décimes en faveur de l'expédition de la Terre-Sainte; ce qui ne fut pas approuvé par Pierre de Blois. Il s'y en tint encore un au commencement de 1196, pour la réformation du mariage de Philippe-Auguste; mais il n'y fut rien conclu. Maurice s'étant retiré à Saint-Victor sur la fin de sa vie, y mourut en 1196. Le nécrologe de Paris fait de lui une très-honorable mention au 11 septembre.

74. Odon de Sully, si on en croit Radulphe dans sa Chronique d'Angleterre, ne fut élu évêque de Paris qu'après le refus de Pierre le Chantre. Mais Pierre de Blois, sans parler de ce refus, réel ou non, dit qu'après la mort de Maurice, Odon, allié aux rois de France et d'Angleterre, ainsi qu'aux comtes de Champagne, fut élu à cette dignité au moment où il ne pensait à rien moins, lorsque plusieurs autres, au contraire, employaient pour y parvenir, les moyens les plus injustes. Il semble qu'il n'entra en possession de ce siége qu'en 1197. Il mit l'année suivante tout en œuvre pour abolir une fête abominable, que célébraient le premier janvier une troupe d'insensés; il y réussit, au moins pour son diocèse, à l'aide de Pierre, légat du saint-siége, et institua à la place la fête de la Circoncision. Il fut fort maltraité en 1199, en conséquence de sa fidélité à observer l'interdit lancé sur le roi et le royaume; mais, l'année suivante, ce prince, pour l'en dédommager, l'exempta pour toute sa vie du service de guerre, auquel les évêques étaient alors astreints. Sa vigilance pastorale parut en mille occasions, mais surtout dans les excellens statuts qu'il fit pour l'utilité de toute l'Eglise, aussi-bien que de son diocèse en particulier. Ces statuts ont été imprimés en 1674 par l'autorité de François de Harlay, son successeur. Il mourut dans un âge peu avancé, mais chargé de mérites autant que de travaux, le 13 juillet 1208.

75. Pierre II de Nemours était déjà évêque de Paris lorsque, en 1208, au mois d'octobre, il confirma l'établissement du chapitre de Saint-Honoré. Il découvrit et extermina, en 1209, une hérésie qui se glissait dans son diocèse, et fit l'année suivante des statuts pour l'université. En 1212, Robert de Corcéon, légat apostolique, célébra le cinquième concile de Paris, dans lequel on fit plusieurs canons concernant la discipline ecclésiastique, et auquel Pierre assista. Délégué par le roi avec l'évêque de Senlis, pour examiner de quelle manière l'Eglise avait coutume de secourir les croisés, ils firent de concert plusieurs statuts à cet égard, au

mois de mars 1214. Ce fut de son temps (en 1217) que les religieux dominicains vinrent à Paris, et que, le 6 août de l'année suivante, ils commencèrent d'habiter la maison qu'ils avaient achetée de Jean de Saint-Quentin, et de l'université de Paris, et dans laquelle ils avaient bâti une chapelle en l'honneur de saint Jacques, ce qui leur fit donner en France le nom de jacobins. Pierre mourut au siége de Damiette, vraisemblablement en 1219.

76. Guillaume II de Seignelay, alors évêque d'Auxerre, fut nommé par le pape Honorius à l'évêché de Paris, après le refus du cardinal Aldrobrandin vers l'année 1220. Guillaume, voyant que le souverain pontife ne faisait aucune attention aux instances qu'il faisait à sa sainteté pour l'engager à ne pas l'obliger d'accepter cette translation, partit dans les plus grandes chaleurs de l'été pour aller se jeter aux pieds du saint père : mais ce fut inutilement; il fallut obéir. Il est compté entre les évêques qui, assemblés pour le concile de Paris contre les Albigeois, assistèrent aux obsèques de Philippe-Auguste. Enfin, après avoir donné dans le gouvernement de ce diocèse de nouvelles preuves de sa vertu et de son zèle vraiment pastoral, il mourut à Saint-Cloud en novembre 1223.

77. Barthélemi, doyen de Chartres, fut nommé évêque de Paris en considération de sa science et de sa sainteté, au mois de décembre 1223, et sacré le jour de Pâques de l'année suivante. Fidèle sujet et ami de Louis VIII, il fut établi exécuteur du testament de ce prince, avec les évêques de Chartres et de Senlis, au mois de juin 1225. Il visita son diocèse en 1226, et confirma les statuts d'Odon sur la résidence des chanoines de Saint-Marcel, après les avoir expliqués. Il mourut à Paris en 1227, et le Martyrologe de cette église en fait mention au 19 octobre.

78. Guillaume III ne prit possession de ce siége qu'en 1228, plusieurs autres ayant été élus avant lui. Il donna en 1230 aux religieux de la Sainte-Trinité l'église de Saint-Mathurin, dont ils prirent le nom, qu'ils portent encore aujourd'hui. Député en 1236 par le concile de la province, il obtint du roi la liberté des ôtages des chapitres de Sens, d'Orléans et d'Auxerre. Il traita de nouveau, dans le couvent des dominicains, en 1238, la question de la pluralité des bénéfices, déjà agitée au même lieu en 1235. Après bien des discussions, il conclut qu'on ne pouvait, sans péché mortel, en posséder plusieurs, si l'un d'eux était suffisant pour l'honnête entretien du bénéficier ; et son sentiment prévalut. Cette opinion fut confirmée par plusieurs docteurs, et en particulier, par Hugues, de l'Ordre de Saint-Dominique, depuis cardinal. Il excommunia en 1243 plusieurs docteurs, dont les erreurs sont rapportées dans la Bibliothéque des Pères. Enfin, après avoir donné mille preuves d'un zèle aussi ardent que peu intéressé, il mourut le mardi-saint 1248.

79. Gaultier II, de Château-Thierry, fut élu et confirmé évêque de Paris au mois de juin 1249. Il fut inhumé par l'archevêque de Rouen dans le chœur de son église le 23 septembre suivant.

80. Regnauld III, de Corbeil. On ne sait s'il fut élu par les chanoines, ou promu à ce siége par le pape; mais il est certain qu'il en prit solennellement possession le 10 juillet 1250. C'est à cette année, selon Du Boulai, qu'on doit marquer le commencement du collége de Sorbonne. Regnauld assista en 1252 au concile assemblé à Paris par Gilon, archevêque de Sens. Il décida avec les autres évêques de ce concile la translation du chapitre de Chartres à Mantes, en novembre 1253. Il assista en 1255 au concile provincial assemblé à Paris, au sujet du meurtre du chantre de Chartres. Il demanda et obtint, aussi cette année, du pape Alexandre IV, la condamnation d'un livre qui lui avait été

déféré, et qui avait pour titre l'Évangile éternel. Au mois de juillet 1256, Alexandre cassa l'absolution qu'avait donné Regnauld à Guillaume de Saint-Amour, priva ce docteur de tout office et bénéfice, et obligea l'évêque de publier la bulle donnée à ce sujet. Regnauld assista cette même année au concile de Sens, et souscrivit avec d'autres évêques à la lettre adressée au pape en faveur de Guillaume de Saint-Amour : mais ce pape, sans les écouter, ordonna aux archevêques de Tours et de Rouen, ainsi qu'à l'évêque de Paris, de publier la condamnation de Guillaume. En 1257, Regnauld reçut du pape plusieurs lettres, par les premières desquelles ce pontife lui ordonne de prendre la défense des dominicains, et de faire connaître à l'université que Guillaume n'avait pas été condamné pour avoir pris ses intérêts, mais en conséquence de son livre: Des dangers des derniers temps. C'est aussi dans ce temps que saint Louis appela les chartreux à Paris, et que les augustins s'y présentèrent : les carmes y furent fondés l'année suivante. Le dimanche de la passion 1261, le roi assembla à Paris les évêques et les grands de son royaume au sujet du danger auquel le pape lui avait mandé que toute la chrétienté était exposée par les incursions des Tartares. On tint à Paris en 1263 un autre concile, dans lequel on accorda la centième partie des biens ecclésiastiques pour le secours de la Terre-Sainte; et cela pour cinq ans. Regnauld mourut en 1268 le 6 juin, auquel jour le nécrologe de Paris en fait une honorable mémoire.

81. Étienne II Tempier prit possession de ce siége le 7 octobre 1268. Vers l'an 1269, saint Louis se préparant au voyage d'Outremer, le désigna ainsi que l'évêque d'Évreux, pour exécuteur de son testament. En 1270, Étienne condamna douze propositions avancées par quelques docteurs de Paris. Il assista en 1274 au concile de Lyon, et écrivit en 1275, de concert avec ses comprovinciaux, pour solliciter la canonisation de saint Louis. Il condamna en 1277 les erreurs de quelques philosophes, et mourut le 3 septembre 1279. Le nécrologe de cette église fait une ample mention des présens qu'elle a reçus de lui.

82. Ranulphe d'Homblonière fut nommé évêque de ce siége par le pape Nicolas III, le 27 juin 1280. Il fut sacré le jour de Saint-Michel, et fit son entrée solennelle le jour de Saint-Denis. En 1282, il donna, de concert avec trois docteurs, dont l'un était dominicain, une décision sur la confession. En 1283 on tint dans son palais un concile de quatre archevêques et vingt évêques, dans lequel Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges et président, se plaignit de l'usage que faisaient les frères-mineurs de leurs priviléges, pour confesser sans approbation des évêques. En 1284, Jean Cholet, légat du saint-siége, tint un autre concile à Paris, dont on ne sait autre chose, sinon qu'il était composé d'un très-grand nombre d'évêques. Ranulphe mourut le 12 novembre 1288.

83. Simon Matifas, dit *de Bucy*, devint évêque de Paris en 1289. Il baptisa en 1290 un Juif, dont le sacrilége donna occasion à la chapelle, dite *des miracles*, qu'ont à présent les carmes, appelés Billètes, et toute la famille de ce profanateur. En 1296, Simon, évêque de Palestrine, convoqua à Paris un concile auquel il invita tous les archevêques de France. Vers l'an 1303, il pria, de concert avec les autres évêques de France, le pape Boniface de modérer ses termes au sujet de l'autorité qu'il prétendait avoir sur le temporel des rois. Il mourut le 22 juin 1304.

84. Guillaume IV de Baufet, dit *d'Aurillac*, élu assez paisiblement évêque de Paris en septembre 1304, et sacré en janvier 1305, défendit la même année à un théologien dominicain d'enseigner plus long-temps à Paris, en conséquence de ses sentimens erronés sur l'eucharistie. Il assista l'année suivante à la translation

du chef de saint Louis, de l'abbaye de Saint-Denis, à la Sainte-Chapelle de Paris. Il était en mai 1310 un des pères du concile provincial tenu à Paris, dans lequel plusieurs templiers furent condamnés. Ce fut environ cette année que Marguerite Porrette, infestée des erreurs des quiétistes, fut livrée au bras séculier, en conséquence de son opiniâtreté. On tint en 1314, et l'année suivante, deux conciles provinciaux au sujet de la dîme royale. Guillaume fut invité en 1316 au concile tenu à Senlis, en faveur de Pierre, évêque de Châlons. Il mourut le 30 décembre 1319.

85. Étienne III de Bourret, fut fait évêque de ce siége en 1320, mais il ne jouit de son temporel qu'en 1321. Il déclara en 1324 la doctrine de saint Thomas exempte de toute erreur. Il mourut le 24 novembre 1325.

86. Hugues II de Besançon, élu évêque de Paris le 14 janvier 1326, souscrivit le 26 avril suivant à la grâce accordée aux Flamands, avec Guillaume, archevêque de Vienne, etc. Il défendit avec honneur, en 1329, la doctrine apostolique contre les erreurs de Michel de Césène. Il mourut le 29 juillet 1332.

87. Guillaume V de Chanac fut préconisé évêque de Paris par le pape Jean XXII, le 18 août 1332; mais il ne fut sacré que le 18 avril 1333. Il confirma le 28 août 1335, en qualité de délégué du saint-siége, la fondation du collége de Bourgogne. Le 5 novembre de la même année on fixa par un acte capitulaire les exemptions des chanoines de la juridiction épiscopale, laissant en leur entier les droits ordinaires à tout évêque. Guillaume, après avoir obtenu du pape Clément VI la permission de résigner son évêché à Foulque son neveu, et avoir été lui-même nommé patriarche d'Alexandrie, mourut plein de jours le 3 mai 1348.

88. Foulque II de Chanac fut élu par Clément VI évêque de ce siége en 1342, en la place de son oncle, celui-ci ayant été élevé à la dignité de patriarche d'Alexandrie. Il fut sacré le 16 février suivant, et fit son entrée solennelle dans son église le 30 mars. Il se trouva en 1346 au concile tenu à Paris pour la réparation de la discipline ecclésiastique. Il proscrivit en 1347, dans une assemblée de docteurs, les erreurs de Jean de Mercuria, moine de Cîteaux. Il mourut le 25 juillet 1349.

89. Audoin Aubert devint évêque de ce siége en septembre 1349, fut transféré à Auxerre en 1350, ensuite à Magalon, où il fut fait cardinal, le 15 février 1353, par Innocent VI son oncle paternel; enfin déclaré évêque d'Ostie en 1361. Il sacra le pape Urbain V en 1362, et mourut à Avignon le 9 ou 10 mai 1363.

90. Pierre III de la Forest, d'abord évêque de Tournai en 1349, devenu évêque de Paris en 1350, souscrivit en cette qualité, ainsi qu'en celle de chancelier de France, à la trève arrêtée entre ce royaume et l'Angleterre le 11 septembre 1351. Il fut transféré le 16 février suivant à l'église de Rouen.

91. Jean I[er] de Meullène, auparavant évêque de Meaux, puis de Noyon, fut transféré au siége de Paris à la fin de février 1351, ou, comme nous comptons à présent, 1352, et y fut reçu le 28 mars suivant. Il eut avec le gouverneur de Paris, au sujet des droits épiscopaux, un différend qui fut terminé par arrêt du parlement le 19 mai 1363. Il mourut cette même année âgé de quatre-vingts ans.

92. Étienne IV de Paris, doyen de cette église, en fut fait évêque le 11 décembre 1363. Il fut sacré dans l'église de Sainte-Geneviève le 3 mars suivant, et fit le même jour son entrée dans sa cathédrale. Il fut délégué par le roi le 8 février 1365, avec plusieurs autres évêques, pour presser le jugement du saint-siége contre le roi de Navarre. Trois ans après il fut fait cardinal par Urbain V. Il mourut à Avignon le 16 octobre 1373, et son corps fut rapporté dans sa cathédrale où il fut inhumé.

93. Aimeric de Maignac fut fait évêque de Paris par le pape Urbain

le 23 septembre 1370, deux jours après l'élévation d'Étienne au cardinalat, et fit son entrée dans son église avec les cérémonies ordinaires le 3 décembre suivant. Il fut déclaré exécuteur du testament du roi Charles V et conseiller de la reine régente au mois d'octobre 1374. Il assista le 20 mars suivant au lit de justice, dans lequel il fut statué que les rois de France seraient désormais majeurs à quatoze ans. Il assista en 1383 à l'assemblée tenue à Saint-Denis pour apaiser les troubles excités contre le roi. La même année il fut créé, le 23 décembre, par le pape Clément VII, cardinal du titre de saint Eusèbe; mais il ne survécut pas long-temps à son élévation, étant mort le 21 mars 1389.

94. Pierre d'Orgemont devint évêque de ce siége en 1384, condamna en 1387, à la sollicitation de la faculté de théologie, les erreurs de Jean de Montéson, et, en 1388, livra au bras séculier Thomas Apula. Il assista en 1394 au concile assemblé à Paris par Charles VI, pour l'extinction du schisme. On tint encore de son temps un concile à Paris sur les priviléges des exempts pendant le schisme en 1404, et un autre pour l'extinction du même schisme en 1408. Il assista, par procureur, au concile de Pise en 1409, et mourut le 16 juillet de cette année.

95. Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers, passa au siége de Paris le 25 juillet 1409. Le pape Jean XXIII, par une bulle du 1er avril de la troisième année de son pontificat, lui commit le jugement de toutes les causes qui avaient coutume d'être portées au saint-siége pour l'université. Gérard condamna en mai 1413 l'opinion erronée de Denis le Petit. Il tint vers le même temps, comme délégué du saint-siége, un concile à Paris contre plusieurs propositions de ce docteur, qui, dans la suite, furent déclarées erronées par le concile de Constance. Il mourut le 25 septembre 1420.

96. Jean II de Courtecuisse, élu évêque de Paris le 27 décembre 1420, selon MM. de Sainte-Marthe, fut confirmé par le pape Martin V le 16 juin suivant, mais il ne fut pas sacré. Ayant ensuite été transféré par le pape à l'église de Mons le 12 juin 1422, il mourut quelques mois après.

97. Jean III de la Rochetaillée, d'abord patriarche de Constantinople, et administrateur perpétuel de Mons, fut préconisé évêque de Paris par Martin V le 12 juin 1422, transféré à l'église métropolitaine de Rouen le 25 juin 1423, puis cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*, en 1426. Il fut ensuite archevêque de Besançon, vice-chancelier de l'église de Rome, et légat à Bologne, où il mourut le 24 mars 1436.

98. Jean IV de Nant, auparavant archevêque de Vienne, fut transféré au siége de Paris par Martin V le 27 juin 1423. Il se joignit le 2 octobre 1425 à l'inquisiteur pour procéder contre un clerc et quelques laïcs coupables de sortilége : mais comme il s'éleva quelque difficulté dans l'examen de cette affaire, les accusés appelèrent au pape, qui en commit la définition aux évêques de Noyon et de Boulogne-sur-mer. Jean mourut le 7 octobre 1426.

99. Jacques du Chastellier, fait évêque de ce siége par Martin V le 17 ou le 22 février 1427, constitua des procureurs le 28 mars suivant, pour en prendre possession en son nom, fut sacré à Sainte-Geneviève le 1er juin, et fit son entrée solennelle dans son église le même jour. Il assista en mars 1429 au concile provincial célébré à Paris par Jean, archevêque de Sens, et accorda vers le même temps la permission d'user de beurre pendant le carême, à cause de la rareté de l'huile. Il s'excusa auprès des pères du concile de Bâle, par des lettres du 7 mai 1432, de ce qu'il ne pouvait assister en personne à cette assemblée, vu les affaires importantes qui le retenaient à Paris. Il tenait encore pour les Anglais en 1436, mais il rentra dans l'obéissance dûe au roi Charles VII, le 12 novembre

1437, et lui prêta serment de fidélité. Il mourut de la peste le 2 novembre de l'année suivante.

100. Denis II du Moulin était archevêque de Toulouse lorsque, en 1439, il fut fait évêque de Paris et patriarche de Constantinople. Il fut créé cardinal par Félix V, pendant le schisme, mais il abdiqua vraisemblablement cette dignité sous Nicolas V. Il renouvela en 1441 les statuts des synodes de Paris, contre ceux qui troublent l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Il mourut le 15 septembre 1447.

101. Guillaume VI Chartier prit possession de ce siége par procureur, le 29 mars 1448, et en personne le 4 août suivant. Il assista en 1459 à l'assemblée convoquée à Mantoue par le pape Pie II contre les Turcs, et au concile de Sens en mars 1460. Il fut délégué par le pape, en 1461, pour la réforme du monastère de Fontevrault. Il mourut en 1472 le 1er mai.

102. Louis de Beaumont, dit *de la Forest,* nommé par le roi à ce siége, et confirmé par le pape Sixte IV le 1er juin 1472, en prit possession solennellement le 7 février 1473. Il fut appelé au concile de Sens en 1485, et déclaré contumax et excommunié, pour avoir refusé de s'y trouver; mais peu après, c'est-à-dire le 13 décembre de la même année il fut absous *ad cautelam*. Enfin, après vingt ans d'épiscopat, et après avoir mené une vie fervente et mortifiée, il mourut le 5 juillet 1492.

103. Jean V Simon, élu unanimement par les chanoines, fut confirmé par le pape le 29 octobre 1492; sacré en 1494, et fit son entrée solennelle dans son église le 15 février 1495. Il publia la même année des statuts synodaux. Il travailla beaucoup à la réforme du monastère de Chelles en 1501, et mourut le 23 décembre 1502.

104. Étienne V de Poncher, élu évêque de Paris à la recommandation du roi le 31 décembre 1502, fut confirmé par le saint-siége le 15 février suivant, et fit son entrée solennelle le 21 mai. Il publia des statuts synodaux en 1514. Il s'appliqua, ainsi que son prédécesseur, à la réforme des monastères de filles, et le fit avec beaucoup de succès. Il fut transféré à Sens au commencement de 1519.

105. François Ier de Poncher succéda à son oncle en mars 1519, et fit son entrée solennelle le 8 mai suivant. Il consacra la même année l'église de Saint-Jacques-du-haut-Pas. On tint de son temps un concile provincial à Paris, contre plusieurs ouvrages d'André Carlostade, en mars 1522, et un autre en février 1529. Il mourut accusé par le roi, et enfermé par son ordre à Vincennes, le 1er septembre 1532.

106. Jean VI du Bellay, appelé du siége de Bayonne à celui-ci le 20 septembre 1532, y fit son entrée solennelle le 25 novembre suivant. Ce fut lui qui promit obéissance au pape au nom du roi, à Marseille le 13 octobre 1533. Il fit la même année ses efforts pour arrêter la sentence de Rome qui a occasionné le schisme d'Angleterre. Étant ambassadeur de François Ier auprès de Paul III, il fut créé par ce pape, à la recommandation du roi, cardinal du titre de Sainte-Cécile le 21 mai 1535; devenu évêque d'Ostie en 1555, il consacra le pape Paul IV. Il mourut après avoir rendu de signalés services à l'Église et à la France, le 16 février 1560.

107. Eustache du Bellay, désigné évêque de ce siége par le roi le 15 mars 1550, lors de la cession du cardinal Jean du Bellay, son parent, et confirmé par le pape le 18 mars 1551, fut sacré le 15 novembre suivant, et fit son entrée le 18. Il ordonna, tant cette année qu'en 1554, des réparations solennelles des outrages faits aux saintes images par les hérétiques, et publia des statuts synodaux en 1557. Il assista pendant plus de deux ans au concile de Trente, et s'y acquit beaucoup de réputation. Il obtint du parlement, à son retour, le 15 mai 1663, que tout exercice de la

religion réformée serait interdit dans toutes les terres de sa dépendance; et peu après il abdiqua son évêché.

108. Guillaume VII Viole, nommé par le roi à cet évêché après la cession ou résignation d'Eustache, fut institué par le pape le 21 juin 1564, et prit possession solennellement le 16 mars 1565. Il mourut bientôt après.

109. Pierre de Gondi, d'abord évêque de Langres, fut nommé par le roi au siége de Paris en 1568, en reçut les bulles le 14 décembre 1569, et fit son entrée solennelle le 9 mars 1570. Se trouvant infirme et trop occupé des affaires publiques, il demanda en 1583, et obtint pour coadjuteur irrévocable, Julien de Saint-Germain, que le pape créa évêque de Césarée. Il accepta, du consentement du roi, la pourpre romaine le 18 décembre 1587, avec le titre de saint Sylvestre, qu'il changea peu après pour celui de la Sainte-Trinité-au-mont-Pincius. Les feuillans et les capucins furent reçus cette année dans le faubourg Saint-Honoré. Pierre assista comme médiateur entre le roi Henri IV et le pape, à l'assemblée de Noisy (1590); et, après avoir beaucoup travaillé pour la réconciliation de ce prince à l'Eglise, il le reçut solennellement dans sa cathédrale le 14 septembre 1594. Il ne s'appliqua pas moins à procurer, autant qu'il fut en lui, l'avantage de l'église de France en général, et de son siége en particulier, dans plusieurs assemblées du clergé auxquelles il assista ou présida. Il mourut dans une vénérable vieillesse le 17 février 1616.

110. Henri de Gondi, désigné évêque de ce siége avec le consentement du roi, le 2 novembre 1596, le cardinal Pierre de Gondi en ayant fait la cession, prêta serment de fidélité à ce prince le 8 mars 1598, et prit possession de son évêché le 1er avril suivant. Sa piété singulière brille avec éclat dans le grand nombre d'établissemens ecclésiastiques, soit séculiers, soit réguliers, qui se firent à Paris de son temps, et, plus d'une fois, de ses libéralités. Il assista en 1612 au concile provincial dans lequel fut condamné le livre d'Edmond Richer: De la puissance ecclésiastique et politique. Il se trouva aussi aux états-généraux tenus à Paris en 1614 et en 1615. Il fut fait cardinal le 26 mars 1618, et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1619. Enfin il persuada au roi, de concert avec les cardinaux de la Rochefoucault et du Perron, de réduire sous sa domination les villes et forteresses engagées aux hérétiques, au grand danger de la religion catholique. Ayant même accompagné le roi dans ses heureuses expéditions à ce sujet, lorsqu'il méditait de nouveaux succès, il fut emporté par une mort précipitée, au regret de tous les gens de bien, le 22 août 1622.

Archevêques de Paris.

1. Jean-François de Gondi, coadjuteur du précédent, fut nommé premier archevêque de ce siége par une bulle datée du 18 novembre 1622, le pape Grégoire XV, à la sollicitation du roi Louis XIII, ayant érigé cette église en métropole, et lui ayant donné pour suffragans les évêques de Chartres, d'Orléans et de Meaux, le 20 octobre précédent. Ce prélat fut très-attentif à procurer l'avancement de la religion dans son église; et tandis que son caractère lui conciliait les cœurs, il multipliait les pieux établissemens. C'est de son temps qu'en particulier les pères de la doctrine chrétienne s'établirent à Paris, ainsi que les camaldules à Montéry. Il érigea en séminaire la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Entre autres décrets dignes de son zèle vraiment pastoral, il établit les catéchismes dans toutes les paroisses, pour tous les dimanches et fêtes, ainsi que les retraites pour les ordinands à Saint-Lazare. Il censura, dans une assemblée provinciale d'évêques, plusieurs ouvrages erronés, entre autres, l'*Optatus Gallus*. Il mourut le 21 mars 1654.

2. Jean-François-Paul de Gondi, sacré d'abord archevêque de Corinthe par son oncle, qui le fit son coadjuteur avec un applaudissement général en 1644, et créé cardinal, à la demande du roi, par Innocent X, le 19 février 1652, prit possession de cet archevêché par procureur le 21 mars 1654. Ayant ensuite résigné cette dignité le 28, apparemment pour sortir du château de Vincennes, où les grands de la cour l'avaient fait arrêter, il fut transféré à celui de Nantes le 30, et s'étant échappé au mois d'août suivant, et ayant protesté contre la violence qui lui avait été faite, il se réfugia à Rome, et y eut un grand poids dans les élections d'Alexandre VII, Clément IX, Clément X et Innocent XI. De retour en France en 1662, il y fut fort agréablement reçu du roi, qui lui donna l'abbaye de Saint-Denis. Il voulut en 1675 abdiquer le cardinalat, comme il avait fait de l'archevêché en 1662; mais il ne fut pas écouté sur cet article. Enfin après une foule de traverses, il mourut à Paris le 29 août 1679.

3. Pierre de Marca, transféré à l'archevêché de Paris par le roi le 26 février 1662, et par la bulle du pape en date du 5 juin suivant, mourut avant d'en avoir pris possession le 29 du même mois. Il est parlé de lui parmi les évêques de Conserans et les archevêques de Toulouse. *Voyez* aussi Marca.

4. Hardouin de Péréfix de Beaumont, d'abord précepteur de Louis XIV, en 1644, ensuite évêque de Rodez en 1648, fut nommé à l'archevêché de Paris par le roi le 30 juillet 1662, et en reçut les bulles avec le *pallium* le 24 mars 1664. Il renouvela en 1663 les statuts concernant les petites écoles. En 1668 il transigea avec l'abbé et les moines du monastère de Saint-Germain-des-Prés, sur la juridiction dans le territoire de cette abbaye. Son autorité sur la ville, paroisse et territoire de Saint-Germain-en-Laye, fut confirmée, malgré la réclamation de l'évêque de Chartres, le 15 septembre 1670. Son zèle pour la conservation et réparation de la discipline l'engagea à renouveler les anciens statuts sur la résidence des bénéficiers, et à en établir encore de nouveaux, ainsi que pour conserver l'ancien usage des assemblées ecclésiastiques nommées *calendes*. Enfin, après avoir gouverné cette église avec une sagesse peu commune, et en avoir employé les revenus en vrai pasteur, il mourut âgé de soixante-cinq ans le 1er janvier 1671.

5. François de Harlay de Champ-Valon, désigné archevêque de Rouen par la reine régente en 1651, fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit par le roi en 1661, élevé sur le siége de Paris le 2 janvier 1671, et reçut le *pallium* le 17 du même mois. Le roi lui confia en 1672 le soin et le jugement des affaires ecclésiastiques du royaume. Il célébra le synode de Paris le 6 juillet 1673, et y fit vingt statuts. En 1674 le roi érigea en sa faveur le gouvernement de Saint-Cloud en duché-pairie. Il publia la même année, dans un nouveau synode, la collection des ordonnances de ses prédécesseurs. Entre autres soins qu'il prit à l'avantage des sociétés régulières, il pourvut à la sage administration des colléges des carmes et des dominicains. Il présida aux assemblées du clergé de 1681 et 1682. Il s'acquit une très-grande réputation de doctrine dans les conférences de morale qu'il tint dans son palais en 1682 et 1683. Les actes de l'assemblée du clergé de 1685, à laquelle il présida seul, démontrent qu'il n'oublia rien pour déraciner de France l'hérésie des calvinistes. Il fut désigné cardinal par le roi le 10 mars 1690, présida cette année à l'assemblée du clergé, ainsi qu'en 1673 et 1695, et mourut le 6 août de cette année, après avoir procuré de toutes ses forces l'avantage de l'Eglise, et de son diocèse en particulier.

6. Louis-Antoine de Noailles, fils d'Anne, duc de Noailles, pair de France, fut d'abord évêque de Cahors, ensuite de Châlons, puis archevêque

de Paris le 19 août 1695. Il reçut le *pallium* dans l'église des jacobins de la rue Saint-Honoré le 10 novembre de la même année. Il fut fait commandeur des ordres du roi en 1697, et célébra la même année le synode général de son diocèse. Il fut élevé au cardinalat le 21 juin 1700, et présida si souvent aux assemblées du clergé, qu'on pouvait le dire président par excellence. Il mourut le 7 mai 1729, et fut inhumé dans la cathédrale de Paris, devant la chapelle de la sainte Vierge.

7. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille fut tiré du siége métropolitain d'Aix pour être placé sur celui de Paris, le 12 mai 1729, reçut le *pallium* le 5 septembre, et prit possession de ce siége le 6 du même mois. Il présida aux assemblées du clergé en 1730, 1734 et 1735. Il fit réimprimer le bréviaire du diocèse en 1736, et mourut le 13 mars 1746. (*Gall. christ. nov. edit.*, tom. 7.)

8. Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds fils de Charles Gigault de Bellefonds, et du Chassin, lieutenant des maréchaux de France en Touraine, et de Catherine-Anne Binet, d'abord chanoine et prévôt de l'église de Saint-Martin de Tours, abbé de la Cour-Dieu, évêque de Bayonne en 1735, passa de cet évêché à l'archevêché d'Arles, et d'Arles à celui de Paris, dont il prit possession le 2 juin 1746, et où il mourut de la petite vérole le 20 juillet de la même année, à l'âge de quarante-huit ans.

9. Christophe de Beaumont du Repaire, né dans le diocèse de Sarlat en Périgord le 28 juillet 1703, originaire du Dauphiné, de la maison des barons des Adrets, d'abord chanoine, comte de Lyon, vicaire-général et official de Blois, abbé de Notre-Dame-des-Vertus, diocèse de Châlons-sur-Marne, en 1738, sacré évêque de Bayonne le 24 décembre 1741, archevêque de Vienne en 1746, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France au mois d'août 1746, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit le 21 mai 1747, reçu le 1er janvier 1748, et au parlement comme pair, le 22 décembre 1750, proviseur de Sorbonne le.......

10. Antoine-Éléonor-Léon Leclere de Juigné, né à Paris le 2 novembre 1728, sacré évêque de Châlons-sur-Marne le 29 avril 1764, transféré à Paris en 1781. A l'époque de la révolution, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et se retira en Suisse. Il donna sa démission en 1801, On lui offrit le siége de Lyon, qu'il refusa, et il mourut à Paris le 19 mars 1811.

11. Jean-Baptiste du Belloi, né dans le diocèse de Beauvais en 1709, sacré évêque de Glandève le 30 janvier 1752, nommé à Marseille en 1755, donna sa démission en 1801, fut nommé à l'archevêché de Paris et fait cardinal l'année suivante, bientôt après sénateur, et mourut le 10 juin 1808.

(Après sa mort le siége a vaqué jusqu'en 1819; les cardinaux Fech et Maury y furent successivement nommés, mais aucun d'eux ne reçut l'institution canonique.)

12. Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, né à Paris en 1736, sacré archevêque de Trajanople et coadjuteur de Reims le 17 décembre 1766, titulaire de ce dernier siége en 1777, membre des Etats-généraux en 1789, refusa sa démission en 1801, et signa les différentes réclamations des évêques au sujet du concordat; il se démit pourtant en 1815, après avoir été fait grand-aumônier de France. En 1817 il fut nommé archevêque de Paris et cardinal, et il mourut le 19 octobre 1821.

13. Hyacinthe-Louis de Quelen, né à Paris le 8 octobre 1778, sacré évêque de Samosates le 28 octobre 1817, archevêque de Trajanople le 17 décembre 1819, avec la coadjutorerie de Paris, titulaire du même siége en 1821, nommé pair de France en 1822.

Conciles de Paris.

Le premier fut tenu l'an 360. On y

rejeta la formule hérétique du concile de Rimini de l'an 359. Nous avons dans les fragmens de saint Hilaire une lettre de ce concile aux évêques d'Orient. (Reg. 3. Lab. 2. Hard. 1.)

Le second, l'an 362, contre Saturnin, évêque d'Arles. (*Gall. christ.* tom. 1, p. 524.)

Le troisième, en 551 ou 552. Vingt-sept évêques s'y trouvèrent, et y déposèrent Saffarac, évêque de Paris. (Tom. 5, Concil., p. 811. *Gall. christ.* t. 6, p. 612.)

Le quatrième, en 557, sous le roi Childebert. Les archevêques de Bourges, de Rouen et de Bordeaux y assistèrent. L'on y fit dix canons.

Le premier veut qu'on prive de la communion, et qu'on regarde comme homicides des pauvres, ceux qui retiennent les biens de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils les aient restitués.

Le second veut qu'on châtie de la même peine ceux qui s'emparent des biens des évêques, leurs biens étant censés être ceux de l'Église.

Le troisième défend aux évêques de s'emparer ou de retenir le bien d'autrui.

Le quatrième, contre les mariages aux degrés prohibés, défend d'épouser la veuve de son frère, de son père ou de son oncle; la sœur de sa femme, sa belle-fille, sa tante, la fille de sa belle-fille.

Le cinquième ordonne qu'on excommunie ceux qui enlèvent ou qui demandent en mariage des vierges consacrées à Dieu.

Le sixième défend de demander rien au prince du bien qui appartient aux autres, ni qu'il accorde des filles ou des veuves malgré leurs parens.

Le septième défend aux évêques de recevoir une personne excommuniée par son évêque.

Le huitième ordonne qu'on laisse libre l'élection des évêques au clergé et au peuple, et qu'ils ne seront point nommés par l'ordre absolu du prince, ni sacrés contre le sentiment du métropolitain.

Le neuvième ordonne que les enfans des esclaves qu'on aura rendus libres, à condition de rendre quelque service, seront obligés de s'en acquitter.

Le dixième porte que les évêques qui n'ont pu assister au concile, signeront ces règlemens. (Reg. 12. Lab. 5. Hard. 3.)

Le cinquième concile fut tenu en 573, par trente-deux évêques, pour terminer un différend entre Chilpéric et Sigebert, frères du roi Gontran. Promotus, sacré évêque de Châteaudun, à la réquisition de Sigebert, roi d'Austrasie, y fut déposé. (Tom. 5. Concil. p. 318.)

Le sixième, en 577, contre Prétextat, évêque de Rouen, qui y fut déposé par quarante-cinq évêques, sous prétexte d'avoir favorisé la révolte de Mérovée, fils du roi Chilpéric.

Le septième, en 614 ou 615, sous le roi Clotaire II. Il s'y trouva soixante-dix-neuf évêques qui publièrent quinze canons.

Le premier déclare nulles, suivant les anciens canons, les ordinations des évêques sans le consentement du métropolitain, des évêques de la province, du clergé et du peuple de la ville; aussi-bien que celles qui seront faites ou par force, ou par cabale, ou par argent.

Le second défend aux évêques de se donner des successeurs; il défend aussi de leur en donner pendant qu'ils sont encore en vie, à moins qu'ils ne soient hors d'état de gouverner leur église et leur clergé.

Le troisième veut qu'on punisse les clercs, qui, méprisant leurs évêques, ont recours aux princes, aux grands seigneurs, ou à d'autres protecteurs; et défend à qui que ce soit de les recevoir qu'ils n'aient obtenu le pardon de leur évêque. Que si quelqu'un les retient après qu'il en sera averti par l'évêque, on le punira suivant les lois ecclésiastiques.

Le quatrième porte qu'aucun juge séculier ne pourra juger ni condamner aucun des prêtres, des diacres, des clercs, ni même de ceux qui appartiennent à l'Église, sans en avoir

avoir averti l'évêque; et que si quelqu'un entreprend de le faire, il encourra la peine portée par les canons, jusqu'à ce qu'il ait réparé et reconnu sa faute.

Le cinquième met les affranchis de l'Église sous la protection de l'évêque, et défend, sous peine d'excommunication, de les obliger à servir le public.

Le sixième sépare de la communion ceux qui prendront quelque chose des biens donnés à l'Église, jusqu'à ce qu'ils aient restitué.

Le septième défend à toutes sortes de personnes de s'emparer (soit par ordre du prince, soit par l'autorité du juge, ou de quelque manière que ce soit) des biens laissés par les évêques ou par les autres clercs, et ordonne qu'ils seront conservés par l'archidiacre et par le clergé. Il excommunie ceux qui s'en empareront, et veut qu'on les regarde comme les homicides des pauvres.

Le huitième défend aux évêques et aux archidiacres de s'approprier, après la mort des abbés, des prêtres et des autres clercs qui desservent des églises, les meubles qui leur appartiennent, et ordonne qu'on les laissera aux églises où ils les auront laissés en mourant.

Le neuvième défend aux évêques de s'attribuer les biens, les églises, ou les clercs des autres évêques, sous quelque prétexte que ce soit, quand même il se ferait une division du royaume ou des provinces de France, comme il était déjà arrivé; et prive ceux qui le feront de la communion de leurs frères, jusqu'à ce qu'ils aient rendu ce qu'ils auront pris, et restitué les fruits.

Le dixième veut que l'on exécute les dernières volontés des évêques, des prêtres et autres clercs qui font des donations à l'Eglise, quand même les donations ne seraient pas dans les formes.

Le onzième veut qu'un évêque, qui a quelque différend avec un autre évêque, s'adresse au métropolitain; prive de la communion du métropolitain celui qui s'adresse à un juge séculier, jusqu'à ce qu'il ait rendu compte de sa conduite dans le premier synode.

Le douzième sépare de la communion, jusqu'à la mort, les moines ou les religieuses qui sortent de leur monastère, s'ils n'y veulent pas retourner après en avoir été avertis; mais s'ils y retournent, et qu'on soit satisfait de leur conduite, on leur pourra donner l'Eucharistie.

Le treizième, suivant les anciens canons, excommunie les vierges et les veuves qui se marient après avoir quitté l'habit du monde pour mener une vie religieuse dans leur maison.

Le quatorzième défend les mariages incestueux qui se font avec la veuve de son frère, la sœur de sa femme, les filles des deux sœurs, la veuve de son oncle, et avec une fille qui a pris l'habit de religion; il excommunie ceux qui contractent ces mariages, jusqu'à ce qu'ils se séparent.

Le quinzième défend aux Juifs d'exercer aucune charge pour le recouvrement des deniers sur les chrétiens; et veut que si quelqu'un d'eux en obtenait, il faudrait le baptiser avec toute sa famille. (Reg. 14. Lab. 5. Hard. 3.)

Le huitième concile fut tenu l'an 638. (Lab. 5. Hard. 3.)

Le neuvième, l'an 825, touchant les images. (Goldaste, *in decretis imperialibus de imaginibus.*)

Le dixième, l'an 828. (*Gall. christ.* tom. 3, p. 637.)

Le onzième, l'an 829, sous Louis-le-Débonnaire, et son fils Lothaire, associé à l'empire. Les évêques des provinces de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen y assistèrent. L'ouverture s'en fit le 6 de juin, et l'on y publia un grand nombre de constitutions qu'on peut diviser en trois parties. La première regarde la discipline ecclésiastique, et contient cinquante-quatre canons. La seconde concerne les princes et les laïcs, et contient treize chapitres,

ou canons. La troisième contient vingt-sept chapitres, tirés presque tous des canons du concile, qui furent envoyés par les évêques à l'empereur pour les faire exécuter.

Canons qui regardent la discipline ecclésiastique.

Le premier est une exposition de la vraie foi, dans laquelle ils font voir qu'il faut joindre les bonnes œuvres à la foi pour être utile au salut.

Le second dit que l'Église n'est qu'un seul corps dont Jésus-Christ est le chef.

Dans le troisième ils ajoutent, que l'Eglise se divise en deux parties principales, la sacerdotale et la royale, comme l'enseigne le pape Gélase et saint Fulgence.

Le quatrième s'étend sur la science et les vertus nécessaires aux ministres de l'Église, qui sont les successeurs des apôtres.

Le cinquième ordonne que les évêques porteront à la vertu leurs peuples, en les instruisant par leurs paroles et leurs exemples; et que tous ensemble ils imploreront la clémence de Dieu pour l'empereur, pour son épouse, pour ses enfans et pour l'empire.

Le sixième ordonne que tous les fidèles se fassent instruire des vérités de la foi.

Le septième défend de baptiser, sans nécessité, dans d'autres temps que ceux qui ont été marqués par les canons.

Le huitième porte qu'on n'élevera point aux ordres ceux qui ont été baptisés dans la maladie, suivant le canon douzième du concile de Néocésarée.

Le neuvième exhorte les chrétiens à se souvenir des promesses qu'ils ont faites au baptême.

Le dixième explique ce que c'est que de renoncer au diable et à ses œuvres.

Le onzième et le douzième s'étendent sur les qualités et les vertus que doivent avoir ceux qu'on élève au sacerdoce.

Le treizième tâche de détourner les prêtres du péché d'avarice.

Le quatorzième exhorte les ecclésiastiques à pratiquer l'hospitalité.

Le quinzième défend aux évêques d'aliéner les biens ecclésiastiques, et leur prescrit l'usage qu'ils en doivent faire suivant les saints canons.

Le seizième ordonne que les biens que les prêtres et les évêques auront amassés depuis leur ordination, seront censés être de leur église, et leurs héritiers ne doivent y avoir aucune part.

Le dix-septième défend l'aliénation des biens de l'Eglise sans une grande nécessité, et sans avoir l'approbation du métropolitain et des évêques voisins. Il défend aussi les échanges qui n'apportent aucune utilité à l'Eglise.

Le dix-huitième dit que les pasteurs de l'Eglise doivent posséder les biens de l'Eglise sans en être possédés; et qu'en les possédant, ils les doivent mépriser; et enfin, qu'ils les doivent posséder pour les autres, et non pas pour eux. Il condamne aussi la maxime des gens du monde qui sont toujours à se plaindre que l'Eglise est trop riche, et rapporte sur ce sujet un beau passage de Julien Pomère.

Le dix-neuvième défend aux séculiers de détracter de leurs évêques, et avertit les évêques de ne point donner sujet à la détraction.

Le vingtième veut que les évêques aient toujours avec eux des syncelles, qui doivent être des clercs d'une probité reconnue, pour être les témoins de leur conversation et de leur conduite.

Le vingt-unième reprend les évêques qui admettent chez eux des séculiers pour être leurs commensaux, plutôt que des clercs; qui négligent les communautés de chanoines, de moines et de moinesses qui sont sous leur conduite, et qui, négligeant leur clergé, et ne songeant

qu'à contenter leur avarice ou leur volupté, abandonnent le lieu de leur siége épiscopal pour aller demeurer dans des lieux écartés, ce qui est cause qu'on abandonne le service divin, qu'on ne prêche point la parole de Dieu, qu'on néglige le salut des peuples, et que l'hospitalité n'est point pratiquée.

Le vingt-deuxième avertit les évêques et les patrons séculiers de conserver la paix entre eux, et pour cela que les évêques reçoivent les ecclésiastiques qui leur sont présentés par les laïcs, s'ils les trouvent capables, et de bonnes mœurs.

Le vingt-troisième exhorte les évêques de s'acquitter de leur devoir envers le troupeau qui leur a été confié, et de ne pas user de domination envers leurs ouailles.

Le vingt-quatrième les avertit d'assister corporellement et spirituellement leur troupeau.

Le vingt-cinquième ordonne aux évêques de réprimer l'avarice de leurs officiers et de leurs archidiacres.

Le vingt-sixième ordonne qu'on célèbre tous les ans un ou deux conciles provinciaux afin de remédier aux abus, aux mauvaises coutumes qui s'introduisent, et à l'orgueil des clercs qui, foulant aux pieds l'autorité des canons, vont porter leur plainte aux oreilles du prince.

Le vingt-septième réprime les entreprises des corévêques, et leur défend de conférer le sacrement de confirmation, et de faire les autres fonctions qui appartiennent à l'évêque.

Le vingt-huitième condamne les prêtres qui se font fermiers ou gens d'affaires, et les clercs et les moines vagabonds.

Le vingt-neuvième défend aux évêques d'envoyer de côté et d'autre, pour leurs affaires, les prêtres attachés à des églises, parce qu'ils doivent la résidence à leur troupeau, et qu'il serait à craindre que leur absence ne fût la cause de la mort des enfans sans baptême, et des adultes sans confession.

Le trentième porte que les curés auront un grand soin d'élever et d'instruire des jeunes clercs, afin qu'ils fassent voir à tout le monde le soin et l'attachement qu'ils ont au service divin.

Le trente-unième défend de prêcher l'Evangile par le motif de la rétribution; et aux évêques de prendre la quatrième partie des oblations et des décimes, à moins d'une grande nécessité, et ordonne qu'ils les distribueront pour les employer aux biens de l'Eglise et au soulagement des pauvres.

Le trente-deuxième condamne au feu les livres pénitentiels remplis d'erreur, et qui énervaient la discipline de l'Eglise; et enjoint aux prêtres de s'instruire de ce qui est nécessaire pour s'acquitter dignement du ministère des clefs.

Le trente-troisième enjoint aux évêques de donner le sacrement de confirmation à jeûn, et dans le temps qu'on administre le baptême solennel; savoir, à Pâques et à la Pentecôte.

Le trente-quatrième renouvelle les anciens canons contre les crimes d'impudicité.

Le trente-cinquième ordonne aux évêques de veiller soigneusement sur la conduite des clercs déposés, et de n'être pas négligens à les soumettre à la pénitence canonique.

Le trente-sixième défend aux évêques et aux abbés de recevoir des clercs étrangers, et ordonne qu'on fera au roi de très-humbles remontrances, pour le prier d'empêcher les séculiers de solliciter les ecclésiastiques d'abandonner leurs églises, et de leur donner retraite.

Le trente-septième enjoint aux évêques d'avoir soin de veiller sur les abbés qui ont des chanoines sous eux, afin qu'ils donnent bon exemple à leur communauté.

Le trente-huitième recommande aux clercs la modestie et l'honnêteté en s'abstenant de toutes sortes de spectacles, et défend de faire supérieures des religieuses des femmes nouvellement voilées.

Le trente-neuvième fait défenses aux prêtres de voiler des veuves sans le consentement de l'évêque, et de consacrer des vierges; et aux abbesses de donner le voile aux vierges et aux veuves.

Le quarantième remédie à un abus, qui était que des femmes se voilaient elles-mêmes afin de pouvoir servir à l'Église, et leur défend à l'avenir de se voiler, et aux prêtres de souffrir que ces femmes, qui se sont ainsi voilées, s'ingèrent de rendre aucun service dans l'Église.

Le quarante-unième veut que les évêques punissent, selon la rigueur des canons, les abbesses qui osaient donner elles-mêmes le voile à des veuves et à des vierges.

Le quarante-deuxième défend de donner le voile aux veuves immédiatement après la mort de leur mari, et veut qu'on attende jusqu'au trentième jour, suivant l'édit de l'empereur, parce qu'alors elles sont libres de se marier, ou de se consacrer à Dieu.

Le quarante-troisième défend aux femmes de toucher aux vases sacrés, de donner les habits sacerdotaux aux prêtres, ou même de donner l'Eucharistie, comme il se pratiquait en quelques lieux par l'abus qui s'y était introduit.

Le quarante-quatrième fait défenses aux chanoines et aux moines d'entrer dans les monastères des religieuses sans une grande nécessité, et sans la permission de l'évêque ou de son grand-vicaire.

Le quarante-cinquième porte que les prêtres n'iront point causer avec les religieuses après avoir célébré la messe, qu'ils n'entendront point leur confession, si ce n'est dans l'église devant l'autel, et en présence de témoins, à moins qu'elles ne soient infirmes, et alors les prêtres prendront une permission de l'évêque pour les confesser.

Le quarante-sixième défend aux moines de confesser les religieuses, les clercs et les laïques; et apporte plusieurs raisons, pourquoi il est à propos de leur faire cette défense.

Le quarante-septième défend de dire la messe dans des maisons particulières, ou dans des jardins et des chapelles, à moins qu'on ne soit en voyage, et dans un grand éloignement de l'église, et que le peuple ne soit sans messe.

Le quarante-huitième défend aux prêtres, sous les peines portées par les canons, de célébrer seuls la messe.

Le quarante-neuvième ordonne que, comme il y a dans chaque ville un évêque, il doit y avoir un prêtre dans chaque église, et défend à un seul prêtre d'en desservir plusieurs.

Le cinquantième porte qu'on ait à sanctifier le dimanche selon les lois de l'Église, et veut qu'on s'adresse au prince pour lui demander qu'il ordonne qu'on ne tienne point en ce jour de plaids ni de marchés, qu'on ne fasse point d'ouvrages à la campagne, ni de charriages ou corvées.

Le cinquante-unième défend l'inégalité des mesures et des poids pour vendre ou pour acheter.

Le cinquante-deuxième implore l'autorité du prince pour empêcher les vexations que les évêques et les personnes puissantes faisaient dans quelques provinces, envers les pauvres, en les obligeant de leur vendre leurs blés et leurs vins à un moindre prix qu'aux autres.

Le cinquante-troisième condamne l'usure, et rapporte plusieurs passages de l'Écriture-Sainte et des saints pères, pour prouver qu'elle est mauvaise.

Le cinquante-quatrième ne veut pas que ceux qui ne sont pas bien instruits de la foi et des sacremens tiennent des enfans sur les fonds de baptême, et ordonne qu'on ait soin d'instruire les adultes qui doivent recevoir le baptême et la confirmation.

Canons qui concernent les princes et les laïques.

Le premier et le second expliquent

en quoi consistent l'obligation et le devoir des rois, et disent que c'est principalement à défendre l'Église, parce que Dieu leur en a commis le soin, et rapportent sur cela un beau passage de saint Isidore.

Le troisième déclare que les rois sont obligés d'élire de bons juges, et de se choisir de bons officiers, de peur de se rendre coupables, au jugement de Dieu, des désordres qu'ils commettront dans l'administration de leurs charges.

Le quatrième dit que la piété, la justice et la clémence sont le soutien de l'état.

Le cinquième avertit les princes qu'ils tiennent leurs royaumes de la main de Dieu, et qu'ils doivent les gouverner selon sa volonté.

Le sixième avertit les grands seigneurs, et toutes sortes de personnes, d'être remplis de charité pour leur prochain, et de ne lui faire aucune injure ni aucun déshonneur.

Le septième déplore le malheur des chrétiens qui négligent si fort la loi de Jésus-Christ et de ses divins préceptes.

Le huitième déclare aux peuples qu'ils doivent obéir à leurs princes, et respecter leur puissance qui vient de Dieu.

Le neuvième dit que les calamités publiques et les changemens qui arrivent dans les royaumes, qui sont souvent transférés à d'autres princes, sont les effets des péchés du peuple et de ceux des princes.

Le dixième condamne d'erreur le sentiment de quelques chrétiens, qui croyaient que ceux qui avaient été baptisés, quelques crimes qu'ils commissent, seraient un jour sauvés, et qu'ils ne seraient punis dans les enfers que pendant un temps; après quoi, Dieu leur ferait miséricorde. Il enseigne aussi que la foi ne sauve pas sans les bonnes œuvres.

Le onzième exhorte les fidèles à venir à l'église pour y assister aux prières, et les avertit d'y être dans le respect.

Le douzième reprend ceux qui, étant dans l'église, ne font aucune attention aux prières qu'ils adressent à Dieu.

Le treizième avertit ceux qui sont fort éloignés de l'église, et qui ne peuvent pas y aller, de ne pas laisser pour cela de prier Dieu, et de s'acquitter de ce qu'ils doivent au Seigneur, puisqu'on le peut prier en tout lieu. (Reg. 21. Lab. 7. Hard. 4.)

Le douzième concile se tint en 832, sur les moines de Saint-Denis. (Lab. 7.)

Le treizième, en 846. On y acheva et l'on y publia le concile de Meaux de l'an 845. (Lab. 7. Hard. 4.)

Le quatorzième, en 847, sur l'exemption de l'abbaye de Corbie en France, et la confirmation d'Hincmar, archevêque de Reims. (Reg. 21. Lab. 7. Hard. 4.)

Le quinzième, en 849. Il fut composé de vingt-deux évêques, qui écrivirent une lettre de reproches à Nomenoi, prétendu roi de Bretagne, sur ce qu'il avait fait au concile de Redon de l'année précédente. (Lab. 8.)

Le seizième, en 853. Saint Prudence de Tours ne pouvant s'y trouver, y envoya quatre articles contre les pélagiens.

Le dix-septième, en 1006, pour la confirmation de la donation faite aux chanoines de la cathédrale de Paris, par Rainauld leur évêque, laquelle confirmée par une bulle de Jean XVIII. (Le P. Mansi, tom. 1, col. 1223.)

Le dix-huitième, en 1024, au sujet de saint Martial, à qui on donna le titre d'apôtre de Limoges. (Pagi, *ad hunc ann.*)

Le dix-neuvième, en 1050, contre Bérenger. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le vingtième, l'an 1072, pour la décision du différend d'entre les moines de Saint-Albin d'Angers et ceux de Vendôme, au sujet de l'église de Sainte-Marie de Chardone. (Le P. Mansi, t. 1, col. 1381.)

Le vingt-unième, environ l'an 1074, contre le concubinage des prêtres. (Le P. Mansi, t. 2, col, 5.)

Le vingt-deuxième, en 1092, sur l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le vingt-troisième, en 1104, sur l'absolution de Philippe, roi de France, et de Bertrade. (*Ibid.*)

Le vingt-quatrième, en 1129, tenu dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en présence du roi Louis-le-Gros. On y parla de la réforme de plusieurs monastères, et en particulier de celui d'Argenteuil, dont on dispersa les religieuses, pour y mettre des moines de Saint-Denis. (*Ibid.*)

Le vingt-cinquième, en 1147, contre Gilbert de la Porée, par le pape Eugène III, assisté de plusieurs cardinaux, de saint Bernard, et d'un grand nombre d'autres savans hommes. (*Ibid.*)

Le vingt-sixième, en 1170, contre une proposition de Pierre Lombard, évêque de Paris. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le vingt-septième, en 1185 ou 1186, pour la croisade. (*Ibid.*)

Le vingt-huitième, en 1188, pour établir les dîmes saladines, pour le secours de la Terre-Sainte. (*Ibid.*)

Le vingt-neuvième, en 1196, sur le mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge. (*Ibid.*)

Le trentième, en 1201, contre un Vaudois, nommé Elgaud ou Evraud, qui fut brûlé à Nevers, dont il avait été gouverneur. (Lab. 11.)

Le trente-unième, en 1209 ou 1210, contre les erreurs d'Amaury. (*Ibid.*)

Le trente-deuxième, l'an 1212. Robert Corécon ou Courçon, cardinal et légat du saint-siége, y présida, et l'on y fit plusieurs canons sur la discipline, qui sont divisés en quatre parties. La première, qui concerne les clercs séculiers, contient vingt canons. La seconde, qui regarde les réguliers, en contient vingt-sept. La troisième, touchant les religieuses, les abbesses et les abbés, en contient vingt-un. La quatrième en contient aussi vingt-un, sur les archevêques et les évêques.

Canons qui concernent les clercs séculiers.

Le premier ordonne qu'ils seront modestes dans leur extérieur, qu'ils porteront les cheveux tondus en rond, qu'ils s'abstiendront des conversations trop fréquentes ou dangereuses dans l'église ou dans le chœur, des promenades inutiles, et qu'ils ne sortiront point du chœur pendant qu'on chantera l'office, ou qu'on dira la messe.

Le second porte qu'on retranchera une partie des rétributions à ceux qui se contentent d'assister au commencement et à la fin de l'office.

Le troisième défend aux clercs d'avoir des chiens de chasse ou des oiseaux, et des équipages magnifiques, à la façon des gens du monde.

Le quatrième leur défend, sous peine de suspense, d'avoir chez eux des femmes.

Le cinquième veut que les ecclésiastiques se confessent à leur évêque, et non point à d'autres, si ce n'est par sa permission.

Le sixième défend aux clercs qui ont des bénéfices suffisans pour leur nourriture et leur entretien, d'exercer les fonctions d'avocats pour de l'argent, de prendre de mauvaises causes, ni de les prolonger par malice.

Le septième fait défense aux ecclésiastiques de faire sermens de ne point prêter leurs livres, ou autres choses, et de n'être caution pour personne, et déclare nuls ces sermens.

Le huitième porte que l'on n'emploiera point les prédicateurs qui prêchent pour gagner de l'argent, et qu'on ne laissera prêcher que ceux qui sont approuvés par leur évêque.

Le neuvième défend de laisser dire la messe à des prêtres inconnus, à moins qu'ils n'aient des lettres testimoniales de leur évêque, ou le témoignage de quelques gens de bien.

Le dixième déclare qu'aucun prêtre ne doit recevoir à la communion un excommunié, un interdit, un in-

connu, le paroissien d'un autre, ni lui donner la sépulture.

Le onzième fait défense aux prêtres d'obliger les laïques de léguer par testament pour dire des annuels, des messes ou un autre nombre, et que l'on fasse aucun pacte, pour les dire, sous quelque prétexte que ce soit. Il leur défend aussi de se charger d'un trop grand nombre d'annuels, à cause de la peine qu'ils ont de chercher des prêtres pour les faire dire.

Le douzième défend à ceux qui ont des églises en propre d'en prendre à ferme, ou de donner les leurs à ferme pour en desservir d'autres. Il défend aussi aux prêtres de confesser dans une église sans la permission du supérieur ou de celui qui a soin des âmes dans la paroisse, si ce n'est en cas de nécessité.

Le treizième défend de partager les bénéfices et les prébendes.

Le quatorzième défend aussi de donner les doyennés ruraux pour un temps, ou à toujours, pour de l'argent.

Le quinzième fait défense aux archidiacres d'exiger le droit de procuration aux églises qu'ils ne visitent point en personne.

Le seizième porte, qu'on ne souffrira dans les cloîtres aucune assemblée de jeu ou de débauche.

Le dix-septième avertit les chanoines des chapitres conventuels de choisir un étranger pour leur supérieur, s'ils n'en trouvent pas de capable parmi eux.

Le dix-huitième ordonne, que quand il y a une élection à faire dans un chapitre, on publiera le jour qu'elle se fera, afin que les absens puissent s'y rendre.

Le dix-neuvième défend, sous peine d'excommunication, de posséder plusieurs bénéfices à charge d'âmes.

Le vingtième défend à qui que ce soit de prétendre qu'un bénéfice lui appartienne comme par droit de succession, et de rien exiger pour donner permission d'enseigner, ou pour avoir le gouvernement des écoles, et ordonne à l'évêque de suspendre de leurs bénéfices ceux qui violeront ce règlement après qu'on les aura avertis.

Canons qui concernent les chanoines réguliers et les religieux.

Le premier défend de rien exiger pour l'entrée en religion, et aux moines d'avoir rien en propre, à l'exception des prieurs et de ceux qui ont quelque administration, lesquels pourront, avec la permission des évêques, retenir ce dont ils auront besoin pour s'acquitter de leur charge.

Le second ordonne qu'on ne reçoive personne à faire profession de la vie religieuse qu'à l'âge de dix-huit ans.

Le troisième enjoint aux évêques de faire boucher les petites portes qui se trouveront dans les abbayes, et dans les prieurés.

Le quatrième recommande aux religieux de distribuer aux pauvres infirmes et aux malades, les revenus qui sont destinés pour leur soulagement, et de restituer ce qu'on aurait diminué des aumônes.

Le cinquième veut qu'on exerce l'hospitalité, et qu'on donne aux pauvres les aumônes accoutumées.

Le sixième défend de refuser à une personne l'entrée de la religion, sous prétexte qu'elle est d'un autre pays, pourvû qu'elle soit de bonnes mœurs, et qu'elle puisse être utile à l'Église.

Le septième condamne la cupidité des moines qui donnaient aux usuriers et aux excommuniés l'entrée en religion, les recevaient aux sacremens, et leur accordaient la sépulture ecclésiastique, et les oblige à restituer les profits usuraires.

Le huitième défend de recevoir un moine d'un autre monastère, si ce n'est qu'il veuille changer par le motif d'une sincère dévotion, et qu'il le fasse avec la permission de son abbé.

Le neuvième défend aux moines de porter des gants blancs, des chaus-

sures superbes et semblables à celles des laïcs, de se servir de draps d'autres couleurs que de blanc ou de noir, et de faire des repas hors du réfectoire.

Le dixième fait défenses aux religieux d'avoir des chambres hors du dortoir (si ce n'est aux officiers à qui on le permet suivant la règle), de se quereller dans le chapitre, de faire du bruit dans le cloître, de recevoir des femmes dans les lieux suspects, de jouer à des jeux défendus, d'aller à la chasse, et leur recommande le silence au réfectoire.

Le onzième ordonne à un religieux qui est obligé de faire un voyage, d'avoir un cheval et de quoi se nourrir par le chemin, afin qu'il ne soit pas obligé de mendier, ce qui tournerait à la honte de l'ordre.

Le douzième porte, que les inférieurs obéiront avec humilité, et que les supérieurs commanderont avec discrétion et sagesse, de peur que par leur sévérité ils n'obligent même les plus honnêtes religieux de sortir de leur maison, comme il est quelquefois arrivé.

Le treizième veut qu'on abolisse la détestable coutume qui s'était introduite parmi quelques abbés, qui donnaient les prévôtés ou les prieurés à ferme.

Le quatorzième enjoint aux ordinaires des lieux d'excommunier les moines apostats.

Le quinzième ordonne que, si des gens excommuniés, interdits ou irréguliers, se présentent pour entrer en religion, ils déclareront leur irrégularité; que si l'abbé peut les en absoudre, il le fera, sinon qu'il les renverra au supérieur majeur, qui en a le pouvoir; que s'il arrive que quelqu'un soit reçu par surprise et qu'on le découvre, il sera absous par son abbé ou par son supérieur majeur.

Le seizième défend, suivant la constitution du troisième concile de Latran, de laisser des moines seuls dans des villages ou dans des bourgs, ou même dans des cures.

Le dix-septième renouvelle la défense faite, dans le même concile, à un moine d'avoir deux prieurés ou deux charges; autrement il ordonne qu'on le prive de tous les deux.

Le dix-huitième porte que, suivant le règlement du concile de Chalcédoine, on privera de son office un moine qui fera des cabales dans les chapitres.

Le dix-neuvième défend aux moines de faire la fonction d'avocats pour des causes qui regardent leur monastère ou quelqu'autres maisons religieuses, et particulièrement s'ils le font sans la permission de leur abbé.

Le vingtième ordonne, sous peine d'excommunication, suivant le concile de Latran, aux moines qui sont sortis de leur monastère pour exercer la médecine ou la jurisprudence, d'y rentrer dans deux mois, quand même ils auraient la permission de leur abbé, qui n'a pu la leur accorder.

Le vingt-unième défend aux moines, suivant leurs règles, de coucher deux dans un lit.

Le vingt-deuxième est pour empêcher qu'on ne diminue le nombre des moines dans les prieurés, quand les revenus ne sont pas diminués.

Le vingt-troisième défend aux moines de jurer qu'ils ne prêteront point leurs livres.

Le vingt-quatrième porte que ceux qui mettent la division dans les monastères, pour avoir une cellule particulière, seront renfermés plus étroitement et plus long-temps dans le cloître.

Le vingt-cinquième dit que c'est une usure de vendre ses marchandises plus cher à cause qu'on les donne à crédit, et veut que ceux qui en usent ainsi, encourent la peine portée contre les usuriers.

Le vingt-sixième défend aux clercs et aux moines de prendre des prieurés à vie, si ce n'est pour les améliorer, et par le consentement de l'évêque diocésain.

Le vingt-septième défend, sous peine de suspense, d'exiger des re-

pas, ou des habits, ou de l'argent de ceux qui veulent entrer en religion.

Canons qui contiennent des règlemens touchant les religieuses, les abbesses et les abbés.

Le premier ordonne que l'on ne souffrira point auprès des religieuses, des clercs ni des serviteurs suspects, ni que les clercs séculiers aient des entretiens avec elles, et que leurs parens ne leur parleront point sans témoins.

Le second porte qu'elles coucheront seules.

Le troisième leur défend de sortir pour visiter leurs parens, si ce n'est avec des personnes de très-bonne réputation, et pour très-peu de temps.

Le quatrième leur fait défenses de faire des danses dans leurs cloîtres.

Le cinquième veut qu'elles gardent la pauvreté dans leur habillement.

Le sixième dit qu'elles vivront en commun du bien du monastère.

Le septième ordonne aux évêques de leur donner des confesseurs sages et discrets.

Le huitième porte qu'on suspendra de leurs fonctions les abbesses qui ne s'acquitteront pas de leurs devoirs, et que si, étant averties, elles ne se corrigent pas, on les déposera.

Le neuvième règle ce que doivent observer ceux qui servent dans les maladreries ou les hôpitaux.

Le dixième ordonne qu'on punira les abbés, les prieurs et les autres supérieurs qui négligent de faire leur devoir, et leur défend d'exercer les fonctions d'avocat ou de juge, à peine de déposition.

Le onzième porte la même peine contre ceux qui mènent une vie déréglée.

Le douzième leur défend d'avoir de grands équipages et de jeunes laquais.

Le treizième leur fait défenses de donner du bien du monastère à leurs parens, s'ils ne sont pauvres, et comme pauvres.

Le quatorzième ne veut pas qu'ils laissent entrer dans leur monastère de jeunes filles ou des femmes suspectes ; qu'ils ôtent des obédiences et des prieurés ceux qui y sont pour les donner à leurs parens, et leur ordonne de recevoir deux fois l'an les comptes des prieurs ou des officiers.

Le quinzième défend aux abbés et aux prieurs de traiter les grandes affaires, ou d'emprunter une somme considérable d'argent, sans l'avis au moins de sept anciens, choisis pour cela par le chapitre, sous peine de déposition.

Le seizième les exhorte d'user de miséricorde envers les frères qui se repentent, et qui souhaitent rentrer dans leurs offices, sans néanmoins blesser l'ordre de la discipline.

Le dix-septième défend aussi aux abbés et aux prieurs de menacer ou maltraiter ceux qui proposent quelque chose au chapitre pour la réforme de la maison ou des prieurs.

Le dix-huitième ordonne aux abbés de ne pas souffrir que les prieurs ou les officiers vivent d'une manière déréglée.

Le dix-neuvième défend aux abbés et aux prieurs de souffrir que des religieux aient des cellules à part, à moins qu'ils ne soient infirmes.

Le vingtième défend aux religieux de sortir pour faire leurs études, et veut qu'ils aient des écoles dans leurs maisons.

Le vingt-unième veut que les abbés aient avec eux des chapelains d'un âge mûr et de bonnes mœurs.

Canons qui concernent les archevêques et les évêques.

Le premier leur ordonne d'avoir des couronnes larges, et leurs cheveux coupés en rond, en sorte qu'ils n'excèdent point leur mître, et d'être sages et modestes dans leur maintien et leur conduite.

Le second leur défend d'entendre matines dans leurs lits, de vaquer à des affaires séculières ou s'entretenir avec personne pendant l'office.

Le troisième leur enjoint de célébrer eux-mêmes l'office dans les grandes fêtes, et de prêcher la parole de Dieu, ou de commettre quelqu'un pour s'acquitter de cette fonction.

Le quatrième, de ne point aller à la chasse, de ne point se servir de pelleteries précieuses, de ne point jouer aux dés.

Le cinquième porte qu'ils feront lire au commencement et à la fin du repas.

Le sixième veut qu'ils aient des aumôniers sages; qu'ils exercent l'hospitalité, qu'ils donnent leurs audiences pour rendre justice, et qu'ils écoutent les pauvres à des heures réglées; qu'ils entendent souvent les confessions des autres, et qu'ils se confessent aussi souvent eux-mêmes.

Le septième leur enjoint de résider dans leurs églises cathédrales, principalement dans les grandes fêtes et dans le temps de carême.

Le huitième porte qu'ils se feront lire la profession qu'ils ont faite quand ils ont été sacrés, au moins deux fois l'an; savoir, une fois dans le synode, et l'autre dans le chapitre.

Le neuvième leur défend de mener avec eux dans leurs visites quantités de gens et d'équipages inutiles.

Le dixième leur ordonne d'avoir des amis sages et de bonnes mœurs, et des domestiques bien réglés, qui, selon les canons, soient les témoins de leur vie.

Le onzième porte qu'ils auront des officiers, et principalement des portiers, qui n'exigeront aucun argent des ordinands, et des officiaux sages et prudens qui, sans acception de personnes, rendront la justice gratuitement.

Le douzième leur défend de rien souffrir qui sente la simonie dans les fonctions de leur ministère, sans préjudicier néanmoins aux coutumes honnêtes et permises.

Le treizième leur fait défense de rien prendre pour le sceau, pour rendre la justice, pour racheter le droit de procuration, pour les sépultures des excommuniés, ou pour souffrir le commerce des clercs avec des femmes.

Le quatorzième leur défend de donner des bénéfices à charge d'âmes à des jeunes gens ou à des personnes indignes, d'excommunier avec précipitation, de prendre de l'argent pour ne point excommunier, et pour donner des dispenses de trois bans de mariage.

Le quinzième leur défend de souffrir que l'on se batte en duel, ou que l'on rende la justice dans des cimetières ou dans des lieux saints.

Le seizième leur enjoint d'abolir la fête des fous qui se célébrait aux calendes de janvier.

Le dix-septième veut qu'ils tiennent un synode tous les ans; qu'ils confèrent le sacrement de confirmation, et qu'ils corrigent les désordres de leur diocèse.

Le dix-huitième porte qu'ils ne souffriront point les danses des femmes dans les cimetières ou dans les lieux sacrés, ni que l'on travaille le dimanche.

Le dix-neuvième les exhorte d'empêcher qu'on ne casse les testamens.

Le vingtième leur ordonne d'extirper le crime que l'on n'oserait nommer, et contre lequel les lois civiles ont porté de rigoureuses peines.

Le vingt-unième leur enjoint de faire punir ce crime suivant les ordonnances du concile de Latran sur ce sujet. (Lab. 11. Hard. 6.)

Le trente-troisième concile, l'an 1215. Robert de Courçon y fit des règlemens pour les écoles de Paris. (D. Martenne.)

Le trente-quatrième concile fut tenu en 1223 contre les Albigeois, par le cardinal Conrad, évêque de Porto, et légat en France. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le trente-cinquième, l'an 1224, sur le même sujet. (*Ibid.*)

Le trente-sixième, l'an 1224 ou 1225, sur le même sujet. On y traita aussi des affaires d'Angleterre. (*Ibid.*)

Le trente-septième et le trente-huitième, l'an 1226, sur le même sujet. (*Ibid.*)

Le trente-neuvième, l'an 1229. Raimond, comte de Toulouse, y fit sa paix avec l'Église et avec le roi, par un traité signé à Paris au mois d'avril.

Le quarantième, l'an 1248, sur la discipline. (Martenne, collect. t. 7.)

Le quarante-unième, l'an 1256, au sujet du meurtre du chantre de l'église de Chartres.

Le quarante-deuxième, l'an 1260, le 21 mars, par ordre du roi saint Louis, pour implorer le secours du ciel contre les conquêtes des Tartares. Il fut ordonné qu'on ferait des processions, qu'on punirait les blasphémateurs, que le luxe des tables et des habits serait réprimé, les tournois défendus pour deux ans, et tous les jeux, hors les exercices de l'arc et de l'arbalète. (Dict. des conciles.)

Le quarante-troisième, l'an 1261, le 10 avril. On y renouvela, pour se prémunir contre les Tartares, tout ce qui avait été résolu au concile de l'année précédente. (D. M.)

Le quarante-quatrième, l'an 1264, le 6 août. Simon de Brie, cardinal, y présida, et saint Louis, de l'avis du concile, y fit publier une ordonnance très-sévère contre les juremens et les blasphèmes. (Lab. tom. 11.)

Le quarante-cinquième, l'an 1281, en décembre, composé de quatre archevêques et de vingt évêques, qui se plaignirent des religieux mendians, qui prêchaient et entendaient les confessions malgré eux dans leurs diocèses, sous prétexte qu'ils avaient pour cela des priviléges des papes. (Duboulay, tom. 3. pag. 465.)

Le quarante-sixième, l'an 1290, sur la discipline. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le quarante-septième, l'an 1296. (*Gall. christ.* t. 2. p. 281.)

Le quarante-huitième, l'an 1302, sur le différend de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. (Reg. 28. Lab. 11. Hard. 7.)

Le quarante-neuvième, l'an 1310, sur l'affaire des templiers. (*Ibid.*)

Le cinquantième, l'an 1314, sur la discipline et la juridiction. Philippe, archevêque de Sens, y présida, et l'on y fit trois canons, dont le premier veut qu'on excommunie les détenteurs des clercs, et le second défend les citations générales. (*Ibid.*)

Le cinquante-unième, l'an 1323 ou 1324, sur la discipline. On y fit quatre canons : le premier veut qu'on jeûne la veille de la fête du saint-sacrement; le second veut qu'on interdise le lieu dans lequel un clerc sera détenu par un juge juif; le troisième ordonne que les religieux feront profession après l'an et jour.

Le cinquante-deuxième, l'an 1344. Guillaume, archevêque de Sens, y présida, et l'on y fit treize canons.

Le premier est pour défendre l'immunité des clercs contre la justice séculière.

Le second est sur les habits des clercs.

Le troisième ordonne qu'on tiendra pour suspects d'hérésie, ceux qui demeurent plus d'un an dans l'excommunication.

Le quatrième excommunie les seigneurs et les magistrats qui ne font pas arrêter les gens suspects d'hérésie, et qui, les ayant arrêtés, ne les livrent pas aux évêques.

Le cinquième défend d'appliquer à d'autres usages les legs faits aux églises. Le sixième et le septième prescrivent les formules des lettres de procuration pour envoyer au concile, et de celles de citation.

Le huitième veut qu'on unisse des prieurés avec des cures dans les lieux où les revenus sont trop modiques.

Le neuvième renouvelle les anciennes constitutions et les clémentines touchant les léproseries et les hôpitaux. Le dixième ordonne aux bénéficiers de réparer et d'entretenir les églises et les bâtimens de leurs maisons, et d'y employer une partie des revenus, suivant l'ordonnance de l'évêque.

Le onzième défend aux prélats réguliers de se réserver une partie des revenus des bénéfices qui ne sont pas de leur manse, et d'imposer de nouvelles pensions, ou d'augmenter les anciennes.

Le douzième renouvelle la clémentine touchant la procédure que l'on doit tenir dans les causes matrimoniales, d'usures et de dîmes.

Le treizième confirme l'indulgence accordée par Jean XXII à ceux qui disent trois fois l'*Ave Maria* sur le soir. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le cinquante-troisième, l'an 1379, en faveur d'Urbain VI.

Le cinquante-quatrième, l'an 1391, pour l'extinction du schisme. (*Ibid.*)

Le cinquante-cinquième, l'an 1394. (Raynaldus, *ad hunc ann.*)

Le cinquante-sixième, l'an 1395. Ce fut un concile national, assemblé pour faire cesser le schisme causé par Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Robert de Genève, dit Clément VII.

Le cinquante-septième, l'an 1398. Ce fut un concile national qui ôta à l'antipape Benoît XIII tout exercice de sa juridiction, par une entière soustraction d'obéissance.(Spicilége, tom. 6, p. 157.)

Le cinquante-huitième, l'an 1404. On y arrêta huit articles pour la conservation des priviléges dans le temps du schisme. (Lab. 11. Raynaldus, *ad hunc ann.*)

Le cinquante-neuvième, l'an 1406. Ce fut un concile national pour terminer le schisme.

Le soixantième, l'an 1408, depuis le 11 août jusqu'au 5 novembre. Ce fut un concile national convoqué pour délibérer sur le gouvernement de l'Église et sur la provision des bénéfices, pendant la neutralité. On y dressa à ce sujet un grand nombre d'articles sous le nom d'*avis*. C'est un règlement provisionnel qui roule sur cinq chefs. 1°. Sur l'absolution des péchés et censures réservés au pape, pour lesquelles le concile permet d'avoir recours au pénitencier du saint-siége, ou si on ne le peut, de s'adresser à l'ordinaire. 2°. Sur les dispenses des irrégularités, et ce qui a rapport au mariage. On y dit qu'il faut recourir aux conciles provinciaux, en qui le concile reconnaît le pouvoir de les terminer, comme le pape les terminerait, s'il y en avait un reconnu dans l'Église. 3°. Sur l'administration de la justice, pour lequel sujet les archevêques tiendront un concile tous les ans avec leurs suffragans. 4°. Sur les appellations, à l'égard desquelles on suivra les degrés de juridiction, en allant de l'archidiacre à l'évêque, de l'archevêque au primat; et s'il n'y en a point, au concile provincial. En cas d'appel, et en attendant la tenue du concile, le doyen des évêques pourra donner à l'excommunié l'absolution *ad cautelam*. 5°. Sur la collation des bénéfices, il est dit que les élections des évêques seront confirmées par les métropolitains, celles des archevêques par les primats, ou par le concile des évêques de la province. A l'égard des élections des abbés, des monastères, même exempts, elles seront confirmées par les ordinaires. (Lab. t. 11. *Spicilegium*, p. 161.)

Le soixante-unième, l'an 1429. Jean de Nanton, archevêque de Sens, y publia trente-trois règlemens.

Le premier ordonne qu'on célébrera l'office divin avec dévotion et dans les heures réglées. Le second porte que pendant l'office les chanoines et les clercs s'abstiendront de causer, autrement ils seront privés des distributions du jour. Le troisième enjoint aux évêques de défendre de causer dans les églises, et principalement dans la cathédrale. Le quatrième veut qu'on prive les chanoines de leurs distributions s'ils n'assistent à toutes les heures canoniales. Le cinquième ordonne qu'on empêchera les chanoines qui sont immatriculés dans deux églises, de passer de l'une dans l'autre avec leurs habits ecclésiastiques, pour avoir des distributions dans toutes les deux. Le sixième défend aux ecclésiastiques d'abandonner par intérêt leur église cathédrale les grandes fêtes. Le septième concerne la netteté des vases de l'église. Le huitième est sur le choix et l'examen qu'on doit faire des ordinands, et surtout des curés.

Le neuvième regarde l'habillement des prélats. Le dixième porte que les évêques auront avec eux un ou deux théologiens, dont ils se serviront pour le gouvernement de leur église. Le onzième défend aux officiaux, aux avocats, aux promoteurs et aux greffiers de juridiction ecclésiastique de faire des vexations. Le douzième et les sept autres suivans, sont sur la réformation des moines de Saint-Benoît, et des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le vingtième et les quatre suivans concernent la réformation du clergé. Le vingt-cinquième condamne l'abus dans lequel sont les barbiers et les maréchaux qui se persuadent qu'il leur est permis d'exercer leur profession les dimanches et les fêtes sans aucune nécessité. Le trente-deuxième et le trente-troisième ordonnent qu'on célébrera les mariages dans les églises paroissiales, et non point dans les chapelles, et défendent d'accorder facilement les dispenses des bans. (Lab. 12. Hard. 7.)

Le soixante-deuxième, l'an 1521. On y fit neuf statuts. Le premier défend de rien recevoir pour tout ce qui peut être regardé comme ministère ecclésiastique, telles que les présentations et les collations de bénéfices ecclésiastiques, etc. Le second ordonne aux chanoines une exacte assistance au chœur. Le troisième regarde la réforme des monastères de l'un et de l'autre sexe. Le quatrième ordonne aux réguliers de porter assidûment les marques de leur état. Le cinquième défend les repas excessifs, introduits dans les confrairies. Le sixième règle les cas d'excommunication. Le septième ordonne la modestie des habits pour les ecclésiastiques. Le huitième ordonne l'exécution de plusieurs réglemens faits précédemment sur la discipline. Le neuvième commande la lecture des actes des précédens conciles provinciaux, en particulier sur les quêtes et les visites. (Le P. Mansi, Supplément à la collection des conciles du P. Labbe, t. 5, col. 517.)

Le soixante-troisième concile, l'an 1528. Le cardinal Antoine du Prat, archevêque de Sens, évêque d'Alby et chancelier de France, y présida. On y fit seize décrets touchant la foi catholique, et quarante canons sur la discipline, qui ne font que renouveler les anciens. Ce concile est le même que celui que les auteurs appellent communément concile de Sens. (Reg. 24. Lab. 14. Hard. 9.)

Le soixante-quatrième, l'an 1612. Le cardinal du Perron, archevêque de Sens, y présida, et l'on y condamna le livre de la puissance ecclésiastique d'Edmond Richer. (Hard. 10.)

Le soixante-cinquième, l'an 1640. Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, y présida; et le libelle intitulé, *Optatus Gallus*, y fut censuré.

PÉRIGUEUX, ville épiscopale sous la métropole de Bordeaux, et ancienne capitale du Périgord, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de la Dordogne, est située sur la rive droite de la rivière d'Ille, dans une vallée agréable, à cent seize lieues de Paris. Cette ville est nommée diversement par les anciens, *Petrocorium*, *Petrigorium*, *Vesunnæ Petrocoriorum* et *Vesuna*. On y voit les restes d'un amphithéâtre et de plusieurs monumens qui attestent l'ancienneté de cette ville. Elle est divisée en ville et en cité. La cathédrale de Saint-Étienne ayant été ruinée en 1575 par les religionnaires, on la rebâtit en partie; quelques années après, on la transféra dans la collégiale de Saint-Front, située dans la ville, et on unit les deux chapitres. Cette église est donc aujourd'hui sous l'invocation de Saint-Étienne et de Saint-Front; elle avait été, dans son origine, un monastère, fondé par cet évêque au septième siècle. Il était déjà sécularisé à la fin du douzième, et la manse abbatiale fut unie à l'évêché de Périgueux. Le chapitre de cette église consistait en huit digni-

tés et trente-quatre chanoines ; il se compose aujourd'hui de neuf chanoines. L'évêque est assisté de six vicaires-généraux. Le diocèse, qui contenait autrefois quatre cent cinquante paroisses partagées en quatre archidiaconés, renferme aujourd'hui cinquante-trois cures, trois cent soixante-dix succursales et trente-neuf vicariats. Il y a, en outre, dix-neuf établissemens de congrégations religieuses de femmes, et dernièrement il s'y en est formé un de frères de la doctrine chrétienne.

L'évêché de Périgueux, érigé dans le troisième siècle, fut supprimé en 1801 et rétabli en 1817.

L'évêque jouissait de vingt-quatre mille livres de rente, et payait deux mille cinq cent quatre-vingt-dix florins pour ses bulles.

Evêques de Périgueux.

1. Saint Front, dont le martyrologe romain fait mention le 25 octobre. *Voyez* SAINT FRONT, premier évêque de Périgueux.

2. Anianus succéda à saint Front, suivant la tradition du pays.

3. Chronopius Ier, disciple de saint Front.

4. Paterne, fameux par son attachement à l'arianisme, siégeait au milieu du quatrième siècle. Il fut déposé avec Saturnin d'Arles, après le concile de Rimini.

5. Gavidius fut mis à la place de Paterne vers l'an 364.

6. Pégasius vivait au commencement du cinquième siècle.

7. Chronopius II, dont Fortunat (*lib.* 4, *carm.* 8) parle avec éloge, assista au concile d'Agde en 506, et aux premier et second conciles d'Orléans en 511 et 533.

8. Sabaude siégeait en 540.

9. Charterius, en 582. Il assista au second concile de Mâcon en 585.

10. Saffarius, en 590.

11. Austérius, vers l'an 629.

12. Bertrand, en 767.

13. Raymond, en 805 et 811, suivant le P. Le Cointe.

14. Ainard ou Aimard, en 844.

15. Sebauld, vers l'an 900.

16. Frotaire ou Fraterne souscrivit au concile de Charroux en 988 ou 989.

17. Martin, fils de Boson-le-Vieux, comte de Périgord et de la Marche, siégea neuf ans et mourut en l'an 1000.

18. Rodulphe ou Raoul de Choué succéda à Martin.

19. Arnaud de Vitabre siégeait en 1009. Il assista au concile de Limoges en 1031, et au concile de Poitiers en 1032.

20. Gérald ou Girald de Gourdon, élu après l'an 1037, mourut en 1059.

21. Guillaume de Montberon, d'une famille noble d'Angoulême, siégeait en 1063. Il assista au concile de Saint-Maxence en 1075, et à celui de Bordeaux en 1080. Il mourut le 6 février 1081.

22. Rainald ou Réginald de Tivier, issu de la noble famille de Tivier, connue aujourd'hui sous le nom de Vaucocour, siégea en 1081. Il assista au concile de Bordeaux en 1093, et à celui de Clermont en 1095. Il partit pour la Terre-Sainte avec l'armée des croisés en 1096, et fut massacré à Antioche par les infidèles, en célébrant les saints mystères, le 8 septembre 1099, suivant quelques mémoires manuscrits. On le trouve cependant présent au concile de Bordeaux en 1098, et au sacre de l'église d'Userche en 1099.

23. Raymond, en 1101.

24. Guillaume d'Auberoche, dont plusieurs chartes font mention depuis l'an 1104 jusqu'à l'an 1122, mourut en 1123, suivant les uns, ou vers l'an 1130, suivant d'autres.

25. Guillaume de Nanclars ou Nauclard, nommé vers l'an 1130, assista au concile de Pise, et mourut en 1138. Ce prélat eut beaucoup à souffrir pour la cause d'Innocent II contre Anaclet.

26. Geoffroi de Cauze vivait en 1144.

27. Pierre, transféré à Bordeaux en 1156.

28. Raymond de Mareuil assista au concile de Reims en 1148, et à celui de Bordeaux en 1149. Il fut transféré à cette métropole en 1158.

29. Jean d'Assida siégea en 1160. Il se trouva à la dédicace de l'église de Grandmont en 1166, et mourut en 1169.

30. Pierre Minetis, archidiacre de l'église de Périgueux, en devint évêque en 1169. Il fut député en 1170, avec plusieurs autres prélats et seigneurs pour accompagner en Espagne Eléonore, fille de Henri II, roi d'Angleterre, épouse d'Alfonse, roi de Castille. Ce prélat vivait encore en 1188, suivant une ancienne charte.

31. Adémar assista en 1189 à la translation des reliques de saint Étienne de Muret ou de Grandmont, et siégeait encore en 1201, suivant la quatrième charte de Sarlat.

32. Raymond de Chateauneuf, fut sacré en 1197. Son prédécesseur s'était apparemment démis, ou il y a une faute dans la charte qui le fait encore vivre en 1201. Il paraît, par une lettre du pape Innocent III à l'archevêque de Tours, en date du 7 janvier 1208, que Raymond fut déposé par ordre de ce pape en conséquence des fautes énormes qu'on lui imputait.

33. Ramnulphe de la Tour, nommé à la place de Raymond en 1210, reçut les frères-mineurs à Périgueux en 1220, et vivait encore en 1231.

34. Raymond de Pons, qui fut élevé au cardinalat en 1227, suivant le *Gallia purpurata*. On ne sait point dans quel temps il commença à siéger.

35. Pierre de Saint-Astier gouvernait l'église de Périgueux en 1234. Il se retira en 1266 au couvent des dominicains de Limoges, et y prit l'habit après avoir obtenu sa démission, qu'il avait souvent demandée. Il fit beaucoup de bien à cette maison, et y vécut d'une manière très-édifiante jusqu'à l'an 1275 qu'il mourut.

36. Hélie Pileti, nommé sur la démission du précédent, siégeait en 1269.

37. Raymond d'Auberoche, en 1280. De son temps Marguerite, fille du duc de Bourgogne, fonda le couvent de Saint-Pardulphe pour les religieuses de saint Dominique, l'an 1291.

38. Audoin, en 1297 et 1311.

39. Raymond, en 1314 et 1331.

40. Guiraud, transféré de l'évêché d'Apt.

41. Pierre, dont le roi Philippe de Valois fit confisquer les biens en 1333, pour avoir excommunié les magistrats de la ville de Périgueux, que le roi avait chargés de lever des impôts, même sur les ecclésiastiques, pour fournir aux frais de la guerre contre les Anglais.

42. Raymond, mort vers l'an 1340.

43. Guillaume Astérius, de l'Ordre des frères-mineurs, passa de l'évêché d'Apt à celui de Périgueux en 1340.

44. Adémar, nommé en 1347, mort en 1349.

45. Pierre Pin, d'une famille noble de Bénévent, nommé successivement aux évêchés de Forli, de Viterbe et de Vérone, fut transféré à l'église de Périgueux en 1349, et à celle de Bénévent en 1350. Mais il ne se démit de l'église de Périgueux que longtemps après.

46. Hélie fut placé sur ce siége en 1384.

47. Pierre des Fontaines, en 1387.

48. Guillaume Fabri, de l'Ordre des frères-mineurs, élu en 1401.

49. Gabriel siégeait en 1405.

50. Raymond de Castelnau, transféré de l'évêché de Sarlat par Benoît XIII (Pierre de Lune) en 1407.

51. Jean, nommé en 1408.

52. Bérenger, en 1431, assista l'année suivante au concile de Bâle.

53. Élie, vers l'an 1437.

54. Pierre Durfort, de l'Ordre des frères-prêcheurs, en 1438.

55. Raymond vivait vers l'an 1440.

56. Geoffroi Bérenger, d'Arpajon, sacré en 1441, mourut en 1447.

57. Hélie de Bourdeilles, fils d'Arnauld, sénéchal et vice-roi du Périgord, et de Jeanne de Chambrillac, entra fort jeune dans l'Ordre des frères-mineurs, et s'y distingua tellement par la régularité de sa conduite et par ses progrès dans les études, que le chapitre de Périgueux le demanda pour évêque l'an 1447, quoiqu'il ne fût âgé alors que de vingt-quatre ans. Hélie refusa d'abord cette dignité; mais le pape Nicolas V l'ayant obligé de l'accepter, il en prit possession le 3 août de la même année 1447, et la soutint long-temps avec honneur. Il se trouva aux États du royaume, assemblés à Tours par ordre de Louis XI. Il devint ensuite confesseur de ce prince, et passa enfin à l'archevêché de Tours.

58. Radelphin fut placé sur le siége de Périgueux en 1468.

59. Godefroi Ier de Pompadour succéda avant l'an 1480. Nommé ensuite à l'église du Puy, il accepta cet évêché, et retint encore quelque temps celui de Périgueux. Il était président de la chambre des aides à Paris en 1484, et président de la chambre des comptes en 1485. Mais, ayant encouru peu de temps après la disgrâce du roi Charles VIII, avec Georges d'Amboise, évêque de Montauban, ils furent tous deux mis en prison, et y demeurèrent deux ans, au bout desquels ils en furent tirés à la recommandation du pape.

60. Gabriel de Mas, transféré de l'évêché de Mirepoix en 1486, siégeait encore en 1497.

61. Godefroi II de Pompadour, le premier qui ait pris le titre de grand-aumônier de France en 1489, fut fait évêque de Périgueux en 1500. Il se démit en 1503, et mourut en 1514, suivant MM. de Sainte-Marthe. Il paraît cependant, suivant la remarque des auteurs du *Gallia christ.*, que ce prélat est le même que Godefroi Ier, à qui l'on ôta apparemment l'église de Périgueux dès qu'il eut été arrêté, pour la donner à Gabriel de Mas, après la mort duquel Godefroi fut chargé de nouveau de l'administration de la même église de Périgueux.

62. Jean Auriens, nommé en 1504 sur la démission du précédent, suivant MM. de Sainte-Marthe.

63. Guy de Castelnau, fils de Jean, baron de Castelnau, seigneur de Bretenoux, et de Marie de Culant, prit possession du siége de Périgueux le dernier jour de février 1513. Il avait été élu auparavant évêque de Cahors en 1508. Mais il fut obligé de céder cette église à Germain de Ganay, nommé par le roi Louis XII en 1509.

64. Jacques de Castelnau siégea en 1523, et mourut le 10 août de l'année suivante.

65. Jean de Plas, docteur en l'un et l'autre droit, et professeur à l'université de Poitiers, fut pourvu de l'évêché de Périgueux par le roi François Ier, en 1524. Il fit son entrée solennelle en 1525, et permuta cette église contre celle de Bazas en 1532.

66. Foulques de Bonneval, évêque de Soissons, puis de Bazas, passa au siége de Périgueux en 1532, et mourut en 1540.

67. Claude de Longuy, cardinal de Givry, administrait l'église de Périgueux en 1540.

68. Jean de Lustrac, abbé de Saint-Maurin au diocèse d'Agen, sacré le 27 janvier 1548, mourut au mois de juillet 1550.

69. Godefroi III de Pompadour siégea le 13 décembre 1551 et mourut en 1552.

70. Guy Bouchard d'Aubeterre, fils de Louis, seigneur d'Aubeterre, et de Marguerite de Mareuil de Villebois, prit possession de l'évêché de Périgueux le 21 avril 1555.

71. Pierre Fournier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, fut préposé à la même église de Périgueux en 1561. De son temps les religionnaires répandirent leurs erreurs dans le diocèse de Périgueux, et y commirent de grands désordres. Ils se saisirent même de l'évêque, et ne le délivrèrent que sur la promesse d'une somme d'argent considérable. Ce prélat fut assassiné le 14 juillet

1575, dans son château, par ses domestiques accompagnés de quelques autres scélérats, qui en voulaient à son argent.

72. François de Bourdeilles, fils de Gabriel de Bourdeilles, seigneur de Bernardières, et de Claire de Pontbriand, fut d'abord moine de Saint-Denis près de Paris. Il monta sur le siége de Périgueux en 1575, assista au concile provincial de Bordeaux en 1582, et mourut le 24 octobre 1600.

73. Jean-Martin, de Limoges, succéda en 1600. Il prit possession le 9 février 1601, et mourut le 5 janvier 1612.

74. François de la Béraudière, de la noble famille de Rouet dans le Poitou, fut premièrement conseiller au parlement de Paris, puis doyen de l'église de Poitiers, et abbé de Noailles, où il introduisit la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Il fut nommé à l'évêché de Périgueux en 1614. Il prit d'abord possession de cette église, et s'y appliqua avec beaucoup de zèle à la réformation des mœurs. Il procura l'établissement de quelques nouveaux couvens, fit réparer les églises qui avaient été ruinées par les huguenots, fonda un séminaire, et n'oublia rien pour purger son diocèse des erreurs que les hérétiques y avaient répandues. Ce digne prélat vivait encore en 1624, qu'il souscrivit aux canons du concile de Bordeaux.

75. Jean d'Estrades, nommé en 1646, fut transféré à un autre siége avant d'être sacré pour celui de Périgueux.

76. Philibert de Brandon, marié d'abord avec la nièce du chancelier Séguier, étant devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, et devint évêque de Périgueux en 1648. Il gouverna son église avec beaucoup d'édification, et mourut en 1652 à Paris, où son corps repose dans l'église paroissiale de Saint-Eustache.

77. Cyr de Villers, sacré à Paris le 31 août 1653, prit possession au mois de juin 1654. Il avait été auparavant directeur de la congrégation établie à Paris pour la propagation de la foi, et grand-maître de la chapelle du roi. Il mourut à Paris le 4 octobre 1667.

78. Guillaume Le Boux de Pernay, près de Saumur, habile prédicateur de l'Oratoire, nommé à l'évêché de Dax, puis à celui de Mâcon, ne prit point possession de ce dernier siége: il fut transféré à Périgueux en 1667, et mourut en 1693.

79. Daniel de Francheville, avocat du roi au parlement de Rennes, nommé au siége de Périgueux le 8 septembre 1693, fut sacré le 17 janvier 1694 à Paris dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine. Il prit possession de son évêché le 30 mai de la même année 1694, et mourut le 26 mai 1702 universellement regretté, particulièrement des pauvres, qui le regardaient comme leur père.

80. Pierre-Clément, de Besançon, grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, sacré évêque de Périgueux le 29 octobre 1702, prit possession le 24 février 1703, et mourut le 8 janvier 1719. (*Gallia christ.* t. 2.)

81. Michel-Pierre d'Argouges, nommé le 8 janvier 1721, fut sacré le 3 août de la même année à Paris dans l'église des minimes de la place royale. Il mourut le 13 novembre 1731, âgé de quarante-six ans.

82. Jean-Chrétien de Machéco de Prémeaux, né dans le diocèse de Dijon en 1698, fut sacré le 25 mai 1732.

83. Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, né dans le diocèse d'Angers en 1735, sacré évêque de Quimper le 18 janvier 1772, transféré à Périgueux en 1773.

(Ce siége supprimé en 1801, fut rétabli en 1817.)

84. Alexandre-Louis-Charles-Rose de Lostange, né à Versailles le 29 octobre 1763, sacré le 21 octobre 1821.

PERPIGNAN, *Perpinianum* et *Paperianum*, ville épiscopale autrefois sous la métropole de Narbonne, et aujourd'hui sous celle d'Alby, ancienne capitale du Roussillon, maintenant chef-lieu de préfecture du département des Pyrénées-Orientales. Elle est située sur le penchant

d'une colline, auprès de la rive gauche de la petite rivière du Tet ou Tech, qui se jette dans la mer à trois lieues delà, et à deux cent vingt-une lieues de Paris. On la distingue en ancienne ville, en ville neuve et en faubourg de Notre-Dame. Elle est très-bien fortifiée, et a une fort bonne citadelle. Sa population est de douze mille habitans. La cathédrale est dédiée à saint Jean-Baptiste. La résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne y fut transférée en 1600. Le chapitre consistait en quatre dignitaires, dont trois archidiacres et vingt-un chanoines. Il se compose aujourd'hui de douze chanoines. L'évêque est assisté de sept vicaires-généraux. Il y avait encore dans la même église la communauté de Saint-Jean, ancienne collégiale qui consistait en quatre curés et quatre-vingt-neuf chapelains. Les chanoines de la cathédrale, par un usage singulier, avaient droit de se choisir des coadjuteurs qui prenaient des provisions en cour de Rome, qui faisaient le service de l'église, et qui succédaient aux chanoines qui les avaient choisis. Il y avait trois autres paroisses dans la ville, dont la principale était Notre-Dame de la Réale, autrefois abbaye de chanoines réguliers, et qui fut ensuite sécularisée. On y comptait treize communautés religieuses d'hommes et quatre de filles, avec plusieurs hôpitaux. Les jésuites y avaient un collége et le séminaire.

Le diocèse était partagé en trois archidiaconés, savoir, de Roussillon, de Conflans et de Valespire. Il contenait cent quatre-vingts paroisses, sans compter plusieurs autres, sur lesquelles trois abbayes du pays avaient une juridiction comme épiscopale, savoir, l'abbaye de Luxa, sur vingt-neuf, celle d'Aoles, sur huit; et celle du Canigre, sur deux. Il y avait quatre commanderies de Malte dans le diocèse. Il contient aujourd'hui vingt-deux cures, cent vingt-huit succursales et soixante vicariats. Il y a à Perpignan une communauté de religieuses de Sainte-Claire; l'hôpital civil et la maison de la Miséricorde y sont desservis par des dames du Saint-Sacrement de l'établissement de Mâcon. Le pape nommait aux bénéfices de ce diocèse pendant huit mois de l'année. L'évêque jouissait de dix-huit mille livres de rente, et payait quinze cents florins pour ses bulles à la cour de Rome.

Comme les évêques de ce diocèse, érigé vers le milieu du sixième siècle, résidèrent à Elne, petite ville du Roussillon, à deux lieues de Perpignan, jusqu'en 1600, nous leur conserverons jusqu'à cette époque le titre d'évêques d'Elne.

Evêques d'Elne.

1. Domne, illustre par la sainteté de sa vie, la pureté de ses mœurs, sa science profonde et son zèle pour l'extirpation de l'hérésie, gouvernait cette église en 568.

2. Bénénat assista et souscrivit au troisième concile de Tolède le 8 mai 589. Dans ce concile, les Goths ayant abjuré l'arianisme, firent profession de la foi catholique. Il assista, le 1er novembre de la même année, au concile provincial de Narbonne, sous le pontificat du pape Pélage le jeune.

3. Acutule assista au quatrième concile de Tolède le 5 décembre 633, et au sixième, le 8 janvier 638.

4. Ilitarie ou Ilitaire souscrivit au dixième concile de Tolède le 1er septembre 656.

5. Hyacinthe fut pris à Elvire par Wamba, roi des Goths, en 673, parce qu'il avait pris les armes contre ce prince. Ce fut de son temps qu'en 676 les bornes de ce diocèse furent fixées.

6. Clair envoya l'abbé Vérémonde, son vicaire, au treizième concile de Tolède, célébré en 683.

7. Wénédure, inconnu à MM. de Sainte-Marthe. Cet évêque eut, au concile de Narbonne, tenu en 791, un différend avec son métropolitain sur les limites de son diocèse, ou pour mieux dire, au sujet du village

de Razès, qui fut assuré à l'archevêque.

8. Ramne ou Ramnon obtint de Louis-le-Débonnaire, en 821, la confirmation des unions et priviléges accordés par Charlemagne à cette église.

9. Salomon, appelé aussi Fulmon, gouvernait cette église en 832, et obtint de Louis, en 836, plusieurs priviléges pour son église, ayant alors recouvré les bonnes grâces de ce prince, dont il avait encouru l'indignation par son attachement à Lothaire au préjudice de Louis.

10. Audesinde occupait ce siége en 856, et assista au concile de Toussy, diocèse de Toul, en 860. Ce fut, en 885, un de ceux qui consacrèrent l'archevêque de Narbonne.

11. Riculfe Ier assista en 887 au concile de Nîmes, tenu contre un clerc nommé Pella, qui se portait pour archevêque. Il obtint du roi, en 898, plusieurs métairies pour son église. L'année suivante, ce prince confirma ce qu'avait fait en sa faveur la princesse Adélaïde. Il assista en 902 au concile d'Azelbourg; en 906 à une assemblée d'évêques, tenue à Barcelone; et en 907 au concile de Tibéry. Enfin il paraît qu'il mourut en 915, après avoir laissé tout son bien à son église.

12. Helmérade, autrement Almérade, sacré le 1er septembre 916, prit soin en 917 de faire consacrer son église, et présenta dans cette cérémonie le testament de son prédécesseur. Il fit lui-même plusieurs présens considérables à sa cathédrale.

13. Wadalde, frère du précédent, lui succéda en 920 ou 921, et acheta pour son église les fiefs et francs-aleus d'Anglares et de Salelles, ainsi que l'église de Saint-Étienne avec tous ses droits. Il vécut au moins jusqu'en 947.

14. Riculfe II commença à gouverner cette église en 947, et y présidait encore en 960.

15. Soniaire ou Suniaire Ier était certainement évêque de cette ville en 968, et, de concert avec Ara, sa mère, donna à son église sa terre de Troliars. Il vivait encore en 977.

16. Hildesinde gouverna cette église au moins depuis l'an 979 jusqu'en 991.

17. Bérenger Ier commença à présider à cette église au plus tard en 993, et continua jusqu'en l'an 1000.

18. Fidélon, autrement Fridolon et Fridolone, gouvernait cette église dès l'an 1004, et assista l'année suivante à une assemblée d'évêques et de nobles, dans laquelle on statua plusieurs choses utiles à la tranquillité publique. On trouve encore son nom dans un acte de 1006.

19. Oliba, autrement Oliva ou Oliban, assista en 1009 à une célèbre assemblée tenue à Barcelone pour le rétablissement de la vie canoniale en cette église, et en 1010 à une autre pour le même sujet à Urgel. Il fit en 1012 des présens considérables à son église.

20. Bérenger II commença à gouverner cette église en 1012, et assista en 1019 à une célèbre assemblée d'évêques et d'abbés, tenue dans l'église de Girone pour y rétablir la vie canoniale. Il mourut en 1020, après avoir rétabli son église sur le modèle qu'il avait apporté de Jérusalem.

21. Bérenger III consacra en juin 1025 l'église bâtie à Perpignan, par quelques personnes pieuses, en l'honneur de saint Jean-Baptiste.

22. Suniaire II gouverna peu de temps cette église, et transigea avec le comte Oliban en 1031.

23. Bérenger IV présidait déjà à cette église en 1032, assista en 1035 à une assemblée d'évêques tenue au monastère de Luxa, et au concile de Narbonne en mars 1043, ainsi qu'à celui de Tibéry en juillet 1050. Il mourut vers l'an 1053.

24. Arnauld Ier assista vers la fin de 1054, ou au commencement de 1055, à la consécration de l'église de Maguelone, et ensuite au concile tenu à Toulouse, contre la simonie et autres vices du clergé et du peuple. Il consacra en 1061 l'église de Saint-Quentin-des-Bains.

25. Raimond Ier gouvernait déjà ce diocèse en 1064, selon Baluze, et assista au concile de Bésalu en 1077, ainsi qu'à celui de Girone en 1078. Il mourut au commencement de 1087.

26. Artauld Ier ou Artalle est encore nommé seulement *élu*, dans un acte du 9 janvier 1089; enfin, la difficulté qu'il avait avec son métropolitain ayant été levée par le légat du saint-siége, il assista comme évêque au concile de Narbonne le 20 mars 1091. Il se trouva aussi au concile de Nîmes tenu par le pape Urbain II, en juillet 1096.

27. Ermengaud présidait à cette église au plus tard en mars 1097, et fit en 1105 et 1109 des présens considérables à son église.

28. Pierre Ier, délégué du saint-siége en 1113, pour rétablir la paix entre quelques monastères, termina leur différend l'année suivante. Il consacra plusieurs églises, et on trouve son nom dans différens actes depuis l'année 1114 jusqu'en 1128, qu'il fit son testament. On le voit même encore dans un écrit de 1129.

29. Udalguire, autrement Udalgaire, archidiacre de cette église, en devint évêque en 1130. Raimond, comte de Barcelone, lui fit hommage en 1140. Il harangua la même année pour le rachat des captifs qu'avaient fait les Sarrasins, dans le synode assemblé par l'archevêque Arnauld. Il présidait encore à ce diocèse en 1147.

30. Arnauld II, devenu aussi évêque, d'archidiacre qu'il était, en 1148, reçut l'année suivante l'hommage de Raymond, prince d'Arragon. Il se trouva en 1162 aux États-généraux assemblés par Pétronille, reine d'Arragon. Il vivait encore en 1169.

31. Guillaume Ier de Jourdain, dota magnifiquement deux prébendes de chanoines dans sa cathédrale. Il mourut le lendemain de la fête de l'Assomption de l'année 1186.

32. Artauld III présidait à cette église en 1188.

33. Guillaume II est connu par plusieurs actes des années 1188, 1195, 1196 et 1197.

34. Artauld IV dédia en 1200 l'église de Sainte-Marie et de la Sainte-Croix à Montpellier, et mourut l'année suivante.

35. Bérenger V, dont la séance sur ce siége, en 1205, n'est pas fort certaine, ne le gouverna sûrement pas long-temps.

36. Guillaume III d'Ortaban abandonna en 1206 tous ses droits sur l'église de Saint-Sauveur de Comanals. Il mourut en 1209.

37. Raymond III de Longueville gouvernait cette église en 1212, et mourut en 1216.

38. Gaultier, élu en 1217, fut sacré à Rome par Honoré III. Il est parlé de lui dans les registres du chapitre de Narbonne, à l'année 1221.

39. Arnauld II de Serrelongue est marqué seulement par MM. de Sainte-Marthe, en 1223 et 1224.

40. Raymond IV, désigné en 1225 seulement par la lettre *R*, gouvernait encore cette église en 1229.

41. Bernard Ier Berge obtint du pape, en 1230, que la chapelle érigée dans l'église de Saint-Jean de Perpignan, serait unie à perpétuité à la mense épiscopale. Il réconcilia, en 1233, les comtes de Foix et de Roussillon, et assista en 1234 aux Etats-généraux tenus par Jacques Ier, roi d'Arragon. Il souscrivit en 1245 à la lettre des prélats au pape, au sujet de l'Inquisition, et rétablit la paix entre les universités de Château-Pédilien et de Solère-haut-et-bas.

42. Bérenger VI assista au concile de Béziers en 1246.

43. Bernard II d'Argilaquerer succéda au précédent en 1250, selon MM. de Sainte-Marthe, et assista en 1257 à l'assemblée de Lérida, dans laquelle Jacques, roi d'Arragon, confirma les priviléges des prélats de son obéissance.

44. Bérenger VII de Chanteloup, élu peut-être en 1258, fut sacré le dimanche d'après les quatre-temps de septembre 1259. Il obtint de Jac-

ques, roi d'Arragon, plusieurs priviléges en 1264 et 1265. Il statua en 1266, qu'il n'y aurait que douze chanoines dans sa cathédrale. Enfin, outre qu'il est fait mention de lui en 1270 et 1272, on le nomme en 1274, comme présent à la réponse que fit l'archevêque de Tolède à une lettre du pape Grégoire X.

45. Bertrand paraît avoir assisté au concile de Béziers en 1279, peut-être cependant au lieu de lui, faut-il lire le suivant.

46. Bernard III Sala est connu par la lettre qu'il écrivit en 1280, pour s'excuser d'assister au concile de Béziers, auquel il envoya à sa place Bérenger de la Palma.

47. Raymond V Costa, sacré en 1290, souscrivit en 1299 à la lettre écrite au roi Philippe, dans le concile de Béziers, contre le vicomte de Narbonne. Il fut délégué par le pape Boniface VIII, pour un fait d'hérésie, en 1301; mais, occupé à s'informer d'autre chose, il subdélégua un clerc de Perpignan pour cette affaire. Il fut aussi employé contre les templiers en 1309.

48. Raymond VI, sacré vers l'an 1311, est peut-être celui que MM. de Sainte-Marthe nomment *des Echelles;* mais on n'oserait l'assurer.

49. Guy Ier consacra en 1312 l'église paroissiale de Saint-Rumolde.

50. Odon n'est connu que par un acte d'ordination de l'année 1315, et il n'est pas certain s'il fut évêque d'Elne.

51. Guillaume IV n'était point dans son diocèse lorsqu'en 1315 ses grands-vicaires furent chargés de faire venir les templiers au concile de Narbonne. Il fit plusieurs statuts en 1316 et 1317, et mourut cette dernière année.

52. Bérenger VIII fit sa soumission à la chambre apostolique le 19 décembre 1317; et, sacré apparemment en 1321, il posa en 1324 la seconde pierre de l'église de Saint-Jean de Perpignan. Il publia en 1326, 1327, 1328 et 1330 des statuts synodaux, qui se trouvent dans les archives de l'évêché; et, transféré à Majorque en 1332, il permuta avec le suivant.

53. Guy II, treizième général des carmes en 1318, et évêque de Majorque en 1321, passa au diocèse d'Elne en 1332. Il fit plusieurs statuts en 1335, 1337, 1338, 1339 et 1340. Il composa une Somme sur les hérésies, qui a été imprimée à Paris en 1328, et un commentaire sur le décret de Gratien, numéroté 8673, entre les manuscrits de la bibliothèque du roi. Il mourut, illustre par sa piété et sa doctrine, en 1342, selon Baluze. On le nomme aussi patriarche de Jérusalem et évêque de Vaison; et cela peut être.

54. Pierre II, nommé évêque de ce diocèse dans les registres du Vatican, le 12 avril 1343.

55. Thomas occupait ce siége le 8 septembre 1347.

56. Bernard IV fit sa soumission à la chambre apostolique le 19 septembre 1347. Il fit, dit-on, plusieurs statuts, et mourut la même année.

57. Bernard V, donné à cette église par le pape Clément VI, le 14 août 1348, fut sacré à Narbonne le 12 octobre suivant, et mourut le 15 janvier 1350.

58. Étienne d'Omale, élu à la recommandation du pape, assista par procureur au concile de Béziers le 7 novembre 1350. Il fut transféré à Tortose en 1351, et mourut en 1356.

59. François Ier succéda à Étienne peu après la translation de celui-ci, et ne vécut pas long-temps après son élévation.

60 Jean Ier, évêque de Luçon, fut transféré à cette église par le pape Innocent VI, le 21 novembre 1354, et fut envoyé en Angleterre par ce pontife en 1355, tant pour travailler à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre, que pour empêcher les suites qu'était prête à causer la discorde allumée entre les rois de France et de Navarre. Il passa de cette église à celle du Puy le 26 février 1357.

61. Raymond VII de Salg gouver-

nait cette église dès le 30 juin 1361, et passa cette même année à l'archevêché d'Embrun.

62. Pierre III, de l'Ordre de Saint-François, élu le 23 juillet 1361, assista par procureur au concile de Lavaur en 1368, et envoya aussi ses lettres à celui de Narbonne le 1er février 1374. Il fit quelques statuts pour la réformation de son église le 3 avril 1373 et le 5 mai 1375. Il passa à l'église de Majorque en 1377, et y fut confirmé par le pape le 7 août.

63. Raymond VIII, religieux, (on ignore de quel ordre), fut sacré dans sa cathédrale en 1378, et fit plusieurs statuts dans son synode paschal le 17 mai 1380.

64. Bérenger IX présidait à cette église, selon MM. de Sainte-Marthe, en 1380.

65. Barthélemi Ier Peiro fit sa soumission à la chambre apostolique le 21 février 1387, et publia plusieurs statuts en 1392 et 1394.

66. Barthélemi II, carme, gouvernait cette église en 1398. Il publia plusieurs statuts en 1401, 1402, 1404 et 1405. Il vivait encore en 1406, selon MM. de Sainte-Marthe.

67. François II Ximenès, religieux de l'Ordre de Saint-François, mourut évêque de cette église en 1409. *Voyez* son article particulier.

68. Jérôme Ier de Othon occupait déjà ce siége en 1417. Il fit plusieurs statuts en 1423, et mourut en 1425.

69. Jean II de Caseneuve, de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut placé sur ce siége par le pape Martin V, le 10 décembre 1425; mais, ayant été fait cardinal par le même pape, il n'est plus nommé, en 1430, qu'administrateur de cette église. Ce fut en cette qualité qu'il fit cette année plusieurs statuts. Il mourut à Florence le 1er mars 1436.

70. Gaucherand d'Albert, bénédictin, promu à cet évêché le 10 août 1431, l'occupait encore en 1437.

71. Jean III Moles de Margarit, élevé sur ce siége le 23 mars 1453, fit plusieurs statuts en 1454, et fut envoyé par le roi d'Arragon vers le pape en 1458. Il assista la même année à l'assemblée tenue à Mantoue par Pie II, qui le députa en 1461 vers le même prince, pour l'engager à procurer la liberté du royaume de Chypre. Il fut transféré la même année à l'évêché de Girone; mais cette translation ne paraît pas avoir eu lieu aussitôt. Il fut fait cardinal à la prière du roi d'Arragon en 1483, et mourut à Rome le 21 novembre 1484.

72. Antoine Ier de Cordoue, quoiqu'élu en 1461, ne fut paisible possesseur de ce siége qu'en 1469 au plutôt.

73. Charles Ier de Saint-Gelais, élu en 1470, prit possession par procureur en 1471. Il semble qu'il gouvernait encore ce diocèse en 1475.

74. Charles II de Martigny, élu en 1475, fut envoyé en ambassade par Louis XI, roi de France, vers Ferdinand, roi d'Arragon, en 1479. Il fut accusé de trahison en 1480; mais il se justifia sans doute; puisqu'il est encore nommé évêque en 1481 et les années suivantes.

75. Ascan-Marie Sforce, cardinal-diacre, élu en 1494, ne tint pas longtemps cet évêché.

76. César Borgia, évêque de Pampelune, ensuite de Valence, et cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, le 21 août 1493, de là transféré à Castres, enfin à Elne, prit possession de cet évêché par procureur le 1er juin 1495; mais il ne fut jamais sacré, et prit l'épée en 1498.

77. François III de Loris, nommé par Alexandre VI le 5 novembre 1499, selon MM. de Sainte-Marthe, fut fait cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve le 31 mai 1503, et mourut à Rome le 22 juillet 1506.

78. Jacques Ier de Serre, cardinal-vicaire de Rome en 1500, prit le gouvernement de cette église en 1506. C'est de son temps (en 1511), que ce diocèse devint immédiatement soumis au saint-siége, et cela sans opposition de la part de l'archevêque de Narbonne.

79. Jean IV Villalba gouvernait

cette église en 1513, et assista cette année au concile de Latran sous Léon X. Il gouvernait encore ce diocèse en 1515.

80. Bernard VI de Mésa, de l'Ordre des frères-prêcheurs, évêque de Tripoli, fut envoyé en ambassade auprès du roi de France par le roi catholique en 1514, puis auprès du roi d'Angleterre, enfin préposé à cette église le 12 janvier 1517, et mourut en 1524.

81. Guillaume V Vaudes, nommé à cet évêché le 14 novembre 1524, en prit possession, selon MM. de Sainte-Marthe, le 22 avril 1525.

82. Ferdinand Ier de Valdès prit possession de cette église par procureur le 1er septembre 1529.

83. Jérôme II Doria obtint, dit-on, cet évêché le 12 avril 1530, et le possédait encore en 1532.

84. Jacques II Richi ou Ried succéda au précédent lors de sa translation à Ostende, le 5 juillet 1534.

85. Jérôme III *de Crescentiis* prit possession de ce siége par procureur le 9 novembre 1537.

86. Ferdinand II de Coazes, inquisiteur de Barcelone, devint évêque d'Elne le 14 juillet 1542; et, après avoir passé à plusieurs autres siéges, mourut en 1568.

87. Pierre IV succéda à Ferdinand le 22 janvier 1544. Il fit cette année plusieurs statuts, et fut transféré à Osca en 1545, où il mourut en 1572.

88. Michel Puig ou Puich, devenu évêque le 8 juin 1545, fut un de ceux qui s'opposèrent, le 28 avril 1552, au décret de suspension du concile de Trente.

89. Raphaël Ier Ubach prit possession de cet évêché le 14 septembre 1555.

90. Loup-Martin de la Gavilla succéda à Raphaël le 10 juillet 1558. Il assista au concile de Trente en 1562, et fit dans son diocèse plusieurs statuts en 1565 et 1567.

91. Pierre V Martyr Coma, dominicain fameux par la pureté de ses mœurs et par ses rares talens, avait assisté au concile de Trente comme théologien de l'évêque de Girone en 1562 : il fut nommé à cet évêché en 1568, et le gouverna saintement pendant dix ans.

92. Jean V Térès, prit possession de ce siége par procureur le 27 juillet 1579, assista au concile de Tarragone en 1584, ensuite fut transféré à Tortone, et delà à Tarragone.

93. Benoît Sainte-Marie, désigné en 1587.

94. François IV Robustes de Sala prit possession par procureur en 1591, et assista la même année au concile provincial de Tarragone.

95. Onuphre Réart succéda à François le 3 mai 1599.

C'est de son temps (en 1602) qu'aux instantes prières de Philippe II, roi d'Espagne, le siége d'Elne fut transféré par le pape Clément VIII, dans la collégiale de Saint-Jean de Perpignan, dont les chanoines ne firent plus qu'un corps avec ceux d'Elne.

Evêques de Perpignan.

1. Antoine Gallart élu le 29 mars 1609, nommé dans la suite à l'évêché de Vich en 1610, mourut en 1614.

2. François V de Véra, de l'Ordre de la Merci, d'abord évêque de Madore, fut nommé par le roi à cet évêché en 1613, et mourut à Madrid en 1616, après avoir composé un Traité des indulgences.

3. Frédéric Cornet créé évêque de Perpignan en 1617, mourut la même année.

4. Raymond IX d'Yvorra nommé en 1617 par le roi d'Espagne, mourut en 1618.

5. Raphaël II de Riphos, dominicain, nommé par le pape le 12 novembre 1618, passa à une meilleure vie en 1620.

6. François VI de Saint-Just, bénédictin, désigné par le roi d'Espagne en 1621, reçut ses bulles le 9 août de cette année, fut transféré à Girone au mois de novembre de la suivante, et termina heureusement sa carrière en mars 1627.

7. Pierre VI Magarola confirmé

par le pape le 25 octobre 1622, passa au siége de Vich en 1627.

8. François VII Lopez de Mendoça élevé à cette dignité le 30 août 1627.

9. Grégoire Paruro, commença à gouverner cette église le 1er août 1630, et fut dans la suite appelé à celle de Girone.

10. Gaspard Priéto, de l'Ordre de la Merci, évêque d'Alghieri en Sardaigne, passa à cette église le 18 février 1636, et mourut plein de vertus et de mérites le 30 octobre 1637.

11. François IV Pérès Roig, élevé sur ce siége en 1638, le tint jusqu'en 1641, qu'il fut transféré à Guadix dans le royaume de Grenade.

Ce diocèse demeura long-temps vacant.

12. Vincent Margarit, dominicain, le premier qui fut nommé par le roi de France, fut confirmé par le pape, prit possession de cette église le 17 avril 1669, et fut sacré le 30 juin suivant. Il gouverna ce diocèse jusqu'à sa mort, arrivée le 21 décembre 1672. N. de Brueth, nommé par le roi après Vincent, mourut avant d'avoir reçu ses bulles.

13. Jean-Baptiste d'Estampes, nommé par le roi en 1675 ou 1676, ne vint pas à Perpignan, ayant été transféré au siége de Marseille en septembre 1680.

14. Louis Habert de Montmort, désigné par le roi le 2 novembre 1680, assista l'année suivante à l'assemblée du clergé, fut sacré le 12 avril 1682, prit possession par procureur le 6 juillet 1683, fit son entrée le 8 décembre suivant, et mourut à Montpellier le 23 janvier 1695.

15. Jean Hervée, baron de Flamenville, nommé par le roi le 8 septembre 1695, et sacré le 12 février 1696, après avoir pris possession par procureur, fit son entrée le 2 décembre de la même année. Il est mort au commencement de 1721.

16. Antoine-Jérôme Boivin de Vaurouy, nommé par le roi le 22 mai 1721, fut proclamé en consistoire le 1er décembre suivant; mais il renonça à cette dignité avant d'avoir été sacré.

17. Jean-Mathias de Barthélemy de Grammont de Lenta, désigné par le roi le 17 octobre 1723, ne fut sacré que le 26 mai 1726. (*Gall. christ. nov. edit.* tom. 6, col. 1631 et suiv.) Il mourut au mois de juillet de l'année 1743.

18. Charles-François-Alexandre de Cardevat de Gouy d'Avrincourt, né dans le diocèse de Noyon en 1698, sacré le 17 février 1744.

19. Jean-Gabriel d'Agay, né en 1731, sacré évêque de Canope le 30 janvier 1780, et nommé coadjuteur de Perpignan, prit possession du siége en 1783.

20. Antoine-Félix de Leyris Desponchez, né à Alais le 21 décembre 1750, nommé en 1788, sacré l'année suivante, mourut le 30 juin 1801.

(Ce siége fut supprimé à cette époque, puis rétabli en 1817, par suite du concordat.)

21. Jean-François de Saunact Belcastel, né en 1765 dans le diocèse de Rodèz, vicaire-général de Cahors, sacré évêque de Perpignan le 18 janvier 1824.

POITIERS, *Pictavium,* ville épiscopale, sous la métropole de Bordeaux, et ancienne capitale du Haut-Poitou, est située sur une éminence, à quatre-vingt-sept lieues de Paris. C'est aujourd'hui le chef-lieu de préfecture du département de la Vienne; sa population est de dix-huit mille cinq cents habitans. Charles VII y transféra le parlement de Paris pendant les guerres contre les Anglais, et y résida. On y voit les restes d'un amphithéâtre romain, d'un grand aquéduc, et des monumens qu'on croit gaulois. Cette ville est fameuse par la bataille qui s'y donna en 1356, et où le roi Jean fut fait prisonnier. Son ancien nom, avant qu'elle prît celui des peuples du pays, était *Augustoritum.* Il y avait une université fondée en 1431 par le pape Eugène IV et le roi Charles VII. La cathédrale de Saint-Pierre est un fort bel édifice. Son chapitre, composé autrefois de neuf dignités, de quatre abbés, qui étaient chanoines honoraires, et

de vingt-quatre autres chanoines, consiste aujourd'hui en huit chanoines. Saint-Hilaire-le-Grand est la seconde église. C'était un ancien monastère sécularisé depuis plusieurs siècles, qui avait le roi pour abbé. Le chef du chapitre était le trésorier, de nomination royale, qui était toujours chancelier de l'université, et avait droit de porter la mitre. Il y avait quatre collégiales à Poitiers; savoir, Saint-Hilaire, Sainte-Radégonde, Notre-Dame, et Saint-Pierre-le-Puellier; vingt-trois paroisses, cinq abbayes, dont quatre étaient de l'Ordre de Saint-Benoît, deux d'hommes et deux de filles; la cinquième était celle de Saint-Hilaire, de chanoines réguliers de la congrégation de France. Il y avait encore à Poitiers, outre ces abbayes, neuf autres communautés d'hommes, parmi lesquelles étaient les dominicains, qui avaient des classes publiques, le collége des jésuites, douze communautés de filles, deux séminaires, trois hôpitaux, etc. Le diocèse de Poitiers, établi dans le troisième siècle, comprenait sept cent vingt-deux paroisses, partagées en trois archidiaconés, vingt-quatre archiprêtrés, plus de trente abbayes, et grand nombre de prieurés. Il contient actuellement trente-deux cures, deux cent dix-sept succursales et treize vicariats, pour le département de la Vienne; et trente-une cures, deux cent cinquante-cinq succursales et seize vicariats pour celui des Deux-Sèvres. Il existe en outre dix-sept congrégations religieuses dans ce diocèse. L'évêque jouissait de vingt-deux mille livres de revenu, et payait deux mille huit cents florins pour ses bulles.

Evêques de Poitiers.

1. Saint Hilaire, célèbre docteur de l'église. *Voyez* SAINT HILAIRE, évêque de Poitiers.

2. Pascentius, dont on ne sait que le nom, quoiqu'il ait succédé à saint Hilaire.

3. Saint Gélase, ne nous est guère plus connu. On conserve, dit-on, ses reliques dans la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers.

4. Saint Anthémius, dont on fait la fête le 3 décembre dans les diocèses de Saintes et de Poitiers, mourut en prêchant dans la Saintonge. Son corps repose à Jonsac. Après saint Anthémius, les catalogues font mention de saint Maxence. Mais les auteurs du *Gallia christiana* croient qu'il n'y a point eu d'évêque de ce nom sur le siége de Poitiers; et, à l'égard des neuf suivans, qu'on trouve également dans les mêmes catalogues, on ne sait rien de certain touchant leur épiscopat.

5. Pérennis.

6. Migétius.

7. Lupicinus Ier.

8. Pélage.

9. Lupicinus II.

10. Lupicinus III.

11. Esichus Ier.

12. Esichus II.

13. Antoine.

14. Adelphius siégeait en 507 et 508, suivant le P. Le Cointe. On trouve que ce prélat souscrivit au concile d'Orléans de l'an 511, sous le titre d'évêque de Ratiatensis. Le P. Sirmond prétend qu'il faut entendre sous ce nom l'évêque de Poitiers. Grégoire de Tours, (*lib. de glor. Confess. cap.* 54), parle d'un lieu connu sous le même nom de Ratiatensis, lequel faisait autrefois partie du diocèse de Poitiers, et qui est érigé aujourd'hui en duché, et s'appelle le pays de Raiz ou de Retz. Adelphius vivait encore en 533, qu'il envoya le prêtre Asclépius au deuxième concile d'Orléans.

15. Elapsius, que le P. Le Cointe appelle Elaphius.

16. Daniel souscrivit au quatrième concile d'Orléans en 541.

17. Saint Pien siégeait du temps que sainte Radégonde, reine de France, fit bâtir à Poitiers le monastère de Sainte-Croix.

18. Pascentius, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, succéda à Pien en 564. Saint Fortunat, son contemporain, lui dédia la vie de saint Hilaire.

19. Marovéus vivait du temps du roi Childebert, fils de Sigibert, en 584. Saint Grégoire de Tours, qui fait souvent mention de ce prélat, finit son éloge, en disant qu'il mérite d'être regardé comme un vrai disciple de saint Hilaire. (*Lib.* 2, *de mirac. sancti Martini, cap.* 44.)

20. Platon, archidiacre de l'église de Tours, devint évêque de Poitiers en 592, et mourut en 599, suivant le P. Le Cointe, qui le fait siéger en la même année.

21. Venance Fortunat. *Voyez* son article particulier.

22. Carégisile succéda à Venance Fortunat.

23. Ennoalde ou Chaimoald siégeait en 715.

24. Jean souscrivit au concile de Reims en 625.

25. Saint Emméran ou Heiméran vivait au milieu du septième siècle. *Voyez* Emméran, évêque de Poitiers.

26. Didon, oncle de saint Léodegaire, évêque d'Autun et de Gérin, comte de Poitiers, gouverna cette église depuis l'an 655 jusqu'à l'an 673.

27. Ausoald, dont il est parlé avec éloge dans la vie de saint Philibert et dans celle de Léodegaire, assista au concile de Rouen en 682, et vivait encore en 696.

28. Eparchius ou Ebarcius succéda à Ausoald. Il est nommé parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Noailles dans un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine.

29. Maximin dont on ne sait que le nom.

30. Guasbert, qu'on met aussi au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Noailles.

31. Godon de la Rochechouart vivait en 757.

32. Magnibert.

33. Bertauld.

34. Benoit.

35. Jean.

36. Bertrand. Il est fait mention de ce dernier dans le testament du comte Roger, fondateur du monastère de Charoux, lequel testament est daté du 16 mai vers l'an 785.

37. Sigibrand vivait en 818 : il assista en 830 à la dédicace de l'église de Saint-Hilaire de Noailles, et à la translation de saint Junien de l'église de Mairé à celle de Noailles.

38. Fridebert ou Fridebest, premier aumônier du roi Pepin, et abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, siégeait en 834.

39. Ebroïn, archichapelain du roi Charles-le-Chauve, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, de Saint-Maur-sur-Loire, était évêque de Poitiers en 839. Il présida au second concile de Verneuil en 844. Il alla la même année au secours du roi Charles, qui faisait le siége de Toulouse, et fut pris avec plusieurs autres dans le combat donné dans l'Angoumois, entre les troupes de France et celles de Pépin. De retour ensuite à son église, Ebroïn fut fait abbé de Saint-Germain-des-Prés vers l'an 840, et mourut le 18 avril 858. L'année d'auparavant Pepin avait ravagé Poitiers, et plusieurs autres lieux de l'Aquitaine.

40. Engénoldus ou Engénaldus souscrivit au concile de Toussy en 860, à celui de Soissons en 862, et à celui de Douzy en 871.

41. Frotaire Ier, archevêque de Bordeaux, ayant été chassé de son siége, fut fait administrateur de celui de Poitiers.

42. Hecfridus, dont il est fait mention dans des chartes de 883 et 887, mourut en 900.

43. Frotaire II, sacré en 900, gouverna long-temps l'église de Poitiers. Il fit réparer en 936 l'abbaye de Saint-Cyprien, fondée par Pépin, roi d'Aquitaine, et il y fut inhumé après sa mort.

44. Alboin, abbé de Saint-Cyprien de Noailles et de Charoux, fut placé sur le siége de Poitiers en 937, et mourut en 962.

45. Pierre, archidiacre et prévôt de Saint-Pierre, succéda en 963, et mourut en 975.

46. Gislebert, archidiacre de l'église de Poitiers, puis évêque en 975, assista au concile de Charoux

en 989, et à celui de Poitiers en 1011.

47. Isembert Ier, archidiacre de la même église, siégeait en 1021. Il bénit en 1026 Amblard, abbé de Saint-Maxence, assista au concile de Limoges en 1031, à celui de Poitiers en 1032, et vécut jusque vers l'an 1047.

48. Isembert II, archidiacre de l'église de Poitiers, élevé à l'épiscopat vers l'an 1047, assista au concile de Rome sous Léon X en 1050, au concile de Bordeaux en 1068, et à ceux de Poitiers en 1073, 1075 et 1079. Il mourut en 1086.

49. Pierre, archidiacre de cette église, sacré en 1087, fut présent au concile de Clermont en 1095, et à ceux de Poitiers en 1100 et 1106. Il consentit à l'établissement de la célèbre abbaye royale de Fontevrault, excommunia Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, à cause de son adultère avec la vicomtesse de Châtellerault, et mourut en 1115 à Chauvigny, où il avait été exilé par ce prince. Les auteurs rapportent qu'après la mort de ce prélat, il s'opéra plusieurs miracles par son intercession.

50. Guillaume Gilbert siégea en 1117. Il mourut en 1123, et fut enterré à Fontevrault.

51. Guillaume Adhelelme monta sur le siége de Poitiers l'an 1124; mais durant le schisme qui s'éleva entre le pape Innocent II et Pierre Léon, dit Anaclet II, le comte Guillaume qui tenait pour l'antipape, envoya en exil l'évêque de Poitiers, à l'instigation de Gérald, évêque d'Angoulême, auparavant légat du saint-siége, et on mit à sa place:

52. Pierre de Châtellerant, en 1130. Cet intrus occupa le siége de Poitiers jusqu'en 1135, que Guillaume Adhelelme y fut rétabli par l'entremise de saint Bernard, abbé de Clairvaux.

53. Grimoard, abbé des Allois, frère de saint Giraud de Sala, succéda à Guillaume Adhelelme en 1140, et mourut la même année.

54. Gilbert de la Porée, l'un des plus savans hommes de son temps, nommé à l'évêché de Poitiers en 1141 ou 1142. Il mourut en 1154, après avoir rétracté quelques années auparavant, dans le concile de Reims, les erreurs dans lesquelles il était tombé touchant le mystère de la Trinité, et qui furent vivement attaquées par saint Bernard. *Voyez* GILBERT DE LA PORÉE.

55. Calo siégeait en 1155, et mourut en 1157. C'est lui qui, n'étant encore qu'archidiacre de Thouars, déféra au saint-siége les sentimens de Gilbert de la Porée, son évêque, avec lequel il se réconcilia ensuite dès qu'il eut rétracté ses erreurs.

56. Laurent, doyen de l'église de Poitiers, fut placé sur ce siége le 26 mai 1161, et mourut sur la fin de mai 1169. Il avait fait l'oraison funèbre de Gilbert de la Porée en 1154.

57. Jean de Bellesmains, Anglais de nation et trésorier de l'église d'Yorck, nommé en 1162. Il assista au concile d'Alby en 1176, et à celui de Latran en 1179. Il fut aussi légat en France, archevêque de Narbonne et de Lyon.

58. Guillaume de Tempier, chanoine régulier de Saint-Hilaire de la Celle, devint évêque de Poitiers en 1184. Il fut présent à la translation de saint Étienne de Muret en 1189, et mourut le 29 mars en 1197 ou 1198.

59. Adémar de Peirat, élu en 1198, et sacré à Rome par le pape Innocent III. Il mourut la même année, en revenant à son église.

60. Maurice de Blason, d'une famille noble du Poitou, transféré de l'évêché de Nantes en 1198. Il mourut vers l'an 1214.

61. Guillaume Prévôt siégeait en 1217. C'est le fondateur du couvent des dominicains de Poitiers.

62. Philippe, doyen de la même église de Poitiers, en fut fait évêque en 1226, et vivait encore en 1234.

63. Jean de Melun, fils de Louis, vicomte de Melun, était archidiacre de Sens quand il fut élevé sur le siége de Poitiers. Il siégeait en 1235,

et mourut en 1252. Il paraît par le nécrologe de Fontevrault que c'était un prélat zélé, pieux et savant.

64. Hugues de Châteauroux siégeait en 1259. Le roi saint Louis lui écrivit de lever l'interdit qu'il avait lancé sur la ville de Poitiers, on ne sait pourquoi. De son temps Alphonse, comte de Poitiers, fonda les franciscains dans cette ville l'an 1264. Après la mort de ce prélat, arrivée en 1271, les électeurs n'ayant pu s'accorder sur le choix d'un successeur, le pape Nicolas III, à qui l'élection fut dévolue, nomma le suivant.

65. Gautier de Bruges, vertueux et savant religieux de l'Ordre des frères-mineurs, provincial de la province de Tours, sacré en 1278 par le même pape Nicolas III, publia des ordonnances fort utiles pour le gouvernement de son église en 1280 et 1284. Il donna des marques de son courage et de son zèle pour la défense de la hiérarchie pendant les disputes qui s'élevèrent de son temps entre les archevêques de Bordeaux et de Bourges. L'un et l'autre prétendaient à la primatie: Gautier s'attacha à Gilles de Rome, qui était archevêque de Bourges, et par son ordre excommunia Bertrand de Got, qui était archevêque de Bordeaux. Mais ce dernier ayant été élu pape sous le nom de Clément V, déposa Gautier pour se venger, et le renvoya dans son couvent, où il mourut de déplaisir en 1306. On dit qu'en mourant il écrivit un billet qu'il tint toujours entre ses mains, même après sa mort, par lequel il appelait de la sentence du pape au prochain concile ou au jugement de Dieu. On ajoute que le pape l'ayant su, vint à Poitiers, et qu'ayant fait ouvrir son tombeau, il trouva cet acte d'appel; ce qui l'obligea de faire mettre son corps en un lieu plus honorable.

66. Arnaud d'Aux, près de Condom, dit communément le cardinal d'Aux, fut domestique de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, lequel étant devenu pape sous le nom de Clément V, pourvut Arnaud d'Aux de l'évêché de Poitiers en 1307, après la déposition de Gautier de Bruges. Il fut envoyé la même année en Angleterre. Il assista au concile de Vienne en 1311, et devint cardinal vers la fin de 1312. Le pape le nomma peu de temps après légat du saint-siége, et l'envoya de nouveau en Angleterre avec le cardinal Arnauld Novelli, pour réconcilier le roi Edouard avec les grands du royaume. Arnaud d'Aux fut aussi camerlingue de la sainte Église romaine, et évêque d'Albano. Il mourut à Avignon en 1320 ou 1321; son corps fut transporté dans le diocèse de Condom, et inhumé dans l'église de Saint-Pierre de la Romière, où il y a un chapitre de sa fondation. On a de ce prélat plusieurs statuts synodaux qu'il publia en 1310.

67. Fortius d'Aux, neveu du précédent, gouvernait cette église en 1320. On le trouve même avec le titre d'évêque élu de Poitiers dès l'an 1315. Le cardinal d'Aux s'était apparemment démis, et Fortius avait été nommé à sa place.

68. Jean, mort en 1362, siégea cinq ans.

69. Aimeric de Mons, d'une famille illustre du Poitou, prit possession de cet évêché le 4 juin 1363. Il tint un synode en 1367, et mourut le 17 mars 1370.

70. Guy de Malsec, parent du pape Grégoire IX, archidiacre de l'église de Narbonne et chapelain d'Urbain V, passa de l'église de Lodève à celle de Poitiers en 1371, et fut fait cardinal en 1375. Il assista à l'élection de Clément VII (Robert de Genève), qui l'envoya légat en Angleterre. En 1383, Guy de Malsec se trouva au concile de Cambrai, où il fit un très-beau discours pour l'abolition du schisme, et fut créé la même année évêque-cardinal de Palestrine. Après la mort de Clément VII en 1394, il fut aussi présent à l'élection de Benoît XIII (Pierre de Lune). Il abandonna ensuite cet antipape, et, s'étant rendu au concile de Pise, il fut d'avis de

procéder à une nouvelle élection. Les pères de ce concile ayant élu le 26 juin 1409 Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V, ce pape confirma à Guy de Malsec le titre d'évêque-cardinal de Palestrine, et lui donna l'administration de l'évêché d'Agde. Enfin, ce prélat mourut à Paris en 1411 ou 1412, après avoir fait plusieurs legs pieux en faveur des églises, particulièrement en faveur de celle de Tulle, où il avait été baptisé.

71. Bertrand de Maumont, recommandable par sa naissance, par la pureté de ses mœurs et par sa science, fut nommé au siége de Poitiers le 17 janvier 1375, sur la démission du cardinal de Malsec. Il consacra l'église cathédrale le 17 octobre 1379, et mourut le 12 août 1385.

72. Simon, de Cramaud, proche Rochechouart, d'abord moine de Saint-Lucien de Beauvais, et chancelier de Jean, duc de Bar et comte de Poitou, nommé évêque de Poitiers, après la mort de Bertrand de Maumont, ne gouvernait plus cette église en 1290. Il était alors patriarche d'Alexandrie, et en 1392 il administrait l'évêché de Carcassonne. Il présida à l'assemblée qui se tint à Paris en 1395 pour l'extinction du schisme, et devint ensuite archevêque de Reims et cardinal. Il fut souvent employé pour les affaires de l'Etat et de l'Église de France, et vécut avec honneur jusqu'à l'an 1429.

73. Louis d'Orléans, fils naturel de Philippe, duc d'Orléans et de Tours, et comte de Valois, fut d'abord conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes; il monta sur le siége de Poitiers en 1391, et fut transféré à celui de Beauvais en 1394. Il mourut à Jérusalem le 27 mars 1396.

74. Louis de Bar, fils de Robert, duc de Bar, fut fait administrateur perpétuel de l'église de Poitiers après l'an 1394. Il posséda aussi les évêchés de Langres, de Châlons-sur-Marne et de Verdun. Benoît XIII lui donna le chapeau de cardinal avec le titre de sainte Agathe. Alexandre V et le concile de Pise, auquel il assista en qualité d'ambassadeur de Charles VI, roi de France, en 1409, lui confirmèrent cette dignité en lui changeant son titre de sainte Agathe pour celui des douze apôtres. Enfin Jean XXIII lui donna le titre d'évêque de Porto.

75. Ythier de Martreuil, chancelier du duc de Berry, fut successivement évêque du Puy et de Poitiers. On ignore dans quelle année il obtint ce dernier siége. Il mourut en 1405.

76. Gérard de Montaigu, chancelier du duc de Berry, fut transféré de l'évêché de Poitiers à celui de Paris en 1409. Il était président de la chambre des comptes de Paris en 1413, et mourut le 25 septembre 1420.

77. Pierre Trousselli ou Trousseau, archidiacre de Paris, et maître des requêtes, clerc, nommé à l'évêché de Poitiers en 1409, fut transféré à Reims en 1413, et mourut à Paris le 16 décembre de la même année.

78. Simon de Cramaud, dont on a déjà parlé ci-dessus, nº 72, et qu'on trouve de nouveau sur le siége de Poitiers, après Pierre Trousselli, *in cod. Galteri*. MM. de Sainte-Marthe disent que Simon de Cramaud, archevêque de Reims, devenu cardinal en 1413, se démit de cette église, et que Pierre Trousselli y fut transféré la même année. Il est vraisemblable, disent les auteurs du *Gallia christiana*, que Simon, qui avait été auparavant évêque de Poitiers, fut chargé de nouveau de l'administration de cet évêché, et qu'il le garda jusqu'en 1424.

79. Hugues de Combarel, noble Limousin, fils du chevalier de Combarel, sieur de Noailles, passa de l'évêché de Béziers à celui de Poitiers en 1424, et siégea au moins jusqu'en 1434. Il fut aussi évêque de Tulle.

80. Guillaume Gouge de Charpaignes, chancelier de Jean, duc de Berry, fut élevé sur le siége de Poitiers en 1441.

81. Jacques Jouvenel des Ursins, fils de Jean, baron de Trainel, et de Michelle de Vitry, archidiacre de Paris, président de la chambre des

comptes de la même ville, nommé à l'archevêché de Reims en 1444, se démit de ce siége en faveur de son frère. Il obtint en même temps l'administration de l'évêché de Poitiers avec le titre de patriarche d'Antioche, et mourut en 1475, après avoir travaillé avec beaucoup de zèle pour faire cesser le schisme.

82. Léon Guérinet de Poitiers, chanoine et doyen de cette église, conseiller au parlement de Paris, siégea le 27 novembre 1457, et passa à l'évêché de Fréjus vers l'an 1461.

83. Jean de Bellay, moine et abbé de Saint-Florent de Saumur, fils d'Hugues IX, marquis de Bellay, et d'Élisabeth de Montigny, nommé d'abord à l'évêché de Fréjus, fut transféré à celui de Poitiers en 1461. Il fit son entrée en 1462, et mourut le 3 septembre 1479 dans l'abbaye de Saint-Florent.

84. Guillaume de Clugny, fils d'Henri, seigneur de Conforgien, et de Perrenète de Chalonge, dame de Raigny, fut maître des requêtes de Charles, duc de Bourgogne, chanoine official et archidiacre d'Avalon, protonotaire apostolique, prévôt de Béthune et de Saint-Léonard de Liége, et évêque de Térouane. Après la mort du duc de Bourgogne, le roi Louis XI attira ce prélat à son service. Il lui fit donner l'évêché de Poitiers en 1479. Il lui confia ensuite la garde de petit-scel, et l'employa dans ses affaires les plus importantes. Guillaume de Clugny mourut à Tours vers l'an 1480.

85. Pierre d'Amboise, fils de Pierre, sieur de Chaumont-sur-Loire, et d'Anne de Bueil, frère du célèbre cardinal d'Amboise, moine et abbé de Saint-Jovin de Marnès, nommé évêque de Poitiers le 21 novembre 1481, mourut à Blois le 1er septembre 1507.

86. Jean de la Trémoille, archevêque d'Auch, puis cardinal, fut fait administrateur perpétuel de l'église de Poitiers en 1505, et mourut en 1507. *Voyez* AUCH.

87. Claude de Husson, fils de Charles, comte de Tonnerre, sieur de Husson, et d'Antoinette de la Trémoille, évêque de Séez, fut postulé pour l'église de Poitiers après la mort de Jean de la Trémoille, son oncle. Mais il ne prit possession de ce siége qu'en 1515, ayant eu jusqu'alors pour compétiteur Florent d'Allemagne, qui avait été nommé par une partie des électeurs. Claude de Husson mourut en 1521.

88. Florent d'Allemagne, abbé commendataire de Saint-Sabin ou Savin, prévôt et chanoine de l'église de Poitiers, nommé à cet évêché par une partie du chapitre contre Claude de Husson, mourut en 1510, dans le temps qu'il poursuivait son affaire au grand-conseil.

89. Louis de Husson, fils de Louis, comte de Tonnerre, et de Françoise de Rohan, et neveu de Claude de Husson, succéda à son oncle, n'étant âgé que de dix-huit ans. Mais il se démit avant d'être sacré en faveur du cardinal de Grammont en 1532.

90. Gabriel, cardinal de Grammont, prit possession du siége de Poitiers le 26 mars 1532. Transféré ensuite à Toulouse, il ne posséda pas longtemps cette église, étant mort en 1534. Il avait été aussi évêque de Conserans et de Tarbes.

91. Claude de Longuy, cardinal de Givry, fils de Philippe, sieur de Givry, et de Jeanne de Beaufremont, nommé à l'évêché de Poitiers par François Ier, fit son entrée en cette ville en 1541. Il avait administré auparavant l'église de Périgueux, et avait été évêque de Langres et pair de France.

92. Jean d'Amoncourt, fils du marquis de Montigny, d'une famille noble de Bourgogne, était grand-archidiacre de l'église de Langres et vicaire-général de Claude de Longuy, quand il fut pourvu de l'évêché de Poitiers en 1555.

93. Charles de Peirusse d'Escars, frère du cardinal Anne des Escars, siégeait en 1564. Il passa ensuite à l'évêché de Langres.

94. Jean du Fay, d'une famille no-

ble du Vivarais, était fils d'Antoine, sieur de Péraut, et de Françoise de Suze. Il gouvernait l'église de Poitiers en 1568, et mourut en 1578.

95. Charles de Peirusse d'Escars obtint de nouveau l'évêché de Poitiers après la mort de Jean du Fay, et s'en démit en faveur du suivant.

96. Géoffroi de Saint-Belin, abbé de Saint-Savin, fils de Jean de Saint-Belin, sieur de Tiver, et de Charlotte de la Rivierre-Chanleni, assista au concile de Bordeaux en 1582, et mourut le 21 novembre 1611. Il reçut les capucins dans la ville de Poitiers.

97. Henri-Louis Chasteigner de la Roche-Pozai, Italien de naissance, mais Français d'origine, fils de Louis, sieur de la Roche-Pozai, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, etc., naquit à Tivoli dans le temps que son père était ambassadeur à Rome. Après s'être avancé dans les lettres, il se consacra de bonne heure à Dieu dans l'état ecclésiastique, et fut fait d'abord coadjuteur de Geoffroi de Saint-Belin, évêque de Poitiers. Ayant été nommé ensuite à cet évêché par le roi Louis XIII en 1611, il fut sacré le 13 mai de l'année suivante dans l'église des Feuillans de Paris. Il assista à l'assemblée des Etats du royaume qui se tint à Rouen, au concile de Bordeaux en 1617, et à l'assemblée du clergé de France en 1628. Il gouverna long-temps son église avec beaucoup de zèle; il n'oublia rien pour la conversion des hérétiques du Poitou, et favorisa l'établissement de plusieurs nouvelles maisons religieuses dans son diocèse. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 30 juillet 1651. Nous avons divers ouvrages de sa façon. *Voyez* CHASTEIGNER.

98. Antoine Barberin, d'une illustre famille, originaire de Florence, né à Rome de Charles Barberin, duc de Monterotondo, frère du pape Urbain VIII, fut élevé aux plus hautes charges sous le pontificat de son oncle. Il devint cardinal en 1628, légat d'Avignon en 1633, camerlingue de la sainte Église en 1638. Il fut ensuite gouverneur de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, et s'acquit partout l'estime et la bienveillance des peuples par un zèle accompagné de beaucoup de prudence et de sagesse. Il soutint avec honneur le poids des affaires en cour de Rome, et fut protecteur de France pendant plusieurs années. Après la mort du pape Urbain VIII, son oncle, Innocent X, qui lui succéda en 1644, étant brouillé avec les Barberin, le cardinal fut obligé de quitter Rome et de se réfugier en France, où le roi Louis XIV le nomma à l'évêché de Poitiers en 1652, grand-aumônier de France et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1653, enfin archevêque de Reims en 1657.

99. Gilbert de Clérambaut, frère de Philippe de Clérambaut, maréchal de France, nommé à l'église de Poitiers en 1657, fut sacré dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, prêta serment le 13 septembre, prit possession par procureur le 4 novembre de la même année, et en personne le 15 mars 1659. Il mourut le 30 janvier 1680. Outre l'évêché de Poitiers, il posséda plusieurs abbayes.

100. Hardouin Fortin de la Hoguette, fils de Philippe de la Hoguette, et de Louise de Péréfixe, chanoine de l'église de Paris, archidiacre de Josas, puis agent du clergé, sacré évêque de Saint-Brieux en 1670, fut transféré à Poitiers en 1680, et passa delà à l'archevêché de Sens.

101. Armand de Quinçay, nommé le 13 novembre 1685, se démit l'année suivante. Il était abbé de Saint-Léonard de Ferrières au diocèse de Poitiers.

102. François-Ignace de Baglion de Saillant, né à Agen de Léonor de Baglion, baron de Jons, et de Françoise-Henri de la Salle, après avoir porté pendant quelque temps les armes avec honneur, entra dans la congrégation de l'Oratoire, où il fit tant de progrès dans la piété et dans les sciences, qu'il mérita d'être nommé aux premières charges de la même congrégation, et peu s'en fallut qu'il n'en devînt général. En 1679, il fut

sacré évêque de Tréguier; en 1686 il fut transféré à Poitiers; mais comme il ne reçut ses bulles que quelques années après, il ne prêta serment de fidélité au roi que le 8 janvier 1694. Il mourut dans son église le 26 janvier 1698, avec la réputation d'un des plus vertueux prélats de son temps.

103. Mathurin Lévy de Koetlez, noble Breton, nommé par le roi à l'évêché de Poitiers, ne prit point possession de ce siége.

104. Antoine Girard, de Clermont en Auvergne, d'une famille distinguée dans le barreau, fut fait docteur de la maison et société de Sorbonne en 1680. Louis XIV le nomma ensuite précepteur de ses enfans, et lui donna l'évêché de Tulle sur la fin de 1697. Il fut transféré l'année suivante au siége de Poitiers avant même qu'il eût reçu ses bulles pour celui de Tulle. Il prit possession le 18 décembre de la même année 1698, et s'appliqua d'abord aux fonctions épiscopales avec beaucoup de piété et de zèle. Mais comme il était presque toujours valétudinaire, il ne siégea pas long-temps, étant mort le 2 mars 1702, âgé de quarante-six ans.

105. Jean-Claude de la Poype de Vertrieux, chanoine et comte de Lyon, nommé par le roi à l'évêché de Poitiers le 15 avril 1702, fut sacré à Paris le 12 novembre dans la chapelle de l'archevêché, par le cardinal de Noailles, et prit possession le 12 décembre de la même année. (*Gall. christ.* t. 2, *nov. edit.*)

106. Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, nommé coadjuteur, et préconisé à Rome dans le consistoire du 1er décembre 1721, sous le titre d'évêque de Tloane ou Tlos *in partibus,* fut sacré dans l'église des jésuites de Luçon le 1er janvier 1722. Il est mort le 14 août 1749, âgé de soixante-dix ans.

107. Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, né à Périgueux en 1712, ci-devant vicaire-général de Tarbes, a été sacré le 18 mai 1749, et transféré à l'évêché de Meaux en 1759.

108. Mathias-Luc de Beaupoil de Saint-Aulaire.

109. Jean-Baptiste Bailli, né à Paris, sacré en 1802 évêque de Poitiers.

110. Dominique du Four de Pradt, né dans le diocèse de Saint-Flour en 1759, nommé évêque de Poitiers en 1804, sacré le 2 février 1805 par le pape Pie VII, a donné sa démission en 1808. Il a été nommé à l'archevêché de Malines, mais il n'a jamais reçu l'institution canonique.

111. Jean-Baptiste de Bouillé, aumônier de S. A. R. madame la dauphine, né dans le diocèse de Saint-Flour le 11 juin 1759, sacré le 28 octobre 1819.

Conciles de Poitiers.

Le premier fut assemblé l'an 355, touchant les ariens. (La Lande, p. 2.)

Le second, l'an 589, contre Basine et Chrodielde, religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. (Grégoire de Tours, Hist. l. 10, col 8.)

Le troisième, l'an 592 ou 595, contre les mêmes religieuses, rebelles à leur abbesse.

Le quatrième, l'an 937. (*Gall. christ.* t. 2, p. 1212.)

Le cinquième, l'an 1000. Siguin, archevêque de Bordeaux, y présida, et l'on y fit trois canons de discipline. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le sixième, l'an 1004, le 13 janvier. Cinq évêques y firent trois canons. Le premier prononce anathème contre ceux qui pillent les églises, qui dépouillent les pauvres, ou qui frappent les clercs. Les deux autres défendent aux évêques de rien recevoir pour les sacremens de Pénitence et de Confirmation, et aux prêtres et aux diacres, d'avoir des femmes chez eux. (T. 9, Concil. p. 780.)

Le septième, l'an 1023, au sujet de saint Martial. (Pagi, *ad hunc an.*)

Le huitième, l'an 1030, au sujet des biens ecclésiastiques. (Martenne, *in Thesauro,* t. 4.)

Le neuvième, l'an 1032, sur la foi catholique, et sur la conservation des

biens ecclésiastiques. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le dixième, l'an 1036, sur la paix. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le onzième, l'an 1073, ou 1074, ou 1075, sur le mystère de l'Eucharistie, contre Bérenger. (*Gall. christ.* t. 2, p. 1265.)

Le douzième, l'an 1068. Hugues, évêque de Die et légat du saint-siége, y présida; l'on y fit dix canons de discipline.

Le premier défend de recevoir les bénéfices des mains des laïques.

Le second défend la simonie et la pluralité des bénéfices.

Le troisième défend de requérir les bénéfices à titre de parenté.

Le quatrième défend aux évêques de recevoir des présens pour les ordinations ou les bénédictions.

Le cinquième défend d'imposer des pénitences sans la commission de l'évêque.

Le sixième défend aux moines et aux chanoines d'acheter des églises sans le consentement de l'évêque.

Le septième veut que les abbés et les archiprêtres se fassent ordonner prêtres, sous peine de perdre leurs dignités.

Le huitième défend d'ordonner les enfans des prêtres et les bâtards, à moins qu'ils ne soient moines ou chanoines réguliers.

Le neuvième défend aux prêtres, diacres et sous-diacres d'avoir des concubines ou des femmes suspectes dans leurs maisons.

Le dixième veut qu'on excommunie les clercs qui portent les armes, ou qui sont usuriers. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le treizième concile fut tenu l'an 1094. (*Gall. christ.* t. 2. p. 1064.)

Le quatorzième, l'an 1100. Jean et Benoît, cardinaux-légats du saint-siége, y présidèrent de la part du pape Paschal II. Il s'y trouva environ quatre-vingts prélats, soit évêques ou abbés, entre autres Yves de Chartres. On y excommunia le roi Philippe Ier, qui, après avoir fait divorce avec Bertrade, l'avait rappelée; et l'on y fit seize canons de discipline.

Le premier ordonne qu'il n'y aura que les évêques qui puissent donner la tonsure; il permet néanmoins aux abbés de la donner aux moines.

Le second défend aux uns et aux autres de rien exiger pour cette tonsure, pas même les ciseaux et les serviettes dont ils se servent dans cette cérémonie.

Le troisième fait défenses aux clercs de faire hommage aux laïques, ni de recevoir des bénéfices d'eux.

Le quatrième réserve à l'évêque la bénédiction des habits sacerdotaux et de ce qui sert à l'autel.

Le cinquième défend aux moines de porter des manipules, à moins qu'ils ne soient sous-diacres.

Le sixième porte que les abbés ne se serviront point de gantelets, de sandales, ni d'anneau en officiant, s'ils n'en ont obtenu le privilége du saint-siége.

Le septième défend, sous peine d'excommunication, de vendre ni d'acheter des prébendes, et d'exiger des repas pour les avoir données.

Le huitième porte que l'on ne donnera point de prébendes, de prélature, ni d'autres bénéfices, du vivant de ceux qui les possèdent.

Le neuvième fait défense, sous peine d'excommunication, aux clercs et aux moines d'acheter des autels ni des dîmes des laïques.

Le dixième donne permission aux chanoines réguliers de baptiser, prêcher, administrer le sacrement de pénitence, et d'ensevelir les morts, sous le bon plaisir de l'évêque.

Le onzième défend aux moines de faire les fonctions curiales.

Le douzième porte qu'on ne laissera point prêcher ceux qui portent des reliques pour en tirer de l'argent.

Le treizième défend aux archevêques d'exiger des évêques, et aux évêques d'exiger des abbés, des chappes, des tapis, des bassins ou des serviettes pour leur consécration.

Le quatorzième défend, sous peine d'excommunication, aux laïques de s'approprier aucune partie des offrandes qui se font à l'autel, ou de ce qui

se donne aux prêtres et pour la sépulture.

Le quinzième défend sous la même peine, à qui que ce soit de s'emparer du bien des évêques, soit de leur vivant, soit après leur mort.

Le seizième et le dernier confirme tout ce que le pape avait ordonné dans le concile de Clermont. (Hard. t. 6.)

Le quinzième, l'an 1104. On n'en sait presque que le nom par une ancienne charte qui se trouve au t. 2, p. 344 de la nouvelle édition du *Gallia christiana*.

Le seizième concile se tint l'an 1106, pour envoyer du secours en Palestine. (Hard. t. 6.)

Le dix-septième, l'an 1109. Robert d'Arbrisselles y soumit à l'évêque de Poitiers les monastères de son nouvel ordre. (Jean de la Mainferme, *clypeus Fontebrald. in*-8°. t. 1, pp. 2, 128.)

Le dix-huitième, l'an 1280. Ce ne fut qu'un synode dans lequel Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, fit quelques statuts. (Lab. 11. Hard. 6.)

Le dix-neuvième, l'an 1284. Ce ne fut non plus qu'un synode dans lequel le même évêque fit aussi quelques statuts. Le premier défend de célébrer l'office divin en présence des excommuuniés. Le second, de donner un bénéfice à un homme qui a déjà une cure. Le troisième, de recevoir les sacremens d'un prêtre qui n'a pas le pouvoir de les administrer. Le quatrième ordonne le paiement des dîmes. Le cinquième enjoint aux abbés et aux supérieurs de laisser dans les prieurés et dans les cures qui viennent à vaquer une provision suffisante pour entretenir le prieur ou le curé jusqu'à la première récolte. (*Ibid.*)

Le vingtième, l'an 1304. (*Gall. christ.* tom. 2, p. 1187.)

Le vingt-unième, l'an 1367. (Lenglet, Tablettes chronol.)

Le vingt-deuxième, l'an 1387. (*Ib.*)

Le vingt-troisième, l'an 1396. (*Ib.*)

Le vingt-quatrième, l'an 1405. (*Ib.*) Ces quatre dernières assemblées n'étaient sans doute que des synodes, que l'on ne trouve point dans les collections des conciles.

PUY (le), *Podium Anicium*, ville épiscopale de l'archevêché de Bourges, et ancienne capitale du Velay, est à cent quarante lieues de Paris. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline, appelée anciennement Anis, en latin *Anicium*. Cette ville n'était encore qu'un bourg ou un village au dixième siècle. Elle doit son origine à l'église de la Vierge que saint Vosy, (*Evodius*), évêque du pays, y fit construire au septième siècle; ce qui lui donna occasion d'y transférer son siége. Elle fut une des plus considérables du Languedoc, et l'on prétend qu'elle contenait environ quarante mille habitans : elle n'en renferme plus aujourd'hui que onze mille. On la partage en trois quartiers, qui sont la ville haute vers le sommet de la colline, la basse, et les faubourgs. C'est maintenant le chef-lieu de préfecture du département de la Haute-Loire. Le chapitre de la cathédrale avait le domaine de la ville haute, d'où vient qu'on l'appelait le cloître. Ce chapitre, l'un des plus illustres du royaume, était composé de quatre principales dignités, de cinq officiers du chapitre qui précédaient les chanoines, de quarante-trois chanoines, et de plusieurs autres bénéficiers. Les chanoines portaient la mitre les jours des grandes fêtes. L'évêché était immédiat au saint-siége, quoique situé dans les limites de la province de Bourges. L'évêque avait le droit du *pallium*, et il se qualifiait comte de Velay. Le chapitre consiste aujourd'hui en neuf chanoines. L'évêque est assisté de deux vicaires-généraux. Outre la cathédrale, qui est célèbre par la dévotion des peuples à l'image de la sainte Vierge, par le nombre de ses reliques, et qui l'était par la richesse de son trésor, il y avait les trois paroisses de Saint-Georges, de Saint-Vosy et de Saint-Pierre de la Tour. La seconde était collégiale : la première l'avait aussi été, mais elle avait été unie au séminaire administré par les sulpiciens, qui la

desservaient. Il y avait de plus dans la haute ville la chapelle de Saint-Jean, qui servait de baptistaire à toutes les paroisses de la ville, le grand hôpital, et le monastère des dominicains.

La basse ville avait trois paroisses, dont la première était celle de Saint-Pierre-le-Monaster, prieuré conventuel et réformé de l'Ordre de Clugny, un collége de jésuites, quatre maisons religieuses de filles cloîtrées, deux communautés de filles non cloîtrées, l'hôpital des orphelins, le palais de justice et l'hôtel-de-ville. Il y avait dans les faubourgs deux commanderies de Malte, la Chartreuse, les couvens des cordeliers conventuels, des jacobins, des carmes et des capucins, et les ermites de Saint-Jean-Baptiste. Tout le diocèse, établi dans le quatrième siècle, renfermait cent cinquante-cinq paroisses pour le spirituel; mais il n'y en avait que quatre-vingt-dix ou environ qui dépendissent du Languedoc. Il contient maintenant vingt-huit cures, deux cent quatorze succursales et cent soixante-seize vicariats. Il renferme en outre quatre communautés religieuses d'hommes, et un grand nombre de congrégations de femmes de différens ordres.

L'évêque jouissait de vingt-cinq mille livres de revenu, et payait deux mille six cent cinquante florins pour ses bulles.

Evêques du Puy.

1. Saint Georges, qui fut envoyé, dit-on, de Rome dans les Gaules par saint Pierre, est regardé comme l'apôtre et le premier évêque du Velay. On conserve son corps dans l'église dédiée à son nom, et il est en grande vénération dans tout le diocèse. Outre la fête qu'on célèbre en l'honneur de ce saint le 10 novembre, on fait encore celle de l'invention de ses reliques le 29 du même mois, et celle de leur translation de l'église de Saint-Paulien à l'église d'Anis ou du Puy le 21 décembre.

2. Macaire Ier, disciple de saint Georges.

3. Saint Marcellin, célèbre par la pureté de ses mœurs et par l'éclat de ses miracles, repose à Monaster dans l'église qui porte son nom. On en fait la fête le 7 juin.

4. Roricius.

5. Eusèbe.

6. Saint Paulien se comporta si bien dans l'exercice des fonctions épiscopales, que l'ancienne ville des Velausiens où il siégeait, pour honorer sa mémoire, quitta le premier nom qu'elle avait pour prendre celui de Saint-Paulien. Le corps de ce saint évêque repose dans l'église qui lui est dédiée, avec les reliques de saint Valentin et de saint Aubin, et on en fait la fête le 24 février.

7. Saint Vosy, transféra son siége de la ville ou bourg de Saint-Paulien au mont Anis (au Puy), et y fit bâtir l'église cathédrale sous le nom de la Vierge. Son corps, dont on fit la découverte le 28 février 1712, repose dans l'église qui porte son nom.

8. Saint Scrutaire succéda à Vosy. On conserve ses reliques avec celles de son prédécesseur, et on en fait la fête le 12 novembre. Après saint Scrutaire on trouve dans les catalogues :

9. Epipodius à qui succéda :

10. Saint Suacrius. *Voyez* le martyrologe du Puy le 12 novembre.

11. Saint Armentaire ou Hermentaire, dont on voyait les reliques dans l'église de Saint-Vosy. C'est peut-être un des prélats du même nom qui souscrivirent à la lettre synodale des évêques des Gaules au pape saint Léon, en 451.

12. Faustin, contemporain et ami de Sidoine Apollinaire, qui en fait mention, *lib. 4, epist.* 6; mais ce n'est que par conjecture qu'on le fait évêque du Puy. Ses successeurs dans les catalogues sont :

13. Forbius ou Fortius.

14. Flavien. De tous les évêques que nous venons de rapporter, on ne trouve que Vosy dans les annales du P. Le Cointe.

15. Saint Aurèle, dont Grégoire de Tours fait mention, *lib.* 10, *hist.*

cap. 25, siégeait en 591, et mourut en 595. Suivant le même auteur, ses reliques et celle du suivant reposent dans l'église de Saint-Vosy.

16. Saint Bénigne, fondateur de l'hôpital qui est attenant à l'église, et dont les chanoines de Notre-Dame avaient l'administration.

17. Saint Agrève, dont on fait l'office comme d'un martyr dans l'église du Puy. La tradition porte qu'il était Espagnol, qu'il fut ordonné évêque par le pape saint Martin, et qu'à son retour de Rome il fut décapité dans le Vivarais par des ariens, dont il combattait les erreurs. On fait la fête de sa translation le 6 novembre. *Voy.* Bolland. *ad. kal. febr.*

18. Dulcidius nous est connu par les actes de saint Agrève, dont il transféra le corps du Vivarais au Puy.

19. Higelric siégea selon le P. Le Cointe en 705, et vivait encore en 732.

20. Torpion, vers le milieu du huitième siècle. De son temps on rebâtit en Velay le monastère de Saint-Chaffre, qu'on appelle vulgairement le *monastier Saint-Chaffre*, et dont les abbés assistent au chœur en surplis, et jurent à leur réception de conserver toujours l'union avec le chapitre du Puy.

21. Basile, dont le P. Le Cointe fait mention, *ad an.* 778.

22. Roricius siégea au commencement du neuvième siècle, suivant la conjecture du même auteur. MM. de Sainte-Marthe le qualifient seigneur du Velay. Il eut l'honneur, dit-on, de recevoir au Puy l'empereur Charlemagne.

23. Dructanus, abbé de Saint-Chaffre, était en même temps évêque du Puy, suivant quelques anciens monumens. Le P. Le Cointe (t. 8. *Annal. ad an.* 840, n. 92) le fait succéder à Roricius.

24. Hardouin souscrivit au concile de Toussy en 860, et au troisième concile de Soissons en 866.

25. Guy, au concile de Châlons-sur-Saône en 875, et à celui de Pont-Yon en 876. On dit que ce prélat mourut dans la Toscane en allant à Rome.

26. Norbert de Poitiers, fils de Bernard, comte d'Auvergne, de Châlons-sur-Saône et de Mâcon, fut fait évêque du Puy vers l'an 880. C'est lui, dit-on, qui transféra les reliques de saint Georges de l'église de Saint-Paulien au Puy.

27. Andalard siégeait en 919.

28. Hector, neveu de Sébon, archevêque de Vienne, mort vers l'an 928.

29. Gotescalc, moine de Saint-Chaffre, puis évêque du Puy, souscrivit en 936 à la fondation du monastère de Chanteuge, qui dépendit plus tard de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fit réparer en 938 le monastère de Saint-Chaffre, qui se trouvait alors dans une extrême misère et dans un grand relâchement, et il en confia la réforme à Arnoul, abbé de Saint-Gérard d'Aurillac. Gotescalc fit un voyage de dévotion en Espagne pour y visiter les reliques de saint Jacques en 951. Il posa la première pierre de l'église de Saint-Michel de l'Aiguil au mois d'août de l'an 962, et mourut le 1er décembre de la même année.

30. Bégon; dont l'ancien calendrier marque la mort le 11 février, avait succédé à Gotescalc.

31. Guy d'Anjou, fils de Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, fut d'abord moine, puis abbé de Cormeri au diocèse de Tours, de Ferrières et de Saint-Aubin d'Angers. Le roi Lothaire le fit nommer à l'évêché du Puy en 976. Guy gouverna cette église avec beaucoup de zèle et de sagesse, quoiqu'il ne l'eût acceptée qu'avec répugnance, et vécut, dit-on, jusqu'a l'an 996 et peut-être au-delà.

32. Dreux, *Drogo,* frère de Guy. MM. de Sainte-Marthe, fondés sur les actes des comtes d'Anjou, font succéder Dreux à Guy dans l'évêché du Puy. Mais cela n'est pas sans difficultés. 1°. Parce que Dreux ne se trouve point dans les catalogues ou autres monumens de l'église du Puy.

2°. Parce qu'Étienne de Gévaudan fut déposé dans le concile de Rome sous Grégoire V, à cause que Guy, son oncle, l'avait désigné pour lui succéder sans le consentement du clergé et du peuple, et qu'il avait été ordonné par deux évêques qui n'étaient pas de la province. Ce ne serait pas Dreux qui aurait succédé à Guy, mais Étienne, son neveu. Cependant comme nous ne croyons pas devoir rejeter l'autorité des actes des comtes d'Anjou, pour concilier ces actes avec ceux du concile de Rome, on pourrait dire que Guy d'Anjou s'étant démis, Dreux, son frère, fut nommé en sa place par le roi Hugues Capet, et que celui-ci ayant refusé ou étant mort sans prendre possession, Guy nomma Etienne, son neveu.

33. Étienne, des comtes de Gévaudan, neveu de Guy et de Dreux, fut déposé dans le concile de Rome de l'an 998, par le pape Grégoire V, parce qu'il avait été fait évêque du Puy sans le consentement du clergé et du peuple, et qu'il avait été ordonné par deux évêques qui n'étaient pas de sa province, quoique Dagbert, archevêque de Bourges, qui le sacra, fût son métropolitain.

34. Théotard ou Théodard, moine d'Aurillac, devint évêque du Puy, après la déposition d'Étienne de Gévaudan, en 998.

35. Frédole d'Anduse, dont il est parlé dans une bulle de Benoît VIII, en faveur des moines de Clugny.

36. Étienne de Thiern, fils de Guy, seigneur de Thiern, assista au concile de Limoges en 1031. Il souscrivit à la fondation du monastère de Saint-Satur en 1034, et au testament de Hugues, archevêque de Besançon, en 1044. Il reçut, dit-on, le *pallium* et fut exempté de la juridiction des métropolitains de Bourges par le pape Léon IX, en 1051 : il mourut en 1053.

37. Pierre, neveu d'Étienne, était archidiacre et prévôt de l'église du Puy, quand il en fut élu évêque par le clergé après la mort de son oncle. Il eut pour compétiteur Bertrand, archidiacre de l'église de Mende, nommé par Henri Ier, roi de France. Mais le pape Léon IX ayant confirmé l'élection faite par le clergé, Pierre fut sacré à Ravenne par le même pape en 1053, après avoir été ordonné prêtre par Humbert, cardinal-évêque de Sainte-Ruffine. Pierre assista au concile de Toulouse en 1056, et siégea jusqu'en 1073, qu'il mourut à Gênes le 13 juillet à son retour de la Terre-Sainte. Son corps fut transporté en France par quelques chanoines du Puy, qui l'avaient accompagné dans son voyage.

38. Étienne de Polignac, déposé dans le concile de Clermont par Hugues, évêque de Die, légat du saint-siége, en 1077.

39. Adhémar de Monteil siégeait en 1087; il reçut au Puy le pape Urbain II, peut-être après la tenue du concile de Clermont, où l'on conclut de faire la guerre aux ennemis du nom chrétien : l'évêque du Puy, qui y assista, et dont on connaissait la capacité, fut choisi pour conduire l'armée des croisés, et le pape lui donna ses pouvoirs en qualité de légat. Guillaume de Tyr, dans son Histoire de la guerre sainte et autres, relève beaucoup la valeur, la piété et le zèle qu'Adhémar fit paraître dans les différentes expéditions de cette guerre. Il mourut en 1098, à Antioche, d'une maladie contagieuse qui se mit dans cette ville incontinent après sa réduction. On prétend que c'est en mémoire de cet illustre prélat que les évêques ses successeurs ont mis dans leurs armes l'épée d'un côté et le bâton pastoral de l'autre, et que les chanoines de la cathédrale portaient dans le temps paschal une pièce de fourrure en forme de cuirasse ou de scapulaire, qu'on nommait *lingarelle*. Après Adhémar on trouve deux autres évêques du Puy, dans les catalogues, sous le nom de Pons, savoir, Pons Maurice de Mont-Boissier, et Pons de Tournon; mais les auteurs du *Gallia christiana* prétendent qu'il n'y a eu d'autre évêque du Puy sous le nom de Pons, entre Ad-

hémar et Humbert, que Pons de Tournon.

40. Pons de Tournon, abbé de la Chaise-Dieu, sacré évêque du Puy en 1102, reçut le *pallium* vers l'an 1105, sous le pape Paschal II, et mourut le 25 janvier vers l'an 1128.

41. Humbert, élu vers l'an 1128. Il obtint de Louis VI, roi de France, la confirmation de tous les priviléges de son église, et particulièrement du droit de seigneurie dont l'évêque du Puy jouissait sur cette ville. Humbert mourut le 28 octobre 1144.

42. Pierre III fut sacré et reçut le *pallium* à Viterbe sous Eugène III, comme il paraît par la bulle de ce pape en date du 1er mai 1145. Le corps de cet évêque repose à Cistrières entre Saint-Flour et Langeac.

43. Pons II nous est connu par une charte de Louis VII, roi de France, donnée à Bourges en 1158, en faveur de l'église du Puy, dont ce prince confirma les priviléges comme avaient fait Louis VI sous Humbert, et lui-même sous Pierre III.

44. Pierre IV siégea en 1159, et reçut le *pallium* dans l'église de Saint-Denis en France en 1164. De son temps, le pape Alexandre III, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, déclara l'évêché du Puy indépendant de tout métropolitain et immédiat du saint-siége. Le roi Philippe-Auguste confirma aussi les priviléges accordés par son père à l'église du Puy.

45. Ainard prêta serment de fidélité audit roi Philippe-Auguste en 1191, et siégeait encore en 1195.

46. Odilon de Mercœur, né de Béraud, sieur de Mercœur, et de N..., fille de Guillaume, comte d'Auvergne, était doyen de l'église de Brioude, avant qu'il fût nommé à l'évêché du Puy. Il siégeait en 1197 et 1202.

47. Bertrand ou Bernard de Chalançon, dont MM. de Sainte-Marthe font deux évêques, qu'ils placent l'un avant Odilon et l'autre après; ils nomment, le premier, Bertrand, et le second, Bernard. Nous croyons qu'il ne faut admettre que Bertrand, qu'on trouve dans plusieurs chartes, et qui siégeait en 1205 et 1212. Cette année le roi Philippe-Auguste confirma les anciens priviléges du chapitre du Puy, et lui en accorda de nouveaux; et au commencement de l'année suivante 1213, Pons, vicomte de Polignac, rendit hommage à l'évêque de la seigneurie de Polignac. Ce seigneur, n'ayant point d'héritiers, laissa depuis tous ses biens à l'église du Puy et se fit moine de Cîteaux. Bertrand de Chalançon mourut le 21 décembre 1213.

48. Robert de Mehun assista au concile de Latran sous Innocent III, en 1215, et siégea jusqu'en 1219. Il fut assassiné cette année par Bertrand de Carès, qu'il avait excommunié pour des torts faits à l'Église, et qui fit ensuite pénitence de son crime avec ses complices. Robert de Mehun était de grande naissance et encore plus distingué par ses vertus, entre autres par sa pureté, qu'il conserva toute sa vie, quoique très-bien fait de sa personne. Son corps repose dans l'abbaye de Saint-Jacques de Doë, Ordre de Prémontré, où il fut porté de Saint-Germain de la Prade, lieu de son assassinat.

49. Étienne de Chalançon, de l'illustre famille des barons de Chalançon, fut nommé à l'évêché du Puy par le chapitre au moins l'an 1220. Le pape Honorius III confirma son élection, et, après l'avoir ordonné lui-même diacre et prêtre, le sacra évêque et lui donna le *pallium* le 15 juillet et la septième année de son pontificat. Ce prélat reçut les dominicains au Puy en 1221, et leur céda l'église paroissiale de Saint-Laurent; il reçut aussi les frères-mineurs conventuels. Il mourut en 1231, après s'être peut-être démis auparavant de son siége, car en 1230 il avait pour successeur :

50. Bernard de Rochefort, qui siégeait encore en 1234.

51. Bernard de Montaigu, d'une famille noble d'Auvergne, en 1237. Il accompagna l'année suivante saint

Louis jusqu'à Sens, et reçut de ce saint roi des reliques de la sainte épine. Il mourut le 23 février 1248.

52. Guillaume de Murat succéda à Bernard de Montaigu en 1248.

53. Bernard de Ventadour, nommé en 1251, reçut au Puy le roi saint Louis à son retour de Syrie en 1254. Ce prince se rendit l'année suivante dans la même ville pour y gagner les indulgences du jubilé, qu'on y accorde toutes les fois que la fête de l'Annonciation tombe le vendredi-saint. Il y eut à cette occasion un si grand concours de pélerins, que plus de mille quatre cents personnes furent étouffées par la foule. Bernard se démit la même année de son évêché. Il avait été chapelain du pape Innocent VI.

54. Armand, fils de Pons IV, vicomte de Polignac, abbé de Saint-Pierre de la Tour ou prévôt du Puy, siégea en 1254, et mourut en 1257. Quoique le temps de son épiscopat ait été fort court, il fit cependant beaucoup de bien à plusieurs églises.

55. Guy le Gros, natif de Saint-Gilles sur le Rhône, prit d'abord le parti des armes; il se livra ensuite à l'étude, et passa pour l'un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Saint Louis, roi de France, le fit son secrétaire. Quelque temps après, sa femme étant morte, il embrassa l'état ecclésiastique, et devint successivement archidiacre du Puy, évêque de la même église en 1259, archevêque de Narbonne en 1260, cardinal-évêque de Sabine, et enfin pape sous le nom de Clément IV, en 1261. *Voyez* CLÉMENT IV.

56. Guillaume de la Roue, moine et prieur de la Chaux au diocèse de Clermont, fut nommé évêque du Puy en 1260; mais, comme il n'eut pas tous les suffrages, et que le doyen et le prévôt avaient demandé pour évêque Simon, trésorier de Saint-Martin de Tours, le siége vaqua jusqu'à l'an 1263, que Guillaume l'emporta sur son compétiteur. Il fut sacré à Orviète par Urbain IV, le 22 février, et Clément IV lui envoya le *pallium* avec des reliques pour son église. Guillaume mourut en 1283. Après sa mort, Pierre d'Estaing, archidiacre de Rodez, refusa l'évêché du Puy auquel il avait été nommé par le chapitre. Pendant la vacance du siége, Philippe III, roi de France, surnommé le Hardi, alla au Puy en dévotion, et offrit à l'autel de Notre-Dame une grande croix d'or, où l'on avait enchâssé du bois de la vraie croix et de la sainte éponge.

57. Guy mourut ou se démit peu de temps après son élection.

58. Frédole de Saint-Bonnet, sacré à Rome le 22 septembre par Martin IV, fit son entrée au Puy le 30 du même mois 1284, et mourut le 4 août 1289. Sous l'épiscopat de ce prélat, le roi Philippe-le-Bel fit un voyage au Puy à son retour de Navarre en 1285, et offrit à l'autel de la Vierge un calice d'un grand prix. Les carmes s'établirent dans la même ville en 1288.

59. Guy de Neufville, chapelain du pape, siégea au mois de juillet 1290, et passa ensuite à l'évêché de Saintes.

60. Jean *de Cominis*, abbé de Saint-Victor de Marseille et de Saint-Germain-des-Prés, fut nommé à l'évêché du Puy par Boniface VIII en 1296. Il associa à la seigneurie de cette ville le roi Philippe-le-Bel, et ce prince lui céda en échange la ville d'Anduse dans les Cévennes, et lui accorda le droit de faire battre monnaie. Jean *de Cominis* est le premier des évêques du Puy, qui ait pris le titre de comte de Velay. En 1307, le même prélat se démit de tous ses droits sur le comté de Bigorre en faveur du roi, moyennant une pension annuelle de trois cents livres. Il mourut le 25 juin 1308.

61. Bernard de Chastine, de Montpellier, habile jurisconsulte et auditeur du sacré palais sous le pape Innocent V, passa de l'évêché d'Alby, où il avait été nommé par ce pape, à celui du Puy en 1308. Il fonda treize canonicats à Monistrol-l'Évêque-Vals, proche le Puy, en

1309, devint cardinal évêque de Porto en 1316, et mourut la même année.

62. Guillaume de Brosse, des seigneurs de Sainte-Sévère, prit possession du siége du Puy par procureur en 1317, et fut depuis successivement évêque de Meaux, archevêque de Bourges et de Sens.

63. Durand de Saint-Pourcain, dominicain du couvent de Clermont d'Auvergne, docteur de Paris, maître du sacré palais, siégeait au Puy en 1318. Il publia des statuts synodaux en 1320, et fut transféré à l'évêché de Meaux en 1326. *Voyez* DURAND DE SAINT-POURCAIN.

64. Pierre Gougeul, Parisien, siégea le 6 juin 1326, et mourut le 16 février 1327. Il avait été aussi évêque du Mans...

65. Bernard Bruni ou le Brun, neveu de Réginald de Porta, archevêque de Bourges et cardinal, fit son entrée au Puy le 1er mai 1327. Il reçut la même année, du pape Jean XXII, plusieurs reliques et de riches présens pour son église; et en 1334 on lui envoya de Cologne le corps d'une des compagnes de sainte Ursule. Il avait assisté auparavant, en 1330, à la dédicace de l'église de Saint-Louis de Poissy, et passa ensuite à l'évêché de Noyon.

66. Jean de Chamdorat, du Puy, docteur en droit canon et civil, auditeur du sacré palais, fut fait évêque de sa patrie en 1342. Il transféra le 19 octobre 1352 le corps de saint Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu, de son ancien tombeau au maître-autel, et fut assisté dans cette cérémonie par les évêques de Clermont, de Mende et de Saint-Flour. Il mourut dans son château de Monistrol-l'Evêque, et fut inhumé à l'abbaye de la Chaise-Dieu dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait fait bâtir.

67. Jean de Jaurens, ou Jausens, ou Jauzonge, ou Josevry et Joffrevry, docteur et professeur en droit, gouverna successivement les églises de Riez, de Valence, de Luçon, d'Elne et du Puy. Il fut transféré à ce dernier siége en 1357, et mourut en 1361.

68. Jean de Cardaillac, transféré de l'église du Puy à celle de Brague en Portugal la neuvième année du pontificat d'Innocent IV, c'est-à-dire en 1361, comme il paraît par la lettre de ce pape à Pierre, roi de Portugal, en date du 11 juillet.

69. Bertrand de la Tour, fils de Bertrand IV, sieur de la Tour, et d'Isabelle de Lévis, passa de l'évêché de Tulle à celui du Puy en 1361, et siégeait encore en 1382. Il était pour lors patriarche de Jérusalem.

70. Bertrand de Chanac, cardinal-archevêque de Bourges et patriarche de Jérusalem, fut fait administrateur de l'église du Puy en 1383.

71. Pierre Gérardi ou Géraudi, prévôt de l'église de Marseille, évêque de Lodève et ensuite du Puy, siégeait en 1386. Clément VII le fit cardinal en 1390, et Benoît XIII (Pierre de Lune) le fit évêque de Frascati et grand-pénitencier du saint-siége en 1404. Ce prélat ayant abandonné depuis l'antipape, se rangea du parti contraire, assista au concile de Pise, et s'unit au pape Alexandre V et à Jean XXIII son successeur. Il fit son testament en 1410, dans lequel il dit avoir possédé trente bénéfices, parmi lesquels il y avait vingt-six prieurés. Il mourut à Avignon le 9 septembre 1415. Son corps fut transporté à Saint-Symphorien, lieu de sa naissance, à quatre lieues de Lyon.

72. Gilles de Bellemère, référendaire et auditeur de Rote, fut transféré de Lavaur au Puy en 1390, et delà à Avignon.

73. Ythier de Martreuil, chantre de l'église de Poitiers et prévôt de Saint-Omer, chancelier du duc de Berry, gouvernait l'église du Puy en 1392. Il reçut le 24 mars 1394 le roi Charles VI et ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgogne, et passa ensuite au siége de Poitiers.

74. Pierre d'Ailly, de Compiègne, célèbre docteur de Sorbonne et chancelier de l'université, fut nom-

mé à l'évêché du Puy en 1395. Il avait été auparavant chanoine d'Amiens et archidiacre de Cambrai. Il devint ensuite archevêque de Cambrai et cardinal. *Voyez* PIERRE D'AILLY.

75. Elie de l'Estrange, savant théologien et habile prédicateur, transféré de l'évêché de Saintes, siégeait au Puy en 1397. Il assista au concile de Pise en 1409, et à celui de Constance en 1417. Il publia la même année des statuts synodaux pour le rétablissement et le maintien de la discipline ecclésiastique, et mourut le 17 juillet 1418. Il fut enterré avec l'habit de frère-mineur dans l'église des religieux de cet ordre. Le pardon ou jubilé du Puy étant arrivé deux fois sous cet évêque, savoir en 1406 et 1418, il y eut un si grand concours de monde pour gagner les indulgences, que deux cents personnes expirèrent dans la presse au premier jubilé; mais, par les arrangemens que le prélat prit ensuite, il n'y en eut que trente-trois qui périrent encore dans la foule au second jubilé.

76. Guillaume de Chalançon, fils de Guillaume, baron de Chalançon, et de Catherine de la Mothe-Saint-Jean, était prévôt du Puy quand il prit possession de cet évêché le 23 septembre 1418. Il reçut l'année suivante Louis, roi de Sicile, avec Yolande, reine d'Arragon, qui allèrent visiter l'église de Notre-Dame du Puy. En 1420 Charles, dauphin, depuis roi de France sous le nom de Charles VII, fit son entrée solennelle au Puy le 15 du mois de mai, et assista aux premières vêpres de l'Ascension en habit de chanoine. Le lendemain, il communia, et après cet acte de religion, créa sept ou huit chevaliers. Le jubilé du Puy arriva aussi durant l'épiscopat de Guillaume en 1428. Le pape prorogea ce jubilé jusqu'au dimanche *in albis*, à la demande du roi. Guillaume de Chalançon mourut le 25 novembre 1443, et eut pour successeur dans l'évêché du Puy :

77. Jean de Bourbon, fils naturel de Jean Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne. Il se fit d'abord moine, et devint ensuite abbé de Saint-André d'Avignon. Il fut nommé à l'évêché du Puy le 2 décembre 1443. Il prit possession par procureur le 2 janvier 1444, et en personne le 29 octobre de la même année. Ce prélat gouverna son église avec honneur, et y fit beaucoup de bien en présens et en réparations. Il fut fait abbé de Clugny en 1456, et mourut le 2 novembre 1485 dans le prieuré conventuel de Saint-Rambert, d'où il fut transporté à Clugny, et fut enterré dans la magnifique chapelle qu'il y avait fait bâtir. Du temps de ce prélat les dominicains tinrent leur chapitre général au Puy en 1447. Ils s'y trouvèrent au nombre de dix-huit cents. Louis de Chalançon, vicomte de Polignac, les nourrit tous pendant leur séjour dans cette ville, et leur donna de plus à chacun sept sols deux deniers pour les frais de voyage. En 1475 Louis XI, roi de France, entra à pied dans la ville le 8 mars, et fit plusieurs présens à l'église de Notre-Dame du Puy, et à toutes les maisons religieuses. De retour à Paris, ce prince envoya aux chanoines du Puy une somme considérable d'argent pour faire une niche que l'on voit encore aujourd'hui, et où l'on expose la statue de la Vierge.

78. Godefroi de Pompadour, fils de Golfer, sieur de Pompadour, et d'Élisabeth de Combern, abbé de Saint-Amand de Boisse, prévôt et chanoine de Lyon, etc., conseiller des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, était évêque de Périgueux en 1472, président de la cour des aides de Paris en 1484, et premier président de la cour des comptes en 1485. Nommé ensuite à l'évêché du Puy, il prit possession de ce siége le 28 septembre 1486. Il fut arrêté en 1487, et détenu quelque temps en prison pour des affaires d'état. Il se qualifiait alors évêque du Puy, administrateur de l'église de Périgueux, et grand-

aumônier de France. C'est le premier, dit-on, qui ait pris ce titre. Il fonda une collégiale de huit chanoines dans l'église de Pompadour en 1502, et mourut en 1514, après avoir fait plusieurs legs en faveur des églises qu'il avait gouvernées. De son temps on célébra le jubilé du Puy en 1502 et 1513. Le concours des pélerins espagnols, italiens, etc., fut si grand, qu'au jubilé de 1502, quatre-vingt-quinze personnes furent étouffées dans la foule.

79. Antoine de Chabanes, fils de Godefroi, sieur de la Palice, et de Charlotte de Prie, chanoine du Puy, protonotaire apostolique, et prieur de Saint-Martin d'Ambert, élu évêque du Puy le 12 juillet 1514, fut sacré dans l'église des Célestins de Lyon le 28 septembre 1516. Il fit son entrée au Puy le 11 novembre, et reçut le *pallium* au mois de décembre de la même année. Il mourut en 1535. Du temps de ce prélat les états de Languedoc s'assemblèrent au Puy en 1515 et 1516. En 1533 le roi François Ier y fit un voyage de dévotion avec la reine Éléonore, accompagnés de François, dauphin, de Henri, duc d'Orléans, de Jean, cardinal de Lorraine, et de plusieurs autres prélats et seigneurs.

80. François de Sarcus, nommé vers l'an 1536, mourut le 23 mars 1557.

81. Martin de Beaune, chancelier de la reine Catherine de Médicis, abbé de Royaumont, de Saint-Pierre-en-Vallée-lès-Chartres, et de Saint-Rigaud de Mâcon, désigné pour l'évêché du Puy en 1457, n'a point siégé.

82. Antoine de Saint-Nectaire ou de Sennectère, d'une famille noble d'Auvergne, abbé de Saint-Gérald d'Orillac et de Saint-Chaffre, nommé évêque du Puy en 1561, fut sacré le 23 mai 1563, et mourut au mois de novembre 1592, dans son abbaye de Saint-Chaffre. De son temps, en 1562, les huguenots ravagèrent le faubourg du Puy, et ruinèrent les églises des carmes, des frères-mineurs et des dominicains, et en 1588 les jésuites s'établirent au Puy.

83. Jacques de Serres, d'Annonay dans le Vivarais, nommé en 1596, fit son entrée au Puy le 19 avril 1597. Il reçut en 1607 les capucins, et les ursulines en 1610. Il mourut en 1621, après avoir demandé auparavant pour coadjuteur Just de Serres son neveu, qui fut sacré évêque de Tripoli du consentement du pape Urbain VIII.

84. Just de Serres, neveu et coadjuteur du précédent, siégea après son oncle. Il célébra le jubilé du Puy en 1622 et 1633, permit aux religieuses de la Visitation de s'établir en cette ville en 1630, et mourut le 28 août 1641.

85. Henri Cauchon de Maupas du Tour, en Champagne, nommé au siége du Puy par Louis XIII en 1641, fut sacré à Paris dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine le 4 octobre 1643, et fit son entrée au Puy le 27 janvier 1644. Il établit la congrégation des filles dites de Saint-Joseph, qui s'occupent avec beaucoup de succès, surtout dans les paroisses de la campagne, à instruire les jeunes enfans de leur sexe, à soigner les malades, et à procurer au prochain les secours spirituels qui dépendent d'elles. Henri passa de l'évêché du Puy à celui d'Evreux le 1er juillet 1661. Il a écrit la vie de la bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, et celle de saint François de Sales.

86. Jacques de Montrouge, évêque de Saint-Flour, transféré au Puy par le roi le 1er juillet 1561, retourna à sa première église, et y mourut en 1664.

87. Armand de Béthune, fils d'Hippolyte, comte de Celles, dans le Berry, et d'Anne de Beauvilliers, nommé d'abord à l'évêché de Saint-Flour, et ensuite à celui du Puy, fut sacré le 25 mai 1665 à Paris dans l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré, et fit son entrée au Puy le 25 août de la même année. Il se démit de l'abbaye de la Vernuce, et ne voulut avoir d'autres revenus que ceux de

son évêché, dont il fit cependant un si bon usage, qu'il n'y a presque aucune église au Puy où il n'ait laissé quelques monumens de sa magnificence. Il fit bâtir l'église de Saint-Maurice avec la maison qu'on appelait le Refuge, dont il confia la direction aux religieuses de saint Augustin, et où l'on reçoit les femmes qui ont fait faute. Il fonda aussi un hôpital pour les pauvres, et gouverna son église avec une sollicitude vraiment pastorale jusqu'en 1703, qu'il mourut le 10 décembre dans son château de Monistrol. Son corps fut porté le 24 du même mois au Puy, et enterré le 26 dans l'église de Saint-Maurice.

88. Claude de la Roche-Aymond, fils d'Antoine de la Roche-Aymond et de Marie de Lusignan, archidiacre et chanoine de Mende, était grand-vicaire de Placide-François de Baudry, évêque de Mende, son parent, quand il fut nommé à l'évêché du Puy le 24 décembre 1703. Il fut sacré le 22 juin 1704, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, prêta serment de fidélité le 29 du même mois, et prit possession le 11 août. Il mourut au commencement de juin 1720. (*Gall. christ.* t. 2, *nov. edit.*)

89. Godefroi-Maurice de Conflens, nommé le 8 janvier 1721, fut sacré à Paris le 30 juillet de la même année dans l'église du noviciat des dominicains du faubourg Saint-Germain, et mourut le 14 mars 1725, dans la quarante-unième année de son âge.

90. François-Charles de Beringhem, fils de Jacques-Louis de Beringhem, comte de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, premier écuyer de sa majesté, fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris le 21 juillet 1718, nommé archidiacre de Melun en l'église métropolitaine de Sens au mois d'avril 1721, et fait en même temps vicaire-général de ce diocèse. Il assista en qualité de député de la province de Sens à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1732. Il fut nommé le 31 mars 1725 à l'évêché du Puy, et sacré le 24 mars 1726. Étant député de la province de Languedoc pour le clergé, il eut l'honneur de haranguer sa majesté à Versailles le 4 mai 1732. Il fut un des députés du premier ordre de la province de Bourges à l'assemblée générale du clergé de France en 1735, et mourut dans son diocèse le 17 octobre 1742, dans la cinquante-unième année de son âge.

91. Jean-Georges Le Franc de Pompignan, sacré le 11 août 1743. *Voyez* Franc (le) de Pompignan.

92. Marie-Joseph Galard de Téraube, né dans le diocèse de Lectoure, le 20 mai 1736, sacré le 24 juillet 1774.

(Le siége, supprimé en 1801, a été rétabli par suite du concordat de 1817.)

93. Louis-Jacques-Maurice de Bonald, né à Milhaud le 30 octobre 1787, sacré le 27 avril 1823, ci-devant aumônier de monsieur et vicaire-général de Chartres.

Conciles du Puy.

Le premier fut tenu en 990. (*Gall. christ.* t. 6, pag. 618.)

Le second, en 994. (*Ibid.*)

Le troisième, en 1025. (*Ibid.*)

Le quatrième, en 1130. L'antipape Anaclet y fut condamné, et le pape Innocent II, confirmé. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le cinquième, en 1222. (*Gall. chr.* t. 6, p. 130.)

QUIMPER ou QUIMPER-CORENTIN, ville épiscopale de France en Basse-Bretagne, sous l'archevêché de Tours, chef-lieu de préfecture du département du Finistère, située à trois lieues de la mer et à cent trente-deux lieues de Paris, sur la rivière d'Oder, entre Blavet et Concarneau à l'orient, et Penmarsé au couchant. C'est le *Corisopitum Curiosolitarum* de César et de Pline. On la nomme aujourd'hui pour l'ordinaire Quimper-Corentin ou Kemper-Corentin; Kemper est le nom de la ville, et Corentin celui de son premier évêque. Elle s'est aussi appelée Cornouaille et eut autrefois des comtes. L'église cathédrale de Saint-Corentin est ancienne, et ornée de deux hautes tours. Le

chapitre, composé autrefois d'un doyen, de deux archidiacres, d'un trésorier, d'un chantre, d'un théologal et de douze autres chanoines; consiste actuellement en huit chanoines. L'évêque est assisté de cinq vicaires-généraux. L'abbé de Daoulas était le premier chanoine de cette église, et y avait de grandes prérogatives. Il y avait dans cette ville, outre plusieurs autres belles églises, divers monastères et un collége de jésuites. On voit près la porte, dite *de Tourbie,* une tour d'une largeur extraordinaire, qui servait autrefois de château à la ville de Quimper-Corentin, laquelle avait présidial, sénéchaussée, et siége d'amirauté. On comptait deux cents paroisses dans le diocèse; il renferme aujourd'hui quarante-cinq cures, deux cent trente quatre succursales, cent soixante-quatre vicariats, et vingt-deux établissemens religieux, qui contiennent quatre cent trente-quatre sœurs. L'évêque, qui était seigneur temporel de la ville de Quimper-Corentin, et qui se disait comte de Cornouaille, jouissait de vingt-deux mille livres de revenu, et payait mille florins pour ses bulles.

Evêques de Quimper-Corentin.

1. Saint Corentin, qui a donné son nom à cette église. On célèbre sa fête le 1er mai. *Voyez* CORENTIN.

2. Saint Guenuce ou Evenuce.

3. Saint Allore.

4. Binidice ou Bondice ou Benoît Ier.

5. Gurthebède.

6. Arngnetone.

7. Morguetène.

8. Trimerin.

9. Ragien.

10. Salomon.

11. Alvrette.

12. Gulhoëte.

13. Hugues présidait à cette église en 689.

14. Félix, déposé en 848.

15. Anarelène gouvernait ce diocèse en 862.

16. Benoît II, fils de Budice, comte de Cornouaille, mourut en 1022.

17. Oriscande, frère d'Alain, comte de Cornouaille, présidait ici en 1029, et mourut en 1064.

18. Benoît III de Cornouaille, fils du précédent, occupait ce siége en 1074, et mourut en 1100. Il est nommé évêque, comte de Cornouaille dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

19. Robert, auparavant ermite de Lorigny, répara sa cathédrale, et mourut en 1130.

20. Raoul, évêque en 1140, mourut le 4 mars 1158.

21. Bernard Ier de Moëlan, était chancelier de l'église de Chartres, lorsqu'il fut sacré pour celle-ci en 1159. Il mourut en 1167.

22. Geoffroi Ier mourut le 13 août 1185.

23. Thibaud Ier, auparavant moine de Sainte-Croix de Kemperlé, mourut évêque de ce diocèse le 18 mai 1192.

24. Guillaume Ier assista à une assemblée d'évêques tenue à Vannes en 1202, et mourut le 4 décembre 1219.

25. Rainaud présidait ici en 1225, et mourut le 5 mai 1245.

26. Hervée de Landeleau succéda en 1245, et mourut le 9 août 1261.

27. Gui Ier de Ploénevez occupait ce siége en 1264, et mourut en 1267.

28. Yves Ier Cabellic, évêque en 1274, mourut en 1280.

29. Érène de la Forêt, décédé le 14 mars 1290.

30. Alain Ier Morel de Riec, gouverna ce diocèse depuis l'an 1292 jusqu'en 1299.

31. Rainoul siégeait dans les années 1300 et 1320.

32. Thomas Dænasy était doyen d'Angers lorsqu'il prit possession solennelle de cette église, le 12 avril 1321. Il mourut le 19 juin 1322.

33. Bernard II, franciscain, élu le 16 août 1322, fut, disent quelques-uns, transféré à Noyon; mais il ne se trouve pas dans les plus exacts catalogues de cette dernière église.

34. Gui II, fils de Gui VII, seigneur de Laval, et de Thomasse de Mathafelon, succéda à Bernard en

1324, et fut peu après transféré à l'église du Mans.

35. Jacques, de l'Ordre des frères-prêcheurs, prit possession solennelle de cette église le dimanche d'avant la fête de sainte Magdeleine en 1326.

36. Yves II de Bois-Boëssel, transféré de l'église de Tréguier à celle-ci en 1330, passa ensuite à celle de Saint-Malo.

37. Alain II Gonthier présidait ici en 1333, et mourut en 1353.

38. Alain III Légal de Riec, évêque en 1353, mourut en 1361.

39. Geoffroi II de Kermoësan siégeait en 1358; il fut transféré à l'église de Dol.

40. Geoffroi III Le Mérec, mort en 1384. Ce fut de son temps que le collége de Quimper fut fondé à Paris en 1380.

41. Thébaud II, fils de Jean, seigneur de Malestroict, transféré de l'église de Tréguier à celle-ci en 1384, décéda en 1408.

42. Gratien de Monceaux, conseiller des ducs Jean IV et Jean V, gouvernait cette église en 1408. Il mourut à Fougères le 15 octobre 1416.

43. Bertrand, fils de Guillaume, seigneur de Rosmadec, et de Marguerite du Châtel, conseiller et aumônier des ducs Jean IV et Jean V, fut élevé sur ce siége en 1416, fit beaucoup de bien à cette église, et mourut le 7 février 1445.

44. Alain IV, fils d'Alain de Coëtiry, capitaine breton, transféré de l'évêché de Dol à celui-ci le 28 août 1444. Il devint ensuite archevêque d'Avignon, et fut aussi cardinal et abbé de Saint-Sauveur de Rodez.

45. Alain V, fils de Jean, seigneur de l'Éprevez, fut tiré de l'Ordre de Saint-François pour être placé dans cette chaire, d'où il passa à la fin de sa vie à l'église de Césarée le 16 janvier 1451, et mourut le 16 mars 1455.

46. Jean, fils de Charles de l'Éprevez, premier président de la chambre des comptes de Bretagne, succéda à son oncle le 16 janvier 1451, et mourut en 1471.

47. Thébaud III de Rieux fut élevé sur ce siége en 1472, et mourut le 17 février 1479.

48. Gui III, fils de François II, seigneur du Bouchet, prit possession solennelle de cette église le 15 octobre 1480, et mourut en 1484.

49. Alain VI Le Maout, passa de l'évêché de Léon à celui-ci le 7 mars 1484, et mourut le 2 novembre 1493.

50. Raoul Le Moël, dit *le Chauve*, aumônier du roi Charles VIII, monta sur ce siége en 1493, et mourut le 31 mai 1501.

51. Claude, fils de Jean, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, fut nommé à cet évêché en 1501, mais sacré seulement le 6 avril 1510. Il rendit son âme à Dieu au mois de juillet 1540.

52. Guillaume II Eder, sacré le jour de Noël 1541, mourut le 22 avril 1546.

53. Philippe de la Chambre, cardinal de Boulogne, devint administrateur de cette église en 1547.

54. Louis Simonetta, cardinal-évêque de Pisaure, obtint l'administration de cet évêché en 1552, fut revêtu de la pourpre en 1555, et mourut à Rome en 1568.

55. Étienne Boucher assista à la conclusion du concile de Trente en qualité de secrétaire du roi, fit son entrée en cette église le 23 février 1560, et mourut le 20 août 1571.

56. François Ier, fils de Guillaume de la Tour et de Jeanne de Gousriant, était moine de l'abbaye des Reliques, diocèse de Léon, lorsqu'il fut sacré évêque de Quimper-Corentin le 20 décembre 1574. Il passa dans la suite à l'église de Tréguier, où il mourut en 1593.

57. Charles de Lescoët, noble Breton, siégeait en 1594.

58. Guillaume III, fils de Louis Le Prêtre, seigneur de Lézonnet, présidait à cette église en 1615, et mourut en 1640.

59. René du Louet, sacré à Paris le 1er février 1642.

60. François II, fils de Gilles de Visdelou, chevalier, seigneur de la Goublaye, et de Françoise de Quel-

lenée, sacré coadjuteur de cette église sous le titre d'évêque de Madaure, au collége des frères-prêcheurs à Paris, le 7 mai 1651. Il siégeait encore en 1656. (*Gall. christ. vet. edit.*, tom. 2, p. 551 et suiv.)

Nous ignorons les successeurs de François de Visdelou jusqu'au suivant.

61. François de Coëtlogon, frère d'Alain-Emmanuel de Coëtlogon, maréchal et vice-amiral de France, fut nommé coadjuteur de cet évêché en 1665, et sacré évêque de Madaure *in partibus* en 1666. Il mourut au mois de novembre 1706.

62. François-Hyacinthe de Ploëc ou Ploeuc de Timeur, parent du maréchal de Châteaurenaud, fut sacré le 19 juin 1707.

63. Auguste François-Annibal de Farcy de Cuillé, sacré le 8 novembre 1739.

64. Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, né en 1735, sacré le 18 janvier 1772, transféré à Périgueux en 1773.

65. Toussaint-François-Joseph de Saint-Luc, né à Rennes le 17 juillet 1724, sacré le 29 août 1773.

66. N.... Landré, docteur de Sorbonne, sacré en 1802, se démit en 1805, et fut nommé chanoine de Saint-Denis.

67. Pierre-Vincent Dombidan de Crouseilhes, né à Pau le 19 juillet 1751, sacré le 21 avril 1805, mort au mois de juillet 1823.

68. Jean-Marie-Dominique-Jacques de Poulpiquet, né au château de Lesmel le 4 août 1759, sacré le 13 juin 1824.

REIMS, ville de Champagne, jadis métropole de la seconde Belgique, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Marne, est une des plus anciennes villes des Gaules. Les anciens l'ont appelée *Durocortorum Remorum;* on la nomme aujourd'hui en latin *Remi* ou *Remensis civitas*. Elle est située au milieu d'une plaine agréable, entourée de petites montagnes qui produisent d'excellents vins, sur la rivière de Vesle, à trente-quatre lieues de Paris. Sa population est de quarante mille habitans. Elle conserve plusieurs monumens de son antiquité, entre autres un arc de triomphe près de la porte de Mars, élevé par les Rémois en l'honneur de César-Auguste, lorsqu'Agrippa, gouverneur général des Gaules, fit faire de grands chemins militaires qui passaient par cette ville, et des vestiges d'un ancien château et d'un amphithéâtre. La cathédrale de Notre-Dame est un beau et vaste bâtiment, dont on admire surtout le portail, le plus estimé de France pour son architecture, pour ses figures et pour ses bas-reliefs, qui en font un ouvrage achevé. On admire aussi les deux tours, et le vitrage en rose. Le trésor, où se voyait le calice d'Hincmar, le soleil, présent du roi Louis XV, lors de son sacre, chef-d'œuvre de Germain, orfèvre, renfermait beaucoup d'objets précieux. Le chapitre consistait en neuf dignités, soixante-quatre chanoines, quarante-deux chapelains et plusieurs autres bénéficiers. Il se compose aujourd'hui de dix chanoines. L'archevêque, qui avait le premier rang, sous le titre de duc, parmi les six pairs ecclésiastiques de France, jouissait du privilége de sacrer et de couronner nos rois dans sa cathédrale : il se qualifiait *primat de la Gaule belgique*, et *légat-né du saint-siége*. L'église de l'abbaye de Saint-Remi, de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, était remplie de monumens riches et curieux. On y admirait un chœur magnifique; le pavé, où étaient représentés plusieurs sujets sacrés; plusieurs corps saints; un trésor considérable; le tombeau de saint Remi, autour duquel étaient les statues des douze pairs de France en habits de cérémonies; la célèbre sainte Ampoule était enfermée dans ce tombeau. L'église de l'abbaye de Saint-Nicaise, de la même congrégation, était un chef-d'œuvre d'architecture, et célèbre par son pilier tremblant lorsque sa grosse cloche

sonnait. On voyait encore à Reims l'abbaye de Saint-Denis, qui appartenait aux chanoines réguliers de la congrégation de France; celle des bénédictines de Saint-Pierre, l'une des plus célèbres et des plus riches du royaume; enfin celles de Saint-Étienne, de chanoinesses de Saint-Augustin, et de Sainte-Claire, d'urbanistes. Il y avait de plus un collége de jésuites, six couvens de religieux mendians, une commanderie d'Antonins, et une de Malte, affectée aux servans de l'ordre; le monastère de Longueau, de l'Ordre de Fontevrault, et trois autres maisons de filles. Il y avait aussi présidial, élection, hôtel des monnaies, et une université composée des quatre facultés, qui avait été fondée en 1547 par le cardinal Charles de Lorraine. L'église de Reims a donné quatre papes, douze ou treize archevêques reconnus pour saints, et un grand nombre d'autres, illustres par leur naissance, leur doctrine ou leur vertu. Le diocèse de Reims avait vingt-cinq lieues de long, et presqu'autant de large; il contenait douze villes, un grand nombre de bourgs, six cent quatre-vingt-dix paroisses, sans compter les succursales, partagées en dix-huit doyennés. On y comptait huit collégiales, vingt-quatre abbayes d'hommes ou de filles, sept prieurés conventuels, vingt-sept autres maisons religieuses, etc. Aujourd'hui qu'il comprend l'arrondissement de Reims et le département des Ardennes, il contient quarante-deux cures, quatre cent soixante-cinq succursales, et sept vicariats. L'archevêque a pour suffragans ceux de Soissons, Châlons, Beauvais et Amiens; il est assisté de cinq vicaires-généraux. Il jouissait autrefois de cinquante-cinq mille livres de revenus, et payait quatre mille sept cent cinquante florins pour ses bulles.

Archevêques de Reims.

1. Saint Sixte.

2. Sinicie. Il paraît certain que ces deux saints évêques ont gouverné l'église de Reims à la fin du troisième siècle, d'abord ensemble, et le second seul après la mort du premier. Leur fête se célèbre à Reims le 1er septembre.

3. Amance fut inhumé dans l'église des saints Sixte et Sinicie, comme il conste par le grand testament de saint Remi. Sa mort est marquée dans un ancien martyrologe au 4 novembre.

4. Bétausie ou Imbétausie assista en 314 au premier concile d'Arles. Il fut inhumé dans la même église que le précédent.

5. Evre gouverna cette église depuis la mort de Bétausie, arrivée vers l'an 320 jusqu'en 340. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Nicaise.

6. Dyscolie assista au concile de Cologne en 346, et à celui de Sardique en 347.

7. Saint Maternien commença à gouverner cette église en 348, et mourut en 370.

8. Saint Donatien est honoré le 14 octobre. Ses reliques furent transportées à Bourges, en 865, de l'église de Saint-Agricole, où il avait été inhumé.

9. Saint Vivence, inhumé dans la même église, a été transporté à Braux, où il y a une collégiale érigée en son honneur.

10. Sévère.

11. Saint Nicaise fut massacré par les Vandales en 407. L'église célèbre sa mémoire le 14 décembre. Ses reliques furent portées partie à Noyon, et partie à Tournai. Celles qui avaient été portées dans cette dernière ville, furent rapportées à Reims, dit-on, sous l'archevêque Gervais; et saint Louis, qui en reçut une petite partie de l'archevêque Thomas en 1257, les fit mettre à la Sainte-Chapelle.

12. Baruc ou Barucie. Quoique Flodoard prétende que ce soient ici deux évêques différens, il y a toute apparence qu'un seul a été nommé tantôt d'une façon et tantôt de l'autre.

13. Barnabé.

14. Bennage, par son testament

donna la moitié de ses biens à son église.

15. Saint Remi, apôtre des Français, fut moins élu que forcé d'accepter le gouvernement de cette église en 459, étant âgé seulement de vingt-deux ans. Il s'acquit par sa piété, sa doctrine et ses miracles, tant d'estime dans l'esprit du grand Clovis, que ce prince, devenu chrétien après la victoire qu'il avait remportée à Zulpich, voulut recevoir le baptême de ses mains. Saint Remi conféra donc, à Reims, ce sacrement de notre régénération au premier roi de France le jour de Noël 496, dans le baptistaire alors unique dans la ville, et contigu à la cathédrale. Il obtint en 499 la grâce d'un nommé Euloge, coupable de lèze-majesté. Il fut fait vicaire du saint-siége dans tous les états de la domination française, par le pape Symmaque en 508, dignité qui ne passa point à ses successeurs. Il assista en 517 à un concile des provinces Belgique et Celtique, dans lequel il ramena à la foi un arien, qu'il avait réduit à un honteux silence. Il consacra saint Médard, évêque de Vermand, en 530, et s'endormit dans le Seigneur plein de jours et de mérites, le 13 janvier 533. Son corps, qui reposait à Reims dans la célèbre abbaye de son nom, fut trouvé en entier en 1646. *Voy.* SAINT REMI de Reims.

16. Romain occupa ce siége depuis 533 jusqu'en 535, c'est-à dire, environ deux ans.

17. Flavie assista et souscrivit au concile d'Auvergne en novembre 535.

18. Mapin souscrivit par son archidiacre au cinquième concile d'Orléans en 549.

19. Gilles présidait à cette église en 565. Illustre d'abord par sa piété, ses talens et les biens qu'il procura à son église, il se déshonora dans la suite par des écarts indignes de la probité épiscopale, et fut déposé et envoyé en exil, comme coupable de lèze-majesté, ayant seulement obtenu grâce pour sa vie, à la prière des évêques assemblés pour le juger.

20. Romulfe fut substitué à Gilles en 590, et mourut, dit le P. Le Cointe, à la fin de 593.

21. Sonnatius, élu, selon le P. Le Cointe, au commencement de 594, célébra à Reims au concile dans lequel, accompagné de plus de quarante autres évêques, on fit, dit Flodoard, plusieurs règlemens très-utiles à l'Église. Cet auteur lui attribue aussi un testament par lequel il fit un grand nombre de legs, qui sont autant de preuves de sa piété. On croit qu'il mourut le 20 décembre 631, et on assure que Dieu fit éclater sa sainteté pendant plusieurs années par quantité de prodiges. On lui attribue plusieurs statuts synodaux qu'on peut voir dans Marlot et le P. Labbe.

22. Leudégisile commença à gouverner cette église en 631, et mourut en 641, selon le P. Le Cointe.

23. Anglebert élu, selon le même auteur, en 642, mourut en 645.

24. Landon devint évêque de cette église, si l'on en croit le P. Le Cointe, en 645, et mourut en 649.

25. Saint Nivard ou Nivon gouvernait cette église dans le même temps que Clovis II régnait en Neustrie, et vivait encore lorsqu'en la troisième année de Childéric II, le monastère de Montirandel ou Montièrame fut fondé. On solennise sa mémoire le 1er septembre.

26. Saint Réole, sacré évêque de Reims après la mort de saint Nivard, environ la troisième année du règne de Childéric II, assista au concile de Rouen la troisième année de Théodoric III, et mourut le 3 septembre après vingt-six ans d'épiscopat, pendant lesquels Flodoard assure qu'il augmenta beaucoup les revenus de son église.

27. Saint Rigobert semble être monté sur ce siége vers le commencement du règne de Clovis III. Il en fut chassé par Charles-Martel, au dire de plusieurs, en 717, mais plus vraisemblablement en 721. Il se retira en Aquitaine, où il passa quelques années dans les exercices d'une piété

fervente. De retour dans son diocèse, quoique sans autorité, il continua d'y donner les plus édifians exemples, et y mourut aussi saintement qu'il avait vécu, le 4 janvier 732, selon les uns et 733 selon d'autres.

28. Abel fut fait archevêque au concile de Soissons en 745, par les bons offices du pape Zacharie, de Boniface, archevêque de Mayence, et de Pépin, alors général de l'armée de France; mais il ne put gouverner long-temps cette église, vu les violences continuelles du faux évêque Milon; et, de retour en Hibernie, sa patrie, il s'appliqua, à ce qu'on croit, à la conversion des infidèles. On ne peut assigner le temps de son décès qu'aux années 747 ou 748 ou enfin 751. *Voyez* Pagi, t. 3, pp. 257 et 258, et les Bollandistes, t. 2 d'août, p. 111.

29. Tilpin, que d'autres nomment Turpin, et que quelques-uns mettent au rang des saints, commença à gouverner cette église à la fin de 753, ou au commencement de 754. Il assista au concile de Rome en 769, obtint de Charlemagne plusieurs priviléges pour son église, et du pape Adrien le *pallium*, ainsi que la confirmation du titre de métropole pour son siége, vers l'an 775. Ce pape donna aussi vers le même temps à l'archevêque Tilpin, la qualité de primat de la seconde Belgique, et l'assujettit à la seule autorité du saint-siége. Enfin après avoir fait de grands biens à son église, ce digne prélat mourut en 794, selon Flodoard, et en 800 selon le P. Le Cointe.

30. Wlfare, semble n'avoir occupé ce siége qu'en 808. Il souscrivit au testament de Charlemagne en 811, célébra deux conciles, l'un en 813 à Reims, l'autre en 814 à Noyon, et mourut le 18 août 816.

31. Ebbon avait assisté en qualité d'abbé au concile de Noyon en 814, et devint archevêque de Reims en 816, lorsque le pape Etienne y vint sacrer Louis-le-Débonnaire. Les commencemens de son gouvernement furent éclatans par les avantages qu'il procura à son église. Il assista à un concile de Thionville en 822, et fut déposé dans un autre de la même ville en 835; enfin, s'étant retiré vers Louis, roi de Germanie, ce prince le nomma à l'évêché d'Hildesheim en Saxe, qu'il gouverna depuis 847 jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mars 851.

32. Hincmar, allié aux comtes de Tardunois et de Toulouse, fut élu dans le concile de Beauvais, en 845 au mois d'avril, et sacré le 3 mai suivant. Après avoir reçu de Léon IV, le *pallium*, il fut confirmé dans cette dignité par les papes Benoît III et Nicolas Ier. Il assista au concile de Meaux en juin 845, à l'assemblée d'Epernay en 846, et, en 847, au synode de Paris dans lequel l'affaire d'Ebbon fut traitée de nouveau. Vers l'an 850, il s'appliqua à faire achever sa cathédrale, qu'il orna ensuite avec beaucoup de magnificence. Il apporta aussi ses soins à l'agrandissement de l'église de Saint-Remi, des reliques duquel il fit une nouvelle translation en 852. Il avait eu de grands différends avec Gothescalc en 848, et sa conduite envers ce moine fut désapprouvée de plusieurs, et en particulier du concile de Valence en Dauphiné, tenu en 855, et de celui de Langres tenu en 859. Il s'était trouvé au concile de Boneuil-sur-Marne en 855, et assista en 860 à ceux de Toussy et de Coblentz, ainsi qu'à celui de Pistres en 862. Il s'opposa en vain en 865, à la réhabilitation donnée par le pape Nicolas Ier à Nothade, évêque de Soissons, qu'il avait fait déposer dans le concile de cette ville en 862, comme fauteur d'Ebbon. Sa conduite envers son neveu, évêque de Laon, fut aussi des plus dures, et celui-ci ne manqua pas de s'en plaindre en 878, dans le concile de Troyes, où ils se trouvèrent tous deux. Hincmar de Reims tint lui-même un concile dans sa métropole en 879. Enfin les Normands étant entrés dans la province de Reims en 882, il s'enfuit à Epernay, où il mourut le 23 décembre. *Voyez* Hincmar.

33. Foulque, allié aux ducs de Spolette, fut sacré au commencement de

mars 883. Il fit environner la ville d'un nouveau mur, pour la mettre à l'épreuve des attaques continuelles des barbares, abattre l'église de Saint-Denis, qui faisait obstacle à cet ouvrage, et rapporter à Reims le corps de saint Remi. En faisant compliment à Adrien III sur son exaltation, arrivée en 884, il lui demanda la confirmation de l'augmentation des priviléges accordés à son église par les prédécesseurs de ce pape. Il s'efforça en 893, de détrôner Odon, fils de Robert-le-Fort, salué roi de France dans le concile assemblé à Reims à cet effet, et couronna Charles-le-Simple le 28 janvier. Il envoya ses suffragans en 898 au concile de Rome assemblé après la paix faite entre Odon et Charles, et exerça cette année et la suivante l'office de chancelier de France, qui passa ensuite à plusieurs archevêques de Reims. Il fut tué vers l'an 900, par les amis de Baudouin, dont l'abbaye lui avait été donnée par le roi.

34. Hervé, tiré de la cour pour remplir ce siége et sacré en 900, se montra digne de cette élévation par une conduite brillante de vertus épiscopales. Le jour même de son sacre, l'excommunication fut lancée contre les meurtriers de son prédécesseur. Il s'appliqua les années suivantes à la conversion des Normands, et y réussit admirablement. Il tint un concile à Troslé en Gog, et fut fait chancelier de France en 910. Il présida en 921 à un autre concile de Troslé, et quitta peu après le parti du roi, auquel il avait auparavant marqué un extrême attachement, peut-être parce que ce prince lui avait retiré la charge de chancelier. Enfin il mourut d'une langueur de peu de jours le 2 juillet 922.

35. Séulfe, sacré en 922, tint la même année un synode dit *de Reims*, dont quelques chapitres sont rapportés dans une charte du monastère de Saint-Remi en date de l'année 923, ou peut-être 924, avant Pâques. Il en tint un second à Troslé cette même année 924, et mourut en 925, ou peut-être 926, avant Pâques.

36. Hugues, élu quoiqu'enfant en 925, fut exclu, ainsi que celui auquel on avait donné le gouvernement de cette église en son nom, en 931. Il fut replacé sur son siége et sacré en 940; mais il fut obligé de se retirer en 946. Il tenta encore plusieurs fois d'y rentrer; mais il fut exclu sans retour en 962.

37. Artauld, sacré en 931, fut obligé de céder à Hugues en 940, mais il fut remis en possession en 945. Il y fut maintenu par les conciles assemblés sur le différend d'entre lui et son compétiteur. Il assista au concile de Mouson en 948, ainsi qu'à celui de Trèves. Il assembla en 953 un concile de cinq évêques à Saint-Thierri dans la campagne de Reims, et mourut le 30 septembre 961.

38. Odolric, autrement Odalrie, Udelrie ou Ulrie, né de parens illustres par leur piété, ainsi que par leur noblesse, élu sous le bon plaisir du roi Lothaire en 962, et sacré la même année, reçut le *pallium* du pape Jean XII, et fut fait chancelier de France en 963. Il assista en 965 à une assemblée d'évêques tenue à Cologne, et mourut en 969, après avoir pris un grand soin des intérêts de cetteéglise, qu'il avait gouvernée sept ans.

39. Adalberon, d'Ardennes, élevé sur ce siége en 967, par les soins de Lothaire, s'appliqua aussitôt après son sacre à faire refleurir la religion dans son diocèse. Il présida en 972 au concile du Mont-sainte-Marie, y en assembla un second l'année suivante, et un autre à Reims en 975. Les soins qu'il se donna pour procurer la paix entre les rois de France et de Germanie, surpassent toute expression. Il ne vécut pas longtemps après avoir sacré Hugues Capet le 3 juillet 987, étant mort le 5 ou le 23 janvier 988.

40. Arnoul, élu en 988, passa pour avoir appelé à Reims le duc de Lorraine, environ six mois après avoir

juré fidélité aux rois Hugues et Robert. Il se réconcilia avec Hugues en 989, mais il conspira peu après de nouveau contre ce prince, ce qui donna lieu à l'emprisonnement d'Arnoul et à l'élévation de Gerbert son secrétaire. Celui-là cependant fut remis sur son siége par le concile convoqué par le pape Jean XV, et celui-ci obligé de céder. Arnoul mourut en 1021.

41. Gerbert, ordonné dans un concile assemblé par le roi, fut contraint, comme on vient de le dire, de céder cette place en 995. S'étant retiré vers l'empereur Otton III, il l'accompagna en Italie, où, ayant passé quelque temps à Ravenne, il fut fait archevêque de cette ville. Le pape Grégoire V étant mort en 999, Gerbert fut élevé sur le saint-siége par la faction impériale, et prit le nom de Sylvestre II. Il marqua aussitôt la générosité de son cœur par les priviléges qu'il accorda à Arnoul, replacé alors sur le siége de Reims.

42. Ebale, de Roucy, occupait déjà ce siége en 1021. Il restitua en 1026 l'église de Douzy au monastère de Mouson, sacra Henri Ier en 1027, et procura en 1032 la réparation du monastère d'Epernay. Il mourut en 1033, selon la chronique de Mouson.

43. Guy Ier de Châtillon, sacré au mois de juillet 1033, termina en 1040 le différend d'entre l'église de Reims et l'abbé de Saint-Viton de Verdun, en donnant à celui-ci, pour compensation de ses droits, la paroisse des Vignes. Il assista en 1048 au concile de Senlis; il reçut magnifiquement, en 1049, le pape Léon IX dans sa ville métropolitaine, où ce pontife ayant consacré l'église de Saint-Remi le 2 octobre, y célébra le lendemain un concile, dans lequel Guy fut accusé de simonie; mais il ne paraît pas qu'il ait été convaincu, puisqu'il ne fut pas déposé, et qu'après ce concile il célébra dans son église métropolitaine les noces du roi Henri Ier en 1051. Il mourut le 1er septembre 1055, après avoir consenti à la réparation du monastère d'Épernay.

44. Gervais, fils d'Hamelin ou Aimond, seigneur du Château-du-Loir, et de Hildegarde ou Hildeburge de Bellisme, fut transféré de l'évêché du Mans à celui-ci en 1055, et sacra Philippe Ier le 23 mai 1059. On trouve plusieurs lettres qui lui sont adressées par les papes Etienne X, Nicolas II et Alexandre II, ainsi que deux de sa part, l'une à Nicolas II, et l'autre à Alexandre II. Il se fit principalement beaucoup d'honneur en contribuant à la fondation de l'église du Château-du-Loir, et à la réparation de plusieurs églises du diocèse de Reims. Il mourut le 4 juillet 1067, après avoir donné les plus évidentes preuves de l'ardeur de sa foi.

45. Manassès, fils de Manassès de Gournay, vidame de Reims, et de Béatrix de Hainac, fut sacré au plutôt au mois d'octobre 1069, célébra un concile à Paris en 1075, de concert avec Richard, archevêque de Bourges, dans lequel le roi de France Philippe Ier leur proposa un édit en faveur de l'église de Compiègne. Il gouverna d'abord, à la vérité, cette église en bon pasteur; mais la suite ne répondit pas à ces beaux commencemens, ce qui donna lieu à sa déposition arrivée en 1080. On croit cependant qu'il rentra en lui-même, et mourut à Rome en 1092; mais sa conversion n'est pas aussi certaine qu'il serait à désirer.

46. Rainaud Ier du Bellay, né de parens illustres, étant monté sur ce siége en 1083, s'appliqua aussitôt à réparer les dommages causés à son église, et célébra l'année suivante un concile à Soissons. Il en assembla un autre à Compiègne en 1085, dans lequel la liberté de cette église fut confirmée. Il obtint du pape Urbain II, en 1089, un privilége par lequel dorénavant les archevêques de Reims porteraient le *pallium*, seraient qualifiés primats de la seconde Belgique, et sacreraient les rois de France. Il célébra en 1092 un concile à Reims, par l'autorité duquel Ro-

bert, comte de Flandre, cessa de s'emparer des biens des clercs à leur mort, et en indiqua un autre à Soissons, en 1093, contre l'hérétique Roscelin. Il assista encore en 1095 au concile de Clermont, ayant souscrit peu auparavant à celui du Mont-sainte-Marie, et n'ayant eu aucune part aux noces adultères du roi. Enfin il mit tout en œuvre pour étouffer jusqu'aux moindres semences de discorde entre les habitans de Cambrai et ceux d'Arras, et mourut en cette dernière ville le 21 janvier 1096.

47. Manassès II, fils de Manassès de Châtillon, dit *le Chauve*, vidame de Reims, fut confirmé archevêque par Urbain II, en 1096, et sacré le dimanche de la Passion, après avoir reçu le diaconat la première semaine de carême, et la prêtrise la troisième. Il tint en 1099 un concile à Saint-Omer, à la prière de Robert-le-Jeune, comte de Flandre. Marlot croit qu'il fut un de ceux qui couronnèrent le roi Philippe le jour de la Pentecôte de l'année 1100, quoique ce prince fût alors excommunié. Déjà vieux, il fit cette année et les suivantes des présens considérables à plusieurs monastères; il tint un synode à Reims en 1103, et termina cette même année les différends d'entre les chanoines de Saint-Symphorien et ceux de Saint-Denis. Il assista en 1104 au concile de Troyes, en assembla un autre à Reims en 1105, et mourut en 1106.

48. Raoul-le-Vert, illustre par sa science et sa droiture, fut sacré à Orléans au mois d'août 1108, malgré les oppositions des chanoines de Reims. Enfin la paix ayant été rendue à cette église, principalement par les bons offices d'Ives de Chartres et de Lambert d'Arras, Raoul prêta au roi le serment ordinaire le jour de Noël de cette même année. Il assista en 1110 au concile de Fleury, et, en 1114, en septembre et décembre, à ceux de Reims et de Beauvais, ainsi qu'à un autre tenu à Reims en 1115, par Conon, légat apostolique. En 1119, le pape Calixte II assembla à Reims un célèbre concile, et vers la même année Raoul en célébra un à Soissons, de concert avec le légat, contre Pierre Abailard. Il approuva l'année suivante, au concile de Beauvais, le décret concernant l'élévation du corps de Saint-Arnoul, évêque de Soissons. Il mourut le 23 juillet 1124.

49. Rainauld II de Martigny ou des Prés, fils de Brientius, de la famille de Mayenne en Anjou, fut transféré, par la faveur du roi Louis VI, de l'évêché d'Angers à cette église en 1124, et assista cette même année au concile de Clermont. Il se trouva en 1128 à l'assemblée d'évêques tenue par Matthieu, évêque d'Albano, et établit des chanoines réguliers dans le monastère de Saint-Martin d'Épernay. Il sacra, le jour de Pâques 1129, Philippe, fils aîné de Louis VI. Il assista au mois d'octobre 1131 au concile assemblé à Reims par le pape Innocent II, qui y sacra Louis VII à la prière du roi son père. En 1133, il se trouva au concile de Jouarre, dans lequel on excommunia les meurtriers du prieur de Saint-Victor de Paris, et partit en 1134, pour le concile de Pise. Enfin il mourut extrêmement vieux en 1138.

50. Sanson, fils de Raoul de Mauvoisin, dit *le Barbu*, d'une des plus nobles familles du Vexin, fut élu après deux ans de vacance par les soins de saint Bernard, et sacré par Joslen en 1140. Il commença dès-lors à faire briller sa vertu et sa prudence, par le soin qu'il prit du troupeau qui lui était confié. Il condamna la même année, dans le concile de Soissons, les erreurs d'Abailard, et en écrivit à Innocent II, de concert avec les évêques de Soissons, de Châlons et d'Arras. Leur lettre est la cent quatre-vingt-onzième parmi celles de saint Bernard. Il fut privé de l'usage du *pallium* par Eugène III en 1146, pour avoir couronné Louis VII et célébré les divins offices dans la ville de Bourges, soumise alors à l'interdit, décret dont saint Bernard se plaignit amèrement, vu surtout les

priviléges de l'église de Reims, et l'occurrence de l'expédition de la Terre-Sainte, pour laquelle toute la cour était assemblée. Il assista en 1148 au concile célébré à Reims par le même Eugène III, dans lequel le différend de la préséance entre l'archevêque de Reims et celui de Trèves fut terminé de la même façon que l'avait été un semblable différend, cent ans auparavant, sous le pape Léon IX. Il concourut dans le concile de Baugency, en 1152, à la cassation du mariage de Louis VII avec Éléonore, duchesse d'Aquitaine. Enfin il termina heureusement la carrière qu'il avait si saintement fournie, le 21 septembre 1161.

51. Henri Ier de France, frère de Louis VII, passa du siége de Beauvais à celui-ci le 18 février 1162, avec l'approbation du pape Alexandre III, qui lui envoya le *pallium* par l'abbé de Grand-Bois. Il s'appliqua sans délai à procurer, de concert avec ses suffragans, l'honneur de l'église de Châlons. Il eut en 1164 des différends considérables avec les habitans de Reims ainsi qu'avec ses chanoines, lesquels après avoir causé de grands maux en cette ville pendant plusieurs années, furent enfin terminés en 1167, selon le P. Pagi, t. 4, p. 629. Il parut aussi dans le pape Alexandre quelque refroidissement à son égard en 1166; mais les mouvemens que se donna Henri environ cette même année contre un essaim de manichéens tombé en Flandre, donnèrent une telle satisfaction au pape, qu'il confia dans la suite plusieurs affaires importantes à la prudence de notre archevêque. En un mot, s'il eut des défauts, il mérita de plus d'une part l'estime de sa nation; disons plus, celle des peuples les plus éloignés. Il mourut en 1175, et fut inhumé devant le grand autel de sa cathédrale.

52. Guillaume Ier, quatrième fils de Thibauld, comte de Champagne et de Mathilde de Carinthie, nommé communément *Guillaume-aux-blanches-mains*, ayant embrassé l'état ecclésiastique dès sa tendre jeunesse, posséda d'abord plusieurs dignités en diverses églises, jusqu'à ce que, élu évêque de Chartres, il passa ensuite à l'archevêché de Sens, enfin à celui de Reims au commencement de 1176, où il continua d'exercer la fonction de légat apostolique, dont il avait été honoré lors de son gouvernement à Sens. Aussitôt qu'il eut été reçu à Reims, il résolut d'assister à l'office de sa cathédrale pendant un an entier, afin de s'assurer par lui-même des donations de ses prédécesseurs, pour les confirmer, et aussi pour engager ses chanoines à l'exactitude, et terminer les différends qui s'excitaient, de temps en temps, parmi les clercs. Il fut aussi, dit Marlot, le premier qui signa seul les expéditions de son secrétariat, et sans marquer l'année de son pontificat. Il assista au mois de mars 1179 au concile de Latran, dans lequel il fut créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, et obtint, pendant son séjour à Rome, la cassation d'un décret de Reims, qui défendait de laisser en aumône aux églises aucuns biens fonds. Alexandre III lui accorda encore vers le même temps le privilége exclusif de sacrer les rois de France, privilége confirmé alors par le roi Louis VII, et ensuite par les successeurs d'Alexandre. Il fut aussi, à son retour en France, créé duc et pair, et depuis ce temps les archevêques de Reims n'ont pas seulement conservé cette dignité, mais ont tenu et tiennent encore le premier rang entre ceux qui en sont revêtus. Philippe-Auguste l'ayant fait son premier ministre en 1183, pria le pape Luce de le dispenser de l'aller trouver, vu le besoin qu'il avait d'une personne aussi capable qu'était Guillaume, de l'aider dans le gouvernement de son royaume. Ce cardinal cependant partit pour Rome en 1185, et se trouva à l'assemblée dans laquelle Urbain III fut déclaré pape. Marlot croit qu'il se trouva aussi à l'élection de Grégoire VIII, en 1187. De retour en France la

même année, il consentit, pour le bien de la paix, au droit que son chapitre s'arrogeait, d'excommunier et d'absoudre ceux d'entre eux qui se trouvaient l'avoir mérité. Il consentit mal-à-propos en 1193, au divorce entre le roi Philippe et la princesse Ingelburge. Il fut de nouveau créé légat apostolique par Innocent III, en 1198, et, étant tombé malade en Italie, où il était allé pour la troisième fois, il voulut revenir en son diocèse; mais il n'y put arriver, étant mort subitement à Laon le 7 septembre 1202.

53. Gui II Paré, d'abord abbé de Cîteaux, ensuite cardinal et évêque de Préneste, puis légat apostolique en Allemagne, monta sur la chaire de Reims en 1204, cette église ayant été deux ans vacante. En 1205 le pape Innocent III lui assura et à ses successeurs le droit de sacrer les rois de France et plusieurs autres priviléges. Étant parti en 1206 pour la Flandre, dans le dessein de s'acquitter des devoirs de sa légation, il mourut à Gand le 30 juillet de la même année.

54. Albéric de Humbert ou du Haut-Villiers, prit possession de cette église le 1er juillet 1207, et fut sacré le dimanche suivant. Il se croisa contre les Albigeois en 1209, et se fit en Languedoc une grande réputation d'éloquence. Il accorda la même année, aux chanoines de Saint-Balsamie de Reims, les mêmes priviléges qu'à ceux de la métropole. Vers l'an 1211, la cathédrale ayant été réduite en cendres, on jeta l'année suivante les fondemens de celle qui subsiste maintenant, à la construction de laquelle on a employé vingt ans, selon quelques-uns, et trente, selon d'autres. Albéric se trouva en 1215 au concile de Latran, et en 1216, au jugement porté à Melun, dans une assemblée des pairs tant ecclésiastiques que laïques, contre Blanche, comtesse de Champagne. Enfin, à son retour de la guerre sainte, il mourut à Pavie le 24 décembre 1218.

55. Guillaume II, fils de Godefroi de Joinville, prit possession de cette métropole le 10 juin 1219; mais il refusa de promettre qu'il garderait à la lettre les priviléges et coutumes du chapitre. Son droit de rappeler les bannis, à son joyeux avènement, fut confirmé par Philippe-Auguste en 1220. Après s'être croisé contre les Albigeois en 1226, il fut consumé par la fièvre, à Saint-Flour en Auvergne, le 6 novembre de cette année.

56. Henri II, fils de Robert II, comte de Dreux et de Brenne, après avoir refusé l'évêché de Châlons en 1226, accepta ce siége en 1227, et fut sacré dans l'octave de Pâques. Il s'opposa, comme un mur d'airain, aux mépris que les laïques faisaient paraître pour les ecclésiastiques, et célébra à ce sujet plusieurs conciles, l'un à Saint-Quentin au mois d'août 1231, d'autres à Noyon et à Laon en 1232, un dernier à Saint-Quentin en 1233. Il en assembla encore de nouveaux en 1235 et 1236, tant à Compiègne qu'à Senlis et à Saint-Quentin, au sujet des violences exercées par les Rémois contre ses chanoines, ses domestiques et sa propre personne. Saint Louis n'oublia rien pour pacifier ces troubles. Enfin, après avoir encore tenu un concile à Saint-Quentin, pour la défense de la liberté des clercs, il mourut dans le château de Curville, à six lieues de Reims, le 6 juillet 1240.

57. Juhelle, archevêque de Tours, vu la vacance de quatre ans, occasionnée par l'ambition de plusieurs, fut nommé archevêque de Reims par Innocent IV, d'accord avec le roi en 1244. Après avoir pris possession de ce siége, il fit la visite des églises de la ville et du diocèse, et soumit à l'autorité de l'écolâtre les pauvres écoliers, dits *Bons-enfans*, au mois de mai 1245. Il assista la même année au concile de Lyon, et, l'année suivante, Innocent IV lui accorda le privilége de ne pouvoir être frappé de censure que par le saint-siége lui-même. Sa mort, arrivée en 1250, est

marquée au 18 décembre dans le nécrologe de Reims, qui fait de lui une très-honorable mention.

58. Thomas, fils de Gilles de Baumets ou Beaumanoir, et d'Agnès de Coucy, fut élevé sur ce siége le 19 mars 1251, et reçut aussitôt la permission du pape de se faire sacrer par l'évêque de Laon, vu l'absence de celui de Soissons. Il tint en 1256 et en 1257 deux conciles provinciaux, l'un à Saint-Quentin, et l'autre à Compiègne. Il mourut le 15 ou le 17 mars 1263.

59. Jean Ier, fils de Robert de Courtenay, du sang royal de France, et de Mathilde de Meun, confirmé dans la dignité d'archevêque de Reims par le pape en 1266, en prit possession le 6 octobre de cette année. Il accorda en 1268 des indulgences à ceux qui contribueraient au bâtiment de la nouvelle église des frères-prêcheurs, et convoqua en 1270 ses suffragans pour travailler de concert avec eux à délivrer les clercs des vexations des laïques. Il mourut en septembre cette même année.

60. Pierre Ier Barbet ou Barbète monta, dit-on, sur ce siége en janvier 1274, et partit au mois de mai suivant pour le concile de Lyon, dans lequel il reçut de Grégoire X la confirmation de tous les priviléges de son église. Il s'intéressa l'année suivante, avec beaucoup d'empressement, pour la canonisation de saint Louis. Il indiqua en 1278 un concile provincial à Compiègne au sujet des censures que fulminaient souvent alors les chapitres, et en tint encore un en 1287 au sujet des priviléges accordés par Martin V aux frères-prêcheurs et mineurs par rapport à la confession. Il fut souvent envoyé en ambassade tant vers le pape, que vers le comte de Flandre en 1294 et 1295, et mourut le 11 octobre 1298.

61. Robert Ier de Courtenay, fils de Guillaume, seigneur de Champignelles et de la Ferté-Loupière, prit possession de cette église le 8 septembre 1299, et fut le premier archevêque qui joignit dans son sceau les armes de sa famille avec l'image de la sainte Vierge. Il tint un concile à Compiègne en 1301, dans lequel des abbés, qui avaient conspiré contre leurs évêques, furent excommuniés; un à Reims en 1302, contre les chapitres des églises cathédrales; un autre enfin à Compiègne en janvier 1304. Ce fut de son temps, qu'en 1308 le cardinal Jean Le Moine fonda à Paris le collége qui porte son nom, et dans ce collége une bourse à la disposition de l'archevêque de Reims. Robert assista en 1312 au concile de Vienne, tenu surtout contre les templiers, et, en 1315, à l'assemblée du parlement de Paris contre le comte de Flandre. De retour du voyage qu'il avait fait avec Louis X, après avoir sacré ce prince, il assista au concile de Senlis, dans lequel il fut question du crime de Pierre de Latiliac, évêque de Châlons. Il indiqua au au mois de mai de l'année suivante un concile provincial à Paris au même sujet, et un autre à Senlis au mois de juillet. Enfin, après avoir fait grand nombre de legs pieux, il mourut le 3 mars 1324.

62. Guillaume III, frère du maréchal de Trie, passa de l'évêché de Bayeux à cette église en 1324, et assembla aussitôt un concile provincial à Compiègne. On a peine à croire combien il fut rigide défenseur des droits archiépiscopaux contre le chapitre : ce fut peu cependant, en comparaison de sa fermeté, à soutenir la juridiction ecclésiastique contre les entreprises des laïques, à l'occasion desquelles il assembla un concile à Senlis en 1326. Il en célébra encore un dans la même ville en 1329, et mourut le 26 septembre 1334.

63. Jean II de Vienne, transféré de l'évêché de Térouanne à cette métropole au mois d'octobre 1334, en avait à peine pris possession, qu'il commença à fréquenter la cour à l'exemple de ses prédécesseurs, ce qui causa insensiblement de grands maux. Il tint en 1344 un concile provincial à Noyon, après lequel il fut nommé ambassadeur auprès du pape

et du roi de Castille. Il mourut le 14 juillet 1351.

64. Hugues d'Arcy, passa de l'évêché de Laon à cette église en 1351, à la satisfaction de tout le monde, et fut reçu solennellement à Reims le 1er janvier 1352. Il mourut la même année, au plus tard à la fin d'avril.

65. Humbert, fils de Jean II, dauphin de Viennois, et de Béatrix de Hongrie, ensuite dauphin lui-même, ayant confirmé en dernier lieu la donation qu'il avait faite de sa souveraineté, six ans auparavant, à Philippe de Valois, roi de France, le 16 juillet 1349, et fait profession dans l'Ordre de Saint-Dominique le jour suivant, fut d'abord désigné patriarche d'Alexandrie par le pape à la sollicitation du roi. Ensuite, pour s'ôter tout lieu de regarder en arrière, il reçut tous les ordres sacrés aux messes du jour de Noël 1350, et fut sacré évêque le 1er janvier 1351. Le siége de Reims étant devenu vacant l'année suivante, il en fut pourvu par l'entremise du roi; mais pour conserver son titre de patriarche d'Alexandrie, il ne se nomma jamais qu'administrateur perpétuel de Reims, où il fit sa résidence pendant presque tout le temps qu'il fut chargé de cette église. Le roi Jean eut dessein de le transférer à l'église de Paris en 1355; mais Humbert résigna son archevêché entre les mains du pape. Il mourut la même année à Clermont en Auvergne; son corps fut transféré à Paris, et y fut inhumé dans l'église de son ordre, rue Saint-Jacques, auprès de la reine Clémence, son ayeule.

66. Jean III, fils d'Almaric III, seigneur de Craon, et de Béatrix de Rociac, était évêque du Mans lorsqu'il passa à cette métropole au commencement de décembre 1355. Il assista l'année suivante aux États du royaume tenus à Paris; mais devenu suspect aux Français, comme parent du roi d'Angleterre, il se retira à Mousson, vers l'an 1358. Il reprit l'année suivante Rociac sur les Anglais, ce qui excita leur roi à assiéger Reims : mais l'archevêque s'y étant jeté, défendit la ville avec tant de force, qu'il la délivra le 11 janvier 1360. Le parlement de Paris régla de telle sorte, en 1363, les différends d'entre ce prélat et les Rémois, que chacun eut quelque satisfaction. Enfin, après avoir eu part à plusieurs affaires de conséquence depuis l'an 1363 jusqu'en 1373, il mourut à Paris le 27 mars de cette année.

67. Louis Ier Tékart, fut transféré de l'évêché de Bayeux à cette église, fit sa soumission à la chambre apostolique le 20 mai 1373, et prit possession de sa métropole au mois de mars 1374. Il mourut le 12 octobre de cette même année.

68. Richard Picque, s'étant fait beaucoup d'honneur aux États-généraux tenus en 1374, fut choisi, à la recommandation du roi, pour gouverner cette église, dont il prit possession le 5 février 1375; et après avoir eu part à plusieurs affaires importantes dans l'intervalle des années 1377 et 1389. Il mourut le 22 septembre de celle-ci.

69. Ferri Cassinel, d'abord évêque de Lodève, ensuite d'Auxerre, fut transféré à cette métropole au mois de janvier 1390; mais il mourut de poison à Nîmes le 26 mai de cette même année.

70. Guy III, fils de Matthieu II, gouverneur de Roye, et de Jeanne de Cherisy, dame de Muret, fut d'abord évêque de Verdun, ensuite de Castres et de Dôle, archevêque de Tours et de Sens, enfin de Reims. Il prit possession de cette église, par procureur, le 22 juin 1390, et y entra solennellement trois ans après. On voit dans un registre manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi quelques statuts qu'il publia par ses vicaires-généraux, pour la réformation de la discipline ecclésiastique en ce diocèse. Il fut taxé de schisme lui-même, pour n'avoir pas voulu assister à l'assemblée du clergé tenue contre les schismatiques en 1404. Il assembla un concile provincial en 1408, dans lequel le célèbre Gerson fit un

discours, placé dans la seconde partie de ses œuvres. Pour satisfaire le roi, qui désirait un concile général qui mît fin au schisme, Guy entreprit au mois de mai 1409 le voyage d'Italie, avec le cardinal de Bar et plusieurs autres illustres personnages : mais il mourut à Voltri dans les confins de la Ligurie le 8 juin suivant, avant d'avoir pu arriver à Pise, où le concile était indiqué.

71. Simon de Cramaud prit possession de cette métropole le 15 décembre 1409, après avoir été successivement évêque d'Agen, de Béziers, de Poitiers, de Carcassonne, et archevêque d'Avignon. Il donna en 1412 les biens du monastère du Mont-d'Or à celui de Saint-Denis de Reims, qui les ayant remis en 1421 à la disposition des vicaires-généraux de l'archevêché, ceux-ci en disposèrent en faveur de l'hôpital de Saint-Antoine, qui le restitua en 1447 aux religieuses du Mont-d'Or. Pour ce qui regarde l'archevêque Simon, ayant été fait cardinal du titre de Saint-Laurent-*in-Lucina*, en 1412, il abdiqua l'archevêché de Reims, et retourna à Poitiers, où il mourut en 1429.

72. Pierre II Troussel ou Trousseau, transféré le 2 mai 1413 de l'évêché de Poitiers à cette église, mourut à Paris la même année, ayant seulement pris possession de son archevêché, par procureur, le 24 juillet. Il fut inhumé dans la cathédrale de Bourges, dont il avait été chanoine, et où l'on voyait une épitaphe qui lui faisait honneur.

73. Regnaud III de Chartres, élevé sur ce siége le 2 janvier 1414, assista au mois de novembre suivant, à une assemblée du parlement convoquée par le chancelier de Marca; reçut l'année suivante à Beauvais, l'empereur Sigismond, venu en France pour contribuer à la paix entre les rois et à l'extinction du schisme; et partit aussitôt après pour le concile de Constance, ayant laissé Jean Raimond pour grand-vicaire, et un évêque de l'Ordre de Saint-François pour faire les fonctions épiscopales. Il fut en 1425 le premier des ambassadeurs de l'obédience française envoyés à Martin V, par Charles VII, et reçu pour la première fois, en 1429, dans sa métropole, où il sacra Charles le 17 juillet suivant. On voit des lettres de Julien, légat apostolique, qui appellent Regnaud au concile de Bâle en 1431. Celui-ci, quoique transféré par Eugène IV à l'archevêché d'Embrun en 1434, préféra demeurer attaché à sa première épouse. Il fut fait en 1436 administrateur de l'évêché d'Agde, et cardinal en 1439. Enfin, étant allé à Tours pour traiter de la paix avec l'Angleterre, il mourut subitement au mois d'avril 1444.

74. Jacques, fils de Jean Jouvenel ou Juvénal, prévôt des marchands de Paris, et de Michelle Vitry, reçut d'abord du roi un canonicat de cette église, qui, le rendant éligible, le fit choisir pour archevêque le 25 octobre 1444. Il prit solennellement possession de sa métropole au mois de janvier 1445. Il fut chargé la même année par le roi de plusieurs négociations; et, à son retour, en 1447, il assista à l'assemblée de Bourges, tenue pour faire reconnaître Nicolas V, par Amédée de Savoie. Il se comporta si bien dans les négociations confiées à ses soins, qu'il en fut récompensé par la dignité de patriarche d'Antioche au mois de mars 1449. Il fut aussi fait administrateur de l'église de Poitiers, du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et de l'évêché de Fréjus. S'il n'a pas renoncé à ce dernier évêché avant de mourir, on ne peut placer son décès après l'an 1455.

75. Jean IV Jouvenel ou Juvénal, des Ursins, succéda à son frère puîné, après avoir d'abord gouverné l'église de Beauvais, puis celle de Laon. Il prit possession de cette métropole, par procureur, le 13 mai 1449, et en personne, avec les solennités ordinaires, le 27 juin suivant. Il fut aussitôt envoyé à Rouen par le roi, pour traiter avec l'archevêque et le peuple de la reddition de cette ville, et conduisit cette affaire avec

tant de dextérité que les Anglais furent entièrement repoussés, et toute la province soumise. Il assembla en 1455 un concile provincial à Soissons, dans les actes duquel il prit le titre de légat-né du saint-siége, ce que ses successeurs ont ensuite constamment imité. Il fut un des prélats qui, ayant revu, par ordre du pape Callixte III, le procès de la Pucelle d'Orléans, rétablirent la mémoire de cette généreuse fille. Il sacra le 15 août 1461 le roi Louis XI. C'est de son temps, vers l'an 1465, que la musique s'est introduite dans cette métropole. Il se trouva aux États-généraux du royaume tenus à Tours en 1467, et mourut en 1473.

76. Pierre III de Laval fut transféré, à la nomination du roi et par les bulles du pape, de l'évêché de Saint-Brieux à cette église en 1473, et en prit possession le 6 avril de l'année suivante, en retenant la commende de Saint-Brieux. Le différend qu'il eut avec le chapitre, sur ce que ceux-ci n'avaient pas attendu, selon le décret du concile d'Orléans, que le siége de Reims fût rempli pour y faire donner les ordres, ayant été presqu'aussitôt apaisé, Pierre s'appliqua avec tout le soin possible à conserver les droits ecclésiastiques, lésés alors par le bailli de Vermandois. Pour ne donner au roi aucun soupçon, il se retira peu après, avec l'agrément du pape Sixte IV, à Angers, laissant à Reims un grand-vicaire, nommé Gilles de la Rivière, et Pierre, évêque de Nazareth, pour conférer les saints ordres. Il ne conserva pas cependant les bonnes grâces du roi, qui lui ôta en 1477 le gouvernement du Rémois, qu'il lui avait donné peu auparavant, faisant en outre une ordonnance, qui excluait pour la suite tout Breton du siége de Reims. Enfin, Pierre s'étant retiré à Paris en 1493, il y mourut le 14 août de cette année.

77. Robert II, fils de Jean Briçonnet, seigneur de Varennes, et de Jeanne Berthelot, nommé à cette métropole en 1493, en prit possession le 27 novembre de la même année. Ayant été fait président de la chambre des comptes en 1494, et chancelier de France en 1495, il mourut à Moulins en Bourbonnais le 26 juin 1497.

78. Guillaume IV Briçonnet, frère du précédent, étant devenu veuf, et ayant été déjà pourvu des évêchés de Saint-Malo et de Nimes, qu'il garda presque jusqu'à sa mort, fut placé sur ce siége en 1497, et en prit possession le 6 novembre de la même année. Il sacra Louis XII le 27 mai 1498; et, l'ayant accompagné à Paris, il assista à son lit de justice, tenu le 7 juillet de la même année. Il passa en 1517 à l'église de Narbonne. *Voyez* Narbonne.

79. Charles-Dominique de Carreto, de l'illustre famille des marquis de Ferrare en Ligurie, était archevêque de Thèbes lorsqu'il fut créé cardinal, à la demande de Louis XII, en 1505. Il fut promu à l'archevêché de Reims, après l'abdication de Guillaume, le 16 septembre 1507, et en prit possession par procureur le 29 du même mois. Il passa au siége de Tours en 1508. Cest à tort qu'on le taxe d'avoir favorisé les cardinaux schismatiques. *Voyez* Tours.

80. Robert III, fils de Henri de Lénoncourt, et de Jeanne de Baudricourt, peut être compté entre les plus illustres archevêques de Reims. Il prit possession de cette métropole, après avoir cédé celle de Tours au précédent le 7 avril 1508, et y fit son entrée solennelle le 1er juillet suivant. Il envoya, de concert avec son chapitre, des députés au concile de Pise en 1512. Il sacra François Ier en 1515, et s'opposa généreusement, dit Marlot, à la confirmation que ce prince voulait que le parlement fît du concordat. Il signala sa charité dans une famine arrivée en Champagne en 1520. Il indiqua un concile à Reims en 1526, et contribua beaucoup à la décoration des églises, et surtout de sa cathédrale. Il mourut plein de bonnes œuvres le 25 septembre 1532.

81. Jean V, fils de René II, duc de Lorraine, et cardinal, fut le premier nommé par le roi à cette métropole en vertu du concordat. Il en prit possession, par procureur, le 10 février 1533. Il assista à l'élection de Paul III, en 1534; et ce pontife, qui connaissait son mérite, le fit son légat dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Enfin, après s'être acquitté, avec la sagacité qui lui était propre, de plusieurs importantes négociations, il abdiqua ce siége en faveur du suivant, à Rome, en 1538. Il gouverna cependant cette église encore quelques années.

82. Charles, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, prit possession de cette église, par procureur, le 26 avril 1538, fut sacré à Joinville, lieu de sa naissance, par le cardinal de Gèvres, évêque d'Amiens, au commencement de février 1545, et reçut le *pallium* dans sa cathédrale au mois de mai suivant. Le 19 mai 1547, il fut fait chancelier de l'Ordre de Saint-Michel, alors le plus distingué en France, par Henri II, qu'il sacra la même année, dans son église métropolitaine, le 26 juillet, et fut créé cardinal deux jours après. De retour de Rome, où il était allé prêter, au nom du roi, serment d'obéissance à l'Eglise, il s'appliqua, avec un soin vraiment épiscopal, à soutenir la foi contre les novateurs. Il fit en 1547, de concert avec son chapitre, tout ce qu'il crut devoir honorer la dignité de pénitencier dans son église. Il assista en 1550 à l'élection de Jules III, succéda à son oncle paternel dans l'évêché de Metz, dont il prit possession le 21 juin, et l'abdiqua pour demeurer à Reims en 1551. Il se trouva en 1555 à l'élection de Marcel II, et moins d'un mois après, à celle de Paul IV, duquel il obtint le réel du titre de légat-né, dont ses prédécesseurs avaient seulement eu le nom. Il harangua fort éloquemment, en 1557, dans les États-généraux tenus à Rouen, et, en 1558, à ceux de Paris. On lui attribue plusieurs fautes par rapport aux droits de son église et du royaume; mais il ne paraît pas difficile de diminuer au moins l'idée peu avantageuse qu'elles donnent de lui. Il sacra le roi Charles IX, le 13 mai 1561, et assista au mois de septembre suivant au célèbre colloque de Poissy. Il partit en 1562 pour le concile de Trente. En 1563 il alla à Otting pour conférer avec l'empereur des moyens de terminer promptement le concile, où il revint peu de jours après, et en procura la clôture, qui se fit enfin le 4 décembre de cette année. De retour de Trente à Reims, il tint son concile provincial en 1564. Il fonda en 1571 un séminaire dans le bourg de Barbastre, où il demeura douze ans entiers. Enfin les calvinistes, dont il avait toujours été un formidable adversaire, eurent la cruelle joie de le voir mourir le 26 décembre 1574.

83. Louis II, né à Dampierre, de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est, succéda à son oncle dans cet archevêché au commencement de l'année 1575, et assista, le 14 février suivant, au couronnement de Henri III, ne pouvant faire lui-même cette cérémonie, parce qu'il n'avait pas encore reçu l'ordre sacré du sacerdoce. Il se trouva l'année suivante aux États tenus à Blois, fut créé cardinal, en 1578, par Grégoire XIII, et ordonné prêtre le 2 février 1579. Il fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1582, et sacré archevêque le 17 février 1583. Il tint au mois de mars suivant, par dispense du pape, son concile provincial, quoiqu'il n'eût pas encore reçu le *pallium*. Il succéda à la juste haine de son oncle contre les calvinistes, autant qu'à sa dignité d'archevêque; mais il la porta à l'excès sans doute, si ce fut avec justice qu'il fut pris, ainsi que plusieurs autres prélats et seigneurs, et tué le 24 décembre 1588, comme complice des entreprises du duc, son frère, contre le roi, sous prétexte que ce prince ne s'opposait pas assez à ces hérétiques.

84. Nicolas de Pellevé, dont on a déjà parlé à son rang d'évêque d'Amiens, prit possession de la métropole le 4 octobre 1592, le siége ayant vaqué quatre ans. Il le laissa lui-même quatre ans après son exaltation, étant mort le 26 mars 1594, de l'appréhension qui le saisit, à la nouvelle de l'entrée du roi Henri IV à Paris.

85. Philippe du Bec, nommé à cet archevêché par le roi Henri IV, le 25 juillet 1594, fut d'abord mis en possession par arrêt du parlement : mais ayant reçu ses bulles en 1597, il prit possession, par procureur, au mois d'août 1598, et en personne au mois d'octobre suivant; mais il ne gouverna pas long-temps cette église, étant mort le 10 janvier 1605. On a imprimé ses sermons et sa traduction du Traité de saint Ambroise sur les veuves, à Paris en 1596.

86. Louis III, fils de Henri de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, de coadjuteur de cette métropole en devint archevêque en 1605, et fut reconnu par le parlement comme premier pair de France, quoiqu'il n'eût jamais été prêtre. Il n'était que sous-diacre lorsque Louis XIII fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse le 17 octobre 1610. Après avoir siégé comme premier pair de France aux États-généraux en 1614, il fut créé cardinal et protecteur du royaume par Paul V en décembre 1615. On croit qu'il épousa Charlotte des Essarts, maîtresse de Henri IV, et qu'il en eut plusieurs enfans qui furent regardés comme bâtards. Étant sorti en 1621 de la prison où il avait été enfermé pour cause de duel, il suivit le roi à Poitiers; mais, attaqué d'une maladie mortelle au siége de Saint-Jean-d'Angély, il fut transféré à Xaintes, où il mourut pénétré de regret de ses désordres passés, le 21 juin de cette année 1621.

87. Guillaume V Gifford ou Gabriel de Sainte-Marie, né en Angleterre en 1554, mais originaire de France, général des bénédictins anglais en 1617, et évêque d'Archidiapole sous la métropole d'Héraclée, par des bulles du 23 octobre de cette même année, afin qu'il pût faire les fonctions épiscopales en la place de Louis, fut lui-même nommé à cet archevêché par le roi, en prit possession par procureur le 23 janvier 1623, et fit son entrée solennelle le 11 février suivant. Il mérite des louanges pour ses soins assidus et la sagesse singulière avec laquelle il gouverna cette métropole. Entre autres preuves de son génie, il a laissé un Traité de la prédestination, et des Sermons pour le temps de l'Avent. Il avait aussi, avant sa mort arrivée le 11 avril 1629, mis la dernière main à l'ouvrage de Guillaume Regnaud, intitulé: *Calvino-Turcismus*.

88. Henri III, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, devenu archevêque de Reims en 1629, en prit possession, par procureur, le 17 septembre de cette même année; mais il ne reçut jamais les ordres majeurs. Il eut pour évêques suffragans, et qui exercèrent les fonctions en sa place, Henri Clausse, évêque de Châlons, Henri Boivin, évêque de Tarse, et Etienne Puget, évêque de Dardanie. Il quitta l'état ecclésiastique pour prendre l'épée en 1641.

89. Léonore d'Étampes de Valencé, d'abord évêque de Chartres, fut nommé par le roi à cette métropole le 16 novembre 1641, en prit possession, par procureur, le 17 février 1643, et en personne le 1er avril, après avoir reçu le *pallium* le 29 mars précédent. L'année suivante, il convoqua un concile des évêques de la province; mais cette assemblée fut différée par ordre du roi. Il fit le 14 août 1645 une entrée solennelle à Sedan, et n'oublia rien pour rétablir la religion dans cette ville et ses environs. Il assista en 1650, comme président, à l'assemblée du clergé, et harangua plusieurs fois le roi Louis XIV en cette qualité; mais il mourut avant que la clôture en fût faite, le 6 avril 1651.

90. Henri IV, fils de Henri de Savoie, duc de Nemours, et d'Anne de

Lorraine, duchesse d'Aumale, désigné archevêque de Reims en 1651, abdiqua en 1657, sans avoir jamais reçu les ordres sacrés.

91. Antoine Barberini, cardinal, était évêque de Poitiers lorsqu'il fut transféré à Reims en 1657; mais il ne put obtenir de bulles qu'en 1667, qu'il les reçut avec le *pallium* des mains de Clément IX. De retour en France la même année, il prit possession par procureur le 4 octobre et en personne le 22 décembre, après avoir prêté serment de fidélité au roi le mois précédent. Il tint un synode en avril 1669, dans lequel il fit plusieurs statuts pour le bon ordre des églises. Étant retourné en Italie à la fin de cette année, il mourut le 3 août 1671, dans un château près de Rome.

92. Charles Maurice, fils de Michel Le Tellier, chancelier de France, et d'Anne Turpin, fait coadjuteur de l'archevêché de Reims en 1668, et sacré archevêque de Nazianze le 11 novembre de cette année, prit possession solennelle de cette métropole après la mort du précédent en 1671, et prit séance au parlement, comme premier pair de France, le 14 décembre de cette année. Il condamna en 1678 un livre intitulé : Miroir de piété, et fut créé comte consistorial en 1679. Il fonda, en 1686, dans sa ville métropolitaine, un très-grand séminaire dont il donna la conduite aux chanoines réguliers de la congrégation de France en 1702. Il avait été fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1688. Il accepta, à la sollicitation du roi, l'union de la mense abbatiale de Saint-Thierri à son archevêché, en compensation des droits qu'il pensait avoir sur les églises de la nouvelle province de Cambrai. Il s'éleva en 1677, de concert avec l'archevêque de Paris, contre un livre intitulé: *Nodus prædestinationis dissolutus,* et fut en 1699 un des prélats qui condamnèrent celui des Maximes des saints. Il présida en 1700, comme doyen des archevêques de France, à l'assemblée du clergé; mais il céda peu après ce droit à l'archevêque de Paris. Il fit en 1701 et 1702 des assemblées des évêques de sa province, et devint en 1704 doyen des comtes consistoriaux, par arrêt du grand-conseil, contre les prétentions des comtes laïques. Enfin, il mourut subitement à Paris le 23 février 1710. Il avait été proviseur de Sorbonne.

93. François de Mailly, archevêque d'Arles, fut nommé à cette métropole par le roi le 12 juillet 1710, en prit possession, par procureur, le 7 février 1711, et en personne le 25 mars suivant. Délégué de sa province à l'assemblée extraordinaire du clergé en 1713, il fut reçu au parlement, comme premier pair de France, et y défendit en 1715 les droits des pairs. Il fut créé cardinal par Clément XI le 3 décembre 1719, et se conduisit en cette occasion avec tant de sagesse, qu'il reçut la calotte des mains du roi le 28 mai 1720, quoique ce ne fût point à la demande de ce prince qu'il eût été élevé à la pourpre. Il mourut au monastère de Saint-Thierri le 13 septembre 1721.

94. Armand Jules de Rohan, fils de Charles de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémenée, et d'Elisabeth de Cochefilet de Vaucelas, après avoir assisté à l'élection du pape Innocent XIII, fut nommé à cet archevêché par le roi au mois de mai 1722, et sacré à Paris le 23 août suivant par le cardinal de Rohan, son grand-oncle. Il prit possession de son église en personne le 11 septembre de la même année, et eut l'honneur de sacrer le roi Louis XV, le 25 octobre suivant.

95. Charles-Antoine de la Roche-Aimond, docteur en théologie le 10 avril 1724, vicaire-général de Limoges et sacré évêque de Sarept le 5 août 1725, évêque de Tarbes en 1731, archevêque de Toulouse en 1740, de Narbonne en 1751, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1753, grand-aumônier de France en 1760, archevêque de Reims en 1762, mort en 1777.

96. Alexandre-Angélique de Talley-

rand Périgord, né à Paris en 1736, sacré évêque de Trajanople le 28 décembre 1766, de Reims en 1777, grand-aumônier de France en 1808. Il avait été membre des États-généraux, et avait refusé sa démission en 1801. Il fut nommé à l'archevêché de Paris en 1817 et ne prit possession du siége qu'en 1819, fut fait cardinal à cette époque, et mourut à Paris le 19 octobre 1822.

(Le siége de Reims fut supprimé par le concordat de 1801 et rétabli par celui de 1817.)

97. Jean-Charles de Coucy, né le 23 septembre 1746, vicaire-général de Reims, aumônier de la reine, sacré évêque de la Rochelle en 1770, refusa sa démission en 1801, nommé à l'archevêché de Reims en 1817, mort en 1824.

98. Anne-Antoine-Jean-Baptiste-Marie de Latil, né le 6 mars 1761, sacré évêque d'Amiclée en 1816, transféré à Chartres en 1817, et à Reims en 1824, comte et pair de France, commandeur du Saint-Esprit, cardinal, etc.

Conciles de Reims.

Le premier fut tenu l'an 514, selon Baronius, Binius et quelques autres. Il y en a qui rapportent ce concile à l'an 517, et qui se contentent de dire qu'il fut tenu dans les Gaules, sans désigner l'endroit. Un hérétique arien y fut converti par saint Remi. (Lab., t. 4, p. 1572.)

Le second, l'an 625 ou 630. Sonnatius, archevêque de cette ville, y présida, et l'on y fit vingt-cinq canons.

Le premier porte que personne ne pourra s'attribuer, comme un bien propre, quelque longue que soit sa possession, ce que l'Église lui a donné à titre précaire.

Le second veut que l'on dépose les prêtres et les clercs qui font des cabales contre leurs évêques.

Le troisième confirme les canons du cinquième concile de Paris.

Le quatrième exhorte les évêques à rechercher soigneusement les hérétiques pour les convertir.

Le cinquième défend les excommunications qui se font témérairement, et ordonne que le concile provincial juge de la validité de l'excommunication.

Le sixième défend, sous peine d'excommunication, aux juges séculiers d'imposer aux clercs des charges publiques ou de les condamner à des peines, sans le consentement de l'évêque; et enjoint aux évêques de corriger les clercs, leur défendant en même temps de recevoir dans le clergé ou les monastères ceux qui reçoivent les revenus du domaine.

Le septième veut qu'on excommunie ceux qui arracheront de l'Eglise les criminels qui s'y sont retirés, et ordonne qu'avant qu'on les livre, on fera prêter serment à ceux à qui on les rend, qu'ils ne les feront ni mourir, ni estropier, ni mettre à la question, et qu'on n'en laissera sortir aucun qu'il n'ait promis auparavant de faire pénitence.

Le huitième excommunie ceux qui contractent des mariages incestueux, s'ils ne se séparent et ne font pénitence, et déclare qu'ils doivent être privés des charges et des biens, et même déférés aux juges séculiers s'ils refusent de se séparer.

Le neuvième prive de la communion jusqu'à la mort, celui qui a commis un homicide volontaire, si ce n'est en se défendant.

Le dixième dit qu'il faut regarder comme les homicides des pauvres, ceux qui retiennent les biens donnés par leurs parens aux églises ou aux monastères.

Le onzième défend aux chrétiens de vendre des esclaves aux juifs ou aux païens.

Le douzième défend de recevoir les prêtres et les clercs qui n'ont point de lettres de leur évêque.

Le treizième défend aux évêques de vendre les esclaves de l'Église, ni d'en aliéner les autres biens.

Le quatorzième veut qu'on mette en pénitence ceux qui observent les augures, et qui imitent les autres superstitions des païens.

Le quinzième ne veut pas qu'on reçoive les esclaves pour accusateurs, ni qu'on permette à un accusateur qui n'a pas pu prouver le premier crime qu'il a avancé, de passer à d'autres.

Le seizième excommunie ceux qui s'empareront des biens de l'Église après la mort de l'évêque.

Le dix-septième sépare de la communion de l'Église ceux qui veulent rendre esclaves des personnes libres.

Le dix-huitième défend aux ecclésiastiques de plaider sans en avoir la permission de l'évêque.

Le dix-neuvième défend d'ordonner des laïques pour les faire aussitôt archiprêtres : il permet seulement d'ordonner clerc celui des laïques qui se trouvera l'ancien.

Le vingtième veut que ce qui sera donné aux évêques par des personnes étrangères appartienne à l'évêque, à l'exception des choses données par fidéi-commis.

Le vingt-unième porte qu'on dépose l'évêque qui s'empare des biens de l'Eglise, et qu'on le regarde comme homicide des pauvres.

Le vingt-deuxième prive de la fonction des ordres des évêques qui briseront les vases sacrés, si ce n'est dans une grande nécessité, et pour racheter les captifs.

Le vingt-troisième excommunie ceux qui enlèvent les veuves ou les vierges consacrées à Dieu.

Le vingt-quatrième porte la même peine contre les juges qui mépriseront les canons, ou violeront l'édit du roi Clotaire II, donné à Paris.

Le vingt-cinquième veut que celui qu'on ordonne évêque soit du pays, qu'il ait été choisi par les suffrages du peuple et des évêques de la province, et approuvé par tout le concile; que ceux qui ne seront pas ainsi ordonnés, soient chassés de leur siége, et que les évêques qui les auront ordonnés soient privés de leurs fonctions pendant trois ans. (Reg. 14. Lab. 5. Hard. 3.)

Le troisième concile fut tenu l'an 813. Vulfaire, archevêque de la ville y présida, et l'on y dressa quarante-cinq canons, dont la plupart ne sont qu'une répétition de ceux du sixième concile d'Arles, et de celui de Mayence.

Les canons douze, seize et trente-un, regardent la pénitence, et veulent qu'on impose des pénitences publiques pour les péchés publics seulement.

Le vingt-unième défend aux prêtres de passer d'un moindre titre à un autre plus élevé. (Reg. 20. Lab. 7. Hard. 4.)

Le quatrième concile, l'an 874. (Reg. 24. Lab. 9. Hard. 6.)

Le cinquième, l'an 879. (Lab. 9.)

Le sixième, l'an 892 ou 893, en faveur de Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue, qui fut sacré roi de France par Foulques, archevêque de Reims. (Lab. 9.)

Le septième, l'an 894. (*Gall. chr.*, t. 3, p. 14.)

Le huitième, l'an 900. On y excommunia les assassins de l'archevêque Foulques. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le neuvième, l'an 923. (*Gall. chr.*, t. 3, p. 15.)

Le dixième, l'an 975. Le diacre Étienne, légat du pape Benoît VII, y excommunia Théobald, usurpateur de l'évêché d'Amiens. (Lab. 9.)

Le onzième, l'an 989. Arnoul, fils de Lothaire, y fut élu archevêque. (Lab. *ibid.*)

Le douzième, l'an 991. Arnoul y fut déposé, et Gerbert y fut élu. Ce concile fut tenu à Reims ou à Saint-Bâle, à trois lieues de Reims. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le treizième, l'an 1015, sur les biens de l'Église, en faveur de l'abbaye de Mousson. (Martenne, *in thesauro*, t. 4.)

Le quatorzième, l'an 1049. Le pape Léon IX, y présida. Il s'y trouva vingt évêques, près de cinquante abbés, et plusieurs autres ecclésiastiques. L'on y fit la translation du corps de saint Remi dans la nouvelle église que l'abbé Hérimar avait fait bâtir, et l'on y publia douze canons.

Le premir porte qu'on n'élevera personne aux dignités ecclésiasti-

ques, que par les suffrages du clergé et du peuple.

Le second défend d'acheter ou de vendre l'ordination, les ministères ecclésiastiques, ni les autels.

Le troisième fait défense aux laïques de retenir les titres ecclésiastiques.

Le quatrième déclare qu'il n'y aura que l'évêque, ou quelqu'un de sa part, qui puisse lever aucune coutume dans les parvis des églises.

Le cinquième défend de rien exiger pour la sépulture, pour le baptême, ou pour l'Eucharistie.

Le sixième ordonne que les clercs ne porteront point d'armes et n'iront point à la guerre.

Le septième condamne les clercs ou les laïques qui prêtent à usure.

Le huitième interdit aux clercs et aux moines de quitter leur état.

Le neuvième défend qu'on fasse aucune violence aux clercs qui voyagent.

Le dixième est pour empêcher qu'on fasse aucune vexation aux pauvres.

Le onzième condamne ceux qui épousent leurs parentes.

Le douzième défend de quitter une femme légitime pour en épouser une autre. (Reg. 25. Lab. 9.)

Le quinzième concile fut tenu l'an 1059 pour le couronnement de Philippe Ier, roi de France. (*Ibid.*)

Le seizième, l'an 1092, contre Robert, comte de Flandre, qui s'emparait du bien de tous les ecclésiastiques qui décédaient. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le dix-septième, l'an 1094, au sujet du mariage du roi Philippe avec Bertrade. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le dix-huitième, l'an 1105. On y élut pour évêque de Cambrai Eudes ou Adon, abbé de Saint-Martin à Tournay. (Dom Martenne.)

Le dix-neuvième, l'an 1109, dans la cause de Godefroi, évêque d'Amiens. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le vingtième, l'an 1115, contre Henri V, empereur, et pour obliger Godefroi, évêque d'Amiens, à rentrer dans son diocèse. (*Ibid.*)

Le vingt-unième, l'an 1119. Le pape Callixte II, y présida, et l'on y publia cinq canons.

Le premier condamne les simoniaques.

Le second défend de recevoir l'investiture des églises ou des biens ecclésiastiques de la main des laïques.

Le quatrième défend aux ecclésiastiques de laisser les biens de l'Église à leurs héritiers comme par succession, et aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacremens, ou pour la sépulture.

Le cinquième est contre les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui avaient des femmes ou des concubines. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le vingt-deuxième, l'an 1131. Le pape Innocent II, y couronna le roi Louis-le-Jeune, à la place de son frère Philippe, et y publia dix-sept canons qui sont répétés dans le second concile général de Latran. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques, et un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines français, anglais, allemands, espagnols. Le plus célèbre des abbés était saint Bernard, qui parut avec éclat dans ce concile. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le vingt-troisième, l'an 1132, en faveur de l'abbaye de Marmoutier. (Martenne, *Thesauri*, t. 4.)

Le vingt-quatrième, l'an 1148, touchant Gilbert de la Porrée, qui y fut condamné par le pape Eugène III. Saint Bernard y dressa une profession de foi contre Gilbert. On y publia aussi dix-huit canons qui sont tous parmi ceux du second concile général de Latran. (Reg. 27. Lab. 10. Hard. 7.)

Le vingt-cinquième, l'an 1157. (Martenne, *Collect. novæ*, t. 7.)

Le vingt-sixième, l'an 1158, sur le différend de l'évêque de Laon avec l'abbé de Saint-Martin. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le vingt-septième, l'an 1164, pour secourir la Palestine. (Pagi, *ad hunc an.*)

Le vingt-huitième, l'an 1231, tenu à Saint-Quentin, sur la discipline, et

dans la cause de Milon, évêque de Beauvais. Henri de Brenna, archevêque de Reims, y présida. (Hard. 8.)

Le vingt-neuvième, l'an 1235, à Saint-Quentin, sur la liberté des églises. (*Ibid.*)

Le trentième, la même année à Compiègne, pour des remontrances au roi. (*Ibid.*)

Le trente-unième, la même année, à Senlis. (*Ibid.*)

Le trente-deuxième, l'an 1236, à Saint-Quentin, pour les immunités de l'Eglise. (*Ibid.*)

Le trente-troisième, l'an 1239, à Saint-Quentin, sur le même sujet. (Lab. 11. Hard. 8.)

Le trente-quatrième, l'an 1257, à Compiègne. (*Gall. chr.*, tom. 3, pag. 332.)

Le trente-cinquième, l'an 1287, au sujet des religieux de Saint-Dominique et de Saint-François, et touchant le privilége d'entendre les confessions, qui leur avait été accordé par Martin IV. Pierre Barbet, archevêque de Reims, présida à ce concile. (Hard. 8.)

Le trente-sixième, l'an 1301. On y fit une constitution de sept articles, dont la plupart regardent les clercs qui seraient appelés à un tribunal séculier. (D. Martenne, *Dictionn. des conciles.*)

Le trente-septième, l'an 1564. Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, y présida, et l'on y fit dix-neuf canons.

Le premier traite de la résidence des curés, et ordonne que ceux qui sont absens, seront obligés de retourner à leurs bénéfices dans trois mois, ou de s'en défaire.

Le second avertit les curés, qu'il est de leur devoir de prêcher la parole de Dieu, et qu'ils doivent instruire leurs paroissiens, du moins les fêtes et les dimanches, ou les faire instruire par d'autres. Il leur enjoint aussi d'avoir un concile de Trente en latin ou en français.

Le troisième porte que les curés auront soin d'instruire les fidèles de la puissance que les sacremens ont pour remettre les péchés, afin d'empêcher qu'ils ne les prennent pour leur damnation.

Le quatrième veut qu'ils les instruisent de quelle manière l'affinité spirituelle se contracte par le baptême.

Le cinquième prescrit, suivant le concile de Trente, les temps dans lesquels il est défendu de contracter mariage, et enjoint aux curés d'avertir les personnes qui se marient d'aller à confesse trois jours auparavant, et de s'approcher en même temps de la sainte communion.

Le sixième exhorte les curés à donner bon exemple, par l'intégrité de leur vie.

Le septième ordonne que tous les ans, dans le synode diocésain, on nommera six personnes doctes, pour examiner ceux qui seront présentés aux bénéfices-cures.

Le huitième porte qu'on examinera et qu'on éprouvera long-temps ceux qui se présentent pour les ordres, et qu'ils n'y seront élevés que par degrés.

Le neuvième déclare qu'on n'admettra personne à la tonsure qu'il ne soit confirmé, qu'il ne soit instruit des principes de la foi, qu'il ne sache lire et écrire, et qu'on ne juge avec probabilité qu'il s'engage dans cet état pour servir Dieu.

Le dixième ordonne que dans les églises on rétablira les fonctions des ordres mineurs.

Le onzième dit qu'on ne donnera les ordres mineurs qu'à ceux qui entendront la langue latine, et qu'on gardera les interstices en les leur conférant, à moins que l'ordinaire ne juge à propos de les en dispenser, et qu'ils apporteront des attestations de bonnes vie et mœurs de leur curé et de leur régent.

Le douzième veut qu'on applique les clercs qu'on ordonne à quelqu'église, où ils feront leurs fonctions.

Le treizième renouvelle le canon du concile de Trente touchant l'âge que doivent avoir ceux à qui l'on confère les ordres sacrés, et veut qu'ils

aient un bénéfice pour leur titre, qu'ils ne pourront résigner, ou qu'ils aient un titre patrimonial.

Le quatorzième prescrit quelques règles touchant le temps de l'examen.

Le quinzième parle de l'office que doivent faire les sous-diacres, les diacres et les prêtres, dans l'église qu'ils desservent.

Le seizième porte qu'on conférera gratuitement les ordres sans rien exiger, ni même sans pouvoir prendre ce qu'on offre volontairement.

Le dix-septième est sur la vie et les mœurs des clercs.

Le dix-huitième, sur la visite des archidiacres, et sur l'office des doyens ruraux.

Le dix-neuvième ordonne la réparation des églises, et d'en bannir ce qui pourrait paraître profane et deshonnête. (Lab. 15. Hard. 10.)

Le trente-huitième concile fut tenu l'an 1583. Le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, y présida, et l'on y publia vingt-six canons de discipline sur les mêmes matières que les canons des conciles précédens. (Lab. 15. Hard. 10.)

RENNES, *Rhedones*, ville épiscopale de France, sous la métropole de Tours, et ancienne capitale de toute la Bretagne, est située au confluent de la Vilaine et de l'Ille, à quatre-vingt-trois lieues de Paris. C'est une des plus belles villes du royaume : elle est partagée par la Vilaine en haute et basse. C'est aujourd'hui le chef-lieu de préfecture du département d'Ille-et-Vilaine; sa population est de vingt-six mille habitans. Outre le parlement, auquel la cour des aides avait été unie, il y avait intendance, sénéchaussée, présidial, hôtel des monnaies et juridiction consulaire, et c'est dans cette ville que les États de Bretagne se tenaient ordinairement avant la révolution. Le chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre était autrefois composé de cinq dignités, de seize chanoines, de quatre semi-prébendés, etc. Il consiste aujourd'hui en dix chanoines. L'évêque est assité de sept vicaires-généraux. Le chef de la maison d'Epinay était chanoine honoraire de cette cathédrale, et siégeait vis-à-vis de l'évêque, qui était seigneur en partie de la ville, et conseiller-né au parlement. La seconde église de Rennes, était celle de Saint-Mélaine, abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur : il y avait aussi celle de Saint-Georges, de bénédictines, où l'on ne recevait que des filles nobles. L'église du collége des jésuites était bâtie à l'italienne. Il y avait plusieurs autres maisons religieuses et neuf paroisses dans la ville de Rennes, ou dans les faubourgs, qui sont plus grands que la ville. Le couvent des dominicains, nommé *Bonne-Nouvelle*, célèbre dans l'histoire de cette province, était le chef-lieu d'une réforme de l'Ordre de Saint-Dominique, appelée la *congrégation de Bretagne*. Le beau palais, où s'assemblait le parlement, est dans la grande place. On remarquait aussi à Rennes, la statue équestre en bronze de Louis XIV, par Coysevox, et celle de Louis *le Bien-Aimé*.

Le diocèse de Rennes occupait, avec celui de Nantes, la partie la plus orientale de la Bretagne, et contenait deux cent soixante-cinq paroisses partagées en deux archidiaconés; il renferme maintenant cinquante-une cures, trois cent onze succursales et trois cents vicariats; les congrégations religieuses, au nombre de dix de différens ordres, ont trente-huit maisons : il y a de plus dans ce diocèse un établissement de religieux du Tiers-Ordre de la Trappe. L'évêque jouissait de quatorze mille livres de revenu, et payait mille florins pour ses bulles.

Evêques de Rennes.

1. Saint Modéran.
2. Saint Justin.
3. Saint Riosisme.
4. Saint Electran.

5. Saint Jean Ier, surnommé *le Blanc*.

6. Athénie souscrivit au premier concile de Tours en 462, et à celui de Vannes en 465.

7. Saint Amand, honoré le 14 novembre.

8. Saint Mélaine souscrivit au premier concile d'Orléans en 511, et mourut le 6 janvier. Il est honoré le 6 novembre, jour de sa translation.

9. Fébédiole souscrivit au cinquième concile d'Orléans en 549.

10. Victurie ou Victorie souscrivit au second concile de Tours en 567.

11. Duriotère assista, par procureur, au concile de Châlons-sur-Saône en 650.

12. Guillaume Ier présidait à cette église en 689.

13. Saint Modéran II ou Moran mourut le 16 mai 719.

14. Werin ou Warnaire mourut en 886.

15. Electran II sacré en 866.

16. Tetbaud quitta cet évêché pour être abbé de Saint-Mélaine.

17. Nodoard est rappelé dans une charte de 954.

18. Gaultier Ier était de l'illustre famille de la Guerche.

19. Warin II gouvernait cet évêché en 990.

20. Tristan de la Guerche.

21. Gaultier II mourut le 10 mai.

22. Warin III décédé le 17 mai 1036.

23. Main ou Mainon présidait à cet évêché en 1065; il mourut en 1075.

24. Sylvestre de la Guerche mourut le 18 janvier 1096.

25. Marbode, illustre par sa science, était archidiacre d'Angers, lieu de sa naissance, lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1096. Il assista au conciles de Troyes en 1114, et mourut moine de Saint-Albin d'Angers le 11 septembre 1123.

26. Royaud paya à la nature le commun tribut le 11 novembre 1126.

27. Amelin était abbé de Saint-Albin d'Angers, lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1127, et sacré le 15 mai de la même année. Il mourut le 2 février 1141.

28. Alain Ier mort le 1er mai 1156.

29. Étienne Ier de la Rochefoucauld, placé sur cette chaire en 1156, passa de cette vie à une meilleure le 5 septembre 1166.

30. Robert Ier était chanoine régulier de Rilly, lorsqu'il fut placé sur ce siége en 1166. Il mourut le 9 décembre 1167.

31. Étienne II de Fougères était chapelain de Henri II lorsqu'il fut élevé sur ce siége, et mourut le 13 décembre 1178.

32. Philippe, abbé de Clermont près Laval, ordre de Cîteaux, devint évêque de Rennes. Il présidait encore à cette église en 1181.

33. Jacques gouvernait cet évêché en 1181, selon une charte de Saint-Mélaine.

34. Erbert, abbé de Clermont, sacré évêque de Rennes en juillet 1184, mourut le 10 décembre 1198.

35. Pierre Ier de Dinan fut élevé sur ce siége lorsqu'il était archidiacre de Vesmuge dans l'archevêché d'Yorck. Il mourut en 1209.

36. Pierre II de Fougères présidait à cette église en 1210, et mourut le 10 juillet 1222.

37. Josselin, de Montauban, fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, le 30 novembre 1234.

38. Jean Ier Giguel, élevé sur ce siége en 1235, mourut le 11 novembre 1257.

39. Gilles Ier mourut en 1262.

40. Maurice de Trelidy ou Trésiguidy mourut le 16 septembre 1282.

41. Guillaume II de la Roche-Tanguy rendit son âme à Dieu le 20 septembre 1297.

42. Jean II de Sémois, franciscain, mourut, après avoir gouverné cinq ans cet évêché, en 1302.

43. Yves Ier mourut en 1304, après environ trois ans d'épiscopat.

44. Gilles II, décédé le 17 septembre 1308.

45. Alain II de Château-Giron,

était trésorier de Saint-Pierre lorsqu'il fut placé sur ce siége, et mourut le vendredi d'après l'octave de Pâques, le 24 avril 1327.

46. Alain III de Château-Giron, archidiacre de cette église, en fut désigné évêque en 1327, et mourut le 21 novembre 1328.

47. Guillaume III Ouvroing, élu en 1328, assista au concile de la province à Château-Gontier en 1339. Il présidait encore à cette église en 1347.

48. Yves II de Roimadec succéda au précédent en 1347, et mourut le 15 octobre 1349.

49. Arcande, décédé évêque de Rennes en 1354.

50. Pierre III de Laval, mourut le 11 janvier 1357.

51. Guillaume IV, nommé dans les registres de cette église en 1358, mourut en 1359.

52. Pierre IV de Guémenée fit son entrée solennelle dans cette église le 3 novembre 1359.

53. Raoul de Tréal était chanoine de cette église, lorsqu'il en devint évêque, le 28 janvier 1363. Il fit beaucoup de biens à son église, en soutint les droits avec courage, et s'appliqua à la réforme de son clergé. Il passa de cette vie à une meilleure le 13 février 1383.

54. Guillaume V de Bris présidait à cette église en 1385.

55. Antoine gouvernait cet évêché en 1388.

56. Anselme de Chantemerle, homme d'un rare mérite, et sacré évêque de Rennes le 1er octobre 1389, mourut en 1427.

57. Guillaume VI Brillet, d'un naturel doux et plein de religion, fut transféré de l'église de Saint-Brieux à celle-ci, abdiqua en faveur du suivant, ayant été fait archevêque de Césarée en 1447, et mourut en 1470.

58. Robert II de la Rivière succéda dans cet évêché à Guillaume son oncle en 1447, assista au concile provincial célébré à Angers en 1448, et mourut en 1450.

59. Jean III de Coatquis, évêque de Rennes en 1450, puis de Tréguier en 1454.

60. Jacques II d'Espinay, évêque de Saint-Malo, puis de Rennes en 1454. Il eut ensuite le chagrin d'être faussement accusé et long-temps détenu en prison, où il mourut très-avancé en âge, en janvier 1481.

61. Michel Guibé, transféré de l'église de Dol à celle-ci, mourut en 1501.

62. Robert III Guibé passa de l'évêché de Tréguier à celui-ci. Il fut créé cardinal en 1506, et transféré de cette église à celle de Nantes. Il mourut à Rome le 9 septembre 1513.

63. Yves III Mayeuc, un des plus beaux ornemens de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut élevé sur ce siége en 1506, et mourut en odeur de sainteté en 1541.

64. Claude Dodieu avait été ambassadeur auprès du pape Paul III et auprès de l'empereur Charles V, lorsqu'il fut nommé évêque de Rennes. Il assista en cette qualité au couronnement de la reine Catherine de Médicis en 1549, et aux États-généraux du royaume en 1557. Il mourut l'année suivante.

65. Bernardin Bochetel céda cet évêché au suivant, sans avoir été sacré.

66. Bertrand de Marillac, franciscain, élevé sur ce siége le 26 octobre 1565 et sacré à Paris le 27 décembre suivant, remplit parfaitement les devoirs d'un bon évêque, et mourut regretté de tout le monde le 29 mai 1573.

67. Aymare Hennequin placé sur ce siége en 1575, se montra le digne successeur de Bertrand son parent, quoiqu'il se trouvât dans d'épineuses circonstances. Il assista aux États de Blois en 1577, et au concile provincial de Tours en 1585. Il cessa de vivre le 13 janvier 1596.

68. Arnaud d'Ossat, sacré le 27 octobre 1596, fut fait cardinal en 1599 par Clément VIII, qui l'avait auparavant nommé à cet évêché.

69. Séraphin Olivier, élevé sur ce siége en 1599, puis créé cardinal le

9 juin 1604, à la nomination de Henri-le-Grand, mourut à Rome le 9 mars 1609.

70. François Lachiver, sacré en 1602, le précédent n'ayant jamais pris possession, fit son entrée en cette église le 1er septembre de la même année, assista aux États tenus à Paris en 1614, et mourut en 1619.

71. Pierre V Cornullier, transféré de l'église de Tréguier à celle-ci le 17 mars 1619, harangua le roi Louis XIII à Bordeaux, au nom du clergé de France, en 1621, et mourut à Rennes le 21 juillet 1639.

72. Henri de la Motte-Houdancourt, nommé par Louis XIII à cet évêché en 1639, fut sacré à Paris le jour de l'Épiphanie 1642. A la mort du cardinal Barberin, il fut désigné grand-aumônier de la reine en 1653. (*Gall. christ., vet. edit.*, t. 2, part. 2, p. 924 et suiv.) Henri de la Motte Houdancourt fut transféré à Auch en 1662.

73. Jean-Baptiste de Lavardin-Beaumanoir, troisième fils de Claude de Beaumanoir, vicomte de Saint-Jean, et de Renée de la Chapelle, dame de la Troussière, fut nommé en 1677, et mourut dans son diocèse le 23 mai 1711.

74. Christophe-Louis Turpin-Crissé de Sansay, mort en 1723.

75. Charles-Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, fils de François-Victor Le Tonnelier, marquis de Breteuil, secrétaire d'état, fut nommé à cet évêché le 17 octobre 1723, et mourut dans sa quarante-quatrième année en 1732.

76. Louis-Guy de Guérapin de Vauréal, né en 1690, sacré le 24 août 1732, élu maître de la chapelle de musique du roi en 1732, ambassadeur en Espagne en 1741, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la cour en 1744, créé grand d'Espagne en 1645, reçu l'un des quarante de l'académie française en 1749.

77. Jean-Antoine de Beaumont de Junies, né à Junies, diocèse de Cahors, en 1705, sacré en 1758, se démit de son siége en 1761.

78. Henri-Louis-René Dénos, né dans le diocèse du Mans en 1716, sacré évêque de Rennes le 16 août 1761, se démit en 1769.

79. François Bareau de Girac, né à Angoulême en 1732, sacré évêque de Saint-Brieux en 1766, transféré à Rennes en 1769, a donné sa démission en 1801, et est mort à Paris en 1821.

80. Jean-Baptiste-Marie de Maillé-Latour-Landry, évêque de Saint-Papoul, transféré à Rennes en 1802, mort à Paris en 1804.

81. N.... Enoc, sacré évêque de Rennes par le pape Pie VII dans l'église de Saint-Sulpice le 2 février 1805, a donné sa démission en 1820, et a été fait chanoine de Saint-Denis.

82. Charles Mannai, né à Champeix le 14 octobre 1745, sacré évêque de Trèves en 1802, nommé à Auxerre en 1817, transféré à Rennes en 1820, a été membre de la commission des évêques sous Bonaparte.

83. Claude-Louis de Lesquen, né à Trégon, diocèse de Saint-Brieux, le 23 février 1770, sacré évêque de Beauvais le 13 juillet 1823, transféré à Rennes en 1825.

Conciles de Rennes.

Le premier fut tenu l'an 1176 par Barthélemi, archevêque de Tours, au sujet peut-être du différend de ce prélat avec l'évêque de Dol. (Le P. Mansi, Supplém. aux conciles du P. Lab., t. 1, col. 675.)

Le second fut tenu le lundi d'après l'Ascension de l'an 1273. Jean de Montoreau, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit sept canons.

Le premier frappe d'anathème ceux qui maltraiteront un évêque ou un abbé ou une abbesse, ou qui auront mis le feu à leurs maisons, ou qui auront tué un ecclésiastique ou l'auront mutilé. Que si c'est un clerc qui est tombé dans ce péché, on le prive de tout bénéfice obtenu et à obtenir; et si c'est un laïque, on interdit la cléricature à ses enfans et neveux jusqu'à la troisième génération.

Le second défend de donner les

églises paroissiales à ferme, si ce n'est du consentement de l'évêque, et qu'on n'en laisse une partie au fermier pour exercer l'hospitalité.

Le troisième renouvelle le décret du concile de Château-Gontier contre ceux qui dépouillent les prieurés vacans, et n'en laissent aucune partie aux moines qui doivent les remplir.

Le quatrième excommunie ceux qui s'emparent des biens de l'Église.

Le cinquième déclare quels sont les biens censés être à l'Église.

Le sixième déclare que chaque évêque, dans son diocèse, peut absoudre ceux qui ont été excommuniés ou déclarés suspens par le synode.

Le septième approuve et confirme tous les conciles précédens de la province. C'est ce même concile que quelques auteurs placent mal-à-propos à l'an 1263, sous l'épiscopat de Vincent de Pilénis, archevêque de Tours. (Lab. 11. Hard. 7.)

RODEZ, *Ruthena* et *Sogodum Rutenorum*, ancienne ville épiscopale sous la métropole d'Alby, autrefois capitale du comté de Rodèz et de tout le Rouergue, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de l'Aveyron, est située sur une colline environnée de montagnes, auprès de la rivière d'Aveyron, à cent quarante-une lieues de Paris. Cette ville est très-ancienne, mais fort déchue de son ancienne splendeur, pour avoir été souvent ruinée par les Goths, les Sarrasins et les Français. Elle est partagée en cité et en bourg. L'évêque était seigneur de la première, et le roi du bourg. Il y avait à Rodèz présidial, sénéchaussée, élection. La cathédrale de Notre-Dame, qui est dans la cité, a l'un des plus beaux clochers du royaume. Le chapitre, qui fut autrefois régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, était composé de sept dignités, de dix-huit autres chanoines, de quatre hebdomadiers, d'un curé, de trente-cinq vicaires, de vingt-sept choristes, etc. Il y avait neuf maisons religieuses, dont les plus considérables étaient le collége des jésuites, la Chartreuse, l'abbaye des bénédictines de Saint-Sernin ou le *Monastier*, située hors de la ville. Les dominicains enseignaient la philosophie. Le diocèse de Rodèz contenait cinq cents paroisses et clochers, partagés en quatre archidiaconés, qui étaient le grand archidiaconé, première dignité du chapitre, et les archidiaconés de Conques, de Saint-Antonin et de Milhaud. L'évêque, qui prenait la qualité de comte de Rodèz, jouissait de cinquante mille livres de revenu, et payait deux mille trois cent vingt-six florins pour ses bulles.

Evêques de Rodèz.

1. Saint Amant ou Chamant fut ordonné premier évêque de Rodèz par saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, suivant la tradition du pays; cependant Baillet et autres prétendent que saint Amant ne vivait qu'à la fin du cinquième siècle. Les martyrologes en font mention le 4 novembre. *Voyez* SAINT CHAMANT.

2. Saint Quintien, africain de nation, dont saint Grégoire de Tours parle fort au long (*lib.* 2, *cap.* 36, et *lib. de hist. Patrum*, *cap.* 4), souscrivit en qualité d'évêque de Rodèz au concile d'Agde l'an 506, et au premier concile d'Orléans l'an 511. Ayant été chassé ensuite du siége de Rodèz par les Goths, il fut placé sur celui d'Arverne, aujourd'hui Clermont, par ordre de Thierri, roi de France. *Voyez* SAINT QUINTIEN.

3. Saint Dalmace assista au concile d'Auvergne en 535, et au quatrième concile d'Orléans en 541. Il mourut en 580, après une vie laborieuse et pénitente. (*Grég. Tur. lib.* 5 *Hist. cap.* 47.)

4. Théodose, archidiacre de l'église de Rodèz, succéda à Dalmace, et mourut la neuvième année du règne de Childebert, c'est-à-dire vers l'an 583 ou 584. (*Lib.* 6. *hist. cap* 38.)

5. Innocent, comte du Gévaudan, parvint à l'épiscopat par des voies iniques, au rapport de Grégoire de Tours (*lib.* 6 *Hist. cap.* 37 et 38). Il persécuta saint Louvent, abbé du monastère de Saint-Privat, qu'il accusa, pour faire sa cour à la reine Brunehaut, d'avoir mal parlé de cette princesse; mais, n'ayant pu rien prouver, il conçut une haine implacable contre ce saint homme, et résolut de s'en défaire; il lui fit d'abord souffrir divers tourmens, et lui trancha enfin la tête qu'il jeta dans la rivière d'Aisne avec le reste du corps. C'est après ce cruel attentat qu'Innocent fut placé sur le siége de Rodèz, à la faveur de la reine Brunehaut.

6. Dieudonné Ier siégeait avant l'an 599, suivant l'inscription qu'on a découverte dans un ancien autel qu'il avait fait faire vers ce temps-là, et où l'on voit son nom.

7. Vérus, que Flodoard met au nombre des évêques qui assistèrent au concile de Reims en 625. On trouve deux de ses lettres dans Canisius. (*Lectionum antiq. lib.* 5.)

8. Arédius, dont il est parlé dans les actes de saint Didier, évêque de Cahors.

On ignore dans quel temps siégeait cet évêque, et quels ont été ses successeurs jusqu'au règne de Louis-le-Pieux. L'irruption des Sarrasins dans les Gaules fit apparemment vaquer ce siége pendant tout ce temps-là.

9. Favalde vivait du temps de l'empereur Louis-le-Pieux. Il est fait mention de ce prélat dans une ancienne charte de l'abbaye de Conques, en date du 23 août 838.

10. Élizachar consentit en 862 à la fondation du monastère de Vabre, par Raymond, comte de Toulouse, comme il paraît par la charte donnée à ce sujet le 11 novembre de la même année.

11. Aimar, siégeait, dit-on, en 865. Il souscrivit au concile de Pont-Yon en 876.

12. Frotard fut présent à la translation du corps de saint Antonin le 19 juin 887. (Bertrand. *in gestis Tolosanor.*)

13. Guasbert gouvernait l'église de Rodèz vers le commencement du dixième siécle. Odon de Clugny parle avec éloge de ce prélat, dans la Vie de saint Gérald, abbé d'Aurillac (*lib.* 2. *cap.* 29. et *lib.* 11. *cap.* 2.) D. Mabillon dit qu'il naquit en 855, et qu'il mourut en 909.

14. Dieudonné II souscrivit à une charte en faveur de l'église de Rodèz de l'an 922.

15. Jorius ou Georges siégeait en 933, suivant les registres ou catalogues.

16. Aimar II en 935. Antoine Bonal, dans son Histoire manuscrite des évêques de Rodèz, ne reconnaît point Jorius ou Georges pour évêque de cette église, et dit avoir vu une charte de l'an 935, dans laquelle il est fait mention d'Aimar, alors évêque de la même église de Rodèz.

17. Mangafrède souscrivit aussi à une charte de l'an 942. (*Bonal. hist. manus.*)

18. Dieudonné III en 960. Il assista à la dédicace de l'église de Saint-Genès de Lodève, du temps de saint Fulcran, l'an 975.

19. Arnauld assista le 19 novembre 1028 à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur de Limoges, et au concile tenu dans la même ville, au sujet de l'apostolat de saint Martial.

20. Pierre Bérenger, des vicomtes de Narbonne, fut d'abord moine de Conques. Il devint ensuite évêque de Rodèz, et souscrivit en cette qualité à l'élection d'Ictérius, évêque de Limoges en 1052. Il assista au concile de Toulouse en 1056, et siégeait encore en 1072. Le pape Grégoire VII l'excommunia dans le concile de Rome pour s'être emparé du siége de Narbonne à la faveur de ses parens. *Voyez* NARBONNE.

21. Pons *Stephani*, était évêque de Rodèz dès l'an 1076. Il assista en 1082 au concile de Rome, où l'antipape Guibert, connu sous le nom de Clément III, fut condamné. On trouve

le nom de Pons *Stephani* dans plusieurs chartes de 1079, 1080 et 1090, et dans les registres des abbayes de Saint-Guillem du Désert, de Pébrac, et de Saint-Victor de Marseille, auxquelles il fit beaucoup de bien. Il céda à cette dernière, l'an 1090, l'église de Saint-Amant de Rodèz.

22. Raymond Frotard fut présent en 1095 au sacre de l'église de Saint-Martial de Limoges, et au concile tenu dans la même ville par le pape Urbain II.

23. Adhémar, nommé vers le commencement du douzième siècle, confirma en 1120 la cession que son prédécesseur avait faite trente ans auparavant, de l'église de Saint-Amant de Rodèz à l'abbaye de Marseille, et donna en 1123 l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Cresset, à l'abbaye de Saint-Guillem.

24. Pierre, dont on trouve le nom dans des chartes depuis l'an 1146 jusqu'à l'an 1163.

25. Hugues, fils de Richard, comte de Rodèz, siégeait en 1161, comme il paraît par une bulle du pape Alexandre III de la même année. Son prédécesseur s'était apparemment démis, et ne retenait alors que le titre d'évêque, ou il s'est glissé quelque faute dans les chartes qui le font siéger encore en 1163. Hugues gouverna long-temps l'église de Rodèz, et vivait encore en 1211.

26. Pierre de Trillia, nommé le 1er juillet 1211, mourut vers l'an 1234. Du temps de ce prélat, les frères-mineurs commencèrent à bâtir leur maison l'an 1232.

27. B..., archidiacre de l'église de Rodèz, élu évêque par le chapitre en 1234, mourut en 1245.

28. A..., archidiacre de l'église de Bourges, suivant Baluze, nommé à l'évêché de Rodèz après la mort du précédent, ne siégea pas long-temps.

29. Vivien, de l'Ordre des frères-mineurs, fut sacré par le pape Innocent IV, à la demande du chapitre, l'an 1247. Ce prélat fit paraître beaucoup de zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, et particulièrement pour la réforme du clergé de la cathédrale. Il réduisit le nombre des chanoines à vingt-quatre, et créa trois nouveaux archidiacres. Ce fut un des évêques de France qui écrivirent en 1259 une lettre commune au roi saint Louis, pour prier ce prince de faire rendre aux églises les biens qui leur appartenaient. Vivien mourut en 1274, et fut enterré dans l'église des religieux de son Ordre.

30. Raimond de Calmont ou Caumont, d'une famille noble de Rouergue, chanoine de la cathédrale de Rodèz, nommé par le chapitre en 1274, gouverna cette église avec beaucoup de sagesse pendant vingt-trois ans. Il assista au concile d'Aurillac en 1278, et à ceux que Simon son métropolitain assembla en 1286, 1290 et 1291. C'est sous son épiscopat et par ses soins qu'on commença à bâtir la nouvelle cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui.

31. Bernard de Monastier, élevé à l'épiscopat au commencement de 1298, ne jouit pas long-temps de cette dignité, car le siége était déjà vacant au mois de novembre 1299.

32. Gaston de Cornet ou de Cornon succéda à Bernard le 30 avril 1300, et mourut le 2 mars 1301.

33. Pierre Pleine-Chassagne, de l'Ordre des frères-mineurs, occupait le même siége en 1302. Il publia en 1307 des statuts très-utiles pour le gouvernement de son église. Clément V l'envoya en Chypre l'an 1309, pour terminer les différends qu'il y avait entre Henri II, roi de Jérusalem, et Amalric son frère, qui s'était révolté contre le roi, et l'avait fait enfermer; mais le but principal du voyage de ce prélat en Orient, fut d'y exercer la charge de légat dans l'armée des croisés, et dans l'expédition de Rhodes, où il se trouva présent lorsque les hospitaliers enlevèrent cette île aux Sarrasins en 1310. Pierre fut nommé patriarche d'Alexandrie en 1313; et revint ensuite à son diocèse, qu'il continua de gou-

verner avec édification jusqu'à sa mort, arrivée le 6 février 1318.

34. Pierre de Castelnau ou de Châteauneuf, nommé par le pape le 5 mars 1318, ne fit son entrée à Rodèz qu'en 1324. Il mourut en cette ville l'an 1336, et fut inhumé dans la salle du chapitre des dominicains, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Antoine Bonal remarque que les successeurs de Pierre de Castelnau, jusqu'à François d'Estain, qui siégeait au commencement du seizième siècle, n'ont pas été faits par élection, mais par l'autorité du saint-siége.

35. Bernard d'Alby, de Pamiers, prit possession de l'évêché de Rodèz le 15 août 1337. Benoît XII, qui l'avait nommé à ce siége dès le commencement de l'an 1336, le fit cardinal le 18 décembre 1338. Bernard était alors légat en Espagne, où il retourna ensuite en la même qualité, sous Clément VI, l'an 1343. Il fut fait évêque de Porto en 1348, et mourut le 13 novembre 1350. Il s'était démis de l'évêché de Rodèz dès l'an 1338 en faveur du suivant.

36. Gilbert *de Cantabrio*, neveu de Bernard de la Tour, premier évêque de Saint-Papoul, fut d'abord moine de Saint-Papoul avant que ce monastère fût érigé en évêché, puis abbé de Saint-Gilles et de Saint-Victor de Marseille, et enfin évêque de Rodèz. Il fut élevé à cette dignité le 27 janvier 1338 (1339) et publia en 1340 des statuts synodaux que l'on garde encore dans les archives de l'évêché. Il fit son testamment le 12 mars 1348, et laissa tous ses biens aux pauvres de Rodèz.

37. André souscrivit à une protestation faite par Humbert, dauphin, à Romans, le 1er décembre 1348.

38. Raimond d'Aigrefeuille, d'une famille noble du Limousin, moine de Saint-Martial, et ensuite abbé de Saint-Jean-d'Angély, au diocèse de Saintes, fut assis sur le siége de Rodèz le 16 juin 1349. Il entreprit d'abord la réforme du clergé de la cathédrale, et s'adressa pour cela au pape, qui lui envoya Bertrand *de Deucio*, cardinal-évêque de Sabine. Ce prélat étant venu à Rodèz avec les pouvoirs de légat, publia le 1er juillet 1353 des ordonnances conformes aux intentions et au zèle de l'évêque, qui siégea encore huit ans, étant mort en 1361.

39. Faydit d'Aigrefeuille, frère du précédent, selon Baluze, était doyen de Bourges quand il fut fait évêque de Rodèz, l'an 1361; mais il ne fit son entrée que le 22 juillet 1365. Il passa au siége d'Avignon en 1368, et devint cardinal en 1383.

40. Bertrand de Cardaillac, d'une famille noble du Quercy, succéda à Faydit d'Aigrefeuille, dans l'évêché de Rodèz, en 1368. On dit que les Anglais, alors maîtres de Rodèz, ayant été chassés de cette ville, Bertrand, qui les favorisait, fut aussi obligé de se retirer pour éviter le ressentiment du peuple.

41. Jean de Cardaillac, docteur et professeur en droit civil de l'université de Toulouse, fut envoyé par la même université au pape Clément VI en 1350. Il devint évêque d'Orense en Espagne en 1351, et passa à l'archevêché de Brague en 1359. Il eut part ensuite aux troubles d'Espagne. Pierre-le-Cruel le tint en prison depuis l'an 1367 jusqu'à l'an 1369 que Henri, roi de Castille, frère et successeur de Pierre-le-Cruel, le mit en liberté, et l'envoya au pape Urbain V, auprès de qui il n'arriva néanmoins qu'en 1370. Après avoir rempli cette commission, Jean revint en France; et s'étant démis de l'archevêché de Brague, il fut fait patriarche d'Alexandrie, et administrateur de l'église de Rodèz en 1371, sous Grégoire XI. En 1378 Urbain VI lui donna l'administration de l'archevêché de Toulouse. Il mourut en cette ville le 7 octobre 1390, et fut inhumé à la métropole.

42. Bertrand Raffin, nommé sur la démission de Jean de Cardaillac en 1381, prit possession le 7 juin 1383. Il avait demeuré auparavant à Avignon à la cour de Grégoire XI, et avait accompagné ensuite ce pape à

Rome. Il mourut à Avignon sous Clément VII, en 1389; mais il n'avait pas tenu le siége de Rodèz jusqu'alors; car en 1386 cette église était gouvernée par le suivant.

43. Henri de Senery ou de Serny, savoyard de nation, siégeait déjà dès le mois de septembre 1386. Il fut nommé par Clément VII. On ignore combien de temps il a gardé cet évêché.

44. Guillaume de la Tour d'Oliergues fut placé sur le siége de Rodèz par Benoît XIII (Pierre de la Lune) en 1398. Il assista par procureur au concile de Pise en 1409, et siégea jusqu'à l'an 1416. Baluze le met au nombre des bienfaiteurs de la Chartreuse de Cahors.

45. Vital de Mauléon, nommé en 1416, se démit en 1429, et passa à l'évêché de Saint-Pons de Tomières avec le titre de patriarche d'Alexandrie.

46. Guillaume II de la Tour d'Oliergues, fils d'Agne II de la Tour, seigneur d'Oliergues, et de Béatrix de Chalançon, était archidiacre de Saint-Flour, et avait assisté en cette qualité au concile de Constance, quand il fut pourvu de l'évêché de Rodèz par le pape, après la translation de Vital de Mauléon à celui de Tomières. Mais, comme il eut pour compétiteur Pierre d'Estain, archidiacre de Conques, qui avait été élu par le chapitre, il ne fut paisible possesseur de son siége qu'en 1432 ou 1433. Ce prélat, malgré les dépenses qu'il fut obligé de faire dans les procès qu'il eut avec la ville, et ensuite avec son chapitre, trouva encore le moyen de faire des réparations très-considérables; il fit avancer la fabrique de la cathédrale, qui avait été commencée long-temps auparavant, et à laquelle plusieurs de ses prédécesseurs avaient déjà contribué. Il fonda la chapelle de saint Vincent dans l'église des dominicains, et laissa plusieurs autres monumens de ses libéralités. Il devint patriarche d'Antioche en 1457, et se démit en même temps de l'évêché de Rodèz en faveur de son neveu.

47. Bertrand, des barons de Chalançon en Velay, fils de N... de Chalançon, et d'Isabelle de la Tour, succéda à son oncle en 1457. Il employa aussi une partie de ses revenus à la fabrique et à la décoration de la nouvelle église, et fit agrandir et réparer les châteaux et maisons de l'évêché. Il mourut à Saint-Paulien en Velay le 25 octobre 1501.

48. Bertrand de Polignac, fils de Louis-Armand, vicomte de Polignac et baron de Chalançon, fut fait évêque de Rodèz sur la résignation du précédent. Cependant son nom ne paraît guère dans les actes publics : il y a même apparence qu'il ne se mêla pas beaucoup du gouvernement de cette église ; car Bertrand de Chalançon qui, en le résignant, s'en était réservé l'administration, prenait encore le titre d'administrateur perpétuel de l'évêché de Rodèz en 1499. Bertrand de Polignac ne survécut à Bertrand de Chalançon que huit jours, celui-ci étant mort, comme nous avons dit, le 25 octobre 1501, et l'autre le 2 novembre de la même année.

49. François d'Estain, fils de Gaspard d'Estain, sénéchal de Rouergue, et de Jeanne, dame de Murol, chanoine et comte de Lyon, reçut le bonnet de docteur à Pavie en 1488, fut fait prêtre en 1499, et fut élu évêque de Rodèz par le chapitre le 11 novembre 1501 ; mais il ne fut sacré qu'en 1504, après la mort de Charles de Tournon, qui avait des prétentions au même siége, et qui avait été nommé apparemment par le pape. François d'Estain fit son entrée à Rodèz le 11 novembre 1505, et s'y appliqua d'abord à remplir les devoirs d'un véritable évêque : il fit de grands biens à son église, et le clocher de la cathédrale est un monument de sa magnificence. Le roi Louis XII, qui l'honorait de son estime et de sa confiance, l'avait nommé auparavant conseiller au grand-conseil ; il l'envoya ensuite à Rome auprès du pape Jules II, et se servit souvent de lui dans les affaires les

plus intéressantes de son royaume. Cet illustre prélat mourut à Rodèz en odeur de sainteté le 1er novembre 1529.

50. Georges d'Armagnac, abbé de Sainte-Ambroise de Bourges, nommé à l'évêché de Rodèz par le roi François Ier, en vertu du concordat, l'an 1529, fut sacré le 10 juillet 1531. Il fut aussi évêque de Vabre, de Lectoure et de Lescar, archevêque de Toulouse et d'Avignon, et cardinal. Les auteurs le représentent comme un prélat zélé pour la religion, ennemi des hérétiques et protecteur des lettres et des savans. Il reçut les jésuites à Rodèz, et leur donna les classes.

51. Jacques de Corneillan, neveu de Georges d'Armagnac, transféré de l'évêché de Vabre à celui de Rodèz, sur la démission de son oncle, en 1560, prit possession le 16 mai 1561 ou 1562, et siégea jusqu'à l'an 1582 qu'il mourut le 30 août.

52. François de Corneillan, neveu du précédent, chancelier de l'université, et conseiller au parlement de Toulouse, succéda à son oncle dans l'évêché de Rodèz en 1582. Il présida long-temps à cette église avec beaucoup d'édification, et s'y rendit recommandable par ses libéralités envers les pauvres, et par son zèle pour la défense de la religion contre les novateurs. Il assista aux États de Blois en 1588, et fut député ensuite en 1614 pour l'assemblée générale du clergé de France; mais il mourut en chemin le 14 septembre de la même année, dans un bourg de son diocèse, nommé Espalion. Son corps fut transporté à Rodèz et inhumé dans sa cathédrale. François de Corneillan gouverna aussi le comté de Rodèz pour le temporel, car on le trouve dans quelques actes civils avec ces titres : *Gouverneur lieutenant-général, chef du conseil et surintendant du comté de Rodèz et quatre châtellenies de Rouergue.*

53. Bernardin de Corneillan, neveu et coadjuteur de François, sous le titre d'évêque de Nicopoli, fut placé sur le siége de Rodez après la mort de son oncle en 1614. Il avait été député en 1610 par les États de la province de Rouergue pour aller rendre hommage au roi Louis XIII sur son avènement à la couronne. Il reçut les capucins à Rodèz en 1616, et mourut en 1636.

54. François de Corneillan, le quatrième de cette famille qui ait gouverné l'église de Rodèz, fut nommé par le roi Louis XIII en 1645. Son épiscopat fut fort court.

55. Charles de Noailles, fils de Henri, comte d'Ayen, gouverneur de la Haute-Auvergne, fut d'abord abbé de Saint-Gérald d'Aurillac, puis évêque de Saint-Flour. Il passa de cette église à celle de Rodèz en 1646, et mourut le 27 mars 1648.

56. Hardouin de Péréfix, docteur de Sorbonne, était abbé de Sablonceaux, au diocèse de Saintes, et précepteur de Louis XIV, quand il fut nommé à l'évêché de Rodèz le 10 juin 1648. Il fut sacré le 18 avril de l'année suivante. Le roi le rappela ensuite à la cour, et l'admit en ses conseils pour les affaires ecclésiastiques. Il fut aussi archevêque de Paris, commandeur et chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, et avait été reçu de l'académie Française. *Voyez* ARCHEVÊQUES DE PARIS.

57. Louis Abély, docteur en théologie, curé de Saint-Josse à Paris, nommé à l'évêché de Rodèz en 1662, fut sacré au mois de septembre 1664. Il se démit en 1666, et se retira à Saint-Lazare, où il mourut le 4 octobre 1691, après avoir mis au jour plusieurs ouvrages. *Voyez* ABÉLY.

58. Gabriel de Voyer, fils de Louis, vicomte de Paulmy, et de Françoise de Larsay, fut sacré à Paris dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, le 8 mars 1667. Il tint son synode en 1670, et mourut en 1682.

59. Paul-Louis-Philippe de Lezé de Lusignan, docteur de Sorbonne, et abbé de Saint-Barthélemi au diocèse de Noyon, fut nommé au siége de Rodèz en 1684; mais, à cause des

différends qu'il y avait alors entre le pape et le roi, il ne fut sacré que le 15 novembre 1693 dans l'église des Chartreux de Paris. Il mourut le 25 février 1716, et eut pour successeur :

60. Armand-Jean de la Voue de Tourouvre, nommé le 16 mai 1716, sacré à Paris en 1718, et mort le 18 septembre 1733.

61. Jean d'Yse de Saléon, sacré le 16 avril 1735, passa depuis à l'archevêché de Vienne.

62. Charles de Grimaldy d'Antibes, né dans le diocèse de Vence en 1705, sacré le 22 janvier 1747.

63. Jérôme-Marie Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, sacré évêque de Rodèz le 26 août 1770, transféré à l'archevêché de Bordeaux en 1781.

64. N. de Seignelay-Colbert de Gast-le-Hill, né en 1736, sacré le 22 avril 1781, refusa sa démission en 1801, et signa les protestations des évêques : il est mort à Londres pendant l'émigration.

(Ce siége, supprimé par le concordat de 1801, a été rétabli en 1823 par suite des arrangemens conclus avec le saint-siége.)

65. Charles-André-Toussaint-Bruno de Ramond-Lalande, né à Montauban le 1er novembre 1761, sacré le 13 avril 1823, ci-devant curé de Saint-Thomas-d'Aquin de Paris.

Conciles de Rodès.

Hugues, évêque de Rodèz, tint un concile dans cette ville en 1161 ou peut-être en 1170, dans lequel on prit quelques mesures pour conserver la tranquillité dans ce diocèse, comme d'interdire les armes, et fixer des amendes. (Le P. Mansi, dans son Supplément aux conciles du P. Labbe, tom. 2, col. 537.)

RIEUX, *Rivi*, *Rivenæ* et *Villa de Rivis*, ancienne ville épiscopale du haut Languedoc, sous la métropole de Toulouse, est située sur l'Arise près de la Garonne, à huit lieues de Toulouse, et à cent cinquante-cinq lieues de Paris. La cathédrale (Notre-Dame) n'était qu'une simple paroisse, que le pape Jean XXII érigea en évêché en 1317 ou 1318. Son clocher est l'un des plus beaux et des plus remarquables de France, tant pour sa hauteur que pour l'antiquité de son architecture. Le chapitre était composé de cinq dignités, de douze chanoines et du bas chœur. Les dominicains et les cordeliers y avaient des couvens. Le diocèse renfermait quatre-vingt-dix paroisses. Au nord-ouest de Rieux, on trouvait le monastère de Feuillant, chef d'une congrégation de même nom, qui embrassa l'ancienne rigueur de l'Ordre de Cîteaux. L'évêque de Rieux jouissait de dix-huit mille livres de revenu, et payait deux mille cinq cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Évêques de Rieux.

1. Pile-Fort de Rabastens, cardinal, créé premier évêque de cette église par le pape Jean XXII en 1318, est nommé sous ce titre dans les actes du concile provincial célébré par Jean de Convennes, premier archevêque de Toulouse, en 1319. Il mourut sous le pontificat du même pape.

2. Bertrand Ier est nommé élu à ce siége dans les registres des obligations du sacré collége, au 30 mai 1321.

3. Jean Ier de Texandria, transféré de l'évêché de Lodève à celui-ci par le pape, en 1324, était franciscain de l'étroite observance avant d'être élevé à cette dignité.

4. Antoine de Lobès présidait à cette église vers l'an 1345.

5. Durand est rappelé comme évêque de Rieux, à l'an 1349.

6. Jean II, élu le 12 avril 1354.

7. Jean III fit sa soumission à la chambre apostolique le 4 septembre 1386.

8. Jérôme de Foix, évêque de Rieux en 1392.

9. Pierre Ier de Saint-Martial, d'abord évêque de ce diocèse, passa en-

suite à Carcassonne, puis à Toulouse.

10. Arnaud Frédet, dominicain, présidait à cette église en 1403.

11. Vital de Léon, confirmé évêque de Rieux en 1406.

12. Gaucelin du Bousquet gouvernait ce diocèse en 1412.

13. Hugues de Rouffignac présidait à cette église en 1450.

14. Geoffroi de Basilhac gouvernait ce diocèse en 1470 et 1478.

15. Pierre II d'Abésac était abbé de Notre-Dame de Grâce, Ordre de Saint-Benoît, lorsqu'il fut élu à cet évêché en 1480.

16. Bertrand II, autrement Bernard de Lustrac, passa de cet évêché à celui de Lectoure en 1485.

17. Pierre III Fabri passa de Lectoure à Rieux en 1485, et retourna à Lectoure le 1er juin 1487.

18. Jean IV du Pin gouvernait ce diocèse en 1500.

19. Pierre-Louis de Voltan, illustre par plusieurs ambassades, fut élevé sur ce siège en 1515, et y fit plusieurs règlemens.

20. François du Bourg, fils d'Antoine, chancelier de France, était maître des requêtes lorsqu'il fut placé sur cette chaire en 1530, et la remplissait encore en 1564. Il renouvela les statuts de son diocèse.

21. Jean-Baptiste du Bourg, frère du précédent et décoré des mêmes dignités, souscrivit au concile de Toulouse en 1585.

22. Jean V Bertier, chargé en différens temps de grandes affaires, et spécialement du syndicat du clergé de France, fut élevé à l'épiscopat en 1605, et sacré l'année suivante. Il assista en 1614 aux États-généraux tenus à Paris, et en 1615 à l'assemblée générale du clergé. Enfin, après avoir rendu de rares services à la religion, au roi et à la patrie, il prit, de l'agrément du roi, pour coadjuteur, son neveu dont on va parler. Pour lui, continuant de remplir tous les devoirs d'un excellent pasteur, il mourut regretté de tous, en 1620, âgé de soixante-quatorze ans.

23. Jean Louis Bertier, coadjuteur de cet évêché, sous le titre d'évêque d'Héliopolis, en prit le gouvernement en chef, après le décès de son oncle. Il avait assisté, avant d'être évêque, à l'assemblée du Clergé, tenue à Paris en 1615, et il se trouva aussi à celle de l'an 1645. Il vivait encore en 1656. (*Gallia christ.*, *vet. edit,* tom. 2, part. 2, p. 947 et suiv.) Nous ignorons les successeurs de ce prélat jusqu'au suivant.

24. Antoine-François Bertier, fils de Jean Bertier, baron de Montrabe, et premier président au parlement de Toulouse, mourut dans son diocèse en 1705.

25. Pierre Charitte de Rhudi.

26. Alexandre Johanne de Saumery, docteur de Sorbonne, conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, sacré le 17 mars 1720 et mort en 1748.

27. Jean-Marie de Castellan, né à Toulouse en 1696, ci-devant conseiller-clerc au parlement de Toulouse, sacré le 13 juin 1748, mort le 24 avril 1771.

28. Pierre-Joseph de Lastic, né dans le diocèse de Saint-Flour en 1723, sacré le 8 septembre 1771, démissionnaire en 1801. C'est le dernier évêque de Rieux.

RIEZ, ville épiscopale de Provence, sous la métropole d'Aix, aujourd'hui chef-lieu du département des Basses-Alpes. Elle est beaucoup plus considérable par son antiquité que par sa grandeur. Ses noms latins sont *Rejus*, *Rejensis civitas*, *colonia Rejorum*, *Alba Rejorum*, *Albecum Rejorum*, *Apollinarium*, *Reïum*, *Regium* et *civitas Regiensium*. Elle prit le nom d'*Apollinarium*, du culte qu'on y rendait à Apollon. La ville est très-ancienne, comme on le prouve par les inscriptions et les autres monumens antiques qui s'y voient encore; elle est petite, mais assez jolie. Elle est située dans une belle plaine entre deux ruisseaux, à cent quatre-vingts lieues de Paris. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge était composé

de quatre dignités et de huit autres chanoines. Il y avait deux couvens de franciscains, et un d'ursulines. Le diocèse consistait en cinquante-quatre paroisses. L'évêque jouissait de quinze mille livres de revenu, et payait huit cent cinquante florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques de Riez.

1. Saint Prosper siégeait au cinquième siècle. Les auteurs sont fort partagés au sujet de ce prélat. Baronius, Bellarmin, Sponde, etc., croient que c'est le même que saint Prosper d'Aquitaine l'ami et le défenseur de la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens. D'autres prétendent que saint Prosper d'Aquitaine n'a point été évêque de Riez en Provence, mais de Reggio en Italie. On convient aujourd'hui, parmi les savans, que saint Prosper, ami et défenseur de saint Augustin, n'a jamais été évêque ni en France ni en Italie, et qu'il n'était que simple laïque. Saint Prosper, qui gouvernait l'église de Riez au cinquième siècle, est donc un autre Prosper, différent de celui d'Aquitaine. *Voyez* SAINT PROSPER.

2. Saint Maxime, né à Riez, selon Tillemont, ou à Décomer près de Digne, selon Baillet, fut moine et puis abbé de Lérins. Il fut ordonné évêque de Riez par les évêques de la province en 433 ou 434. Il souscrivit au concile de Riez en 439; au premier concile d'Orange en 441; à la lettre synodale au pape saint Léon en 451; et au troisième concile d'Arles vers 455. Il mourut le 27 novembre vers l'an 460. *Voyez* SAINT MAXIME.

3. Fauste, que l'église de Riez honore comme un saint, et dont les auteurs parlent comme d'un homme célèbre par sa piété, par son érudition et par son éloquence, succéda à saint Maxime premièrement dans l'abbaye de Lérins, et ensuite dans l'évêché de Riez. Il assista au concile de Rome en 462, et mourut vers l'an 485. *Voyez* FAUSTE.

4. Didime siégeait en 510.

5. Contumeliosus se trouva au concile d'Arles en 524, à celui de Carpentras en 527, et aux second et troisième conciles de Vaison en 529. Ayant été ensuite accusé de crimes fort graves auprès du saint-siége, le pape Jean II écrivit trois lettres contre lui, l'une à Césaire, évêque d'Arles, l'autre aux évêques de Gaule, et la troisième au clergé de Riez, par lesquelles il ordonne que Contumeliosus sera interdit de toutes ses fonctions et enfermé dans un monastère, et que son église sera administrée par un visiteur. Contumeliosus ayant été jugé par les évêques, en conséquence des lettres du pape Jean, ne laissa pas d'appeler au saint-siége de leur jugement. Sur quoi le pape Agapit, successeur de Jean, écrivit à saint Césaire d'Arles : « Nous déléguerons des juges pour examiner ce que vous avez fait en l'affaire de Contumeliosus, et quoique vous lui ayez permis de retourner à son église, il demeurera suspens jusqu'au jugement. » On ignore quelle issue eut cette affaire qui n'était pas encore terminée en 536.

6. Fauste II, pour lequel le diacre Claudien souscrivit au cinquième concile d'Orléans en 549, succéda à Contumeliosus, mort ou déposé.

7. Emétérius, représenté au concile d'Arles de l'an 554, par le même diacre Claudien, qui fut aussi élevé à l'épiscopat.

8. Claudien, diacre, puis évêque de l'église de Riez, assista au quatrième concile de Paris en 573.

9. Urbicus, à qui Dyname Patrice dédia la vie de saint Maxime, assista au second concile de Valence en 584, et au second concile de Mâcon en 585.

10. Claude, au concile de Reims en 625, et à celui de Châlons-sur-Saône vers l'an 650.

11. Archinricus, dont on ne trouve que le nom dans les catalogues, succéda à Claude, suivant le P. Le Cointe.

12. Absalon. On ignore dans quel temps ce prélat a siégé. C'est peut-

être un peu avant l'irruption des Sarrasins, après laquelle on fait siéger Anthimius, sous le roi Pépin, Riculfe, sous Charlemagne, et Rostagne, sous Louis-le-Pieux. Mais on n'apporte aucune preuve de leur épiscopat.

13. Nortbert siégeait en 813, année où Louis-le-Pieux l'envoya en ambassade à Léon l'Arménien, empereur de Constantinople.

14. Bernaire, moine de Lérins, qui fut tiré de ce monastère pour être placé sur le siége de Riez, suivant le *Gallia christiana quadripartita*, est le même, suivant le P. Le Cointe, que Bernaire, dont il est parlé dans la vie de saint Adhalard, abbé de Corbie, et qui, selon Paschase Radbert, était frère de ce saint abbé. Cependant les auteurs du nouveau *Gallia christiana*, regardent l'épiscopat de Bernaire comme fort douteux, aussi-bien que celui d'un certain Rodolphe, qu'on trouve également parmi les évêques de Riez, dans le *Gall. christ. quadripartita*.

15. Édolde fut présent en 879 au concile de Mantale, où l'on donna le nom de roi à Boson.

16. Gérald alla à Rome avec saint Odon, abbé de Clugny, en 936.

17. N... siégeait en 966.

18. Almerauld ou Almeraud, dont la chronologie de Lérins fait mention, à cause de ses bienfaits envers ce monastère, vivait sous les papes Serge IV et Benoît VIII.

19. Ermengaud siégea vers l'an 1032.

20. Bertran ou Bertrand assista à la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille en 1040, et siégeait encore en 1052.

21. Hugues, dont il est fait mention dans une ancienne charte de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de l'an 1056. Il y en a qui prétendent qu'il était évêque de Senez, et non pas de Riez.

22. Bertrand, fils d'Albert, seigneur de Barjols, assista au concile d'Avignon en 1060. Il fit beaucoup de bien à l'église de Notre-Dame de Barjols, en commun avec Pons Albert son frère, Foulques de Pontevez et Augier de Blanquerie. (Bouché, Hist. de Provence, liv. 9, sect. 1, ch. 8.)

23. Algéric rendit hommage à l'église d'Arles du temps de Rajembauld, archevêque de la même église, qui siégea depuis l'an 1030 jusqu'à l'an 1065. (Bouché, *ibid.*) Le même auteur met cet Algéric entre Guillaume Ier et Amalric; et dans le *Gall. christ. quadripartita*, on place Guillaume après Bertrand, et Amalric après Guillaume. Baralis, dans sa Chronologie de Lérins, les fait tous les deux abbés du monastère. C'est tout ce que nous savons de Guillaume et d'Amalric.

24. Augier assista au sacre de l'église de Saint-Sauveur d'Aix, et au concile de Vienne de l'an 1124. Jean Salomé, bénéficier de l'église de Riez, dans son Traité de l'église de Riez, imprimé en 1728, dit que ce prélat siégea quarante-trois ans, qu'il mourut le 14 mars vers l'an 1133 en allant à Rome, et qu'il fut enterré à Gap. Il n'aurait donc commencé son épiscopat que vers l'an 1090. C'est un des bienfaiteurs des abbayes de Saint-Victor de Marseille et de Lérins.

25. Foulques, mort le 15 avril 1138.

26. Pierre Gérald siégeait sous Eugène III en 1145, et mourut le 29 janvier vers l'an 1160.

27. Hugues de Montlor, prévôt de Perpignan, archidiacre de l'église d'Aix, et ensuite évêque de Riez, fut transféré à la métropole d'Aix en 1165.

28. Henri, prévôt de l'église d'Aix, puis évêque de Riez en 1167, assista au concile de Latran en 1179, et passa peu de temps après à l'archevêché d'Aix.

29. Adelbert de Galbert se démit ou fut déposé au commencement de l'an 1191, et mourut le 1er décembre 1208.

30. Bertrand Garcini, prévôt de Saint-Sauveur d'Aix, nommé à l'évêché de Riez, ne gouverna pas longtemps cette église; il y en a même

qui prétendent qu'il n'en prit pas possession.

31. Imbert, moine de Lurs au diocèse de Sistéron, après avoir tenu pendant quelque temps le siége de Riez, retourna à son monastère, et y mourut le 19 mai 1190.

32. Hugues Raymundi siégeait en 1201. Il fut fait légat dans la guerre contre les Albigeois, en 1209. Il assembla la même année un concile à Avignon, avec Milon, aussi légat du saint-siége; et il en tint un autre l'année suivante à Saint-Gilles, avec le légat Théodisie. Il mourut en 1223.

33. Rostagne de Sabran, nommé vers l'an 1224, fit beaucoup de bien à son église, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il fonda deux couvens de franciscains, et vivait encore en 1234.

34. Guillaume succéda à Rostagne. On ignore en quel temps il commença à siéger.

35. Foulques de Cailla, de Brignoles, élu vers l'an 1240, assista en 1552 à la consécration de l'autel de la Chartreuse de Montrieux, et mourut après avoir gouverné long-temps son église avec honneur, l'an 1273. Béatrix, épouse de Charles Ier, comte de Provence et roi de Sicile, l'avait nommé son exécuteur testamentaire en 1265.

36. Matthieu, nommé en 1273, assista au concile de sa province, tenu à Riez l'an 1285.

37. Pierre Négrel de Millia siégeait sur la fin du treizième siècle. Il ordonna en 1294 qu'on ferait tous les ans, dans son église de Riez, la fête de sainte Thècle, martyre. Il mourut en 1306.

38. Pierre Gantelmi, chanoine et prévôt de Forcalquier, élu le 13 juillet 1306, fut sacré la même année à Aix, par Rostagne son métropolitain, et mourut en 1316, suivant le nécrologe de l'église d'Aix.

39. Gaillard Saumate, transféré à l'évêché de Maguelone en 1317, et delà à l'archevêché d'Arles, presque dans le même temps.

40. Gaillard de Preissac refusa l'évêché de Riez, auquel il avait été nommé après avoir été chassé du siége de Toulouse.

41. Pierre des Prés, franciscain, siégea en 1318. Il passa à la métropole d'Aix la même année ou l'année suivante, et fut fait cardinal évêque de Palestrine peu de temps après. On l'appelait communément *le cardinal de Palestrine*.

42. François Rossolin, de l'Ordre des frères-mineurs, nommé par Jean XXII le 1er octobre 1319, mourut en 1329.

43. Bernard, nommé par le pape le 12 mai 1327, apparemment sur un faux bruit que François Rossolin était mort. C'est la conjecture de Jean Salomé (*loco citato.*)

44. Arnauld Sabatier, chanoine de l'église de Meaux, sacré évêque de Bologne en Italie où il était né, fut transféré à l'église de Riez en 1329, et mourut le 1er août 1334.

45. Geoffroi Rabéty siégeait dès l'an 1336. Il assista au concile d'Avignon, tenu à Saint-Ruf par les évêques des trois provinces, en 1337; et mourut à Avignon le 26 juillet 1348.

46. Jean Joffrevry, franciscain, docteur en droit dans l'université de Toulouse, sacré évêque de Riez le 22 mars 1349, passa ensuite aux églises de Valence, de Luçon, d'Elne, et du Puy.

47. Pierre Fabri, de Limoges, gouvernait l'église de Riez en 1352; il assista au concile d'Apt en 1365, et mourut en 1369.

48. Jean de Maillac, de l'Ordre des frères-mineurs, évêque de Gubio en Italie, fut transféré à l'évêché de Riez en 1370, et mourut en 1396 ou 1397.

49. Guillaume Fabri, prévôt de l'église de Riez, sacré en 1397 ou 1398, mourut à la fin du mois de décembre 1413. Il avait assisté auparavant au concile de Pise, par procureur, en 1409.

50. Pierre Fabri, prévôt de Riez, succéda à Guillaume en 1414. Il tint la même année deux synodes à Ar-

les, en qualité de vicaire-général du cardinal-archevêque de cette ville, et mourut l'année suivante de la peste qui emporta les deux tiers des Provençaux.

51. Michel de Boulliers, dominicain de Turin, suivant Jean Salomé, siégea en 1416, et mourut le 29 septembre 1441.

52. Michel de Boulliers, parent du précédent, nommé en 1441, mourut le 11 février 1449.

53. Robert, mort en 1450.

54. Jean Faccy, général de l'Ordre des carmes, succéda à Robert dans l'évêché de Riez le 16 mars 1450. Il assista au concile d'Avignon en 1457, et mourut en 1464.

55. Matthieu siégeait en 1466, et mourut peut-être la même année.

56. Marc Lascaris de Tende, des comtes de Tende et de Vintimille, fils d'Antoine et de Françoise de Boulliers, prit possession de l'évêché de Riez en 1466, et mourut vers l'an 1493, après s'être démis auparavant de son évêché en faveur de son neveu.

57. Antoine Lascaris, fils de Thomas, co-seigneur de Riez et de Châteauneuf, près de Grasse, et de Simonette d'Adorne, neveu de Marc, nommé à l'église de Riez sur la démission de son oncle, siégea au mois d'octobre 1491. Il publia des ordonnances synodales en 1495 et 1513, rendit hommage au roi François Ier au nom de la province en 1515, et passa successivement aux évêchés de Beauvais et de Limoges.

58. Thomas Innocent Lascaris de Tende, prévôt de Riez, prit possession de cette église le 12 avril 1523, et mourut trois ans après, le 11 avril 1526.

59. François de Dinteville, doyen de l'église d'Auxerre, abbé de Dervins, fut placé sur le siége de Riez en 1527, et passa à celui d'Auxerre en 1530.

60. Robert Cénalis, Parisien, savant docteur de Sorbonne, fut d'abord évêque de Vence, puis de Riez en 1530. Il commença la visite de ce diocèse au mois de décembre de la même année, et la continua l'année suivante. Il fit de très-belles ordonnances dans le synode qu'il tint après le cours de ses visites, prêcha souvent à son peuple, et fit paraître tant de zèle dans le peu de temps qu'il gouverna l'église de Riez, qu'on l'appelait un autre Paul, et le phénix des pasteurs. Il fut transféré à l'évêché d'Avranches en 1532.

61. Antoine Lascaris de Tende après avoir gouverné successivement les églises de Riez, de Beauvais et de Limoges, retourna à celle de Riez en 1532. Il fit confirmer en 1533, par le pape Clément VII, qu'il alla voir à Marseille, les statuts du chapitre de Riez, et mourut à Barbantane, près d'Avignon, le 25 juillet 1546.

62. Jean Louis de Boulliers porta d'abord les armes sous le roi François Ier, et se trouva à la bataille de Cérisoles en 1544. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé à l'évêché de Riez après la mort d'Antoine Lascaris. Il fit gouverner son église par des grands-vicaires jusqu'à l'an 1550, qu'il mourut sans avoir été sacré. Il avait eu aussi pour coadjuteur Honoré de Sparron, dit de Villeneuve, chantre de Riez.

63. Lancelot de Carle, de Bordeaux, fils de Jean de Carle, président au parlement de Bordeaux, fut fait évêque de Riez à son retour de Rome, où il avait été envoyé par Henri II, roi de France, qui l'honorait de son estime et de sa confiance. Il prit possession de son évêché, par procureur, vers le milieu de l'an 1551. Il assista à l'assemblée générale qui se tint à Paris en 1557, et se trouva en 1561 au colloque de Poissy, en qualité de député de la province d'Aix. Il établit en 1565 un chanoine théologal dans son chapitre de Riez, et Jean Salvatoris, dominicain, fut le premier à qui il donna cette place. Lancelot retourna ensuite à Paris, où l'on croit qu'il mourut au mois de juillet 1568. C'était un prélat pieux, savant, et très-versé dans la poésie.

64. Nicolas ou Jacques Ébrard de Saint-Sulpice succéda à Lancelot de Carle en 1568.

65. André d'Auraison, fils d'Antoine, vicomte de Cadenet et de Marthe de Foix de Meille, nommé à l'évêché de Riez en 1570, prit possession par procureur le 7 janvier 1573, suivant Jean Salomé; mais il ne se fit point sacrer, il abdiqua même en faveur d'Elziaire de Rartellis le 4 septembre 1577, et se maria. De son temps les huguenots s'emparèrent de la ville de Riez le 4 juillet 1574. André d'Auraison avait, dit-on, embrassé les erreurs de cette secte, mais il retourna ensuite à la foi catholique : il était connu dans le siècle sous le nom de sieur de Soleillas, comte de Boulbon, etc.

66. Elziaire de Rartellis de Cavaillon, abbé de Sinanque et de la Ferté-sur-Grone, et prieur du Saint-Esprit sur le Rhône, fut préposé à l'église de Riez le 4 septembre 1577, sur la démission d'André d'Auraison. Il assista au concile d'Aix en 1585. Il suivit ensuite le parti de la ligue, et fut envoyé en 1590 au duc de Savoie, en 1591 au roi d'Espagne, et à Paris en 1593, pour assister aux assemblées que le duc de Mayenne y tint en 1594. L'année suivante la paix ayant été rendue à l'Église et à l'État, Elziaire retourna à son diocèse après six ans d'absence, et y mourut le 28 octobre 1597.

67. Charles de Saint-Sixte, docteur en théologie, et protonotaire apostolique, né à Avignon de Pierre de Saint-Sixte, et de N... de Rartellis, sœur d'Elziaire dont nous venons de parler, fut d'abord coadjuteur de son oncle, et lui succéda après sa mort. Il fit son entrée à Riez le 25 mars 1600. Il présida en 1603 aux États de Provence par ordre de Henri-le-Grand, et fut souvent député vers ce prince, vers la reine Marie de Médicis, régente du royaume, et vers le roi Louis XIII. Il fit l'oraison funèbre d'Henri IV dans sa cathédrale en 1610, fonda le couvent des capucins vers l'an 1612, fit bâtir un hôpital très-commode pour les pauvres, et lui assigna des revenus perpétuels. Il composa aussi quelques ouvrages; savoir, des Odes, un Traité de la liturgie dionysienne ou apostolique, et un Sermon sur la sainte Eucharistie. Il mourut le 13 avril 1614, et fut généralement regretté.

68. Guillaume Aleaume, conseiller au parlement de Paris, nommé à l'évêché de Riez en 1615, fit son entrée en 1616, et passa au siége de Lisieux en 1621.

69. Guy Bentivoglio, de Ferrare, d'une ancienne famille originaire de Bologne, fut envoyé en qualité de nonce en Flandre, puis en France, et s'acquit partout l'estime des gens de bien par sa conduite, par sa prudence et par son honnêteté. Il devint cardinal sous Paul V en 1621, et fut pourvu de l'évêché de Riez en 1622; mais, comme les emplois qu'il exerçait en cour de Rome, pour le bien de l'Église, ne lui permettaient pas de gouverner son diocèse par lui-même, il en fit faire d'abord la visite à Louis Duchaine, évêque de Senez, et s'en démit ensuite en faveur du suivant. Il mourut au Vatican le 7 novembre 1644, dans le conclave qui se tenait alors pour l'élection d'Innocent X. Il repose dans l'église de Saint-Sylvestre au Mont-Quirinal, sans monument et sans inscription; lui, dit Ughel, qui fut l'ornement et la gloire de la poupre romaine. Il a laissé quelques ouvrages de sa façon, entre autres, l'Histoire de Flandre de son temps.

70. François de Lopis de la Fare, de Carpentras, savant théologien et habile prédicateur de l'Ordre des minimes, après avoir passé par toutes les charges de son ordre, fut nommé à l'évêché de Riez, sur la démission du cardinal Bentivoglio, et fut sacré à Paris dans l'église des minimes en 1625. Il se rendit l'année suivante dans son diocèse, et s'y acquit d'abord l'estime et le respect de ses ouailles, par le zèle qu'il fit paraître dans l'exercice de sa dignité; mais l'église de Riez ne le posséda pas long-temps, car il mourut le 28 septembre 1628, dans l'abbaye d'Estival-en-Charnie, où il tomba malade en allant à Paris,

après avoir assisté avec distinction à l'assemblée générale du clergé de France, qui se tint à Poitiers, puis à Fontenay, et à laquelle il avait été député par les prélats de sa province. Son corps fut porté à Saligny, près du Mans, et fut inhumé dans l'église des minimes, qui venaient de s'établir en ce lieu.

71. Louis Doni d'Attichy, vertueux et savant religieux du même Ordre des minimes, succéda au précédent en 1628. Il fut sacré à Paris le dimanche *in albis*, dans l'église de Saint-Magloire, des pères de l'Oratoire, l'an 1630, et fit son entrée à Riez le 11 mai 1631. Il fut député en 1644 par les États de Provence, pour aller faire hommage au roi Louis XIV, sur son avénement à la couronne, et assista l'année suivante à l'assemblée générale du clergé de France. Il passa ensuite à l'église d'Autun, après avoir fait beaucoup de bien à celle de Riez, dont il soutint le droit avec beaucoup de fermeté, et où son grand zèle pour la réformation des mœurs faillit lui coûter la vie. De son temps les religieuses ursulines s'établirent à Riez et à Valençole.

72. Nicolas de Vallavoire, fils de Pierre, sieur de Vallavoire et de Voul, et de Gabrielle de Fourbin, nommé par le roi le 10 mars 1652, fut sacré à Paris dans l'église des Feuillans le 8 décembre de la même année, et fit son entrée à Riez le 10 mars de l'année suivante. En 1655, il fut député par sa province à l'assemblée du clergé de France.

73. Jacques des Marests, neveu maternel de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat, fut d'abord chanoine de l'église de Paris, docteur de Sorbonne, agent du clergé. Il ne fut sacré évêque de Riez que le 24 janvier 1694, quoiqu'il eût été nommé dès l'an 1685. Il assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1711, et fut transféré à la métropole d'Auch en 1713.

74. Louis-Balthasar Phelypeaux d'Herbaut, abbé du Toronet, chanoine de Paris, fut nommé évêque de Riez le 15 août 1713, et sacré la même année à Paris par le cardinal de Noailles. Il prêta serment de fidélité le 3 janvier 1714. (*Gallia christ., nov. edit.*, t. 1, p. 389, *et seq. et* tom. 5, *in correct. et mutat.*) Ce prélat mourut au mois de septembre 1751.

75. Henri-François de la Tour-du-Pin de la Chau-Montauban, né dans le diocèse de Valence en 1706, sacré le 23 janvier 1752.

76. François de Clugny, né dans le diocèse d'Autun en 1728, sacré le 21 juin 1772. C'est le dernier évêque de Riez.

Conciles de Riez.

Le premier fut tenu en 439, par saint Hilaire, évêque d'Arles, pour examiner l'ordination d'Armentarius, jeune homme de qualité, qui avait été ordonné évêque d'Embrun contre les canons. Cette ordination était nulle par trois chefs, comme on peut le connaître par la préface même de ce concile; car, premièrement, Armentarius avait été ordonné seulement par deux évêques ; en second lieu, il l'avait été sans le consentement des évêques de la province; et enfin sans en avoir la permission du métropolitain, qui était saint Hilaire, évêque d'Arles. Il se trouva treize évêques à ce concile, et on y fit huit canons.

Le premier porte que les deux évêques qui avaient fait cette ordination et qui en demandaient pardon, n'assisteront plus à l'avenir à aucun concile, et ne seront plus présens à aucune ordination. Ce règlement avait été fait dans le concile de Turin.

Dans le second, le synode déclare que l'ordination d'Armentarius est nulle suivant les canons.

Dans le troisième, on accorde à Armentarius, suivant le huitième canon du concile de Nicée, qu'il jouira du rang d'archevêque, ou de la communion qu'on accorde aux étrangers, mais à condition qu'il demeurera dans une autre province, avec défenses de revenir dans la sienne,

21. Pierre de Pontelevoy siégeait en 1564 et 1567.

22. Henri d'Escoubleau, fils de Jean, sieur de Sourdis et de la Chapelle-Bellouin, abbé de Sainte-Catherine de Rouen, et prieur de Saint-Martin de Chartres, assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1573, et au sacre de Henri-le-Grand en 1594. Il fut fait l'année suivante commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et mourut au mois d'avril 1615.

23. Henri d'Escoubleau, fils de François, comte de la Chapelle-Bellouin, sieur de Sourdis, et d'Élisabeth Babou de la Bourdaisière, abbé de la Sainte-Trinité de Mauléon, d'Airvau, de Sainte-Croix d'Angle et de Royaumont, fut sacré par son frère le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le 19 mars 1623, et passa ensuite à cette métropole après la mort de son frère.

24. Henri de Béthune, fils de Philippe, comte de Selles et de Charrots, et de Catherine Le Bouteiller, de Senlis, fut fait évêque de Maillesais avant qu'il eût pris possession du siége de Bayonne, auquel il avait été d'abord nommé. Il fut sacré à Paris dans l'église des Feuillans de la rüe Saint-Honoré, le jour des rois 1630, et fut transféré à l'archevêché de Bordeaux en 1646.

25. Jacques Raoul, sieur de la Guibourgère au comté de Nantes, fut d'abord conseiller au parlement de Bretagne, puis sénéchal de Nantes, et maire de la même ville. Sa province l'ayant député par trois fois vers le roi, il fit paraître dans ces occasions tant de zèle pour le bien de l'État, que Louis XIII, dont il mérita l'estime et la confiance, le fit son conseiller, et lui donna l'évêché de Saintes en 1631. Il passa delà à Maillesais en 1646, et fut transféré à la Rochelle avec son siége en 1648.

Evêques de la Rochelle.

1. Jacques Raoul, dont nous venons de parler, est le premier qui ait siégé à la Rochelle après la translation de l'évêché de Maillesais. Il travailla beaucoup pour le rétablissement de la foi catholique dans cette église, et mourut le 15 mai 1661. Son corps reposait chez les capucins de Fontenay-le-Comte.

2. Henri-Marie de Laval de Bois-Daufin, fils de Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, et de Madeleine de Souvré, doyen de l'église de Saint-Martin de Tours, nommé à l'évêché de Saint-Paul de Léon en 1651, fut transféré à la Rochelle le 1er juillet 1661. Il gouverna son diocèse avec une sollicitude vraiment pastorale, n'oubliant rien de tout ce qui pouvait contribuer au maintien de la discipline ecclésiastique et à la réformation des mœurs. Il publia à cet effet des conférences fort savantes sur la morale. Il mourut le 22 novembre 1693.

3. Charles-Madeleine Frezeau de la Frézelière ayant embrassé l'état ecclésiastique après avoir porté pendant quelque temps les armes, prit le bonnet de docteur en Sorbonne, et fut chargé de gouverner l'église de Strasbourg en qualité de vicaire-général. Nommé depuis à l'évêché de la Rochelle le 24 décembre 1693, il fut sacré à Paris dans l'église des prêtres de la Mission le 27 juin 1694. Il fit son entrée le 6 août de la même année, et mourut le 4 novembre 1702.

4. Étienne Champflour, chanoine de l'église de Clermont d'Auvergne sa patrie, et vicaire-général de l'évêque de la même église, nommé au siége de la Rochelle le 31 décembre 1702, fut sacré le 10 juin 1703, et mourut en 1724.

5. Jean-Baptiste de Brancas aumônier du roi, et agent du clergé de France, nommé au mois d'avril 1725, et sacré à Paris le 21 octobre de la même année dans l'église du noviciat des jésuites, fut transféré à la métropole d'Aix en 1729, et eut pour successeur dans l'évêché de la Rochelle:

6. Augustin de Menou de Charnisay vicaire-général de l'évêque de Chartres, nommé au mois d'octobre 1729, et sacré le 10 septembre

1730, par l'archevêque de Bordeaux, dans la chapelle archiépiscopale de Paris. (*Gallia christ.*, t. 2, *et seq. in mut.*)

7. François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, né à Paris en 1735, sacré le 17 juillet 1768, mort en 1789.

8. Jean-Charles de Coucy, né le 23 septembre 1746, aumônier de la reine, nommé à l'évêché de la Rochelle en 1789, sacré le 3 janvier 1790, a refusé sa démission en 1802, et ne l'a donnée qu'en 1815. En 1817, il a été nommé à l'archevêché de Reims.

9. Gabriel-Laurent Paillon, né le 7 mars 1735, sacré à Paris par le pape Pie VII le 2 février 1805, est mort en 1827.

10. N.... Bernet, nommé par le roi le 29 mars 1827. Il était auparavant curé de Saint-Vincent de Paul à Paris.

ROUEN, *Rothomum*, *Rothomagus* et *Rothomagum*, une des plus grandes, des mieux peuplées, des plus commerçantes et des plus riches villes de France, ci-devant capitale de la Normandie, aujourd'hui chef-lieu de la préfecture du département de la Seine-Inférieure. Cette ville est dans une très-belle situation, à trente lieues de Paris, sur la rive droite de la Seine, que traverse un pont de bâteaux qui s'ouvre pour laisser passer les vaisseaux. L'église de l'abbaye de Saint-Ouen et la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, sont très-belles. On remarquait dans l'une des trois tours de la cathédrale, la fameuse cloche appelée *Georges-d'Amboise*, du nom du cardinal qui la fit fondre. Elle pesait quarante milliers et fut brisée en 1793. Il fallait monter cinq cent cinquante degrés avant de la trouver. Le portail de cette église est magnifique. L'histoire de la Pucelle d'Orléans est trop connue pour qu'il soit nécessaire de rapporter les circonstances de sa mort qui eut lieu à Rouen. La statue de cette héroïne se voit sur une des places, qui a pris le nom de la Pucelle. Le commerce de Rouen embrasse tous les genres d'industrie. On donne à cette ville trois lieues de circuit, en y comprenant ses six faubourgs, et on y compte environ quatre-vingt mille habitans. Elle avait trente-six paroisses, environ cinquante-six maisons religieuses ou communautés d'hommes ou de filles, dont la principale était l'abbaye de Saint-Ouen, de la congrégation de Saint-Maur. Le chapitre de la cathédrale était composé de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, parmi lesquels il y avait dix dignités; de huit petits chanoines qui n'avaient point voix en chapitre, et de quatre colléges de chapelains ou chantres. Un des priviléges de ce chapitre, était de délivrer tous les ans un criminel le jour de l'Ascension, en levant la châsse ou *fierte* de saint Romain. Il consiste aujourd'hui en douze chanoines. L'archevêque, a pour suffragans les évêques de Bayeux, d'Evreux, de Seez et de Coutances; il est assisté par trois vicaires-généraux. Le diocèse, qu'on prétend avoir été établi dans le troisième siècle, contenait vingt-quatre abbayes, sept collégiales outre celles de la ville, et environ quatorze cents paroisses: on le divisait en quatre parties, qui étaient le pays de Caux, le pays de Bray, le Roumois et le Vexin. Il consiste maintenant en cinquante-deux cures, quatre cent cinquante-quatre succursales et soixante-un vicariats. Il renferme aussi plusieurs établissemens religieux; le nombre des sœurs qu'ils contiennent est de huit cents. L'église de Rouen est très-illustre par son ancienneté, et par le mérite de ses prélats. Elle en a plus de douze reconnus pour saints, un pape qui est Clément VI, treize cardinaux, dont deux du sang royal de France, plusieurs chanceliers de France et divers autres personnages illustres par leur naissance, par leurs emplois ou par leur érudition, entre autres, le P. Alexandre, dominicain. L'archevêque de Rouen prenait la qualité de primat de Normandie, quoiqu'il n'eût aucun archevêque pour suffragant. Il dépendait immédiatement du saint-siége depuis l'an

1457, que l'archevêché de Rouen avait été soustrait à la primatie de Lyon. Il jouissait de quatre-vingt mille livres de revenu, et payait douze mille florins pour ses bulles. Il nommait aux canonicats; le chapitre nommait le haut doyen.

Archevêques de Rouen.

1. Saint Nicaise. On forme plusieurs difficultés pour ôter à ce saint évêque et martyr le premier rang entre les archevêques de Rouen; mais les savans auteurs de la nouvelle édition du *Gallia christ.*, t. 11, col. 4, prouvent avec leur solidité ordinaire qu'on ne doit faire aucun fond sur des objections de cette sorte. Ce saint évêque rendit à Jésus-Christ sang pour sang, vers la fin du troisième siècle, à ce qu'on croit, sous Dioclétien. Ses saintes reliques furent d'abord déposées à Cany, et ensuite transportées à Meulan, où elles sont demeurées. On célèbre sa mémoire avec celle de saint Mellon le 1er octobre.

2. Saint Mellon. Quelques catalogues lui donnent le premier rang entre les prélats de ce diocèse; mais c'est apparemment parce que ce fut lui qui en fonda la cathédrale.

3. Saint Avitien assista au concile d'Arles en 314.

4. Sévère.

5. Eusèbe souscrivit au concile de Cologne en 346, et à celui de Sardique en 347.

6. Marcellin.

7. Pierre Ier.

8. Victrice, né en Brabant, dit saint Paulin de Nole, fut d'abord soldat; mais il quitta les armes pour embrasser la milice sacrée, et était déjà archevêque de Rouen en 383. Il fut appelé en Angleterre par les prélats de ce royaume, en 394 ou 395, pour y rétablir la paix, que les sectateurs de Pélage troublaient extraordinairement. Il gagna à Jésus-Christ les peuples du Brabant et des environs de Boulogne-sur-Mer, en 397. En 403 il alla à Rome pour se purger de l'accusation d'apollinarisme. Il était déjà mort en 409.

9. Innocent est regardé comme saint, ainsi qu'il paraît par plusieurs catalogues très-anciens.

10. Saint Yved vivait au cinquième siècle, selon tous les anciens monumens de l'église de Rouen, qui l'honore comme saint le 12 d'octobre.

11. Sylvestre.

12. Malson ou Malsone.

13. Germain assista au premier concile de Tours en 461.

14. Crescent.

15. Saint Godard, autrement Gildard, frère de saint Médard, assista au premier concile d'Orléans en 511. Il est honoré conjointement avec son saint frère le 8 juin.

16. Flieu ou Filleul, que quelques-uns décorent du titre de saint, se trouva aux second, troisième et quatrième conciles d'Orléans en 533, 538 et 541.

17. Saint Prétextat, honoré d'abord comme martyr, ne l'est à présent que comme confesseur pontife. Il assista en 557 au troisième concile de Paris, et en 566 au second de Tours. Il fut déposé ensuite dans un autre concile de Paris de l'an 577, sous je ne sais quelle accusation d'avoir attenté à la vie du roi; mais, rétabli quelques années après, il assista au second concile de Mâcon en 585. Il mourut vers l'an 588. *Voyez* PRÉTEXTAT.

18. Mélante ou Mélance, qui avait déjà été placé pendant quelques années sur ce siége, en prit possession après l'assassinat de saint Prétextat, quoique fort suspect d'y avoir contribué. Il gouvernait encore cette église en 601.

19. Hidulfe.

20. Saint Romain, qui avait été, dit-on, référendaire ou garde du sceau de Clotaire II, est singulièrement honoré dans cette métropole comme un de ses plus illustres prélats, et pour y avoir détruit les restes de l'idolâtrie. C'est en mémoire de cet affranchissement spirituel, qu'à la célèbre procession que font les

chanoines de cette cathédrale le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, on délivre à leur demande un prisonnier condamné à mort. On croit que saint Romain mourut en 638. *Voyez* ROMAIN.

21. Saint Ouen, fils de parens aussi honorés que bienheureux, fut élevé à la cour, où il eut la charge de référendaire de Dagobert Ier et de Clotaire II, et fut sacré archevêque de Rouen le dimanche avant l'Ascension de l'an 640. Il mourut le 25 août 683, après quarante-trois ans de pontificat.

22. Saint Ansbert, né à Chaussy dans le Vexin, de parens nobles, fut élu en 683, et sacré malgré ses résistances en 684. Il célébra un concile en 689 dans sa métropole. Accusé devant Pépin d'Héristal de desseins pernicieux, il fut envoyé en exil, où il s'endormit dans le Seigneur le 9 février 693 ou 695, lorsque, son innocence ayant été reconnue, il lui avait été permis de se rendre à son église.

23. Grippon ou Griphon. On croit qu'il présidait à cette église en 696.

24. Radiland ou Roland semble avoir occupé ce siége en 713.

25. Saint Hugues Ier devint archevêque de Rouen avant l'an 723, et mourut en 730. On en a déjà parlé dans la suite des évêques de Paris.

26. Ratbert paraît avoir été élu en 730.

27. Grimon, établi évêque de Rouen par Boniface, archevêque de Mayence, préposé par le pape Zacharie à la réforme des églises de France, obtint le *pallium* à la prière du même Boniface, en 743. Il mourut vers l'an 745.

28. Rainfroi, nommé pour la première fois dans la onzième lettre du pape Zacharie, écrite vers l'an 745, n'est pas traité favorablement par quelques auteurs, quoique d'autres en disent du bien.

29. Saint Remi ou Remedie, fils naturel de Charles Martel, selon quelques-uns, succéda à Rainfroi en 753 ou 755. Il fut dans la suite envoyé par Pépin, roi de France, son frère, à Didier, roi de Lombardie, pour l'engager à restituer à l'église de Rome les biens qui lui avaient été enlevés. Le pape Paul Ier remerciant le roi à cette occasion, nomma notre prélat *Remedie*, aimé de Dieu; il se trouve encore ainsi nommé dans les souscriptions de l'assemblée d'Attigny. Il mourut le 19 janvier 771 ou 772. On fait sa fête à Rouen le 19 janvier ou le 15 mai. *Voyez* SAINT REMI DE ROUEN.

30. Magenard ou Meinard, déjà archevêque en 772, assista au concile de Francfort en 794.

31. Willebert ou Gilbert, d'abord secrétaire de Louis-le-Débonnaire, fut dans la suite élevé sur ce siége vers l'an 823.

32. Ragnoard, archevêque de Rouen en 828, assista au concile de Paris en 829, à celui de Sens en 833, et à celui de Thionville en 835.

33. Gontaud, moine de Saint-Médard de Soissons, et élevé sur ce siége en 838, assista à l'assemblée de prélats tenue à Germini en 843, à celle de Spornac en 846, et au concile de Paris en 847. La chronique de Fontenelle met sa mort en 848, au mois de janvier.

34. Paul, sacré le 6 janvier 849, souscrivit cette année à la lettre adressée par le concile de Paris à Noménoé, duc de Bretagne. Il assista en 853 au concile de Soissons, et en 855 à l'assemblée de Boneuil. Il mourut cette même année.

35. Wenilon, placé sur ce siége en 855, fut envoyé par le concile de Metz à Louis-le-Débonnaire en 859. Il assista la même année au concile de Toul aux Savonières; en 860 à ceux d'Aix-la Chapelle et de Toul-à-Toussy; en 862 à celui de Pistres; en 863 à celui de Verberies; en 866 aux trois de Soissons; en 867 à celui de Troyes; en 868 à l'examen de Willebert, évêque de Châlons-sur-Marne; enfin en 869 aux conciles de Verberies et de Pistres.

36. Adélard assista en 871 au concile de Douzy, et siégeait encore au mois de mars 872.

37. Ricoul obtint de Charles-le-Chauve la confirmation des possessions accordées par ce prince et ses prédécesseurs aux chanoines de Notre-Dame de Rouen. Il présidait à cette église entre les années 872 et 875.

38. Jean Ier siégeait déjà le 26 mai 875. Il assista au concile de Pontigny en 876, et tint lui-même vers le même temps le synode général de son diocèse. Il paraît par une lettre du pape Jean VIII, que notre prélat avait encouru son indignation vers l'an 882; mais on en ignore la raison. Jean assista encore au concile de Mayence en 888. Il ne paraît pas qu'on puisse, avec de solides raisons, placer un archevêque de Rouen entre celui-ci et le suivant, quoi qu'en disent quelques historiens.

39. Vitten ou Witten ou Widen assista en 900 au sacre d'Hervé, archevêque de Reims, et en 909 au concile de Trosley.

40. Francon baptisa, en 912, Rollon, premier duc de Normandie, et mourut en 919.

41. Gonthard ou Gunthard succéda à Francon aussitôt après la mort de celui-ci, et mourut en 942.

42. Hugues II dégrada, disent les Actes des archevêques de Rouen, et démentit la noblesse de son extraction par une conduite peu digne de son état.

43. Robert Ier, fils de Richard Ier, duc de Normandie, présidait déjà à cette église en 990. Il se conduisit long-temps de façon à avoir grand besoin de la pénitence qu'il termina avec sa vie en 1036.

44. Mauger, fils de Richard II, duc de Normandie, ne présida pas long-temps à cette église; aussi, à en croire les historiens, était-il peu digne d'une place qui exige des talens de bien des espèces.

45. Le bienheureux Maurille, d'abord moine de Fécamp, fut sacré vers le mois de septembre 1055. Il célébra la même année un concile pour le rétablissement de la discipline, et un autre en 1063 pour la dédicace de son église. Il avait assisté au concile de Caen en 1061. Ce saint prélat passa de cette vie à une meilleure le 9 août 1067.

46. Jean II, fils de Raoul, comte de Bayeux, d'abord évêque d'Avranches, fut transféré à cette église par le pape Alexandre II, à la sollicitation de Lanfranc, élu par le clergé de cette métropole vers l'an 1070. Il eut un zèle singulier pour la décence du culte divin, et célébra plusieurs conciles, dont l'un en 1072, et l'autre en 1074, mais il fut obligé d'abdiquer quelque temps avant sa mort, vers l'an 1078.

47. Guillaume Ier, surnommé *la bonne âme*, et dont Odéric fait un grand éloge, fut élevé sur ce siége en 1079. Il présida au concile de Honfleur en 1080, et accorda vers le même temps un insigne privilége à Anselme, abbé du Bec, et à son église. Il tint dans sa métropole un concile en 1091, et un autre en 1108. On ne sait pas au juste pourquoi vers le même temps il fut repris et même déclaré suspens par le pape Pascal II. Il mourut le 9 février 1110.

48. Geofroi, élevé sur ce siége au plutôt vers la fin de 1110, célébra un concile dans cette métropole en 1118, et assista l'année suivante à celui de Reims; ensuite il tint un synode, dans lequel il défendit à ses clercs tout commerce avec les femmes. On peut voir dans Odéric les fâcheux effets de ce règlement. Enfin, après une longue maladie, pendant laquelle Matthieu, évêque d'Albano et légat du saint-siége, tint un concile à Rouen, Geofroi mourut le 25 novembre 1128.

49. Hugues III, d'Amiens, quoiqu'élu au plus tard en 1129, ne prit possession de cette église qu'en 1130, y étant obligé par le pape Honorius. Il assista en 1131 au concile tenu à Reims par le pape Innocent II. Il reçut vers ce temps une lettre du même pontife, par laquelle il l'exhortait à céder quelque chose au roi pour le bien de la paix. En 1133, il assista au concile de Jouarre, à l'occasion duquel Pierre-le-Vénérable

fait de lui un grand éloge. Il se trouva encore cette année au concile de Montpellier, et à celui de Reims en 1148. Il fut nommé en 1150 arbitre entre Philippe, évêque de Bayeux, et les moines de Clairvaux, et assista l'année suivante au concile de Beaugency, dans lequel il s'agissait du divorce d'entre Louis VII et Léonore d'Aquitaine. Il laissa plusieurs monumens de son érudition, et mourut plein de mérites le 11 novembre 1164.

50. Rotrode ou Rotroce, de Beaumont-le-Roger ou de Warwick, sacré d'abord évêque d'Evreux par Hugues en 1139, succéda à celui-ci en 1164. Pommeray, dans son histoire des conciles de Rouen, en fait un magnifique éloge. S'il ne réussit pas à réconcilier saint Thomas de Cantorbéry avec Henri II, ce n'est pas qu'il ne s'y fût employé avec beaucoup de soin et de sagesse. Il refusa cependant de garder l'interdit fulminé contre la partie du royaume d'Angleterre, qui était en-deçà de la mer, à l'occasion du meurtre de saint Thomas. Il fut choisi par le roi d'Angleterre en 1176, pour arbitre entre les archevêques d'Yorck et de Cantorbéry, et délégué du pape pour finir cette affaire. Il quitta la vie le 25 novembre 1183.

51. Waultier, de Coutances, sacré d'abord évêque de Lincoln par l'archevêque de Cantorbéry, en 1183, fut transféré l'année suivante à cette église par le pape Luce III, à la prière du roi Henri; et, après avoir reçu le *pallium* au mois de novembre précédent, il fut reçu solennellement dans cette église le jour de saint Matthias 1185, avec le surnom de *Magnifique*, en conséquence de ses grandes actions. Il assista en 1188 à la célèbre assemblée de Gisors, et ensuite à celle du Mans. Il célébra un concile dans son église le 11 février 1190; et vers la même année, l'immunité de l'église de Normandie fut rétablie, de l'agrément du roi. Il devint chancelier d'Angleterre en 1191, mit les années suivantes tout en œuvre pour la délivrance du roi Richard, qui avait été fait prisonnier en Allemagne à son retour de la guerre sainte, et demeura en ôtage pour ce prince. Quelque temps après son retour, il se brouilla avec le roi, qui l'envoya en exil; et ce fut pendant ce temps qu'en 1196, il fit avec l'église de Cambrai l'alliance qui dure encore entre les prélats de ces deux métropoles. Ce différend d'entre le roi et ce prélat fut utile à celui-ci et à ses successeurs, le prince ayant donné beaucoup plus à cette église qu'il ne lui avait enlevé. La Normandie s'étant rendue au roi de France en 1204, Gaultier, de concert avec les autres évêques de la province, présenta à ce prince en 1207 un écrit, qu'il approuva, sur la manière de terminer les différends sur les présentations aux bénéfices. Il reçut en différens temps des lettres d'Alexandre III, d'Urbain III, de Célestin III et d'Innocent III, par lesquelles ces pontifes l'exhortaient à faire garder la résidence, et à soutenir les droits de son église avec une fermeté supérieure à toute crainte humaine. Il mourut en 1208.

52. Robert II Le Baube, élu le 23 août 1208, prit la croix contre les Albigeois en 1209. Il était à Rome au commencement de décembre 1214 pour le concile de Latran, et mourut le 4 mai 1217.

53. Thibaud, surnommé *d'Amiens*, où il avait demeuré long-temps, était trésorier de cette église lorsqu'il en fut élu archevêque le 18 mai 1222. Plusieurs autres furent élus aussi; mais Thibaud fut sacré le 4 septembre suivant, reçut le *pallium* le 28 janvier 1223, et célébra un concile dans son église le 27 mars de la même année. Il eut avec saint Louis, en 1227, de grands différends, qui furent terminés par le légat du saint-siége en 1228. Thibaud mourut le 25 septembre 1229.

54. Maurice était évêque du Mans, lorsque le pape le nomma archevêque de cette métropole en 1231. Il tint un concile cette même année dans son église sur la discipline ec-

clésiastique et la réforme des mœurs. Ce pieux prélat mourut pendant l'octave de l'Épiphanie en 1235.

55. Pierre de Colmieu, élu le 4 avril 1236, avait déjà refusé plusieurs évêchés, et s'efforçait de se soustraire encore au fardeau de celui-ci, lorsque le pape lui ordonna de venir recevoir à Rome l'onction épiscopale. Il la reçut dans sa cathédrale, et le *pallium* dans l'église de Saint-Ouen le 9 août 1237, ayant obtenu la permission de ne point se rendre à Rome. Il partit cependant en 1239 pour le concile général qui y était indiqué; mais il fut arrêté en chemin par le bâtard de Frédéric Barberousse, et ne recouvra sa liberté qu'en 1291, en conséquence des menaces du roi de France. Enfin, créé cardinal par le pape Innocent IV, il fut transféré de l'église de Rouen à celle d'Albano, et fonda l'année suivante dans l'église de Rouen, un collége de dix chapelains qui ont conservé le nom de celle d'Albano.

56. Odon Ier Clément était abbé de Saint-Denis en France, lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1245, et fut sacré et décoré du *pallium* dans son église, en 1229, par Innocent IV, qui l'avait nommé. Il assista la même année au concile de Lyon, et mourut le 5 mai 1247.

57. Odon II Rigaud, franciscain, docteur en théologie et célèbre prédicateur, fut sacré au mois de mars 1248 par Innocent IV. Il célébra un concile provincial à Pont-Audemer en 1257, dans le même ordre pour ses suffragans qu'est celui qu'il avait déjà tenu en 1252. Il en célébra encore un en 1259 dans le même ordre, excepté qu'en celui-ci l'évêque de Bayeux était absent, et que celui d'Évreux ne se trouva pas au précédent. Il en tint un quatrième en 1261 au mois de janvier, et un autre au mois de mai suivant. Il assista au mois d'août 1262 au concile de Paris, en célébra un à Vernon en 1264; un septième à Pont-Audemer en 1267; se trouva à un de Cambrai en janvier 1268; et à un de Bourges en février suivant. Il en tint encore un à Pont-Audemer au mois d'octobre 1269. Enfin, après avoir publié ses statuts, il mourut le 10 juillet 1275.

58. Guillaume II de Flavacourt, élu le lundi avant le dimanche *Lætare* 1278, fut confirmé dans sa dignité par le pape Nicolas III le 9 mai suivant, et sacré le 20 par le même pontife, qui lui donna le *pallium* trois jours après. Il célébra en 1279 un concile à Pont-Audemer. Il s'opposa les années suivantes aux pouvoirs qu'avaient reçus du pape les frères-prêcheurs et mineurs, au sujet des prédications et confessions. Il prit séance dans le conseil du roi en 1290, assista au concile national de France tenu à Paris en 1296, par le cardinal-évêque de Préneste; en célébra un dans sa métropole en 1299, en l'église du prieuré de Bonne-Nouvelle; un autre à Deville en 1304; un à Pintarville en 1305, dans lequel on reçut la protestation de l'abbé de Fécamp, qui soutenait qu'on ne pouvait l'obliger de s'y rendre, enfin un à Pont-Audemer la même année. Il mourut le 5 avril 1306.

59. Bernard de Farges passa de l'évêché d'Agen à la métropole de Rouen en 1306, et de celle-ci à celle de Narbonne en 1311.

60. Gilles Aycelin, transféré de Narbonne à cette église, en prit possession par procureur le 12 juin 1311, et, en juillet suivant, fut invité au concile de Vienne par ses vicaires-généraux, et prit en personne possession de cet archevêché le 29 août 1312. Il fonda en 1314, selon MM. de Sainte-Marthe, le collége de Montaigu à Paris. Il célébra en 1313 un concile dans le monastère de Bonne-Nouvelle, et un à Rouen en 1315. Il s'excusa d'assister au concile de Senlis tenu, ce semble, vers le même temps, et en tint un sur l'affaire des templiers à Saint-Martin de Pontoise. Il mourut le 23 juin 1318.

61. Guillaume III de Durefort, transféré de l'évêché de Langres à cette métropole en 1319, mourut le 4 novembre 1330.

62. Pierre III Roger, transféré de l'archevêché de Sens à celui-ci en 1330, assista le 26 juillet au consistoire public du pape à Avignon, dans lequel, avec les autres ambassadeurs du roi de France, il promit avec serment que ce prince ou son fils, partiraient pour le secours de la Terre-Sainte. Il célébra un concile à Rouen dans l'église de Bonne-Nouvelle, en 1335. Il soutint, de concert avec ses suffragans, les priviléges de Normandie, et fut fait cardinal en 1338. Il devint pape l'année suivante, et fut couronné à Avignon dans l'église des frères-prêcheurs.

63. Aimeric Guénaud, évêque d'Auxerre, fut transféré à cette église par le pape Benoît XII le 15 février 1339. L'évêque d'Avranches tint en son absence un concile provincial dans la chapelle archiépiscopale le 14 décembre 1342. Aimeric mourut à Pintarville le 17 janvier suivant.

64. Nicolas Ier Roger. Clément VI, son neveu, et ancien archevêque de Rouen, le plaça sur ce siége le 6 février 1343; mais il ne tint pas longtemps cette place, étant mort le 3 avril 1347.

65. Jean III de Marigny, transféré de l'évêché de Beauvais à cette métropole le 5 mai 1347, en prit possession le 18 novembre suivant, et mourut le 26 décembre 1351.

66. Pierre IV de la Forest, transféré de l'église de Tournay à celle-ci, paya les droits de la chambre apostolique les 30 octobre et 22 décembre 1353; fut créé cardinal par Innocent VI le 23 décembre 1356, et mourut de la peste le 27 juin 1361.

67. Guillaume IV de Flavacourt, devenu archevêque de Rouen en 1356, mourut au mois de mai 1359. Il avait été successivement évêque de Viviers et de Carcassonne.

68. Philippe d'Alençon, transféré de l'église de Beauvais à cette métropole en 1359, en prit possession le 9 mai 1362. Il soutint avec un singulier courage les libertés ecclésiastiques; ce qui, lui attirant l'indignation du roi Charles V, il fut obligé de se retirer à Rome, où il fut fait patriarche de Jérusalem, selon Baluze; mais il semble que ni lui, ni MM. de Sainte-Marthe, ne racontent pas la chose au vrai. Ce qui est plus sûr, c'est qu'il mourut à Rome dans un âge très-avancé, le 14 novembre 1393.

69. Pierre V de la Jugie ou de la Montre, transféré de l'archevêché de Narbonne à celui-ci, le 27 août 1375, céda cette église au suivant le 20 décembre de cette même année, qu'il fut fait cardinal.

70. Guillaume V de l'Estrange, nonce apostolique, fut élevé sur ce siége le 22 décembre 1375, mais il ne fut sacré qu'au mois de juillet de l'année suivante. Il eut une conférence avec l'archevêque de Ravenne, à Bruges en Flandre, au commencement de 1379, pour l'affermissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il avait séance dans le conseil privé du roi en 1381, et mourut le 11 mars 1389.

71. Guillaume VI de Vienne, transféré de l'évêché d'Autun à cette métropole le 27 mars 1389 par le pape Clément VI, assista à la translation de saint Louis en 1392, et entra pour la première fois à Rouen en septembre 1393. Il vint à l'assemblée du clergé de France tenue en 1407 à Paris, où il mourut peu après.

72. Louis Ier, fils de Jean VI, comte de Harcourt, et de Catherine de Bourbon, belle-sœur de Charles V, roi de France, fut postulé pour archevêque de Rouen le 18 mars 1407; mais il ne fut confirmé que l'année suivante, vu les brouilleries que causait alors le schisme de Pierre de Lune. Il est nommé entre les archevêques qui envoyèrent leurs procureurs au concile de Pise. Il reçut en 1415 les lettres du concile de Constance, au sujet des secours nécessaires aux députés. Il mourut vers le mois de novembre 1422.

73. Jean IV de la Roche-Taillée avait déjà présidé aux églises de Saint-Papoul et de Paris, dont il occupait le siége lorsqu'il fut élevé sur celui-ci le 3 février 1423. Il présida la même an-

née à la nation française au concile de Sienne. Il fut fait cardinal par Martin V en 1426, de sorte cependant qu'il devait retenir le gouvernement temporel et spirituel de cette église; ce qui fut confirmé par le roi d'Angleterre, qui assiégeait alors Paris, et enregistré à la chambre des comptes par ordre du roi de France; et il fut réglé alors que, du consentement du roi et du pape, un sujet pourrait posséder un évêché, quoiqu'il fût cardinal. Le chapitre, qui s'était opposé à cette union, y consentit enfin. Mais Jean ne retint pas long-temps cet archevêché, ayant été proclamé archevêque de Besançon en octobre 1429.

74. Hugues IV d'Orges, transféré du siége de Châlons-sur-Saône, par Martin V, en 1431, à cet église, y fit son entrée solennelle le 22 août 1432. Il avait été appelé au concile de Bâle par le légat, et les pères de ce concile lui firent donner le *pallium*, qu'il n'avait encore pu obtenir, en 1435. Il mourut pendant la durée de ce concile le 19 août 1436.

75. Louis II, fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite d'Enguien, transféré par Eugène IV de l'église de Boulogne-sur-Mer à celle-ci le 24 octobre 1436, tint un concile dans sa chapelle le 2 avril 1438, au sujet de la translation du concile de Bâle à Ferrare. Créé cardinal le 18 décembre 1439, il n'accepta cette dignité que lorsque le roi Henri eut consenti qu'il conservât son archevêché, ainsi que l'évêché d'Élide qu'il tenait en commende. Il fut fait évêque de Tusculum en 1442, mais il mourut en Angleterre le 18 septembre 1443.

76. Raoul Roussel, chanoine de cette église, en fut préconisé archevêque le 4 décembre 1443, et sacré l'année suivante le 26 juillet. Il tint un concile provincial dans sa métropole en décembre 1445, et mourut le 31 d'octobre ou de décembre 1452.

77. Guillaume VII d'Estouteville, auparavant évêque de Morienne et de Digne, et cardinal, fut nommé à cet archevêché par Nicolas V le 30 avril 1453, et à la fin de la même année, évêque de Porto. Il fit beaucoup de présens à cette métropole, devint évêque d'Ostie en 1461, et camérier de l'Église romaine en 1477. Sa vertu, sa science et sa dextérité dans le maniement des affaires lui donnèrent beaucoup de crédit auprès des princes. Il fit bâtir l'église de Saint-Augustin à Rome, orna beaucoup celle de Sainte-Marie-Majeure, fit faire le chœur de celle de Saint-Michel-en-Mer, et fit plusieurs présens à celle de Saint-Ouen. Il fut chargé de plusieurs légations apostoliques, et assista aux élections de Pie II et de Sixte IV. Il mourut doyen du sacré collége âgé de plus de quatre-vingts ans, le 23 janvier 1483.

78. Robert III, fils de Guillaume de Croismare, seigneur des Alleurs, élu le 20 mars 1483, prit possession solennelle le 6 septembre 1484. Ce prélat, dont le mérite excita les regrets du diocèse, mourut le 18 juillet 1493.

79. Georges Ier d'Amboise, tranféré par Alexandre VI de l'archevêché de Narbonne à celui-ci le le 20 juin 1494, en prit possession le 7 août suivant. Il donna beaucoup de magnifiques présens à cette métropole, et spécialement la cloche qui portait son nom, pesant 36,000 livres. Il fut fait cardinal en 1498, fut l'arbitre des affaires d'Italie, soit pendant la paix, soit pendant la guerre, et eut tant de crédit sur l'esprit de Louis XII que ce prince ne s'écartait presque jamais de son avis. Il mourut le 25 mai 1510, après avoir légué aux pauvres tout ce qui se trouverait chez lui de biens ecclésiastiques. On remarqua, entre ses autres bonnes qualités, que, quel qu'ait été son crédit auprès du prince, il ne voulut d'autre bénéfice que son archevêché.

80. Georges II, fils de Jean d'Amboise de Bussy et de Catherine de Saint-Belin, élu le 30 juillet 1510 et sacré à Gaillon le 11 décembre 1513, prit possession huit jours après. Il célébra son concile provincial à Rouen le 13 mai 1522, un autre le 20 février 1523; fut fait cardinal le 17 dé-

cembre 1546, et mourut le 25 aoû 1550.

81. Charles Ier, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise, fille du duc d'Alençon, fut d'abord évêque de Nevers, puis de Xaintes, ensuite cardinal. Il fut le premier nommé par le roi à l'archevêché de Rouen en 1550, et y fit son entrée solennelle le 11 avril de l'année suivante. Il devint en 1559 archiprêtre des cardinaux de ce rang. Il assista en 1560 aux Etats assemblés à Orléans, et en 1561 au colloque de Poissy. Les calvinistes se portèrent l'année suivante aux derniers excès, et réussirent trop au dommage de la religion; mais ils furent bientôt réprimés, et notre prélat eut la consolation de voir la religion réparer ses pertes, et d'être encore en état de rétablir la discipline au moins en partie. Il fut chargé ensuite de diverses légations, assista en 1573 à l'assemblée du clergé de France, et fut le premier prélat décoré des ordres royaux dans le premier chapitre de ces ordres en 1579; ce qui donna lieu à le faire présider aux assemblées du clergé tenues cette année et la suivante. Il tint au mois d'avril suivant un concile provincial qui fut confirmé le 19 mars 1582, par le pape Grégoire XIII. Sur la fin de sa vie il se laissa éblouir par un vain espoir de la royauté, et mourut accablé des douleurs de la pierre, dans la prison où l'avait conduit sa frivole prétention, le 9 mai 1590.

82. Charles II, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Léonore de Roye, nommé d'abord coadjuteur de son oncle le 1er août 1582, et cardinal l'année suivante, ne posséda que peu de temps cet archevêché, étant mort le 30 juillet 1594. De Thou en fait beaucoup d'éloges.

83. Charles III, fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, et de Louise de la Béraudière, d'abord évêque de Comminges, puis de Lectoure, fut nommé par le roi à cet archevêché le 13 novembre 1594, en prit possession, toute difficulté levée, le 24 juin 1597, par procureur, et solennellement le 24 mai 1599, avec un singulier applaudissement. Il abdiqua cependant ou permuta avec le suivant en 1604, et mourut à Marmoutier en 1610.

84. François Ier de Joyeuse avait déjà gouverné l'église de Narbonne, reçu la pourpre romaine, présidé à l'archevêché de Toulouse, travaillé beaucoup auprès de différens papes à la réconciliation de Henri IV à l'Église, et y avait enfin réussi, lorsqu'en 1605 il prit possession de cette métropole, conservant toujours sa qualité de cardinal-protecteur de France, et se conduisant presque en tout, soit en ce royaume, soit dans les pays étrangers, de la manière la plus digne d'un grand prélat. Il entreprit en 1609 la visite de ce diocèse, et publia le 1er juin plusieurs statuts, principalement sur la décence de l'office divin et la discipline ecclésiastique. Il sacra Louis XIII le 27 octobre 1610, au défaut de l'archevêque-cardinal de Guise, qui n'était pas encore dans les ordres sacrés. Il présida en 1614 l'ordre ecclésiastique, aux États-généraux du royaume. Il tomba l'année suivante dans la maladie dont il mourut, et, après avoir fait un testament dont les legs pieux montaient à deux cents mille louis, il paya à la nature ce tribut inévitable, le 23 d'avril de cette année 1615.

85. François II, fils de Jacques de Harlay de Chanvalon et de Catheriné de la Marck, était abbé de Saint-Victor de Paris, lorsque, après avoir mérité le bonnet de docteur par la facilité admirable de ses réponses sur toute la théologie de saint Thomas, et terrassé les hérétiques à l'assemblée de Mantes, il fut fait coadjuteur du cardinal de Joyeuse, en 1613, sous le titre d'évêque d'Augustople, et reçu en cette qualité à Rouen le 13 août 1614. Il y fit son entrée solennelle comme archevêque le 9 janvier 1616. Il présida plusieurs fois au nom du clergé aux États tenus à Paris, et fit beaucoup de bien à l'É-

glise et à l'Etat. Il répara, augmenta, dota et rendit publique la bibliothéque qu'avait commencée en cette métropole, en 1633, Pierre Acarie, chanoine théologal, pénitencier et official de cette église; et ainsi, peu content de faire du bien pendant sa vie, il en procura encore à ceux qui devaient le suivre. Il fut auteur de plusieurs écrits en différens genres de littérature. Enfin, en 1651, il abdiqua en faveur du suivant, et mourut à Gaillon le 22 mars 1653.

86. François III, fils d'Achilles de Harlay, marquis de Chanvalon, et d'Édouarde de Vaudetar de Persan, se montra dès sa première jeunesse digne de succéder à son oncle; aussi fut-il nommé par le roi à cette métropole en mai 1651. Il reçut la consécration dans la Chartreuse de Paris le 28 décembre suivant, et prit possession le 1er février 1652. Après avoir officié pontificalement le jour de la Purification, et prêché dans sa cathédrale, il se mit en devoir de faire la visite de son diocèse. Il fit dans ses synodes plusieurs statuts qui se trouvent dans le recueil des conciles de Normandie. Il fut transféré à l'église de Paris l'an 1671.

87. François IV Rouxel de Médavy, nommé à l'évêché de Séez en 1651, désigné ensuite à celui de Langres, passa à cette métropole avant d'avoir reçu les bulles pour le diocèse précédent, en 1671. Il prit possession solennelle le 16 janvier 1672. Il visita chaque année son diocèse assiduement, et avec un fruit toujours nouveau, toujours attentif à faire rentrer les clercs dans leur devoir; il répandait aussi dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes, et avait un soin particulier des pauvres honteux. Il eut fait sans doute un plus grand bien encore dans ce diocèse, si le roi ne l'eût appelé à la cour. Ce digne prélat mourut le 29 janvier 1691, âgé de quatre-vingt-six ans.

88. Jacques-Nicolas, fils de Jean-Baptiste Colbert, garde du trésor royal et ministre d'état, et de Marie Charon, donné pour coadjuteur au précédent le 13 avril 1680, tint un concile de la province à Gallion le 30 juin, au sujet du livre des Maximes des Saints. Il en tint encore plusieurs autres, et y fit plusieurs règlemens. Il se signala spécialement par ses libéralités envers le petit séminaire de cette métropole, et mourut le 10 décembre 1709.

89. Claude-Maur d'Aubigné, transféré du diocèse de Noyon à cette métropole, en prit possession solennelle le 10 juillet 1708, et mourut au mois d'août 1719.

90. Armand Bazin de Bezons, transféré de l'archevêché de Bordeaux à celui-ci, en prit possession solennelle le 13 janvier 1720.

91. Louis III de la Vergne de Tressan était évêque de Nantes et premier aumônier du duc régent, lorsqu'il fut désigné archevêque de cette église vers la fin de l'an 1723. Il reçut le *pallium* le 12 juillet de l'année suivante, et prit possession solennelle le 10 décembre de la même année. Ce fut princialement par ses soins que fut fondé à Rouen le séminaire de Saint-Louis. Il mourut à Gaillon le 18 avril 1733. (*Gall. christ.*, *nov. edit.*, tom. 11.)

92. Nicolas-Charles de Saulx-Tavanes, fils de Charles-Marie de Saulx, marquis de Tavanes, et de Marie-Catherine d'Aguesseau, né le 19 septembre 1690, était évêque de Châlons-sur-Marne et premier aumônier de la reine, lorsqu'il fut transféré à cette métropole au mois de septembre 1733, avec un brevet qui lui conservait les honneurs de la pairie. Il fut fait commandeur des ordres du roi en 1747, cardinal en 1756, et ensuite grand-aumônier de France. Il mourut à Paris le 10 mars 1759, âgé de soixante-neuf ans, et fut inhumé à Saint-Sulpice. Les aumônes qu'il faisait aux pauvres étaient très-grandes; il les répandit surtout avec une sainte profusion durant l'hiver de 1740 à 1741. La contagion ayant succédé à la disette, ce prélat fit de son palais un hôpital, pour y recevoir tous les malheureux. La

même charité lui fit concevoir le dessein de transporter l'Hôtel-Dieu de Rouen hors de la ville, dans un vaste emplacement, et l'un de ses regrets en mourant fut de n'y avoir pas vu mettre la dernière main. Il s'appliqua aussi à accroître les trois séminaires de Rouen par de nouveaux et plus solides bâtimens, à y maintenir la discipline par de sages réglemens, et à augmenter leurs revenus pour les rendre plus utiles, en y multipliant les places gratuites en faveur des pauvres ordinands.

93. Dominique de la Rochefoucault, transféré de l'archevêché d'Alby à cette métropole le 5 avril 1759.

94. Étienne-Hubert Cambacérès, né à Montpellier, vicaire-général d'Alais, nommé archevêque de Rouen en 1802, fait cardinal en 1803, est mort en 1819.

95. François de Pierre de Bernis, archevêque d'Alby, nommé administrateur de Lyon en 1817, transféré à Rouen en 1819, a été fait pair de France en 1821, est mort à Paris le 4 février 1823.

96. Gustave-Maximilien-Just de Croy, nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817, sacré en 1820, grand-aumônier et pair de France, commandeur des ordres du roi, transféré à l'archevêché de Rouen en 1823.

Conciles de Rouen.

Le premier fut tenu l'an 584, sur l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. (Bessin, *in Concilis Normanniæ.*)

Le second, l'an 650, sur la discipline et la réforme des mœurs. On y fit seize canons.

Le premier ordonne de mettre de l'encens sur la matière du sacrifice, pendant qu'on lit l'évangile.

Le second ordonne au célébrant de communier à sa messe.

Le troisième veut qu'on excommunie ceux qui refusent de payer la dîme après un troisième avertissement.

Le quatrième veut qu'on extermine les enchanteurs et les magiciens.

Le cinquième veut qu'on reçoive avec l'imposition des mains ceux qui ont été baptisés au nom de la Trinité par les hérétiques.

Le sixième défend aux autres évêques de recevoir ceux qui ont été excommuniés par leur propre évêque.

Le septième veut qu'on dépose les prêtres simoniaques; et le huitième, qu'on éloigne des fonctions du ministère les clercs inconnus.

Le neuvième défend aux prêtres de donner le voile aux vierges; et le dixième, d'entrer dans les cloîtres des religieuses, excepté les évêques.

Le onzième défend à l'évêque d'abandonner son église.

Le douzième ordonne vingt jours de pénitence à un laïque qui aura répandu de sang en frappant par colère, trente à un clerc, six mois à un diacre, un an à un prêtre, deux ans et six mois à un évêque.

Le treizième excommunie ceux qui usent de superstitions.

Le quatorzième ordonne aux serviteurs des paysans d'entendre la messe les jours de fête; et le quinzième veut qu'on avertisse tout le peuple d'assister ces mêmes jours à matines, à la messe et à vêpres.

Le seizième veut que l'évêque qui fait la visite de son diocèse, soit précédé par un archidiacre ou un archiprêtre, qui annonce son arrivée un jour ou deux auparavant dans les paroisses qu'il doit visiter. (Bessin, *ibid.*) Le P. Hardouin met ce concile à l'an 878.

Le troisième concile fut tenu l'an 682, ou 689, ou 692, ou enfin 693. On y confirma l'exemption de l'abbaye de Fescamp, et l'on y fit quelques statuts qui sont perdus. (*Ibid.*)

Le quatrième, l'an 813 ou environ. On y fit sept canons.

Les trois premiers prescrivent quelques articles de foi, tels que la Trinité et l'Incarnation, qu'on doit prêcher au peuple.

Le quatrième défend aux évêques de suspendre du sacrifice de la messe

un prêtre accusé, à moins qu'il n'ait laissé passer un mois sans paraître pour se justifier, après en avoir été averti par lettres.

Le cinquième veut qu'on admette à la communion, après dix ans de pénitence, les femmes qui ont tué leurs enfans.

Le sixième veut que les prêtres avertissent de porter les bâtards à la porte de l'église.

Le septième impose la pénitence publique aux enfans qui frappent ou maudissent leur père ou mère. (Bessin, *ibid.*)

Le cinquième concile fut tenu l'an 1026. On n'en sait précisément ni le lieu ni le temps; mais on le place en ce lieu et en ce temps, parce qu'on présume par les noms des évêques qui y assistèrent qu'il n'a pu se tenir beaucoup plus tard. On en ignore le sujet. (Bessin, *ibid.*)

Le sixième, l'an 1048. Maugier, archevêque de Rouen, y présida, et fit une lettre adressée aux évêques et aux fidèles de sa province, contenant les règlemens suivans : 1°. que l'on demeurera fortement attaché à la foi du symbole de l'Église catholique et apostolique; 2°. que l'on ne fera point de présent aux princes ni à leurs officiers, pour obtenir des évêchés ; 3°. que les évêques ne passeront point d'un siége à un autre par motif d'ambition ; 4°. que les moines ne se feront point faire abbés pour de l'argent; 5°. qu'un évêque n'en dépossedera point un autre, ni un abbé un autre abbé ; 6°. que les évêques n'exigeront rien pour les ordinations; 7°. que leurs officiers, c'est-à-dire, leurs archidiacres ou leurs secrétaires, n'exigeront rien non plus; 8°. que l'on n'ordonnera personne qui n'ait l'âge compétent et la science nécessaire; 9°. qu'un évêque n'ordonnera point un clerc d'un autre diocèse, s'il n'en a la permission de son évêque; 10°. que les évêques ne donneront point les revenus, les terres et les bénefices des clercs à des laïques; 11°., 12°., 13°. que les ecclésiastiques ne se supplanteront point les uns les autres; 14°., 15°., 16°. que l'on n'exigera rien, ni pour le chrême, ni pour la dédicace des églises, ni pour le baptême; 17°. que, dans les huit jours que les nouveaux baptisés portent des aubes, ils ne seront obligés d'offrir que leur cierge et le linge qui couvre leur tête à cause du saint chrême; 18°. que l'on n'augmentera ni ne diminuera la pénitence des pécheurs pour de l'argent; 19°. que les nouveaux baptisés seront huit jours à porter des aubes et des cierges allumés dans l'église où ils ont été baptisés. (Bessin.)

Le septième concile fut tenu l'an 1055, sous l'archevêque Maurille. On y traita de la continence des clercs, et de l'observation des canons. (Bessin).

Le huitième, l'an 1063, pour la dédicace de l'église cathédrale. On y publia une profession de foi contre l'erreur de Bérenger. (Hard. tom. 7. Bessin.)

Le neuvième, l'an 1068, pour l'élection d'un archevêque de cette ville. (Bessin.)

Le dixième, l'an 1069, sur le même sujet. (Bessin.)

Le onzième, l'an 1072. Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, y présida, et l'on y fit vingt-quatre canons.

Le premier porte que l'évêque fera la consécration du saint chrême et de l'huile après none, ayant au moins douze prêtres assistans.

Le second, que les archidiacres ne se contenteront pas de recevoir quelques gouttes de chrême et d'huile consacrée pour mêler avec d'autre huile, mais qu'ils présenteront tout leur chrême et leur huile à l'évêque, afin qu'il les consacre.

Le troisième, que les doyens distribueront le chrême et les saintes huiles avec respect, revêtus d'aubes, et dans des vases bien fermés.

Le quatrième, que personne ne célébrera la messe sans communier.

Le cinquième, que les prêtres seront à jeûn et revêtus de l'aube et de l'étole pour administrer le bap-

tême, si ce n'est en cas de nécessité.

Le sixième, que l'on ne réservera pas le viatique et l'eau bénite plus de huit jours, et que l'on ne consacrera point une seconde fois les hosties déjà consacrées.

Le septième, que, pour conférer la confirmation, il faut que l'évêque et ceux qui la reçoivent soient à jeûn, et qu'il y ait des cierges allumés.

Le huitième, que les ordres sacrés seront conférés la nuit du samedi au dimanche, ou le dimanche matin, si l'on n'a pas interrompu le jeûne du samedi.

Le neuvième, que l'on observera exactement le jeûne des quatre-temps.

Le dixième, que les clercs qui se feront ordonner par surprise, seront déposés.

Le onzième, que ceux qui ont eu des couronnes bénites, et qui les ont quittées, seront excommuniés, jusqu'à ce qu'ils aient fait satisfaction; et que les clercs qui voudront être ordonnés, viendront trouver l'évêque le jeudi.

Le douzième, que les moines vagabonds ou chassés de leur monastère pour quelque crime, seront contraints, par l'autorité des évêques, d'y retourner; et que, si les abbés ne veulent pas recevoir ceux qu'ils auront chassés, ils seront tenus de les nourrir.

Le treizième, que l'on ne fera point trafic de cures.

Le quatorzième, que l'on ne fera point de mariage en secret ni après les repas; mais que l'époux et l'épouse, étant à jeûn, seront bénis par un prêtre aussi à jeûn; et qu'avant de les marier, on s'informera s'ils ne sont point parens au septième degré.

Le quinzième, que les prêtres, diacres et sous-diacres qui sont mariés, ne pourront jouir des revenus de l'Eglise, ni les administrer par eux ou par d'autres.

Le seizième, qu'on ne pourra épouser une veuve avec laquelle on a été soupçonné d'avoir eu commerce du vivant de son mari.

Le dix-septième, qu'un homme dont la femme a pris le voile, ne pourra se remarier tant qu'elle vivra.

Le dix-huitième, qu'une femme ne pourra se remarier, qu'elle ne soit certaine de la mort de son mari.

Le dix-neuvième, que les clercs qui ont commis des péchés énormes et publics, ne seront rétablis dans leurs dignités qu'après une longue pénitence.

Le vingtième, que si quelqu'un des clercs a commis quelque crime qui mérite qu'on le dépose, son évêque appellera le nombre de ses confrères porté par les canons, c'est-à-dire, six pour la déposition d'un prêtre et trois pour celle d'un diacre, et qu'il sera permis à ceux qui ne pourront pas y assister, d'y envoyer quelqu'un à leur place.

Le vingt-unième, que, dans le carême, personne ne prendra de réfection avant l'heure de none.

Le vingt-deuxième, que, le samedi de Pâques, l'on ne commencera point l'office avant l'heure de none, parce que c'est l'office de la nuit qui appartient au dimanche de Pâques, et qu'il n'y aura point de messe les deux jours précédens.

Le vingt-troisième, que, si quelque fête tombe dans un jour qu'on ne puisse la célébrer, on la transférera à un autre jour dans la huitaine.

Le vingt-quatrième, que l'on n'administrera le baptême solennel et général qu'à Pâques et à la Pentecôte, si ce n'est en cas de nécessité ou de maladie; mais que, pour les enfans, on pourra les baptiser en tout temps.

Le douzième concile fut tenu l'an 1074, par le même archevêque que le précédent, avec ses suffragans, et l'on y fit quatorze canons.

Le premier porte qu'on n'achètera aucun bénéfice, et qu'on n'exigera rien pour l'entrée dans l'état ecclésiastique.

Le second, que l'on ne donnera les abbayes qu'à ceux qui auront appris la discipline ecclésiastique par une pratique de plusieurs années.

Le troisième, qu'on ne recevra au-

cun clerc sans lettre de recommandation de son évêque; et le quatrième, qu'on ne recevra point plusieurs ordres en même jour.

Le cinquième, que les sous-diacres, les diacres et les prêtres ne seront ordonnés qu'en faisant profession solennelle, suivant le concile de Tolède.

Le sixième, que les moines et les religieuses qui sont tombés dans quelque crime public, seront exclus pour toujours des charges.

Le septième, que les moines et les religieuses observeront exactement la règle de saint Benoît.

Le huitième, que les clercs que l'on ordonne seront instruits des choses marquées dans le huitième canon du huitième concile de Tolède.

Le neuvième, qu'on ne refusera point la sépulture à ceux qui meurent subitement, s'ils ne sont pas actuellement dans le crime, ni aux femmes enceintes ou nouvellement accouchées.

Le dixième, que ceux qui, sous prétexte de religion, déclarent qu'ils ont eu commerce avec les sœurs ou les parentes de leurs femmes, pour avoir sujet de les quitter, ne seront point crus, s'ils n'en apportent des preuves.

Le onzième, qu'on obligera aussi à la même chose ceux qui allèguent qu'ils n'avaient pas reçu tous les ordres inférieurs quand on les a ordonné prêtres, afin de pouvoir quitter le sacerdoce.

Le douzième, que les clercs dégradés pour leurs fautes n'auront pas la liberté de vivre dans le monde comme des laïques.

Le treizième, que ceux dont le mariage est déclaré nul, à cause qu'ils sont parens, garderont la continence jusqu'à ce qu'ils se marient à d'autres.

Le quatorzième, que les chrétiens n'auront point de juifs pour esclaves, ni de juives pour nourrices. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6, et Bessin.)

Le douzième concile fut tenu l'an 1091. Serlon y fut élu évêque de Séez par l'archevêque Guillaume et ses suffragans. (Bessin.)

Le treizième, l'an 1096, sous Guillaume, archevêque de Rouen, assisté de ses suffragans. On y confirma les canons du concile de Clermont, tenu sous Urbain II, et l'on y fit huit canons.

Les quatre premiers concernent la trève de Dieu, et marquent les jours dans lesquels il est défendu de faire la guerre, et les personnes qu'il n'est pas permis d'attaquer.

Le cinquième conserve aux églises leurs droits et leurs biens, et défend aux laïques de rien exiger d'elles.

Le sixième défend aux laïques de donner et doter des églises à des prêtres, sans le consentement de l'évêque, ou de les vendre; et, généralement à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, de porter de longs cheveux.

Le septième défend aux juges séculiers de s'attribuer les causes ecclésiastiques; et le huitième défend aux prêtres de faire hommage entre les mains des laïques. (Lab. 10. Hard. 7, et Bessin.)

Le quatorzième concile fut tenu l'an 1108 sur les nécessités de l'Église. (Hard. 6, et Bessin.)

Le quinzième, l'an 1118, sur la paix du royaume et l'état de l'Église. (Lab. 10. Hard. 6, et Bessin.)

Le seizième, l'an 1128. Matthieu, légat du pape Honoré II, y présida, et l'on y fit trois canons. Le premier, contre les prêtres qui ont des femmes, et le second, contre ceux qui ont plusieurs églises. Le troisième défend aux moines et aux abbés de recevoir des églises de la main des laïques. (Bessin.)

Le dix-septième, l'an 1154. (Bessin.)

Le dix-huitième, l'an 1189. On y fit trente-deux canons.

Le premier porte que toutes les églises de la province se conformeront à l'usage de la métropole pour la lecture et la psalmodie.

Le second, que l'on ne consacrera que dans des vases d'or ou d'argent, sans une nécessité évidente, au jugement de l'évêque.

Le troisième, qu'on ne portera point le corps de Notre-Seigneur, soit de jour ou de nuit, sans luminaire, sans croix, sans eau bénite, ni sans la présence d'un prêtre, à moins qu'il n'y ait une extrême nécessité.

Les sept suivans renferment quelques règlemens conformes aux anciens canons touchant les clercs et les moines.

Le onzième veut qu'il soit permis à celui qui attaque en justice, de se servir de témoins pour prouver ce qu'il avance.

Le douzième règle la dépense et le train des archidiacres.

Le treizième veut que les évêques ne soient pas difficiles à accorder des appels au saint-siége à ceux qui en demandent, et qu'ils en offrent même à ceux qui n'en demandent pas.

Le quatorzième défend de priver personne de l'entrée de l'église, ou des sacremens, qu'après l'avoir entendu.

Le quinzième veut qu'on exécute les testamens des clercs, et que les évêques employent en œuvres pies les biens de ceux qui meurent *ab intestat;* et le seizième, que les clercs qui meurent après Pâques, puissent tester des fruits de l'automne suivant.

Le dix-septième veut qu'on observe les règlemens des papes Urbain, Grégoire et Clément, touchant les biens, les femmes et les familles des croisés.

Le dix-huitième défend, sous peine d'anathême, d'agiter dans les cimetières des causes où il s'agit de peines corporelles.

Le dix-neuvième défend, sous la même peine, de donner à ferme aux laïques des dîmes ou des bénéfices ecclésiastiques; et le vingtième, de payer ou de recevoir des pensions sur les mêmes bénéfices.

Le vingt-unième veut que les clercs qui en traduisent d'autres devant les juges séculiers, en matière ecclésiastique, perdent leur cause et soient excommuniés.

Le vingt-deuxième défend aux clercs, sous peine d'excommunication, d'engager ou d'aliéner les biens d'Église, sans la permission de l'évêque ou de ses officiaux.

Le vingt-troisième veut que l'évêque excommunie ceux qui refusent de payer les dîmes, après avoir été avertis trois fois.

Le vingt-quatrième veut qu'on excommunie ceux auxquels on a accordé une église du vivant du titulaire, pour en jouir après sa mort, lorsqu'ils viennent à la vexer afin d'en extorquer une pension.

Le vingt-cinquième défend, sous peine d'anathême, les sociétés par lesquelles plusieurs personnes s'engageaient à s'aider mutuellement en toute sorte d'affaires.

Le vingt-sixième ordonne d'excommunier avec des cierges allumés, tous les jours de dimanches, tant dans les cathédrales que dans les paroisses, ceux qui font de faux sermens dans les tribunaux ecclésiastiques ou séculiers, au préjudice de l'Église, ou pour deshériter quelque personne que ce soit, aussi-bien que ceux qui procurent ces sortes de faux sermens par violence, par prières, par argent, ou autrement.

Le vingt-septième veut qu'on excommunie les intrus dans les bénéfices.

Les quatre suivans prononcent des excommunications contre les faussaires, les incendiaires, les empoisonneurs, les sorciers, les rebelles, etc.

Le trente-deuxième veut qu'un prêtre qui célèbre avec connaissance, étant suspens, soit privé de ses fonctions pendant un an, et qu'on l'envoie à Rome, s'il célèbre étant excommunié. (Hard. tom. 6, et Bessin.)

Le dix-neuvieme, l'an 1199, pour la Terre-Sainte. (Bessin.)

Le vingtième, l'an 1214. Corcion, légat apostolique, y présida, et l'on y fit presque les mêmes règlemens que dans celui de Paris de l'an 1212. (Bessin.)

Le vingt-unième, l'an 1223. L'on y fit dix-neuf canons, qui ne sont qu'un abrégé de ceux du quatrième concile de Latran. (Bessin.)

Le vingt-deuxième, l'an 1231, sous l'archevêque Maurice. L'on y fit quarante-neuf canons de discipline, dont il y en a vingt-deux qui regardent l'ordre monastique, et qui tendent à faire observer à tous les moines la règle de saint Benoit. Tels sont les neuf premiers canons, le dix-neuvième, le trente-septième et les onze suivans.

Le dixième défend de se faire ordonner, sinon par son propre évêque, ou avec sa permission; et le onzième veut qu'on tonde les concubines des prêtres devant tout le peuple.

Le douzième défend aux prêtres de dire deux messes dans un même jour, ou une messe avec deux introïts, si ce n'est dans le cas d'une grande nécessité.

Le treizième défend aux archidiacres et aux doyens royaux, ou à tout autre, de connaître des causes de mariage, à moins qu'ils n'aient un privilége du saint-siége, ou une longue possession.

Le quatorzième veut que les prêtres défendent les danses dans les cimetières et les églises, sous peine d'excommunication; et le quinzième défend de même de faire des veilles dans les églises, si ce n'est à la fête du patron.

Le seizième défend aux laïques de bâtir dans des cimetières; et le dix-septième défend aux clercs qui ont des bénéfices, ou qui sont dans les ordres sacrés, de faire l'office d'avocat pour de l'argent.

Le dix-huitième défend à tous les clercs qui ne sont point prêtres avec charge d'âmes, de recevoir une église à ferme, et à ceux même qui sont prêtres avec charge d'âmes, d'en recevoir, à moins qu'ils n'aient un vicaire perpétuel, et la permission de l'évêque.

Le vingtième défend aux clercs de porter des armes sans un juste sujet de crainte.

Le vingt-unième défend aux laïques de faire des testamens sans qu'un prêtre soit présent, hors le cas de nécessité.

Le vingt-deuxième veut que les officiaux des évêques jurent qu'ils ne recevront point de présens, à moins qu'ils ne soient extrêmement modiques.

Le vingt-troisième défend aux moines et aux clercs de porter aux tribunaux laïques les causes qui ont coutume d'être traitées dans les tribunaux ecclésiastiques, sans une permission spéciale de l'évêque.

Le vingt-quatrième défend de vendre les doyennés; et le vingt-cinquième, de rien payer aux juges laïques pour les causes sur lesquelles on fait quelque accommodement devant les juges ecclésiastiques.

Le vingt-sixième ordonne de porter les causes ecclésiastiques aux juges d'Eglise.

Le vingt-septième regarde les croisés.

Le vingt-huitième ordonne d'excommunier les juges laïques qui refusent de rendre à l'Église les clercs coupables de crimes qu'ils ont emprisonnés.

Les cinq canons suivans contiennent quelques dispositions touchant les curés, les vicaires, et les desservans pendant la vacance des cures.

Le trente-quatrième défend aux diacres d'administrer le viatique aux malades, de confesser, ou de baptiser, si ce n'est en l'absence du prêtre.

Le trente-cinquième défend aux prêtres d'avoir des femmes dans leurs maisons, si ce n'est leur mère, ou d'autres que leur grand âge mette hors de tout soupçon.

Le trente-sixième défend aux prêtres de porter aucune excommunication, si ce n'est pour cause de vol de choses déposées dans leurs paroisses.

Le quarante-neuvième ordonne aux juifs de porter sur la poitrine quelque marque qui les distingue, et défend aux chrétiens de l'un et de l'autre sexe, de s'engager à leur service. (Hard. 7, et Bessin.)

Le vingt-troisième concile fut tenu, l'an 1299, dans le monastère de Bonne-Nouvelle, près de Rouen.

Guillaume de Flavacourt, archevêque de cette ville, y présida, et l'on y fit six canons.

Le premier, touchant la conduite des curés. Le second, touchant les plaids qu'on défend de tenir les dimanches et fêtes. Le troisième défend aux clercs de se soumettre à la justice séculière pour les faits personnels; et le quatrième défend aux juges séculiers de citer devant eux les clercs à ce sujet. Le cinquième est contre ceux qui empêchent l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Le sixième défend aux évêques de donner aux religieux la permission générale d'absoudre des cas qui leur sont réservés par le droit ou la coutume. (Lab. 11. Hard. 7, et Bessin.)

Le vingt-quatrième concile fut tenu l'an 1310, sur les templiers.

Le vingt-cinquième, l'an 1313, par Gilles, archevêque de Rouen, dans le monastère de Bonne-Nouvelle. On y fit huit canons, qui sont les mêmes que ceux des conciles précédens, touchant les curés, les concubines des prêtres, et les procès devant les juges séculiers, etc. (Bessin.)

Le vingt-sixième, l'an 1321. On en ignore le sujet et le lieu précis. Le P. Bessin conjecture qu'on y dressa un catalogue de cas réservés.

Le vingt-septième, l'an 1335, dans le monastère de Bonne-Nouvelle. L'on y fit treize canons.

Les trois premiers règlent la manière de dire l'office divin, et la conduite des clercs et des moines.

Le quatrième ordonne aux chapelains de desservir leurs bénéfices.

Le cinquième défend aux patrons de présenter aux bénéfices pour de l'argent; et le sixième défend aux seigneurs d'empêcher les ecclésiastiques de recueillir la dîme.

Le septième recommande aux prélats la diligence touchant les croisades.

Le huitième avertit ceux qui sont chargés de la réparation des fabriques, des livres et des ornemens, d'y satisfaire aussitôt.

Le neuvième ordonne aux curés qui n'ont point été mis en possession de leurs cures par l'évêque diocésain, de se présenter devant lui dans l'espace de quarante jours, pour faire entre ses mains le serment ordinaire d'obéissance, de fidélité et de résidence.

Le dixième ordonne aux curés de publier les cas sujets à l'excommunication les premiers dimanches de chaque mois.

Le onzième ordonne d'exposer publiquement les cas réservés au saint-siége et aux évêques diocésains.

Le douzième recommande aux curés d'être favorables aux religieux mendians.

Le treizième ordonne la publication et l'exécution des décrets du concile. (Bessin.)

Le vingt-huitième concile, l'an 1342, par les évêques de la province, le métropolitain absent. On y frappa d'excommunication, réservée à l'ordinaire du diocèse, ceux qui font violence aux clercs, de quelque rang qu'ils soient. (Le P. Mansi, tom. 3, col. 537.)

Le vingt-neuvième, l'an 1403, sur la réforme du clergé. Nous n'avons point ses actes. (Bessin.)

Le trentième, l'an 1437, touchant la translation du concile de Bâle à Ferrare. Il n'en reste rien. (Bessin.)

Le trente-unième, l'an 1445. On y fit quarante-un canons.

Les trois premiers recommandent l'attachement à la foi de l'Église, et condamnent les sentimens et les livres hérétiques et magiques.

Le quatrième ordonne la peine marquée dans le chapitre *statuimus*, contre les blasphémateurs.

Le cinquième défend de jurer par le corps, la tête, le sang, les membres de Jésus-Christ, etc.

Le sixième ordonne que ceux qui auront invoqué les démons, seront dénoncés et menés en public avec une mitre sur leurs têtes, en signe d'infamie; et que, s'ils sont clercs et contumaces, ils seront condamnés à une prison perpétuelle.

Le septième condamne la coutume

de s'adresser aux images sous certaines dénominations : par exemple, *à Notre-Dame de recouvrance, de pitié, de consolation, de grâce, etc.*, parce que cela donne occasion de superstition à plusieurs, qui croient qu'il y a plus dans une image que dans une autre.

Le huitième défend d'admettre aux ordres sacrés ceux qui ignorent les articles de foi, les préceptes du décalogue, les sacremens de l'Église, etc.

Le neuvième ordonne aux évêques d'examiner ou de faire examiner soigneusement ceux qui se présentent pour la prédication, avant de les admettre.

Le dixième renouvelle le canon *omnis utriusque sexûs*, du concile de Latran, touchant la confession et la communion annuelle faites au propre prêtre.

Le onzième défend, sous peine d'excommunication, de faire des jeux dans les églises ou dans les cimetières.

Le douzième défend de rien recevoir pour la collation des ordres et des lettres d'ordres, pour le sacrement de Confirmation, et la bénédiction des habits et des vases d'église. Il défend aussi de rien exiger de ceux à qui on porte la sainte Eucharistie, et permet seulement de garder les coutumes pieuses du pays à cet égard.

Le treizième et le quatorzième veulent qu'on donne *gratis* les écoles et les bénéfices à des personnes capables.

Le quinzième et le seizième veulent que les ordinands soient examinés, et qu'ils aient un bénéfice ou un titre véritable et non frauduleux, s'il s'agit des ordres sacrés.

Le dix-septième défend aux prêtres de faire des conventions honteuses pour dire des messes ; et le dix-huitième ordonne aux clercs de résider dans leurs bénéfices, selon la nature des fondations, et aux curés d'instruire leurs paroissiens les dimanches et les fêtes solennelles.

Le dix-neuvième ordonne aux archidiacres de visiter leurs archidiaconés par eux-mêmes, ou par d'autres, s'ils ont ce privilége du saint-siége, et d'annoncer la parole de Dieu, au moins dans les grandes paroisses.

Les trois suivans défendent l'ivrognerie, les cabarets, les concubines, et la fréquentation des femmes aux ecclésiastiques.

Le vingt-troisième veut que les ordinaires avertissent leurs officiers de ne point surcharger d'amendes pécuniaires ceux qui sont accusés de crime.

Le vingt-quatrième défend de citer quelqu'un d'office sans une information qui ait précédé, et qu'on l'ait fait voir à l'official : il défend aussi d'excommunier personne pour raison de contumace, si ce n'est par écrit, ou qu'il conste qu'il a été cité.

Le vingt-cinquième défend de communiquer avec les excommuniés, et ordonne aux curés de leur enjoindre, au commencement de la messe, de se retirer.

Le vingt-sixième défend l'usure à tous les fidèles : il défend aussi aux religieux et aux ecclésiastiques de se mêler des affaires séculières, et de se constituer receveurs de fermes ou de domaines temporels, sans de bonnes raisons, qui seront approuvées par les ordinaires.

Le vingt-septième défend aux clercs de se soumettre aux juges laïques en matière purement personnelle.

Le vingt-huitième ordonne l'excommunication et la privation de la sépulture ecclésiastique contre les homicides volontaires, les voleurs publics, les profanateurs et les incendiaires des églises.

Le vingt-neuvième défend les courses et les discours profanes ou inutiles dans les églises.

Le trentième défend de jouer aux jeux de hasard, ou à d'autres jeux déshonnêtes, la nuit de Noël.

Le trente-unième veut que les curés et les vicaires avertissent les re-

ligieux qui prêchent dans leurs églises, de recommander aux peuples de payer la dîme et les autres droits ecclésiastiques.

Le trente-deuxième recommande aux clercs la modestie dans leurs habits; et le trente-troisième ordonne de mettre les reliques dans des endroits décens, et de séparer les cimetières des lieux profanes.

Les canons suivans jusqu'au quarante-unième, regardent la réforme des religieux et l'observance exacte de leurs règles.

Le quarante-unième est une exhortation aux vœux et aux prières pour la paix entre les princes, et pour la prospérité de l'Église universelle. (Lab. 13; Hard. 9, et Bessin.)

Le trente-deuxième concile fut tenu l'an 1508. On y ordonna, entre autres choses, qu'on ne chomerait point dorénavant la quatrième férie d'après la Pentecôte, mais seulement la quatrième férie d'après Pâques. On n'a rien de plus de ce concile. (Bessin.)

Le trente-troisième, l'an 1522, sur un subside pour le roi, et quelques affaires concernant les libertés de l'Église. (Bessin.)

Le trente-quatrième, l'an 1527. On accorda au roi quatre décimes. (Bessin.)

Le trente-cinquième, l'an 1581, par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen. On y fit douze canons.

Le premier regarde la foi et la religion; et le second, le culte divin en général.

Le troisième, qui est sur les sacremens, défend entre autres choses de rebaptiser sous condition les calvinistes qui reviennent à l'Église, quoique le ministre, en les baptisant, n'ait pas eu dessein de les baptiser pour la rémission de leurs péchés.

Le quatrième traite du sacrement de confirmation; le cinquième, du sacrifice de la messe; le sixième, du mariage; le septième, des évêques et des chapitres; le huitième, de l'office des évêques; le neuvième, des devoirs des curés, des autres prêtres, et des paroissiens; le dixième, des monastères; le onzième, de la juridiction ecclésiastique.

Le douzième ordonne qu'on établira des écoles publiques et des séminaires, pour élever les ecclésiastiques dans la science et dans la piété. (Lab. 15; Hard. 10; et Bessin.)

SAINT-BRIEUC ou SAINT-BRIEUX, en latin *Briocum* ou *Fanum-Brioci*, ville épiscopale de la Haute-Bretagne, située entre deux rivières dans cette partie de la Bretagne Armorique qui regarde l'Océan septentrional, sous l'archevêché de Tours, à une demi-lieue de la mer, et à cent vingt-huit lieues de Paris. C'est aujourd'hui le chef-lieu de préfecture du département des Côtes-du-Nord. Elle a un bon port; son territoire est fertile en bleds et en fruits. Vers l'an 844, Nomenoë, duc de Bretagne, y établit un siége épiscopal. L'évêque était seigneur temporel de la ville; il jouissait de vingt-deux mille livres de revenu, et payait huit cents florins pour ses bulles. Il est en ce moment assisté de cinq vicaires-généraux. L'église cathédrale est dédiée à Saint-Étienne. Le chapitre était composé de six dignités et de vingt chanoines; le duc de Penthièvre en était chanoine honoraire. Le diocèse contenait autrefois deux cents paroisses ou succursales; il renferme aujourd'hui quarante-huit cures, trois cent onze succursales, et deux cent quatre-vingt-quatre vicariats. Il y a en outre vingt établissemens religieux, contenant deux cent cinquante sœurs.

Évêques de Saint-Brieux.

1. Adam, mort en 1069.

2. Hamon assista aux funérailles d'Eudes, comte de Penthièvre. Il mourut et fut inhumé dans la cathédrale en 1079.

3. Guillaume 1er siégeait en 1090.

4. Étienne Ier, en 1100.

5. Robert Ier.

6. Guillaume II le Bescheux, vers l'an 1130.

7. Jean Ier, en 1132.

8. Josée ou Jotson, breton, transféré à Tours en 1157.

9. Judicaël, en 1161.

10. Olivier de Tilly, en 1168.

11. Geoffroi Ier assista au concile de Latran en 1179.

12. Prégence, en 1180, assista au concile de Rennes.

13. Geoffroi II siégeait en 1196 et 1198, et mourut le 2 novembre en 1202.

14. Joscelin succéda à Geoffroi la même année.

15. Pierre Ier, en 1208.

16. Sylvestre, en 1219, et mourut l'année suivante.

17. Saint Guillaume III Pichon fut envoyé en exil par Pierre, duc de Bretagne, qui ne pouvait souffrir qu'il soutînt si généreusement contre lui les droits de l'Eglise. De retour dans sa ville épiscopale, il commença à bâtir une cathédrale, entreprise que sa mort, arrivée le 29 juillet 1234, interrompit. Innocent IV le mit au nombre des saints.

18. Philippe siégeait en 1234 et 1243. Il acheva sa cathédrale.

19. Radulphe Ier avait succédé à Philippe en 1247, et vivait encore en 1259.

20. Tribauld de Dovencé, en 1260.

21. Pierre II, en 1289.

22. Alain Ier de Lambale, en 1290.

23. Guillaume IV Gueguen, de la paroisse de Hilion dans ce diocèse, en 1297. Il enrichit beaucoup son église.

24. Geoffroi III siégeait en 1303 et 1310.

25. Jean II d'Aavaugourt, d'une illustre famille, se trouva en 1315 aux Etats-généraux de Bretagne, et fut transféré à Dol.

26. Matthieu, dont il est fait mention en 1328, le 5 octobre, dans le livre des provisions du Vatican.

27. Radulphe II de la Flèche, fait évêque le 2 mai 1329. (*Act. consist.*)

28. Guy de Montfort siégeait en 1346 et 1354.

29. Hugues de Montrelaix, évêque de Tréguier en 1360, cardinal du titre des Quatre couronnés, évêque de Sabine.

30. Robert II succéda à Hugues. (*Regist. Vatic.*)

31. Geoffroi de Rohan, fils d'Olivier II, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Léon, frère de Joscelin, évêque de Saint-Malo, fut pourvu du siége de Saint-Brieux par la faveur du duc Jean, surnommé *le Magnanime*. Il mourut en 1375.

32. Alain II de la Rue siégea peu de temps, et fit beaucoup de beaux règlemens.

33. Laurent de Bellefaye, élu le 26 janvier 1375. (*Act. consist.*)

34. Guillaume V Anger, fils de Thibauld, seigneur du Plessis-Anger, et de Marguerite de Château-Briant, élu le 3 décembre 1379. Il était du conseil du duc Jean, et fut présent au serment de fidélité que ce prince prêta à Charles VI, roi de France, en 1403.

35. Guillaume VI succéda à Anger en 1385, selon le livre des Provisions du Vatican. Comme c'était un temps de schisme, peut-être aura-t-il été nommé par l'antipape Clément VII.

36. Etienne II Cœuvret, né à Fougères, garde-lois de Jean V, duc de Bretagne, était archidiacre de Nantes, lorsqu'il fut fait évêque de Saint-Brieux en 1404. Il passa de ce siége à celui de Dol.

37. Jean III de Malestroit, chancelier du duc, et conseiller du roi Charles, était évêque de Saint-Brieux en 1405. Il fut envoyé par Charles VI en 1415, vers Philippe, duc de Bourgogne, et transféré ensuite à Nantes.

38. Alain III de Léon, camérier du pape Martin V, d'une ancienne et noble famille de Léon en Bretagne, mourut en 1424.

39. Guillaume VII Eder, de la famille de Beaumanoir, était référendaire du pape Martin quand il fut fait évêque. Il mourut en 1431.

40. Hervée Hugues, de la famille du Bois-Robin, en 1431.

41. Olivier avait été évêque de Léon. Il fut élu à Saint-Brieux en 1435.

42. Guillaume VIII Brillet, né à Vitry en Bretagne, siégeait en

1440. Il passa à l'évêché de Rennes.

43. Jean IV Prégent, garde des chartres de François Ier, duc de Bretagne, et auparavant son conseiller, transféré à ce siége de celui de Léon, assista à l'hommage que ce prince fit de ses états à Charles VII. Il fut archevêque de Rouen, et fut encore transféré à un autre siége en 1460. Les Tables de Saint-Brieux mettent sa mort en 1471.

44. Jean V Epervier, protonotaire apostolique en 1450, succéda à Jean. (*Act. consist.*)

45. Jacques Pleurel, docteur en l'un et l'autre droit, succéda à Jean Epervier. (*Ibid.*)

46. Pierre III de Laval posséda cet évêché en commende; il était archevêque et duc de Reims.

47. Christophe de Denemarets, noble breton, du diocèse de Léon, prêta serment de fidélité à François II, duc de Bretagne, le dernier juin 1478. Il fit beaucoup de bien à son église. Il est enterré dans une chapelle de sa cathédrale qui porte son nom.

48. Olivier du Chastel, de Bretagne, de l'illustre famille de ce nom, pourvu de cet évêché en 1505, et mort en 1523.

49. Jean VI de Rieux, seigneur de Châteauneuf, siégeait en 1524. Il tint ce bénéfice et en perçut les fruits jusqu'en 1548, sans être ordonné. Il abdiqua pour se marier, et c'est de lui que sont venus les marquis d'Asserac et de Sourdéac.

50. François de Mauny, du pays du Maine, en 1548. Il passa à l'archevêché de Bordeaux.

51. Jean VII du Tillet, de Paris, nommé par Henri II, en 1553, siégea jusqu'en 1567, qu'il fut transféré à Meaux.

52. Nicolas Langelier, de Paris, succéda à du Tillet en 1567. Il assista souvent aux Etats de Bretagne. Il se trouva au concile de la province de Tours, dont il fut chargé de réduire les actes en 1583. Il mourut en 1595 et fut inhumé, comme il l'avait ordonné, dans sa cathédrale, près Olivier du Chastel, au milieu du chœur.

53. Melchior de Marconay, noble poitevin, abbé commendataire de saint Pierre de Reley, au faubourg de Fougères, ordre de saint Augustin, après une vacance de cinq ans trois mois, fut nommé évêque en 1601. Il admit en 1615 les capucins dans sa ville épiscopale.

54. André Le Pore de la Porte, des barons de Vezins en Anjou, fils de René et d'Anne de la Tour-Landri, nommé par Louis XIII, en 1619, fonda dans la ville un monastère d'ursulines, où il voulut être inhumé, ce qui arriva en 1631.

55. Étienne III de Vilazel, de Toulouse, abbé et comte de Saint-Sever, conseiller et prédicateur ordinaire du roi, fut consacré en 1632 dans la chapelle de l'archevêché de Paris, par Jean-François de Gondy, archevêque, assisté de Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, et d'Henri Sponde, évêque de Pamiers. Il mourut à Saintes le 1er juin 1641.

56. Denis de la Barde, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, agent du clergé durant plusieurs années, docteur de Sorbonne, était du comté de la Marche limousine, d'une famille illustre. Louis XIII, après l'avoir fait conseiller d'Etat, le nomma à l'évêché de Saint-Brieux en 1641, et il fut sacré dans l'église des religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine par Victor Boutellier, son métropolitain, assisté des évêques d'Amiens et de Marseille. Il prononça à Vannes l'éloge funèbre du cardinal de Richelieu en 1643; plusieurs autres discours de cette nature qu'on a donnés au public, nous apprennent qu'il était naturellement éloquent. Il était fort attentif aux besoins de son troupeau, qu'il instruisait autant par son exemple que par ses paroles. Il répara magnifiquement le palais épiscopal, qu'il orna de jardins, de fontaines, et qu'il augmenta de plusieurs édifices. Il mourut en 1675. (*Gall. Christ. vet. edit.*)

Nous ignorons les successeurs de Denis de la Barde jusqu'au suivant.

57. Louis-Marcel de Coëtlogon,

fils de René, marquis de Coëtlogon, passa de l'évêché de Saint-Brieux à celui de Tournay.

58. Louis de Frétat de Boissieu, nommé en 1705, mourut en 1720.

59. Pierre-Guillaume de la Vieuville-Pourpris, docteur de la maison et société de Sorbonne, fut nommé le 8 janvier 1721, et sacré le 6 juillet de la même année. Il mourut en 1727.

60. Louis-François de Vivet de Monclus, nommé en 1727.

61. Hervé-Nicolas Thépault de Breignou, né dans le diocèse de Tréguier en 1703, sacré le 13 mars 1745.

62. François Barreau de Girac, né en 1732, sacré en 1766, transféré à Rennes en 1769.

63. Jules Ferron de la Ferronays, né en 1735, sacré en 1770, transféré à Bayonne en 1775.

64. Hugues-François de Regnault-Bellescize, né en 1732, sacré le 25 juin 1775, est mort pendant la révolution (1796).

Le siége ayant été rétabli en 1817, a été nommé:

65. Matthias Legroing la Romagère, né en 1756, sacré en 1819.

SAINT-CLAUDE, *San-Claudium,* ville de Franche-Comté, sur le Lison, à cent quarante lieues de Paris, siége d'un évêché suffragant de Lyon et l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département du Jura. Cette ville fut réduite en cendres en 1799. L'abbaye de Saint-Claude, d'où elle a pris son nom, fut érigée en évêché par bulle du 22 janvier 1742, sous le pontificat de Benoît XIV ; les religieux, qui étaient de l'Ordre de Saint-Benoît, furent sécularisés, et devinrent chanoines, au nombre de vingt. Ce nouvel évêché fut démembré des archevêchés de Lyon et de Besançon. La cathédrale, dédiée à Saint-Pierre, est fort belle ; les reliques de saint Claude y attiraient un grand nombre de pélerins. L'évêque jouissait de vingt-sept mille livres de rente, et payait quinze cents florins pour ses bulles. Il est en ce moment assisté de cinq vicaires-généraux. Le diocèse comprend quatre-vingt-deux cures, trois cent deux succursales et trente-sept vicariats. Des religieuses, au nombre de trois cents, y ont plusieurs établissemens.

Evêques de Saint-Claude.

1. Joseph de Méalet de Fargues, né au château de Fargues, diocèse de Saint-Flour, en 1708, sacré le 5 août 1742, et non 1741, comme le dit l'Almanach royal, puisque la bulle d'érection de Saint-Claude en évêché n'est que du 22 janvier 1742, comme il a été dit. Le même almanach joint à Joseph de Méalet, Jean-Baptiste-Marie Bron, du diocèse de Lyon, né en 1713, sacré en 1755, évêque d'Egée, suffragans de Lyon.

2. Jean-Baptiste de Chabot, né en Poitou le 21 février 1740, sacré le 2 août 1785, donna sa démission en 1801. A cette époque le siége fut supprimé. Il a été rétabli par le concordat de 1817.

3. Antoine-Jacques de Chamon, né à Bulgnéville (Vosges), le 25 juillet 1767, sacré le 13 juillet 1823, auparavant vicaire-général de Carcassonne.

SAINT-DIÉ, petite ville du département des Vosges, chef-lieu de sous-préfecture, érigée en évêché en 1777 : sa population n'est que de cinq mille quatre cents habitans.

L'évêché de Saint-Dié, suffragant de Besançon, comprend tout le département des Vosges, et renferme trente-une cures, deux cent quatre-vingt-seize succursales, quarante vicariats et plusieurs congrégations religieuses de femmes : la principale est celle des *dames de la Providence,* dont la maison-chef-lieu est à Portieux.

Evêques de Saint-Dié.

1. Barthélemi-Louis-Martin Chaumont de la Galaincères, né à Paris le 24 août 1737, sacré premier évêque de Saint-Dié le 21 septembre 1777, mort le 30 juin 1808.

(Ce siége fut supprimé en 1801 et

rétabli en 1817. M. de Montblanc avait été nommé en 1817 à l'évêché de Saint-Dié, mais il fut transféré à la coadjutorerie de Tours avant d'être sacré. Après lui MM. de Moussac et de la Bruquière ont été nommés successivement; aucun des deux n'a accepté.)

2. Jacques-Alexis Jacquemin, né à Nancy le 3 août 1750, sacré le 8 janvier 1824, ancien grand-vicaire de Nancy.

SAINTES ou XAINTES, *Santones,* ancienne ville épiscopale sous la métropole de Bordeaux, autrefois capitale de la Haute-Saintonge, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure, est située au pied d'une éminence, sur la rive méridionale de la Charente, à cent vingt-deux lieues de Paris. C'est une ville ancienne, qu'on appelait autrefois *Mediolanum Santonum*, et qui conserve plusieurs restes d'antiquité, entre autres un amphithéâtre et un arc de triomphe en marbre blanc sur le pont de la Charente. La cathédrale de Saint-Pierre était un bel édifice avant qu'elle eût été ruinée en 1568 par les protestans, qui n'en ont laissé debout que le clocher. Son chapitre consistait en un doyen, quatre autres dignités, qui avaient des canonicats, vingt autres chanoines, douze vicaires, etc. La seconde église de Saintes était celle de Saint-Eutrope, desservie par des religieux clugnistes, qui avaient un prieuré conventuel. L'abbaye de bénédictines de Notre-Dame, fondée au milieu du onzième siècle, était hors de la ville. La communauté était ordinairement composée de cent religieuses. On comptait sept paroisses à Saintes, en y comprenant les faubourgs, et neuf à dix maisons religieuses d'hommes ou de filles. De ce nombre étaient les jésuites, qui avaient le collége, et les religieux de la charité, qui y avaient un hôpital. Il y avait aussi un séminaire dirigé par les prêtres de la mission.

Le diocèse de Saintes contenait deux cent quatre-vingt-onze paroisses et environ soixante succursales, sans compter vingt-six autres paroisses soumises à la juridiction du doyen et du chapitre de la cathédrale. L'évêque de Saintes était seigneur de plus des trois quarts de la ville, où il faisait exercer toute justice par son bailli. Il jouissait de vingt mille livres de revenu, et payait deux mille florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Saintes.

1. Saint Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr. (*Voyez* EUTROPE)

2. Saint Bibien ou Vivien était, dit-on, comte de Saintes. Il fonda un monastère sous l'invocation de saint Pierre près de Saintes; et après avoir professé pendant quelque temps la vie monastique, il fut préposé à cette église, qu'il gouverna avec édification, et où il se rendit célèbre par la pureté de ses mœurs et par l'éclat de ses miracles. On en fait la fête dans le diocèse de Saintes le 18 août. On voit dans un ancien manuscrit de Saint-Pierre de Chartres, une lettre sous le nom de saint Augustin, à Bibien, évêque de Saintes.

3. Saint Ambroise succéda à saint Bibien, suivant le bréviaire de l'église de Saintes. C'est tout ce que nous en savons.

4. Grégoire, dont il est fait mention dans les actes de saint Germer, évêque de Toulouse, qui vivait en 510.

5. Pierre Ier assista au premier concile d'Orléans en 511.

6. Saint Troian, dont on fait la fête le 1er décembre, et dont saint Grégoire de Tours parle avec éloge. (*Lib. de gloria Confess., cap.* 58.) *Voyez* SAINT TROIAN, évêque de Saintes.

7. Eusèbe assista au second et cinquième conciles d'Orléans en 533 et 549.

8. Emérius fut déposé dans un concile provincial tenu à Saintes par Léonce, archevêque de Bordeaux,

comme n'étant pas promu canoniquement; car il avait été sacré en vertu d'un décret du roi Clotaire sans le consentement du métropolitain. On nomma dans le même concile à la place d'Emérius.

9. Héraclius, prêtre de l'église de Bordeaux. Mais le roi Charibert ayant appris ce qui s'était passé dans le concile de Saintes contre Emérius, envoya aussitôt des ecclésiastiques pour le rétablir dans le siége de cette église, et des officiers de sa chambre qui firent payer à l'archevêque Léonce mille sols d'or et aux autres évêques du concile à proportion de leurs facultés. (*Greg. Turon. lib.* 4. *Hist.*, *c.* 26.)

10. Saint Concordius, qu'on trouve dans le martyrologe de France et dans le bréviaire de Saintes, et dont on fait la fête le 25 février.

11. Didyme.

12. Saint Pallade ou Palais succéda à Didyme. Il assista au quatrième concile de Paris en 573, à celui de Saintes en 580, et au onzième concile de Mâcon en 585. Saint Pallade est le patron de plusieurs paroisses du diocèse de Saintes, et on en fait la fête le 6 septembre.

13. Saint Léonce fut présent au concile de Reims l'an 625. Sa fête est marquée au 22 de mars: on la faisait autrefois le 19. Après ce prélat on trouve dans les catalogues les noms de plusieurs autres dans cet ordre: Adelbert, Anien, Léodegaire, Ulric, Dizance, Mainard, Alon, Grimoard, Just, Islon. Nous parlerons de ce dernier ci-dessous, nº 20. A l'égard des autres, on ignore dans quel temps ils ont siégé, et tout ce qui regarde leur épiscopat. Le Supplément au Martyrologe de France fait aussi mention d'un certain saint Mathan, évêque de Saintes; mais Chastelain ne l'a point mis dans son martyrologe.

14. Bertaire souscrivit au privilége d'Emmon, archevêque de Sens, en faveur du monastère de Sainte-Colombe, la troisième année du règne de Clotaire, c'est-à-dire en 658.

15. Benjamin siégeait du temps que Louis, fils de Charlemagne, était roi d'Aquitaine, vers l'an 785.

16. Aton, diacre et abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, puis évêque de Saintes, vivait en 799, qu'il érigea en abbaye le couvent de Saint-Junien de Nouaillé en Poitou, et y mit pour abbé Hermembert.

17. Frodmond, vers l'an 850.

18. Fréculfe souscrivit au concile de Soissons en 862.

19. Abbon, au concile de Charroux, vers l'an 989.

20. Islon siégeait au commencement du onzième siècle. Il assista au concile de Poitiers en 1011, et se trouva en 1021 au sacre de Jourdain, évêque de Limoges. De son temps le chapitre de Saintes se régularisa.

21. Arnulphe ou Arnauld gouvernait la même église en 1038. Il assista au concile de Rome sous Léon IX, en 1049 et 1050, et au couronnement de Philippe, roi de France, en 1059. Il fut ensuite déposé pour cause de simonie dans un concile provincial: on ignore dans quelle année. Il prenait cependant encore le titre d'évêque en 1070.

22. Goderan ou Godemar était abbé de Maillesais quand il fut fait évêque de Saintes. Il assista au concile de Toulouse en 1068, et mourut en 1074.

23. Boson siégeait déjà en 1066. Il avait peut-être été élu par le chapitre à la place d'Arnulphe, quoique le concile où ce dernier fut déposé eût nommé Goderan. On trouve Boson souscrit à plusieurs chartes depuis l'an 1066 jusqu'à l'an 1075. Il assista au concile de Bordeaux en 1079, et fut déposé dans le concile de Charroux en 1081 ou 1082.

24. Ramnulphe ou Arnulphe Facaudi, ordonné dans un concile tenu à Saintes en 1083, à la place de Boson, assista au concile de Poitiers en 1094, et à celui de Clermont, sous Urbain II, en 1095. Il accompagna la même année ce pape à Limoges, et se trouva à un autre concile de Poitiers en 1104.

25. Pierre II de Sulbisia siégeait en 1107, et mourut en 1111.

26. Rainald, mort la même année 1111, suivant la chronique de Maillesais.

27. Pierre III de Confolent, ordonné en 1117, suivant la même chronique.

28. Pons *de Pontibus*, qu'on trouve dans un catalogue des évêques écrit l'an 1355. MM. de Sainte-Marthe le rejettent, parce que dans le temps qu'on le fait évêque de Saintes, savoir en 1127, on trouve sur ce siége :

29. Guillaume Guadradi, qui consacra l'église de Fontdouce en 1127, et siégeait encore en 1139.

30. Bernard, prieur de Sablonceaux siégea, depuis l'an 1141 jusqu'à l'an 1166 ou 1167.

31. Adémar ou Aimar Carbonelli, chanoine de Saintes, gouvernait déjà cette église en 1167. Il assista au concile de Latran en 1179.

32. Hélie fut présent en 1188 à la translation de saint Étienne de Muret, fondateur des Grandmontains.

33. Henri vivait en 1189 et 1213.

34. Pons II, en 1217 et 1221.

35. Michel, en 1221.

36. Hélie II, en 1225. Il assista à la dédicace de l'église de Sauve-Majeure en 1231.

37. Pierre IV, en 1234 et 1236.

38. Boamond, en 1237.

39. Pierre V, en 1240 et 1246.

40. Hugues Féléti, en 1250, mort en 1254.

41. Pons III siégeait en 1258 et 1265.

42, Hélie III de Fors.

43. Pierre VI Laudis.

44. Pons IV de Pons, en 1275.

45. Geofroi Ier de Saint-Briçon, en 1281.

46. Pierre VII, en 1284.

47. Geofroi II d'Archiac, en 1287 et 1292. Cette année les frères-prêcheurs s'établirent à Saintes.

48. Ranulphe Carelli.

49. Guy de Neufville, transféré de l'évêché du Puy, tint un synode à Saintes en 1298. Il mourut en 1312, et fut enterré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

50. Guillaume de la Mothe, fut transféré de l'évêché de Bazas à celui de Saintes par Clément V; mais Jean XXII l'obligea de retourner à son premier siége. Il y était en 1316.

51. Thibaud de Chastillon, neveu du précédent, succéda d'abord à son oncle dans l'évêché de Bazas vers l'an 1313. Il le remplaça ensuite dans celui de Saintes vers l'an 1316, et siégeait encore en 1341.

52. Etienne de Gard, nommé en 1342.

53. Gaillard de Podio, en 1351, mort vers l'an 1361.

54. Bernard de Sault siégeait en 1363 et 1380 au mois de juin.

55. Raymond, mort en 1380. Avant qu'il eût pris possession, il avait peut-être disputé le siége avec Bernard; car il est fait mention de lui dans la bulle de Grégoire XI, adressée au chapitre de Saintes en 1370.

56. Hélie de Lestranges siégeait en 1381. Il fut transféré à l'évêché du Puy en 1398.

57. Bernard succéda en 1398.

58. Bernard, en 1410. C'est peut-être le même que le précédent.

59. Geofroi de Péruse, conseiller de Charles VII, nommé en 1411, avait pour successeur en 1421 :

60. Jean Boursier, mort en 1426.

61. Guy de Rochechouart, fils d'Aimeri II, seigneur de Mortemart, et de Jeanne d'Angle, élu le 1er mai 1426, siégea jusqu'à l'an 1460.

62. Louis de Rochechouart, fils de Jean Ier, seigneur de Mortemart, et de Jeanne Torsay, neveu du précédent, nommé par le chapitre en 1460, abdiqua en faveur de son neveu en 1492. Il mourut à Paris en 1505. Il fit son église héritière de ses biens.

63. Pierre de Rochechouart, fils de Jean II, baron de Mortemart, seigneur de Vivonne, et de Marguerite d'Amboise, doyen du Grand-Saint-Hilaire de Poitiers, et prieur commendataire de Saint-Nicolas de la même ville, succéda à son oncle Louis de Rochechouart en 1492, et mourut en 1503.

64. Raimond Perauld, abbé de Saint-Gilles, fut successivement évê-

que de Saintes en France, de Navarre et de Viterbe en Italie, et de Gurck en Allemagne. Il devint cardinal sous Alexandre VI, et mourut à Viterbe, où il était en qualité de légat, en 1505. On l'appelait communément le cardinal de Gurck.

Il faudrait peut-être placer ici Eustache, évêque de Saintes, qui bénit le 9 avril 1508 Delphine de Roquefeuil, abbesse de Nonenque, au diocèse de Vabre.

65. François Sodérini, d'une famille noble de Florence, après avoir professé le droit à Pise avec applaudissement, obtint d'abord l'évêché de Volterre en 1478. Il fut envoyé la même année par le sénat de Florence à Sixte IV pour demander l'absolution des censures au nom de la république. En 1484 il fut député pour aller faire compliment à Innocent VIII sur son élévation au souverain pontificat. Alexandre VI le fit cardinal du titre de sainte Susanne en 1503; et le roi de France, auprès duquel il avait demeuré quelque temps en qualité d'ambassadeur de la république, lui donna l'évêché de Saintes. Il posséda aussi les évêchés de Cortone et de Vicence, après s'être démis de celui de Volterre en faveur de son neveu. Il mourut à Rome, doyen sacré collége, le 17 juillet 1524.

66. Julien Sodérini, neveu du précédent, nommé à l'évêché de Volterre en 1509, assista au concile de Latran, et passa au siége de Vicence en 1514. Il fut aussi évêque de Saintes, et mourut en cette ville le 30 juillet 1544.

67. Odetus, de Bretagne, fils de François II, comte de Vertus, seigneur d'Avaugour, et de Madeleine d'Astarac, nommé à l'évêché de Saintes, ne fut point sacré.

68. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, passa de l'évêché de Nevers à celui de Saintes en 1544, et fut transféré à la métropole de Rouen en 1550.

69. Tristan de Bizet, originaire de Trèves, religieux de Clairvaux, fut placé sur le siége de Saintes en 1550, assista au concile de Trente, et mourut en 1579. Son corps reposait chez les Bernardins de Paris, et son cœur à Clairvaux. Du temps de ce prélat, les calvinistes, s'étant rendus maîtres de Saintes, ruinèrent la cathédrale au mois de juillet 1568, et enlevèrent les reliques et les ornemens des églises. L'office divin fut interrompu, et les chanoines furent chassés jusqu'au 22 d'octobre, qu'ils commencèrent à s'assembler dans l'église des dominicains, qui avait été abandonnée.

70. Nicolas Lecornu de la Combe, fils d'Ambroise, seigneur de la Combe, et de Magdeleine de la Jaille, nommé en 1576, prit possession le 8 juin 1578. Il fit jeter les fondemens de la nouvelle cathédrale de Saintes le 26 janvier 1580, assista l'année suivante au concile provincial de Bordeaux, et en 1614 à l'assemblée générale du royaume. Il mourut au mois de juillet 1617. De son temps, les jésuites, les récollets et les carmélites s'établirent à Saintes.

71. Michel Raoul, doyen de l'église de Saintes, sacré à Paris le 18 mars 1618, fit son entrée le 10 avril de la même année, et mourut le 14 septembre 1630. Il est enterré dans l'église des dominicains.

72. Jacques Raoul, neveu du précédent, nommé à l'évêché de Saintes au commencement de 1631, prit possession par procureur le 4 novembre de la même année. Il fut sacré à Nantes le 11 janvier 1632, fit son entrée au mois de juillet suivant, assista aux assemblées du clergé de France en 1635 et 1645, passa en 1646 à l'église de Maillesais, et de là à celle de la Rochelle, dont il fut le premier évêque.

73. Louis de Bassompierre, d'une famille noble en Lorraine, fils de François, seigneur de Bassompierre, maréchal de France, etc., et de Marie de Balzac d'Entragues, désigné d'abord pour l'évêché d'Oléron, et nommé peu de temps après à celui de Saintes, reçut ses bulles sur la fin de 1648, et fut sacré à Paris dans l'église des religieuses de la Visitation

de la rue Saint-Antoine le 17 janvier 1649. Il fit son entrée à Saintes le 16 avril de la même année, et commença la visite de son diocèse en 1655. Il aimait tellement les fonctions épiscopales, que pour y vaquer avec plus de liberté et d'exactitude, il renonça à la cour, et se défit de la charge de premier aumônier de Philippe, frère unique du roi. Il fut député par la province de Bordeaux à l'assemblée du clergé de France, qui se tint à Pontoise en 1660, et mourut le 1er juillet 1676 à Paris, où il était depuis l'année précédente pour les affaires de son église. Il laissa ses biens aux pères de la Mission établis à Saintes.

74. Guillaume de la Bruntière, fils d'Antoine, sieur du Plessis de Gesté, et d'Elisabeth Lanier, après avoir servi l'église de Paris pendant seize ans en qualité de grand-vicaire, fut nommé à l'évêché de Saintes, et sacré à Paris dans l'église de Saint-Louis des jésuites de la rue Saint-Antoine le 30 novembre 1677. Dès qu'il eut pris possession de son église, il s'appliqua avec beaucoup de zèle à remplir les devoirs d'un véritable évêque, visitant le diocèse, tenant des synodes, et travaillant à la conversion des hérétiques, dont il eut la consolation de voir plusieurs revenir à la foi catholique. Il mourut le 2 mai 1702, et fut inhumé dans l'église des frères-prêcheurs.

75. Bertrand de Sénaut, transféré à l'évêché d'Autun le 10 août 1702, avant même qu'il eût reçu ses bulles pour celui de Saintes, auquel il avait été nommé le 3 juin de la même année.

76. Alexandre de Chevrières, fils d'Honoré de Chevrières, comte de Saint-Mauris, et de Claudine de Damas-Thianges, docteur de Paris, archidiacre de l'église de Mâcon, sacré à Paris dans l'église du noviciat des jésuites le 25 mars 1703, mourut le 25 décembre 1710.

77. Henri-Augustin Le Pileur, de Paris, fils de Jean, seigneur de Granbonne et de Catherine Heudebert de Buisson, abbé d'Espernay et de Bonneval, diocèse de Poitiers, nommé à l'évêché de Saintes le 4 avril 1711, fut sacré à Paris par le cardinal de Noailles le 21 décembre de la même année, fit son entrée le 7 juin 1712, et se démit à la fin de 1715 ou au commencement de 1716.

78. Léon de Beaumont, était doyen commendataire du monastère de Carennac, congrégation de Clugny, quand il fut nommé évêque de Saintes au mois de février 1716. Il fut sacré à Paris dans l'église du noviciat des jésuites le 3 juillet 1718. (*Gallia Christ.*, tom. 2, *nov. edit.*) Léon de Beaumont mourut le 10 octobre 1744, âgé de quatre-vingt-treize ans.

79. Simon-Pierre de la Corée, né dans le diocèse de Paris en 1691, sacré le 17 septembre 1745.

80. Germain de la Chataigneraye, né dans le diocèse d'Agen, aumônier du roi, nommé évêque de Saintes en 1763, sacré le 25 mars 1764, mort en 1781.

81. Pierre-Louis de la Rochefoucault-Bayers, né dans le diocèse de Périgueux le 13 octobre 1744, sacré le 6 janvier 1782, massacré aux carmes, avec son frère l'évêque de Beauvais, le 2 septembre 1790.

C'est le dernier évêque de Saintes.

Conciles de Saintes.

Le premier fut tenu l'an 562 ou 563, par Léonce, archevêque et métropolitain de Bordeaux. On y déposa Emérius, qui avait été ordonné évêque de Saintes contre les canons, et on mit Héraclius à sa place. Mais Charibert, fils de Clotaire Ier, maintint Emérius. (Grégoire de Tours, *lib.* 4. *Hist.*, *cap.* 26.)

Le second fut tenu l'an 579, au sujet de Nantin, comte d'Angoulême, qui avait fait mourir un prêtre dans les tourmens. Ce comte y fut excommunié et absous presqu'aussitôt, ayant promis de faire toutes les satisfactions qu'on voudrait lui imposer pour l'expiation de son crime. (Reg. 12. Lab. 5. Hard. 3.)

Le troisième, l'an 1075, pour confirmer la fondation de l'abbaye de

Saint-Étienne-des-Vaux. (Le P. Mansi, Supplém., t. 2, col. 7.)

Le quatrième, l'an 1080, en faveur de l'abbaye de Fleury. (Lab. 10. Hard 6.)

Le cinquième, l'an 1083, pour ordonner un évêque de cette ville à la place de Boson. (*Ibid.*)

Le sixième, l'an 1088 ou 1089, pour donner un archevêque à Bordeaux. (*Ibid.*)

Le septième, l'an 1096, en faveur de l'abbaye de Vendôme. On y ordonna aussi le jeûne des veilles des apôtres. (*Ibid.*)

SAINT-FLOUR, *Floriopolis* et *Fanum sancti Flori*, ville épiscopale sous la métropole de Bourges, et ancienne capitale de la Haute-Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Cantal, est située à cent quinze lieues de Paris, au pied du Mont-Cantal sur un ruisseau nommé Lander, dans un lieu appelé anciennement *Indicias*. Ce lieu prit dans la suite le nom de Saint-Flour, qu'on prétend avoir prêché l'évangile en Auvergne au quatrième ou cinquième siècle. La chapelle de ce saint ayant été donnée à la fin du dixième siècle au monastère de Souccillanges, de l'Ordre de Clugny, saint Odilon, abbé de Clugny, fit ceindre de murailles le bourg de Saint-Flour, et y fit construire une belle église que le pape Urbain II dédia en 1096. Le monastère de Saint-Flour étant devenu très-considérable, le pape Jean XXII l'érigea en cathédrale en 1317; son chapitre demeura régulier de l'Ordre de Saint-Benoît jusqu'en 1476, qu'il fut sécularisé. Il était composé de trois dignités et de dix-sept canonicats. Il consiste aujourd'hui en huit chanoines; l'évêque est assisté de quatre vicaires-généraux. Il y avait dans la ville une église collégiale composée d'un prévôt et de dix-huit chanoines, un collége de jésuites, etc. Le diocèse de Saint-Flour, distrait de celui de Clermont, contenait deux cent soixante-dix paroisses, partagées en cinq archiprêtrés. On y comptait douze collégiales et plusieurs abbayes et prieurés conventuels. Maintenant il renferme vingt-trois cures, deux cent vingt-six succursales et cent quatre-vingt-onze vicariats. Il y a encore dans ce diocèse six établissemens de religieuses de différens Ordres, et une maison pour les missions diocésaines. L'évêque jouissait autrefois de douze mille livres de rente, et payait neuf cents florins pour ses bulles.

Evêques de Saint-Flour.

1. Raimond Ier de Monstuejouls de Véhens, dont le premier surnom se lit différemment par les auteurs, était, selon quelques-uns, prieur de Saint-Flour lorsqu'il en fut fait évêque en 1318. Il fut transféré à l'église de Saint-Papoul au commencement de 1319, et décoré de la pourpre romaine le 18 décembre 1327.

2. Henri de Faltrédi, élu en 1319, mourut le 29 janvier 1320.

3. Archambaud ou Archombaud succéda à Henri le 11 mars 1320. Il institua en 1341, à la demande d'Armand de Châteauneuf, seigneur de Méléra, une collégiale pour l'invocation de la sainte Vierge, et dix-huit chanoines pour la desservir. Il présidait encore à cette église en 1348.

4. Dieudonné de Canillac, successeur d'Archambaud, n'occupait déjà plus ce siége, selon quelques auteurs, en 1365.

5. Pierre Ier, fils de Guillaume II, baron de l'Étang, et d'Éminarde de la Pierre, était moine de Saint-Victor de Marseille lorsqu'il fut placé sur ce siége en 1361. Selon une charte de cette église, il passa de cette cathédrale à la métropole de Bourges en 1367, et fut créé cardinal en 1370.

6. Pierre II Raussen, autrement de Rensin, fut le premier tiré du clergé séculier pour être élevé sur ce siége en 1367.

7. Ponce, vulgairement Poncet, fils de Bertrand Ier de Rochefort, seigneur d'Arouse, fut, selon le sentiment commun, fait évêque de cette

église le 7 d'avril 1373. Cependant le savant Beaufils assure avoir vu une lettre de lui en cette qualité du 4 février 1366. Mais il paraît y avoir une faute, puisque, selon les actes du Vatican, il n'est marqué évêque qu'en 1373. Il présidait encore ici en 1380.

8. Pierre III de Vassac, d'une ancienne et noble famille d'Auvergne, était bénédictin lorsqu'il fut élevé sur ce siége vers l'an 1384. Il fut transféré à Lavaur en 1394.

9. Hugues de Monhac ou de Maignac, prit possession de cet évêché le 3 juin 1396, et passa à l'église de Limoges vers l'an 1402.

10. Géraul du Puy présidait à cette église en 1405.

11. Bertrand de Cadonne assista au concile de Constance en 1415. On dit qu'il passa dans la suite à l'église d'Usez.

12. Jacques Ier Le Loup, prieur du monastère de Saint-Porcien, élu le 20 mai 1419, fut confirmé dans cet évêché par le concile de Constance. On dit qu'il mourut en 1451, après avoir réparé à ses dépens la plus grande partie de sa cathédrale.

13. Pierre IV de Lausoin de Montgon était prieur de Saint-Flour lorsqu'il en devint évêque en 1452. Il mourut le 23 novembre, ce semble, 1462.

14. Antoine Ier, frère du précédent dans l'état religieux, ainsi que par le sang, et auquel il voulut encore être uni par le choix de sa sépulture, gouvernait déjà cette église en 1463. Il consacra le 2 mars 1472 cette cathédrale, à la construction de laquelle il avait, ainsi que son frère, beaucoup contribué. Il mourut en 1482.

15. Claude Ier de Doyac, élu en 1483, ne posséda pas tranquillement cet évêché, vu les difficultés faites sur son ordination, ainsi qu'au sujet de son élection.

16. Charles Ier, fils Tanneguy, vicomte de Joyeuse, et de Blanche de Tournon, nommé évêque de Saint-Flour par Sixte IV en conséquence de son élection faite par le chapitre le 10 septembre 1483, et des défauts de celle du précédent, était déjà connu sous ce titre en 1485, et en faisait encore les fonctions en 1500.

17. Louis de Joyeuse, neveu du précédent, présidait déjà à cette église le 1er novembre 1501, et la gouvernait encore en 1532.

18. Jean Ier Burloud ou Bourle. On ignore quand il a commencé et cessé de gouverner cette église. On sait seulement qu'il succéda à Louis, et que le siége était vacant le 20 mars 1543, selon notre manière de compter.

19. Balthasar Jarente, autrement de Gérente, fils de Thomas, baron de Pénas, et de Louise de Glandèves, après avoir exercé la charge de premier président de la chambre des comptes et de la cour des aides à Aix, fut élevé sur le siége épiscopal de Vence, et ensuite sur celui de Saint-Flour en 1544. Enfin il passa à la métropole d'Embrun par permutation avec le suivant, et mourut le 27 juin 1565.

20. Antoine II, fils de Jacques de Lévis, baron de Château-Morand, et de Louise de Tournon, permuta l'archevêché d'Embrun pour venir présider à cette église en 1551, et la gouvernait encore en 1558.

21. Jean-Paul de Selve, mourut, selon la conjecture de Beaufils, chanoine de cette église, en 1570.

22. Pierre V de la Baume prêta serment dans cette église le 1er septembre 1576, assista au concile de Bourges en 1584, et gouvernait encore en 1592.

23. Antoine III, fils de Jacques d'Urfé, et de Renée, dame de Tenda, pourvu de cet évêché, ne fut point sacré, et fut même obligé de se retirer de cette ville opposée alors aux intérêts du roi. On dit qu'il fut tué d'un coup de fusil, n'ayant pas été reconnu par ceux qui gardaient le château de son frère, et qu'après sa mort, Pierre V gouverna de nouveau cette église.

24. Raimond Bouchon prêta serment de fidélité au roi le 24 juin 1599, et était déjà mort en septembre 1602.

25. Chales III de Noailles, nom-

mé à cet évêché en 1610 et sacré en 1614, assista à l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1615, et harangua très-éloquemment le roi Louis XIII au nom d'une pareille assemblée le 20 avril 1636. Il se trouva encore à celle de 1645, et passa l'année suivante au siége de Rodez.

26. Claude II Auvoy, désigné évêque de Saint-Flour, passa à l'église de Coutances avant d'être sacré.

27. Jacques II de Montrouge, prédicateur et aumônier de la reine, mère de Louis XIV, et abbé de Saint-Volusien près de Foix, avait déjà été désigné évêque de Pamiers en 1643, lorsqu'il reçut ses bulles, et fut sacré pour cette église en 1647. Il fut transféré à l'évêché du Puy le 1er juillet 1661; mais il retourna dans la suite à sa première épouse, et mourut le 20 avril 1664.

28. Armand de Béthune, nommé par le roi à cet évêché le 1er juillet 1661, n'ayant point été sacré avant le retour du précédent, le fut pour l'église du Puy le 12 juillet 1665.

29. Jérôme, fils de Philippe de la Mothe-Houdancourt, et de Louise Charles, nommé à cet évêché en mai 1664, fut sacré le 17 août suivant. Il mourut le 29 mai 1693, après vingt-neuf ans de la plus exacte résidence.

30. Joachim-Joseph d'Estaing-Saillans, était comte de Saint-Jean de Lyon, prieur de Saint-Irénée de la même ville, lorsqu'on le nomma à l'évêché de Saint-Flour en 1693. Il reçut l'onction épiscopale le 3 janvier 1694, et fut un des présidens de l'assemblée du clergé de France en 1715. Il mourut âgé de quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-dix ans, et doyen des évêques de France le 13 avril 1742. (*Gall. Christ.*, *nov. édit.* tom. 2.)

31. Paul de Ribeyre, né dans le diocèse de Clermont en 1692, sacré le 12 août 1742.

32. Hippolyte-Anne-Marie Huy de Bonteville, sacré le 6 octobre 1776, transféré à l'évêché de Grenoble en 1779.

33. Claude-Marie Ruffo des comtes de la Ric, sacré le 29 janvier 1780, est mort chanoine de Saint-Denis.

34. Jean-Éléonore Montanier de Belmont, sacré en 1802, mort à Paris en 1808.

Plusieurs évêques ont été successivement nommés à ce siége, sans pouvoir en prendre possession. En 1820 fut nommé et institué canoniquement:

35. Louis-Siffrein-Joseph de Salmon, conseiller-clerc au parlement de Paris, internonce du pape Pie VI auprès de Louis XVI jusqu'à sa mort, puis chargé de pouvoirs spirituels pour toute la France, en 1800 administrateur apostolique des diocèses de Rouen, Evreux, Bayeux et Coutances, appelé à Rome en 1806, nommé évêque *in partibus*, auditeur de Rote, rappelé en France en 1817 et nommé évêque de Saint-Flour.

SAINT-MALO, *Maclovium* ou *Maclopolis* ou *Macloviopolis*, ville autrefois épiscopale de Bretagne, sous l'archevêché de Tours, est célèbre par son commerce et par son port de mer. C'est le chef-lieu d'une des sous-préfectures du département d'Ille-et-Vilaine. Elle est située à quatre-vingt-neuf lieues de Paris, dans une presqu'île environnée de la mer britannique, et jointe à la terre ferme par une langue de terre fort étroite. Cette presqu'île, connue anciennement sous le nom d'Aaron, prit celui qu'elle porte de Saint-Malo, premier évêque, au sixième siècle, de l'ancienne ville d'Aleth, qui en était à une lieue, lorsque cet évêché y fut transféré au douzième. Saint-Malo ne fut d'abord qu'un monastère épiscopal desservi par des chanoines réguliers, jusqu'en 1320, qu'ils furent sécularisés. Anne, duchesse de Bretagne, fit fortifier ce lieu, et y fonda une ville, à cause de sa situation et de la bonté de son port. Le chapitre de la cathédrale de Saint-Vincent consistait en quatre dignités, vingt chanoines, quatre semi-prébendés, etc. L'évêque était seigneur de la ville, qui contenait plu-

sieurs communautés religieuses, entre autres celle de Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Maur. Le diocèse avait vingt-cinq lieues communes de France du midi au nord, et douze du levant au couchant dans sa plus grande largeur. Il contenait deux cents paroisses et soixante-dix-sept succursales, partagées en deux archidiaconés, savoir, ceux de Dinan et de Porhouet, et huit doyennés, quatre sous chaque archidiaconé. Il était borné au levant par celui de Rennes, et au couchant par celui de Saint-Brieux; il avait le diocèse de Vannes au midi, et la côte de l'Océan au nord. L'évêque de Saint-Malo jouissait de trente-cinq mille livres de revenu, et payait mille florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Saint-Malo.

1. Saint Macut ou Maclou ou Malo, se trouve dans le martyrologe au 15 novembre, et sa vie, écrite par Sigebert, dans Surius.
2. Saint Gurvalle.
3. Saint Colaphin.
4. Saint Armugile.
5. Saint Enogal.
6. Saint Malmon.
7. Saint Geofroi.
8. Œdmale.
9. Hamon.
10. Nœdius.
11. Rituale.
12. Tutamène.
13. Ravilius.
14. Bilius, historien de la Vie de saint Malo, dont il dit que les reliques furent transportées de Milan en cette ville épiscopale.
15. Moëne.
16. Ebond.
17. Guibon. D'Argentré lui donne Hamon pour successeur.
18. Cadacaname. D'Argentré met après lui Rivalon, Judicaël, Régimond, Menfenice, Benoît, Idomelle et Jean; mais Augustin du Pas les place comme ils le sont ici.
19. Galtérius est placé sur ce siége par Alain Le Long en 689.
20. Hælorare, en 817.
21. Ermore siégeait à Saint-Malo en 834.
22. Tamualte, en 835 et 836.
23. Mainon, en 841 et 845.
24. Salucon fut déposé en 845 par Nomenoë, prince de Bretagne, qui assembla un synode dans l'église du Sauveur. (*Voyez* D'ARGENTRÉ, liv. 3, ch. 16.)
25. Wernaire, dont il est fait mention en 859, dans la lettre synodale du concile de Toul aux Savonières, aux évêques de Bretagne, qui s'étaient soustraits à l'autorité de leur métropolitain.
26. Retwalatre, en 862.
27. Ratvilius, en 868 et 869.
28. Sauveur occupait ce siége en 873. Il transféra à Paris, par la crainte des Normands, le corps de saint Magloire. Il est lui-même inhumé dans l'église de ce saint à Paris.
29. Hamon II souscrivit à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges à Rennes.
30. Radulfe vécut dans le temps d'Alain, duc de Bretagne.
31. Regnaud, dont il est parlé dans l'histoire de la pompe funèbre d'Eudon, comte de Penthièvre, mourut en 1091 le 17 novembre, selon le martyrologe du Mont-saint-Michel.
32. Benoît Ier occupait ce siége en 1092.
33. Judicaël, breton, frère de Geofroi, archevêque de Rouen, en 1101.
34. Benoît II approuva la fondation du prieuré de Saint-Malo à Dinan en 1108.
35. Rivalon vivait en 1117 et 1119.
36. Albert Ier occupait ce siége en 1119 et 1120.
37. Danoalde, moine du Mont-saint-Michel, assista avec Hugues, archevêque de Tours, à la dédicace de l'église de Sainte-Marie-de-la-Roue en Anjou.
38. Benoît III, en 1140. Il en est parlé dans les registres de Saint-Nicolas d'Angers.
39. Le bienheureux Jean de la Grille, après avoir été abbé de Guingamp, transféra son siége épiscopal

du lieu nommé Aleth, en un autre appelé l'Isle d'Aaron, à présent Saint-Malo, vers l'an 1150. Il est parlé de lui dans les chartes de Saint-Nicolas d'Angers en l'an 1149. Il consacra le grand autel de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort. Il était fort lié avec Pierre, abbé de Celles. On a une de ses lettres au pape Eugène III, au sujet de la réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Il est parlé de lui dans l'accord fait en présence d'Ingelbaud, archevêque de Tours, entre l'abbaye de Fontevraud et celle de Sainte-Marie de Bucerite, et dans un autre fait entre la même abbaye de Fontevraud et le monastère de Cormery, ordre de Cîteaux. Il mourut en odeur de sainteté en 1163. Le P. Sirmond assure qu'il est honoré comme tel par les habitans de Saint-Malo. Il est surnommé *de la Grille*, à cause des grilles de fer qui environnent son tombeau.

40. Albert II, étant archidiacre de cette église, en fut élu évêque. Robert du Mont parle de lui dans son Appendice, à l'an 1182.

41. Pierre Ier Giraud était chanoine de Rennes en 1184. Il en partit pour combattre les Albigeois en 1216. Il est fait mention de lui dans la charte de règlement des bornes de la Bretagne, entre les Allemands d'une part, et Guidon et Constance son épouse d'autre part. Il mourut le 11 septembre 1218.

42. Radulfe II mourut le 8 octobre 1219.

43. Geofroi II résigna son évêché en 1255.

44. Nicolas, archidiacre de Caux, diocèse de Rouen, fut élevé sur le siége de Saint-Malo en 1255, et mourut le 12 octobre 1259.

45. Simon de Clisson, de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut élu à cet évêché lorsqu'il était prieur du couvent de son Ordre en 1259. Il mourut le 3 février 1285, et est inhumé à Dinan dans le couvent du même Ordre.

46. Robert du Pont, mourut en 1306.

47. Radulfe III Rousselet fut tiré de cet évêché pour être placé sur le siége de Laon en 1317.

48. Alain Gonthier fut élu évêque de Saint-Malo en 1317. C'est de son temps que les chanoines de sa cathédrale furent sécularisés par le pape Jean XXII. Il fut ensuite transféré à l'évêché de Quimper.

49. Yves de Bois-Bœssel fut transféré du siége de Quimper à celui-ci, le 27 janvier 1333, selon les Actes consistoriaux.

50. Guillaume Matthieu, chanoine de Rennes, fut élu pour remplir ce siége le 17 novembre 1348, et mourut le 20 mars suivant.

51. Pierre II *Bénédicti* succéda à Guillaume le 14 juillet 1349. Il tint son synode en 1350, et mourut en 1362.

52. Guillaume II Poulart, mourut en 1384.

53. Josselin de Rohan fut élevé sur ce siége le 10 juillet 1385. Il mourut le 7 juillet 1389.

54. Robert de La Motte, tint le synode de Saint-Malo en 1402, et mourut le 5 août 1423.

55. Guillaume III de Montfort ou de Dinan, cardinal du titre de sainte Anastasie en 1430, mourut à Sienne en Toscane à son retour de Rome, le 27 septembre 1432. Il y est inhumé dans l'église des frères-mineurs.

56. Amalric de La Motte, frère de Robert, était évêque de Vannes avant de l'être de Saint-Malo. Il est mort en 1434.

57. Pierre III Piédru, auparavant évêque de Tréguier, assista au concile provincial tenu à Angers le 16 juillet 1448, et mourut l'année suivante.

58. Jacques d'Espinay, protonotaire apostolique, fut élevé sur ce siége le 7 janvier 1450, et transféré à l'église de Rennes le 25 avril de la même année.

59. Jean II L'Epervier, premier-président de la chambre des comptes de Bretagne, et conseiller du duc de cette province, fut transféré à ce siége, de celui de Saint-Brieux, le 7

janvier 1450. Il tint son synode en 1457. Il fut envoyé du duc de Bretagne au concile de Mantoue, auquel il souscrivit en 1480. Il mourut en 1486.

60. Pierre IV de Laval, fut transféré du siége de Saint-Brieux à celui-ci en 1492; ensuite à celui de Reims. *Voyez* son article parmi les archevêques de Reims.

61. Guillaume IV Briçonnet, cardinal-administrateur de l'église de Nîmes, sur les conseils duquel le roi Charles VIII se reposait beaucoup. Il fut honoré de la pourpre en 1495 par Alexandre VI, qui lui mit, de sa propre main, le chapeau dont lui-même avait été décoré. Il célébra son synode en 1496, et fut fait ensuite archevêque de Reims, puis de Narbonne; mais il retint jusqu'à la mort l'évêché de Saint-Malo.

62. Denis Briçonnet, fils légitime du précédent, et frère d'un autre Guillaume, évêque de Meaux, fit solennellement son entrée dans Saint-Malo le 15 août 1513. Il fut recommandable par sa charité envers les pauvres : il en nourrissait tous les jours treize, et les servait lui-même avant de manger. Il pratiquait aussi toutes sortes de mortifications. Il travailla beaucoup, en qualité d'ambassadeur du roi François I[er], à la canonisation de saint François de Paule. Joachim Périonius, savant moine de Cormery, qui fit aussi son oraison funèbre, lui dédia, lorsqu'il était encore abbé de ce lieu, les discours de Tite-Live, enrichis de notes, en 1533.

63. François Bohier traduisit en français le livre du cardinal de Cusa, Des conjectures sur le jugement universel, en 1562.

64. François II Thomé, fut élevé sur ce siége en 1567. Il fut choisi par le clergé et les grands de Bretagne, pour la réformation des droits municipaux. Il assista aux États-généraux du royaume à Blois en 1577, et mourut le 7 février 1590.

65. Charles de Bourneuf devint évêque de Saint-Malo en 1590, et permuta son évêché avec l'évêque de Nantes en 1599.

66. Jean III du Bec, fut sacré évêque de ce siége à Paris dans la chapelle de la reine, la veille du dimanche des Rameaux 1599, par le cardinal de Gondy. Il mourut le 20 janvier 1610, et fut inhumé dans son abbaye de Mortemar en Normandie. Il a fait des paraphrases en français sur les psaumes de David.

67. Guillaume V Le Gouverneur, doyen de cette église, en fut nommé évêque le 29 janvier 1610, confirmé par Paul V le 30 août de la même année, et sacré dans l'église des capucins de Paris par François, cardinal de Joyeuse, le 20 février 1611. Il avait assisté à l'assemblée du clergé à Paris en 1606. Il se trouva aussi aux États du royaume en cette même ville en 1614. Ce fut de son temps que les bénédictins anglais, les cordeliers, les capucins, les bénédictines et les ursulines, furent établis à Saint-Malo. Plusieurs monastères furent aussi établis dans le diocèse sous son gouvernement. Il mourut en 1630.

68. Achilles de Harlay, de retour d'une ambassade de dix ans auprès du Grand-Seigneur, entra à l'Oratoire, où il vécut de la manière la plus édifiante. Il fut nommé à l'évêché de Saint-Malo par Louis XIII, en 1631, et y fit son entrée l'année suivante la veille de la Pentecôte. Deux ans après, il présida à Dinan aux États de Bretagne. Il assista à l'assemblée du clergé de France à Paris en 1635, et mourut, âgé de soixante-cinq ans, à Saint-Malo, le 20 novembre 1646.

69. Ferdinand de Neuville, abbé de Saint-Vandrille en Normandie, et de Saint-Merenne en Bretagne, avait d'abord fait son noviciat dans l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem. Il fut ensuite désigné coadjuteur d'Achilles, son oncle maternel, et sacré évêque de Sébaste, à Saint-Malo, le 28 août 1644, par le même Achilles. Il assista, comme délégué de la province de Tours, à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1690. (*Gall. christ.*, *vet. edit.* t. 1, *part.* 1,

fol. 680.) Ce prélat fut transféré à l'église de Chartres en 1657.

Les successeurs de Ferdinand de Neuville ne sont pas venus à notre connaissance jusqu'au suivant.

70. Vincent-François Desmaretz, frère de Nicolas Desmaretz, contrôleur-général des finances, et oncle du maréchal de Maillebois, fut sacré le 17 septembre 1702, et mourut en 1739, âgé de quatre-vingt-un ans.

71. Jean-Joseph Fougasse de la Bastie, né à Avignon en 1704, a été sacré le 27 novembre 1740.

72. Antoine-Joseph des Laurents, né à Avignon en 1718, sacré le 2 août 1767, mort en 1786.

73. Gabriel Cortois de Pressigny, né à Dijon en 1745, sacré en 1786, donna sa démission en 1801. En 1817 il a été nommé à l'archevêché de Besançon. C'est le dernier évêque de Saint-Malo.

SAINT-OMER, *Fanum Sancti Audomari* et *Audomaropolis*, ancienne ville épiscopale sous la métropole de Cambrai, est située sur l'Aa, au milieu d'un grand marais, à soixante lieues de Paris. C'est aujourd'hui un des chefs-lieux de sous-préfecture du département du Pas-de-Calais; sa population est de vingt mille habitans. Elle doit son origine et son nom à saint Omer, évêque de Térouane. Il y bâtit au septième siècle le monastère de Saint-Pierre de Sithieu, qui fut ensuite la célèbre abbaye de Saint-Bertin, où il fut inhumé, et l'église de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la cathédrale. Ce lieu fut entouré de murailles, et devint une ville vers la fin du neuvième siècle. L'église de Saint-Omer, remarquable par sa grandeur et sa magnificence, fut érigée en cathédrale en 1559 par le partage en trois de l'ancien diocèse de Térouane. Son chapitre était composé de six dignités, de vingt-neuf grands canonicats, de cinq moindres, de huit vicaires, de vingt-trois chapelains, etc. Parmi les prébendes, il y en avait trois d'affectées aux nobles, et six à des gradués en théologie ou en droit. L'église de l'abbaye de Saint-Bertin, de l'Ordre de Saint-Benoît, avait toujours été la première de la ville jusqu'à l'érection de l'évêché. L'abbé jouissait encore de plusieurs priviléges, et avait séance aux États d'Artois. Outre le gand collége, gouverné par les jésuites flamands, les jésuites anglais y avaient un autre collége pour ceux de leur nation, et il y avait encore trois autres maisons de jésuites anglais. Il y avait quatre autres maisons religieuses d'hommes, dix de filles, plusieurs hôpitaux ou maisons d'orphelins, et six paroisses.

Le diocèse de Saint-Omer s'étendait dans l'Artois et la Flandre; c'est pourquoi il était partagé en deux archidiaconés, l'un de Flandre, et l'autre d'Artois. Il contenait cent dix paroisses et onze annexes partagées en douze doyennés; et dix abbayes, cinq d'hommes et cinq de filles. L'évêque de Saint-Omer jouissait de quarante mille livres de revenu, et payait mille florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Comme l'église de Saint-Omer, avant d'être élevée à la dignité de cathédrale, fut gouvernée par des prévôts, nous les rapporterons ici, avant de parler des évêques de ce siége.

Prévôts de Saint-Omer.

1. Hélécin, rapporté par une charte du temps de l'évêque Baudouin, en 1016.

2. Arnoul Ier présidait en 1075, comme il paraît par une bulle de Grégoire VII. Il mourut en 1083.

3. Otger Ier, prévôt en 1084, abdiqua pour se retirer au monastère du Mont-saint-Éloi.

4. Arnoul II présidait en 1093.

5. Otger II, prévôt en 1123, est encore cité dans des actes de 1129, 1136, 1137, 1138, etc.

6. Gérard Ier gouvernait en 1151.

7. Pierre Ier fut élu évêque de Cambrai en 1167. Il était fils de Théodoric, comte de Flandre.

8. Robert Ier fut aussi évêque de Cambrai pendant qu'il était évêque de Saint-Omer.

9. Gérard II, frère du comte de Flandre, présidait à cette église en 1180 et en 1187.

10. Pierre II de Collemédie fit plusieurs statuts en 1237. Il quitta cette prévôté pour se retirer au Mont-saint-Éloi, d'où il fut tiré pour l'archevêché de Rouen, et fut ensuite fait cardinal-évêque d'Albano.

11. Pierre III, cardinal du titre de Sainte-Susanne, présidait ici en 1239, mourut en 1236, et fut inhumé dans le cloître de Saint-Omer.

12. Jean Ier de Blois, présidait déjà à cette église en 1256, et vécut jusqu'en 1263.

13. Arnoul III, prévôt de Saint-Omer en 1264 et jusqu'en 1269, fut dans la suite fait évêque de Paris, et mourut en 1289. Il est cité parmi les docteurs de Paris, dans une décision de cette faculté sur la confession, en 1282.

14. Matthieu de la Colomne, prévôt en 1290.

15. Nicolas Capotio, noble Romain, prévôt en 1336, puis évêque d'Urgel en 1348, et ensuite cardinal.

16. Étienne de la Colomne, prévôt en 1350, envoyé ensuite à Gênes par Grégoire XI pour négocier la paix entre la république et le roi de Chypre, reçut le chapeau de cardinal d'Urbain VI, le 18 septembre 1378, et mourut sous le pontificat du même pape.

17. Charles de Poitiers, prévôt en 1387.

18. Jean II, frère de Charles, évêque de Valence.

19. Itérie de Matroille, prévôt en 1389 et 1392, ensuite évêque du Puy, enfin de Poitiers.

20. Pierre IV de Trousseille, prévôt en 1396, puis évêque de Poitiers en 1409, ensuite archevêque de Reims en 1413, mourut à Paris la même année avant d'avoir pris possession de cette église.

21. Hugues de Cayeu, prévôt en 1409, puis évêque d'Arras.

22. Quentin Ménard, reçu prévôt par procureur en 1426, désigné ensuite évêque d'Arras, puis transféré à Besançon, mourut le 18 décembre 1462.

23. Simon de Luxembourg, fils naturel du comte de Saint-Paul, prévôt avec l'agrément d'Eugène IV, le 16 février 1438, et admis par procureur le 7 février 1439.

24. Jean III, aussi bâtard, pourvu par le pape, puis élu par le chapitre, enfin confirmé par le souverain pontife, fut reçu prévôt par procureur le 21 septembre 1480, et en personne le 11 février suivant. Il mourut le 25 juin 1499.

25. François de Melun, élu le 5 février 1499, prit possession solennellement le 11 septembre 1502. Il fut ensuite fait évêque d'Arras, et conserva sa dignité de prévôt de Saint-Omer. Il mourut le 22 novembre 1521.

26. Eustache de Croy, fils du comte de Reux, nommé par l'empereur Charles V, et postulé par le chapitre le 13 décembre 1521, prit possession par procureur le 22 juin 1523, et en personne le 24 juin 1526. Il fut aussi prévôt d'Aire, et ensuite évêque d'Arras. Il mourut au mois d'octobre 1538.

27. Robert II de Croy, évêque-duc de Cambrai, élu par le chapitre le 30 décembre 1538, prit possession par procureur le 28 mars 1539, et abdiqua le 10 juin suivant.

28. Odoard de Berragues, grand-aumônier de l'empereur Charles V, et doyen de Tournai, postulé par le chapitre le 18 juin 1539, prit possession par procureur le 17 septembre suivant, et en personne le 18 juin 1540. Il mourut à Bruxelles le 15 février 1557.

Evêques de Saint-Omer.

1. Guillaume de Poitiers, archidiacre de Champagne, dans le diocèse de Liége, fut le premier nommé à cet évêché; mais il ne fut pas sacré.

2. Gérard de Haméricourt, qui gouvernait depuis long-temps avec une prudence peu commune l'abbaye de Saint-Bertin, continua cette administration avec le consentement du pape et du roi, quoiqu'il fût nommé à l'évêché de Saint-Omer en 1562,

et en eût reçu les bulles en date du 31 mars 1563. Il fut sacré peu après à Bruxelles, et prit aussitôt possession par procureur; enfin le 10 octobre de la même année il fit son entrée solennelle, dans laquelle il fut complimenté par le doyen. Il fut fait chanoine de la grande prébende le 13 août 1567, et fonda le collége des jésuites pour l'instruction gratuite de la jeunesse de cette ville. Il en fonda aussi un à Louvain, et mourut le 17 mars 1577.

3. Jean Ier Pie, devenu évêque de Saint-Omer le 23 juillet 1581, s'appliqua, aussitôt après son sacre, au soin assidu de ce diocèse, et publia les actes de son synode le 4 novembre 1582. Il mourut en 1586, comme il se préparait à aller au concile de Mons en Hainaut.

4. Jacques Ier, de la noble famille des barons de Paméla, désigné évêque en 1587, mourut la même année avant d'être confirmé.

5. Jean II de Vernois, religieux dominicain, nommé en 1590, et sacré au mois d'octobre 1591, fit son entrée solennelle en février 1592. Après avoir réparé le palais épiscopal, et orné sa chapelle, il mourut en 1599. Son cœur était dans l'église de son ordre en cette ville.

6. Jacques II Blasé, franciscain, fut d'abord évêque de Namur, puis de Saint-Omer en 1600, et mourut en 1618 le 21 mars.

7. Paul Boudot, élevé sur ce siége en 1618, en prit possession par procureur en 1619, et en personne en 1625. Il gouverna cette église jusqu'au 26 juin 1627, qu'il alla donner ses soins à celle d'Arras. *Voy.* Arras.

8. Pierre Paunet, franciscain, après avoir enseigné neuf ans la théologie dans son ordre, où il exerça aussi avec honneur plusieurs autres emplois, fut fait évêque de Saint-Omer lorsqu'il était confesseur de l'Infante Isabelle, et sacré le jour de la sainte Trinité en 1628. Il mourut le 31 mars 1631.

9. Christophe Ier Morlet, proclamé évêque de Saint-Omer le 18 août 1632, en prit possession le même jour par procureur, fut sacré à Hall en Hainaut le 26 septembre suivant, fit son entrée le 4 octobre de la même année, et mourut le 25 décembre 1633.

10. Christophe II de France, fils du président du grand-conseil de Malines, nommé par le roi en 1634, sacré à Valenciennes le 15 juillet 1635, prit solennellement possession de cette église le 6 août suivant. Il gouverna ce diocèse avec une rare prudence, des soins assidus, une singulière libéralité envers les pauvres, et un zèle, en particulier pour l'instruction des enfans, qui le porta à fonder des prix pour animer leur ardeur à profiter des soins qu'il voulait qu'on eût d'eux. Il mourut le 10 octobre 1656, après avoir célébré solennellement son synode.

11. Ladislas Jonnart, doyen de Cambrai, fut d'abord évêque d'Arras, puis de Saint-Omer. Il prit possession de cette église le 20 septembre 1662, et fit son entrée solennelle le 28 mai 1663. Il se distingua par sa sagesse, sa sobriété, son éloignement pour toute espèce de faste, et passa à l'archevêché de Cambrai le 16 mai 1661. *Voyez* Cambrai.

12. Jacques Théodore de Brias, noble Artésien, prit possession de cette église le 11 avril 1662, et fit son entrée solennelle le 11 juin suivant. Son affabilité, sa grandeur d'âme, sa libéralité, et son ardent amour pour son troupeau, lui attirèrent l'affection singulière de tout le diocèse. Il passa à l'archevêché de Cambrai le 30 octobre 1675.

13. Charles de Longueval, nommé et prêt à être confirmé évêque de Saint-Omer dont il était doyen, mourut, ce semble, de frayeur, à l'aspect du fardeau dont il allait être chargé, le 10 novembre 1676.

14. Arnoul-Anne Tristan de la Baume, transféré de l'église de Tarbes à celle-ci en 1677, fut placé sur le siége métropolitain d'Auch en mai 1684.

15. Louis-Alphonse, fils d'Antoine

de Valbelle, seigneur de Montfaron, et de Françoise de Félix, dame de Valfère, fut transféré de l'évêché d'Aleth à celui-ci en juin 1684. Sa sollicitude assidue à procurer de solides avantages à son troupeau, lui fit faire beaucoup de choses qui le rendent singulièrement recommandable à la postérité. Un hôpital bâti, un séminaire enrichi, une communauté de filles de la charité fondée, sont en particulier de grands sujets de croire que ce fut dans le Seigneur qu'il s'endormit le 29 octobre 1708.

16. François, fils de Jean-Baptiste de Valbelle de Louvres, baron de la Tour, et de Marguerite de Vintimille, était doyen de Saint-Omer, et abbé de Rond-pont lorsqu'il succéda à son parent par la nomination du roi, le 1er novembre 1708. Il présidait encore avec édification à cette église en 1723.

17. Joseph de Valbelle, neveu du précédent, aumônier du roi, fut d'abord désigné évêque de Sarlat le 8 janvier 1721; mais, avant d'avoir reçu ses bulles, il fut admis en consistoire le 2 avril 1722, pour coadjuteur de son oncle, sous le titre d'évêque de Géropolis. (*Gall. Christ.*, t. 3, *nov. edit.*; *col.* 472 *et seq.*)

18. François de Brunes de Montlouët, né dans le diocèse de Dol en Bretagne en 1710, fut sacré le 12 janvier 1755.

19. Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, né en 1732, sacré le 11 mai 1766, transféré à Arras en 1769.

20. François-Mamert de Conzié, frère du précédent, né en 1736, sacré le 17 septembre 1769, transféré à Tours en 1775.

21. Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, né en 1740, sacré le 29 juin 1775, transféré à Carcassonne en 1778.

22. Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyère de Chalabre, né en 1736, sacré le 9 août 1778.

C'est le dernier évêque de Saint-Omer.

Concile de Saint-Omer.

Ce concile fut tenu l'an 1099, au mois de juin, par Manassès, archevêque de Reims, et quatre de ses suffragans. On y publia cinq articles touchant la trêve de Dieu, et l'on ordonna de les observer sous peine d'excommunication. On y ordonna aussi plusieurs autres choses qui ont été omises par le P. Labbe, et en particulier touchant les prêtres mariés, comme il paraît par une lettre de Manassès au comte Robert, rapportée par Baluze au tome cinquième de ses Mélanges, page 319, ainsi que le remarque le P. Mansi dans son Supplément à la collection des conciles du P. Labbe.

SAINT-PAPOUL, *Fanum sancti Papuli*, ancienne ville épiscopale de France sous la métropole de Toulouse. Elle est située dans une plaine à cent quatre-vingt-trois lieues de Paris. Elle n'était considérable que par une ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de saint Papoul, martyr, disciple de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. On attribue sa fondation à Charlemagne; il est certain du moins qu'elle existait en 817, car il en est fait mention dans l'état des monastères, dressé cette année à la diète d'Aix-la-Chapelle. Elle fut érigée en cathédrale par le pape Jean XXII. Son chapitre demeura régulier jusqu'en 1670, qu'il fut sécularisé par le pape Clément X. Il consistait en un prévôt, qui était la seule dignité, onze chanoines, et quelques autres bénéficiers. L'évêque jouissait de vingt mille livres de rente, et payait deux mille cinq cents florins pour ses bulles. Il assistait aux états de Languedoc. Son diocèse ne contenait que cinquante-six paroisses. (*Gallia Christiana*, *veteris edit.* t. 2, part. 2, p. 837, etc.)

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques de Saint-Papoul.

1. Bernard, de l'illustre famille de la Tour, était abbé de Saint-Papoul, lorsqu'il en fut fait le premier évêque en 1315. Il mourut le 27 décem-

bre de la même année, après avoir procuré plusieurs avantages à son église.

2. Raimond de Moscueroles, bénédictin, premier évêque de Saint-Flour, passa ensuite à Saint-Papoul, et fut fait cardinal du titre de Saint-Eusèbe par Jean XXII, en 1327. Ce fut lui qui le premier fit des statuts pour ce diocèse. Il mourut le 17 novembre 1335, après avoir donné plusieurs ornemens à son église.

3. Guillaume Ier de Cardaillac, élu le 23 février 1338, fit beaucoup de présens à son église. Les registres de cette même église assurent qu'il éclata par plusieurs miracles pendant sa vie et après sa mort, arrivée le 15 février 1347.

4. Bernard II de Saint-Martial, élu le 5 janvier 1348, mourut le 9 août 1371, après s'être dignement acquitté des devoirs d'un bon évêque.

5. Bernard III de Castelnau, de la famille d'Urbain V, mourut le 7 mars 1375.

6. Pierre Ier de Cros, d'abord moine de Saint-Martial de Limoges, puis archevêque de Bourges, ensuite d'Arles, et créé cardinal par l'antipape Clément VII. On ne voit pas le temps de son épiscopat à Saint-Papoul, ni celui de sa mort.

7. Pierre II de Cros, frère du précédent, mourut en 1412, et fut inhumé aux pieds du grand autel de sa cathédrale.

8. Jean Ier de Roquesaillade, créé évêque de Saint-Papoul en 1413, assista au concile de Constance, comme il paraît par la quatorzième session de ce concile. Il avait abdiqué cet évêché long-temps avant sa mort, arrivée depuis qu'il eut été fait cardinal. Un certain moine fut élu après lui, mais il fut exclus par le suivant.

9. Guillaume II de Mont-Joye était évêque de Béziers, lorsqu'il succéda à Jean en 1419; mais il revint à sa première épouse, selon les actes capitulaires de cette église, dans lesquels on voit l'éloge de Guillaume.

10. Jean II Burle, créé évêque de Saint-Papoul par le pape Martin V, passa ensuite à Nice, puis à Saint-Flour, et mourut à Montpellier.

11. Raimond II Mairosi, évêque de ce diocèse en 1424, fut ensuite créé cardinal, puis administrateur de l'église de Castres en 1425.

12. Pierre III Poibert, désigné évêque de Saint-Papoul le 28 janvier 1428, procura plusieurs avantages considérables à cette église. On a plusieurs ouvrages de ce pieux et savant prélat.

13. Raimond III de Lupoulto, élu le 26 avril 1451, mourut vers l'an 1465.

14. Jean III de la Porte, franciscain, excellent prédicateur, mourut évêque de ce diocèse en 1468.

15. Denis de Bar, proclamé à Rome évêque de Saint-Papoul en 1468, fit de grandes réparations en cette église, et fut transféré à Tulle en 1471.

16. Clément, de la noble famille de Brillac, prit possession de cette église en 1472, fit plusieurs actions honorables à son épiscopat, et fut transféré à Tulle en 1495.

17. Denis de Bar revint à *cette* église en 1495, et mourut le 31 mars en 1517.

18. Charles de Bar fit exactement la visite des églises de son diocèse, et mourut vers la fête de saint Barthélemi 1538.

19. Jean III Salviati, entre autres dignités ecclésiastiques, posséda cet évêché du temps de François Ier. Sadolet fait de lui beaucoup d'éloge. Il mourut à Ravenne le 28 octobre 1553.

20. Bernard III Salviati, fut promu à cet évêché, lors de la cession de Jean, cardinal, son frère, le 7 juin 1549. Il assista aux états-généraux tenus à Paris en 1557, après avoir été transféré à Clermont et fait cardinal.

21. Antoine-Marie Salviati, neveu de Bernard, allié au roi de France du côté des Médicis, devint évêque de Saint-Papoul; mais, de retour du concile de Trente, il remit cet évêché entre les mains de Pie IV, pour qu'il le confiât à quelqu'un, qui, plus versé

que lui dans la langue et les usages de France, fut plus propre à s'opposer à l'hérésie. Il fut fait cardinal le 13 décembre 1583, et mourut le 26 avril 1602, après avoir fait beaucoup de bien aux pauvres de toutes sortes.

22. Alexandre de Bardis assista au sacre d'Élisabeth d'Autriche à Saint-Denis en 1571, aux Etats de Blois, et au concile provincial de Toulouse en 1590, et mourut l'année suivante.

Le siége vaqua jusqu'en 1601.

23. Jean II, fils de Jean Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, sacré en cette ville le 17 mai 1602, mourut le 15 novembre 1604.

24. François de Donadieu, nommé par Henri IV, après deux ans de vacance de ce siége, mourut en 1626.

25. Louis de Claret, nommé par Louis XIII, et sacré à Toulouse en 1627, assista à l'assemblée du clergé tenue à Poitiers, et aux états de Languedoc en 1628. Il mourut le 2 mars 1636.

26. Bernard IV Despructz, était théologal de Lescar, lorsqu'il fut nommé évêque de Saint-Papoul par le roi en 1637. Il fut sacré à Paris le 9 novembre de cette année. Il gouvernait encore cet évêché avec une grande réputation de probité et de doctrine en 1655.

Les successeurs de ce prélat, jusqu'au suivant, ne sont pas venus à notre connaissance.

27. François-Barthélemi de Lenta de Grammont, docteur de Sorbonne, abbé de Calers, diocèse de Rieux, et d'Eaunes, diocèse de Toulouse, agent général du clergé, puis évêque de Saint-Papoul, mourut au mois de février 1716.

28. Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, fut nommé évêque de Saint-Papoul en 1716, et sacré le 17 juillet 1718. Il fut transféré à Mende en 1723.

29. Jean-Charles de Ségur, fils de *Henri*-Joseph, marquis de Ségur, fut nommé le 17 octobre 1723, et sacré le 24 août 1724. Il donna sa démission en 1735.

30. Georges-Lazare Berger de Charency, sacré le 25 septembre 1735, fut transféré à l'évêché de Montpellier en 1738.

31. Gabriel-Bertrand de Langle, sacré le 5 avril 1739.

32. Guillaume-Joseph d'Abjac de Mayac, né au château de Mayac en 1731, nommé évêque de Saint-Papoul en 1774, sacré l'année suivante, mourut en 1784.

33. Jean-Baptiste de Maillé de la Tour-Landry, né dans le diocèse du Mans le 6 décembre 1743, sacré évêque de Gap le 3 mai 1778, transféré à Saint-Papoul en 1784, démissionnaire en 1801, est mort en 1805. C'est le dernier évêque de Saint-Papoul.

SAINT-PAUL-DE-LEON, *Leonia Ossismiensis*, ville épiscopale de Bretagne, sous la métropole de Tours, est située auprès de la mer, sur la côte septentrionale de la Bretagne, à douze lieues au nord-est de Brest, et à cent de Paris. Cette ville n'est considérable que par le port de *Roscof*, qui lui sert de faubourg. L'évêque était seigneur temporel de la ville. La cathédrale de Saint-Paul avait un chapitre composé de cinq dignités et seize canonicats. Le diocèse s'étendait le long de la côte occidentale et septentrionale de la Basse-Bretagne, depuis Brest jusqu'à Morlaix, dans l'espace de vingt lieues communes de France, du levant au couchant, et de dix du midi au nord. Il contenait cent vingt paroisses partagées en trois archidiaconés. L'évêque jouissait de quinze mille livres de revenu, et payait huit cent florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Saint-Paul-de-Léon.

1. Saint Paul mourut le 12 mars vers l'an 600.

2. Saint Golvène mourut à Rennes au monastère de Saint-Mélaine.

3. Gilbert présidait à cette église en 689.

4. Libéral, chassé par Nomenoë, prince des Bretons, en 845.

5. Marbon gouvernait cette église en 954. Ce fut lui qui transféra les reliques de saint Paul son prédécesseur, au bourg de Fleury en Gatinais.

6. Salomon Ier est rappelé comme évêque de Saint-Paul, vers 1039.

7. Jacques, évêque de Saint-Paul en 1099.

8. Guabon assista au concile de Latran au nom de l'archevêque de Bourges, en 1112, et en qualité d'évêque de Saint-Paul à celui de Nantes en 1127. Il mourut en 1134.

9. Salomon II présidait en 1135.

10. Hamon, fils d'Hervée, vicomte de Léon, fut assassiné pour la défense des priviléges de son église en 1171. Il est rappelé dans le cartulaire de Saint-Mélaine de Rennes, aux années 1159 et 1163.

11. Barthélemi était doyen de Tours lorsqu'il succéda à Hamon en 1174.

12. Gui Ier assista au concile de Latran en 1179.

13. Yves Ier présidait à cette église en 1185.

14. Jean Ier siégeait en 1202.

15. Bernère fit un legs pieux aux dominicains de Morlaix en 1237.

16. Yves II gouvernait cette église en 1262.

17. Guillaume Ier, de la noble famille de Kersauson, était chanoine de cette église, lorsqu'il en devint évêque en 1292. Il mourut en 1327.

18. Pierre Ier, élu en 1328, vivait encore en 1332.

19. Yves III de Tresiguidy, était chanoine de Saint-Paul lorsqu'il fut élevé sur ce siége épiscopal en 1340. Il mourut à Caen en 1341.

20. Guillaume II Ouvroin présidait à cette église en 1347 et 1349.

21. Guillaume III de Rochefort succéda au précédent le 25 juin 1349, et mourut en 1356.

22. Jean II de Jueh, d'une famille noble de Quimper-Corentin, gouvernait cette église en 1367.

23. Pierre II Ouvroin présidait ici en 1370.

24. Gui II Le Barbu fit beaucoup de présens à son église en 1385, et mourut en 1410. Il fut inhumé dans sa cathédrale.

25. Alain Ier de Hérafred présidait en 1410, et mourut en 1414.

26. Philippe de Coëtquis fit ici son entrée le 17 mars 1422. Il devint dans la suite cardinal-archevêque de Tours.

27. Jean III Validire, autrement de Saint-Léon, dominicain du couvent de Morlaix, fut élevé sur ce siége après la translation de Philippe, et assista au concile de Nantes en 1431.

28. Olivier fut transféré de ce siége à celui de Saint-Brieux en 1435.

29. Jean IV Prégent, transféré aussi de cette église à Saint-Brieux.

30. Alain II de Kerouzère mourut en 1445.

31. Guillaume IV Le Ferron, confirmé évêque de Saint-Paul en 1445, mourut en 1472.

32. Vincent de Herleau, illustre par plusieurs légations dont il fut chargé, fit ici son entrée solennelle le 10 juin 1473, et mourut en 1476.

33. Michel Guibé fit son entrée le 27 avril 1477, et passa ensuite successivement à l'église de Dol, et à celle de Rennes.

34. Thomas James était archidiacre de Penthièvre, diocèse de Saint-Malo, lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1478. Il passa dans la suite à Dol.

35. Alain III Le Maoult, élu le 29 mars 1482, passa au siége de Quimper-Corentin le 7 mars 1484.

36. Antoine, fils de Jean de Longœil, président au parlement de Paris, élu le 10 mars 1484, fut vers ce temps ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien Ier, de la part de François II, duc de Bretagne, et de celle du roi de France, en Espagne ainsi qu'en Savoie en 1496. Il mourut le 25 août 1500.

37. Jean V de Kerman, élu en 1503, mourut en 1514.

38. Gui III Le Clerc, inhumé dans son abbaye de Roue en Anjou en 1514.

39. Christophe de Chauvigné.

40. Roland de Chauvigné monta sur ce siége par la démission de Christophe son frère, en 1554.

41. Rolland II de Neufville devint évêque de Saint-Paul, par la résignation du précédent, en 1562, assista au concile de Tours en 1585, et mourut en 1613.

42. René de Rieux, d'une illustre famille de Bretagne, fut élu à cet évêché après la mort de Rolland II, et assista en 1628 à l'assemblée du clergé, tenue à Fontenai en Poitou. Il fut dans la suite élu le 31 mai 1635, déposé de l'administration de ce diocèse, et Charles Talon, curé de Saint-Gervais à Paris, fut nommé en sa place le 28 août suivant; mais celui-ci abdiqua en 1637 avant d'avoir reçu ses bulles.

43. Robert Cupif, doyen du Folgoat, etc., nommé à cet évêché par Louis XIII, reçut ses bulles le 16 janvier 1639, fut sacré à Paris, lieu de sa naissance, le 25 mars 1640, et reçu par le clergé et le peuple de son diocèse le 23 avril suivant. Il consentit en 1648 à sa translation a l'évêché de Dol, pour donner lieu à René de profiter de sa réintégration en ce diocèse.

44. René de Rieux, exclus, comme on vient de le dire, de l'administration de ce diocèse en 1635, fut remis dans ses droits par l'assemblée du clergé de 1646, et revint à son église le 24 décembre 1648. Il assista aux États-généraux de Bretagne l'année suivante, visita ensuite tout son diocèse, et mourut le 8 mars 1651, âgé de soixante-trois ans.

45. Henri, de l'illustre famille de Laval, succéda à René par la nomination de Louis XIV, en 1651, et fut sacré à Paris le 17 août de cette année. Il présidait encore à cette église en 1656. (*Gall. Chr.*, *vet. edit.*)

Nous ignorons les successeurs de Henri de Laval jusqu'au suivant :

46. Jean-Louis de la Bourdonnaye, sacré le 22 avril 1702, et mort dans la soixante-seizième année de son âge, en 1742. (Journal de Verdun, mois de février 1742, p. 159.)

47. Jean-Louis de la Bourdonnaye, mort à Brest le 22 février, âgé de soixante-douze ans. (Journal de Verdun, mois de mai 1745, p. 399.) (Comme nous ne connaissons ces deux derniers prélats que par le journal de Verdun, nous ne pouvons assurer s'il faut les distinguer, ou si ce ne serait qu'un même évêque qu'on aurait peut-être multiplié en en faisant deux.)

48. Jean-Louis Goyon de Vaudurant, né dans le diocèse de Vannes en 1702, sacré le 12 octobre 1745.

49. Joseph-François d'Andigné, né en 1724, sacré le 21 août 1763, transféré à Châlons-sur-Saône le 7 septembre 1772.

50. Jean-François de la Marche, né en 1729, sacré en 1772, refusa sa démission en 1801 et signa les réclamations des évêques. Il est mort à Londres en 1807.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, *Fanum sancti Pauli Tricastinum*, autrefois ville épiscopale du Bas-Dauphiné, sous la métropole d'Arles, est situé sur le penchant d'une colline, à cent soixante-quinze lieues de Paris. Cette ville a été colonie romaine sous le nom d'*Augusta Tricastinorum*, et l'on y trouve beaucoup de restes d'antiquité. Son nom actuel lui vient de saint Paul, un de ses évêques qui vivait au quatrième siècle. La cathédrale de Saint-Paul avait un chapitre composé de douze chanoines, dont quatre avaient des dignités, et de trois hebdomadiers qui faisaient la fonction de curé. Il n'y avait dans la ville qu'un couvent de dominicains de la congrégation du Saint-Sacrement. Le diocèse de Saint-Paul n'avait que cinq lieues de long et quatre de large, et ne contenait que trente-cinq paroisses qui s'étendaient en Dauphiné, en Provence et dans le comtat Vénaissin. L'abbaye d'Aiguebelle, de l'Ordre de Cîteaux, était la seule de ce diocèse. L'évêque se disait comte de Saint-Paul-trois-Château, et en possédait le domaine en paréage avec le roi. Il jouissait de douze mille livres de revenu, et payait quatre cents florins de taxe en cour de Rome pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Saint-Paul-trois-Châteaux.

1. Saint Restitut. On ignore dans quel temps ce prélat a gouverné l'église de Saint-Paul. Etienne Genevès, qui fit la translation des reliques de saint Restitut en 1465, est le premier qui l'ait fait évêque de Saint-Paul, suivant le père Louis-Anselme Boyer, dans son Histoire de l'église de Saint-Paul-trois-Châteaux.

2. Saint Just souffrit le martyre pendant l'irruption des Allemands sous Crocus leur général.

3. Saint Sulpice.

4. Saint Eusèbe, dont on fait la fête le 23 mars.

5. Saint Torquat. Le Bréviaire de Viviers et le Propre de l'église de Saint-Paul marquent sa mémoire au 31 janvier. (*Bolland. ad diem. prim. febr.*)

6. Saint Paul, dont la ville de Trois-Châteaux tire son nom, vivait au quatrième siècle. Il assista au concile de Valence en 374. C'est le patron de la ville, et on en fait la fête le 1er février. Les religionnaires brûlèrent ses reliques en 1561, avec celles de saint Restitut, de saint Eusèbe, etc.

7. Saint Boniface, après lequel le pére Boyer met un certain Maximin, qu'il croit être celui qui écrivit au pape saint Léon, avec Ravennius, archevêque d'Arles; mais il n'y a aucune raison qui prouve que ce Maximin ait été évêque de Saint-Paul plutôt que de quelqu'autre siége.

8. Saint Amant, dont la mémoire est marquée au 6 février dans le calendrier de l'église de Saint-Paul.

9. Saint Castorin.

10. Saint Michel. On fait mémoire de ces deux évêques, aussi-bien que de saint Sulpice et de saint Boniface le 24 décembre.

11. Florent souscrivit au concile d'Epaune en 517.

12. Héraclius, au concile de Carpentras en 527, au second concile d'Orange en 529, au quatrième d'Orléans en 541.

13. Victor envoya des députés au second concile de Lyon en 567, fut présent au quatrième concile de Paris, en 573, et au premier concile de Mâcon en 581.

14. Eusèbe, prêtre de l'église de Saint-Paul, qui avait représenté Victor son prédécesseur au second concile de Lyon, devint ensuite évêque de Saint-Paul, et assista en cette qualité au second concile de Valence en 584, et au second concile de Mâcon en 585. Il mourut le 23 mars, jour auquel l'église de Saint-Paul honore sa mémoire.

15. Betton, au second concile de Châlons-sur-Saône en 650.

Nous ne savons que les noms de ceux qui ont siégé après Betton jusqu'au neuvième siècle.

16. Botaricus.

17. Salitonius.

18. Gemmard.

19. Ingilbert.

20. Richard.

21. Segauld.

22. Bertrand.

23. Aldebran Ier.

24. Berniconius.

25. Aldebran II.

26. Pons Ier.

27. Adalric.

28. Boniface II siégeait au neuvième siècle. Il était déjà mort en 839. De son temps l'évêché d'Orange fut uni à celui de Saint-Paul-trois-Châteaux. (*Voyez* ORANGE.)

29. Laudon fut élu évêque d'Orange et de Saint-Paul par le clergé et le peuple de ces deux églises, au commencement du mois de mars 839.

30. Pons II, élu de la même manière que Laudon en 852, obtint de l'empereur Lothaire la confirmation de tous les droits et priviléges de l'église de Saint-Paul. Ce prince fit de nouvelles donations à la même église, et confirma celles qui lui avaient été faites par ses prédécesseurs.

31. Gémard assista au concile de Mantale en 879.

32. Ebroin siégeait au commencement du dixième siècle. Il faisait gouverner son église par un coadjuteur à cause de ses infirmités en 910.

33. Pons III succéda à Ebroin, dont

il était déjà coadjuteur. Il fut élu en 914, du consentement de l'empereur Conrad et de Boson, comte de Provence, mais seulement par le peuple et le clergé d'Orange; ce qui fait croire que l'union de cette église avec celle de Saint-Paul était alors interrompue: elle était cependant rétablie au commencement du siècle suivant.

34. Odalric, évêque de Saint-Paul et d'Orange, vivait en 1020. Benoît VIII lui écrivit, ainsi qu'à plusieurs autres évêques de Bourgogne et d'Aquitaine, en faveur de Clugny. Il fut présent en 1040 au sacre de l'église de Saint-Victor de Marseille, et au concile de Saint-Gilles en 1056.

35. Martin souscrivit vers l'an 1056 aux lettres d'Hildebrand, légat du pape Victor II, en faveur du monastère de Saint-Pierre de Vienne.

36. Gérald siégeait sous le pontificat d'Alexandre II, entre 1061 et 1073. De son temps les habitans d'Orange se donnèrent beaucoup de mouvemens pour avoir un évêque qui siégeât à Orange, et pour n'être point soumis à celui de Saint-Paul-trois-Châteaux. Ils procédèrent même à une élection en faveur d'un certain Guillaume, malgré la menace qu'Alexandre II avait faite en écrivant à Bertrand, comte d'Orange, et au peuple de la même ville, de les excommunier s'ils s'obstinaient à vouloir faire séparer cette église de celle de Saint-Paul. Il paraît cependant que l'élection de Guillaume fut du moins tolérée par le saint-siége, car ce prélat fut sacré et mis en possession de l'évêché d'Orange. Il fut seulement ordonné par Urbain II, qu'après la mort de Guillaume, l'église d'Orange serait réunie à celle de Saint-Paul.

37. Pons III était évêque de Saint-Paul dans le temps que Guillaume siégeait à Orange en 1095. Guillaume étant mort en 1098, Pascal II avait d'abord ordonné aux habitans d'Orange de se soumettre à l'évêque de Saint-Paul; mais ce pape consentit ensuite à la séparation de ces deux siéges, et permit au clergé et au peuple d'Orange de se nommer un évêque, qui fut Béranger, chanoine de Saint-Ruf. *Voyez-le* parmi les évêques d'Orange. Pons, évêque de Saint-Paul, vivait encore en 1134. Il assista cette année à l'absolution solennelle que Hugues, archevêque de Rouen, donna à Guy Dauphin.

38. Guillaume siégea vers l'an 1142. Il obtint en 1154, de l'empereur Frédéric Ier, la confirmation de toutes les donations faites à l'église de Saint-Paul, et assista en 1179 au concile de Latran sous Alexandre III.

39. Bertrand Pierrelate succéda à Guillaume. Il siégeait en 1198 et 1202. Il se démit de son évêché en 1206 pour finir ses jours dans la retraite. Il avait fait auparavant, en 1202, un traité avec Raimond, comte de Toulouse, pour empêcher que ce seigneur, qui ravagea cette année le Tricastin avec une armée d'Albigeois, n'y commît de plus grands désordres.

40. Gaucerand ou Jausserand, moine et abbé de l'Ile-Barbe, fut préposé à l'église de Saint-Paul en 1206. Il assista au sacre de la cathédrale d'Orange en 1208, et souscrivit au privilége que Guillaume de Baux, prince d'Orange, accorda en faveur de la même église. Il mourut en 1210, suivant le P. Boyer.

41. Geofroi monta sur le siége de Saint-Paul en 1210. L'historien de l'église de Saint-Paul dit que ce prélat se trouva à une assemblée d'évêques qui se tint à Montélimar, où, à sa demande, les légats du pape cassèrent le traité conclu en 1202, entre Bertrand Pierrelatte et Raimond, comte de Toulouse, comme ayant été fait sans l'avis du pape et de l'empereur. Cependant, dans les actes de cette assemblée, auxquels plusieurs prélats souscrivirent, on ne voit point le nom de Godefroi ou Geofroi, évêque de Saint-Paul. On le trouve dans ceux du concile de Lavaur tenu en 1213. Il obtint en 1214, de l'empereur Frédéric II, la confirmation de tous les biens et droits accordés à son église par les empereurs Charles, Louis, Lothaire et Frédéric Ier, et

mourut plein de jours et de mérites en 1230.

42. Laurent, chanoine du Puy, nommé à l'évêché de Saint-Paul, assista au concile de Valence en 1248, et mourut en 1251. C'était un prélat savant, pieux et libéral. Il augmenta les revenus de l'évêché tant par ses libéralités que par celles de quelques seigneurs du pays.

43. Bertrand de Clansayes, d'une famille noble, au diocèse d'Alby, siégea en 1251. Il assista cette année au concile de Lille, et partit pour la Terre-Sainte en 1274. De retour dans son diocèse, il fut présent au concile d'Avignon en 1279, et assista par procureur à un autre concile de Lille en 1288. Il faut cependant remarquer que son nom n'étant désigné dans les actes de ce concile que par la lettre *B*, on ne sait point si c'est Bertrand ou Benoît son successeur qui fut représenté à ce concile.

44. Benoît transigea en 1249 avec l'évêque de Viviers, pour quelques décimes en-deçà du Rhône. C'était la seconde année de son épiscopat.

45. Guillaume d'Aubénas siégea, dit-on, environ huit ans. On ignore cependant tout ce qui regarde son épiscopat.

46. Dragonet de Montauban, d'une famille noble du Dauphiné, devint évêque de Saint-Paul au commencement du quatorzième siècle. Le P. Boyer lui fait succéder un certain Hugues au plus tard en 1316. On trouve cependant que dix ans après, savoir en 1326, Dragonet, évêque de Saint-Paul, accompagna Guarbert, archevêque d'Arles, son métropolitain, au concile d'Avignon, tenu à Saint-Ruf le 18 juin de la même année.

47. Hugues Aimery, moine, puis doyen de Saint-Ruf, nommé à l'évêché de Saint-Paul le 10 septembre 1328, assista au concile de Saint-Ruf en 1337. Il consacra son église le 3 juin 1348, et y laissa plusieurs monumens de sa libéralité en vaisselle d'argent et en ornemens. Il mourut la même année 1348.

48. Guillaume Gaitard, abbé de Saint-Taurin d'Évreux, siégea en 1349, et passa la même année à l'évêché de Lisieux.

49. Jean Coti, élu le 27 novembre 1349, mourut en 1361.

50. Bertrand, vivait en 1364. Il assista l'année suivante au concile d'Apt.

51. Jacques succéda à Bertrand le 30 juillet 1365. Il fut transféré la même année au siége de Gap. Il administrait cependant encore l'évêché de Saint-Paul en 1367, par commission du pape, qui l'en avait chargé, parce que les chanoines n'avaient pu s'accorder sur le choix d'un successeur, après la translation de Jacques à l'évêché de Gap.

52. Raimond de Raimondis, élu par le chapitre le 21 février 1368, mourut, dit-on, en 1378.

53. Adémar, nommé sur la fin de 1378, mourut en 1385. Après la mort de ce prélat, les chanoines n'ayant pu s'accorder pour l'élection d'un évêque, Clément VII, qui était reconnu pour pape dans la province, donna l'administration de l'église de Saint-Paul au suivant.

54. Jean de Murol, d'une famille noble d'Auvergne, fils de Jean, seigneur de Murol et de Saint-Amand, et d'Alcide de Rochebriant, évêque de Genève, gouverna l'église de Saint-Paul en 1385 et 1387. Il fut créé cette année cardinal par Clément VII, et mourut sous l'obédience de Benoît XIII. Son corps reposait chez les franciscains de Clermont.

55. Dieudonné d'Estain, chanoine de Saint-Paul, en devint évêque le 25 janvier 1389. Il partagea en 1409 le domaine de Saint-Paul-trois-Châteaux avec le roi, et mourut la même année.

56. Jean assista au concile de Pise par procureur, en 1409.

57. Raimond, transféré à l'évêché de Castres.

58. Hugues de Thésiaco, Savoyard, fut chargé du gouvernement de l'église de Saint-Paul, en qualité d'administrateur perpétuel, par Jean XXIII,

en 1411. Il fut aussi évêque de Vaison, et obtint du pape Eugène IV la réunion de ces deux églises; mais, après sa mort, arrivée en 1445, elles furent séparées comme auparavant.

59. Romanet de Velhieu administra la même église de Saint-Paul depuis l'an 1446 jusqu'en 1450, qu'il mourut. Il en avait été chargé par le pape Eugène IV, parce que les chanoines n'avaient pu s'accorder sur le choix d'un évêque après la mort de Hugues.

60. Étienne Génevès, bénéficier de l'église de Saint-Paul, en fut élu évêque par le chapitre le 11 mai 1450. Il alla au concile d'Avignon en 1456. Il fit la découverte et la translation des reliques de saint Restitut, premier évêque de Saint-Paul, en 1465, et mourut en 1470. C'était un prélat fort pieux et fort zélé. Après sa mort les chanoines s'étant assemblés pour lui donner un successeur, et n'ayant pu s'accorder, le pape, à qui l'élection fut dévolue, nomma pour administrateur de cette église ;

61. Imbert de Laye, noble Dauphinois, chanoine de Béziers, docteur en droit, et protonotaire apostolique, mort à Rome en 1479.

62. Astorge Aimery succéda à Imbert dans l'administration de la même église, et fut transféré peu de temps après à l'archevêché de Vienne.

63. Jean Sirat, français de nation, prit l'habit de chartreux à Naples; et après avoir gouverné plusieurs maisons de son ordre en qualité de prieur, fut élevé à l'épiscopat vers l'an 1480, et mourut en 1482.

64. Guillaume Adhémar, fils de Giraud, baron d'Aps, de Montélimar et de Grignan, était chanoine de Saint-Paul, et abbé commendataire de Saint-Pierre de Beaulieu, diocèse de Limoges, quand il fut placé sur le siége de Saint-Paul en 1482. Il fit d'abord la visite de son diocèse, et publia des statuts très-utiles pour la réformation des mœurs. Il partit pour la Terre-Sainte vers l'an 1504, et il était de retour dans son diocèse en 1507. Il transféra en 1516 les reliques de saint Restitut en un lieu plus décent, et mourut au mois de juillet de la même année.

65. Antoine de Lévi, des barons de Château-Morant, le premier qui ait été nommé par le roi très-chrétien en vertu du concordat, se déchargea de l'administration de son église sur Claude de Tournon, évêque de Viviers, son parent, ne pouvant pas la gouverner par lui-même à cause que le roi, qui avait besoin de lui, le retenait à la cour. L'évêque de Viviers s'associa dans le gouvernement du diocèse de Saint-Paul, Alexandre Adhémar, archidiacre de la même église. Antoine de Lévi obtint en 1525 à la ville de Saint-Paul des lettres-patentes pour tenir quatre foires par an, et un jour de marché toutes les semaines. Il passa ensuite à l'archevêché d'Embrun.

66. Michel de Arandia, d'une famille noble du Dauphiné, prit possession du siége de Saint-Paul le 17 juin 1526. Il assista l'année suivante au sacre de Louis Pélissier, évêque d'Orange. De son temps, savoir, en 1535, le comte de la Marche étant entré dans la ville de Saint-Paul avec un régiment de cavalerie, il y commit de grands désordres, surtout à l'égard des églises, dont il fit enlever la vaisselle d'argent, les ornemens précieux, et tout ce qui servait à la décoration des autels; de sorte qu'on fut obligé d'interrompre l'office divin pendant six mois. L'évêque se démit de son siége en faveur du suivant en 1539.

67. Jean de Joli, fils de Humbert, seigneur de Choin, était lui-même seigneur de Bourg-en-Bresse et de plusieurs autres endroits, quand il fut nommé à l'évêché de Saint-Paul. Il siégea depuis l'an 1539 jusqu'à l'an 1573, qu'il mourut après s'être démis de son évêché. Sous son épiscopat les religionnaires ravagèrent aussi la ville de Saint-Paul, la veille de Noël, en 1561 : ils enfoncèrent les portes de la cathédrale, brûlèrent ou mirent en pièces les images, sans épargner les reliques ni le corps mê-

me de J.-C. Dans ce temps de trouble, où plusieurs habitans embrassèrent le calvinisme, l'évêque de Saint-Paul n'oublia rien pour relever ceux qui étaient tombés dans l'hérésie, et pour soutenir les autres qui en avaient été préservés. Mais comme les calvinistes cherchaient à le perdre, il sortit d'abord de son diocèse; et, ayant ensuite perdu espérance d'y retourner, surtout après que les calvinistes eurent assassiné successivement deux de ses grands-vicaires, il jugea à propos de se démettre de son évêché, et vécut encore jusqu'au mois de novembre 1578.

68. Thomas Pobel, fils de N..., président au sénat de Chambéry, nommé par le roi à l'évêché de Saint-Paul, prit possession par un procureur, qui se contenta de voir de loin le clocher de la cathédrale, à cause du danger qu'il y avait d'approcher de la ville. En attendant qu'il pût en prendre possession par lui-même, le nouvel évêque fit un voyage à Rome, ne cessant de demander à Dieu le rétablissement de la paix dans les églises de France, et particulièrement dans celle de Saint-Paul. Le roi s'étant enfin rendu maître de cette ville, en fit démolir les fortifications, de crainte qu'elle ne servît encore de retraite aux hérétiques. Cependant Thomas Pobel ne se rendit point à son église; il s'en démit même sans l'avoir vue en 1585. Il vécut encore long-temps après, car il assista en 1602 au sacre de saint François de Sales, et ne mourut qu'en 1608.

69. Antoine Gaume, doyen de Saint-Sauveur de Grignan, nommé, sur la démission du précédent, en 1585, ne fit son entrée qu'en 1594. Il fut reçu avec beaucoup de joie par les habitans de Saint-Paul, qui depuis environ quarante ans n'avaient point vu leur évêque; mais il ne put établir sa résidence dans la ville, à cause que la cathédrale était à demi-ruinée, qu'on en avait enlevé les ornemens, et que le clergé était dispersé. Il mourut à Grignan, et y fut inhumé dans la collégiale.

70. Antoine du Cros, neveu maternel du précédent, succéda à son oncle en 1599. Il ne put s'empêcher, en faisant son entrée, de verser des larmes sur le déplorable état de cette église désolée. Il n'y avait alors que trois chanoines, et depuis long-temps on n'y avait point fait d'office ni prêché; de sorte que le peuple était dans la plus profonde ignorance. Le prélat, pour remédier à ces maux, rappela tous les prêtres absens, et leur enjoignit de reprendre leurs fonctions. Il fit réparer la cathédrale, rétablit la célébration de l'office divin, et s'acquitta exactement des autres devoirs d'un véritable évêque. Il mourut le 24 février 1630, dans un lieu appelé *Baume*, où il s'était retiré pour éviter la peste, qui faisait beaucoup de ravage dans la ville de Saint-Paul. Il fit plusieurs legs pieux, et laissa des fonds pour habiller chaque année vingt-quatre pauvres.

71. François Adhémar de Monteil de Grignan, fils de Louis-François, comte de Grignan et d'Aps, et de Jeanne d'Ancézune, abbé d'Aiguebelle, nommé par Louis XIII en 1630, fut sacré le 14 septembre 1631. Il assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1635, et obtint en 1639 un arrêt du parlement pour réprimer l'insolence des calvinistes à l'égard du très-Saint-Sacrement, et les obliger à tapisser les murailles de leurs maisons pour la procession de la Fête-Dieu. Il fut transféré en 1643 à la métropole d'Arles, en qualité de coadjuteur.

72. Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, frère du précédent, syndic du clergé de France, fut sacré, dans l'église intérieure de la Chartreuse de Lyon, par l'archevêque d'Arles, son frère et son métropolitain, en 1645. Il vint la même année à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, et y prêcha souvent devant le roi. Il fut aussi député pour l'assemblée de 1650, et passa à l'évêché d'Usès en 1657.

73. Claude Ruflier Provins, moine de Cîteaux, docteur de Paris, après

avoir servi l'église d'Usès pendant vingt ans en qualité de vicaire-général sous Nicolas Grillé, son oncle, évêque de la même église, fut nommé au siége de Saint-Paul le 31 mai 1657. Il fut sacré à Usès par son oncle le 12 février 1659. C'était un prélat pieux, charitable, et très-assidu à la garde de son troupeau. Il reçut les dominicains de la congrégation du Saint-Sacrement, et fit beaucoup de bien aux pauvres. Il mourut le le 16 mars 1674. On trouva son corps tout entier quinze ans après son enterrement, ce qui augmenta la réputation de sainteté dans laquelle il était mort.

74. Luc d'Aquin, nommé en 1674, obtint le 7 septembre de la même année un édit du roi pour exclure les calvinistes de la charge de consul. Il assista l'année suivante à l'assemblée générale du clergé de France, et fut transféré à l'évêché de Fréjus en 1680.

75. Louis Aube de Roquemartine, fils d'André, marquis de Roquemartine, et de Marie de Tinélis de Castelet, prévôt de la métropole d'Arles, ordonné évêque de Grasse en 1677, fut transféré à Saint-Paul en 1680. Il consacra l'église des dominicains le 18 octobre 1682, et assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1685. Il fit détruire le temple que les calvinistes avaient à Saint-Paul, fit faire des réparations magnifiques à sa cathédrale, et s'appliqua avec beaucoup de zèle à la réformation des mœurs et au soulagement des pauvres. Il mourut au mois de mars 1714. (*Gall. Christ.*, tom. 2, *nov. edit.*)

76. Joseph Maurel de Chaffaud, chanoine de la métropole d'Aix, vicaire-général de l'archevêque de cette ville, et conseiller-clerc au parlement, nommé le 1er avril 1714, et sacré le 25 août de la même année, se rendit à Saint-Paul le 24 février 1715, et fit d'abord la visite de son diocèse. Mais il ne posséda pas longtemps cette église; car, étant tombé malade au retour de sa visite, il se retira à Aix, où il mourut le 10 mars 1717. Il fut enterré dans la métropole de cette ville.

77. Claude-Ignace-Joseph de Simiane, doyen du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, vicaire-général de l'évêque de Vaison, fut nommé à l'évêché de Saint-Paul le 20 août 1717, et sacré à Arles le 21 septembre 1718. Il assista en 1723 à l'assemblée générale du clergé de France, en qualité de député de la province d'Arles. Il favorisa en 1725 l'établissement d'une communauté de religieuses du saint-Sacrement de Marseille, à Bollenne, ville du comtat Venaissin et de son diocèse, et consentit en 1727 et 1728 que l'église paroissiale de la même ville de Bollenne fût érigée en collégiale. Il approuva en 1730 la délibération prise par les habitans de Visan de faire bâtir un couvent aux dominicains de la congrégation du Saint-Sacrement, dont, à l'exemple de ses prédécesseurs, il s'était servi utilement pour les missions de son diocèse, et qu'il a toujours aimés, protégés et assistés de ses abondantes aumônes. Ce digne prélat se démit de son évêché en 1743, et eut pour successeur:

78. Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, d'Aix, prévôt de Digne, vicaire-général et official du diocèse d'Aix, sacré à Viviers le 6 février 1744

SARLAT, *Sarlatum*, ancienne ville épiscopale, sous la métropole de Bordeaux, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Dordogne, est situé dans un fond environné de montagnes, à onze lieues au sud-est de Périgueux, et à cent vingt-sept de Paris. Il doit son origine à une abbaye de bénédictins qui y fut fondée au septième siècle sous le nom de Saint-Sauveur, et ensuite de Saint-Sardos, et qui embrassa la réforme de Clugny au commencement du dixième siècle. Le pape Jean XXII érigea cette abbaye en évêché en 1317. Le chapitre demeura régulier sous la règle de saint Benoît jusqu'à l'an 1559, qu'il

fut sécularisé. Il consistait en dix-huit chanoines, dont six occupaient des dignités, et huit semi-prébendés. L'évêque, qui était seigneur temporel de Sarlat, jouissait de douze mille livres de revenu, et payait sept cent quarante-deux florins pour ses bulles. Il y avait dans la ville quatre communautés religieuses, un siége de sénéchal, un présidial et une élection. Le diocèse ne contenait que cent trente paroisses et un plus grand nombre de succursales, partagées en trois archidiaconés.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Sarlat.

1. Raimond de Roquecorne, d'une famille noble d'Agen, moine de la Chaise-Dieu, puis abbé de Galliac, au diocèse d'Alby, fut fait premier évêque de Sarlat par Jean XXII en 1318. Il fit d'abord la visite du diocèse, et se donna beaucoup de mouvemens pour mettre sa nouvelle église sur un bon pied, en y faisant faire les réparations nécessaires, tant en constructions qu'en ornemens; mais, comme les revenus étaient fort modiques, il demanda d'être transféré à Saint-Pons, ce qui lui fut accordé le 24 décembre 1324.

2. Bertrand, nommé en 1325, se déchargea du gouvernement de cette église sur un grand-vicaire, et se tint presque toujours à Avignon par la même raison qui avait obligé son prédécesseur de se faire transférer ailleurs. Il mourut à Nîmes en 1329.

3. Arnaud Royard, de Périgueux, savant religieux de l'Ordre des frères-mineurs, devint premièrement archevêque de Salerne en 1321. Ayant demandé ensuite de revenir dans sa patrie, le pape y consentit, et lui donna l'évêché de Sarlat avec le droit du *pallium*, dont il avait usé étant archevêque de Salerne. Il prit possession de son nouveau siége en 1331, et mourut en 1333.

4. Guillaume de Sandreux, de l'Ordre de Saint-Benoît, siégea en 1334, et mourut en 1338 dans un lieu nommé Boisse, d'où son corps fut transféré à Sarlat.

5. Pierre Bérenger, surnommé *le Bourguignon*, dans un arrêt du parlement de 1338, élu cette année 1338, mourut en 1340.

6. Itier de Sandreux siégea depuis l'an 1341 jusqu'en 1346.

7. Pierre de Mayroles, savant théologien et canoniste de l'Ordre des frères-mineurs, était docteur régent à l'université de Toulouse, quand il fut fait évêque de Sarlat en 1350. Il siégea jusqu'à l'an 1358.

8. Hélie de Salignac, nommé en 1360, fut transféré au siége de Bordeaux en 1361.

9. Austentius de Sainte-Colombe, de l'Ordre des frères-mineurs, prit le bonnet de docteur à Paris, et y donna des leçons publiques sur le Maître des sentences, avant d'être élevé à l'épiscopat. Il gouverna l'église de Sarlat depuis l'an 1361 jusqu'à l'an 1368.

10. Bertrand vivait en 1369.

11. Jean de Réveillon, doyen de l'église de Poitiers, succéda à Bertrand en 1370. Il était à Rome lors de la fameuse élection d'Urbain VI, après la mort de Grégoire XI. Ce pape l'avait envoyé auparavant en Sicile, pour y traiter de la paix entre la reine Jeanne et Frédéric d'Arragon. De retour dans son diocèse, il y fonda plusieurs chapellenies, qu'on appelle encore aujourd'hui *les chapellenies de la Réveille*. Il mourut le 1er avril 1396.

12. Garald ou Gérald de Palayrac, élu en 1396, mort en 1397.

13. Raimond de Bréтenoux, en 1398, passa à l'église de Périgueux en 1407.

14. Jean Amic, docteur en théologie, provincial de la province de Tours, de l'Ordre des frères-mineurs, évêque de Bethléem, fut placé sur le siége de Sarlat en 1407, et mourut le 15 octobre 1410.

15. Jean Arnaud ou Arnaldi, docteur en théologie du même Ordre des frères-mineurs, confesseur du duc de Berry, et l'un des meilleurs historiens de son temps, nommé à

l'évêché de Sarlat sur la fin de l'an 1410, mourut à Paris en 1416.

16. Bertrand de la Cropte de Lenquais, archidiacre de Périgueux, nommé dans le mois de septembre 1416, prit possession le 15 octobre de la même année, et mourut le 26 octobre 1446.

17. Pierre Bonaldi, savant canoniste et habile prédicateur, chanoine d'Agen, fut nommé au siége de Sarlat le 2 novembre 1446. Il était encore à Toulouse en qualité de professeur en droit canon l'an 1450. Il fut transféré ensuite à l'évêché de Rieux.

18. Bertrand de Rofniac, succéda à Pierre Bonaldi. Il mourut en 1485. C'était un prélat fort charitable envers les pauvres.

19. Pons de Salignac, conseiller au parlement de Bordeaux, abbé de Clairac, et doyen de Saint-Arède de Limoges, reçut ses provisions pour l'évêché de Sarlat au mois de février 1486, fut sacré le 21 mai suivant, et mourut le 14 octobre 1592. Il était fils de Pons, baron de Salignac, et de N... d'Escars.

20. Armand de Gontauld, fils de Gaston, baron de Biron, et de Catherine de Salignac, nommé par le roi, eut pour compétiteurs Bernard de Sédières, Gilles de la Tour, Guillaume de la Douce, et Raimond de Comaret, élus par les chanoines après la mort de Pons de Salignac. Le premier avait eu neuf voix, le second cinq, le troisième une, et le quatrième avait été nommé par le chapitre à la place de Bernard de Sédières, mort à Paris en 1495. Mais, après bien des discussions, Armand étant devenu paisible possesseur de son siége, fut sacré à Limoges en 1498. Il avait cependant publié des statuts synodaux dès l'an 1494. Il fit jeter les fondemens de la nouvelle cathédrale en 1505, et la consacra, quoiqu'elle ne fût point encore achevée, en 1507. Il se démit de son évêché en 1519, et prit ensuite le titre d'archevêque de Nazareth. Il mourut le 19 septembre 1519.

21. Charles de Bonneval, nommé sur la démission d'Armand en 1519, mourut en 1527. De son temps le nombre des moines de la cathédrale ayant été réduit à quatorze, on établit des prébendiers, des hebdomadiers, des chantres, et un maître de musique.

22. Guy d'Aydie, fils d'Odet d'Aydie, vicomte de Ribérac, et d'Anne de Pons, licencié en droit, et protonotaire apostolique, élu par le chapitre, fut préconisé à Rome le 6 février 1526, et confirmé par le métropolitain le 3 avril 1528. Il mourut le 1er avril 1529. Après la mort de ce prélat, le chapitre élut pour successeur François Bourgueil; mais il ne fut pas installé, parce que le roi en nomma un autre; savoir :

23. Jean de Rillac, qui ayant reçu ses provisions de Rome, fut mis en possession de l'évêché de Sarlat en 1529. Il mourut la même année, après sept ou huit mois seulement d'épiscopat.

24. Jacques de Larmendie, moine et abbé de la Sauve-Majeure, prévôt de Sarlat, le dernier qui ait été élu par le chapitre, eut deux autres concurrens nommés par le roi; savoir : Richard de la Rouille, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, lequel mourut avant qu'il eût reçu ses provisions, et N..... d'Iverny de Longuejoue, qui ne poursuivit point sa nomination, parce que Jacques de Larmendie avait déjà pris possession.

25. Nicolas de Gaddis, noble Florentin, parent de Catherine de Médicis, clerc de la chambre apostolique, puis cardinal, fut d'abord évêque de Fermo en 1521, et administrateur de l'archevêché de Cosence en 1528. Le roi de France lui donna l'évêché de Sarlat, dont il prit possession par procureur le 8 février 1523, et par lui-même le 23 avril 1541. Il s'en démit quatre ou cinq ans après, et mourut à Florence le 27 février 1552. Il avait assisté auparavant à l'élection de Jules III, en 1550.

26. François de Senneterre, béné-

dictin de la Chaise-Dieu, d'une famille noble d'Auvergne, fit son entrée à Sarlat le 15 août 1546. Il publia des statuts synodaux en 1553, et mourut en Auvergne au mois de septembre 1567, après s'être démis de son évêché. De son temps le chapitre de Sarlat fut sécularisé, l'an 1559.

27. François de Salignac, de la famille de La Mothe-Fénélon, chanoine de l'église de Bordeaux, reçut ses bulles pour l'évêché de Sarlat en 1567, prit possession par procureur le 25 mai 1569, et fit son entrée publique en 1560. Il siégea jusqu'à l'an 1578, qu'il se démit en faveur de son neveu. Il mourut deux ans après dans le château de Fénélon avec la réputation d'un prélat pieux, zélé pour la défense de la foi catholique, et charitable envers les pauvres. Sous son épiscopat, les religionnaires s'étant rendus maîtres de la ville de Sarlat en 1574, ils y commirent de grands désordres, surtout à l'égard des églises, dont ils brûlèrent les reliques, déchirèrent les ornemens, et dispersèrent les chartes. Ils assassinèrent l'archidiacre et le chantre de la cathédrale, qui étaient tous les deux parens. L'évêque et les autres catholiques n'évitèrent leur fureur qu'à force d'argent.

28. Louis de Salignac, neveu de François, succéda à son oncle en 1578. Il prit possession par procureur le 7 septembre 1579, et fit son entrée en 1580. Il assista en 1582 au concile de Bordeaux, et y fit deux discours en latin. Il se trouva aussi à l'assemblée des États de Blois en 1588, à l'assemblée du clergé de France en 1596, et à celle des États-généraux du royaume, qui se tint à Rouen la même année. Il retourna l'année suivante dans son diocèse, et y mourut, dans le cours de ses visites, le 6 février 1598. Il avait la réputation d'un prélat vertueux et savant. On croit que c'est, pour le moins, autant par ses prières que par les armes des habitans, que la ville de Sarlat fut délivrée du siége que le vicomte de Turenne, à la tête d'une troupe de huguenots, en faisait le 25 novembre 1585.

29. Louis de Salignac, neveu du précédent, nommé par le roi Henri IV, fut sacré à Rome le 13 janvier 1602, et prit possession de son église le 6 avril 1604. Ayant refusé de se trouver au concile de Bordeaux l'an 1624, le cardinal de Sourdis, archevêque de cette ville, qui y présidait, prononça contre lui une sentence, par laquelle on cassa les grands-vicaires nommés par l'évêque de Sarlat. On donna l'administration de son église à Jean de Carbonnière de Jayac, doyen du chapitre, et on privait en même temps l'évêque de ses revenus pendant un an, si dans trois mois il ne se rendait au concile. Louis de Salignac ne parut point, et prit le parti de se démettre de son évêché, avec l'agrément du pape et du roi, en faveur de Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil. Mais comme il voulut ensuite le reprendre, Lancelot l'attaqua en justice, et obtint contre lui un arrêt du grand-conseil. Cependant le conseil privé du roi, auquel Louis de Salignac eut recours, le rétablit dans la possession des biens de l'évêché par arrêt du 29 janvier 1627, parce que, quoique l'évêché eût été préconisé, comme l'on dit, il n'avait cependant pas encore été conféré à Lancelot. Louis de Salignac siégea encore depuis jusqu'au 22 mai 1639, qu'il mourut.

30. Jean de Lingendes, prédicateur du roi Louis XIII, fut sacré à Paris, dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, le 14 décembre 1642. Il avait prononcé le 29 octobre 1637, dans l'église de Notre-Dame, l'oraison funèbre de Victor Amédée, duc de Savoie. Il prononça ensuite, le 22 juillet 1643, celle de Louis XIII, roi de France, dans l'église de Saint-Denis. Il fut transféré en 1650 à l'évêché de Mâcon, après s'être démis auparavant de celui de Sarlat.

31. Nicolas Sévin, successeur de Jean de Lingendes, s'étant aussi démis de cette église, fut fait d'abord coadjuteur d'Alin, évêque de Cahors,

et lui succéda ensuite dans cet évêché.

32. François de Salignac, des seigneurs de la Mothe-Fenélon, sacré à Paris dans l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré le 25 mai 1659, prêta serment de fidélité le 27 septembre 1661. Il gouverna long-temps son diocèse avec beaucoup d'édification. Il fit abattre tous les temples des calvinistes, fonda un séminaire sous la direction des prêtres de la mission, fit faire des réparations très-considérables à la cathedrale et au palais épiscopal, et soulagea les pauvres par ses aumônes. Il mourut le 1er mai 1688.

33. Pierre-François de Beauvau de Rivau, docteur de Sorbonne, nommé le 15 août 1688, fit son entrée à Sarlat le 10 juillet 1689. Mais, comme il n'avait pas encore reçu ses bulles, et qu'il n'était pas encore sacré à cause des différends qu'il y avait alors entre la cour de Rome et celle de France, il fut nommé vicaire-général du diocèse par le chapitre, et gouverna pendant quatre ans en cette qualité. Ayant reçu ensuite ses provisions de Rome, il fut sacré à Paris en 1693 dans l'église des filles du Saint-Sacrement du faubourg Saint-Germain. Il mourut le 23 octobre 1701, après avoir fait aussi beaucoup de bien à son diocèse.

34. Paul de Chaulne, fils de Claude, conseiller au parlement de Grenoble, et de Marguerite de Chissai de la Marcousse, abbé de Saint-Michel de Pessau, grand-vicaire et official de l'église d'Auch, nommé à l'évêché de Sarlat le 1er novembre 1701, fut sacré à Paris dans l'église du noviciat des jésuites le 26 mars 1702. Il fit d'abord la visite de son diocèse avec une sollicitude vraiment pastorale, prêchant partout, et tâchant de ramener à la foi catholique ceux qui en étaient égarés. Il fit rétablir les églises qui avaient éte pillées ou détruites par les hérétiques, et fit faire de nouvelles décorations à la métropole et au palais épiscopal. Il assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1715, comme évêque de Sarlat, et s'était trouvé auparavant à celles de 1695 et 1700, comme député de la province d'Auch. Il fut transféré à Grenoble le 8 janvier 1721. (*Gallia Christ.*, tom. 2)

35. Joseph-Alphonse de Valbelle, nommé immédiatement après la translation de son prédécesseur, refusa cet évêché pour être coadjuteur de celui de Saint-Omer.

36. Denis-Alexandre Le Blanc, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, frère de César Le Blanc, évêque d'Avranches, et de Claude Le Blanc, ministre de la guerre, fut nommé au mois d'octobre 1721, et sacré le 15 mars 1722. Il mourut le 3 mai 1747, âgé de soixante-neuf ans.

37. Henri-Jacques de Montesquiou, sacré le 17 septembre 1747.

38. Joseph-Anne de Ponté d'Albaret, né à Perpignan le 18 octobre 1736, sacré évêque de Sarlat le 4 janvier 1778. C'est le dernier évêque qui ait occupé ce siége.

SÉEZ, *Sagium*, *Sajorum civitas*, *urbs Seluniorum*, et *Vagontum Sessuorum*, ville épiscopale dans la Basse-Normandie, sous la métropole de Rouen, est située sur l'Orne, à quatre lieues au nord-est d'Alençon, et à quarante lieues de Paris. C'est maintenant un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Alençon, département de l'Orne. Elle fut ravagée et brûlée plusieurs fois. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, fut autrefois regulier de l'Ordre de Saint-Augustin, et a été sécularisé en 1547; il était composé de huit dignités, de seize chanoines, de quatre demi-prébendés et de quelques chapelains. Il consiste aujourd'hui en huit chanoines. L'évêque est assisté en ce moment dans ses fonctions épiscopales par six vicaires-généraux. La ville, qui est peu considérable, n'avait point de juridiction, et dependait en partie du domaine du comté d'Alençon et en partie de celui de son évêque. Elle contenait cinq paroisses, l'abbaye régulière de Saint-Martin, des béné-

dictins de la congrégation de Saint-Maur, deux séminaires, un collége, un couvent de cordeliers, un hôpital desservi par les sœurs-grises, etc.

Le diocèse de Séez établi dans le cinquième siècle, et auquel on donnait vingt-quatre lieues d'étendue du levant d'hiver au couchant d'été, et dix lieues dans sa plus grande largeur, comprenait au moins cinq cents paroisses, partagées en seize doyennés, six abbayes d'hommes, et quatre de filles. Il renferme maintenant trente-neuf cures, quatre cent trente-sept succursales et cent trente-six vicariats. Plusieurs congrégations religieuses y ont des établissemens; ils contiennent deux cent onze sœurs. L'évêque jouissait de seize mille livres de revenu, et payait trois mille florins pour ses bulles.

Evêques de Séez.

1. Sains Latuin. Du Saussai en fait un grand éloge, et on en célèbre la mémoire dans le diocèse le 20 juin.

2. Saint Sigibolde est honoré le 7 juillet. Quelques auteurs le placent avant saint Latuin.

3. Saint Landri. On en célèbre la fête le 16 juillet.

4. Hille.

5. Hubert. On dit qu'il vivait en 500, et quelques-uns le placent au quatrième rang.

6. Litarède, nommé aussi évêque d'Hièmes, ancienne ville de ce pays, souscrivit au premier concile d'Orléans en 511.

7. Passive ou Passie assista au second concile d'Orléans en 533, au troisième en 538, au quatrième en 541, et au cinquième en 549.

8. Leudebaudis souscrivit au second concile de Tours en 566, et à celui de Paris en 573.

9. Hildebrand Ier présidait à cette église en 575, selon MM. de Sainte-Marthe, et est qualifié saint dans un manuscrit de Jumièges.

10. Rodobert. On croit qu'il présidait à cette église en 596.

11. Amlacare assista au concile de Châlons-sur-Saône en 644. Il vivait encore en 660.

12. Milehaire aida beaucoup saint Sérinique dans la construction de son monastère, et acheva l'oratoire de Saint-Martin, vers l'an 669. *Voyez* sur son culte les Bollandistes, t. 7 de mai, pag. 682.

13. Robert Ier peut avoir gouverné cette église en 670.

14. Saint Raverène passa de cette vie à une meilleure le 17 novembre 682, et est honoré le 3 février.

15. Saint Annobert souscrivit au concile de Rouen en 689.

16. Saint Lothaire, que quelques-uns font prince de Lorraine, et d'autres d'Allemagne, était ermite lorsqu'il fut élevé sur ce siége. MM. de Sainte-Marthe disent qu'il mourut le 15 juin 756.

17. Saint Chrodegand présidait à cette église du temps de saint Ebroul. Il fut tué par son propre filleul, celui-ci ayant été gagné pour ce parricide horrible par Chrodobert, allié du saint, auquel il avait confié son église pendant son voyage de Rome. Sa mémoire est célébrée le 3 septembre.

18. Hugues Ier.

19. Benoît.

20. Ragemfroid.

21. Rainaud gouvernait cet évêché en 811, selon le P. Le Cointe.

22. Ingelnone assista en 835 au concile célébré à Thionville pour rendre l'empire à Louis-le-Débonnaire.

23. Saxobode souscrivit au concile de Sens en 840, à l'assemblée de Jumièges en 843, à un concile de Paris en 846, et à un autre de cette dernière ville en 849.

24. Hildebrand II souscrivit au second concile de Soissons, et au second de Verberies en 853, à celui de Bonneuil en 856, et à celui des Savonières en 859. Il ne put se trouver à Séez lorsqu'on y apporta les reliques de saint Maur vers l'an 860, occupé qu'il était de l'expédition générale indiquée contre les Normands; mais il transféra peu après le corps de

saint Chrodegand dans son église. Il se trouva en 862 au premier concile de Pistres, et au troisième d'Aix-la-Chapelle; à celui de Verberies en 866; à celui de Troyes en 867; à un autre de Verberies en 869, et à celui de Pontigny en 876. On ne sait pas l'année de sa mort, mais il est certain qu'il vivait encore en 878.

25. Adalhelme était moine lorsqu'il fut élevé sur ce siége vers l'an 880. Il s'acquitta avant l'an 888 du vœu qu'il avait fait d'écrire la vie de sainte Opportune, au cas qu'il l'emportât sur ceux qui s'opposaient à son élévation. Il vivait encore en 910.

26. Azon, nommé aussi Ascion et Atson, répara sa cathédrale en 986, et assista à l'assemblée de Fécamp en 1006.

Quelques-uns placent ici un évêque nommé Richard; mais nos savans auteurs sont indécis à ce sujet.

27. Sigefroid souscrivit en 1017 à une charte de Willaume, abbé de Dijon.

28. Radbode souscrivit en 1025 à la fondation du monastère de Bernai. Il vivait encore en 1032.

29. Yves, fils de Guillaume, comte de Bellesme et d'Alençon, et de Mathilde, ne présida, ce semble, à cette église qu'après l'an 1035. Il assista au concile de la province en 1055, et à celui de Rouen en 1063. Il mourut en 1070.

30. Robert, fils de Hubert de Ria, succéda au précédent en 1070, et assista aux conciles de Rouen en 1072 et 1074. Il vivait encore en 1078.

31. Girard Ier, fils du comte Roger, était doyen d'Évreux lorsqu'il fut fait évêque de Séez. Il fut sacré en 1082, et mourut en 1091.

32. Serlon assista au concile d'Auvergne en 1095, et à celui de Rouen en 1096. Ne pouvant en conséquence de ses infirmités assister en 1118 au concile provincial, il y envoya un député. On ne peut rien lire de plus édifiant que le récit qu'Odéric fait de la mort de ce vénérable prélat. Il est marqué au 27 octobre dans le nécrologe de Jumièges.

33. Jean Ier, sacré après Pâques de l'année 1124, assista au concile de Rouen en 1128, et à celui de Pise en 1134. Vers l'an 1143, selon Duchesne, il introduisit dans son chapitre la règle de saint Augustin. On ne sait pas au juste le temps de sa mort.

34. Girard II était chanoine séculier lorsqu'il fut sacré évêque de ce diocèse; mais le pape Eugène, auquel sa cause fut portée, ne lui permit de gouverner cette église qu'après qu'il eût fait serment de suivre la règle introduite par son prédécesseur. Il mourut le 29 mars 1157.

35. Froger, sacré le dimanche avant Noël de l'année 1158, s'efforça de séculariser de nouveau son chapitre, et obtint du pape Alexandre III qu'au moins un des archidiacres fût séculier. Il assista en 1169 à l'assemblée de Bayeux, tenue sans fruit pour la réconciliation d'Henri II, roi d'Angleterre, avec saint Thomas de Cantorbéry. Il mourut vers l'an 1184, selon le supplément de Sigebert.

36. Lisiard n'était point, non plus que Froger, du corps du chapitre de Séez, lorsqu'il en fut élu évêque en 1188, selon Roger de Hoveden. Sa mort est marquée dans la chronique d'Usèz le 23 septembre 1201.

37. Sylvestre, élu par les chanoines réguliers de cette église, et confirmé par le pape, malgré les oppositions du roi d'Angleterre, conféra à Hervée, abbé de Tiron, l'église de Saint-Launomar en 1203. Il tint un synode en 1208, pour faire recevoir les constitutions du cardinal Gallon. Il mourut le 26 juin 1220, selon la chronique d'Usès.

38. Gervais Ier, abbé de Prémontré, nommé par le roi d'Angleterre à ce siége en 1220, fut sacré par le pape Honorius III le 18 juillet de la même année, et délégué par le même pontife pour examiner l'élection de Thibaud, archevêque de Rouen, en 1222. Il mourut le 10 février 1228.

39. Hugues II était prieur du chapitre régulier de cette église, lorsqu'il en fut fait évêque en 1228. Il convint le 21 mars 1256, avec Pierre

de Moyen-Mont, élu archevêque de Rouen, de nommer des arbitres au sujet de quelques différends qui apparemment se trouvaient alors entre eux. Il mourut en 1240.

40. Geofroi de Mayet, était chanoine et official de Rouen, lorsqu'il fut préposé à cette église après la mort de Hugues, selon la chronique d'Usès. Après les informations faites par les abbés de Saint-André et de Saint-Pierre-sur Dive, il fit en 1241 des statuts qui furent confirmés par le pape Innocent IV, en 1246. Il réunit, à la prière des moines de Loulay, les deux paroisses d'Essei. Il mourut en 1257.

41. Thomas d'Aulnou, confirmé évêque de Séez le 2 juillet 1258, souscrivit en 1259 à la lettre par laquelle plusieurs autres prélats décidaient avec lui que saint Louis pouvait employer en œuvres pies ce qu'il eût dû restituer aux propriétaires, s'il les eût connus. Il soutint admirablement les droits de son église contre le comte d'Alençon en 1272, et mourut le 17 juin 1278.

42. Jean II de Bernières, official de Lisieux, succéda à Thomas en 1278, selon la chronique d'Usès, et mourut le 15 juin 1294.

43. Philippe Le Boulanger, suit Jean II dans la chronique d'Usès. Il assista en 1304 au concile célébré à Deville, et en 1305 à celui de Pintarville. Il mourut le 1er avril 1315.

44. Richard de Lentilly ou Sentilly, était prieur du chapitre de cette cathédrale lorsqu'il en devint évêque en 1318, et mourut le 23 octobre 1319.

45. Guillaume Ier Mauger, rappelé dans plusieurs chartes aux années 1321, 1322 et 1324, assista aux conciles de Rouen aux mois de septembre 1335 et de décembre 1342. Il soutint avec courage les droits de son église. Sa ville épiscopale fut brûlée par les Anglais en 1353, et totalement renversée. Il mourut le 22 janvier 1356.

46. Gervais II Belleau, élu en 1356, bénit l'église paroissiale de Saint-Pierre de Séez en 1361.

47. Guillaume II de Rances, religieux de l'Ordre des frères-prêcheurs, du couvent de Troyes, était confesseur de Jean, roi de France, lorsqu'il fut fait évêque de Séez en 1363. Il tint son synode en 1369. Le P. Echard, tom. 1, lui attribue quelques écrits de piété. Il vivait encore en 1372.

48. Grégoire L'Anglois était chantre de l'église du Mans et official de celle de Rouen, lorsqu'il fut fait évêque de Séez en 1379. Il fonda deux colléges; l'un à Paris, appelé le collége de Séez, et l'autre à Angers. Il mourut en 1404.

49. Pierre Ier Beaublé, docteur et professeur en droit, archidiacre d'Évreux, avait été envoyé par le roi Charles VI en 1395 avec l'évêque de Meaux, pour prendre possession au nom de sa majesté de la ville de Genez. Il assista en qualité d'évêque de Séez au sacre de Jean de Serrabruche, évêque de Verdun en 1404. Il fut aussi, soit avant, soit depuis cette année, élu évêque d'Usès. Son testament est daté du 16 mai 1408.

50. Jean III déjà élevé sur ce siége le 30 octobre 1408, assista au concile de Pise en 1409, et reçut de Henri V, roi d'Angleterre, main-levée sur le temporel et spirituel de ce diocèse le 20 octobre 1417.

51. Robert III de Rouvres, maître des requêtes, et garde des sceaux sous Charles VII, est nommé évêque de cette église dans un acte du 1er juillet 1422. Il en fut tiré le 27 janvier 1426 par Martin V pour être placé sur le siége de Saint-Flour, selon les registres du Vatican. Il paraît cependant qu'il était encore évêque de Séez en 1429. Il fut réellement transféré à l'évêché de Maguelone, à présent Montpellier, le 4 mars 1433, par Eugène IV.

52. Jean IV Chevalier, élevé sur ce siége par Eugène IV le 21 mai 1434, assista à l'assemblée convoquée par Louis son métropolitain, au sujet de la translation du concile de Bâle à Ferrare, le 2 avril 1438. Il mourut la même année vers le mois d'août.

53. Jean V de Péruce, de l'illustre famille d'Escars, présidait déjà à cette église en 1444, et tint son synode la même année. Il gouvernait encore cet évêché en 1451.

54. Robert IV Corne-Grue, maître ès-arts, chanoine régulier et pénitencier de cette église, en fut confirmé évêque le 23 d'août 1454. Il assista à l'élévation du corps de saint Vincent-Ferrier, de l'Ordre des frères-prêcheurs, en 1456, fit des statuts pour la réforme du monastère de Dives en 1463, fut transféré à Sidon en 1478, et mourut le 9 décembre 1480.

55. Etienne Goupillon, docteur en droit, secrétaire du pape Sixte IV, chanoine de Chartres, notaire apostolique, archidiacre de Rouen, fut élu au gouvernement de cette église le 8 mai 1478. On dit qu'il fut dans la suite déposé pour avoir falsifié des lettres du roi et de son secrétaire. Il mourut, disent quelques-uns, à Rome, le 19 décembre 1493, et termina ainsi le schisme d'entre lui et le suivant, dont on voit les horribles suites dans le Père Martenne, t. 6 de ses Collections, col. 14 et 15.

56. Gilles, second fils de Gui de Laval, seigneur de Loué, et de Charlotte de Saint-Maur, était doyen de l'église du Mans lorsqu'il obtint cet évêché par l'autorité de Louis XI, ce qui occasionna le schisme dont nous venons de parler. Il ne siégea donc paisiblement en cette église qu'en 1493. Il la gouvernait encore en 1502.

57. Claude Ier de Husson, est nommé évêque de Séez par les registres du Vatican à l'an 1503 : il fut transféré à Poitiers le 10 septembre 1507, et ne jouit en paix de ce dernier siége qu'en 1510, qu'il abdiqua celui de Séez le 30 décembre.

48. Jacques Ier, fils de Jacques de Silly, noble Normand, capitaine d'artillerie, et d'Anne de Prezen-Pail, élevé sur ce siége en 1511, réforma les chanoines réguliers de sa cathédrale vers l'an 1517. Il publia dans son synode de l'an 1524 plusieurs réglemens, et mourut le 24 avril 1539.

59. Nicolas Dangu, fils légitimé d'Antoine du Prat, chancelier de France, possédait plusieurs abbayes, lorsqu'il fut fait évêque de Séez le 9 juin 1539. Il fit plusieurs réglemens pour l'instruction des curés, et passa à l'église de Mende en 1545.

60. Pierre II, fils de Denis du Val de Sters et de Louise de Becdelièvre, nommé le premier par le roi, fut sacré le 9 août 1445. Il fit séculariser son chapitre par le pape le 22 novembre 1547, publia en 1558 un Traité de la puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu, assista au colloque de Poissy en 1561, et les années suivantes au concile de Trente, accompagné de son neveu Louis, en faveur duquel il abdiqua. Il mourut à Vincennes en 1564.

61. Louis Ier de Moulinet, neveu du précédent, étant allé à Rome, y fut sacré évêque de Séez en 1564, assista au concile de Rouen en 1581, et y harangua, ainsi qu'aux États de Blois, en 1588. Il fut à peine absent six mois de son diocèse, observateur fidèle qu'il était des saints canons, et en particulier de ceux du concile de Trente. Il ne contribua pas peu au retour d'Henri IV à l'Église. Enfin il mourut plein de jours le 3 mai 1601, après avoir cédé son évêché au suivant.

62. Claude II de Moulinet, neveu de Louis, qui avait, aussi-bien que son oncle, travaillé à la conversion d'Henri IV, était prévôt de l'église de Séez, lorsque, après la cession volontaire de ce dernier, il en fut sacré évêque le 29 juillet 1601. Il composa des catéchèses en 1604, et quelques poëmes et oraisons funèbres imprimés en 1605. Il mourut le 2 mars 1606.

63. Jean VI Bertaut, condisciple du cardinal du Perron, et fort estimé de Henri III, travailla aussi-bien que les précédens à la conversion de Henri IV, et obtint cet évêché à la recommandation de la reine Marie de Médicis, dont il était premier aumônier, en 1606. Ses ouvrages ont été imprimés à Paris en 1620 et 1633, après sa mort arrivée le 8 juin 1611.

64. Jacques II Suarez, franciscain portugais, célèbre prédicateur, après avoir prêché à Paris avent et carême pendant quatorze ans consécutifs, réfuta en 1600 le livre de Philippe de Mornay contre l'Eucharistie, et fit plusieurs autres ouvrages: il fut nommé par Louis XIII à cet évêché en 1611, et tint en 1613 son synode, dans lequel il publia plusieurs statuts. Il abdiqua quelque temps avant sa mort, arrivée le 30 mai 1614.

65. Jacques III, fils de Pierre Camus, seigneur de Pontcarré, et de Jeanne Sanguin de Livry, était chanoine de Paris et désigné coadjuteur du précédent, sous le titre d'évêque de Coron, lorsque, celui-ci étant mort, il fut sacré évêque de Séez le 31 août suivant. Il fut appelé aux États-généraux tenus à Paris la même année, et harangua à Blois et à Tours pour le clergé, en présence des cardinaux de Sourdis, de la Rochefoucault et de Rades, en 1619. Il contribua beaucoup au bien temporel ainsi qu'au spirituel de son église, tint plusieurs synodes, et visita exactement son diocèse; enfin, après avoir fait son testament le 20 juillet 1650, il mourut le 4 novembre suivant. Ce fut sous son gouvernement que le corps de Marguerite de Lorraine, fille de Frédéric, comte de Vaudemont, morte en odeur de sainteté, fut trouvé sans corruption, même dans les parties qui y sont le plus sujettes.

66. François, fils de Pierre Rouxel, baron de Médavy, et de Charlotte de Hautemer de Fervaques, nommé par le roi à cet évêché en 1651, et sacré à Pontoise le 21 mai 1652, publia plusieurs statuts dans le synode qu'il tint le 16 septembre 1653. Il assista aux assemblées générales du clergé de France en 1655, 1656 et 1657, ainsi qu'au concile de Pontoise célébré en 1660. Il passa de cette église à celle de Langres en 1670, et à celle de Rouen en 1671. Ce fut sous son épiscopat que le temple des hérétiques, bâti à Alençon en 1604, fut détruit en 1664.

67. Jean VII, fils de Jacques Forcoal, secrétaire du roi et aumônier du même prince, fut nommé par sa majesté à cet évêché le 31 octobre 1670. Il tint son synode le 16 octobre 1674, et mourut le 27 février 1682.

68. Mathurin, fils de Mathurin Savart, auteur de l'ouvrage intitulé, le Parfait Négociant, était aumônier de la reine, lorsqu'il fut désigné par le roi à cet évêché au mois d'octobre 1682; mais, en conséquence du différend d'entre le pape et le clergé de France, il ne put être sacré qu'en 1692. Il publia des statuts le 3 janvier 1695, et mourut, après une longue et douloureuse maladie, le 16 août 1698.

69. Louis II d'Aguin, abbé de Morly et de Saint-Denis de Reims, et déjà sacré évêque de Fréjus le 12 janvier 1697, fut transféré par le roi à cette église avant d'avoir pris possession de la première. Il assista au concile de cette province le 30 juin 1699, brilla beaucoup à l'assemblée du clergé de 1700, et mourut au milieu des travaux d'un bon pasteur le 17 ou le 22 mai 1710, âgé de quarante-trois ans, après avoir légué aux pauvres tout ce qu'il possédait.

70. Dominique Barnabé, fils d'Antoine Turgot, maître des requêtes, et de N. du Tillet de la Bussière, était syndic du clergé de France, aumônier du roi, et le premier de ceux du duc de Berry, lorsqu'il fut nommé par le roi à cet évêché le 12 ou le 19 juillet 1710. Il fut sacré le 14 décembre suivant, et mourut le 18 décembre 1727.

71. Jacques-Charles-Alexandre L'Allemand, docteur de Paris en 1716, était visiteur-général des carmélites de France lorsqu'il fut nommé par le roi à cet évêché, le 27 mars 1728. Il fut sacré le 23 janvier 1729, publia un nouveau bréviaire, et mourut à Paris le 6 avril 1740. L'épitaphe qu'on voyait sur sa tombe dans la paroisse de Saint-Roch, faisait de lui un ample éloge.

72. Louis-François Néel de Cristol, conseiller-clerc au parlement de Rouen, était vicaire-général de l'é-

glise de Bayeux en 1728. Il fut député de sa province à l'assemblée générale du clergé en 1730, désigné évêque de Séez par le roi le 5 mai 1740, et sacré le 11 décembre suivant. (*Gall. Christ.*, *nov edit.*, tom. 11.)

73. Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Tagaste *in partibus infid.* depuis le 20 mars 1774, fut nommé à l'évêché de Séez le 9 septembre 1775. Il ne prit possession solennelle de ce siége que vers la fin du carême de 1776. Au mois de juillet 1791, il quitta son diocèse pour passer dans les pays étrangers. Il alla d'abord à Paris, d'où il partit pour l'Angleterre, après les massacres du 2 et 3 septembre 1792. Plus tard il se retira à Munster, où il mourut le 24 février 1805, âgé de quatre-vingt-quatre ans et trois mois. Il n'avait point donné sa démission à l'époque du concordat de 1801, et il fut du nombre des évêques qui, à cette époque, adressèrent au pape des réclamations respectueuses sur les mesures prises à l'égard de l'Église de France.

74. Hilarion-François de Boischollet, grand-vicaire et archidiacre de Nantes, fut nommé au siége de Séez, après le concordat de 1801. Il fut sacré le 16 mai 1802, et installé le 25 juillet de la même année. Le 2 juin 1811 il fut exilé par Buonaparte à Nantes, où il est mort le 23 février 1812.

Le siége est resté vacant jusqu'à la fin de l'année 1819.

75. Alexis Saussol, ancien grand-vicaire de Lavaur, a été nommé à l'évêché de Séez à l'époque du concordat de 1817. Il n'a été sacré que le 3 octobre 1819, et prit possession le 2 novembre suivant.

SENEZ, *Sanitium*, ville autrefois épiscopale sous la métropole d'Embrun, dans la haute Provence, est située sur la rivière d'Asse, à cent soixante-dix-huit lieues de Paris, dans un territoire rude et stérile, entre des montagnes. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Castellane, département des Basses-Alpes. Le chapitre de la cathédrale dédiée à la Vierge, après avoir été régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, fut sécularisé en 1650. Il consistait en trois dignités, cinq chanoines, et quatre ou cinq autres bénéficiers. L'évêque résidait à Castellane. Le diocèse contenait trente-deux paroisses. L'évêque jouissait de dix mille livres de revenu, et payait trois cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Senez.

1. Ours, souscrivit en 451 à la lettre synodale des évêques de France au pape saint Léon. On a aussi une lettre du pape Hilaire, en date de l'année 463, adressée à lui et à d'autres prélats.

2. Marcel assista au concile d'Agde en 506, et y souscrivit comme évêque de Senez.

3. Simplice se trouva au quatrième concile d'Orléans en 541, au cinquième d'Arles en 554, et y souscrivit comme Marcel.

4. Vigile souscrivit par un député au second concile de Mâcon en 585, et assista à celui d'Embrun en 588.

La longue vacance de ce siége entre Vigile et Pierre Ier, vient des ravages que firent les Sarrasins en ce pays.

5. Pierre Ier présidait à cette église vers l'an 993, et au plus tard en l'an 1000. Il vivait encore au moins en 1027.

6. Amélie ou Amelin gouvernait déjà cette église en 1028, et vivait encore en 1040.

7. Hugues monta sur ce siége, après l'abdication d'Amélie, en 1043. Il assista au concile célébré à Saint-Gilles en 1056, selon le P. Labbe. On voit aussi son nom dans plusieurs actes de la même année.

8. Etienne assista au concile d'Avignon en 1060.

9. Pierre II présidait à cette église dès l'an 1089, et gouvernait encore ce diocèse en 1108.

10. Aldebert siégeait sous le règne de Henri, roi des Allemands. Il est fait mention de lui dans des actes de 1123, 1125 et 1146.

11. Enard présidait déjà à cette église en 1155, et la gouvernait encore en 1159.

12. Ponce gouverna ce diocèse depuis 1170 jusqu'en 1174.

13. Maurèle était prévôt de cette église lorsqu'il en devint évêque, et est rappelé en 1189.

14. Guillaume Ier présidait à ce diocèse en 1213.

15. Jean Ier fut élevé sur ce siége au plus tard en 1217, et gouvernait encore en 1238.

16. Pierre III. MM. de Sainte-Marthe et Bouche le placent en 1238.

17. Guillaume II présidait ici en 1242 et 1243.

18. Sigismond occupait ce siége en 1245.

19 Guillaume III gouvernait cette église en 1246.

20. Raimond siégea depuis 1255 jusqu'en 1260.

21. Bertrand Ier de Ségureto assista au concile d'Embrun en 1290, et fit plusieurs statuts synodaux en 1309 et 1312.

22. Albert présidait à cette église en 1319.

23. Bertrand II envoya son procureur au concile célébré à Saint-Rufe près d'Avignon en 1326, et assista à un autre du même lieu en 1337. Il est encore rappelé dans un acte de 1358.

24. Pierre IV assista au concile d'Apt en 1365.

25. Robert Gervasii, de l'Ordre des frères-prêcheurs, docteur en théologie, fut placé sur ce siége en 1369. On croit qu'il assista aux États-généraux de la province en 1390. Le P. Echard parle de ses écrits, tom. 2, pag. 689.

26. Ammon Nicholaï, religieux dominicain, fut fait évêque de ce diocèse par Pierre de Lune, et transféré dans la suite à l'évêché d'Osca en Arragon, où il présidait en 1417. Martin V le transféra à Saint-Pons. Enfin il mourut archevêque d'Aix le 15 juin 1443.

27. Isnard de Juliano, aussi dominicain, était provincial de Provence, lorsqu'il fut placé sur cette chaire en 1397, et transféré à Avignon en 1409; mais il n'en prit pas même possession, ayant été privé de tout gouvernement, en conséquence de son attachement obstiné à Pierre de Lune.

28. Jean II de Seillons succéda à Isnard en 1409, et on croit qu'il vécut jusqu'en 1442.

29. Erigie de Clariani monta sur ce siége en 1442. Il semble qu'il se trouva au concile d'Avignon en 1457, et il vivait encore en 1459.

30. Elziarie de Villeneuve commença, dit-on, à gouverner cette église en 1459, et la quitta en 1490.

31. Nicolas Ier de Villeneuve succéda à Elziarie son oncle, après quelques années de vacance du siége, en 1492, et gouverna cette église jusqu'en 1507.

32. Nicolas II de Fiesque, cardinal-administrateur de Fréjus et de Toulon, eut aussi le gouvernement de cette église, qu'il quitta en 1512.

33. Jean Baptiste d'Oraison, frère du vicomte de Cadenète, fut élevé sur ce siége en 1512, et semble l'avoir occupé jusqu'en 1546.

34. Pierre IV, de l'ancienne famille de Quiquéran, nommé à cet évêché par François Ier en 1456, mourut en 1550 sans avoir été sacré.

35. Nicolas III de Jarente, placé ici à l'année 1550, est omis dans les catalogues ordinaires; et il est certain qu'il gouverna très-peu de temps cette église.

36. Théodore Jean, fils de Bernardin, vicomte de Talart, et d'Anne de Husson de Tonnerre, obtint cet évêché en 1551, et fit la visite de son diocèse la même année. Il fut fait vice-légat d'Avignon en 1553, et vivait encore en 1560.

37. Jean III, fils d'Engilbert Clausse, conseiller de la grande chambre et seigneur de Mouchy, fut nommé à cet évêché en 1561. Il fut un des

plus terribles adversaires des hérétiques, assista au concile de Trente en 1562; et, de retour, il gouverna encore ce diocèse jusqu'à sa mort, arrivée le 6 novembre 1587.

38. Jacques Martin, désigné par Henri-le-Grand le 14 avril 1601, fut confirmé par le pape Clément VIII, le 21 octobre suivant, et mourut le 21 février 1623, âgé de quatre-vingts ans, après avoir pris le suivant pour coadjuteur.

39. Louis du Chaine, d'une illustre famille de robe à présent éteinte, célèbre prédicateur et grand jurisconsulte, sacré, du consentement de Louis XIII, coadjuteur de Jacques, sous le titre d'évêque d'Argolis, le 17 juin 1618. Il assista à l'assemblée du clergé tenue à Blois en 1619, et prit possession de cette église à la mort du précédent en 1623. Il fut député de sa province à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1625, et à celle de Mantes en 1641. Il obtint du pape la sécularisation des chanoines réguliers de Sénez en 1650, en quoi il n'eut aucun égard à ses propres intérêts. Il érigea un séminaire en sa ville épiscopale en 1664, fit son testament d'une manière vraiment pastorale en 1670, et mourut le 1er mars 1671.

40. Louis-Anne Aubert de Ville-Serin, commandeur de l'Ordre de Saint-Michel, nommé par le roi en mai 1671, et sacré le 9 août suivant, mourut le 7 février 1695. (*Gall. christ.*, *nov. edit.*, tom. 3.)

41. Jean IV Soanen, naquit à Riom en Auvergne le 6 janvier 1647, de Matthieu Soanen, procureur au présidial, et de Gilberte Sirmond, nièce du fameux Jacques Sirmond jésuite. Il fit ses humanités avec succès dans sa patrie sous les Pères de l'Oratoire, et entra en 1661 dans leur congrégation à l'institution de Paris, dont le P. Quesnel était alors le premier directeur : Soanen le prit pour son confesseur. Au sortir de l'institution, il enseigna les humanités et la rhétorique en plusieurs villes de province, et se livra ensuite au ministère de la chaire pour lequel il avait beaucoup de talens. Il prononça l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse du roi Louis XIV, morte en 1683, et prêcha à la cour les carêmes en 1686 et 1688. Il fut nommé évêque de Sénez le 8 septembre 1695, et sacré le 1er juillet de l'année suivante. Il y tint plusieurs synodes, indiqua des conférences où il se trouvait en personne, et fit de fréquentes visites. Il donna aussi beaucoup aux pauvres. Dans la suite, ayant appelé de la bulle *Unigenitus* au futur concile, il publia une Instruction pastorale, qui occasiona le concile d'Embrun tenu en 1727. Soanen y fut privé de toute juridiction épiscopale et de toute fonction sacerdotale. On l'exila ensuite à la Chaise-Dieu, où il mourut le 25 décembre 1740. On a de lui des Instructions pastorales, des Mandemens et des Lettres. Ces Lettres ont été imprimées avec sa vie en 6 volumes *in*-4°.

42. Louis-Jacques-François de Vocance, sacré le 8 octobre 1741, et mort dans sa soixante-quinzième année en 1756.

43. Antoine-Joseph d'Amat de Volx ou Wols, ci-devant vicaire-général d'Arles, sacré à Arles le 18 septembre 1757.

44. Etienne-François-Xavier des Michel de Champorien, né dans le diocèse de Digne en 1721, sacré évêde Sénez en 1771, transféré à Toul en 1773.

45. Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né à Cherbourg en 1731, sacré évêque de Sénez le 20 mars 1774, donna sa démission en 1783.

46. Jean-Joseph-Victor de Castelanne-Adhémar, né à Marseille le 10 février 1748, sacré le 18 juillet 1784. C'est le dernier évêque de Sénez.

SENLIS, *Silvanectum*, ancienne ville épiscopale de France sous la métropole de Reims, est située sur la petite rivière de Nonette, à onze lieues au nord de Paris. C'est aujourd'hui un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Oise. Elle est bâtie sur le penchant d'un côteau et

presque entourée d'une forêt. Les rois carlovingiens y avaient un palais. Le clocher de la cathédrale (Notre-Dame) est un des plus hauts de France. Le chapitre était composé de trois dignités, vingt-quatre chanoines, dont deux n'avaient que demi-prébende. On comptait en cette ville cinq paroisses, y compris la cathédrale. Les chanoines réguliers de la congrégation de France y avaient l'abbaye de Saint-Vincent, avec un collége et le prieuré conventuel de Saint-Maurice. Il y avait aussi des carmes, des cordeliers, des capucins, des religieux de la Charité, etc. Le diocèse contenait soixante-seize paroisses et quatre abbayes. L'évêque jouissait de dix-huit mille livres de revenu, et payait douze cent cinquante-quatre florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Senlis.

1. Saint Rieul tient, selon le sacramentaire manuscrit de saint Grégoire, le premier rang entre les évêques de Senlis. (Tillemont, tom. 4, pag. 462, le distingue de saint Rieul d'Arles. Baillet fait la même chose, au 30 mars.)
2. Nicénus.
3. Mansuet ou Mansui.
4. Vénustus.
5. Tanitus.
6. Joconde.
7. Protatus ou Protritus.
8. Modeste.
9. Saint Lévange ou Livain assista au premier concile d'Orléans en 511. Il est mort, selon le P. Le Cointe, en 513.
10. Passivus est nommé *Pasius* par le P. Le Cointe, et placé entre les évêques de ce siége en 513. Il met aussi sa mort en 519.
11. Nonulus, que le P. Le Cointe appelle *Nonnullus*, et place en 519, mourut, selon lui, en 547.
12. Hodiernus, ainsi nommé dans le sacramentaire, est appelé *Gonotigernus* par le P. Le Cointe, et par d'autres, *Fredigernus* et *Fredigerius*. Gonotigernus souscrivit au cinquième concile d'Orléans en 549, et au troisième de Paris en 557.
13. Saint Létard ou Létauld fut donné à Berthe, fille de Charibert, roi de France, et fiancée à Édilbert, roi des Kentiens en Angleterre, alors idolâtre, pour soutenir cette princesse dans la foi, vers l'an 566. Il est aussi nommé évêque de Senlis en ce temps, par le P. Le Cointe, qui conjecture qu'il mourut en Angleterre en 596.
14. Saint Sainctin est placé après Hodiernus dans le sacramentaire et le calendrier, et marqué au 8 janvier dans le nécrologe de Notre-Dame de Senlis, et le calendrier de saint Rieul.
15 Maloul, placé après saint Sainctin dans le sacramentaire, inhuma dans l'église de Saint-Vincent à Paris, en 589, le corps du roi Chilpéric Ier, tué à Chelles.
16. Saint Agmère assista au concile de Reims en 625, et mourut, selon le P. Le Cointe, en 649.
17. Saint Autbert souscrivit à l'exemption de l'abbaye de Saint-Denis en 652, et mourut, selon le P. Le Cointe, en 685.
18. Erambert ou Érembert, marqué dans le sacramentaire après le précédent, assista en 767 au concile tenu à Gentilly près Paris, pour le culte des saintes images. On dit qu'il assista au concile tenu à Rome au même sujet en 769.
19. Vulfrède.
20. Amalsinde, autrement Antalfride.
21. Béthelme.
22. Idoine, autrement Odonie.
23. Adelbert.
24. Regnaldus, autrement Reginaldus.
25. Ermin, marqué dans le sacramentaire après les six précédens, assista au concile de Reims en 813; à celui de Noyon en 814, et à celui d'Aix-la-Chapelle en 816.
26. Godefroi assista au concile de Paris en 829, à celui de Thionville

en 835, et à l'assemblée de Chérisy, tenue en faveur d'Aldric, évêque du Mans, en 837 ou 838.

27. Herpuin fut un des prélats qui consentirent au rétablissement d'Ebon de Reims en 840. Il assista aussi à plusieurs conciles de France, savoir, à celui de Beauvais en 845; à celui de Paris en 847; au concile de Tours célébré à Paris en 849; au second de Soissons, et au second de Verberies en 853; à celui de Bonneuil en 855; au premier concile de Toul, aux Savonières en 859; au second de Toul, à Toussy, en 860; à celui de Pistres, diocèse de Rouen, en 861; au même, transféré à Soissons, en 862; au troisième de Verberies en 863; à celui de Pistres en 864; au troisième de Soissons en 866; à celui d'Attigny en 870; enfin, au premier de Douzy en 871. Il mourut la même année.

28. Hadebert ou Hudebert, Hadelbert, Hildebert et Audebert, sacré en 871, souscrivit au concile de Châlons-sur-Saône en 875; l'année suivante, à celui de Pontigny; et à celui de Troyes en 878. Sa mort est marquée en 897, dans les tables chronologiques de l'Histoire de Reims, par Pierre Cocquault, pag. 100.

29. Othfroi présida au concile de Reims, dans lequel Hervée fut fait archevêque, en 900, et souscrivit au concile de Trosley en 909.

30. Adelelme, évêque de Senlis en 923 ou 924, assista cette dernière année au concile de Reims, et mourut en 936.

31. Bernain, évêque en 937.

32. Gontbert.

33. Yves Ier, omis peut-être dans le sacramentaire, parce qu'il fut excommunié au concile de Trèves en 948, à cause du défaut de son ordination.

34. Constance apposa son sceau au concile du Mont-sainte-Marie en 972.

35. Odon Ier assista au concile de Senlis en 990, à celui de Reims en 991, enfin à celui de la province en 993.

36. Robert Ier souscrivit aux ordres du roi pour l'abbaye de Saint-Denis en 998, et au concile de Chelles en 1008.

37. Rodulphe Ier assista au concile de Reims en 1015.

38. Gui Ier est connu comme évêque de ce siége en 1021, par la trente-huitième lettre de Hubert, évêque de Chartres, et, par la cinquante-neuvième du même, en 1027.

39. Rodulphe II assista certainement comme évêque de Senlis à la dédicace de Saint-Agnan d'Orléans en 1029.

40. Gui II est un des prélats auxquels le clergé et le peuple de Noyon et de Tournay adressèrent le décret de l'élection de Hugues leur évêque en 1030. Il est aussi rappelé dans un acte de 1041.

41. Frolland Ier, aussi nommé Frollant, Frotland, Froeland, et quelquefois Frodand, signa les lettres-patentes du roi Henri en faveur des moines du Fossé en 1043, assista au concile de Senlis en 1048, à celui de Reims en 1049, et à la découverte des corps de saint Denis et de ses compagnons en 1053.

42. Gui III souscrivit en 1058 à une déclaration du roi Henri Ier, qui se trouve au liv. 5 de la Diplomatique, pag. 423.

43. Frolland II assista en 1059 au sacre du roi Philippe Ier, et souscrivit en 1067 à la donation que fit le roi au monastère de Saint-Denis, de la métairie de la Chapelaude.

44. Odon II souscrivit en 1068 à une charte du roi Philippe, qui confirmait à cet évêque et à ses chanoines les dons que leur avait faits le roi Henri son père; et en 1069 à une déclaration du même roi Philippe, au sujet du monastère de Saint-Vincent.

45. Rolland est marqué comme étant évêque depuis trois ans, dans une charte de 1075.

46. Ingelard souscrivit en 1075 à un privilége du roi en faveur du monastère de Tournus. On voit encore son nom dans des actes de 1076 et 1078.

47. Yves II assista en 1078 au con-

cile de Soissons, et signa en 1079 un acte du roi Philippe en faveur de Gui, évêque de Beauvais.

48. Ursion assista en 1082 au jugement du roi Philippe en faveur du monastère de Saint-Germain-des-Prés, et signa en 1093 un ordre du même roi pour la réforme du monastère de Saint-Magloire.

49. Hugues assista en 1094 au concile de Reims, et en 1095 à celui de Clermont.

50. Létauld ou Létold assista en 1095 ou 1096, comme évêque de Senlis, au sacre de Manassès, archevêque de Reims, et signa en 1099 une lettre du pape Urbain II. Il cessa cette année de gouverner le diocèse.

51. Hubert ou Humbert ou Hulbert, sacré par le pape Paschal II, sur la fin de 1099, assista au concile de Reims en 1103. Accusé de simonie vers le même temps, il s'en purgea l'année suivante. Il assista au sacre de Louis-le-Gros en 1108, et à la dédicace de l'église de Notre-Dame de Laon en 1114. Enfin il souscrivit en 1115 à l'édit du roi qui permettait aux chanoines de Saint-Victor de Paris de se choisir un abbé, sans attendre le consentement de ce prince.

52. Clairembauld, évêque de Senlis en 1115, comme il le paraît par la deux cent soixante-huitième lettres d'Yves de Chartres, fut présent à la déclaration du roi en faveur du monastère de Saint-Arnoul de Crépy en 1117, et souscrivit au concile de Reims en 1119. Il est aussi fait mention de lui dans les actes du concile de Beauvais tenu en 1120, ainsi que dans l'ordonnance du roi pour la réforme de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon faite en 1128. Il assista en 1131 à un concile de Reims, et ne gouverna plus guère cette église passé l'an 1133.

53. Pierre Ier succéda au précédent en 1134 au plus tard; on le marque présent à un acte du chapitre de Senlis, comme étant dans la sixième année d'épiscopat en 1139. Il assista en 1140 à la consécration de l'église de Saint-Denis, réparée par l'abbé Suger, assista cet abbé à la mort en 1151, et mourut lui-même cette année le 8 d'avril.

54. Thibauld souscrivit en 1151 au privilége accordé par le roi à Hugues, abbé de Saint-Remi de Reims. En 1154, à la recommandation du roi et de plusieurs évêques, il accorda l'église de Montigny à l'abbé de Saint-Vincent de Senlis, et mourut peu après.

55. Amauric, nommé aussi dans le sacramentaire Amalric, élevé sur ce siége vers l'an 1155, fut, en qualité de légat du pape Alexandre III, envoyé en 1162 au roi de France, dont il paraît qu'il était vu de très-bon œil. Il est aussi rappelé en différens actes des années 1163, 1164, 1165, 1166 et 1167, et mourut cette dernière année, selon la Chronique de Nangis.

56. Henri, le dernier dont il soit parlé dans le sacramentaire manuscrit de saint Grégoire, est rappelé dans le privilége accordé par Henri Ier, archevêque de Reims, en faveur du monastère de Saint-Thierri, en 1168. Il termina, comme délégué du saint-siége, en 1177, le différend d'entre les abbés de Saint-Richard et de Bélances, assista en 1179 *au sacre* de Philippe-Auguste; fut délégué de nouveau cette même année par Alexandre III, dans l'affaire d'entre l'église de Sainte-Geneviève de Paris et le nommé Drocon; et, en 1181, dans celle d'entre les chanoines de Brane et les moines de Saint-Léger-de-la-Forêt. Il fut, selon Meyerus (liv. 6, pag. 63, de ses Annales de Flandre), le seul des évêques de France qui ne consentît pas au divorce de Philippe-Auguste d'avec la reine son épouse. Il mourut le 21 février 1185.

57. Geofroi, élu pour son insigne savoir et sa rare piété, reçut, en 1185, du roi Philippe-Auguste, le même privilége qu'avait accordé Louis-le-Gros à Amauric son prédécesseur, d'installer les abbés de nomination royale. Il publia en 1191 une constitution au sujet des paroisses, et fut fait en 1199 conservateur des priviléges du monastère de Compiègne par le pape Innocent III. Le même

souverain pontife confia en 1210 à Geofroi et à quelques autres évêques, l'affaire de l'abbé de Corbie. En 1213 ce prélat abdiqua sa dignité, pour se retirer au monastère de Charles-Lieu, et mourut apparemment au mois de novembre de la même année.

58. Garin, de la famille de Montaigu en Auvergne, succéda à Geofroi en 1213, fut sacré sur la fin de l'année suivante ; et, de concert avec Pierre, évêque de Paris, fit vers l'an 1221 plusieurs statuts au sujet des croisés, en attendant la tenue du concile indiqué à Rome. Il termina plusieurs différends pendant les années suivantes, entre divers corps ou particuliers, et assista en 1223 aux obsèques du roi Philippe, à la faveur duquel il avait eu beaucoup de part. Il assista vers le même temps au concile tenu à Paris contre les Albigeois. Il devint chancelier de France en 1227, mais il mourut la même année, après avoir obtenu que lui et ses successeurs dans cette dignité eussent rang parmi les pairs.

59. Adam Ier fut donné pour évêque à cette église en 1227, et assista au concile de Noyon en 1232. Il fut présent, ainsi que plusieurs autres prélats, au supplice des Bulgares à Montrimart en 1239, et est compté aussi entre ceux qui furent chargés cette année de la condamnation du Thalmud. Il assista en 1245 au concile de Lyon, et en 1248 à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Paris. Il mourut vers la fin de 1258.

60. Robert II fut élevé sur ce siége en 1259, et mourut l'année suivante.

61. Robert III, évêque de Senlis en 1260, assista en 1270 au concile de toute la province assemblé à Compiègne, et à celui de Lyon en 1274; il souscrivit à la lettre adressée au pape, pour solliciter la canonisation de saint Louis en 1275, et se trouva au concile de Compiègne tenu en 1278. Il mourut vers la fin de 1282.

62. Gaultier de Chambly et de Neuilly, assista au concile de Reims en 1287. On ne sait pas au juste le temps de son entrée dans ce diocèse, non plus que celui de sa mort.

63. Pierre II Cailleu, Quailleu, Calleau et Chaillou, qui n'était entré dans cette église en 1291 que par violence, vu l'opposition des chanoines à son intrônisation, en conséquence du refus qu'il avait fait de prêter le serment accoutumé, ne répara entièrement cette violence qu'en 1293. Il mourut peu après.

64. Gui IV de Plailly occupait déjà ce siége en 1294, selon les archives de Chelles. Il assista le vendredi d'après la circoncision de l'an 1304 au concile de Compiègne. Il reçut en 1305 une bulle de Clément V qui lui donnait pouvoir de conférer toute sorte de bénéfices aux clercs nommés par le roi. Il assista en 1366 à la translation du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle, et en 1307 à celle du corps de saint Eloi. Il mourut le 9 mai 1308.

65. Guillaume Ier de Berrone, sacré en 1309, assista au concile de Reims tenu en 1310, en particulier contre quelques templiers, et mourut en 1313.

66. Pierre III, élu et confirmé en 1313 ou 1314, fut député par le roi en 1316 pour la réforme de la sénéchaussée de Lyon et du baillage de Mâcon, assista en 1317 au concile de la province indiqué à Senlis, et à un autre de la même ville en 1316. Il transigea avec son chapitre sur la collation des deux chapelles de Borest en 1334, et mourut la même année le dimanche avant la Toussaint.

67. Vast de Villiers, confirmé par le chapitre de Reims le 1er avril 1335, mourut au plus tard en 1337.

68. Etienne de Villiers, devenu évêque de Senlis en 1337, ne gouverna cette église que jusqu'en 1339 au plus.

69. Robert IV de Plailly, élu et confirmé en 1339, vint au concile de la province tenu à Noyon en 1344, et mourut apparemment cette année.

70. Pierre IV de Cros, confirmé par Clément VI en 1344, fit son entrée solennelle en 1345. Il est le premier évêque de Senlis qui se soit dit *évê-*

que par la grâce du saint-siége. Il fut transféré à Auxerre en 1349, et créé cardinal en 1350.

71. Denis Ier Le Grand, élevé sur ce siége en 1350, mourut au mois de mars en 1351.

72. Pierre V de Frégny, originaire de l'illustre famille de ce nom qui florissait encore en 1672, fut d'abord religieux dominicain, ensuite confesseur du roi, puis évêque de Senlis en 1351, fit, en 1353, plusieurs statuts au sujet des écoles, et mourut en 1356.

73. Adam de Nemours, aussi religieux de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut élu et confirmé évêque de Senlis au mois de juillet 1356. On ne sait pas au juste combien de temps il gouverna cette église, mais il était déjà mort en 1379.

74. Martin, long-temps inconnu, se trouve dans les registres du Vatican à l'occasion de son successeur, à l'année 1379.

75. Pierre VI de Brouverville fit sa soumission pour Martin son prédécesseur en 1379.

76. Jean Ier Dodieu commença à gouverner cette église en 1380. Il assista en 1392, à la translation du corps de saint Louis, en 1394, au concile tenu à Paris contre Pierre de Lune, et opina pour la soustraction d'obéissance à cet antipape en 1398. Il fut envoyé en ambassade en Sicile en 1400 ou environ, et mourut en 1409.

77. Pierre VII Praoul, créé évêque de Senlis en 1409 par le pape Alexandre V, était encore ambassadeur de France en cour de Rome en 1410; il prit possession de son église le 28 janvier de cette année, par procureur, et obtint du chapitre au mois de décembre suivant, qu'en considération de ses infirmités, il ferait son entrée sans se déchausser. Il mourut le 11 avril 1415, et fut inhumé à Saint-Marcel de Paris, près de Pierre Lombard.

78. Jean II d'Achéry, nommé par le pape en 1415, assista la même année au concile de Constance, fut député par ce concile pour connaître des hérésies qui régnaient dans la Bohême et la Moravie, et approuva en 1416 les actes de ce même concile de la part de l'université de Paris. Il fut tué dans la prison du petit Châtelet par la faction des Bourguignons en 1418.

79. Pierre VIII, de Chissey, moine de Clugny, élu le 23 juin 1418, mourut le 23 novembre 1422.

80. Jean III Fouquerel, confirmé par Martin V le 14 mai 1423, mourut le 12 octobre 1429.

Le siége vaqua trois ans, Jourdain nommé par le pape Eugène IV ayant abdiqué avant de recevoir ses provisions.

81. Guillaume II de Hotot, nommé par le pape le 12 février 1433, fut envoyé la même année par le roi au concile de Constance, et admis en cette qualité le 22 mai; mais à peine eut-il pris possession de son église, qu'il mourut le 6 mai 1434.

82. Jean IV Raphanel, de l'Ordre de Saint-François, élu le 14 août 1434, obtint en 1439 du chapitre de Paris, le siége vacant, de bénir l'abbesse de Montmartre. Il institua en 1446 la procession des chanoines de Notre-Dame à l'église des franciscains, qui s'est faite jusqu'à nos jours le jour de saint François. Il abdiqua au commencement de 1447, et mourut le 24 septembre 1448.

83. Simon Bonnet, de noble famille en Poitou, nommé par Nicolas V le 4 mai 1447, assista au concile de Soissons en 1456, au sacre de Louis XI en 1461, et aux États du royaume à Tours en 1468. Il donna en 1484 deux mille deux cents livres pour contribuer à la nouvelle châsse de saint Rieul, y transféra les ossemens de ce saint en 1491, et mourut le 26 mai 1496.

84. Jean V Neveu, prêta serment de fidélité au roi le 26 septembre 1498, et mourut le 3 mars 1499.

85. Charles de Blanchefort, en conséquence des démêlés arrivés depuis la mort du précédent, ne reçut ses bulles qu'en 1502; il assista aux États-

généraux du royaume tenus à Tours en 1510, et après avoir enrichi son église de plusieurs ornemens, il mourut le 29 août 1515.

86. Jean VI Calveau, prêta serment de fidélité au roi en qualité d'évêque de Senlis, à Lyon le 16 mars 1516, assista en mai 1517 au couronnement de Claude, épouse de François Ier, et mourut en juin 1522, après avoir abandonné à son chapitre ce qui lui était dû de leur part.

87. Artur Fillon, sacré le 9 juillet 1522, réforma le prieuré de Saint-Maurice, ainsi que l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, et fit plusieurs statuts très-avantageux pour les sœurs de la Maison-Dieu en 1525. Il mourut le 26 août 1526, après avoir donné deux cents livres pour une maison propre à tenir des écoles.

88. Odard ou Odoard Hennequin, nommé par le roi en 1526, avait à peine pris possession de cette église, qu'il permuta pour celle de Troyes.

89. Guillaume III Petit, passa de l'église de Troyes à celle-ci avec l'agrément du roi en 1527, et y fit son entrée solennelle le 29 mars 1528. Il fut envoyé l'année suivante par le roi, pour s'informer de ce qu'était la religion des Vaudois. Il fit aussi présent à son église en 1529, d'une croix d'or enrichie de pierreries, dans laquelle était renfermée une parcelle de la vraie croix. Il s'appliqua de toutes ses forces à affermir la réforme du prieuré de Saint-Maurice en 1531, et mourut le 8 décembre 1536. Il était de l'Ordre des frères-prêcheurs, et le P. Échard parle de ses écrits, p. 100, tom. 2, des écrivains de cet ordre.

90. René Le Rouillé, noble Parisien, devint évêque de Senlis le 8 janvier 1537, assista par procureur à la réforme des coutumes de cette église, fit son entrée solennelle le 30 mars 1544, et assista au sacre de Henri II le 26 juillet 1547. Il fit usage de l'arrêt du parlement pour la réforme de l'abbaye de la Victoire en 1550, se trouva aux États-généraux du royaume tenus à Paris en 1557, et mourut le 14 septembre 1559.

91. Crépin de Boischanteau, fils de Louis, seigneur de Nangis, et de Marie de Veres, nommé à cet évêché le 27 mars 1560, mourut le 13 juin suivant, avant d'en avoir pris possession.

92. Louis Guillart, d'abord évêque de Tournay, ensuite de Chartres, puis de Châlons-sur-Saône, le devint de Senlis le 17 juillet 1560. Le cardinal de Lorraine, Charles de Guise, lui confia la même année l'administration de sa métropole de Reims. Il laissa son évêché à son neveu en 1561, et mourut à Paris le 19 novembre 1565.

93. Pierre IX Chevalier, fils de Pierre, seigneur des Prunes en Brie, maître des comptes et garde du trésor de Poitiers, et de Marie Guillart, sœur du précédent, monta sur ce siége le 19 septembre 1561, fut sacré en 1563, et assista au concile de Reims en 1564. Il était vulgairement appelé *le père des pauvres*, et prouva en dernier lieu que c'était avec justice, en leur laissant par testament la moitié de ce qu'il possédait d'argent. Il mourut le 30 octobre 1583.

94. Guillaume IV Rose, sacré le 6 mai 1584, fit, de concert avec six autres évêques nommés à cet effet, neuf chapitres de réformation, qu'ils promirent d'observer, en attendant la publication du concile de Trente. Il fut élu le 7 octobre 1589 conservateur des priviléges de l'université de Paris. Le 5 septembre 1598 il fut obligé, par arrêt du parlement, d'avouer en présence de la cour, que témérairement il s'était fait gloire d'être du nombre des ligueurs; à condamner comme impie, le livre intitulé, Plainte de Louis d'Orléans, etc., à être un an sans prêcher et sans entrer dans sa ville épiscopale; enfin à donner pour les prisonniers de la conciergerie cent écus au soleil. Il avait fait présent de plusieurs ornemens tant à la cathédrale qu'à la collégiale de Saint-Rieul, lorsqu'il mourut le 10 mars 1602.

95. Antoine Bobe, neveu du précédent, sacré par Clément VIII en 1602, perdit au grand-conseil deux procès

qu'il avait eus avec son chapitre sur la juridiction tant civile que criminelle, l'un en 1606, l'autre en 1607. Il fit cependant condamner par le clergé lesdits écrits du chapitre. Ce siége avait été déclaré vacant le 13 juillet 1609; mais la chose ne fut consommée que sur la bulle de Paul V du 15 mars 1610, par laquelle le pape approuvait la permutation d'Antoine avec François, évêque de Clermont.

96. François de la Rochefoucault ayant pris possession de cette église par procureur le 21 avril 1610, fut envoyé aussitôt par le roi vers le pape, pour lui rendre témoignage de son respect envers sa sainteté. Il fut un des principaux d'entre ceux qui firent retrancher des décrets du concile de Bâle ce qui était contraire à la dignité du souverain pontife. Il fut fait cardinal aussitôt après la mort de Bellarmin son ami, et fut un exemple de vertu dans le sacré collége, pendant son séjour à Rome. Il prit enfin possession de son église en personne le 11 novembre 1612, et s'appliqua aussitôt à la visite de son diocèse, et à y procurer tout le bien possible. Il assista aux États-généraux du royaume au mois d'octobre 1614, et n'oublia rien pour persuader au roi de faire publier en France les décrets du concile de Trente, sauf cependant les priviléges de l'Eglise gallicane. Les États s'étant separés, il présida à l'assemblée du clergé, et y fit admettre les décrets du concile en 1615. Il mourut en 1618, digne à tous égards de l'office de grand-aumônier de France, dont le roi le chargea, surtout en ne souffrant à la cour aucun des impies de ce temps, quelques sollicitations qu'il reçût à ce sujet. Il n'accepta en 1619 l'abbaye de Sainte-Geneviève en commende que dans le dessein de travailler incessamment à la réforme de cette abbaye, et de la remettre au plutôt aux abbés réguliers. Il travailla aussi beaucoup les années suivantes à la réforme des Ordres de Saint-Benoît, de Saint-Bernard et de Saint-Augustin, renonçant même, pour s'en mieux acquitter, à la place de chef du conseil, après avoir quitté déjà son évêché en 1622, en conséquence des obstacles que formait cette charge aux exercices épiscopaux.

97. Nicolas Sanguin, fils de Jacques Sanguin, conseiller au parlement de Paris, et de Marie du Mesnil, nommé par le roi à cet évêché le 12 mai 1622, fut sacré à Saint-Louis des jésuites par le cardinal de Richelieu le 12 février 1623. Il établit à ses propres dépens la communauté de la Présentation de la sainte Vierge à Senlis, et en obtint la confirmation du pape Urbain VIII par une bulle en date du 4 janvier 1628. Il fut délégué par le roi le 3 avril suivant à l'exécution du bref apostolique donné pour la réforme des ordres religieux. Il se démit de son évêché en faveur de son neveu, qu'il sacra en 1652, et mourut subitement le 13 juillet 1653, après trente-un ans d'épiscopat, et après avoir donné pendant tout ce temps les plus édifians exemples, distribuant tous ses biens aux pauvres, réglant sa maison comme un monastère, où il vivait en communauté avec les ecclésiastiques, *faisait faire* la lecture pendant les repas, et la faisait lui-même à son tour aux domestiques de la seconde table.

98. Denis II Sanguin, neveu du précédent, sacré par son oncle le 14 janvier 1652, prit possession de son église en personne le 21 mars suivant, et fit plusieurs statuts pour l'hôpital de cette ville le 17 janvier 1656. Il fut délégué de la province de Reims à l'assemblée générale du clergé en 1665. Il avait donné tant de sujets d'affection et de respect à son peuple pendant cinquante ans d'épiscopat, que son clergé fit une fête solennelle à ce sujet au mois de mars 1701, et le fit complimenter par le doyen de son chapitre. Mais ce digne prélat mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans, et doyen des évêques de France le 13 mars 1702.

99. Jean-François de Chamillard, fils de Guy de Chamillard, maître des requêtes, fut transféré de l'évêché de Dol à celui-ci le 16 avril 1702,

et fit son entrée solennelle le 11 février 1703, et fut fait premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne le 12 avril 1704. Il assista à l'assemblée générale du clergé en 1705, et tint son synode la même année. Il conduisit à Saint-Denis la pompe funèbre de monseigneur le Dauphin et de son illustre épouse le 14 février 1712, et mourut à Paris le 16 avril 1714. Son corps, reporté à Senlis, fut déposé en l'église de Saint-Lazare du faubourg, puis inhumé dans sa cathédrale, à laquelle il avait laissé trois cents livres de rente pour son anniversaire. Il ordonna aussi à son frère de donner tous les ans neuf mille livres aux dames de charité de la ville de Senlis.

100. François-Firmin Trudaine, nommé par le roi le 20 mai 1714, et sacré le 25 novembre suivant, prit solennellement possession de cette église le 7 février 1715. Il assista au sacre de Louis XV, le 25 octobre 1722, et y exerça les fonctions annexées à son siége. Il assista, comme délégué de sa province, à l'assemblée du clergé le 25 mai 1723, et donna comme délégué du pape, le *pallium* à l'archevêque de Rouen, Louis de la Vergne de Tressan, le 12 juillet 1714. Quoiqu'absent de l'assemblée du clergé en 1730, il y fut nommé second procureur pour continuer les nouveaux commentaires du clergé. Il approuva le 17 septembre 1738 le décret du chapitre de Saint-Rieul, au sujet des distributions, et le confirma le 20 décembre 1741. Il fut encore désigné par l'assemblée du clergé de 1740 pour la recherche des priviléges du clergé. (*Gall. Christ., nov. edit.* tom. 10.) Ce prélat est mort à Paris le 4 janvier 1754, âgé de soixante-dix-sept ans.

101. Armand de Roquelaure, ci-devant chanoine et vicaire-général d'Arras, fut sacré le 16 juin 1751.

Conciles de Senlis.

Le premier fut tenu l'an 861. (*Gall. Christ.*, t. 3, pag. 834.)

Le second, l'an 863. Hincmar, archevêque de Reims, y priva de l'épiscopat Rothade de Soissons, pour avoir déposé injustement un prêtre. (Reg. 22. Lab. 8.)

Le troisième, l'an 873. On y fit le procès à Carloman, fils de Charles-le-Chauve, pour s'être révolté contre son père. (Reg. 24. Lab. 9. Hard. 7.)

Le quatrième, l'an 990, où l'on excommunia tous ceux qui avaient eu part à l'invasion des églises de Reims et de Laon. (Lab. 9.)

Le cinquième, l'an 1048, en faveur de saint Médard de Soissons. (Martenne, *in collect. nová*, t. 7.)

Le sixième, l'an 1240, pour accorder au pape des secours d'argent. (R. 28. L. 11. H. 7.)

Le septième, l'an 1310, dans l'affaire de templiers. (*Ibid.*)

Le huitième, l'an 1315, dans la cause de Pierre de Latilly, évêque de Châlons-sur-Marne, soupçonné de la mort de Philippe-le-Bel. (*Ibid.*)

Le neuvième, l'an 1317 ou 1318, contre les usurpateurs des biens de l'Église. (Lab. 11.)

Le dixième, l'an 1326. Guillaume de Trie, archevêque de Reims, y présida, et l'on y fit sept canons.

Le premier règle les cérémonies qu'on doit observer dans la célébration du concile.

Le second défend à ceux qui ont des bénéfices de s'engager dans d'autres emplois, à peine d'être privés de leurs bénéfices.

Le troisième commande, sous peine d'excommunication, l'entier paiement des dîmes.

Le quatrième déclare les excommuniés incapables d'agir, de plaider, ou de rendre témoignage en jugement.

Le cinquième excommunie ceux qui violent le droit d'asile.

Le sixième défend, sous la même peine, les mariages clandestins.

Le septième est un renouvellement du concile de Bourges, contre ceux qui empêcheront l'exécution des jugemens ecclésiastiques. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le onzième, l'an 1402, sur le schisme entre Boniface IX et Benoît XIII.

SENS, *Senones*, et jadis *Agendicum*, ville archiépiscopale, autrefois métropolitaine de la quatrième Lyonnaise, maintenant des diocèses de Troyes, de Nevers et de Moulins, l'une des plus anciennes des Gaules et aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Yonne, est située à trente lieues de Paris, dans une campagne fertile, au confluent de l'Yonne et de la Vanne; sa population est de dix mille habitans. La cathédrale, dédiée à saint Étienne, premier martyr, est une des belles églises de France; il en était peu qui possédassent un plus grand nombre de reliques et des ornemens aussi somptueux. Son chapitre était autrefois composé de cinq dignités, de quatre personnats, de trente-un canonicats effectifs, sans compter huit autres qui étaient affectés à d'autres bénéfices, de quatorze semi-prébendés, etc. Les chanoines portaient la robe rouge aux fêtes solennelles. Ce chapitre ne se compose plus que de neuf chanoines. L'archevêque est en ce moment assisté de six vicaires-généraux. Les archevêques de Sens se qualifiaient *primats des Gaules et de la Germanie;* mais c'était un titre auquel n'était attachée aucune autorité. Sens comptait plusieurs abbayes, savoir, celles de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif, de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; celle de Saint-Jean, de chanoines réguliers; celle de Saint-Paul, située hors de la ville et qui appartenait aux prémontrés; celle de Notre-Dame de la Pommeraye, de religieuses bénédictines; une maison de célestins; un collége de jésuites; quatre autres maisons religieuses d'hommes et trois de filles; quatorze paroisses dans la ville et les faubourgs. Il y en avait eu seize; mais l'union de Saint-Léon à Saint-Nicolas, et de Saint-Benoît à Sainte-Colombe, les avaient réduites à ce nombre. Treize des curés de Sens étaient qualifiés *prêtres-cardinaux*, parce qu'ils assistaient l'archevêque à la messe lorsqu'il officiait dans sa cathédrale. Le diocèse de Sens comprenait plusieurs villes considérables, treize chapitres, vingt-quatre abbayes, dont dix-neuf d'hommes et cinq de filles, et sept cent soixante-cinq paroisses partagées en cinq archidiaconés; il renferme aujourd'hui quarante-quatre cures, quatre cent seize succursales et trois vicariats. L'archevêque jouissait de soixante-dix mille livres de revenu, et avait payé six mille cent soixante-six florins pour ses bulles; mais cette somme avait été réduite à six mille florins, selon D. Beaunier, bénédictin. (Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France.)

Archevêques de Sens.

1. Saint Savinien, fut envoyé à Sens pour y prêcher l'Évangile vers l'an 245, sous le pontificat de saint Fabien, et y fut martyrisé. Sa fête est marquée dans le martyrologe au 31 décembre; cependant elle se fait à Paris et à Sens le 19 octobre. On en fait aussi la fête le 31 décembre, mais moins solennelle.

2. Saint Potentius, et non saint Potentien, succéda à saint Savinien, selon les plus anciennes listes des évêques de Sens, dont une du neuvième siècle. Saint Potentien fut le compagnon de saint Savinien dans l'apostolat, mais non pas son successeur dans l'épiscopat.

3. Léonce.

4. Séverin assista au concile de Cologne, dans lequel on condamna l'hérésie de l'évêque Euphrate, en 346.

5. Audat.

6. Héraclius Ier.

7. Lunane.

8. Simplice.

9. Ursicin, inhumé, dit le martyrologe, dans le monastère qu'il avait fait bâtir en l'honneur des saints Gervais et Protais.

10. Théodore.

11. Siclin.

12. Ambroise, inhumé, ainsi que ses deux prédécesseurs, dans le susdit monastère, qui est détruit depuis long-temps.

13. Saint Agræce, invité en 472, par Sidoine Apollinaire, à l'ordination de Simplice de Bourges, gouverna assez long-temps cette métropole.

14. Saint Eracle assista au baptême de Clovis en 496. Sa mémoire est honorée le 9 juillet.

15. Saint Paul, frère du précédent, est honoré avec lui le 9 juillet.

16. Saint Léon assista au second concile d'Orléans, par procureur, en 533, et au troisième en personne, en 538. Il s'opposa vers le même temps au désir qu'avait le roi Childebert d'établir un siége épiscopal à Melun. Il est honoré le 13 avril.

17. Constitut se trouva au cinquième concile d'Orléans en 549, au second de Paris en 551, et au quatrième en 573.

18. Saint Arthème souscrivit au premier concile de Mâcon en 581 et au second en 585. Il est aussi cité dans le soixante-treizième chapitre d'un concile de Meaux. Une chronique manuscrite le rappelle encore en 609. Sa fête est célébrée le 23 avril.

19. Saint Loup, plus illustre encore par sa sainteté que par sa noblesse, fut élu en 609. En 613, ce vertueux évêque fut accusé calomnieusement auprès du roi par Farulfe, envoyé comme gouverneur de la Bourgogne, lequel avait été secrètement excité par Modégésille, abbé de Saint-Remi. Saint Loup fut alors exilé dans le pays de Vimeu, et confié à la garde de Landégésille, seigneur de ce pays. Modégésille ayant été tué, on obtint aisément le retour de saint Loup dans son diocèse, qu'il gouverna encore plusieurs années. Baronius fait mention de lui à l'an 616.

Sénèce occupa ce siége pendant l'exil de saint Loup; mais ce n'a été, probablement, qu'un chor-évêque, qui aura gouverné pendant l'exil de ce prélat; car on ne le trouve pas, dans les plus anciens catalogues, au nombre de ceux qui ont gouverné l'église de Sens en qualité d'évêques.

Selon MM. de Sainte-Marthe, il faudrait placer ici, après Sénèce, un Richer, qui aurait assisté au concile de Reims en 630; mais ce Richer ne se trouve point dans les catalogues de l'église de Sens, catalogues authentiques et plus anciens que Flodoard, sur la seule autorité duquel MM. de Sainte-Marthe se sont fondés.

20. Méderius ou Médère est donné pour successeur immédiat de saint Loup dans un catalogue du neuvième siècle.

21. Hildegarius ou Hildégarie, vient ensuite, suivant le même catalogue.

22. Acerbertus. (*Ibid.*)

23. Armentarius ou Armentaire (*Ibid*). Il assista au concile de Châlons-sur-Saône en 644.

24. Arnulfus ou Arnoul. (*Ibid.*)

25. Emmon ou Emmin, qui occupe, dit-on, ce siége en 660, fut célèbre par la sainteté de sa vie. Il assembla un synode dans sa métropole pour la confirmation des priviléges du monastère de Saint-Pierre. Il mourut en 675.

Saint Amat ou plutôt Amé, qu'on plaçait autrefois après Emmon, n'est plus compté par l'église de Sens au nombre de ses évêques. Elle se fonde, pour le rejeter, tant sur un ancien catalogue écrit au neuvième siècle, que sur un manuscrit authentique de la Vie de sainte Rictrude, dans lequel saint Amé est qualifié *episcopus Sidonensium* (de Sion en Valais) et non par *Senonensium,* comme il est écrit dans les manuscrits postérieurs.

26. Landebert ou Lambert.

27. Saint Wulfran gouverna cette église avec une piété singulière, et, après avoir porté la foi en Frise, abdiqua à son retour le pontificat pour se retirer au monastère de Fontenelle, où il mourut en mars 740, ou, selon d'autres, 720. Son corps fut transporté à Abbeville, où il y avait une collégiale fondée en son honneur

par les comtes de Ponthieu en 1130.

28. Gæricus ou Géric.

29. Saint Ebbon, neveu de Géric, de l'illustre famille de Tonnerre, fut d'abord moine de Saint-Pierre-le-Vif. Après avoir éclaté en vertus et en miracles dans la dignité pontificale, il embrassa la vie solitaire à Ars, où il mourut fort âgé en 750.

30. Merulfus, ou Mérulfe, ou Méroul, ne gouverna pas long-temps cette église, ayant été bientôt transféré à une autre.

31. Ardobertus, ou Ardobert, ou Ertbert, reçut le *pallium* en 744.

32. Saint Aunobert. C'est peut-être le même que le précédent.

33. Honulfe, père de saint Aunobert, qui l'ordonna prêtre, lui succéda en 755, et fut inhumé auprès de lui, selon ses désirs, en 761.

34. Loup II, illustre par sa sainteté, fut élevé sur ce siége en 762.

35. Willicaire fut envoyé en 769 au concile célébré à Rome par le pape Étienne III.

36. Gotescalc siégeait vers l'an 769, et mourut en 773.

37. Saint Gumbert n'est point celui qui, ayant embrassé la vie solitaire, se retira à Grandun, dans les Vosges, et y fonda la célèbre abbaye de Senone : celui-là vivait plus de cent ans avant celui-ci, qui mourut en 778, après avoir assisté à l'assemblée convoquée par Charlemagne, pour réprimer les violences de Didier, roi des Lombards.

38. Pierre Ier mourut en 789.

39. Wilebaud, sacré par le pape Adrien, mourut en 792.

40. Bérard, déclaré archevêque vers l'an 793, mourut en mai 795.

41. Rainbert ou Ragnibert, ou Raimbert, d'illustre naissance, fut élu en 796. Son pontificat doit avoir été bien court, car il y a un titre où la treizième année du pontificat de Magnus, son successeur, est dite concourir avec la neuvième du règne de Charlemagne, qui était l'an 809: le pontificat de Magnus aurait donc commencé aussi en 796.

42. Magnus, ou Magnon, ou Magne, sacré, dit-on, en 804, fit beaucoup de bien à cette église, et dédia à Charlemagne ses notes sur le droit. Il mourut vers l'an 816.

43. Jérémie, selon quelques-uns, était abbé de Saint-Richard (Saint-Riquier), lorsqu'il fut élu en 816; mais cette opinion est entièrement contraire à la tradition de l'église de Sens. Jérémie était simple religieux de Sainte-Colombe-lès-Sens quand il fut appelé à l'épiscopat. Il fut envoyé par l'empereur vers le pape Eugène II en 823, procura beaucoup de priviléges à l'église et aux monastères de ce diocèse, et, après plusieurs autres bonnes œuvres, mourut, dit Odoran, le 7 juin 828.

44. Aldric était abbé de Ferrières en Gâtinais lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 830. Il assista au concile de Thionville en 835, et mourut à Ferrières le 10 octobre 840. L'église de Sens l'honore comme saint le 10 octobre.

45. Wenilon, abbé de Ferrières, était clerc de la chapelle du roi lorsqu'il fut fait archevêque de Sens en 842. Il sacra Charles-le-Chauve le 6 juin 843, le siége de Reims étant vacant. Il présida, avec l'évêque de Poitiers, au second concile de Verneuil, et entreprit de soutenir les articles touchant les évêques et les églises du royaume, à celui de Beauvais, en 845. Il assista la même année au concile de Meaux, et souscrivit, dans celui de Paris, au privilége du monastère de Corbie, en 846. Il se trouva encore à celui d'Epernay, et à un autre de Paris en 847; à celui de Quiersy en 849; à celui de Tours la même année, et présida au second de Soissons en 853, ainsi qu'au second de Verberies la même année. Il fut dans la suite accusé par Charles-le-Chauve; mais on ne voit pas dans les actes des conciles, soit des Savonières en 859, soit de Toussy en 861, dans lesquels il fut question de cette affaire, qu'il ait été condamné; l'histoire rapporte même plus de choses de lui, passées à Sens depuis ce temps, en particulier le soin qu'il

prit d'achever l'abbaye de Saint-Remi, où il choisit sa sépulture. Il mourut, dit Clarius, le 3 mai 865.

46. Egilon ou Egile, d'abord moine de Saint-Pierre-le-Vif, puis abbé de Prum, ensuite de Flavigny en Bourgogne, fut élevé sur ce siége en 865. Il souscrivit au troisième concile de Soissons en 866, assista à celui de Troyes en 867, et à l'assemblée des évêques de la province de Reims le 3 décembre 868. Il mourut en 870 ou 871.

47. Ansegise, célèbre entre les prélats de son temps, devint archevêque de cette église le 21 juin 871, et fut ensuite choisi par le roi Charles, qu'il avait sacré, pour traiter avec le pape Jean VIII, des droits de l'empire. Ce prince ayant été peu après couronné à Rome, obtint pour Ansegise la primatie des Gaules et de Germanie. Il fut, outre cela, désigné vicaire du siége apostolique le 2 janvier 876. Ces dignités lui furent confirmées dans le concile de Pont-Yon, mais non pas sans réclamation. Il assista au second concile de Troyes en 878, et reçut du pape plusieurs corps saints, dont il enrichit le trésor de l'église de Saint-Pierre. On dit aussi qu'il donna au monastère de Saint-Remi le corps de saint Romain, qu'il avait obtenu de Hugues, abbé de Saint-Germain. Il mourut le 25 novembre 883.

48. Evrard, selon Clarius, n'était pas abbé de Sainte-Colombe, comme quelques-uns l'ont avancé, mais seulement moine et prévôt de cette abbaye, lorsqu'il fut choisi pour présider à cette église en 884. Les Normands firent de son temps de grands ravages dans ce pays, pendant lesquels il mourut en 889.

49. Waultier Ier ou Gauthier, illustre par sa noblesse et sa science, monta sur ce siége en février 889. Il mourut le 19 novembre 923, après avoir souffert une prison de neuf mois, à l'occasion du siége de Sens. Ses statuts synodaux se trouvent au tome 3 de la Bibliothéque des Pères.

50. Waultier II, neveu du précédent, était chanoine de cette métropole, lorsqu'il en fut nommé archevêque le 7 juillet 923, et fut tué par les païens en 927.

51. Adaldus ou Adauld présidait à cette église en 927. Il répara l'église de Notre-Dame, fit plusieurs présens de fonds de terre aux chanoines de Saint-Étienne, et mourut le 25 septembre 933.

52. Guillaume Ier, moine de Saint-Pierre-le-Vif, fut sacré, dit-on, vers l'an 933, et mourut le 15 août 946.

53. Gerlan, religieux de Saint-Germain d'Auxerre, fut élevé sur ce siége en 946, et passa à une meilleure vie en 954.

54. Hildeman, moine de Saint-Denis, succéda à Gerlan en 954, et quitta cette vie en 959.

55. Archambauld de Troyes, de la maison des comtes de Champagne, fut sacré par le pape Jean XII, vers l'an 959. L'histoire, qui place sa mort le 29 août 968, ne fait pas son éloge.

56. Anastase, sacré à Poigny près Provins, et comblé de louanges par la chronique d'Auxerre, mourut lorsqu'il avait commencé à rebâtir sa métropole, le 7 janvier 978.

57. Sévin Ier, neveu de Rainard, comte de Sens, illustre aussi par sa vertu, fut sacré à Auxerre le 13 juillet 978. Il reçut le *pallium* du pape Jean XV, qui le confirma dans la primatie. Il fit de riches présens à sa cathédrale, et y tint un concile provincial en 986. On dit qu'il répara le couvent de Saint-Pierre de Melun en 999. Il présida la même année au concile de Reims, et, malgré tout obstacle, rétablit Arnoul dans son siége. Il mourut peu après, et selon Aimoin, en l'an 1000.

58. Léothéric était archidiacre de cette église, et illustre par sa vertu autant que par sa naissance, lorsqu'il fut élevé sur ce siége avec l'applaudissement de tout le peuple en l'an 1000; mais il eut beaucoup à souffrir de la part de ses ennemis. Il assista au concile de Chelles en 1029, et mourut plein de mérites le 26 juin 1032.

59. Gelduin, sacré le 18 octobre 1033, convoqua un concile provincial

à Étampes et un autre à Sens en 1048, mais il fut déposé dans celui de Reims, comme simoniaque, en 1051.

60. Mainard, illustre par sa noblesse et sa prudence, quoique demandé en 1032 par tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, ne put entrer alors en possession de cet archevêché; mais, l'évêché de Troyes étant vacant, il en fut pourvu, et de-là fut transféré à cette église, après la déposition de Gelduin, en 1051. Il assista au sacre de Philippe Ier, en 1059. Enfin, après s'être appliquée à rétablir la discipline et à détruire les mauvaises coutumes introduites par son prédécesseur, il passa de cette vie à une meilleure en 1062.

61. Richer était archidiacre de cette église lorsqu'il en fut sacré archevêque en 1062. Il éclata entre ses confrères, parmi lesquels il fut solennellement reçu le jour de l'octave de Pâques, par son courage à contenir les droits de son église. Il assembla un concile à Sens au mois d'octobre 1080, et assista à celui de Clermont en 1095. Enfin, il mourut le 27 décembre 1096, avec la réputation d'une conduite irréprochable.

62. Daimbert, prévôt et trésorier de l'église de Sens, en devint archevêque vers l'an 1096, assista au concile de Troyes en 1104, et sacra le roi Louis-le-Gros le 3 août 1108. Sa mort est marquée au 28 novembre 1122.

63. Henri Ier, surnommé *Sanglier* ou *Singulier*, en latin *Aper* et *Singularis*, de l'ancienne famille de Boisroques, élu à la recommandation du roi en 1122, assista au concile de Troyes en 1125, et assembla son synode en 1127. La chronique de Maurigny nous apprend qu'il fut du nombre des prélats que le roi assembla en 1129 à la sollicitation de saint Bernard, pour reconnaître Innocent II comme légitime pape. Il assista au concile de Pise en 1134; il en assembla aussi un en 1140 à la sollicitation de saint Bernard, dans lequel Abailard fut de nouveau condamné; condamnation qui fut confirmée par le pape Innocent, au jugement duquel celui-ci en avait appelé. Il mourut le 10 janvier 1145, selon notre manière de compter.

64. Hugues de Toucy, était grand chantre de cette église lorsqu'il en devint archevêque en 1145. La lettre du clergé de Sens à l'évêque de Chartres démontre quel était son mérite. Le jour de sa mort, marqué différemment par divers auteurs, semble incertain.

65. Guillaume II, fils de Thibauld II, comte de Champagne, et de Mathilde ou Mahaut de Carinthie, fut transféré à cette métropole de l'église de Chartres pour laquelle il était élu le 22 décembre 1169, et sacré à Sens par Maurice, évêque de Paris. Il fut un des principaux prélats français qui reconnurent le pape Alexandre III, malgré les antipapes. Il obtint du roi pour son église plusieurs grâces, et institua quatre prêtres, qui furent ensuite au nombre des semi-prébendés, pour desservir un autel particulier de la cathédrale. Il passa enfin à l'archevêché de Reims.

66. Gui Ier, fils de Milon, seigneur des Noyers, et de Marie de Châtillon-sur-Marne, était archidiacre de cette église lorsqu'il en fut fait archevêque en 1177. Il assista au concile de Latran en 1179. Il aima mieux dans la suite souffrir l'exil que de consentir, contre les décrets du concile de Latran, à la volonté du roi, qui autorisait les juifs à avoir des esclaves chrétiens; mais le roi, revenu à lui, rappela ce prélat, qui gouverna encore cette église au moins pendant huit ans, n'étant mort que le 21 décembre 1193.

67. Michel de Corbeil était doyen de l'église de Paris, lorsqu'il fut sacré archevêque de Sens le 24 avril 1195, et mourut le 28 novembre 1199.

68. Pierre II de Corbeil, transféré de la métropole de Cambrai à celle-ci en 1200, était monté sur ce premier siége en considération de ses rares talens. Il mourut après avoir procuré plusieurs avantages à cette

église, le 3 des calendes de juin 1222, c'est-à-dire le 30 mai de cette année.

69. Wautier III ou Gauthier, fils de Simon Cornu, seigneur de Villeneuve la Cornue, en Brie, près de Montereau, était doyen de l'église de Paris, lorsqu'il fut élevé sur ce siége métropolitain en 1223. Il donna des fonds de terre aux dominicains et aux franciscains, qu'il reçut dans sa ville en 1231, et dont il dédia les églises en 1232. Il fut un de ceux qui accompagnèrent saint Louis à la réception de la couronne de Notre-Seigneur en 1239, et mourut le 21 avril 1241.

70. Gilon, frère du précédent, en conséquence de quelques contradictions, ne fut sacré qu'en 1244. Il se trouva l'année suivante au concile de Lyon. Il assista à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248, et dédia lui-même les églises des frères-prêcheurs et mineurs de Sens en 1251. Enfin après avoir beaucoup travaillé à la réparation de la discipline, et publié de salutaires décrets pour la réforme de son clergé, il mourut en 1254.

71. Henri II, neveu du précédent, était son archidiacre lorsqu'il fut confirmé son successeur par Alexandre IV, en 1254. On donne de magnifiques éloges à sa libéralité envers les pauvres, dont il fut sans doute fort regretté lorsqu'il fut emporté par le poison le 21 d'octobre 1258.

72. Guillaume III, fils de Bernard IV, vicomte de Brosse, illustre par ses excellentes qualités, avait rempli les premières dignités de cette église, lorsqu'il fut sacré archevêque par Alexandre IV, en 1258. Il résigna au suivant, à cause de son grand âge, en 1267, et mourut le 8 février 1269.

73. Pierre III de Charny, ayant relevé par ses rares talens la bassesse de son extraction, fut décoré de plusieurs dignités. Il fut reçu en 1267 dans cette métropole, pour laquelle il avait été sacré par Clément IV. Après avoir procuré plusieurs avantages à son église, il mourut, à son retour du concile de Lyon, le 16 d'août 1274.

74. Pierre IV Danisy, élu par compromis lorsqu'il était trésorier de cette église, et sacré par le pape Grégoire X, après avoir célébré, à son retour en France, son concile provincial, mourut le 6 décembre 1274.

75. Gilon II, neveu de Waultier et de Gilon Cornu, était docteur en droit canon et préchantre de Sens lorsqu'il monta sur ce siége en 1274. Il écrivit en juin 1276 au pape Innocent V, pour la canonisation de saint Louis, reçut une lettre de Martin IV, au sujet de la promotion de ce pontife, en 1281, fonda un anniversaire en sa cathédrale, et mourut en 1292.

76. Etienne I[er] Bécard, doyen de cette église et très-habile canoniste, fut élevé à la dignité archiépiscopale en 1292, et fut reçu dans cette cathédrale, à son retour de Rome, le dimanche d'après l'Epiphanie 1295, selon notre manière de compter. Il mourut, laissant de grandes preuves de sa magnificence envers son église, en 1309.

77. Philippe I[er] de Marigny passa de la métropole de Cambrai à celle-ci, et en prit possession le 16 mars 1309. Il mourut à Paris en 1325.

78. Guillaume III, fils d'Adam, vicomte de Melun, et de Jeanne de Sully, homme d'une rare piété, fut élevé sur ce siége en 1325, et l'occupa jusqu'en 1329, qu'il mourut.

79. Pierre V Roger, était évêque d'Arras, d'où il passa à la métropole de Sens en 1329, puis à celle de Rouen en 1330, et enfin à la papauté sous le nom de Clément VI.

80. Guillaume IV de Brosse, fils de Roger, seigneur de Saint-Sevère et de Boussac, et de Marguerite d'Eauës, passa de la métropole de Bourges à celle-ci en 1330, et mourut en 1338.

81. Philippe II de Melun était évêque de Châlons lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1338. Il mourut le 7 avril 1345.

82. Guillaume V, fils de Jean, vicomte de Melun, et de Jeanne Crespin, dame de Tancarville, élevé à la

dignité métropolitaine de cette église le 15 avril 1346 ou 1347, mourut en 1378, après avoir procuré de grands avantages à son église.

83. Aimard ou Adémard, fils d'Aimard, seigneur de Saint-Jal, fut d'abord évêque de Lisieux, puis d'Arras; enfin archevêque de Sens en 1378. Il mourut le 25 janvier 1384.

84. Gonthier de Baignaux, d'abord évêque du Mans, monta sur ce siége le 14 mai 1385, et mourut en 1386.

85. Guy II de Roye, était évêque de Verdun lorsqu'il fut élevé sur ce siége métropolitain en 1388. Il passa à Reims en 1390. La nouvelle en vint à Sens le 4 juin, et, le même jour on déclara le siége vacant. Comment donc le nouvel auteur de l'Histoire de Verdun a-t-il pu avancer que Guy de Roye avait possédé en même temps cinq ou six tant évêchés qu'archevêchés, entre autres celui de Sens?

86. Guillaume VI, fils de Guillaume de Dormans, chancelier de France, et de Jeanne Barbe, était évêque de Meaux lorsqu'il succéda à Guy dans le gouvernement de cette métropole en 1390. Il assista à la translation de saint Louis en 1392, et mourut en 1404.

87. Jean Ier, fils de Gérard, seigneur de Montaigu, et de Biete Cassinel, était évêque de Chartres lorsqu'il fut promu à cet archevêché en 1406. Il en prit possession sans cérémonie le jour de Pâques 1407, et solennellement en 1414. Il présida en 1408 à l'assemblée du clergé de France tenue à Paris; il prit dans la suite les armes contre toute règle, et fut tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415.

88. Henri III, de l'illustre famille de Savoisy, nommé par la faveur du duc de Bourgogne à cette métropole vers l'an 1415, obtint sa confirmation du pape Martin V, malgré les oppositions du roi de France et la décision du légat le 26 janvier 1418, et fut reçu avec solennité dans son église le 11 juin 1420. Il mourut le 13 mars 1421.

89. Jean II, de l'illustre famille de Nanton, reçu en cette métropole, après la confirmation du pape le 21 juin 1429, eut à souffrir de la part des Bourguignons et des Anglais, qui l'enfermèrent même dans le prieuré de Joigny, Ordre de Clugny, dépendant de la Charité, où il semble qu'il mourut le 30 juin 1432.

90. Louis Ier, fils de Jean de Melun, seigneur de la Borde-le-Vicomte, et d'Élisabeth de Savoisy, après la confirmation du pape Eugène IV, fit son entrée solennelle en cette métropole le 4 juillet 1433. On parle avec éloge de sa science, de sa douceur et de sa libéralité envers les pauvres; mais on ajoute qu'il négligea la défense des prérogatives de son église. Il céda à son chapitre la présentation de treize demi-prébendes dans sa cathédrale, ce qui fut confirmé par le pape Sixte IV. Il mourut fort âgé, après quarante-deux ans d'épiscopat, le 9 septembre 1474.

91. Tristan de Salazar, fils de Jean, seigneur de Laz, de Marcilly et d'Issoudun, et de Marguerite, fille naturelle du grand-chambellan de France, après avoir été chargé de plusieurs ambassades, fut nommé à l'évêché de Meaux, d'où il passa à cette métropole en 1474. Il procura la première alliance avec les Suisses en 1480. Personne de ses prédécesseurs n'enrichit davantage son église, et ne défendit mieux ses droits. Il mourut le 11 février 1518.

92. Étienne II Poncher passa de l'évêché de Paris à cette métropole, où il fit son entrée solennelle en 1519. Il avait été fait garde des sceaux de France en 1312. Il s'acquit beaucoup d'honneur en plusieurs ambassades dont il fut chargé par Louis et François, rois de France; ses statuts synodaux prouvent qu'il ne négligea pas non plus le soin de son église. Il mourut à Lyon en 1524.

93. Antoine du Prat, après avoir passé par les plus éminentes dignités de la robe, et être parvenu à celle de chancelier de France, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de son épouse. Il devint évêque de Meaux

et administrateur de l'église d'Alby ; et, ayant été confirmé archevêque de Sens en vertu du concordat en 1526, il fut créé cardinal en 1527. Il assembla à Paris en 1528, son concile provincial, dont les actes se trouvent tant dans les collections qu'en particulier. Il fut ensuite légat *à latere* en 1529, et fit son entrée à Paris en cette qualité le 17 décembre 1530. Il mourut le 9 juillet 1535.

94. Louis II de Bourbon-Vendôme, sacré évêque le 3 mai 1517, et créé cardinal le 27 juin suivant, avait été nommé administrateur perpétuel de plusieurs évêchés et abbayes lorsqu'il fut élevé sur le siége métropolitain, dont il prit possession le 23 janvier 1536, suivant le nouveau style. Il procura beaucoup d'avantages, tant spirituels, que temporels, à cette église. Enfin ce prince, que ses grandes actions peuvent faire regarder avec justice comme l'ornement de la religion catholique, passa de cette vie à une meilleure le 11 mars 1556.

95. Jean II, fils de Bernard Bertrand, seigneur de Villales, et procureur du roi au parlement de Toulouse, avait déjà occupé les plus grandes places de la robe lorsqu'il fut fait évêque de Comminges, puis archevêque de Sens, et cardinal en 1557. Il se trouva à l'élection de Pie IV, fut choisi ensuite à cause de son intégrité, pour un des juges du cardinal Caraffe : enfin il mourut à Venise le 4 décembre 1560.

96. Louis III de Lorraine, fils de Claude Ier, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, fut d'abord évêque de Troyes en 1545, puis transféré à Alby, ensuite nommé en 1560 à cette métropole, qu'il céda au suivant en 1563. Il était cardinal dès l'an 1553, et avait assisté à l'élection de Pie IV en 1559. Devenu évêque de Metz en 1568, il gouverna cette église avec beaucoup de prudence jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 28 mars 1578.

97. Nicolas de Pellevé, passa de l'évêché d'Amiens à cette métropole en 1563, fut créé cardinal par Pie V, transféré à Reims en 1592, et mourut à Paris le 28 mars 1594.

98. Regnaud de Beaune, fils de Guillaume, baron de Semblançay, et de Bonne Cottereau, avait déjà rempli de très-grandes places, lorsqu'il fut fait évêque de Mende, puis archevêque de Bourges, et ensuite de Sens, en 1602. L'Église, le trône et la nation lui doivent les plus grandes louanges ; De Thou en fait l'éloge en plusieurs endroits de son Histoire ; mais rien n'exempte de la mort, qu'il subit en 1606.

99. Jacques Davy du Perron, né de parens protestans, mais avec des talens dont il fit dans la suite le meilleur usage, ne tarda pas long-temps à faire à l'Église catholique le juste hommage d'un esprit et d'un cœur dignes d'elle seule : aussi les employa-t-il de telle sorte à sa gloire, qu'il ne contribua pas peu à la conversion de Henri IV. L'absolution de ce prince fut aussi en grande partie son ouvrage ; après quoi il fut sacré évêque d'Évreux le 27 décembre 1596. Les protestans, soit avant, soit depuis son sacre, n'eurent point de plus puissant adversaire. Il fut honoré de la pourpre romaine par Clément VIII le 9 juin 1604, et assista l'année suivante à l'élection de Paul V. Après avoir solidement réfuté l'ouvrage de Jacques, roi d'Angleterre, il fut élevé sur ce siége métropolitain, et fait grand-aumônier de France en 1606. Il assembla à Paris, en 1612, son concile provincial, dans lequel l'ouvrage publié par Richer sur la puissance ecclésiastique et politique, fut condamné. Il expliqua aussi merveilleusement, dans l'assemblée des États tenue à Paris en 1614, les droits de l'Église et du trône, et ramena en 1617 tous les esprits à l'obéissance due au roi dans les assemblées publiques de Rouen. Enfin, cette lumière de l'église gallicane s'éteignit à Bagnolet, près Paris, le 4 septembre 1618.

100. Jean III Davy du Perron, frère du précédent, et presque son émule en science et en piété, fut sa-

cré son coadjuteur, sous le titre d'évêque d'Héraclée, en 1617; prit possession du siége de Sens, en cette qualité, par procureur, le 13 juillet 1618, prêta serment de fidélité au roi le 6 septembre suivant; et, après s'être acquitté, avec sa prudence ordinaire, de plusieurs emplois politiques, passa à une autre vie dans le château de l'Aubigeac, près de Montauban, le 24 octobre 1621.

101. Octave, fils de César de Bellegarde, gouverneur de Saintonge, et colonel de la cavalerie légère du duc d'Alençon, sacré évêque de Conserans au mois de mai 1614, fut élevé sur ce siége métropolitain le 14 novembre 1621, assista à l'assemblée du clergé et à celle des notables, tenues à Paris en 1625, présida à celles du clergé tenues à Poitiers en 1627, et à Mantes en 1641. Enfin, après avoir fait son testament en faveur de cette église, et publié son ouvrage intitulé *Augustin enseignant par lui-même,* cet illustre défenseur de l'autorité épiscopale paya l'inévitable tribut le 26 juillet 1646. Il fut inhumé dans sa métropole, où on voit sur son tombeau une inscription qui publie assez au long ses grandes qualités. (*Gall. Christ., nov. edit.*, tom. 1, p. 614 et suiv.)

102. Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, fils d'Antoine Arnaud, marquis de Montespan et d'Antin, seigneur de Gondrin, vice-roi de Navarre, et de Paule de Saint-Lary de Bellegarde, sœur de Roger, duc de Bellegarde, grand-écuyer de France, naquit en 1620 au château de Gondrin, diocèse d'Auch. Il étudia pendant trois ans la théologie dans les écoles de Sorbonne, et fut nommé en 1644 coadjuteur d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, son oncle, sous le titre d'évêque d'Héraclée. Il prit possession de cet archevêché, par procureur, le 16 août 1646, personnellement le 18 décembre de la même année, et le gouverna avec beaucoup de soin et de zèle jusqu'au 20 septembre 1674, qu'il mourut, âgé de cinquante-quatre ans. Il défendit vigoureusement les intérêts de l'église et de l'épiscopat en toutes occasions; et ce fut un des premiers évêques qui censurèrent l'*Apologie des casuistes*. Il interdit les jésuites dans son diocèse, parce qu'ils ne voulaient pas se conformer à ses ordonnances; et cette interdiction dura vingt-cinq ans. Il signa le 28 mars 1654 la lettre de l'assemblée du clergé au pape Innocent X, où les prélats reconnaissent que les cinq fameuses *propositions* sont dans le livre de Jansénius, et condamnées *au sens de Jansenius* par la constitution de ce pape. On trouve aussi sa signature dans la lettre que l'assemblée du clergé écrivit le 2 septembre 1656 au pape Alexandre VII. Il signa aussi le Formulaire sans distinction, ni explication; mais, croyant qu'on devait avoir quelque égard pour ceux qui n'étaient pas aussi-bien persuadés que lui de l'obligation de souscrire purement et simplement au Formulaire, il souhaita qu'on leur laissât passer la distinction du fait et du droit, s'ils faisaient profession de condamner la doctrine des *cinq propositions;* et ce fut pour cette raison qu'il se joignit aux quatre évêques (d'Aleth, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais), et qu'il écrivit à Clément IX qu'il était nécessaire de séparer la question de fait d'avec celle de droit, qui étaient confondues dans le Formulaire. On a de lui des lettres et plusieurs ordonnances pastorales, sur les principaux points de la discipline ecclésiastique et les principales matières de la morale chrétienne. On lui attribue aussi la traduction des lettres choisies de saint Grégoire-le-Grand, publiée à Paris en 1676, in-12, par Jacques Boileau, alors doyen de Sens.

103. Jean de Montpezat de Carbon, nommé en 1675, se rendit recommandable par le zèle le plus actif, fit des missions dans les principales villes de son diocèse, et parut toujours à la tête de tous les exercices. Il mourut le 5 novembre 1685. Il avait été évêque de Saint-Papoul, archevêque de Bourges, et nommé

archevêque de Toulouse. Il n'eut pas de bulles pour ce dernier archevêché, ayant été nommé presqu'aussitôt à celui de Sens.

104. Hardouin Fortin de la Hoguette, naquit dans le Périgord, de Philippe de la Hoguette, que ses ouvrages, surtout les Conseils d'un bon père à ses fils, rendront à jamais estimable, et de Louise de Péréfixe, sœur de l'archevêque de Paris de ce nom. Il fut d'abord agent du clergé en 1670, puis évêque de Saint-Brieux, ensuite évêque de Poitiers, où il se distingua par un talent particulier pour la conversion des hérétiques. Sept ans après il passa à l'église de Sens. Ce fut un prélat humain, pacifique, charitable, et constamment appliqué à ses fonctions. Ses statuts synodaux de 1692, le Bréviaire qu'il publia en 1702 et qui a servi de modèle dans tous les autres diocèses, le Missel qu'il fit imprimer en 1715, sont plus capables encore d'illustrer sa mémoire, et ont été plus utiles que le Rituel qu'il donna en...... Il mourut à Sens, le 28 novembre 1715, âgé de soixante-douze ans et cinq mois.

105. Denis-François Le Bouthillier de Chavigny, fils d'Armand-Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, et d'Elisabeth Bonnet, fut transféré de l'évêché de Troyes à l'archevêché de Sens le 20 janvier 1716. Il n'en prit possession, par procureur, que le 27 juin 1718, et en personne, le 23 août suivant. Il mourut le 9 novembre 1730, âgé de soixante-cinq ans. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne, et petit-neveu de M. Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe.

106. Jean-Joseph Languet de la Villeneuve de Gergy, passa de l'évêché de Soissons à l'archevêché de Sens en 1731, et mourut au mois de mars 1753. *Voyez* LANGUET.

107. Paul d'Albert de Luynes, fils d'Honorat Charles, duc de Montfort, et de Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, frère de Charles Philippe, duc de Luynes, fut transféré de l'église de Bayeux à celle de Sens en 1753, et fait cardinal le 5 avril 1756. Il avait été reçu à l'académie française, à la place du cardinal de Fleury, le 16 mai 1743, et nommé premier aumônier de la dauphine en 1746.

108. Etienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, sacré évêque de Condom en 1761, nommé à l'archevêché de Toulouse en 1763, à celui de Sens en 1788, fut fait cardinal la même année. Il prêta le serment exigé en 1791, renvoya au pape Pie VI son chapeau de cardinal, et prit le titre d'évêque de l'Yonne. Il est mort à Sens le 16 février 1794.

Ce siége, supprimé en 1801, a été rétabli en 1817.

109. Henri-Louis de la Fare, évêque de Nancy, premier aumônier de MADAME, a été nommé à Sens en 1817, n'en a pris possession qu'en 1821, a été fait cardinal en 1823, et a assisté au conclave de Léon XII. Il a prononcé le discours du sacre de Charles X : il avait fait aussi le discours d'ouverture des États-généraux en 1789.

Conciles de Sens.

Le premier fut tenu en 601, pour la réforme des mœurs, l'extirpation de la simonie, et empêcher l'ordination des néophytes. (Le P. Mansi, supplém. tom. 1, col. 461.)

Le second, en 657. (Le P. Le Cointe, *Annal. franc. ad an.* 657.) Ces deux premiers conciles sont inconnus à tous les auteurs de la ville de Sens.

Le troisième, en 670. Trente évêques y signèrent l'exemption de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. (Lab. 6. Hard. 3. *Spicileg.* tom. 2, p. 706.)

La date de ce concile est contestée. On observe qu'Odorron et Clarius, sur la foi desquels tous les savans ont inséré ce concile dans leurs recueils, disent qu'il fut célébré du temps du roi Clotaire et de sa mère Bathilde, c'est-à-dire sous la régence de celle-ci, et lorsqu'elle était encore à la cour : or, cette sainte princesse

embrassa la vie monastique à Chelles en 660. Ce concile est donc antérieur à cette date, à plus forte raison à celle de 670.

Le quatrième, en 834. Il fut composé de vingt-six évêques, dont trois métropolitains, sans compter saint Aldric, évêque de Sens, qui y présida, et de six abbés. Saint Aldric y fit confirmer le privilége qu'il avait accordé au monastère de Saint-Remi, situé autrefois à la porte de la ville, et transféré par ses soins à quelques lieues plus loin. (*Spicileg.* 40, t. 2, p. 579.)

Le cinquième, en 846. Audrade Modigue ou le Petit y fut sacré chorévêque. (Le P. Mansi, tom. 1, Suppl. col. 907.)

Le sixième, vers l'an 852, sur l'exemption de l'abbaye de Saint-Remi de Sens. (Lab. 8.)

Le septième, en 852. Dix évêques, dont deux métropolitains, y assistèrent avec Vénélon, archevêque de Sens, qui y présida, et deux abbés. On confirma dans ce concile le privilége accordé par l'archevêque Aldric au monastère de Saint-Remi. L'original de cette confirmation, revêtu des signatures authentiques des Pères de ce concile, a été longtemps conservé dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi, qui fut réunie à la cure de Saint-Louis de Versailles.

Le huitième, en 853, pour l'ordination de Burchard, évêque de Chartres. (Lab. 8.)

Le neuvième, en 862. On y déposa Hériman, évêque de Nevers. (*Ibid.*)

Le dixième, en 980. L'archevêque Sévin y restitua quelques biens à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. (Lab. 9.)

On suspecte ce concile. Les raisons de le croire supposé sont qu'on y trouve, au nombre des évêques dont on y voit les signatures, un Manassès, évêque d'Orléans, et un Rainard, évêque de Paris : or il est certain que ces deux siéges étaient alors occupés par des évêques de noms différens, et que les catalogues de ces églises n'en présentent de ce nom, avant et après cette époque, que dans des temps trop éloignés. Le P. Mabillon s'est efforcé de détruire les soupçons que le P. Du Bois, de l'Oratoire, avait jetés sur ce concile dans son Histoire de Paris; mais il se contente de dire que le catalogue des évêques d'Orléans est très-confus pendant le neuvième siècle; et, à l'égard de la supposition de Rainard, évêque de Paris, il passe condamnation.

Le onzième, en 996. On y céda aux chanoines de Paris quelques autels de la juridiction de l'église de Sens. (Le P. Mansi, tom. 1, col. 1203.)

Ce concile est encore moins certain que le précédent. On trouve dans l'Histoire de Paris une charte de l'archevêque Léothario, datée du mois de septembre de la neuvième année du roi Robert, qui est précisément l'an 996. Ce prélat y donne aux chanoines de l'église de Paris quatre paroisses : *Concessimus in publicâ Senon. ecclesiæ synodo* IIII *altaria, et obtulimus canonicis Paris. B. M. Servientibus.* C'est sans doute dans cette charte que le P. Mansi aura vu un concile provincial, au lieu qu'il n'aurait dû y apercevoir qu'un synode diocésain.

Le douzième, en 1048, pour confirmer la fondation de l'abbaye de Provins. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le treizième, en 1071, pour confirmer la donation faite de l'église de Saint-André aux moines de Saint-Pierre de Celles, par Hugues, évêque de Troyes. (Le P. Mansi, tom. 1, col. 1375.)

N'était-ce pas plutôt une assemblée civile qu'un concile ecclésiastique?

Le quatorzième, en 1080. On n'en a plus les actes. (Reg. 26. Lab. 10. Hard. 6.)

Le quinzième, en 1105, par Daimbert, archevêque de Sens. On connaît ce concile par une lettre d'Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, pour s'excuser de se trouver à ce concile, en conséquence de sa maladie. (Le P. Mansi, tom. 2, col. 217.)

Les auteurs de Sens ne connaissent point ce concile.

Le seizième, en 1140, contre Abailard, qui y fut accusé par saint Bernard. (Pierre de Clugny, *epist.* 21.)

Le dix-septième, en 1198, contre les hérétiques de ce temps, dits *Poplicains*, espèce de Manichéens et d'Albigeois. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le dix-huitième, en 1239. (Martenne, Collect. t. 7.)

Le dix-neuvième, en 1252, pour obliger Thibault, comte de Champagne, à restituer les biens de l'Église. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le vingtième, en 1256, sur l'homicide d'un ecclésiastique. (Martenne, Collect. tom. 7.)

Le vingt-unième, en 1269. On y publia six canons.

Les trois premiers sont contre les clercs concubinaires et contre les usuriers.

Le quatrième ordonne qu'on observe le canon *Omnis utriusque sexûs*.

Le cinquième défend de faire paraître les clercs devant les juges séculiers.

Le sixième est contre l'abus des priviléges. (Reg. 28. Lab. 11. Hard. 7.)

Le vingt-deuxième, en 1280, pour envoyer des députés à Rome au sujet des affaires des églises de France. On y donna aussi commission à l'évêque de Chartres d'examiner de nouveau l'affaire de Jean d'Amboise, déjà condamné pour les violences qu'il avait exercées contre le monastère de Notre-Dame de Ponlevoy, abbaye de bénédictins dépendante alors du diocèse de Chartres et plus tard de celui de Blois. (Martenne, collect. tom. 7. Le P. Mansi, tom. 3, col. 63.)

Le vingt-troisième, en 1315, au sujet des décimes que Philippe de Navarre et le roi de France exigeaient du clergé. (Le P. Mansi, *ibid.* col. 397.)

Le vingt-quatrième, en 1320. Guillaume de Melun, archevêque de Sens, y présida, et l'on y fit quatre statuts.

Le premier porte que les évêques accorderont quarante jours d'indulgence à ceux qui jeûneront la veille de la fête du Saint-Sacrement.

Le second veut qu'on interdise les lieux où l'on retient un clerc de force.

Le troisième ordonne aux religieux et religieuses qui ont pris l'habit, de faire profession au bout de l'an.

Le quatrième condamne les prêtres qui ne sont pas habillés modestement, et qui portent la barbe et les cheveux longs sans tonsure. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le vingt-cinquième, en 1485. Tristan de Salazar, archevêque de Sens, y présida, et l'on y confirma les constitutions faites dans un autre concile tenu vingt-cinq ans auparavant sur quatre chefs : le premier, sur la célébration de l'office divin ; le second, sur la réforme et les mœurs du clergé ; le troisième, sur la réforme des religieux ; le quatrième, sur les devoirs des laïques envers l'Eglise, savoir : la célébration des fêtes, le paiement des dîmes, les mariages, les immunités ecclésiastiques, etc. Ces règlemens sont tirés des conciles de Bâle, de Latran, de la Pragmatique-sanction, des Décrétales et des autres conciles provinciaux. (Lab. 13.)

SOISSONS, *Suessio, Augusta, Suessionum*, ville épiscopale de l'Ile de France, sous la métropole de Reims, est située sur la rivière de l'Aisne, à vingt-cinq lieues de Paris. Elle était si puissante du temps de César, qu'elle commandait à douze villes, et pouvait mettre cinquante mille hommes sur pied. Elle fut aussi, sous la première race de nos rois, capitale d'un royaume, qui renfermait la Picardie, la Champagne et une partie des Pays-Bas. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une des sous préfecture du département de l'Aisne. Elle est grande, assez commerçante, mais mal peuplée. Un ancien château y occupe la place du palais des rois de la première race qui l'ont habitée. Son évêque, qui est le premier suffragant de la métropole de Reims, a droit de sacrer nos rois en l'absence de l'archevêque. Il jouissait autrefois de dix-huit mille livres de

revenu, et payait deux mille quatre cents florins pour ses bulles. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à saint Gervais et à saint Protais, était composé autrefois de neuf dignités, de quarante-sept chanoines, de quatre semi-prébendés et de trente-trois chapelains. Il se compose actuellement de huit chanoines. L'évêque est en ce moment assisté de cinq vicaires-généraux. Il y avait, de plus, trois collégiales, dix paroisses, six abbayes et plusieurs autres maisons religieuses. Les pères de l'Oratoire avaient le collége. Il y avait aussi une académie de belles-lettres, érigée par lettres-patentes en 1674. Le diocèse contenait quatre cent cinquante paroisses. Il renferme maintenant trente huit cures, quatre cent quatre-vingt-sept succursales, et vingt-huit vicariats: il y a en outre dans le diocèse quarante-sept établissemens de congrégations religieuses.

Evêques de Soissons.

1 et 2. Saints Sixte et Sinice, ont les premiers arrosé de leurs sueurs cette église née du sang des saints martyrs Crépin et Crépinien. Il paraît qu'ils gouvernèrent d'abord ensemble ce diocèse et celui de Reims, et qu'après la mort de saint Sixte, son collègue se fixa à Reims, ayant sacré le suivant pour Soissons. Ils ont vécu vers la fin du troisième siècle.

3. Saint Divitien, sacré évêque par saint Sinice son oncle, et décédé le 5 octobre, fut inhumé dans l'endroit où est à présent l'église de Saint-Crépin.

4. Rufin.

5. Filien.

6. Mercure ou Mercorin, envoya un député au concile de Cologne en 346, et assista en personne à celui de Sardique en 347.

7. Saint Onésime Ier, que les Bollandistes assurent avoir extirpé les restes de l'idolâtrie dans ce diocèse, mourut le 13 mai, et fut inhumé dans l'église de Saint Georges, hors la ville de Soissons, en un endroit illustré dans la suite par le nom de saint Médard.

8. Saint Vincule ou Vincent.

9. Lubean ou Luberan.

10. Onésime II.

11. Saint Edibe présidait à cette église en 451. Il défendit sa ville épiscopale contre la fureur d'Attila, en implorant la protection des saints Crépin et Crépinien. Il mourut le 10 décembre, et fut inhumé dans l'église de Saint-Crépin-le-Grand.

12. Saint Principe, fils d'Émile et de Cilinie, illustres par leur noblesse, et frère de saint Remi de Reims, reçut, étant déjà évêque, des lettres par lesquelles Sidoine-Apollinaire loue ses vertus, ainsi que celles de son frère. Il en reçut une seconde fois, par où il paraît qu'il vécut jusque vers le sixième siècle. Il mourut le 26 août ou le 25 septembre.

13. Saint Loup, neveu du précédent, assista au concile d'Orléans en 511, et mourut le 19 octobre 533, au plutôt.

14. Saint Bandaride ou Bandri, élu unanimement par le peuple de Soissons, en considération de son mérite singulier, et confirmé par le roi après quelque vacance de ce siége. Il avait gouverné quelque temps cette église avec beaucoup de sagesse, lorsqu'il fut accusé d'imprudence et de prodigalité auprès du roi Clotaire, et obligé de quitter son diocèse. Rappelé quelque temps après aux instances que firent ses diocésains auprès du roi, à l'occasion d'une maladie contagieuse, il fit construire une fontaine pour le soulagement de son peuple. Il assista le 8 juin 545 à la pompe funèbre de saint Médard, et mourut le premier août suivant.

15. Droctigisile est placé ici, d'après l'historien de Soissons et un ancien catalogue de cette église.

16. Anectare ou Anethare ou Antechare.

17. Thibauld Ier, autrement Thenebault.

18. Tondulphe est peut-être le même que le suivant.

19. Landulphe.

20. Saint Anseri assista au concile

tenu à Reims en 625, et mourut le 16 mai 652.

21. Bettolen, tiré de son abbaye de Choisy près de Compiègne pour être placé sur ce siége, ne tarda pas à retourner à Choisy, et y demeura jusqu'à sa mort.

22. Saint Drausin, fils de Lendomare et de Rachilde, illustres par leur piété autant que par leur noblesse, ayant été accordé au précédent pour son successeur, souscrivit au privilége d'Emmon, archevêque de Sens, pour le monastère de Saint-Pierre-le-Vif en 658. Il en accorda un autre à un monastère de filles près Soissons en 666, et mourut le 5 mars vers l'an 674.

23. Warimbert, devenu évêque après quelque temps de vacance de ce siége, ne le tint pas long-temps, et périt, dit-on, d'une façon qui fait horreur, aux pieds du tombeau de saint Médard.

24. Saint Adalbert transféra, à la prière de l'abbesse de Sainte-Marie, le corps de saint Drausin, de l'ancienne église dans la nouvelle, le 2 juin 680.

25. Saint Gaudin fut mis à mort, dit le martyrologe de l'Église de France, en haine de son zèle contre les usuriers.

26. Macaire.

27. Galcon.

28. Gobauld ou Cerobolde.

29. Hubert ou Gerabert.

30. Madalbert.

31. Dieudonné Ier.

32. Hildegode est le même qu'Hildigunge, qui souscrivit, en qualité d'évêque de ce diocèse, au concile d'Attigny en 765, et qui donne lieu au Père Le Cointe de le placer avant Madalbert; mais on suit ici l'ordre des catalogues.

33. Rothade Ier eut un différend avec Wendelmare de Noyon, qui fut discuté au concile tenu en cette dernière ville en 814, et assista au concile de Paris en 829.

34. Rothade II, ordonné en 832 ou 833, après avoir gouverné ce diocèse pendant trente ans, fut déposé par les intrigues d'Hincmar de Reims vers l'an 860. Avant ce temps, il avait assisté au concile de Thionville, en 835, à celui d'Aix-la-Chapelle en 838 et à celui de Beauvais en 845. Il se trouva encore aux conciles de Paris en 846, de Chérisy et de Paris en 849, au second de Soissons et au second de Verberies en 853, à ceux de Bonneuil en 855, des Savonières en 859, et de Toussy en 860. Il fut enfin, après bien des mauvais traitemens, rétabli dans sa dignité dans un concile tenu à Rome par le pape Nicolas Ier en 865, et assista avec tous ses honneurs au concile général tenu à Soissons le 18 août 866, et à celui de Troyes en 867. Il envoya son député à celui de Chérisy en 868, et se trouva en personne à celui de Verberies en 869. Nicolas lui donne les plus grands éloges dans les lettres qu'il écrivit à son sujet à Hincmar et à Charles-le-Chauve.

35. Engelmode, que le pape Nicolas traite d'usurpateur dans sa lettre à Charles-le-Chauve, avait été intrus dans cette église en 862; mais il était déjà mort lorsque Rothade fut rétabli en 865.

36. Hildebolde siégeait déjà à Soissons lorsqu'il assista au concile de Douzy en 871. Il confirma le privilége accordé au monastère de Tournus par le concile de Châlons-sur-Saône en 875, et souscrivit à celui de Pontigny en 876. Il assista à celui de Troyes en 878. Etant malade vers l'an 881, il envoya sa confession à Hincmar son métropolitain, qui lui fit remettre une absolution en forme déprécatoire, l'avertissant cependant de ne pas se contenter de cette espèce de confession. Il survécut à Hincmar, et n'est mort au plutôt qu'en 883.

37. Riculfe, déjà évêque de Soissons en 892, assista au concile de Reims dans lequel Charles-le-Simple fut sacré, en 893. Lui-même sacra Hervée, archevêque de Reims, dans un autre concile de la même ville, en 900. On croit qu'il mourut en 902.

38. Rodoin est placé ici par les catalogues vulgairement connus, et

mourut vers l'an 921, le 14 janvier. Il était oncle de saint Géran, évêque d'Auxerre.

39. Abbon souscrivit au concile de Trosley près Soissons en 909. Ce fut à sa prière que le roi Charles confirma les priviléges de Saint-Maur-les-Fossés. Il assista au concile de Reims en 923, et, à ce qu'on croit, au sacre du roi Rodolphe célébré cette année. Envoyé à Rome par le roi en 925, il obtint, à la vérité, du pape Jean X la confirmation de Hugues dans l'archevêché de Reims, quoiqu'âgé seulement de cinq ans, mais à condition qu'il y exercerait les fonctions épiscopales en sa place. Il fut honoré, ce semble, de la dignité de chancelier pendant plusieurs années, et mourut en 937.

40. Gui Ier, fils de Foulques, comte d'Anjou, et de Roseille, fille de Warnère, gouverneur de Loches en Touraine, était chanoine de Saint-Martin de Tours lorsqu'il fut placé sur ce siége en 937. On tint à Soissons, en 941, un concile au sujet de la dispute entre Hugues et Artauld, qui se disaient tous deux archevêques de Reims ; et Gui qui avait sacré le premier reconnut sa faute, à cet égard, dans le concile de Trèves, où elle lui fut pardonnée, en 948. Il est sûr qu'il vivait encore en l'année 973.

41. Gui II, fils de Gaultier, comte d'Amiens, et d'Ève, fille de Landri, comte de Dreux, fut un de ceux qui souscrivirent au décret d'Adalbéron, archevêque de Reims, pour le monastère de Mouson, au synode du Mont-sainte-Marie, dans le Tardénois, en 972. Il assista aussi à la déposition d'Arnoul faite dans une assemblée d'évêques tenue à Saint-Basole en 991, et mourut en 995.

42. Foulques présidait à cette église en 998, et assista en 1008 au concile de Chelles, ainsiqu'au couronnement de Hugues, fils du roi Robert, à Compiègne, en 1017. On ne sait rien de certain sur l'année de sa mort.

43. Dieudonné II.

44. Bérauld, frère du comte Notker, est compté entre les plus célèbres évêques de France dans la chronique d'Albéric en 1015. Il assista au couronnement du roi Henri en 1027, et à une assemblée des évêques et des seigneurs de Bourgogne tenue en 1033. Il se trouva aussi au concile assemblé à Reims par le pape en 1249, et mourut en 1052.

45. Heddon gouvernait déjà cette église en 1053, et se trouva au sacre du roi Philippe en 1059.

46. Adélard souscrivit comme évêque de Soissons à une charte de Gervais, archevêque de Reims, en 1064, assista au colloque de Compiègne en 1066, et mourut en 1072.

47. Thibault, frère de Nivelon, gouverneur du château de Pierre-Fons, fut sacré, disent MM. de Sainte-Marthe, en 1072. Hugues de Die, président du concile de Poitiers et légat du saint-siége en 1078, remit au jugement du pape Grégoire VIII l'accusation portée contre Thibault, d'avoir ordonné l'intrus dans l'évêché d'Amiens. Thibault souscrivit dans le concile de Soissons, en 1079, à la fondation de Saint-Quentin de Beauvais, et mourut le 26 janvier 1080. Il avait fondé en 1076, avec Hugues, comte de Château-Thierry, l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

48. Ursion ne doit pas, ce semble, être retranché du nombre des évêques, pour y être entré et s'y être maintenu par l'autorité royale : autrement il faudrait rayer un grand nombre de catalogues, surtout du temps de la première race de nos rois.

49. Saint-Arnoul, fils de Fulbert, gouverneur de Pamèle en Brabant, ayant quitté l'épée, se retira au monastère de Saint-Médard, et fut dans la suite substitué à Ursion, déposé dans une assemblée d'évêques tenue à Meaux en 1080, et sacré le dimanche avant Noël 1081 ; mais, n'ayant pu entrer à Soissons, il fixa son siége à Oulchy, où il remplit dignement les fonctions pastorales. Il assista au concile de Meaux en 1082 ; mais il ne se trouva pas à celui de Soissons tenu en 1084, ayant été envoyé par le pape pour réconcilier Robert,

comte de Flandre, avec les grands de ses états, négociation dans laquelle il réussit par le secours d'en haut. Environ deux ans après, ne pouvant espérer de secours de la part de son métropolitain pour remédier aux maux de son église, il abdiqua l'évêché, et se retira en son monastère de Saint-Médard. Il mourut le 18 juillet 1087 à Oldembourg, où il avait été appelé à l'occasion du renouvellement des disputes de Flandre.

50. Ingelramne souscrivit avec d'autres évêques aux lettres-patentes du roi Philippe pour la fondation du monastère de Ribemont. Peut-être avait-il été nommé par le roi après Ursion.

51. Hilgot, monté sur ce siége en 1085, fut obligé, par l'autorité du roi et des Pères du concile tenu la même année à Compiègne, de se désister de l'opposition qu'il faisait aux libertés de l'église de Saint-Corneille. Il quitta son évêché en 1087, pour se retirer à Marmoutiers.

52. Henri, parent du roi d'Angleterre et du comte d'Aquitaine, touché de repentir, remit entre les mains du pape cet évêché, qu'il avait reçu du roi, et le souverain pontife le lui rendit après sa pénitence accomplie; ce qui fait qu'il est difficile d'assigner le temps auquel il le reçut, soit la première, soit la seconde fois. Il paraît, par une charte en date de l'an 1093, qu'à l'exemple de son prédécesseur, il quitta son évêché pour se retirer à Clugny. Il devint ensuite prieur de Clugny, puis de Souvigny, ensuite abbé de Saint-Jean-d'Angely, puis archevêque de Besançon, où il demeura trois jours; évêque de Saintes, où il demeura huit jours; et, ayant été ensuite envoyé en Angleterre par le pape, il obtint du roi Henri l'abbaye de Péterborough, d'où ayant été chassé cinq ans après, il recouvra celle de Saint-Jean-d'Angely, où il mourut illustré par sa charité envers les pauvres en 1131.

53. Hugues II de Pierre-Fons assista au concile de Reims en 1093, en qualité d'évêque de Soissons, et à celui du Mont-sainte-Marie en 1095. Il paraît qu'il y eut aussi un concile à Soissons de son temps, en 1100. Il mourut à Aquilée en Italie en 1103, étant parti vers ce temps pour Jérusalem.

54. Manassès, fils de Guillaume, comte de Soissons, assista au concile de Reims en 1103, à celui de Troyes en 1104, et mourut en 1108 ou peut-être en 1109.

55. Lisiard de Crespi était prévôt de cette église lorsqu'il en fut fait évêque en 1108, selon la chronique d'Albéric. Guibert, qui lui dédia en 1111, comme au bienfaiteur de l'abbaye de Nogent, son ouvrage sur l'histoire des Français, le loue sur sa science, son équité et sa rare modestie. Il assista en 1114 aux conciles de Beauvais et de Reims, et en 1115 à un autre de Reims et à un de Châlons. Il se trouva à un nouveau concile de Reims en 1118, et à un autre de la même ville en 1119. Il présenta au concile de Beauvais, en 1120, la Vie de saint Arnoul, et il fut d'avis qu'on levât de terre le corps de ce saint évêque, pour l'exposer à la vénération des fidèles. Conon, évêque de Préneste et légat du saint-siége, tint une assemblée d'évêques à Soissons en 1121, dans laquelle Abailard fut obligé de jeter lui-même au feu les livres qu'il avait publiés. Lisiard mourut, non en 1127, comme on le dit communément, mais en 1126.

56. Joslen de Vierzy succéda au précédent en 1126, et assista au concile de Troyes en 1127, ainsi qu'à celui de Rouen en 1128. Il fut envoyé, avec saint Bernard, par le pape, en 1131, vers Gérard, qui s'était emparé de l'archevêché de Bordeaux du consentement du comte, et retenait avec cette église celle d'Angoulême; mais ils ne gagnèrent rien sur lui, non plus que sur le comte. Il fut établi par le pape Innocent II, vers l'an 1138, juge du différend d'entre l'évêque d'Arras et l'abbé de Saint-Vaast; assista en 1140 au concile de Sens; en 1148 à celui de Paris, dans lequel il fut un de ceux auxquels on confia

l'examen des ouvrages de Gilbert de la Porrée; et en 1148 au concile tenu à Reims sur le même sujet. On a de lui dans la Collection de dom Martenne, tom. 9, col. 1101, une exposition du Symbole et de l'Oraison dominicale. Il mourut avec une grande réputation de vertu le 24 octobre 1152.

57. Ansculfe, fils de Nivelon II, seigneur de Pierre-Fons, et de Havisie de Montmorency, présidait déjà à cette église à la fin de 1152. On tint de son temps, à Soissons, vers l'an 1155, un concile des provinces de Reims, de Sens, de Bourges et de Tours, pour réprimer les brigands qui ravageaient la France. Il fut employé en 1158, par le roi et l'archevêque de Reims, pour la réconciliation de l'Ordre des Prémontrés avec Gaultier II, évêque de Laon, et mourut le 29 septembre de la même année.

58. Hugues III de Champ Fleury, autrement d'Angleterre, élu évêque de ce diocèse en 1159, est le premier en faveur duquel on voie des dispenses du pape sur la pluralité des bénéfices et l'exemption de résidence. Vers l'an 1171, Alexandre III écrivit à l'archevêque de Reims d'avertir Hugues de quitter la dignité de chancelier de France, qui l'empêchait d'être assidu à ses fonctions pastorales : il ne paraît pas qu'il se soit rendu à cet avis, ayant souscrit encore à plusieurs ordonnances royales vers l'an 1173; mais ce que n'avaient pu faire les avis du pape, fut exécuté par l'instigation de quelques malveillans, et le roi lui ôta les sceaux. Il rentra cependant en grâce auprès du roi, avant sa mort, arrivée le 4 septembre 1175.

59. Nivelon Ier, fils de Girard, seigneur de Chérisy et de Muret, et d'Agnès, jadis dame de Long-Pont, fut sacré le 9 août 1175, selon MM. de Sainte-Marthe, et assista au concile de Latran en 1179. Il s'éleva vers l'an 1185 une assez grande dispute entre lui et Hugues, abbé de Saint-Jean, au sujet des cures régulières, ce qui fut enfin laissé à la décision de Nivelon par Urbain III. Ce fut entre ses mains qu'en 1198, Philippe, roi de France, et Philippe, roi des Romains, conclurent un traité contre le roi d'Angleterre et le comte Othon son neveu. Il observa très-exactement l'interdit fulminé sur le royaume de France par le cardinal Pierre, à l'occasion du divorce du roi, en 1200. On tint l'année suivante un concile à Soissons au même sujet, mais sans succès. Il présida en 1204 à l'élection de Baudouin, comte de Flandre, à l'empire de Constantinople. Enfin, après avoir beaucoup travaillé pour le secours de la Terre-Sainte, il mourut dans la Pouille le 14 septembre 1207.

60. Aimard de Provins monta sur ce siége en 1207; mais il ne fut sacré au plutôt que dans le cours de l'année 1208. Il présidait encore à cette église au commencement de mai 1219; mais, ayant abdiqué peu après, il mourut chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes le 20 du même mois.

61. Jacques, fils de Nicolas, seigneur de Basoches, et d'Agnès de Chérisy, fut élu en 1219 avant le mois de juillet, et sacré le dimanche de la Quinquagésime en 1220. Il assista le 14 juillet 1223 aux obsèques de Philippe-Auguste, ainsi que beaucoup d'autres prélats venus à Paris pour le concile qui s'y tenait contre les Albigeois. Il fut associé, ainsi que ses chanoines, à l'Ordre de Citeaux, dans un chapitre général de cet ordre tenu cette même année. L'évêque de Châlons étant mort, Honorius III chargea Jacques, le 25 mai 1226, d'examiner l'affaire du mariage de Guillaume de Dampierre et de M..., sœur du comte de Flandre. Ce fut de son temps qu'en 1241, les franciscains furent reçus à Soissons. Il mourut le 8 juillet de la même année.

62. Raoul, fils de Raoul de Coudart, fut promu à cet évêché en 1241, confirma les donations faites à l'église de Compiègne en 1244, et mourut, selon MM. de Sainte-Marthe, en 1245.

63. Gui III, fils de Raoul, comte

de Château-Porcien, et d'Agnès de Basoches, devenu évêque de Soissons, confirma en 1245 les moines de Long-Pont dans l'usage des pâturages appartenans à la trésorerie de Soissons. Il fut tué en 1249 à Massore ou Marsore, ville d'Egypte, où il se trouvait, ayant accompagné saint Louis dans l'expédition de la Terre-Sainte.

64. Nivelon II, fils de Nicolas II, seigneur de Basoches, élu par le chapitre le 18 janvier 1252, et sacré la même année, assista au concile de Paris en 1256, et mourut en 1262.

65. Milon, fils de Robert, seigneur de Basoches et de Brémonde, et gouverneur de Vauserée, élu à cet évêché, fut confirmé par le chapitre de Reims, le siége vacant, en 1263. Il mit d'accord les églises de la ville avec le chapitre au sujet de l'interdit, et prescrivit des règles sur cette censure, au mois de juin 1270. Il est nommé le premier entre les évêques de la province qui se trouvèrent au concile de Compiègne cette même année. L'archevêque de Reims étant mort, il sacra Philippe-le-Hardi le 15 août 1271, et convoqua la même année, à Saint-Quentin, le concile de la province, dans lequel les oppositions des chanoines ayant été levées par accommodement, on fit plusieurs canons. Il fut en 1275 un des prélats qui demandèrent la canonisation de saint Louis au pape Grégoire X. Il assista à un nouveau concile de Compiègne en 1277, et à un de Reims en 1287. Il quitta la vie le 24 septembre 1290.

66. Gérard Ier de Moncornet, neveu de Milon, lui avait déjà succédé en 1292. Il reconnut par ses lettres du jeudi-saint de l'année 1294, qu'il n'avait aucun droit sur le monastère de Long-Pont. Il mourut à Riéti le 1er septembre 1296.

67. Gui IV de la Charité fut sacré en 1296, et assista en 1302 au concile de Reims, dans lequel il souscrivit avec les autres Pères aux lettres adressées au pape Boniface VIII, contre les prétentions des chapitres des églises cathédrales. Il assista en 1306 à la translation du corps de saint Louis à la Sainte-Chapelle. Il fut appelé en 1308 au concile de Vienne par le pape Clément V. Il cessa de vivre le 8 juillet 1313.

68. Gérard II de Courtonne, sacré le premier dimanche de l'avent 1313 par l'archevêque de Rouen, fut envoyé par le roi avec plusieurs autres, pour contribuer à l'élection du pape en 1314. Il se trouva en 1317 au concile de la province tenu à Senlis, et à un autre de la même ville en 1326. Il passa de cette vie à l'éternité le 27 octobre 1331.

69. Pierre de Chapes, élu le 4 décembre 1331, bénit l'abbé de Long-Pont et confirma les priviléges de ce monastère le lundi-saint 1342. Il passa à une autre vie en 1349.

70. Guillaume Bertrand, fils de Barthélemi de Maléton du Colombier, et de Marguerite de Bertrand, et frère du cardinal Pierre de Bertrand, élu au mois de novembre 1349, termina en 1350 les différends d'entre les officiers de sa juridiction et ceux du chapitre, fut nommé exécuteur du testament du cardinal son frère en 1361, et mourut le 15 mai 1362.

71. Simon Ier, fils de Simon de Bucy, premier président du parlement de Paris, fut fait évêque de Soissons le 3 novembre 1362, tint un synode en 1381, et un autre la veille de l'octave de l'Ascension 1403. Il quitta cette vie le 14 octobre 1404.

72. Victor de Camérin présidait déjà à cette église en 1405, et confirma les statuts de la confrairie des Saints Crépin et Crépinien le 26 février 1407. Il envoya ses députés au concile de Pise en 1409, et passa à une meilleure vie le 13 janvier 1413.

73. Nicolas Graibert, élu par le pape Jean XXIII, en 1414, mourut en 1423.

74. Regnaud de Fontaines, créé évêque de cette église par le pape Martin V, le 8 janvier 1433, et sacré à Paris le 3 mai 1424, mourut le 5 septembre 1442.

75. Jean Millet, élu par le chapi-

tre le mercredi d'après la fête de saint Martin 1442, confirmé par Regnaud, archevêque de Reims, le 13 janvier 1443, et par le pape Eugène IV le 22 février suivant, fut sacré peu de temps après au collége de Navarre par l'évêque de Paris. Il assista au concile de la province célébré dans sa ville épiscopale par Jean-Juvénal des Ursins, son métropolitain, en 1445. Il fut député par le duc de Bourgogne vers le même temps, pour gouverner l'église de Liége au nom de Louis de Bourbon encore trop jeune, et par le roi aux États-généraux tenus à Tours en 1467. Il mourut le 1er avril 1503, après avoir fait beaucoup de bien à son église, tant pour le spirituel que pour le temporel.

76. Claude de Louvain, élu le 24 avril 1503, ayant cédé son droit à cette église, ainsi que ses deux compétiteurs, fut fait évêque de Sistéron le 18 août 1513, et mourut en 1520.

77. Foucaud de Bonneval, fils d'Antoine, seigneur de Bonneval, fut fait évêque de Soissons le 18 août 1513, passa au diocèse de Basas en 1528, à celui de Périgueux en 1532.

78. Symphorien Bullioud, évêque de Glandève en 1508, et de Basas en 1520, passa à ce siége en 1528, et mourut le 5 janvier 1534.

79. Matthieu de Longuejoue, fils de Jean d'Iverny, conseiller au parlement de Paris, et de Geneviève Baillet, après avoir déjà beaucoup travaillé pour la patrie, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de son épouse, et fut fait évêque de Soissons en 1534. Il assista en 1536 à la célèbre assemblée des prélats, princes et grands du royaume, tenue alors au parlement. Il fut fait garde des sceaux en 1538, et destiné pour travailler à conclure la paix avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Il régla aussi, comme premier ministre, celle qui fut faite entre le roi de France et le duc de Bourgogne le 29 juillet 1552. Quentin Le Museur, qui avait été son suffragant, vu les grandes affaires qui le distrayaient des fonctions pastorales, était déjà mort en 1545. Il mourut lui-même à Paris le 6 septembre 1557, après avoir assisté à l'assemblée des trois ordres, et fut inhumé avec sa famille dans l'église paroissiale de Saint-Gervais.

80. Charles Ier de Roucy, fils de Louis de Roucy, gouverneur de Sissène, et de Jeanne de Belcourt, devint évêque de ce diocèse le 15 septembre 1557, et fut sacré à Paris au mois de janvier 1559. Après avoir assisté au concile de Trente, il tint la main à la résidence des bénéficiers de son diocèse. Il eut la douleur de voir enlever la châsse des saints Crépin et Crépinien par les hérétiques, malgré les précautions qu'il avait prises pour éviter cette profanation. Il protesta en 1575 contre l'entreprise du cardinal de Guise, au sujet du sacre de Henri III. Il assista au concile de la province en 1584, et mourut en 1585, âgé de soixante-dix ans.

81. Jérôme Hennequin, fils de Druse Hennequin, seigneur d'Assy, président de la chambre des comptes de Paris, et de Renée Nicolaï, fut sacré évêque de Soissons à Rome en 1585 par le cardinal de Joyeuse, et reçut le rochet des propres mains du pape. Il assista aux États-généraux tenus à Paris en 1593, céda au susdit cardinal le droit de sacrer le roi en 1610, et mourut le 10 mars 1619.

82. Charles II, fils d'André d'Hacqueville, seigneur d'Ons-en-Bray, maître des requêtes, et d'Anne Hennequin, sacré évêque de ce diocèse par le pape Paul V en 1619, donna à sa cathédrale deux côtes tirées de la châsse des saints Crépin et Crépinien, et mourut de la gravelle à Paris le 27 février 1623.

83. Simon II, fils de Simon Le Gras, comte consistorial, fut fait aumônier du roi Henri IV à l'âge de dix-sept ans, et sacré évêque de Soissons le 17 novembre 1624. Il assista à l'assemblée du clergé en 1625 et en 1631. Il avait fait imprimer le bréviaire renouvelé du diocèse l'année précédente. Il se fit de son temps plus de fondations que sous aucun de ses prédécesseurs. Il sacra Louis XIV à

Reims le 7 juin 1654, et mourut doyen des évêques de la province, et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, le 28 octobre 1656.

84. Charles III, fils de Matthieu Bourlon, maître des comptes, et de Christine Bailly, coadjuteur du précédent, sous le titre d'évêque de Césarée, en 1652, prit possession de ce diocèse le 31 octobre 1656. Il institua dans son diocèse, en 1657, la confrairie du très-Saint-Sacrement, sur le modèle de celle de Paris, par les soins et aux dépens de laquelle l'hôpital général fut bâti en 1661. La société des frères-cordonniers fut aussi établie la même année. A son retour de Rome, il enrichit sa cathédrale des reliques des saints Carisie et Épiphane. Il confia en 1675 le soin du séminaire et du collége aux prêtres de l'Oratoire; transféra dans sa cathédrale, en 1685, les reliques des saints Gervais et Protais; et mourut le 26 octobre de la même année, âgé de soixante-douze ans. Il fut inhumé auprès de son prédécesseur, et on voyait sur son tombeau une épitaphe de la composition du sieur Moreau, docteur de Sorbonne, qui faisait de lui un très-grand éloge.

85. Fabius, fils de Louis Brulart, marquis de Sillery, et de Marie-Catherine de la Rochefoucault, nommé à l'évêché d'Avranches le 10 juin 1689, permuta avec Pierre-Daniel Huet, nommé à celui-ci, avant que ni l'un ni l'autre eussent reçu leurs bulles, et fut sacré le 23 mars 1692. Il répandit en 1693, ainsi qu'en 1709, des aumônes si abondantes dans son diocèse, que personne n'y périt par la misère, qui se fit sentir partout en ces années. Il fut choisi par le clergé en 1695 pour haranguer le roi d'Angleterre dans sa fuite. Il appliqua vers le même temps au séminaire le revenu des prébendes du chapitre du Mont-sainte-Marie, qui avait été supprimé, pour la subsistance des pauvres clercs, et fit beaucoup de présens à sa cathédrale. Il fit bâtir un petit séminaire pour les plus jeunes clercs, et augmenta de beaucoup les bâtimens de l'un et de l'autre. Il publia un Rituel en 1694, un Catéchisme en 1696, des Statuts synodaux en 1700, enfin, un Bréviaire. Aussi savant que bon pasteur, il fut agrégé aux académies françaises des belles-lettres et des inscriptions. Il était en 1705 président de celle qu'il avait établie dans son propre palais. Enfin, il fut enlevé de ce monde, au grand regret de tous, à Paris, le 19 novembre 1714.

86. Jean-Joseph Languet de Gergy, nommé par le roi, le 6 janvier 1715, fut sacré à Saint-Sulpice de Paris le 23 juin suivant. Il passa de cette église, à laquelle il avait rendu par ses exemples, ainsi que par ses discours, de très-grands services, à l'archevêché de Sens, en 1730.

87. Charles-François Le Fèvre de Laubrière, fils de François Le Fèvre, conseiller au parlement de Bretagne, ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de son épouse, fut nommé à cet évêché le 26 juillet 1731, en la place de René de Sesmaisons, qui, ayant succédé immédiatement au précédent, avait renoncé peu après à son droit. Charles fut sacré le 13 janvier 1732, et reçu la même année conseiller honoraire au parlement de Paris, dans lequel il avait exercé effectivement cette charge avant son entrée dans l'Église. Il assista, comme député de sa province, à l'assemblée du clergé en 1735. Il se disposait à mettre beaucoup d'ordre à son diocèse, lorsqu'il mourut de la rougeole, en son séminaire, le 25 décembre 1738.

88. François, duc de Fitz-James, pair de France, nommé par le roi dans les derniers jours de décembre 1738, fut sacré à Rouen le 31 mai suivant, et fait premier aumônier du roi en février 1742. (*Gall. Christ.*, *nov. edit.*, *col.* 334 *et seq.*)

89. Henri-Joseph-Claude de Bourdeiller, né en 1720, sacré évêque de Tulles le 12 décembre 1762, transféré à Soissons en 1764. Il publia une Instruction pastorale contre la constitution civile du clergé.

90. Jean-Claude Le Blanc de Beaulieu, chanoine régulier de Sainte-

Geneviève, nommé en 1802 à l'évêché de Soisssons, et à l'archevêché d'Arles en 1817, prit possession de ce siége en 1820. Il est mort à Paris en 1825.

91. Guillaume-Aubin de Villèle, né dans le diocèse de Toulouse en 1770, nommé en 1817 à l'évêché de Verdun, à celui de Soissons en 1820, a été transféré à l'archevêché de Bourges en 1824, et a été fait pair de France.

92. Jules-François de Simony, né à Toulon en 1770, ci-devant grand-vicaire de Reims, a été sacré le 24 avril 1825.

Conciles de Soissons.

Le premier fut tenu le 3 mars de l'an 744, par l'ordre du prince Pepin, et composé de vingt-trois évêques. On y condamna l'hérétique Adelbert, et l'on y publia dix canons.

Dans le premier on y reconnaît la foi établie par le concile de Nicée, l'autorité des canons des autres conciles, et on les publie en France, afin d'y rétablir la discipline, corrompue par les mœurs des mauvais chrétiens.

Dans le second, il est ordonné que tous les ans on tiendra un synode pour empêcher le progrès de l'hérésie.

Dans le troisième, on déclare qu'on a mis des évêques légitimes dans les villes de France ; qu'on a ordonné Abel archevêque de Reims, et Adalbert archevêque de Sens, au jugement desquels on aura recours dans le besoin. On veut aussi que les moines et les religieuses jouissent paisiblement de leurs revenus, que les clercs ne soient point débauchés, qu'ils ne portent point d'habits séculiers, et qu'ils n'aillent point à la chasse.

Dans le quatrième, on défend aux laïques les fornications, les parjures et les faux témoignages. On ordonne aux prêtres qui sont dans les paroisses d'être soumis à leur évêque, de lui rendre compte tous les ans, dans le carême, de leur conduite, de lui demander les saintes huiles et le chrême, et de le recevoir quand il fait sa visite.

Dans le cinquième, on défend de recevoir des clercs ou des prêtres étrangers, qu'ils n'aient été approuvés de l'évêque du diocèse.

Dans le sixième, on enjoint aux évêques de veiller à l'extirpation du paganisme.

Dans le septième, il est dit qu'on brûlera les croix qu'Adalbert avait plantées dans son diocèse.

Dans le huitième, il est défendu aux clercs d'avoir des femmes dans leur maison, si ce n'est leur mère, leur sœur ou leur nièce.

Dans le neuvième, on fait défenses aux laïques d'avoir chez eux des femmes consacrées à Dieu. On leur défend aussi d'épouser la femme d'un autre du vivant de son mari, parce que les maris ne doivent pas quitter leur femme, si ce n'est dans le cas qu'ils l'aient trouvée en adultère.

Dans le dixième et dernier, on ordonne que celui qui violera ces lois, sera jugé par le prince, ou par les évêques, ou par les comtes. (Reg. 17. Lab. 6. Hard. 3.)

Le second concile fut tenu l'an 851. Pepin le jeune, roi d'Aquitaine, y fut dépouillé et enfermé dans le monastère de Saint-Médard. (Reg. 21. Lab. 8. Hard. 5.)

Le troisième, le 26 avril 853, dans l'église de Saint-Médard, en présence de Charles-le-Chauve. Il fut composé de vingt-six évêques de cinq provinces. On y employa huit sessions, et l'on y publia treize canons.

Le premier n'est qu'une récapitulation du jugement rendu contre Ebbon et contre les clercs qu'il avait ordonnés : ensuite on confirme l'élection d'Hincmar, qu'on avait mis à la place d'Ebbon après sa déposition.

Le second concerne Hériman, évêque de Nevers, qui, ayant l'esprit faible, avait commis plusieurs fautes dans son ministère, et voulait néanmoins continuer à en faire les fonctions. On ordonne à Vénilon, archevêque de Sens, son métropolitain,

d'aller à Nevers, de régler l'église, et d'emmener avec soi Hériman à Sens, jusqu'à ce que l'été, qui était le temps où il était plus mal, fût passé, pour le renvoyer après quand il serait rétabli.

Le troisième est touchant l'affaire de Burchard, évêque de Chartres, de l'élection duquel on contestait la validité, et qu'on soutenait n'être pas digne d'être évêque. Il fut ordonné qu'il se justifierait ou qu'il se retirerait, et on chargea Hincmar, avec deux autres évêques, de l'avertir de la résolution que le concile avait prise. Se sentant innocent, et appuyé du témoignage des clercs et des laïques de Chartres, qui se trouvèrent là, il prit le parti de se présenter, et de dire que ce serait être ambitieux de se déclarer digne de cette élévation; mais que si quelqu'un l'accusait de quelque crime, il était prêt de se justifier. Personne ne s'étant présenté, le concile ordonna que l'on envoierait des commissaires à Chartres, choisis par Vénilon, pour examiner l'élection de Burchard, en faire leur rapport, et ensuite l'ordonner.

Le quatrième donne ordre à Amaulry, archevêque de Tours, d'avoir soin de l'église du Mans, à cause qu'Adricus son évêque était affligé d'une paralysie.

Le cinquième dépose et relègue dans des monastères éloignés deux moines de l'abbaye de Saint-Médard, qui avaient conspiré pour faire sauver Pépin, autrefois roi d'Aquitaine, et neveu de Charles, rasé et enfermé dans cette abbaye.

Le sixième défend à Ragamfridus, diacre de l'église de Reims, qu'on accusait d'avoir fabriqué des édits sous le nom de l'empereur, de sortir de l'église de Reims qu'il ne se soit justifié.

Le septième ordonne qu'on propose au roi qu'il envoie des commissaires pour rétablir le service divin dans les monastères.

Le huitième est pour le prier qu'il laisse jouir les églises des priviléges qu'elles ont obtenus des princes.

Le neuvième ordonne que l'on paie à l'Église tout au moins la neuvième et dixième partie des biens qui lui ont appartenu autrefois, et qui n'avaient pu lui être restitués jusqu'à présent.

Le dixième défend qu'on tienne des audiences le dimanche et les fêtes solennelles.

Le onzième ordonne, sous peine d'excommunication, que personne ne défende ceux que les évêques punissent selon les lois de l'Église.

Le douzième ordonne que ceux qui ont commis des incestes ou d'autres crimes, seront amenés aux évêques par les juges publics, du consentement du roi Charles.

Le treizième défend de faire aucun échange des biens d'Eglise, sans la volonté du roi. (Reg. 21. Lab. 8. Hard. 5.) Le P. Mansi ajoute les canons suivans, comme appartenans à ce concile.

Le premier défend d'exercer aucun acte de juridiction contentieuse les jours de dimanches, de litanies, des Rogations, non plus que depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, et depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'à l'Epiphanie, si ce n'est pour quelque réconciliation.

Le second regarde la résidence des évêques, et le soin qu'ils doivent prendre de leur clergé.

Le troisième excommunie quiconque distrait de l'Église quelques oblations sans la permission de l'évêque (Le P. Mansi, Supplém. tom. 1, col. 929.)

Le quatrième concile fut tenu l'an 858. (*Ibid.*)

Le cinquième, l'an 861. (Hard. tom. 11.)

Le sixième, l'an 862, contre Baudouin, comte de Flandres, ravisseur de Judith, fille de Charles-le-Chauve. (Reg. 22. Lab. 8. Hard. 11.)

Le septième, la même année 862. Hincmar ayant fait arrêter Rothade, le déposa, le fit enfermer dans un monastère, et mit un autre évêque à sa place. (*Ibid.*)

Le huitième, l'an 866, dans l'affaire

de Vulfrad, évêque de Bourges, et sur les ordinations faites par Ebbon. (*Ibid.*)

Le neuvième, l'an 909, de Soissons ou de Trosly, village près de Soissons. Hérivée, archevêque de Reims, y présida, et l'on y fit quinze canons.

Le premier ordonne qu'on rende à l'Église, aux ecclésiastiques et aux moines, le respect qui leur est dû.

Le second est une exhortation au roi sur ses devoirs, et une leçon aux évêques et aux ecclésiastiques sur la fidélité qu'ils doivent aux rois.

Le troisième est sur la réforme des abus qui s'étaient glissés dans l'état monastique, et particulièrement sur ce que les abbayes étaient possédées par des laïques. On y ordonne que les abbés seront des personnes religieuses, sachant la discipline régulière, et que les moines et les religieuses vivront selon leur profession et leur règle. On y cite le canon du second concile de Tours, et de beaux passages de l'Écriture-Sainte, pour établir les règlemens qu'on y fait.

Le quatrième prononce anathème contre ceux qui s'emparent par violence, ou par quelqu'autre voie, des biens des églises.

Le cinquième porte la même peine contre ceux qui maltraitent ou persécutent les clercs.

Le sixième est contre ceux qui ne paient pas les dîmes et les autres revenus de l'église; et ce canon étend non-seulement la dîme aux fruits de la terre et aux produits des troupeaux, mais aussi aux choses que l'on gagne par son industrie et par son travail.

Le septième est contre les rapines et les voleries, et veut que, pour faire voir qu'on est repentant de son crime, on commence par restituer le bien qu'on a volé, et dont on s'est enrichi.

Le huitième est contre ceux qui enlèvent des filles ou des femmes, et contre les mariages incestueux.

Le neuvième fait défenses aux prêtres d'avoir des femmes chez eux.

Le dixième exhorte tous les chrétiens à vivre dans la chasteté.

Le onzième rapporte plusieurs beaux passages de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères, pour montrer l'obligation où l'on est d'observer les sermens qu'on a faits, et de ne pas être parjure.

Le douzième condamne les personnes colères qui se plaisent à faire des querelles et des procès.

Le treizième est contre les homicides et les menteurs.

Le quatorzième déteste l'abus, qui était alors commun, de piller les biens des évêques après leur mort. On y avertit les deux ou trois évêques les plus proches, quand ils ont appris la mort de leur confrère, de venir pour lui rendre les derniers devoirs.

Le quinzième contient une exhortation à tous les fidèles de s'abstenir du péché, et de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs.

Le dixième concile se tint l'an 941, sur les prétendans à l'église de Reims, savoir : Hugues et Artaud. Le premier y fut maintenu et sacré dans ce concile. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le onzième, l'an 1092, *contre* le trithéisme de Roscelin de Compiègne. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le douzième, l'an 1100, par Manassès, archevêque de Reims. On n'en a point les actes. (Le père Mansi, Supplém., tom. [illegible], col. 185.)

Le treizième, l'an 1115, contre Henri V, empereur, et pour obliger Godefroy, évêque d'Amiens, à rentrer dans son diocèse. (Reg. 26. Lab. 10. Hard. 6.)

Le quatorzième, l'an 1121, *contre* Abailard, qui fut obligé de brûler son livre de la Trinité, et de faire sa profession de foi. (*Ibid.*)

Le quinzième, l'an 1154 ou 1155, sur la paix de l'État. (Hard. 6.)

Le seizième, l'an 1201, sur le mariage de Philippe-Auguste, roi de France, avec Engeburge. (Lab. 11. Hard. 6.)

Le dix-septième, l'an 1455 ou 1456. Jean-Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, y présida, et l'on y ordonna l'exécution des décrets du concile

de Bâle. On y fit aussi quelques règlemens sur l'immunité des églises, et sur la réforme des monastères. (Lab. 13. Hard. 9.)

SISTÉRON, *Sistero, Sistaricum, Sequestro, Segustro* et *Segestero*, ville autrefois épiscopale, sous la métropole d'Aix en Provence, est situé en partie sur le penchant d'une montagne, et en partie dans la plaine, au confluent de la Buech et de la Durance, à dix-huit lieues au nord-est d'Aix, et à cent soixante-trois lieues de Paris. Cette ville est petite, mais régulièrement bâtie, bien peuplée et marchande; elle a une bonne citadelle. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à la Vierge, était composé de quatre dignités, de huit chanoines et de dix bénéficiers, dont deux faisaient les fonctions curiales. Il y avait deux communautés religieuses d'hommes et quatre de filles. Le diocèse avait cinquante paroisses. L'évêque jouissait de quinze mille livres de rente, et payait huit cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Evêques de Sistéron.

1. Chrysaphius siégeait en 452.

2. Jean Ier, en 509. Il confirma l'élection de saint Marius, abbé de Bévon, sous Gondebaud, roi de Bourgogne.

3. Valère souscrivit au concile d'Epaone en 517.

4. Avolus, aux conciles d'Orléans en 541 et 549. Il fut représenté à ce dernier par le prêtre Agécius.

5. Geniez, au quatrième concile de Paris en 573.

6. Pologronius ou Polychronius se trouva au second concile de Valence en 584, et envoya l'année suivante des députés au second concile de Mâcon.

7. Secondin siégea, dit-on, depuis l'an 619 jusqu'en 657.

8. Magnibert, depuis l'an 657 jusqu'en 718.

9. Amant, depuis l'an 718 jusqu'en 729 ou 730. Les Sarrasins ravagèrent peu de temps après la seconde Narbonnaise.

10. Vir-Magnus, jusqu'en 750.

11. Bon Ier, depuis l'an 752 jusqu'en 805.

12. Jean II, en 812.

13. Campanus, en 851 ou 852.

14. Bon II, en 867.

15. Vivence ou Vincent, mort en 881.

16. Eustorge siégea quarante-quatre ans, suivant Laurent Bureau, qui a écrit sur l'église de Sistéron et en a été aussi évêque, comme on verra ci-après, n° 62.

17. Arnoul succéda à Eustorge, et siégea quarante-un ans, suivant le même auteur. Du temps de ce prélat, on transféra le corps de saint Marius de Bévon, à Forcalquier. On croit que l'incursion des barbares donna lieu à cette translation.

18. Ursus vivait en 963.

19. Humbert, en 966.

20. Raoul, en 981.

21. Frondon ou Fronton, qui fonda le chapitre de Forcalquier avant 1030, suivant Jean Columbi, siégeait déjà en 1015, comme il paraît par une charte de cette année en faveur de la même église de Forcalquier. Jean Columbi, qui dit avoir vu cette charte, prétend que c'est le même Frondon à qui le pape Serge IV écrivit ainsi qu'aux autres évêques, et à Amalric, archevêque d'Aix.

22. Durand. Il est fait mention de ce prélat dans une chartre de l'an 1030, en faveur de l'église de Saint-Promasius de Forcalquier.

23. Pierre Ier céda la même année 1030, à Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille, un petit village appelé Orbazac, situé dans le comté de Nice. Il souscrivit en 1037 à une charte de Godefroi et Bertrand, comtes de Provence, en faveur du monastère de Clugny, et assista à la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille en 1049. Il eut pour compétiteur:

24. Gérald, qui se qualifiait évêque de Sistéron dès l'an 1031. On le trouve

aussi souscrit à quelques donations faites en faveur du monastère de Saint-Victor de Marseille par les comtes de Provence, en 1031 et 1044. Il céda lui-même à ce monastère l'église de Fontelance en 1035. Au reste, on ignore lequel des deux a été légitime évêque de Sistéron, Pierre ou Gérald. Jean Columbi paraît donner la préférence à Gérald.

25. Pierre II fut mis en possession du siége de Sistéron par des voies illicites. Jean Columbi dit que son père lui procura cet évêché à prix d'argent et à main armée. Bertrand II, évêque de Sistéron, qui est rapporté ci-après, nº 32, nous apprend que Pierre se démit ensuite de cette église, et qu'il fut fait évêque de Vaison.

Le siége de Sistéron vaqua dix-sept ans.

26. Gérald II, surnommé *Caprerius*, d'Oulx en Dauphiné, fut élu évêque de Sistéron dans un concile d'Avignon tenu par saint Hugues, abbé de Clugny, légat du pape, et fut envoyé au pape Nicolas II, pour être sacré. Il se rendit ensuite à son église avec des lettres de recommandation du pape, ce qui n'empêcha pas les habitans de Sistéron d'en agir très-mal à son égard, ne lui ayant pas seulement permis d'entrer dans la ville; mais, étant allé à Forcalquier, il y fut reçu avec joie et avec honneur. Il s'appliqua d'abord avec beaucoup de zèle aux fonctions épiscopales, et siégeait encore en 1074.

27. Charles succéda à Gérald.

28. Bertrand Ier siégeait en 1102 et 1105.

29. Gérald III, en 1110. Il assista au concile de Vienne en 1124.

30. Rambaud, de l'Ordre de Clugny, siégea jusqu'en 1143.

31. Pierre de Sabran, recommandable par sa naissance et plus encore par la pureté de ses mœurs, succéda à Rambaud en 1142 ou 1143. Les papes Eugène III et Adrien IV lui écrivirent pour lui offrir leur protection, le premier en 1152, et l'autre en 1157. Il est fait mention dans l'ancien *Gallia christiana* des voyages de dévotion et des pélerinages que ce prélat fit au Saint-Sépulcre. Il siégea jusqu'en 1169.

32. Bertrand II, prieur de la Chartreuse de Durbonne, fut élevé sur le siége de Sistéron en 1169. Il est parlé de lui avec éloge dans les registres de son église à cause de sa piété.

33. Bermond d'Anduse, chanoine de Maguelone, nommé le 2 novembre 1174, assista au concile de Latran en 1179.

34. Pons de Sabran siégeait avant l'an 1206.

35. Raoul, moine et puis abbé de Toulonet, Ordre de Cîteaux, au diocèse de Fréjus, siégea en 1216, et mourut au mois de décembre 1241.

36. Henri de Suse, célèbre docteur en droit, était archiprêtre d'Embrun quand il fut fait évêque de Sistéron en 1241. Il fut présent à la donation que Béatrix, comtesse de Provence, fit de la Sainte-Baume aux dominicains, en 1248. Il fut transféré à l'archevêché d'Embrun vers l'an 1250, et devint cardinal-évêque d'Ostie en 1263. *Voy.* Archevêques d'Embrun.

37. Umbert ou Imbert, de l'Ordre des frères-prêcheurs, élu le 25 juillet 1251, siégeait encore en 1254.

38. Alain ou Jean Alain, Parisien, en 1257, mort en 1277. Le prévôt et le chapitre d'Aix l'avaient postulé pour archevêque vers l'an 1271; mais Grégoire X le croyant nécessaire à l'église de Sistéron, nomma à celle d'Aix un autre prélat appelé Grimerius.

39. Pierre Girardi ou Giraudi, prévôt de Riez, élu le 29 novembre 1277, fut présent à la translation des reliques de sainte Magdeleine en 1281, au concile de Riez en 1286, et mourut en 1291.

40. Pierre d'Alamon, religieux de l'Ordre des frères-prêcheurs, l'un de ceux qui suivirent toujours Charles, prince de Salerne, fils de Charles Ier, roi de Sicile, et comte de Provence, même dans sa captivité. C'est peut-être en récompense des services rendus à ce prince, qu'il obtint l'évêché de Sistéron. Pierre d'Alamon gou-

verna cette église avec beaucoup d'édification jusqu'au 1er août qu'il mourut, suivant Laurent Bureau, dans son Livre vert, ce qui n'est cependant pas sans difficulté; car il est fait mention dans Bernard Guidonis d'un évêque de Sistéron, nommé Pierre de Roy, lequel se trouvait à Aix lorsque Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, donna une châsse fort riche avec des reliques aux dominicains, pour lesquels ce prince faisait alors bâtir un couvent. Ce Pierre de Roy est peut-être le même que Pierre d'Alamon. *De Roy* était apparemment le nom de sa famille, et celui d'Alamon lui venait de quelque terre seigneuriale. Il peut se faire aussi qu'il y ait eu successivement sur le siége de Sistéron deux évêques sous le nom de Pierre, dont l'un surnommé *d'Alamon*, et l'autre *de Roy*.

41. Jacques Gantelmi siégea six ans.

42. Rostagne Ier, en 1309.

43. Raimond d'Oppède, élu par les chanoines de Sistéron et ceux de Forcalquier le 10 août 1310, assista au concile de Saint-Ruf près d'Avignon en 1326.

44. Rostagne II succéda à Raimond en 1326. Il assista au concile des trois provinces tenu à Saint-Ruf en 1337.

45. Pierre Avogradi ou Avogadri, de Verceil, de l'Ordre des frères-prêcheurs, passa de l'évêché d'Albe en Piémont à celui de Sistéron en 1349.

46. Gérard IV vivait en 1363.

47. Pierre, en 1364.

48. Bertaud, en 1365.

49. Gérard V assista au concile d'Apt la même année 1365, et mourut en 1367. C'est peut-être le même que Gérard IV; il faudrait dans ce cas là rejeter Pierre et Bertaud comme évêques seulement de nom.

50. Rainulfe de Monteruc ou de Monterac, de Limoges, neveu du pape Innocent VI, siégea en 1370. Urbain VI le fit cardinal du titre de sainte Pudentienne en 1378. Il mourut à Rome le 15 août 1382. Jean Columbi dit que Rainulfe, dans les lettres d'Urbain V, qui l'instituent évêque de Sistéron, est appelé *Borse*, au lieu qu'on le trouve sous le nom de Monteruc dans les registres de cette église. Borse était apparemment son nom de famille, et Monteruc celui du lieu de sa naissance. D'autres l'appellent aussi *De Gorse*.

51. Artaud gouvernait la même église en 1382. Il bénit le cimetière des observantins de Manosque en 1387.

52. Robert du Four, en 1400 et 1436.

53. Mitre Ier fut député au concile de Ferrare en 1348, par René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar, etc.

54. Galcher de Forcalquier, protonotaire apostolique et référendaire du pape, fut placé sur le siége de Sistéron le 5 février 1441.

55. Raimond était au concile de Bâle en 1442.

56. Charles siégeait en 1446 et 1448.

57. Mitre II ou Mutius Gastinelly, d'Aix.

58. Jacques du Pont, Lorrain, écolâtre de l'église de Toul, nommé à la recommandation de René, duc d'Anjou et de Lorraine, comte de Provence, siégeait en 1458 et 1461.

59. André de Placenda ou de Place, ou de Fontana, Piémontais, abbé de Lérins, élevé à l'épiscopat en 1464, se démit en 1477.

60. Jean Esquenarti ou Esquenart, docteur en médecine, du Mans, devint évêque de Sistéron à la recommandation de René, roi de Sicile. Il siégeait en 1477 et 1487. Il assista cette année à l'assemblée des états de Provence. C'était un prélat très-zélé et très-édifiant.

61. Thibaud de la Tour, fut élu en 1492 par le chapitre de Sistéron. Les chanoines de Forcalquier n'ayant pas été appelés à l'élection, s'y opposèrent d'abord, mais ils donnèrent ensuite leur consentement. Cette même année 1492, Claude d'Aussonville, moine de Saint-Victor de Marseille, reçut ses provisions pour le même évêché de Sistéron. On croit cependant qu'il ne siégea point, et que l'é-

lection de Thibaud, mort au mois de juillet 1499, prévalut.

62. Laurent Bureau, de Dijon, de l'Ordre des carmes, docteur de Paris et l'un des plus habiles prédicateurs de son temps, confesseur des rois Charles VIII et Louis XII, provincial de la province de Narbonne, succéda à Thibaud dans l'évêché de Sistéron le 11 juillet 1499. Le roi et le pape le commirent en 1501 avec Thomas Pascal, official d'Orléans, pour informer sur la conduite des Vaudois du Dauphiné. Il se déchargea l'année suivante du gouvernement de son église sur l'évêque de Die, à cause des affaires auxquelles il fut employé par la cour de France; il s'était aussi démis auparavant de la charge de provincial que le pape lui avait permis d'exercer même après son élévation à l'épiscopat. Il mourut à Blois le 5 juillet 1504 à son retour d'Allemagne, où il avait été envoyé la même année en qualité de nonce vers l'empereur Maximilien. Ce prélat composa divers ouvrages, entre autres l'Eliade ou les louanges du prophète Elie, et un Traité des hommes illustres de son Ordre. Il fit aussi rédiger en un volume toutes les anciennes chartes de son église. On voit à la tête de ce volume une succession chronologique des évêques de Sistéron.

63. Pierre Filleul, premier président de la chambre des comptes de Paris, gouverneur de la même ville et de l'Ile de France, était déjà évêque de Sistéron au mois de septembre 1504. Il assista, comme légat du pape Jules II, avec Charles de Carreto, marquis de Final, à l'alliance qui fut conclue à Blois entre Maximilien Ier, roi des Romains, et Louis XII, roi de France, contre les Vénitiens. Il fut chargé ensuite de différentes négociations entre le même Jules II et le roi de France Louis XII. Il passa à l'archevêché d'Aix en 1508.

64. François d'Inteville, nommé en 1508, transféré à Auxerre en 1514.

65. Claude de Louvain, de Soissons, succéda en 1514, et mourut en 1519.

66. Michel de Savoye, nommé par Léon X, à la demande de François Ier, roi de France, mourut au mois de décembre 1522.

67. Claude de Haussonville, d'une famille noble de Lorraine, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, fut élevé sur le siége de Sistéron après la mort de Michel de Savoie. Il fut élu le 30 décembre 1522 par les chanoines de Sistéron et de Forcalquier, et confirmé ensuite par Clément VII. Il fit beaucoup de réparations à son église, et mourut à Lyon le 31 août 1531. Après sa mort, les chanoines élurent unanimement, le 4 septembre de la même année, Chérubin de Orsaria, aumônier de la reine, pour remplir le siége de Sistéron, mais le roi en présenta un autre au pape en vertu du concordat, savoir :

68. André de Narbonne, qui siégea cette année 1531, et vivait encore en 1539.

69. Albin de Rochechouard, fils d'Aiméric, seigneur de Mortemar, et de Jeanne de Rochechouard, de Tonnay-Charente, était déjà évêque de Sisteron le 16 décembre 1543, mais il ne vit jamais son église.

70. Aimeri de Rochechouard, frère ou neveu du précédent, lui succéda dans cet évêché : il le gouvernait encore en 1576. De son temps, les religionnaires firent beaucoup de mal à l'église de Sistéron. Ils détruisirent plusieurs autels, brûlèrent ou déchirèrent les chartes et un grand nombre de livres, tant manuscrits qu'imprimés, etc.

71. Antoine de Cuppis, d'Asti en Piémont, aumônier de Henri III, roi de France, nommé à l'évêché de Sistéron en 1580, suivant Jean Columbi, ou en 1584, suivant d'autres, assista au concile d'Aix en 1585. Il se démit en 1606, et se retira à Turin, où il s'exerça le reste de sa vie dans des œuvres de charité.

72. Toussaint de Glandèves, de Marseille, des seigneurs de Cuge, sacré au mois de juillet 1606, assista au concile d'Aix en 1612, à l'assem-

blée générale des États du royaume en 1614, et aux assemblées du clergé de 1625 et 1641. Il mourut le 17 janvier 1648.

73. Antoine d'Arbaut de Matheron, seigneur de Bargemon, fils de Jean-Baptiste d'Arbaut de Matheron, seigneur de Peinier, et d'Anne de Rochas, dame d'Eiglum, était prévôt de la métropole d'Aix, grand-vicaire et official de cet archevêché, quand il fut nommé au siége de Sistéron le 17 juillet 1648. Il fut sacré à Aix le 6 février 1649, assista aux assemblées du clergé de France en 1650 et 1656, et mourut le 26 mai 1666. Jean Columbi en parle comme d'un prélat d'un grand génie et fort savant.

74. Michel Poncet, docteur de Sorbonne, abbé d'Airvaux, aumônier du roi, promoteur du clergé de France, nommé au mois de mai 1667, et sacré la même année à Paris dans l'église de la Sorbonne, passa à l'archevêché de Bourges en 1674.

75. Jacques Potiers de Novion succéda en 1677. Il prit possession en 1677, et en 1680 fut nommé à l'évêché de Fréjus; mais, avant qu'il eût reçu ses bulles pour cette église, il fut transféré à celle d'Evreux.

76. Louis de Thomassin, neveu du célèbre père Thomassin, de l'Oratoire, et coadjuteur d'Antoine Godeau, évêque de Vence, nommé à l'évêché de Sistéron en 1680, prit possession au mois de décembre 1682. Il fonda deux séminaires, l'un à Manosque et l'autre à Lurs, et établit des prêtres de la mission à Sistéron. Il fit beaucoup de bien à son église, et siégea avec édification jusqu'au 13 juillet 1718, qu'il mourut. (*Gallia Christ.*, tom. 1, *nov. edit.*)

77. Pierre-François Lafiteau, jésuite, né à Bordeaux en 1685, sacré à Rome le 10 mars 1720. *Voyez* LAFITEAU.

78. Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, né dans le diocèse d'Arles en 1732, sacré évêque de Sistéron le 30 septembre 1764, transféré à Nevers en 1789.

79. François de Bovet, sacré évêque de Sistéron en 1789, se démit en 1801, époque à laquelle ce siége fut supprimé.

STRASBOURG, *Argentoratum* ou *Strasburgum*, ville épiscopale, autrefois sous la métropole de Mayence, aujourd'hui sous celle de Besançon, et ancienne capitale de toute l'Alsace, est dans une agréable situation, sur la rivière d'Ill, qui la traverse, près du Rhin, dont les deux rives sont réunies en cet endroit par un grand pont. Elle est défendue par une très-forte citadelle. C'était autrefois une des principales villes impériales; c'est aujourd'hui le chef-lieu du département du Bas-Rhin et l'une des plus importantes villes de France, grande, riche, belle, marchande, très-bien fortifiée et très-peuplée. C'est l'entrepôt du commerce de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, et l'on y compte près de quatre-vingt mille habitans. Elle avait embrassé le luthéranisme depuis l'an 1529: lorsque le roi Louis XIV la soumit en 1681, ce prince rétablit dans la cathédrale l'exercice de la religion catholique, qui y avait été aboli. Le chapitre de cette église était composé autrefois de vingt-quatre chanoines, issus de la plus haute noblesse, dont ils faisaient preuve de seize quartiers; savoir, douze dits *capitulaires*, qui composaient proprement le chapitre et qui élisaient l'évêque, et douze autres appelés *domiciliers* ou *domiciliaires*, qui succédaient aux capitulaires par ancienneté. Il consiste aujourd'hui en neuf chanoines; l'évêque est assisté en ce moment, par trois vicaires-généraux. L'église cathédrale de Notre-Dame de Strasbourg, appelée le Munster, est une des plus belles de l'Europe; on a employé près de trois siècles à la bâtir. La grande horloge, qui fait l'admiration des curieux, est placée dans un des côtés de cette église. Le clocher, terminé en pyramide et percé à jour, a cinq cent soixante-quatorze pieds de hauteur, et on y monte par six cent trente-cinq degrés.

Outre la cathédrale, il y avait deux

collégiales à Strasbourg, savoir, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Pierre-le-Vieux. Les chanoines de ces chapitres occupaient le chœur, et les luthériens la nef dans les deux églises. Il y avait une troisième collégiale qui fut rendue aux catholiques en 1686; c'est celle de Tous-les-Saints, située dans un des faubourgs. Les catholiques avaient encore six paroisses et six communautés religieuses, trois d'hommes, savoir les chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, les jésuites, qui avaient un collége avec le séminaire épiscopal, les capucins; et trois de filles, savoir, les dominicaines, la Visitation et la Congrégation. Il y avait aussi une université composée de quatre facultés. Les jésuites enseignaient la théologie aux catholiques; les professeurs des autres facultés étaient pris indifféremment parmi les catholiques et les protestans.

Le diocèse de Strasbourg s'étendait au-delà et en-deçà du Rhin. Comme le luthéranisme avait fait beaucoup de progrès, il n'y restait plus que deux cent douze paroisses catholiques en-deçà du Rhin, et soixante sept au-delà, en tout deux cents soixante-dix-neuf, qui avaient sous elles deux cent cinquante-six succursales: toutes celles qui sont en-deça du Rhin étaient soumises à la France. Maintenant ce diocèse, qui comprend les départemens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, renferme soixante-huit cures, cinq cent quatre-vingt-trois succursales et cent vingt-deux vicariats. Deux congrégations religieuses y ont chacune un établissement.

Evêques de Strasbourg.

1. Saint Amand, apôtre d'Alsace, fut le premier évêque de Strasbourg, qui jusqu'alors avait été sous le diocèse de Metz. Il assista l'an 346 au concile de Cologne. Il ne faut pas le confondre avec saint Amand, évêque de Maestricht, qui ne vécut que dans le septième siècle.

2. Justin.
3. Saint Maximin.
4. Valentin.
5. Solarius.
6. Biulphe ou Giulphe.
7. Magnus.
8. Garrin.
9. Landebert.
10. Rodobald.
11. Magnebert.
12. Labiolus.
13. Gondoalde.
14. Aldus.
15. Gando.
16. Utho ou Othon.
17. Ansoalde.
18. Rotaire, mort l'an 641.

19. Saint Arbogaste, guérit miraculeusement par ses prières le prince Sigismond, fils de Dagobert, roi de France, qui avait été blessé à la chasse par un sanglier, près d'Eberheim-Munster. Ce fut pour ce sujet que Dagobert donna tant de biens à l'évêché de Strasbourg, dont il est censé le fondateur. Arbogaste mourut en 668.

20. Saint Florent, Écossais, moine et disciple de saint Hidulphe, mourut vers l'an 680.

21. Wicgerne mourut vers l'an 685.

22. Wandelfrid, mort vers l'an 690.

23. Hildolphe, fils du palatin de Trèves.

24. Heddon, issu des comtes d'Alsace et de Habsbourg, auparavant abbé de Reichenaw, devint évêque l'an 734. Il fonda une abbaye de bénédictins à Eberheim-Munster, et mourut en 779.

25. Saint Remi, autrement dit *Bénigne*, abbé de Munster en Grégorienta1, mort vers l'an 803.

26. Ratton ou Recho, aussi abbé dudit Munster, mort vers l'an 812.

27. Uthon, natif de Strasbourg, mort vers l'an 821.

28. Erlehard, mort en 828.

29. Adalogue fonda une abbaye de bénédictins en l'honneur de saint Thomas. Cette abbaye devint ensuite collégiale. Adologue mourut vers l'an 840.

30. Bernold, mort en 847.
31. Uthon, mort vers l'an 856.
32. Radold Ier, mort vers l'an 864.
33. Grimold, mort vers l'an 871.
34. Radold II, mort vers l'an 878.
35. Regenhard, mort vers l'an 890.
36. Waldran, Bavarois, mort en 906.
37. Otbert fut assassiné par ses sujets l'an 914.
38. Godefroi, neveu de l'empereur Charles-le-Gros, mourut après deux mois d'épiscopat.
39. Ricuin, issu des ducs de Lorraine, mourut en 918.
40. Ruthard, ayant eu part à une conspiration contre l'empereur Othon Ier, fut relégué pendant onze ans dans l'abbaye de Corwey, puis, étant rentré en grâce, il mourut en 950.
41. Uthon, issu des Landgraves d'Alsace, mourut en 965.
42. Erckembald, d'Altrich, mourut vers l'an 970.
43. Balde, mort l'an 979.
44. Wilderard, issu des ducs de Saxe.
45. Alewic, comte de Sultz, moine et abbé de Reichenaw, mourut en 1003.
46. Werner, comte d'Altembourg, fut envoyé par l'empereur Conrard II en ambassade vers l'empereur des Grecs à Constantinople, où il mourut en 1028.
47. Guillaume, fils d'Othon, duc de Bavière, et frère du pape Grégoire V, fonda le chapitre de Saint-Pierre le jeune à Strasbourg, et mourut en 1047.
48. Herrand ou Hetzelon, prévôt de la cathédrale de Spire, fut nommé à l'évêché de Strasbourg par l'empereur Henri III, et mourut en 1066.
49. Wernher, comte de Habsbourg, tomba mort de son cheval en 1079, lorsqu'il était en chemin pour aller détruire l'abbaye de Hirsaughen.
50. Thibaud, mort en 1084.
51. Otthon, baron de Wiblinghen, fut nommé par l'empereur Henri IV en 1084. Il fit le voyage de la Terre-Sainte l'an 1099 avec Godefroi de Bouillon, et mourut après son retour, l'an 1100.
52. Baudouin mourut dans la même année 1100.
53. Conon fut déposé en 1123.
54. Brunon fut aussi déposé l'an 1131, dans un concile tenu à Mayence.
55. Gébéhard, mort l'an 1144.
56. Burcard, mort l'an 1161.
57. Rudolphe fut déposé l'an 1179, par le pape Alexandre III, au concile de Latran, pour crime de simonie.
58. Conrard Wenceslas, comte de Geroltseck, mourut l'an 1180.
59. Henri de Winstingen ou d'Altemberg, mourut l'an 1190.
60. Conrard de Lyne et d'Hunenbourg, mourut l'an 1202.
61. Henri de Weringen fit brûler en un jour quatre-vingts hérétiques à Strasbourg. Il mourut l'an 1223.
62. Berthold de Tecke, mort l'an 1244.
63. Henri de Stahelecke, mort en 1260.
64. Gaulthier, comte de Gerotzeck, mourut l'an 1263, après avoir eu des guerres continuelles contre les habitans de Strasbourg.
65. Henri, comte de Gerotzeck, chantre de la cathédrale, avait été fort contraire à son prédécesseur et cousin. Il mourut en 1273.
66. Conrard, landgrave de Leichtemberg, fit commencer l'an 1257 la tour de sa cathédrale, qui passe pour une des merveilles de l'Europe. Il fut tué par un boucher l'an 1299, pendant qu'il assiégeait la ville de Fribourg.
67. Frédéric, landgrave de Leichtemberg, frère de Conrard, et grand prévôt de Strasbourg, mourut l'an 1306.
68. Jean d'Ochsensteyn et de Dierheim, chancelier, et parent d'Albert de Bavière, roi des Romains, était évêque d'Aicstadt et écolâtre de Strasbourg, lorsqu'il obtint l'évêché de cette ville du pape Clément V. Les capitulaires étaient alors divisés dans leur élection en quatre partis différens. Jean mourut l'an 1328.

69. Berthauld de Bucheck, chevalier de l'Ordre Teutonique, auparavant évêque de Spire, mourut l'an 1353.

70. Jean, landgrave de Leichtemberg, grand-prévôt de Strasbourg, joignit à son évêché le landgraviat d'Alsace, et mourut l'an 1365.

71. Jean de Luxembourg, comte de Saint-Paul et de Ligny, neveu de l'empereur Charles IV, fut nommé à cet évêché l'an 1365, à cause que les chanoines n'avaient pas pu s'accorder dans leur élection. En 1371, il devint archevêque de Mayence : mais il mourut empoisonné deux ans après.

72. Lambert, comte de Buren, né dans l'Alsace, premièrement religieux bénédictin dans l'abbaye de Neuweillers, ensuite abbé de Gengembach en Alsace, et chancelier de l'empereur Charles IV, devint évêque de Brixen l'an 1350, puis de Spire en 1363, de Strasbourg en 1373, et trois ans après de Bamberg. Il quitta enfin cet évêché l'an 1398, pour finir ses jours en repos dans son abbaye de Gengembach.

73. Frédéric, comte de Brackenheim, devint évêque de Strasbourg en 1376, pendant qu'une partie des chanoines avait élu Jean d'Ochsensteyn, grand-doyen de Strasbourg, et l'autre, Georges de Veldentz, écolâtre. Le pape collateur cassa leur élection, et nomma Frédéric, qui passa à l'évêché de Bâle en 1391, et deux ans après à celui d'Utrecht, où il mourut en 1423.

74. Burchard de Luezlsteyn, grand-prévôt de Strasbourg, fut élu l'an 1391 ; trois ans après il quitta l'évêché, et se maria par dispense du pape.

75. Guillaume, seigneur de Diest en Brabant, après avoir prétendu à l'évêché d'Utrecht, obtint celui de Strasbourg l'an 1394 du pape Boniface IX. Il ne prit point les ordres, et fut mis en prison par ses sujets, sous prétexte qu'il vendait les biens de son église. Le chapitre élut cependant pour évêque Louis, comte de Thierstein, abbé d'Einsild, de l'Ordre de Saint-Benoît en Suisse. Mais le concile de Constance fit délivrer Guillaume en 1415, et excommunia ses adversaires. Il mourut en 1439.

76. Conrard de Busnang, chanoine-cellerier de la cathédrale, résigna, l'an 1449, en faveur de Robert de Bavière, mais retint l'administration de quelques terres de l'évêché. Il mourut en 1471.

77. Robert, fils d'Étienne, duc de Bavière, ne fut jamais sacré, et mourut en 1478.

78. Albert, fils d'Otthon, duc de Bavière, grand prévôt de Strasbourg, succéda à son cousin, et mourut en 1506.

79. Guillaume, comte de Honsteyn, chanoine de Strasbourg, coustre et grand-vicaire de Mayence, fut élu en 1506. Il fut chassé de son évêché en 1529 par ceux de Strasbourg, qui embrassèrent le luthéranisme; puis, s'étant retiré à Saverne, il y mourut en 1541.

80. Érasme, baron de Lympurg, se trouva au concile de Trente. Il mourut en 1568.

81. Jean, comte de Manderscheyd, chanoine de Cologne et de Strasbourg, mourut en 1592.

82. Charles de Lorraine, cardinal, fut choisi par les chanoines catholiques de Strasbourg, pendant que les protestans élurent Jean-Georges, marquis de Brandebourg, fils de l'électeur de ce nom. Cette double élection causa entre les catholiques et les protestans une sanglante guerre, qui fut enfin terminée en 1602 par l'arbitrage de l'empereur Rodolphe II, qui confirma l'évêché de Strasbourg au cardinal de Lorraine, et fit donner une grosse somme d'argent au prince de Brandebourg. Le cardinal de Lorraine était aussi évêque de Metz depuis l'an 1575, abbé de Gorze et de Saint-Victor de Paris, et primat de Nancy. Il mourut le 27 novembre 1607.

83. Léopold, archiduc d'Autriche et de Tyrol, frère de l'empereur Ferdinand II, fut aussi évêque de Passau dès l'an 1596, et de Brixen depuis

l'an 1615. Il quitta ses bénéfices l'an 1627, pour épouser Claudine de Médicis, dont il eut Ferdinand-Charles, archiduc d'Autriche, comte du Tyrol. Il mourut en 1632.

84. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II et d'Anne-Marie de Bavière, naquit à Neustadt l'an 1614. Il fut élu évêque de Strasbourg l'an 1627, et il obtint encore les évêchés de Passau, de Breslau, d'Olmutz et de Halberstadt, les abbayes de Hircsfeld, de Morbach et de Ludern en Alsace, et la grande-maîtrise de l'Ordre Teutonique, l'an 1640. Il fut aussi gouverneur des Pays-Bas et chevalier de la Toison d'or. Il mourut en 1662 à Vienne.

85. François Égon, landgrave de Furstemberg, chanoine de Cologne, prévôt de la cathédrale de Hildesheim et de Saint-Géréon à Cologne, abbé de Morbach, de Ludern, de Stavelo, de Malmédy et de Notre-Dame à Maestricht. Il fut élu évêque de Strasbourg le 29 janvier 1663, et remis en possession de sa ville épiscopale l'an 1681 par Louis XIV. Il mourut le 1er avril 1682.

86. Guillaume Égon, landgrave de Furstemberg, fut élu évêque successeur de son frère le 8 janvier 1683. Il fut grand-doyen de Cologne, et premier ministre de l'électeur Maximilien-Henri, dont il fut élu coadjuteur en 1688. Il fut aussi abbé de Stavelo et de Malmédy, de Saint-Germain-des-Prés à Paris, de Gorze en Lorraine, de Saint-Évroul près d'Évreux, de Saint-Vincent de Laon, de Barbeaux et de Fécamp, et prélat commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Paris le 10 avril 1704, âgé de soixante-quinze ans. (Hist. eccl. d'Allemagne, tom. 1.)

87. Armand Gaston de Rohan de Soubise, docteur de la maison et société de Sorbonne, l'un des quarante de l'Académie française, et honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, fut sacré coadjuteur du cardinal de Furstemberg, sous le titre d'évêque de Tibériade, le 30 janvier 1701, et lui succéda en 1704. Il fut fait cardinal le 8 mai 1712, grand-aumônier de France le 10 juin 1713, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit et proviseur de Sorbonne. Il eut part à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, et se distingua par la douceur de son caractère, par son affabilité et les autres vertus sociales. Il mourut à Paris le 19 juillet 1749. On a de cet illustre prélat des Lettres, des Mandemens, des Instructions pastorales et le Rituel de Strasbourg. Le père Louis-Antoine Cuny prononça son oraison funèbre.

88. Armand de Rohan de Soubise, connu sous le nom d'*abbé de Vantadour* et de *cardinal de Soubise*, neveu du précédent, fut prieur de Sorbonne, recteur de l'université de Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et l'un des quarante de l'académie française. Il mourut à Saverne le 28 juin 1756.

89. Louis-Constantin de Rohan-Guéméné-Montbazon, dit *le prince Constantin*, septième fils de Charles de Rohan, duc de Montbazon, et de Charlotte-Elisabeth de Cochefilet, fut nommé premier aumônier du roi en 1748, et évêque de Strasbourg en 1756. Il a eu pour coadjuteur le prince Louis de Rohan.

90. Jean-Pierre Saurine, nommé à l'évêché de Strasbourg en 1803, mort le 9 mai 1813.

91. Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croï, sacré évêque le 9 janvier 1820, nommé grand-aumônier de France, transféré à l'archevêché de Reims le 4 juin 1823, a été fait cardinal et commandeur des ordres du roi.

92. Claude-Marie-Paul Tharin, né à Besançon le 24 octobre 1787, sacré le 8 juin 1824, nommé précepteur de S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, a donné la démission de son siége en 1827.

TARBES, *Tarba*, *Tarba Bigerrionum*, *Turba* et *Castrum Bigorræ*, ville

épiscopale sous la métropole d'Auch, ancienne capitale du Bigorre, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département des Hautes-Pyrénées, est située dans une belle plaine, auprès de l'Adour, à dix ou douze lieues des frontières d'Espagne, et à cent quatre-vingt-douze de Paris. Elle est partagée en cité et en bourg. La première, qui est l'ancien *Castrum bigorrense*, et qui n'est connue sous le nom de *Tarbes* que depuis le sixième siècle, appartenait à l'évêque. La cathédrale de cet évêché, érigé dans le cinquième siècle, et qui comprend aujourd'hui le département des Hautes-Pyrénées, est sous l'invocation de Notre-Dame de la Nativité. Son chapitre, composé autrefois de neuf dignités, de quatorze chanoines et de douze semi-prébendés, consiste aujourd'hui en neuf chanoines. L'évêque est assisté en ce moment par deux vicaires-généraux. Il y avait en outre dans la ville de Tarbes quatre maisons religieuses, sans compter les Pères de la doctrine chrétienne, qui avaient le collége et le séminaire. Le diocèse, qui contenait cent cinquante paroisses, renferme maintenant vingt-six cures, deux cent six succursales et soixante-quinze vicariats. L'évêque jouissait de vingt-deux mille livres de revenu, et payait douze cents florins pour ses bulles.

Evêques de Tarbes.

1. Saint Justin. Quoiqu'on ne puisse assurer avec certitude que ce saint ait jeté les premières semences de la foi dans le champ mystique de cette église, on ne peut guère douter qu'il n'en ait été le premier évêque, vu la façon dont un ancien martyrologe attribué à saint Jérôme en fait mention.

2. Evre est connu pour évêque de cette église, par la souscription faite de sa part au concile d'Agde en 506. On ne voit point de preuve équivalente pour accorder ici un rang à Antomaire, non plus qu'à Sanage et à Nibride, rapportés par quelques auteurs.

3. Julien assista au quatrième concile d'Orléans en 541.

4. Amélie Ier se trouva au concile de Brennes en 580, et souscrivit au moins au second concile de Mâcon, tenu en 585.

5. Saint Fauste est connu par la Vie de saint Licère, son disciple, publiée par le P. Labbe; mais on ne peut assurer comme indubitable tout ce que rapportent de lui les légendes.

6. Sarstone est cité dans l'inscription d'une lettre du pape Jean VIII, adressée à l'archevêque d'Auch et à ses suffragans en 878.

7. Amélie II présida à cette église vers l'an 1000.

8. Bernard Ier est cité comme évêque de Tarbes dans une charte de l'an 1009.

9. Richard se trouve décoré de la même dignité dans un acte du 22 août 1036.

10. Héracle, de la maison des comtes de Bigorre, assista au concile de Toulouse en 1056, et à celui de Jacca en Espagne en 1060, ainsi qu'à la dédicace du monastère de Moissy, en 1063.

11. Ponce Ier paraît, à la vérité, avoir été déposé de cet évêché en 1073, mais seulement pour avoir communiqué avec un excommunié, et non pas, comme on le veut dire, pour avoir consenti, par une flatterie aussi lâche qu'intéressée, au mariage du vicomte de Béarn avec la comtesse de Bigorre, qui d'ailleurs ne semble avoir été déclaré nul par aucun jugement ecclésiastique. On croit qu'il mourut en 1080.

12. Hugues Ier est compté parmi les pères du concile de Bordeaux en 1080. Il mourut ou abdiqua peu après.

13. Dodon ou Odon conseilla en 1087 au comte de Centulle de donner le soin de l'abbaye de Saint-Sévère dans le Rustan à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et assista au concile de Plaisance en 1095.

14. Bernard II est connu pour évêque de Tarbes par une charte de l'an 1096.

15. Ponce II est cité comme évêque de Tarbes dans les archives du monastère de la Réole, à l'an 1103.

16. Guillaume I[er] fut invité au concile de Reims par Guillaume, archevêque d'Auch en 1131, et gouverna ce diocèse jusqu'en 1141.

17. Bernard III de Montesquiou, était déjà évêque de Tarbes en 1141. Il transigea avec les abbés de Rustan et de Barbazane en 1145, et vivait encore, dit une charte du prieuré de Madiran, en 1175.

18. Arnauld-Guillaume I[er] d'Oson fut élevé à l'épiscopat en 1177, et assista au concile de Latran en 1179.

19. Arnauld-Guillaume II de Biran était déjà évêque de Tarbes en 1200, peut-être même plusieurs années auparavant. On le dit avoir été présent à la transaction d'entre l'évêque d'Agen et Simon, seigneur de Montfort, en 1217. Il conféra en 1224 l'église de Sainte-Quiterie, de Haute-Rive, à Pierre de Serre, religieux prémontré.

20. Amanève de Grésinhac. Les archives de la Grande-Forêt le placent sur ce siége en 1224, et celles de Sainte-Croix de Bordeaux en 1225.

21. Hugues II de Pardaillan eut, presque au commencement de son épiscopat, en 1227, un différend avec l'abbé de la Chaise-Dieu, Ordre de Prémontré, qui fut terminé par arbitrage, en faveur de l'abbé, le 2 mai de cette même année. Il mourut le 19 février 1244.

22. Arnauld III de Raimond, de l'illustre famille de Coadrase, remplissait ce siége en 1250. Il est encore fait mention de lui en 1256 et 1257.

23. Arnauld IV de Miossens est rappelé comme évêque de Tarbes dans des actes de 1260 et 1267.

24. Raimond-Arnauld de Coadrase est cité présent avec son métropolitain et les autres évêques de la province à l'acte d'émancipation de Constance, fille de Gaston, vicomte de Béarn. Il assista encore à plusieurs conseils au sujet des affaires de cette dame, et spécialement en 1292. Il est encore rappelé par les archives de Saint-Pavin en 1306; mais ce siége était vacant en 1308.

25. Gérauld Doucet ou Doset occupait ce siége en 1308; mais il était déjà mort, ce semble, en 1313 ou 1314.

26. Guillaume II de Lantal était abbé du monastère de Saint-Pierre-de-Lesas, lorsqu'il fut fait évêque de Tarbes en 1316. Il assista en 1329 au concile de sa province, et, après avoir contribué de toutes ses forces à ce que l'office divin fût célébré avec décence dans ce diocèse, il fut transféré au siége d'Agde.

27. Pierre-Raimond de Montbrun se montra aussi bienfaisant envers son chapitre qu'avait fait son prédécesseur. Il occupait encore ce siége en 1353, mais on ignore le temps de son exaltation.

28. Guillaume III, qu'on croit avoir été fait évêque de Tarbes par Innocent VI en 1355, y mourut probablement en 1361.

29. Raimond II est appelé dans une charte du monastère de la Réole, au 8 juillet 1362, comme évêque de Tarbes.

30. Bernard III. On le trouve nommé évêque de cette église dans deux actes, l'un de 1363, l'autre de 1365. Il est aussi compté entre les prélats qui assistèrent au concile de Lavaur en 1368. Il mourut en 1374.

31. Gaillard de Coadrase paraît, par différens actes, avoir gouverné cette église depuis l'an 1374 jusqu'en 1392.

32. Regnauld de Foix présidait à cette église dès l'an 1392.

33. Adelbert. Il paraît, par un ancien catalogue, qu'il occupait ce siége en 1399.

On apprend d'une charte de Saint-Savin, qu'il était vacant en 1400. Il paraît, par les archives du même lieu, que Pierre, archevêque d'Auch, administra ce diocèse depuis l'an 1400 jusqu'en 1407.

34. Chrétien est rappelé aussi par une charte de Saint-Savin en 1406, et par une autre de 1407.

35. Bernard IV présida à cette

église dans les années 1408, 1410 et 1416.

36. Hommebon d'Armagnac est reconnu pour évêque de Tarbes par les archives de Saint-Savin en 1422. Il se retira en 1427 au monastère de Saint-Pierre du Génestan, et il paraît qu'il y mourut avant le mois de juin de cette année.

37. Raimond de Bernard présidait à cette église en 1428, selon Isnard et MM. de Sainte-Marthe.

38. Jean fut évêque de Tarbes, selon les mêmes auteurs, en 1432 et 1434, et était mort en 1439, selon les registres de Saint-Savin.

39. Roger de Foix de Castelbon, transféré de l'évêché d'Aire à celui-ci en 1441, mourut en 1461; et si l'on trouve un Roger entre les évêques de Tarbes en 1463, ce ne peut être, ce semble, qu'un autre du même nom et de la même famille, qui avait gouverné quelque peu de temps cette église.

40. Pierre de Foix, cardinal, ne gouverna pas cette église passé l'an 1466.

41. Arnauld-Raimond de Palatz, marqué évêque de Tarbes dans les registres de Saint-Pavin aux années 1467 et 1474, est rapporté aussi dans une charte de la Réole en 1472; mais il ne gouverna pas jusqu'à la fin de 1474.

42. Ménauld d'Aure, fils de Sance Garsier, vicomte d'Astérie, et d'Agnès Larbustie, présidait déjà à cette église en 1478 et même en 1480. Il mourut ou abdiqua en 1485; mais il faut qu'il soit revenu à Tarbes dans la suite, ou qu'un autre du même nom ait occupé ce siége depuis 1494 jusqu'en 1504.

43. Thomas de Foix avait déjà pris possession de cette église, lorsqu'en 1505 Roger de Montaut prétendit le déplacer; mais il continua de la gouverner jusqu'en 1513.

44. Ménauld de Martory, autrement Montory, auquel Roger de Montaut disputait encore ce siége en 1514, l'emporta sur ce dernier; et il paraît par des registres de mariage, qu'il gouvernait encore en 1524.

45. Gabriel de Gramont passa à cette église, par permutation de l'évêché de Conserans, en 1524. Il fut envoyé ambassadeur en Angleterre en 1525, et auprès de l'empereur, pour la paix générale, en 1527. Il mourut en 1534.

46. Antoine, fils de Louis, seigneur de Castelnau ou de Tursans, et de Susanne de Gramont, était déjà évêque de Tarbes le 20 décembre 1534, et vivait encore en 1539.

47. Louis de Castelnau avait déjà succédé à Antoine son frère en 1540. On l'a trouvé rappelé dans plusieurs chartes de Saint-Savin en 1547. Il mourut en 1549.

48. Gentien d'Amboise, de la famille de Bussy, évêque de Tarbes au plutôt en 1554, est cité dans les chartes de Saint-Savin en 1558, et gouvernait encore, selon les archives du même lieu, en 1575. Il paraît qu'il mourut cette année.

49. Salvat Ier d'Iharse, nommé par le roi Henri III en 1577.

50. Salvat II d'Iharse, neveu du précédent, sacré le 24 juin 1602, assista aux Etats-généraux du royaume tenus à Paris en 1614, à l'assemblée du clergé en 1625, et mourut en 1648.

51. Claude Mallier, fils de Claude du Houssay, garde du trésor royal, et de Marie Mélissant, après avoir exercé plusieurs charges de robe et l'ambassade de Venise, fut sacré évêque de Tarbes le 27 avril 1648. Il abdiqua en faveur de Marc son fils en 1668, et mourut âgé de quatre-vingt-un ans le 21 septembre 1681.

52. Marc, fils du précédent, et son successeur dans la charge d'aumônier de la duchesse d'Orléans, lui succéda aussi dans cet évêché au mois d'avril 1668, fut sacré le 25 novembre suivant, et mourut le 3 mai 1675.

53. Anne Tristan de la Baume fut d'abord nommé évêque de Tarbes en 1675, et transféré presqu'aussitôt après son sacre à l'église de Saint-Omer, puis à l'archevêché d'Auch en 1684. *Voyez* AUCH.

54. François, fils d'Étienne, vicomte de Poudenx, et de Gabrielle de Mont-

luc de la Garde de Castillon, désigné évêque de Tarbes en 1677, ne put obtenir ses bulles qu'en 1692. Il fut sacré cette année le 24 août. (*Gall. Chr., nov. edit.*, t. 1. col. 1225 *et seq.*) François de Poudenx mourut âgé de soixante-seize ans, dans son diocèse, au mois de juillet 1716, après avoir fait ses légataires universels son séminaire et l'hôpital de Tarbes. Ce prélat aimait l'étude et les recherches de la savante antiquité.

55. Anne-François-Guillaume du Cambout-Beçay, fils de Jacques, marquis du Cambout, comte de Careilhe, et de Renée-Marie Le Marchand, dame de la Reboursière, docteur en théologie, ci-devant agent du clergé de France et aumônier du roi, fut nommé en 1717 et sacré le 19 novembre 1719. Il mourut âgé de quarante-trois ans en 1729.

56. Charles-Antoine de la Roche-Aymond, évêque titulaire de Sarepte en Phénicie, fut nommé à l'évêché de Tarbes en 1729, et passa ensuite aux archevêchés de Toulouse et de Narbonne.

57. Pierre de Beaupoil-Saint-Aulaire, auparavant vicaire-général de Périgueux, fut nommé à l'évêché de Tarbes au mois d'octobre 1740, et mourut âgé de cinquante ans au mois de mars 1751.

58. Pierre de la Romagère de Ronssecy, sacré le 29 août 1751.

59. François Gain de Montagnac, né au château de Montagnac en Limousin, le 6 janvier 1744, aumônier du roi, sacré évêque de Tarbes le 20 octobre 1782, refusa sa démission en 1802, et est mort à Londres pendant l'émigration.

60. Antoine-Xavier de Neyrac, né à Vabres le 21 novembre 1757, sacré le 13 juillet 1823.

Le siége de Tarbes, supprimé en 1802, ne fut rétabli qu'à cette époque.

TOUL, *Tullum Leucorum*, ancienne ville épiscopale de la Lorraine sous la métropole de Trèves, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Meurthe, est situé à soixante-dix-sept lieues de Paris, sur la rive gauche de la Moselle, dans un vallon fertile, environné presque de tous côtés de montagnes qui produisent de fort bon vin. L'évêque se qualifiait comte de Toul et prince du Saint-Empire. L'ancienne cathédrale, dédiée à saint Étienne, est un très-bel édifice, remarquable par son portail; le palais épiscopal était magnifique. La ville, qui était forte, et qui contenait environ six mille habitans, était autrefois partagée en six paroisses, dont deux dans les faubourgs. Le chapitre était composé de quatre dignités et de trente-six chanoines. Outre la collégiale de Saint-Gengoul, on y voyait les deux abbayes de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, de bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, situées chacune dans un faubourg de son nom. Les chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine y possédaient l'abbaye de Saint-Léon. Il y avait de plus des dominicains, des cordeliers, des capucins, quatre maisons religieuses de filles, deux hôpitaux, une commanderie de Malte, et un séminaire gouverné par les lazaristes. Le diocèse de Toul était le plus étendu du royaume: il contenait, selon le relevé que le P. Benoît de Toul en a donné en 1711, sept cent soixante-deux paroisses et deux cent trente-six succursales, en tout neuf cent quatre-vingt-dix-huit églises, partagées en six archidiaconés et deux doyennés. Il contenait aussi près de trente abbayes, trente-trois villes ou bourgs, douze cents villages ou hameaux, deux duchés, deux principautés, un marquisat souverain, deux comtés de l'empire, etc. L'évêque de Toul jouissait de dix-sept mille livres de rente, et payait deux mille cinq cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801, et réuni à celui de Nancy.

Evêques de Toul.

1. Saint Mansuy ou Mansu, ou plutôt Mansuet, *Mansuetus*, premier

évêque de Toul, ne commença à siéger que vers l'an 361, selon Riguet, dans son Système chronologique et historique des évêques de Toul. On célèbre sa fête le 3 septembre. Il y avait à Toul une abbaye de bénédictins qui lui était dédiée, et où l'on conservait son corps et ceux de quatre autres saints, ses successeurs, avec le calice de saint Gérard, dont la coupe était fort large et avait des anses, et son aube, qui était aussi fort large par le bas.

2. Saint Ammon.

3. Alchas.

4. Celsinus.

5. Saint Auspice nous est connu par les lettres de Sidoine Apollinaire, qui lui écrivit et écrivit de lui au comte Arbogaste, qui demeurait alors à Trèves, et qu'il ne faut pas confondre, comme a fait Baronius, avec un autre Arbogaste qui vivait du temps de Valentinien et de Théodose.

6. Ursus.

7. Saint Èvre, en latin *Aper*. On fait sa fête le 15 septembre. Il y avait à Toul une abbaye de bénédictins qui lui était dédiée. *Voyez* ÈVRE.

8. Alodius.

9. Triforicus.

10. Dulcitius.

11. Prémon.

12. Saint Antimonde.

13. Eculanus.

14. Eudolus.

15. Teufride vécut l'an 640.

16. Saint Bodon, dit saint Leudin ou Lendin, né dans les Ardennes, fonda un monastère de bénédictins qu'on nomme Bodon-Munster, qui fut ensuite uni par saint Hidulphe à celui de Moyen-Moutier. On fait la fête de saint Bodon le 11 septembre.

17. Eborin.

18. Adéodat, en 680.

19. Ermantheus.

20. Magnalde.

21. Dodon.

22. Godon.

23. Griboald, fils de Wolfgang, maire du palais d'Austrasie, vécut vers l'an 740.

24. Jacques quitta l'évêché pour se faire moine dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon.

25. Unanimicus.

26. Frotaire, auparavant abbé de Saint-Èvre, vers l'an 837.

27. Arnauld vécut en 859 et 869.

28. Arnaud, neveu du précédent, gouverna l'église de Toul depuis l'an 869 jusqu'à sa mort l'an 894.

29. Ludelin, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves, mourut en 905.

30. Drogon, parent du roi Charles-le-Simple, décéda en 922.

31. Gosselin mourut vers l'an 962.

32. Saint Gérard, natif de Cologne, gouverna son diocèse avec tant de sainteté, qu'après sa mort, arrivée en 994, son tombeau devint célèbre par plusieurs miracles. Le pape Léon IX, qui avait été un de ses successeurs dans l'évêché de Toul, le canonisa dans un concile d'évêques tenu à Rome en 1050. On célèbre sa fête le 23 avril. *Voyez* SAINT GÉRARD, évêque de Toul.

33. Étienne.

34. Robert, moine *bénédictin* de l'abbaye de Metloch au diocèse de Trèves, n'a vécu qu'un an dans son épiscopat.

35. Berthauld vécut en 1005.

36. Hériman, natif de Cologne, mourut en 1026.

37. Saint Brunon, comte d'Hapsbourg, fut élevé à Toul, où il fit ses études, et fut chanoine de la cathédrale et prévôt de la collégiale de Saint-Dié; il annexa ensuite à cette dignité le privilége d'officier pontificalement. Il fut élu évêque de Toul en 1026, n'étant âgé que de vingt-quatre ans. Il devint pape *en 1049* et prit le nom de Léon IX. Il ne quitta point cependant l'évêché de Toul; il revint même de Rome y faire encore sa visite épiscopale. Il fit plusieurs miracles pendant sa vie et après sa mort, qui arriva à Rome en 1054. L'Église commença d'abord à l'honorer comme saint, et à faire sa fête le 19 avril, jour de son trépas. *Voyez* LÉON IX.

38. Odon, issu des ducs de Souabe. Le pape Léon IX le nomma son successeur dans l'évêché de Toul. Il décéda en 1070.

39. Pibon ou Popon, Saxon, chancelier de l'empereur Henri IV, voulut quitter son évêché vers l'an 1083 pour suivre la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon; mais le pape Grégoire VII le fit revenir, aux instances de son clergé. Il mourut en 1107.

40. Riguin de Commercy, primicier de la cathédrale de Toul, mourut en 1126.

41. Henri, duc de Lorraine, frère de Thierri, comte d'Alsace et de Flandre, mourut en 1163.

42. Pierre de Brizey mourut en 1191, en voyageant vers la Terre-Sainte.

43. Odon de Vaudemont, archidiacre de Toul, finit pareillement ses jours pendant le voyage qu'il fit vers la Terre-Sainte en 1197.

44. Matthieu, duc de Lorraine, chanoine de Toul et prévôt de Saint-Dié, ne fut jamais sacré : il se comporta si mal dans son évêché qu'il fut déposé en 1210 par le pape Innocent III. Son neveu Thibaud, duc de Lorraine, le perça d'un coup d'épée quelques années après, à cause qu'il avait fait tuer Renaud, son successeur.

45. Renaud de Chantilly, fils du seigneur de Senlis, bouteillier de France, prélat fort exemplaire, fut massacré en 1215 par les domestiques de son prédécesseur Matthieu de Lorraine, qui lui avait fait dresser une embuscade pendant qu'il faisait la visite de son diocèse.

46. Gérard de Vaudemont, primicier de la cathédrale de Metz, mourut en 1216, en revenant de Rome, où il avait été lever ses bulles.

47. Odon de Vaudemont, frère du précédent, chantre de la cathédrale de Toul, mourut en 1228.

48. Garin, abbé de Saint-Èvre, renonça à l'évêché en 1230.

49. Roger de Marcy, primicier de la cathédrale de Verdun, vivait en 1245.

50. Gilles de Sorcy mourut en 1261.

51. Conrad de Turbinghe, religieux de l'Ordre de Saint-François, fut mis sur le siége de Toul en 1276 par le pape Innocent V. Cette église avait été quinze ans sans évêque par la discorde des chanoines.

52. Probus, religieux de Saint-François et provincial de son ordre en Allemagne, fut évêque de Toul en 1287.

53. Jean de Sierck, docteur en droit, auparavant évêque d'Utrecht, fut transféré par le pape à l'évêché de Toul en 1296. Il y mourut en 1305.

54. Gui, Bourguignon, mourut en 1306, à son retour de Rome, où il avait été recevoir ses bulles, sans avoir pris possession.

55. Othon, comte de Granson, fut d'abord transféré à l'évêché de Bâle, où il mourut en 1312.

56. Jacques Colonne, Romain, cardinal et archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, ayant encouru la disgrâce du pape Boniface VIII, qui le priva du cardinalat, se retira en France. Il y obtint l'évêché de Toul, et fut remis ensuite dans tous ses honneurs par le pape Clément V. Il mourut en 1318.

57. Amé, comte de Genève, oncle de Robert de Genève, qui fut ensuite l'antipape Clément VII. Il obtint l'évêché de Toul en 1321, et décéda vers l'an 1333.

58. Thomas de Bourlaimont mourut vers l'an 1355.

59. Bernard de la Tour devint évêque de Toul en 1355. Sept ans après, le pape Innocent VI le fit évêque du Puy-en-Vélay, où il mourut en 1381.

60. Pierre de Barreria, docteur en droit, auparavant évêque de Léon en Espagne. Le pape Urbain V le transféra en 1364 de l'évêché de Toul à celui de Mirepoix.

61. Jean de Hoye, archidiacre de Toul et chanoine-primicier de Metz. Il mourut en 1372.

62. Jean de Neuchâtel, Bourguignon, fut fait en 1368 évêque de Nevers, et quatre ans après il devint évêque de Toul. L'antipape Clément VII

le fit cardinal en 1383 : il devint ensuite évêque d'Ostie, et doyen des cardinaux. Il couronna l'antipape Benoît VIII, et mourut à Avignon en 1398.

63. Guarin succéda en 1384, par la promotion du cardinal de Neuchâtel.

64. Philippe de Ville-Sorillon décéda en 1409.

65. Henri de Ville-Sorillon succéda à son frère. Il se trouva au concile de Constance en 1414, et mourut en 1436.

66. Louis de Haraucourt, auparavant évêque de Verdun, obtint du pape Eugène IV l'évêché de Toul, à cause qu'il avait des difficultés continuelles avec le chapitre de Verdun. Il y retourna cependant par permutation en 1449, et mourut en 1459.

67. Guillaume de Fillatre, Bourguignon, premièrement religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre à Châlons, puis abbé de Saint-Thierri à Reims et de Saint-Bertin à Saint-Omer. Il obtint l'évêché de Verdun en 1438, du pape Eugène IV, auprès duquel il était ambassadeur de la part du duc de Bourgogne. Il devint évêque de Toul en 1449, et fut transféré en 1460 à l'évêché de Tournay.

68. Antoine de Neuchâtel, abbé de Luxeuil en Bourgogne, devint évêque de Toul en 1460, et mourut en 1490.

69. Olric, comte de Blamont, chanoine de Metz, de Verdun et de Toul, fut élu en 1490, et mourut en 1509.

70. Hugues des Hazards, docteur en droit, chancelier du duc de Lorraine et prévôt de Saint Georges à Nancy, mourut en 1517.

71. Jean de Lorraine devint évêque de Metz en 1501, âgé de quatre ans. En 1517 il devint évêque de Toul, et cardinal l'année suivante. Il n'y a point de prélat qui ait possédé plus de dignités que celui-ci, car il a eu trois archevêchés, onze évêchés et cinq abbayes. Il quitta celui de Toul vers l'an 1525.

72. Hector d'Ailly de Rochefort, auparavant évêque de Bayonne et abbé de Saint-Mansuy à Toul, devint évêque de Toul en 1525, et mourut en 1532.

73. Antoine Pellerin vivait en 1535.

74. Toussaint de Hossey, natif de Valenciennes, abbé commendataire de Hannecourt, dans le Cambrésis, et conseiller de l'empereur Charles-Quint, mourut en 1565.

75. Pierre du Chatelet, président du souverain conseil de la Lorraine, abbé de Saint-Clément et de Saint-Martin à Metz, mourut en 1580.

76. Charles de Lorraine, dit *le cardinal de Vaudemont*, frère de Louise, reine de France, épouse du roi Henri III, devint évêque de Toul en 1580, et, quatre ans après, administrateur de l'évêché de Verdun. Il fut aussi prélat-commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, vicaire de la Ligue en France, et abbé de Moissac. Il mourut en 1588, dans la vingt-sixième année de son âge, et la dixième de son cardinalat.

77. Christophe de la Vallée mourut en 1607.

78. Jean Porcelet, abbé de Saint-Mansuy, a Toul, et de Saint-Nabor, mourut en 1624.

Charles, duc de Lorraine, avait été nommé coadjuteur de Toul, étant encore fort jeune; mais il quitta ensuite l'état ecclésiastique pour épouser, en 1621, la princesse Nicole, sa cousine germaine; il succéda dans les duchés de Lorraine et de Bar en 1634. Il éprouva ensuite plusieurs changemens de fortune : il résigna ses états; il commanda des armées; il fut mené prisonnier en Espagne; et, du vivant de sa première femme, il épousa Béatrix de Cusance, veuve d'Eugène, prince de Cantecroi, de laquelle il eut Charles-Henri, prince de Vaudemont, et Anne, princesse de Lillebonne. Le duc Charles mourut en 1675, âgé de soixante-douze ans.

79. Nicolas-François de Lorraine, comte de Vaudemont, devint évêque de Toul en 1626, et cardinal l'année suivante. Il obtint encore les abbayes de Saint-Mansuy, à Toul, de Saint-Pierre-de-Sénones et de Saint-Mi-

hiel ; mais il quitta tous ses bénéfices en 1634, pour épouser Claudine de Lorraine, sa cousine germaine. Il avait reçu la donation du duché de Lorraine du duc Charles, son frère, ce qui lui attira la guerre de la part de la France. Il mourut en 1670.

80. Charles-Chrétien de Gournay, comte de Marcheville, auparavant grand-archidiacre de Verdun, évêque de Scythie, et suffragant de Toul, dont il devint évêque par la résignation de son prédécesseur. Il mourut en 1637.

81. Paul de Fiesques, Génois, sacré en 1641, mourut en 1644.

82. N. Le Bret, auditeur de Rote à Rome pour le royaume de France, y fut sacré en 1645 ; mais il mourut dans la même ville le 15 juin de la même année.

83. André du Saussai, Parisien, docteur de la maison de Navarre, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, curé de Saint-Leu à Paris, official et vicaire-général de l'archevêque, fut nommé à cet évêché en 1648 et sacré en 1655. Il mourut en 1674.

84. Jacques de Fieux, docteur en théologie de la maison de Navarre, abbé de Bellozane et de Beaulieu, fut nommé en 1675, et mourut en 1687.

85. Henri Pons de Thiard de Bissy, docteur de la maison et société de Sorbonne, fut nommé à cet évêché en 1687, sacré le 24 d'août 1692, et transféré à l'évêché de Meaux le 2 mai 1704. Le pape Clément XI le fit cardinal en 1715.

86. François Blouet de Camilly, docteur de la maison et société de Sorbonne, abbé du Val-Richer et de Saint-Pierre-sur-Dives, fut sacré en 1705, et transféré à l'archevêché de Tours en 1722. (Histoire ecclésiastique d'Allemagne, tom. 1, pag. 247 et suiv.)

87. Scipion-Jérôme Bégon, fils de Michel Bégon, originaire de Blois, successivement intendant du Hâvre, des colonies françaises dans l'Amérique et de Rochefort, était docteur de la maison de Sorbonne, abbé de Saint-Germer et doyen de la Rochelle, quand le roi le nomma à cet évêché. Il fut sacré en 1723, et mourut à Toul le 28 décembre 1753, âgé de soixante-dix-sept ans, après avoir gouverné son diocèse avec beaucoup de douceur, de sagesse et de prudence.

88. Claude Drouas de Roussey, né dans le diocèse d'Autun en 1713, ci-devant vicaire-général de Sens, fut sacré le 12 mai 1754.

89. Étienne-François-Xavier des Michels de Champorcin, né dans le diocèse de Digne en 1721, sacré évêque de Sénez le 17 juin 1771, nommé à l'évêché de Toul en 1773, mort en 1807. C'est le dernier évêque de Toul.

Conciles de Toul.

Le premier se tint en 859. C'est le même que celui de Savonières. *Voy.* Savonière.

Le second, en 860. C'est le même que celui de Toussy. *Voyez* Toussy.

TOULON, *Tolonium* ou *Telonium*, ou *Tolentium*, *Tauroëtum* ou *Telo Martius*, ville autrefois épiscopale de la Basse-Provence, sous la métropole d'Arles, aujourd'hui chef-lieu d'une préfecture maritime et d'une sous-préfecture du département du Var, et ainsi nommée, selon quelques-uns, du nom d'un tribun qui y conduisit une colonie, est située sur le bord de la Méditerranée, à douze lieues au sud-est de Marseille, à seize d'Aix et à deux cent sept lieues de Paris. Elle est assez grande et très-forte. On y voit plusieurs places ornées de fontaines et de beaux édifices. Son port est un des plus grands et des meilleurs du monde, et son arsenal de mer le plus beau de l'Europe. Sa principale église est l'ancienne cathédrale de la Vierge et de Saint-Cyprien, où il y avait un grand nombre de reliques, et dont le chapitre était composé de deux dignités, de deux personnats, de huit autres chanoines et du bas-chœur. Les pères de l'Oratoire avaient le collége, et les jésuites le séminaire des aumôniers de la marine. Il y avait de plus sept maisons religieuses d'hommes, quatre de filles

et deux hôpitaux. C'est la patrie de Louis Ferrand, avocat au parlement, savant dans les langues grecque et orientales, et des dominicains Serry et Drouin, célèbres par des ouvrages théologiques. Le diocèse ne contenait que vingt paroisses avec des collégiales à Hières, Cuers et Sixfours. L'évêque jouissait de quinze mille livres de rente, et payait quatre cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques de Toulon.

1. Saint Honorat, dont il est fait mention dans la lettre du pape saint Léon aux évêques des Gaules en 451.

2. Saint Gratien souffrit le martyre du temps qu'Evaric, roi des Visigoths, arien, persécuteur des catholiques, et particulièrement des évêques, occupait la Gaule narbonnaise, vers l'an 472.

3. Saint Cyprien, second patron de l'église de Toulon, vivait au sixième siècle. Il assista au concile d'Arles en 524, à celui de Carpentras en 527, à ceux de Vaison et d'Orange en 529, et à celui d'Orléans en 541. *Voyez* SAINT CYPRIEN.

4. Pallade assista au concile d'Orléans en 549, et envoya le prêtre Sever pour tenir sa place à celui d'Arles en 554.

5. Didier fut présent au concile de Paris en 573, et envoya des députés à celui de Mâcon en 585.

6. Mennas, à qui le pape saint Grégoire écrivit en 601, ainsi qu'à plusieurs autres évêques des Gaules, pour leur recommander les religieux qu'il envoyait en Angleterre.

On ignore les noms de ceux qui ont siégé après Mennas jusqu'au neuvième siècle. L'irruption des Sarrasins, principalement sur les côtes de Provence, fit apparemment vaquer long-temps ce siége.

7. Léon vivait en 804, suivant MM. de Sainte-Marthe, après Claude Robert.

8. Eustorge souscrivit au concile de Mantale en 879.

9. Armodus assista à l'ordination de Ragaufréde, archevêque de Vienne, en 899.

10. Jandad ou Jaudad siégeait vers l'an 1021.

11. Dieudonné, en 1031, assista à la dédicace de l'église de Saint-Victor de Marseille faite par Benoît IX, en 1040, et au concile de Saint-Gilles en....

12. Guillaume, qu'on trouve dans plusieurs chartes de 1056, 1066, 1068 et 1079.

13. Aimin était l'an 1105 en Syrie, où il avait accompagné Raimond, comte de Saint-Gilles, et Godefroi de Bouillon dans l'expédition de la Terre-Sainte. Il était de retour à son église en 1110.

14. Guillaume, moine de Saint-Victor de Marseille, puis évêque de Toulon, souscrivit à la fondation de la Chartreuse de Montrieu en 1117. Il vivait encore en 1163.

15. Pierre Isnard, chanoine de l'église d'Arles, ordonné évêque de Toulon vers l'an 1168, fonda avec Frédole, évêque de Fréjus, la Chartreuse de la Verne en 1170, assista au concile de Latran en 1179, et passa à l'archevêché d'Arles vers l'an 1183.

16. Didier, prévôt de l'église de Toulon, puis chartreux, fut élevé à l'épiscopat en 1183. Il se renferma dans la Chartreuse de la Verne en 1104, et y mourut l'année suivante.

17. Pons Raufin, de Toulouse, de l'Ordre de Saint-Augustin, transféra en 1205 les reliques de Saint Cyprien, évêque de Toulon, de l'ancienne chapelle de l'évêché à la cathédrale.

18. Guillaume de Souliers abdiqua avant l'an 1212.

19. Etienne siégeait en 1212. Il tint un synode à Toulon en 1223. Il fit son testament à la Chartreuse de Montrieu le 13 mars de la même année, et vivait encore au mois d'août suivant. Il paraît, par quelques mémoires, qu'il avait été chartreux, et nommé évêque en 1211.

20. Jean de Baux, chanoine et archidiacre de l'église de Marseille, siégait en 1224. Il fut transféré à l'ar-

chevêché d'Arles en 1232. Au reste, on trouve dans une charte de l'église de Marseille un évêque de Toulon désigné par cette lettre F. en 1226. C'était apparemment quelque concurrent de Jean de Baux.

21. Raimond de Saint-Jal, en 1235. Il assista au concile de Lille en 1251, et mourut en 1255.

22. B... siégeait en 1257, suivant une charte de Montmajour de la même année.

23. Gautier Ganfrédi, que Béatrix, reine de Sicile et comtesse de Provence, fit son exécuteur testamentaire en 1266, mourut en 1277.

24. Jean assista au concile d'Avignon en 1279, et envoya un député à celui de Lille en 1288. Dom Martenne dit que du temps de cet évêque, Charles II, roi de Naples et de Sicile et comte de Provence, établit en 1503 des dominicains hors la ville, à l'endroit où furent plus tard les capucins.

25. Raimond Rostagni, mort en 1311.

26. Pons vivait en 1314.

27. Eléazar, de Glandèves, prévôt de Toulon en 1317 et 1322.

28. Hugues, en 1324.

29. Pierre, en 1325. Il assista l'année suivante au concile de Saint-Ruf.

30. Foulques, transféré de l'évêché de Vence en 1328.

31. Jacques, dit quelquefois *de Saint-Maximin*, parce qu'il était religieux dominicain du couvent de Saint-Maximin quand il fut élevé à l'épiscopat, siégea en 1329, assista au concile de Saint-Ruf en 1337, et mourut en 1341.

32. Jean de Corvo, en 1344.

33. Hugues Labaila, de l'Ordre de Saint-Augustin, créé évêque de Gubbio en Italie en 1345 par Clément VI, fut transféré la même année au siége de Toulon.

34. Pierre, nommé le 1er avril 1357.

35. Raimond Daronis, de l'Ordre de Saint-Augustin, en 1364.

36. Guillaume, abbé de Saint-Vincent, de l'Ordre de Saint-Benoît, succéda à Raimond. Il assista au concile d'Apt en 1365, et passa successivement aux églises de Marseille, de Valence et d'Alby.

37. Étienne, en 1368.

38. Jean-Sylvestre de Girbioto, Espagnol, en 1371. Il confirma le 22 août de la même année les actes et les statuts du chapitre de Toulon, et mourut en 1380. De son temps Jeanne, reine de Naples et de Sicile, céda la maison qu'elle avait à Toulon, pour en faire le couvent des dominicains.

39. Pierre de Marville, de l'Ordre des frères-prêcheurs, profès du couvent de Bourges, gouvernait l'église de Toulon en 1395, et mourut en 1397.

40. Jean, en 1403. Il mourut en 1409.

41. Vital, de l'Ordre de Saint-François, élu le 13 février 1411, assista au concile de Constance, d'où il fut député vers Jean XXIII, pour répéter l'anneau du pêcheur. Il vivait encore en 1427.

42. Guillaume Nicolaï, vers 1430.

43. Sairisius Draconis mourut en 1437.

44. Jean Gumbaudi, nommé en 1437.

45. Pierre de Clappiers, prévôt de l'église de Toulon, en devint évêque en 1448. Il était président au parlement et chancelier du comté de Provence vers l'an 1467.

46. Jean, en 1478 ou 1487.

47. Jean Mixon, en 1491. Il rendit hommage à Charles VIII, roi de France, le 10 janvier 1494.

48. Guillaume Briçonnet, dit *le cardinal de Saint-Malo*, est qualifié évêque de Toulon dans quelques actes de 1497 et 1501. Il se démit en faveur de son fils Denis, qu'il avait eu de Réoulète de Beaune, sa femme, avant qu'il entrât dans l'état ecclésiastique.

49. Denis Briçonnet, fils du précédent, archidiacre de Reims et d'Avignon, succéda à son père dans l'évêché de Toulon, dont il prit possession le 1er février 1512. Il assista au faux concile de Pise en 1511, et au concile de Latran sous Léon X, en

1513 : il fut transféré ensuite à Lodève et de-là à Saint-Malo.

50. Philas Roverella, de Ferrare, nommé d'abord à l'évêché de Toulon après Briçonnet, fut transféré à celui d'Ascoli en 1518. Il remplit plusieurs légations sous les papes Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Il assista au concile de Trente, et fut fait administrateur de Rome, par le sacré collége, après la mort de Paul III. Il mourut en 1550 et fut enterré dans l'église d'Ascoli.

51. Nicolas de Fiesques, cardinal de Gênes, fut chargé de l'administration de l'église de Toulon le 3 septembre 1518, et mourut en 1524. Il fut aussi évêque d'Ostie et administrateur des églises de Ravenne et de Fréjus.

52. Augustin Trivulce, d'une illustre famille de Milan, cardinal, évêque de Bayeux, de Périgueux et d'Ast, fut aussi pourvu de l'évêché de Toulon le 22 juillet 1524, et mourut à Rome en 1548. Il a laissé une Histoire des papes qu'il n'eut pas le temps de faire imprimer, et dont Onuphre s'est beaucoup servi.

53. Antoine Trivulce, parent d'Augustin, nonce apostolique à Venise, et référendaire de l'une et de l'autre signature, fut fait commendataire et administrateur perpétuel de l'évêché de Toulon le 3 mars 1528. Il devint vice-légat d'Avignon en 1544, et cardinal du titre de saint Adrien en 1557. Le pape l'envoya en France en 1559 pour y traiter de la paix entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne.

54. Jérôme de la Rouvère, d'une famille noble de Turin, après avoir brillé dans les plus célèbres universités de France et d'Italie, fut nommé à l'évêché de Toulon par le roi Henri II, qui l'honorait de son estime et de sa bienveillance. Il prononça l'oraison funèbre de ce prince et celle du roi François Ier à Paris et à Saint-Denis. Ayant été envoyé ensuite ambassadeur en Savoye, le duc Charles le demanda pour l'archevêché de Turin au pape Pie IV, l'an 1564. Il fut fait cardinal par Sixte IV en 1586, et mourut en 1592 au conclave où Clément VIII fut élu. Il avait assisté auparavant aux élections d'Urbain VII, de Grégoire XIV et d'Innocent IX, et avait eu lui-même les suffrages de quelques cardinaux pour la papauté; car il était aussi recommandable par sa piété que par son érudition et son éloquence.

55. Thomas Jacomel, de Pignerol, de l'Ordre des frères-prêcheurs, inquisiteur de Turin, devint évêque de Toulon en 1566; il ne siégea que cinq ans. Il a écrit, sur l'autorité du pape, un Traité contre les Vaudois.

56. Guillaume du Blanc succéda en 1571. Il fut fait vicaire de la légation d'Avignon, conseiller au parlement de Toulouse et chancelier de l'université de la même ville. Il assista aux assemblées de Blois, et mourut à Avignon en 1588. Il a traduit du grec en latin l'Histoire du patriarche Xiphilin, qui a abrégé Dion de Nicée et quelques autres traités : il en composa aussi un en notre langue sur le célibat et les sacremens, etc., contre les hérétiques.

57. Gilles de Septres, d'Avignon, nommé en 1599, mourut en 1626. De son temps les capucins, qui s'étaient établis auparavant aux environs de Toulon, furent transférés dans la ville en 1606. Les minimes y furent aussi reçus en 1609, et les ursulines en 1625. On donna cette année le collége aux pères de l'Oratoire.

58. Augustin de Forbin, d'une famille noble de Provence, prévôt de Pignan, fut placé sur le siége de Toulon en 1628. Il reçut les religieuses de la Visitation en 1633, les bernardines, les augustins réformés et les carmes déchaussés en 1635.

59. Jacques Danés, fils de Jacques Danés, seigneur de Marly, etc., fut d'abord engagé dans le mariage, et fut conseiller au grand-conseil, puis président de la chambre des comptes de Paris. Sa femme étant morte, il entra dans le clergé, et fut presque aussitôt maître de l'Oratoire du roi, conseiller-d'état ordi-

naire, et enfin nommé à l'évêché de Toulon, pour lequel il fut sacré à Paris dans l'église des célestins le 6 mai 1640. Ce fut un prélat pieux, ferme et zélé pour les intérêts de l'Eglise, comme il le fit voir dans les diverses assemblées du clergé de France auxquelles il assista, savoir, à celle de Mantes en 1641, et à celles de Paris en 1645 et 1656. Il gouverna son diocèse avec une sollicitude vraiment pastorale jusqu'à l'an 1656, qu'il se démit pour se donner entièrement à Dieu. Il quitta tous ses équipages et jusqu'à la moindre marque de sa grandeur passée; il répandit abondamment dans le sein des pauvres les grands biens qu'il avait reçus de ses pères, fit plusieurs fondations pieuses, et acheva le reste de ses jours dans les exercices de charité, dans l'austérité, dans la retraite et dans la prière. Il mourut à Paris en odeur de sainteté le 5 juin 1662, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève des Ardens.

60. Pierre Pingré, chanoine de Paris, nommé sur la démission de Jacques Danés, fut sacré à Paris en 1659. Il reçut le roi dans sa cathédrale en 1660, et mourut le 5 décembre 1662. Il laissa beaucoup de bien à l'hôpital, et sa bibliothèque aux pères de l'Oratoire, recteurs du collége.

61. Louis de Forbin d'Oppède, doyen de Tarascon et grand-archidiacre de l'église d'Avignon, fut sacré à Aix par le cardinal de Grimaldi, archevêque de la même ville, le 28 septembre 1664, et mourut le 29 avril 1675.

62. Jean de Vintimille du Luc, des vicomtes de Marseille, doyen de Tarascon, nommé évêque de Digne en 1669, fut transféré à Toulon en 1675, et mourut le 15 novembre 1682.

63. Armand-Louis Bonnin de Chalucet, d'une illustre famille de Bretagne, nommé par le roi à l'évêché de Toulon en 1684, ne fut sacré que le 25 mars 1692, à cause des différends qu'il y avait alors entre le roi et le pape. Il fit son entrée solennelle le 9 février 1693. Avant son épiscopat il avait eu de fréquentes conférences avec les protestans pour les ramener au sein de l'Église, et il était en effet très-habile dans la controverse. Il fut député en 1702 pour l'assemblée extraordinaire du clergé de France, et y fut choisi par les autres prélats pour haranguer le roi au nom de l'assemblée. Il publia en 1704 des ordonnances synodales qui firent beaucoup de bruit; plusieurs religieux mendians s'y opposèrent, et en appelèrent même au parlement d'Aix. En 1707, le duc de Savoie ayant assiégé Toulon, M. de Chalucet rendit de grands services à sa ville et à l'État. Il s'appliqua avec zèle à mettre l'union parmi les commandans de l'armée qui devait défendre la ville, fournit de l'argent et de la farine pour le pain, et pendant le siége demeura intrépide au milieu des bombes, qui tombèrent au nombre de treize dans sa maison, même au coin de son lit. En reconnaissance de son zèle, la ville lui fit élever après le siége, un monument orné d'une inscription honorable. Cet illustre prélat, après avoir rempli tous les devoirs d'un véritable pasteur, mourut en 1712, et fut généralement regretté. Il disposa de tous ses biens en faveur des pauvres, qu'il avait toujours secourus par d'abondantes aumônes pendant sa vie, et laissa plusieurs autres monumens de sa magnificence et de ses libéralités.

64. Louis de la Tour-du-Pin de Montauban, nommé le 15 août 1712, mourut le 12 septembre 1737.

65. Albert Joly de Chouin, auparavant vicaire-général de Nantes, fut sacré en 1738. Il mourut en 1759, emportant les regrets de tous ceux qui vécurent sous son administration.

66. N... de Castelanne-Mozangues, né au château de Mozangues le 11 juin 1746, sacré le 28 août 1786. C'est le dernier évêque de Toulon.

TOULOUSE, *Tolosa*, *Tolosum*, *Tolosatium* et *Tectosagum*, ville archiépiscopale de France, métropole des évêchés de Montauban, Pamiers et Carcassonne, ancienne capitale du

Languedoc, et aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de la Haute-Garonne, est située dans une belle et vaste plaine, sur la rive droite de la Garonne, qui la divise en deux parties fort inégales, à l'extrémité du canal de Languedoc, et à cent trente-trois lieues de Paris. Cette ville est une des plus anciennes des Gaules, et la patrie des Tectosages. Elle fut célèbre sous l'empire des Romains. Les rois Visigoths y établirent leur résidence. Clovis s'en saisit, et la transmit à ses successeurs jusqu'à la mort de Charles-le-Simple, arrivée en 929. Raimond s'en rendit alors maître absolu, et ses descendans jouirent de cet état, en qualité de comtes, jusqu'en 1270, que Philippe-le-Hardi le réunit à la couronne. Les comtes de Toulouse étaient du nombre des douze pairs de France. Ils prirent le titre de ducs de Narbonne et de marquis de Provence. Toulouse est une des plus belles et des plus grandes villes du royaume; sa population est de cinquante mille habitans. Il y avait à Toulouse un parlement, dont le ressort, après celui de Paris, était le plus étendu; un bureau des trésoriers de France; une cour sénéchale et présidiale; un hôtel des monnaies; un magnifique hôtel de ville nommé *le Capitole*, où l'on remarque d'excellens morceaux de peinture, de sculpture, d'architecture, et les bustes des citoyens nés à Toulouse, qui se sont distingués dans quelque profession. Les magistrats qu'on nomme ailleurs consuls, échevins, jurats, se nommaient à Toulouse *capitouls*, en latin, *capitulares*, *capitularii* ou *domini de Capitulo*, nom qui vient de celui de *capitulum*, qui signifie assemblée, et qu'on exprimait par celui de *capitol* dans l'ancien langage du pays. Ces magistrats acquéraient la noblesse par leur charge, et la transmettaient à leur postérité. Ils étaient au nombre de huit, conformément aux huit quartiers, aux huit paroisses et aux huit portes de la ville, dont ils gardaient les clefs. Il y avait aussi à Toulouse une université, qui était la seconde du royaume, et qui fut érigée par le pape Grégoire IX, à la sollicitation du roi saint Louis. Ses professeurs étaient enterrés avec l'anneau, les gants, l'épée et les éperons dorés.

L'académie qu'on nomme *les Jeux floraux*, fut érigée à Toulouse par lettres-patentes en 1694. On y a fondé quatre prix pour les meilleures pièces de poésie qu'on y reçoit de tous les pays. Il y avait une académie des sciences plus récente, et une académie de peinture, sculpture et architecture établie en 1750.

La cathédrale de saint Etienne, premier martyr, est un des plus beaux vaisseaux du royaume. On y admire le grand autel, le chœur et l'emplacement de l'orgue, qui est un ouvrage des plus hardis. Le reste de l'église forme un auditoire des plus vastes et des plus commodes. La chaire du prédicateur s'y fait remarquer par sa vétusté, et on n'a jamais voulu la changer, à cause des illustres prédicateurs qui l'ont remplie, tels que le bienheureux Robert d'Arbrisselle, saint Bernard, saint Dominique, saint Antoine de Pade et saint Vincent Ferrier. L'archevêque et le chapitre nomment tour à tour à cette chaire pour le carême. On voyait dans le bâtiment qui s'élève au-dessus de l'église une cloche qui passait pour une des plus grosses du royaume, laquelle avait été donnée par Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'église de Toulouse, dont elle portait le nom. Le palais archiépiscopal, situé tout auprès de cette église, qui a été rebâti et mis à la moderne par le célèbre Daviler, aux dépens de M. Colbert, archevêque de cette ville, est magnifique.

Le chapitre de la cathédrale, qui a été long-temps régulier, sous la règle de saint Augustin, et qui fut sécularisé en 1514 par le pape Clément VII, était composé d'un prévôt, qui était la première dignité, de cinq archidiacres, de vingt-quatre chanoines, dont un était chancelier de l'église et de l'université, et de beaucoup d'autres bénéficiers. Le

prévôt, qui était toujours pris dans le corps des chanoines, était élu par eux à la pluralité des suffrages. Il avait la juridiction immédiate sur tout le chapitre, qui était exempt de l'ordinaire. Lorsqu'il officiait, il portait en main un bâton pastoral, et il était assisté à l'autel par quatre chanoines. Lorsqu'il paraissait à l'église et aux processions, il était tenu d'avoir auprès de lui deux aumôniers et un écuyer. Les prévôts qui étaient faits évêques, ne quittaient point leur première dignité Le chapitre consiste maintenant en trois vicaires-généraux et neuf chanoines. L'archevêque jouissait de cent mille livres de rente, et payait cinq mille florins pour ses bulles.

La collégiale de saint Sernin, martyr et premier évêque de Toulouse, laquelle avait pour chef un abbé séculier, était la plus distinguée après la métropole. Elle était composée de vingt-quatre chanoines sans le bas chœur. Son église, qui est sombre, mais fort grande et fort majestueuse, représente une croix parfaite. On y conservait un grand nombre de reliques, en particulier celles de saint Sernin dans une châsse qui était l'une des plus riches et des mieux travaillées du royaume. L'abbé était immédiatement soumis au saint-siége, aussi bien que son chapitre. Il usait de tous les ornemens épiscopaux, et il bénissait le peuple dans son église. Il était conseiller-né au parlement de Toulouse, et conservateur des droits de l'université.

L'église paroissiale de Notre-Dame de la Daurade appartenait à un monastère réformé de Clugny, qui avait été uni à la congrégation de Saint-Maur dans le dix-septième siècle. Il y avait vingt-quatre autres communautés religieuses d'hommes. L'une des plus remarquables était le couvent des dominicains, le plus ancien de cet Ordre, où l'on conservait dans une très-belle chapelle de l'église le corps de saint Thomas d'Aquin. Sa tête était à la sacristie, dans un buste d'argent, qu'on exposait en public le jour de sa fête, et dont on faisait baiser le crâne à tous ceux qui se présentaient, aussi bien qu'aux étrangers qui passaient par Toulouse, et qui le demandaient. Les cordeliers et les pères de la doctrine chrétienne avaient à Toulouse des bibliothéques publiques, et les jésuites six maisons. Il y avaient de plus quinze ou seize maisons de religieuses cloîtrées, quatre confrairies de pénitens et deux grands hôpitaux.

Le diocèse, qui contenait deux cent cinquante paroisses, partagées en six archiprêtrés, renferme aujourd'hui trente-neuf cures, quatre cent dix succursales et quatre-vingt-douze vicariats. C'était un des plus grands du royaume lorsque le pape Jean XXII l'érigea en archevêché en 1317, et forma de ce seul diocèse une province ecclésiastique toute entière, qui était composée de huit diocèses, en y comprenant celui de Toulouse. Il possède un grand nombre d'établissemens religieux de femmes de différens Ordres; ils renferment en tout trois cent vingt-quatre sœurs. Les hôpitaux, au nombre de cinq, et les maisons de secours, sont desservis par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule et par les dames de Nevers. L'archevêque jouissait de cent mille livres de rente, et payait cinq mille florins pour ses bulles.

Evêques de Toulouse.

1. Saint Saturnin ou Sernin, après avoir été à Rome recevoir sa mission du pape saint Fabien, parcourut une partie de l'Espagne et des Gaules, vint à Toulouse, et fut le premier qui porta le flambeau de la foi chrétienne dans cette ville vers l'an de Jésus-Christ 245. Le succès de ses travaux apostoliques ayant augmenté bientôt le nombre des chrétiens, il fut choisi en 250 pour gouverner ce troupeau fidèle qu'il avait éclairé par ses prédications, et souffrit glorieusement la mort pour la défense de la religion en 257. Les actes du martyre de saint Saturnin, que l'on croit avoir été écrits cinquante ans après sa

mort, sont appuyés sur l'autorité de saint Grégoire de Tours, de saint Sydoine et de Fortunat. *Voyez* SATURNIN.

2. Saint Honorat succéda à saint Saturnin. On sait seulement de lui que son corps fut enterré auprès de celui de ce saint martyr.

3. Saint Hilaire fit élever un autel et un petit oratoire de bois sur le tombeau de saint Sernin, pour la commodité des fidèles qui allaient l'invoquer. Son corps fut trouvé avec celui de saint Honorat son prédécesseur.

4. Mamertin assista en 314 au concile d'Arles, où les évêques arméniens condamnèrent saint Athanase, patriarche d'Alexandrie.

5. Rhodanius ou Rhodanusius, évêque en 353, assista en 356 au concile de Béziers assemblé par les évêques ariens, pour confirmer la condamnation de saint Athanase, prononcée par le concile d'Arles. Il refusa d'adhérer à ces prélats hérétiques, et s'attira par sa résistance courageuse la haine de l'empereur Constance, qui l'exila en Phrygie, où il mourut vers l'an 358.

6. Saint Sylve ou Sylvius, qui vivait vers l'an 380, et mourut au commencement du cinquième siècle. Son corps fut trouvé, avec celui de saint Honorat et de saint Hilaire, dans l'église de Saint-Sernin, en 1265.

7. Saint Exupère, natif de Toulouse, siégeait vers l'an 405. Il fit achever l'église de Saint-Sernin, la consacra, et y fit transférer les reliques de ce saint martyr. Saint Exupère se signala par son profond savoir et par son extrême charité dans une grande famine. Après avoir distribué tous ses biens, il vendit les vases sacrés d'or et d'argent, pour assister les pauvres, et fut réduit à mettre le corps de Jésus-Christ dans un panier d'ozier, et son sang dans un calice de verre. Saint Jérôme le compare à la veuve de Sarepta, et lui a dédié son commentaire sur le prophète Zacharie. Il mourut vers l'an 417.

8. Maxime vivait en 477. Il suivit les traces de son prédécesseur, et fut l'édification de son peuple. Né dans un rang distingué, il abandonna le grand monde dès sa plus tendre jeunesse, pour se livrer à toutes les austérités d'une vie véritablement pénitente. Il fut élu à cet évêché par le choix unanime du clergé et du peuple.

9. Héraclien assista au concile d'Agde en 506.

L'histoire de Languedoc ne fait aucune mention de Léonce, que la plupart des auteurs font succéder à Héraclien. Catel, en le mettant au rang des évêques de Toulouse, doute beaucoup s'il le fut jamais.

10. Saint Germier, natif de Jérusalem, évêque de Toulouse en 541, gouverna cette église pendant trente-six ans. Son corps fut inhumé dans un lieu voisin de Muret, appelé d'Oz ou d'Ox. On y bâtit un monastère qui prit le nom de ce saint, et dont il fut peut-être le fondateur. Ce monastère devint dans la suite titre de prieuré conventuel, dépendant de l'abbaye de Lézat. Les reliques de saint Germier, qu'on y conservait, ont été transférées depuis dans l'église de Saint-Jacques de Muret.

11. Magnulfe assista au concile de Mâcon en 585. Il reçut la même année dans son palais Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire Ier, et donna une preuve éclatante de sa fidélité pour son véritable souverain. Le faux prince étant à table chez ce prélat, osa dire qu'il voulait aller établir le siége de son royaume à Paris : à quoi Magnulfe répliqua avec fermeté, que pour réussir dans ce projet il faudrait qu'il ne restât plus personne de la race des Français. Aussitôt les ducs Mommole et Didier, qui étaient à la suite de l'usurpateur, donnèrent plusieurs soufflets à l'évêque, le firent arrêter, et l'envoyèrent en exil, après s'être emparés de tous ses biens et de ceux de son église.

12. Memna ou Mennas, siégeait vers l'an 600 ou 601.

13. Villegiscle assista au concile de Reims vers l'an 625, ou, selon quelques auteurs, vers l'an 630. Plu-

sieurs auteurs lui donnent pour successeur Sédocus; mais on n'en a aucune preuve.

14. Saint Erembert, natif de Poissy, près de Paris, religieux dans le monastère de Fontenelle, fut élu évêque de Toulouse au commencement du règne de Clotaire III, vers l'an 657. Mais, préférant la vie religieuse aux sollicitudes de l'épiscopat, il retourna dans la solitude, et mourut vers l'an 671.

C'est mal-à-propos que quelques auteurs ont placé saint Sylvain au rang des évêques de Toulouse.

15. Arrichus ou Arricius ou Arricho souscrivit en 785 l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux, et assista au concile de Narbonne en 791.

16. Mancion siégeait en 798. On n'a aucune preuve que Firmin et Nascius aient été successivement évêques de Toulouse, ni avant ni après Mancion. Ainsi c'est sous ce prélat que l'on doit fixer le premier concile de cette ville. Louis-le-Débonnaire, instruit des désordres et des abus qui s'étaient glissés dans la discipline ecclésiastique, avait ordonné, dans la diète d'Aix-la-Chapelle de l'an 828, qu'on tiendrait en même temps quatre conciles dans ses états. Ils furent convoqués en effet l'année suivante dans les quatre villes qui avaient été indiquées, Toulouse, Mayence, Paris et Lyon. Les actes de celui de Toulouse sont perdus, de même que ceux des conciles de Mayence et de Lyon. Il ne reste que ceux qui furent dressés dans celui de Paris.

17. Samuel obtint de Charles-le-Chauve, en 843, une charte qui confirme son église et les monastères de Sainte-Marie ou la Daurade et de Saint-Sernin. L'année suivante, il se brouilla avec ce prince, qui le condamna à l'amende pour avoir fait inhumer solennellement le corps de Bernard, comte de Toulouse, que ce roi avait tué de sa main.

18. Salomon était évêque de Toulouse en 859.

19. Elizachar assista en 861 à l'assemblée convoquée par Raymond Ier, comte de Toulouse, dans cette ville, où fut décidée la fondation de l'abbaye de Vabres, qui fut ensuite érigée en évêché.

20. Raymond, en 875.

21. Bernon ou Bernard souscrivit en 883, la donation que Bertheiz mère d'Eudes, duc de Toulouse, fit à l'abbaye de Vabres. Il assista au concile de Port dans la Septimanie en 889, et vivait encore en 890.

22. Arnaud ou Armand Ier, évêque en 907, assista au concile de Foncouverte en 911. Il tint un plaids à Alfonse le 16 juin 917, et mourut avant l'an 925.

23. Hugues Ier gouvernait cette église en 926. Il écrivit au pape Jean X conjointement avec d'autres évêques, et lui demanda le *pallium* pour Aimeric, archevêque de Narbonne. Il assista en 937 à un concile tenu à Aussède, près de Saint-Pons, où on confirma la fondation de cette abbaye faite par Raymond-Pons, comte de Toulouse. Il assista encore au concile de la province de Narbonne en 940, et mourut seulement vers l'an 972.

24. Atton Ier, nommé en 973.

25. Issolus ou Issus assista à la fin du mois de septembre 974, à la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye de Cuxa en Roussillon, et mourut vers l'an 990.

26. Atton II vivait vers l'an 990.

27. Raymond II assista en 1004 à une assemblée de plusieurs évêques, formée pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il convoqua en 1005 le second concile de Toulouse, pour fixer les droits que les seigneurs de Carmaing ou Caraman avaient étendus au-delà de leurs justes bornes. Il assista le 18 novembre 1010 à une assemblée tenue à Urgel pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la cathédrale de cette ville.

28. Pierre fut fait évêque de Toulouse en 1018. De son temps on brûla à Toulouse un grand nombre de manichéens.

29. Bernard, en 1035, souscrivit une

donation faite par Roger, comte de Foix, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat.

30. Hugues II souscrivit à un concile de Narbonne tenu le 17 mars 1043.

31. Arnaud ou Armand II souscrivit en 1045 l'acte de consécration de l'église du monastère de Saint-Martin, que l'évêque de Carcassonne avait faite, et assista au troisième concile de Toulouse tenu au mois de septembre 1056. Les archevêques d'Arles, d'Aix, de Narbonne, présidèrent en qualité de légats du saint-siége à ce concile, convoqué par ordre du pape Victor II, principalement contre les simoniaques.

32. Pierre Roger occupait le même siége avant le mois de juin 1059. Il fonda un prieuré de l'Ordre de Clugny à Sainte-Colombe, aujourd'hui dans le diocèse de Mirepoix.

33. Durand de Dome, religieux de Clugny, abbé de Moissac, fut placé sur le siége de Toulouse vers l'an 1059. Il était déjà nommé lors du quatrième concile de Toulouse, convoqué vers l'an 1061 par le pape Nicolas II. Il assista aussi au cinquième concile tenu dans cette ville vers la fin de l'an 1068, par ordre du pape Alexandre II. Durand conserva l'abbaye de Moissac jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 1071.

34. Izarn, évêque en 1071, unit en 1077 à l'Ordre de Clugny l'église de la Daurade; il établit la régularité dans la cathédrale de Saint-Étienne, fit des dons considérables à ce chapitre, et tenta d'introduire des moines de Clugny à Saint-Sernin. Sous son épiscopat, vers la fin de l'an 1079, Hugues, évêque de Die, légat du saint-siége, tint le sixième concile de Toulouse, dans lequel l'évêque de Maguelone fut déposé comme simoniaque. On y ordonna aux séculiers, sous peine d'anathème, de restituer les biens qu'ils avaient usurpés sur l'Église. Le zèle de l'évêque Izarn pour la réforme des églises et du clergé lui suscita des ennemis: ils l'accusèrent de différens crimes; il triompha de leur malice, et se justifia pleinement au septième concile de Toulouse tenu en 1090, par ordre du pape Urbain II. Izarn assista aussi au concile de Narbonne en 1091, à celui de Nîmes en 1096, et mourut vers l'an 1105, après avoir sacrifié la plus grande partie de ses biens pour rétablir la régularité parmi son clergé.

35. Amélius Raymond du Puy ou Aimin, successeur d'Izarn, siégeait en 1105. Son épiscopat est remarquable par la tenue de trois conciles de Toulouse, qui sont le huitième, le neuvième et le dixième. Le premier fut tenu en 1110 par le cardinal Richard, évêque d'Albano, légat du saint-siége. Le second fut convoqué à la fin de l'an 1118 par le pape Gélase II, et le troisième le 8 juillet de l'année suivante 1119 par le pape Calixte II, qui vint y présider en personne. Jamais il n'y en avait eu de plus nombreux dans cette ville. Outre huit cardinaux qui accompagnaient le pape, on y voyait presque tous les archevêques, évêques et abbés de la Provence, de la Gothie, de la Gascogne, de l'Espagne et de la Bretagne citérieure. Amélius, qui avait donné les plus grandes preuves de son zèle pour la religion, en accompagnant le comte Raymond de Saint-Gilles dans la Terre-Sainte, et qui connaissait l'utilité de l'établissement de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, voulut contribuer à affermir cet établissement. Dans cette vue il fonda en 1120 le grand prieuré de Toulouse, qui subsiste encore avec éclat. Toujours infatigable pour la gloire de la religion, il accompagna en 1125 Alphonse Jourdain dans un pélerinage que ce comte fit à Saint-Jacques en Galice, et mourut vers la fin de l'an 1139, ou au commencement de l'an 1140.

36. Raymond III, abbé de Saint-Antonin, assista en 1140 au concile de Narbonne. Il fonda à Méreux, dans le comté de Foix, un monastère de filles de l'Ordre de Cîteaux, qui fut uni à l'abbaye de Boulbonne dans le quinzième siècle, et mourut le 15 mars 1163. On tint, sous son épiscopat,

le onzième concile de Toulouse vers la fin de l'an 1161. Il avait été convoqué à la sollicitation des rois de France et d'Angleterre, pour mettre fin au schisme qui affligeait l'église par la prétention d'Alexandre III et de Victor III à la papauté. Les deux rois se trouvèrent en personne à cette assemblée, avec cent évêques ou abbés de leurs états, outre les légats des deux prétendans, trois cardinaux du parti d'Alexandre, et deux du parti de Victor. Des ambassadeurs de l'empereur et du roi de Castille s'y étaient aussi rendus.

37. Bernard Bonhomme conserva avec l'évêché de Toulouse la prévôté de sa cathédrale, qu'il avait avant son élection. Il souscrivit en 1163 le traité de paix fait entre Raymond V, comte de Toulouse, et le vicomte Raymond Trencavel. Il mourut en 1164.

38. Géraud de Labarthe assista au fameux concile de Lombers en 1165, et fut transféré à l'église d'Auch en 1170, après avoir donné à son chapitre des preuves de son zèle et de sa libéralité, en lui procurant la possession de plusieurs biens aliénés, et en lui cédant le cens annuel qu'il avait droit de percevoir sur les juifs dans la ville de Toulouse.

39. Hugues III siégea depuis le mois de novembre 1170 jusqu'au 15 avril 1175. Il possédait en même temps l'abbaye de Saint-Sernin.

40. Bertrand, depuis 1175 jusqu'en 1178.

41. Gaucelin, élu en 1178, n'occupa ce siége que pendant un an.

42. Fulcrand, élu en 1180, mourut au mois de septembre 1200.

Après la mort de Fulcrand, l'ambition et la brigue fit naître deux factions dans le chapitre de la cathédrale de Toulouse, qui, en 1201, élurent chacun un évêque, savoir :

43. Raymond Armand, évêque de Comminges.

44. Raymond de Rabastens, archidiacre de l'église d'Agen. L'évêque de Comminges gagna d'abord sa cause devant les commissaires nommés par le pape Innocent III; mais Raymond de Rabastens ayant obtenu qu'on procéderait à une nouvelle élection, fut maintenu sur le siége. Son élection fut cependant cassée bientôt après comme simoniaque, et on lui reprocha d'avoir obtenu par subreption, des légats du pape, les lettres qui confirmaient la canonicité de son élection. Il fut déposé au mois de mai 1205.

45. Foulques, fils d'Alphonse, riche marchand de Gênes établi à Marseille, se distingua dès sa jeunesse par ses succès dans la poésie vulgaire. Après la mort de son père, qui laissa de grands biens, il fréquenta la cour de divers princes, protecteurs des poëtes provençaux. Celles de Richard, roi d'Angleterre, du bon Raymond, comte de Toulouse, et de Barral, vicomte de Marseille, furent successivement le théâtre de ses productions poétiques. S'étant dégoûté ensuite du monde, il se fit religieux de l'Ordre de Citeaux vers 1199, avec deux de ses fils, et engagea sa femme à se faire religieuse du même ordre. Il était déjà abbé de Toronet, au diocèse de Fréjus, lorsqu'il monta sur le siége épiscopal de Toulouse en 1205. Son épiscopat fut très-funeste au comte de cette ville et aux habitans, puisque dans la croisade contre les Albigeois, il se déclara ouvertement contre le comte Raymond en faveur de Simond de Montfort, pour qui il conserva toujours un inviolable attachement. C'est lui qui lui livra la ville de Toulouse en 1216, et qui l'excita à la cruelle vengeance que ce chef des croisés exerça contre les Toulousains. On conserve dans la bibliothèque du roi, manuscrits nº 7225, et nº 7698, dix-neuf de ses chansons, et on peut lire un de ses cantiques dans les Mémoires de Languedoc, de Catel, pag. 899. Foulques mourut le 25 décembre 1231. Durant son épiscopat, saint Dominique fonda l'Ordre des frères-prêcheurs en cette ville vers l'an 1215, et le cardinal Saint-Ange, légat du saint-siége, vint célébrer le douzième concile de Toulouse l'an 1229. Cette assemblée re-

marquable, puisqu'elle est l'époque de l'établissement du tribunal de l'inquisition, fut composée des archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, d'un grand nombre d'évêques et d'autres prélats, du comte de Toulouse, des autres comtes et barons du pays, du sénéchal de Carcassonne et de deux capitouls de Toulouse, représentant toute la communauté.

46. Raimond de Falgar, natif du château de Miramont au diocèse de Toulouse, et provincial de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut élu évêque de cette ville le 21 mars 1232. Cette dignité augmenta son zèle contre les hérétiques. Non content de les confondre par ses écrits, il les poursuivit vivement par les voies juridiques, et avec d'autant plus de succès, qu'il était secondé par le comte de Toulouse. Il occupait ce siége depuis plus de trente ans, lorsqu'il fut accusé devant le pape Urbain IV de fratricide, de simonie, de corruption dans ses mœurs, de négligence dans les fonctions de son ministère, et de plusieurs autres crimes. Le pape lui donna des commissaires qui lui étaient sans doute suspects: il déclina leur juridiction, appela de leur procédure devant le pape lui-même, et partit pour Rome, où il fut absous par le souverain pontife. Mais la calomnie acharnée à sa poursuite lui suscita de nouveaux ennemis dans la personne même des commissaires nommés pour le juger. Ils l'excommunièrent avec si peu de ménagement et de formalité, que le pape Clément IV, successeur d'Urbain, les reprit sévèrement le 22 juillet 1265, et accorda à l'évêque Raymond une nouvelle absolution, qu'il était allé lui demander à Rome. Son affaire, dont on ignore l'issue, ne fut pourtant pas encore terminée, puisqu'il obtint l'année suivante la permission de produire pour sa défense autant de témoins qu'on en avait entendus contre lui : mais il y a lieu de croire qu'il fit éclater son innocence, et qu'il confondit ses ennemis, puisque le pape, dans une lettre qu'il lui écrivit le 20 octobre 1267, le qualifie *son très-cher confrère*. Il mourut le 19 du même mois 1270. Il avait obtenu du pape Grégoire IX, en faveur de l'université de Toulouse, trois bulles qui renferment de grands priviléges. Pendant son épiscopat, les religieux carmes, qui s'étaient déjà établis dans cette ville, au faubourg du Château-narbonnais, obtinrent du comte et de la comtesse de Toulouse en 1242 la permission de se loger dans la ville; et l'an 1265 les religieux de Sainte-Croix ou *croisiers* obtinrent de l'abbé de Saint-Sernin la permission de bâtir une église et un monastère au faubourg de la Porte-Posonville. Ce couvent fut démoli en 1356, à cause de l'irruption des Anglais. On leur permit alors de le reconstruire dans la ville, et on leur céda une chapelle qui était bâtie sous l'invocation de saint Orens; ce qui leur fit donner le nom de religieux de Saint-Orens. (Catel, pag. 265.)

47. Bertrand de l'Ile-Jourdain, prévôt de Saint-Etienne, fut élu et sacré au mois de novembre 1270. Il assista au concile convoqué à Béziers le 4 mai 1279, et fut député par ce concile au parlement qui devait se tenir à Paris. Il mourut à Balma le 31 janvier 1285 (1086). C'est le premier évêque de Toulouse qui ait été inhumé dans sa cathédrale; tous ses prédécesseurs avaient leur sépulture dans l'église Saint-Sernin. On est étonné, à la lecture de son testament, des richesses immenses qu'il possédait. Outre une infinité de legs qu'il fait à presque toutes les églises et abbayes de la province de Narbonne et de Guienne, il lègue dans un seul article mille calices de vermeil d'un marc chacun, pour être distribués à diverses églises; et il institue pour ses héritiers les églises, les monastères et les pauvres de son diocèse et de la province de Narbonne. Il n'attendit pas la mort pour se signaler par ses libéralités, et fonda de son vivant, dans le chapitre Saint-Etienne, les douze prébendes qu'on appelle aujourd'hui

de la douzaine, et huit places de clercs. Il embellit cette cathédrale en faisant bâtir les chapelles qui environnent le chœur, et en lui donnant deux grands tableaux d'argent massif en bas-relief, pour décorer l'autel et le devant de l'autel. Enfin, il fit construire le château de Balma, qui est la maison de campagne des archevêques de Toulouse. Toutes ces dépenses n'empêchaient pas que sa maison n'égalât par sa magnificence celle des plus grands princes. Il nomme dans son testament et gratifie de quelques bienfaits tous les officiers qui la composaient, parmi lesquels il y avait douze aumôniers, quatre gentilhommes et douze écuyers, sans compter les bas-officiers. Il paraît par le même testament qu'il avait trois bibliothèques, et qu'il faisait des pensions annuelles à trois physiciens ou médecins et à deux professeurs en droit. Sous son épiscopat, vers l'an 1270, les religieuses de Saint-Bernard ou de l'Ordre de Cîteaux formèrent un hospice dans cette ville, qui fut d'abord placé au quartier de Saint-Cyprien : mais ensuite elles transférèrent dans cette ville, au quartier de l'université, le monastère de leur abbaye de Salenques, qui avait été fondée dans le diocèse de Rieux en 1353. Cette abbaye était royale, et la communauté de ses religieuses était ordinairement composée de personnes d'une naissance distinguée.

48. Hugues Mascaron, natif de Toulouse, et chanoine de l'église de Saint-Étienne, prêta, en qualité d'évêque de Toulouse, le serment d'obéissance entre les mains de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, le 24 mars 1286. La même année il alla à Rome pour faire ses représentations au pape Boniface VIII sur la nouvelle érection de l'évêché de Pamiers, qu'il avait faite sans la permission du roi, et mourut dans cette ville le 6 décembre 1296. Son corps fut porté à Toulouse, et inhumé dans l'église des frères-prêcheurs, qu'il avait achevée et embellie par ses libéralités. Hugues Mascaron concourut à la réforme des confrères du tiers-Ordre de Saint-François qu'on appelait *Béquins*, parce qu'un riche marchand de Toulouse nommé Béquin les fonda dans cette ville. Ils s'érigèrent en religieux en 1289 par l'autorité du pape Nicolas IV, qui confirma leur règle et leur permit de faire des vœux solennels.

49. Louis d'Anjou de France, fils de Charles II, roi de Sicile, fut placé sur le siége de Toulouse à l'âge de vingt-deux ans par le pape Boniface VIII. Il avait fait vœu de se faire religieux de l'Ordre de Saint-François, et n'accepta l'évêché de Toulouse qu'après avoir été revêtu de l'habit de cet ordre. Il fut sacré à Rome le 24 novembre 1296 par le pape lui-même, qui lui accorda la dispense d'âge, à cause de sa grande vertu. Il vint prendre possession de son évêché à Toulouse; mais, fatigué du poids de l'épiscopat, il partit peu de temps après pour en aller faire la démission entre les mains du pape, et mourut dans son voyage, à Brignole en Provence, le 19 août 1297. Il fut inhumé dans l'église des cordeliers de Marseille. Le pape Jean XXII le canonisa en 1317. *Voyez* SAINT LOUIS, évêque de Toulouse.

50. Arnaud Roger, fils du comte de Comminges, nommé et sacré à Rome par le même pape le 31 mars 1298, mourut à Orviette, en venant prendre possession de son évêché.

51. Pierre Lacapelle Taillefer, natif du Limousin, fut aussi nommé par le pape Boniface VIII, au mois d'octobre 1298. Il avait été évêque de Carcassonne, et fut fait cardinal le 15 décembre 1305 par le pape Clément V, qui le promut en même temps à l'évêché de Palestrine. Il mourut le 16 mai 1312.

52. Gaillard de Preissac, neveu de Clément V, fut nommé par ce pape en 1305. Peu de temps après il fut fait cardinal par Jean XXII. Quelques auteurs ont écrit que ce pape le déposa à cause de sa grande prodigalité; mais on ne trouve aucun

vestige d'un jugement de déposition rendu contre lui. Il est plus vraisemblable qu'il donna sa démission par la crainte d'être déposé comme dissipateur du bien de l'Église. Tous les autres conviennent que le pape, pour le consoler en quelque manière de la perte de cet évêché, lui offrit celui de Riez; ce qu'il n'aurait point fait, s'il avait été déposé canoniquement de celui de Toulouse. Gaillard refusa cet évêché, et mourut à Avignon en 1327. Durant son épiscopat, les religieux augustins, qui avaient depuis long-temps leur église et leur couvent hors de la ville, près la Porte-Montolieu, obtinrent du pape Clément V, en 1310, la permission de vendre leur couvent, pour en bâtir un autre dans la ville. Ce même épiscopat est l'époque de la fondation des religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, faite en 1316 par l'abbé de ce chapitre. Enfin c'est de son temps que l'évêché de Toulouse fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII, qui y nomma Jean de Comminges. Pour composer cette nouvelle province ecclésiastique, le pape érigea les évêchés de Montauban, de Saint-Papoul, de Rieux et de Lombez, qu'il donna pour suffragans à cette métropole: il y en ajouta deux autres, Lavaur et Mirepoix, qu'il créa par une bulle particulière, et lui rendit celui de Pamiers, que Boniface VIII avait érigé et soumis à l'archevêché de Narbonne.

Archevêques de Toulouse.

1. Jean de Comminges était évêque de Maguelone, lorsqu'il fut nommé au nouvel archevêché de Toulouse. Il assista au concile de Béziers en 1321, fut promu au cardinalat le 18 décembre 1327, et nommé l'année suivante à l'évêché de Porto en Italie, et non à celui de Porto en Portugal, comme l'a cru l'auteur de l'Histoire de la ville de Toulouse, qui s'est également trompé en supposant un archevêché à Porto en Portugal, où il n'y a qu'un simple évêché suffragant de Brague. Jean de Comminges, devenu cardinal-évêque de Porto, se démit de l'archevêché de Toulouse, et mourut à Avignon le 20 novembre 1348, après avoir refusé en 1334 la papauté, que les cardinaux lui offrirent à condition qu'il promettrait de ne pas transférer sa cour à Rome. Cette condition fut le motif de son refus. Bardin a écrit que cet archevêque tint en 1327 un concile dans sa province, au sujet d'un capitoul, nommé d'Escalquens, qui, par une dévotion bizarre, avait fait célébrer les cérémonies de ses obsèques avec beaucoup de pompe, dans un cercueil, à l'église des dominicains, où il soutint le rôle d'un mort jusqu'à la fin de la cérémonie, et qu'on défendit dans ce concile à tous les fidèles la pratique d'une semblable dévotion. La mémoire de Jean de Comminges est précieuse à cette ville par la fondation du monastère de Saint-Pantaléon, qu'il ordonna dans son testament, et qui fut exécutée, du moins en partie, en 1350.

2. Guillaume de Laudun, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, archevêque de Vienne en Dauphiné en 1321, et de Toulouse en 1327, édifia son église par ses vertus, et l'éclaira par sa science; mais, ayant perdu la vue dans un âge fort avancé, il se démit de l'archevêché de Toulouse en 1345, en faveur de Raymond de Canillac, sous la condition d'une pension annuelle, et se retira à Avignon dans le couvent de son Ordre, où il vécut encore plusieurs années. Il fonda dans le chapitre Saint-Étienne les quatre prébendes qu'on appelle de Saint-Dominique.

3. Raymond de Canillac, chanoine régulier et prévôt de l'église de Maguelone, fut créé cardinal du titre de Sainte-Croix-en-Jérusalem au mois de décembre 1350 par le pape Clément VI, et quitta alors l'archevêché de Toulouse. Le pape Innocent VI le nomma en 1351 à l'évêché de Palestrine, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée à Avignon le 20 juin 1373. Son corps fut apporté et inhumé dans l'église de Maguelone.

4. Étienne Aldebrandi, moine de Saint-Allire de Clermont, et ensuite évêque de Saint-Pons, fut nommé à l'archevêché de Toulouse par le pape Clément VI au mois de décembre 1351. La raison de ce choix est digne de remarque. On prétend que Clément étant religieux de la Chaise-Dieu en Auvergne, et revenant de faire ses études à Paris, fut arrêté et dépouillé par des voleurs près le village de Turet en Auvergne, où Aldebrandi était prieur. On ajoute que celui-ci lui donna un habit et de l'argent pour continuer son voyage; et qu'en se séparant, Clément lui ayant demandé quand est-ce qu'il pourrait lui rendre ses bienfaits, Aldebrandi lui répondit en riant : *Quand vous serez pape.* Clément parvint en effet à cette haute dignité, et, se ressouvenant du service qu'Aldebrandi lui avait rendu, il l'appela auprès de lui, le fit trésorier et grand-camerlingue de l'Église romaine, et lui donna l'archevêché de Toulouse. Il mourut en 1360. Pendant son épiscopat et l'an 1356, le monastère de Sainte-Eulalie ou de la Merci, qui était autrefois hors de la ville, fut rétabli dans la ville par F. Pons de Barrelii, Toulousain, général de cet ordre.

5. Gaufrid de Vayroles devint archevêque de Toulouse en 1361. Il assista au concile de Lavaur en 1368, et en 1369 à la cérémonie qu'on fit à Toulouse à l'occasion de la translation du corps de saint Thomas d'Aquin. Il fonda dans l'église de Saint-Étienne en 1368 les quatre chapellenies qu'on appelle encore *de Vayroles*, et mourut le 10 mars 1376. Sous son épiscopat les religieux de la Sainte-Trinité ou mathurins, qui avaient leur église et leur couvent au faubourg Saint-Michel, furent transférés dans la ville le 3 janvier 1362.

6. Jean de Cardaillac, d'une ancienne maison du Quercy, étudia et professa ensuite le droit civil à Toulouse. Clément VI le nomma en 1351 évêque d'Orense en Galice. Il fut transféré en 1360 au siége de Brague en Portugal. Grégoire XI le nomma en 1371 patriarche d'Alexandrie, et administrateur de l'évêché de Rodèz; et en 1376 lui donna l'administration perpétuelle de l'archevêché de Toulouse, qu'il garda jusqu'à sa mort. Toutes ces translations furent le prix de son attachement à la cour de Rome, qui l'employa utilement dans différentes légations, et de son zèle pour la gloire du roi de France, dont il donna des preuves éclatantes lors de la guerre contre l'Angleterre. Il mourut le 7 octobre 1390, et fut inhumé dans l'église Saint-Étienne de Toulouse, à laquelle il fit divers présens, entre autres de la grosse cloche qui porte son nom. On conserve dans la bibliothéque des pères dominicains de cette ville plusieurs manuscrits qui prouvent sa profonde érudition et son éloquence. Il contribua au rétablissement du couvent des religieuses de Sainte-Claire, qui avait été démoli en 1356.

7. François de Gonzié, natif du Bugey, fut successivement évêque de Grenoble, archevêque d'Arles en 1388, et archevêque de Toulouse en 1391. Il fut ensuite archevêque de Narbonne en 1392, camérier du pape et gouverneur d'Avignon et du comtat Vénaissin en 1418, et mourut le 31 décembre 1431.

8. Pierre de Saint-Martial, natif du Limousin, fut évêque de Rieux en 1359, évêque de Carcassonne en 1372, et archevêque de Toulouse en 1392. Il fonda dans le chapitre Saint-Étienne quatre prébendes, dont deux portent son nom, et les autres celui de Sainte-Catherine.

Après sa mort le chapitre de Saint-Étienne voulant recouvrer, à la faveur du schisme le droit d'élection, dont il ne jouissait plus depuis le pontificat de Boniface VIII, élut unanimement Vital de Castelmoron, natif de Toulouse, et le pape ou l'antipape Benoît XIII, nomma Pierre Ravot, de l'Ordre de Saint-François, qui avait été successivement évêque d'Aleth et de Carpentras. Celui-ci prit possession de cet archevêché par violence en 1406. On le fit cardinal en

1408; mais il fut chassé de la province la même année, après avoir été déclaré schismatique et hérétique.

9. Vital de Castelmoron, prévôt du chapitre Saint-Étienne, fut maintenu dans l'archevêché par Alexandre V, en 1409, et mourut le 1er août de la même année.

10. Dominique, de Florence, de l'Ordre des frères-prêcheurs, lui succéda. Il avait été évêque d'Alby. Sa vertu, son savoir et son éloquence lui méritèrent la gloire de présider au parlement établi à Toulouse en 1420 par le dauphin Charles VII. Il mourut au mois de décembre 1422.

11. Denis Dumoulin, natif de Meaux, nommé archevêque au mois d'avril 1422 (1423), était alors chantre et chanoine de l'église de Vienne, chanoine de Chartres, de Reims, de Tours, d'Alby et d'Embrun. Il fut envoyé en ambassade par Charles VII à Genève et en Savoie pour y traiter de la paix. Il passa au siége de Paris en 1439 et fut fait cardinal en 1440. Il avait encore le titre de patriarche d'Alexandrie lors de sa mort, arrivée le 15 septembre 1447.

12. Pierre Dumoulin, frère du précédent, lui succéda dans l'archevêché de Toulouse. Il avait été juge d'Appeaux de cette ville, et maître des requêtes. Il est qualifié dans son épitaphe : *Maître-ès-arts, licencié en droit civil et en droit canon, vice-chancelier du Languedoc pour le roi, et prince des poëtes*. Il rétablit le palais archiépiscopal et fit bâtir le portail de cette métropole, où il est représenté en relief de pierre avec son frère. Il mourut dans son château de Balma le 3 octobre 1451.

13. Bernard du Rosier, natif du Mas-saintes-Puelles dans le Lauraguais, fut successivement chanoine régulier, chancelier et prévôt de l'église de Saint-Étienne. Il fit un voyage à Rome, où il exerça pendant plusieurs années la charge de référendaire apostolique, et mérita par son érudition et par son éloquence l'estime des papes Eugène IV et Nicolas V. La protection de ce dernier pontife lui procura l'évêché de Bazas et celui de Montauban. Il fut élu ensuite archevêque de Toulouse par le chapitre le 3 juin 1452. Il prononça dans sa métropole l'oraison funèbre du roi Charles VII, et mourut le 18 mars 1474. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages que l'on conserve encore pour la plupart dans les archives de Saint-Étienne, et qui sont des monumens de sa science profonde dans le droit civil et canonique, qu'il avait professé pendant vingt ans à l'université de cette ville. Durant son épiscopat les religieuses de Sainte-Claire de la Porte s'établirent à Toulouse en 1464.

14. Pierre de Lion, frère de Gaston de Malause, sénéchal de Toulouse, successeur de Bernard du Rosier, mourut le 21 février 1491 (1492).

Après sa mort une partie du chapitre élut Pierre du Rosier, prévôt de Saint-Etienne, et l'autre partie élut Hector de Bourbon, fils naturel de Jean, duc de Bourbon. Pierre du Rosier fit confirmer son élection par les archevêques de Narbonne et de Bourges, et prit possession le 23 septembre 1493. Hector de Bourbon s'y opposa en vertu des bulles qu'il avait obtenues du pape. Pierre du Rosier, et ceux du chapitre qui l'avaient nommé, appelèrent comme d'abus de ces bulles au parlement de Paris. Enfin le roi renvoya cette affaire au parlement de Bordeaux, qui décida en faveur d'Hector de Bourbon par un arrêt du mois de décembre 1494.

15. Hector de Bourbon avait été d'abord évêque de Lavaur. Il mourut en 1502.

16. Jean d'Orléans, cardinal de Longueville, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut élu archevêque de Toulouse en 1502. On le nomma à l'évêché d'Orléans en 1521. Le pape Léon X lui accorda la permission de posséder ces deux bénéfices. Clément VII le fit cardinal le 9 mars 1533. Durant son épiscopat les chanoines de Saint-Etienne, qui avaient mené la vie régulière depuis l'an

1077, se sécularisèrent en 1510. L'archevêque y consentit, et s'occupa principalement de la réforme de son clergé en composant des statuts synodaux, relatifs au nouvel état de son église, qui ont été long-temps observés. Il fit faire des réparations considérables à sa métropole, fit décorer la plupart des autels, donna au chapitre une croix d'argent doré, qu'on porte quelquefois aux processions et fit refondre la grosse cloche de Cardaillac en 1531. Il mourut au mois d'octobre 1533 à Tarascon en Provence, en allant à Marseille au-devant du pape Clément VII, qui devait se rendre dans cette ville pour la célébration du mariage de sa nièce, Catherine de Médicis, avec Henri, duc d'Orléans, qui fut depuis Henri II. C'est de son temps que les minimes s'établirent à Toulouse en 1503, et les religieuses de la Madeleine en 1516.

17. Gabriel de Gramont, cardinal, avait été successivement évêque de Conserans, de Tarbes, de Poitiers et de Bordeaux, lorsqu'il monta sur le siége de Toulouse à la fin de l'an 1533. Il mourut peu de temps après, savoir, le 7 juin 1534. Son génie, son attachement à la personne du roi, et ses talens pour la négociation, lui méritèrent l'estime de la cour de France, qui le choisit pour deux ambassades importantes, l'une auprès de Charles-Quint, et l'autre auprès du pape Clément VII. Après sa mort son corps fut porté au château de Bidache, dans le diocèse de Bayonne, pour être inhumé dans la sépulture de ses pères.

18. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de Fleury, de Ferrières et de Vaux-de-Cernai, avait été fait cardinal à l'âge de seize ans en 1533; il fut élu archevêque de Toulouse en 1534, et permuta ce siége en 1550, avec le cardinal de Meudon, à qui il céda aussi l'abbaye de Vauluisant pour l'abbaye de Fleury, avec la clause du regrés.

19. Antoine Séguin ou Sanguin, dit *le cardinal de Meudon*, à cause qu'il était seigneur de ce lieu, fut abbé de Fleury-sur-Loire, maître de la Chapelle du roi, puis évêque d'Orléans, d'où il passa à l'archevêché de Toulouse en 1550. Il fut fait cardinal le 19 décembre 1538, et grand-aumônier de France le 7 août 1543. On lui confia le gouvernement de Paris pour défendre cette ville contre les menaces de l'empereur Charles-Quint; il fut un des négociateurs de la paix avec ce prince, et l'un des ôtages donnés pour l'exécution de ce traité. Après la mort du roi, il se démit de la charge de grand-aumônier en 1547, passa en Italie, et se trouva à l'élection du pape Jules III. Étant de retour en France, il mourut à Paris le 22 décembre 1559. De son temps les cordeliers de l'Observance s'établirent à Toulouse en 1552.

Après la mort d'Antoine Séguin, le cardinal de Châtillon reprit et réunit à ses autres bénéfices, avec le consentement du roi, l'archevêché de Toulouse et l'abbaye de Vauluisant. Il permuta de nouveau en 1562 cet archevêché avec le cardinal d'Armagnac, contre les abbayes de Conques et de Belleperche. Le pape Pie IV pourvut ce dernier de cet archevêché par une bulle du 31 août 1562, et dépouilla l'année suivante le cardinal de Châtillon de la pourpre et de tous ses bénéfices, parce qu'il avait embrassé les erreurs de Calvin. Cela ne l'empêcha pas de garder l'habit de cardinal, même en Angleterre, où il se réfugia. Il le portait encore lorsqu'il épousa Élisabeth de Hauteville, dame de Loré. En 1564 le parlement de Paris lui fit son procès par contumace pour crime de lèse-majesté. Il mourut le 14 février 1571 à Southampton en Angleterre, où il était allé, pendant la guerre civile, soutenir les intérêts des calvinistes auprès de la reine Élisabeth.

Quelques auteurs ont placé au rang des archevêques de Toulouse, et après Antoine Séguin, Robert de Lénoncourt, nommé cardinal le 13 janvier 1539, qui avait été successive-

ment évêque de Châlons et de Metz, archevêque d'Arles, et qui mourut le 4 février 1562; mais il n'y a aucune preuve de ce fait, dit l'auteur de l'Histoire de la ville de Toulouse, p. 436.

20. Georges d'Armagnac, né en 1501, fut nommé en 1529 à l'évêché de Rodèz. Il y joignit en 1536 l'administration de celui de Vabres, et ensuite celle de l'évêché de Lescar. Il avait été nommé en 1562 à l'archevêché de Toulouse, dont il se démit en 1577 en faveur de Paul de Foix, pour se retirer à Avignon, dont il fut archevêque et collégat, et où il mourut le 5 juin 1581. Il mérite une place parmi les plus grands hommes de son siècle. Le roi l'avait nommé son ambassadeur à Venise et à Rome, où le pape Paul IV le créa cardinal le 19 décembre 1544. De retour en France, il fut fait conseiller d'état, et assista au fameux colloque de Poissy, où il fit éclater son zèle pour la religion catholique. En 1552, il avait été nommé lieutenant-général pour le roi dans la province de Languedoc et dans la ville de Toulouse. Dans tous ces différens postes, il protégea particulièrement les gens de lettres. Sous son épiscopat, les jésuites qui avaient plusieurs maisons à Toulouse, commencèrent à s'y établir après le massacre de Pamiers, arrivé en 1566; et le carnage que les huguenots firent la nuit du 4 octobre 1567, à la Chartreuse de Saix, dont il n'échappa que quatre religieux qui se cachèrent dans le clocher, donna lieu à l'établissement de ces saints solitaires dans la même ville de Toulouse.

21. Paul d'Euse ou d'Uèze de Foix-Carmaing ou Caraman, abbé d'Aurillac, de la Chaise-Dieu et de Conques, a été un des plus savans prélats qui ont occupé le siége de Toulouse. Il étudia la jurisprudence dans cette ville, et y fit des leçons publiques sur le droit, auxquelles les professeurs même se faisaient un honneur d'assister. Il fut reçu conseiller d'honneur au parlement de Paris en 1546, à l'âge de dix-huit ans. Peu de temps après ce parlement lui suscita une affaire dans laquelle il se couvrit de gloire, en se justifiant des soupçons qu'on avait formés contre sa catholicité. Le roi, qui avait déjà pénétré ses grands talens pour les négociations dans les ambassades d'Écosse et d'Angleterre, qu'il lui avait confiées, le fit conseiller d'état en 1565, et l'envoya de nouveau en ambassade à Venise et à Rome. Il mourut dans cette dernière ville au mois de mai 1584, âgé de cinquante-six ans. Il fut le Mécène des grands hommes de son siècle, et contribua au progrès des sciences autant par une étude continuelle, que par la protection qu'il accorda aux savans. Il a laissé un volume *in*-4° de Lettres françaises très-curieuses, qu'Auger de Mauléon, seigneur de Granier, a fait imprimer en 1628. De son temps les cordeliers conventuels s'établirent à Toulouse, après avoir été chassés de l'Ile-Jourdain par le roi de Navarre.

22. François de Joyeuse, abbé de Saint-Sernin et prieur de la Daurade, fut nommé à l'archevêché de Toulouse en 1584. Il fut aussi archevêque de Narbonne et de Rouen, cardinal et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, abbé de Saint-Florent, de Marmoutier, de Fécamp, etc. Il tint en 1590 un concile à Toulouse pour la réforme des mœurs et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Ce concile est regardé comme un des plus beaux dans ces derniers siècles. François de Joyeuse se démit de l'archevêché de Toulouse en faveur de Louis de Nogaret de la Valette, et mourut doyen du sacré collége le 23 août 1615. Durant son épiscopat, plusieurs communautés religieuses s'établirent à Toulouse, savoir, les feuillans en 1586, les feuillantines en 1598, les récollets en 1601, les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne en 1603, les pères de la doctrine chrétienne en 1604, et les ursulines en 1610.

23. Louis de Nogaret de la Valette, fils du duc d'Épernon, créé cardinal le 11 janvier 1621, posséda, avec l'ar-

chevêché de Toulouse, les abbayes de Saint-Sernin de la même ville, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Vincent de Metz, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et fut en même temps lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Anjou, de Metz et du pays Messin. Il commanda avec gloire en Allemagne, en Franche-Comté, en Italie, et servit utilement Louis XIII dans son conseil et à la tête de ses troupes. Il se démit en 1628 de l'archevêché de Toulouse en faveur de Charles de Montchal, qui avait été son précepteur, et mourut à Rivoli, près de Turin, le 28 septem- 1639, âgé de quarante-sept ans, sans avoir reçu les ordres sacrés. De son temps les religieuses carmélites s'établirent à Toulouse en 1616, les théatins en 1621, les carmes déchaussés et les religieuses malthaises en 1623, les religieuses du tiers-Ordre de Saint-François ou *tierçairettes* en 1625.

24. Charles de Montchal, né à Annonay en Vivarais, fut d'abord boursier, et ensuite principal du collége d'Autun à Paris. Il a mérité d'être mis au rang des savans par une connaissance profonde de l'histoire sainte et profane, par sa science dans le droit et dans les langues grecque et hébraïque. Devenu archevêque de Toulouse en 1628, il s'appliqua avec un zèle vraiment apostolique à la réforme de son diocèse, en faisant lui-même des missions très-fréquentes pour l'instruction et la conversion des peuples. Sa science parut avec éclat dans l'assemblée générale du clergé de France, où il présida en 1645. Il mourut à Carcassonne le 11 septembre 1651, pendant la tenue des États de Languedoc. Pierre de Bertier, évêque de Montauban, prononça son oraison funèbre à Carcassonne, et François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers, la prononça à Toulouse. On a de lui des Mémoires imprimés à Rotterdam en 1718, en deux volumes *in*-12, qui contiennent les particularités de la vie et du ministère du cardinal de Richelieu. Son zèle pour la gloire de la religion favorisa l'établissement de plusieurs communautés régulières. Celle des religieuses de Notre-Dame fut fixée à Toulouse en 1630, par les soins des familles de Cambolas et de Ciron. En 1634 il fonda un couvent de religieuses sous le nom du Refuge. La maison des dames d'Andoin fut aussi fondée sous son épiscopat en 1638. Enfin il donna son approbation à l'établissement du séminaire de la congrégation des prêtres de Sainte-Marie ou de Caraman, et le choisit en 1652 pour son séminaire.

25. Pierre de Marca, né à Gand dans le Béarn le 24 janvier 1594, d'une famille noble et ancienne, fut conseiller, puis président au parlement de Pau, et ensuite conseiller d'état. Ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, il devint premièrement évêque de Conserans, puis archevêque de Toulouse en 1652. Il avait fait ses études dans cette ville, et fut un des plus savans prélats du royaume. Louis XIV l'employa dans ses commissions les plus importantes, et le choisit en 1658 pour être ministre d'état. Il mourut le 29 juin 1662, après avoir été nommé à l'archevêché de Paris, dont il n'eut pas le temps de prendre possession. *Voyez* Marca (Pierre de). C'est par le crédit de cet illustre prélat que les augustins déchaussés s'établirent à Toulouse vers l'an 1652. Dans le même temps Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Etienne, et chancelier de l'université, forma la communauté séculière des frères-cordonniers. Le voyage d'Anne d'Autriche, reine de France, à Toulouse en 1660, donna lieu à la fondation du séminaire des Irlandais. Le roi leur accorda une pension de douze cents livres pour l'entretien de douze ecclésiastiques de cette nation, destinés à la mission de leur pays. On forma encore sous les yeux de ce grand prélat, en 1662, l'établissement du couvent des religieuses de la Visitation de Notre-Dame.

26. Charles d'Anglure de Bourle-

mont, d'une maison très-illustre de Champagne, avait été évêque de Castres et d'Aire, lorsqu'il fut nommé archevêque de Toulouse au mois d'octobre 1664. Il mourut en 1669. Avant sa nomination et pendant la vacance du siége, on consomma l'établissement de la congrégation de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le projet avait été formé sous les yeux de M. de Marca; mais cet établissement n'a pas duré long-temps. Le roi le supprima par arrêt de son conseil du 12 mai 1686.

27. Pierre de Bonzi, cardinal, abbé de Saint-Sauveur, de Lodève, etc., était né à Florence le 15 avril 1631. Il fut évêque de Béziers depuis l'an 1659 jusqu'en 1672. Ses travaux et ses succès dans différentes ambassades, multiplièrent en sa faveur les bienfaits de la cour. Dans moins de trois mois il fut grand-aumônier de la reine, cardinal-archevêque de Toulouse, et ensuite de Narbonne. A la fin de l'année 1688, il fut associé à l'Ordre royal du Saint-Esprit. Le cardinal Mazarin distingua dans Pierre de Bonzi tous les talens nécessaires à un bon négociateur, lorsqu'il traita du mariage de mademoiselle d'Orléans avec le prince de Toscane, et le fit nommer ambassadeur extraordinaire du roi auprès du grand-duc, pour conduire cette princesse à Florence. Il fut ensuite successivement ambassadeur à Venise et en Pologne, où le roi l'envoya deux fois, et où il contribua à l'élection de Michel Koribut Wisnovieki, qui était également agréable à la nation et à la France. Enfin il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne: dans toutes ces commissions il se couvrit de gloire par son habileté. Il concourut à l'élection de trois papes, Innocent XI, Alexandre VIII, et Innocent XII. Il fit construire à Narbonne un très-beau séminaire, et contribua à la décoration de cette métropole en y élevant un autel d'une magnificence extraordinaire. Il mourut le 11 juillet 1703. De son temps, la congrégation des filles de la Providence destinées à instruire les jeunes filles fut établie à Toulouse en 1673.

28. Joseph de Montpézat de Carbon, évêque de Saint-Papoul, fut transféré au siége de Toulouse en 1675. Il publia deux ans après le premier Catéchisme qui ait été fait à l'usage de ce diocèse. S'étant brouillé ensuite avec la cour de Rome au sujet de la régale, le pape Innocent XI l'excommunia le 1er janvier 1681, après avoir cassé quelques procédures que l'évêque de Pamiers, son suffragant, avait faites contre des ecclésiastiques pourvus en régale; mais cette excommunication fut levée long-temps avant sa mort, arrivée en 1687. Cette année les dames des écoles chrétiennes, appelées dames noires, s'établirent à Toulouse.

29. Jean-Baptiste-Michel de Colbert siégea en 1693. Il fit reconstruire le château de Balma et le palais archiépiscopal, qui avait été embelli et agrandi successivement par Bertrand de Lisle, par Bernard du Rosier et par Jean d'Orléans. On prétend que dans la démolition des anciens édifices, Colbert trouva un trésor composé d'environ trente mille écus d'or, et que le roi le lui céda pour fournir à la dépense des nouvelles constructions. Il avait formé le dessein d'embellir l'église de Saint-Etienne, mais la mort le surprit en 1713, et l'empêcha d'exécuter ce dessein projeté par Bernard de Lisle, et continué par Jean d'Orléans et François de Joyeuse, ses prédécesseurs. C'est à son zèle qu'on est redevable de l'établissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, et du séminaire de la mission de Saint-Lazare, pour lequel il appela en 1707 des prêtres de la congrégation de la Mission institués par saint Vincent de Paul.

30. René-François de Beauvau de Rivau, illustre par son alliance à la couronne de France, posséda toutes les qualités qui forment le grand prélat et le bon citoyen. Il fut nommé à l'évêché de Bayonne en 1700, et transféré à celui de Tournay en 1707. Les habitans de Bayonne firent tous

leurs efforts auprès de lui et auprès du roi pour le conserver; mais Louis XIV sembla prévoir les services que ce prélat devait rendre à la France dans sa nouvelle place. En effet, pendant le siége de la ville de Tournay en 1709, il entretint à ses dépens toutes la garnison française, et donna des preuves éclatantes de son zèle pour la prospérité de nos armes et de son attachement au bien de l'état. En 1713 il fut nommé à l'archevêché de Toulouse, et en 1719 à celui de Narbonne. L'amour qu'il avait pour les sciences lui fit donner toute son attention à l'exécution du projet qu'avait formé M. de la Berchère, d'une Histoire générale du Languedoc. Ce projet a été heureusement exécuté par dom Claude de Vic et dom Joseph Vaissette, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. M. de Beauvau mourut le 4 août 1739. Il avait été nommé commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit le 3 juin 1724. Il contribua, étant archevêque de Toulouse, à l'établissement de la maison du Bon-Pasteur élevée dans cette ville en 1715.

31. Henri de Nesmond, d'une ancienne famille de l'Angoumois, également illustre par l'éclat des armes et par les plus éminentes dignités de la magistrature, fut successivement évêque de Montauban, archevêque d'Alby en 1703, et archevêque de Toulouse en 1721. Il mourut dans cette ville en 1727. Il occupa dans l'académie française la place de Fléchier, dont il imita l'éloquence. Louis XIV disait de lui que c'était le plus beau parleur de son royaume. On vient de publier un volume de ses œuvres, qui renferme principalement des discours ou sermons prononcés à l'ouverture des États de la province de Languedoc, des harangues au roi, des lettres pastorales et des mandemens. Il a réuni dans tous ses ouvrages l'élégance du style, la beauté des expressions, la justesse des pensées, la variété des tours et la noblesse des images. A tous ces talens, il joignait la principale vertu de son état, qui est un ardent amour pour les pauvres; il leur donnait pendant sa vie avec autant de discernement que d'abondance, et il leur laissa des marques de cette tendresse paternelle, même après sa mort, en faisant les hôpitaux de Toulouse héritiers de tous ses biens.

32. Jean-Louis de Balbis de Bertons de Crillon, évêque de Saint-Pons, fut nommé à l'archevêché de Toulouse en 1727. Il passa à l'archevêché de Narbonne en 1739, et bientôt après fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il tint en 1728 un synode dans Toulouse pour ranimer le zèle de son peuple dans l'observance de la discipline ecclésiastique. Il mourut le 15 mars 1751, généralemnt regretté des Toulousains, dont il avait su se concilier l'amour par la bonté de son cœur, par son affabilité et par la tendresse paternelle qu'il conserva pour eux, même après sa translation au siége de Narbonne.

33. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, d'une maison des plus anciennes et des plus distinguées d'Auvergne, sacré évêque titulaire de Sarepta en 1725, nommé évêque de Tarbes en 1729, fut transféré à Toulouse en 1740. Il fut nommé archevêque de Narbonne en 1752, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1753, et grand-aumônier de France en 1760. Il fut élevé à cette dignité après la tenue de l'assemblée du clergé, à laquelle il a présidé. C'est aux soins de cet illustre prélat qu'on fut redevable de l'établissement du séminaire de Saint-Charles à Toulouse, qui avait été projeté sous la protection de M. de Crillon son prédécesseur, et qui fut porté à sa perfection sous son épiscopat par son zèle et les libéralités de M. de Calvet, fondateur de cette maison.

34. François de Crussol-d'Uzès-d'Amboise, d'une maison illustre, connue anciennement sous le nom de *Bastet*, et qui a pris depuis six cent cinquante ans celui de la terre de Crussol, située dans le Vivarais, était fils d'Alexandre Galliot de Crus-

sol, comte d'Amboise, seigneur de Montmaur, Valens, Valmaison, etc., et sénéchal de Toulouse. Il fut élevé dans cette ville au collége de l'Esquille, et se destina dès sa plus tendre jeunesse à l'état ecclésiastique dont il posséda toutes les vertus. Il fut nommé à l'évêché de Blois en 1734, et à l'archevêché de Toulouse en 1753. Il avait été pourvu aussi de l'abbaye de Charroux en 1727, et de celle de Saint-Germain d'Auxerre en 1740. Il mourut la nuit du 29 au 30 avril 1758 à Paris, où il était venu pour rétablir sa santé. Les Toulousains, dont il s'était concilié l'amour, l'estime et le respect par ses heureuses qualités, le regrettèrent généralement.

35. Arthur-Richard Dillon, d'une maison ancienne et illustre d'Irlande, fut transféré de l'évêché d'Evreux à cette métropole en 1758.

36. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, sacré évêque de Condom en 1761, transféré à Toulouse en 1763 et à Sens en 1788.

37. François de Fontanges, né dans le diocèse de Clermont le 8 mars 1744, sacré évêque de Nancy en 1783, nommé à l'archevêché de Bourges en 1787, à celui de Toulouse en 1788, donna sa démission à l'époque du concordat de 1802, et fut transféré à Autun, où il est mort en 1806, martyr de sa charité.

38. Charles Prémat, né à Lyon, sacré évêque constitutionnel de cette ville en 1792, nommé en 1802 à l'archevêché de Toulouse, est mort en 1816.

39. Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, comte et pair de France, né à Paris le 1er janvier 1749, sacré évêque de Châlons-sur-Marne en 1782, donna sa démission en 1802. Nommé à l'archevêché de Toulouse en 1820, il a été fait cardinal en 1822, et a assisté au conclave de Léon XII.

Conciles de Toulouse.

Le premier se tint l'an 507. Il est indiqué par le P. Hardouin, tom. 2. Nous n'en avons point les actes.

Le second, l'an 828. (*Gall. Christ.*, tom. 2, pag. 21.)

Le troisième, l'an 829. (*Ibid.*, t. 4, pag. 16.)

Le quatrième, l'an 873 ou 883, au sujet des plaintes des juifs contre les chrétiens. (L. 9. H. 6.)

Le cinquième, l'an 879. (*Gall. Chr.*, tom. 4, p. 20.)

Le sixième, l'an 1005. (*Ibid.*, p. 31.)

Le septième, l'an 1056. Rambaut, archevêque d'Arles, et Pons, archevêque d'Aix, vicaires du pape Victor II, dans les Gaules, y présidèrent, et l'on y fit treize canons.

Le premier porte que ceux qui recevront l'ordination pour de l'argent, et qui ordonneront, seront privés de leur dignité.

Le second défend d'ordonner quelqu'un évêque, abbé ou prêtre avant l'âge de trente ans, et diacre avant l'âge de vingt-cinq ans.

Le troisième défend de rien prendre pour la dédicace des églises.

Le quatrième fait aussi défense de rien donner pour avoir des bénéfices.

Le cinquième ordonne qu'on n'élèvera jamais à la dignité d'abbé ceux qui se font moines dans cette vue.

Le sixième enjoint aux abbés de gouverner leurs moines suivant la règle de saint Benoît, et de les empêcher d'avoir rien en propre, ni de tenir une prévôté ou supériorité dans un monastère sans leur consentement.

Le septième prive de leurs dignités et de leurs offices les clercs incontinens, et ordonne à leurs évêques de les excommunier.

Le huitième défend aux laïques de posséder des bénéfices ecclésiastiques, sous peine d'excommunication.

Le neuvième fait défense de piller le bien des défunts, et ordonne qu'ils seront partagés suivant leurs dernières volontés, devant des témoins dignes de foi.

Le dixième veut que les églises payent les droits accoutumés au sié-

ge épiscopal, et que celles qui n'en payeront point, donnent le tiers de leur dîme et les oblations pour l'évêque et pour les clercs.

Le onzième déclare que le tiers des dîmes et les offrandes sont pour le prêtre et les clercs desservans les églises qui sont dans l'aleu des seigneurs.

Le douzième excommunie les adultères, les incestueux et les parjures.

Le treizième et dernier déclare excommuniés ceux qui ont commerce avec des excommuniés, si ce n'est pour les reprendre ou pour les avertir de se corriger.

Le P. Mansi met un concile entre les années 1058 et 1061, dans lequel l'église de Sainte-Segolène fut donnée au monastère de Saint-Victor. (Mansi, Supplém. tom. 1, col. 1319.)

Le huitième concile fut tenu l'an 1068, pour rétablir l'évêché de Lectoure, qui avait été changé en monastère. On y condamna la simonie. (Lab. 9. Hard. 6.)

Le neuvième, l'an 1090, par les légats d'Urbain II. On y corrigea divers abus, et l'on y envoya une légation à Tolède, pour y rétablir la religion.

Le dixième, l'an 1110. Les actes en sont perdus.

Le onzième, l'an 1118, pour une croisade en Espagne contre les Sarrasins et contre Pierre de Bruys. (Lab. 10. Hard. 7.)

Le douzième, l'an 1119. Le pape Callixte II y présida, et y publia dix canons.

Le premier, contre ceux qui vendent ou achètent des bénéfices.

Le second porte qu'on ne fera point de prévôt, d'archiprêtre ou de doyen qui ne soit prêtre, ni d'archidiacre qui ne soit diacre.

Le troisième ordonne que l'on chassera de l'Église les hérétiques qui méprisent la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, le baptême des enfans, les ordres sacrés et les mariages légitimes. La même peine est portée contre leurs fauteurs.

Le quatrième défend aux princes et aux laïques de posséder des dîmes, des oblations, des maisons ou d'autres biens appartenans aux églises.

Le cinquième défend de mettre en servitude des hommes libres.

Le sixième ordonne que les clercs ne seront tenus d'aucun service envers le laïques pour des biens d'église.

Le septième veut que personne ne s'empare de la quatrième partie des oblations qui appartient à l'évêque.

Le huitième veut que ni les évêques, ni les prêtres, ni aucun ecclésiastique, ne laissent leurs bénéfices à leurs héritiers comme par droit de succession.

Le neuvième défend d'exiger rien pour les saintes huiles, pour le saint chrême, ni pour la sépulture.

Le dixième ordonne que les moines, chanoines ou autres clercs qui quitteront leur profession, seront privés de la communion de l'Église.

Le treizième concile fut tenu l'an 1124, indiqué par le P. Hard. t. 11.

Le quatorzième, l'an 1160. (*Gall. Christ.*, tom. 6, pag. 752.)

Le quinzième, l'an 1161. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le seizième, l'an 1162, contre l'antipape Victor. (Lab. 10.)

Le dix-septième, l'an 1178, contre les Albigeois.

Le dix-huitième, l'an 1219. (Martenne, Collect. tom. 7.)

Le dix-neuvième, l'an 1229. Romain, cardinal-diacre du titre de saint Ange, et légat du saint-siége, y présida, et l'on y publia quarante-cinq canons.

Les sept premiers regardent les hérétiques, contre lesquels on fait de secrètes ordonnances, aussi-bien que contre ceux qui les favorisent ou leur donnent retraite.

Le huitième défend de condamner personne comme hérétique, qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque du lieu.

Le neuvième permet aux seigneurs et aux officiers de prendre les hérétiques sur les terres des autres.

Le dixième ordonne qu'on ne per-

mettra point aux hérétiques qui se convertissent de demeurer dans les villages où ils étaient, mais qu'on les transportera dans des villages hors de soupçon d'hérésie. Pour marque qu'ils abhorrent leurs erreurs, il veut qu'ils portent deux croix sur leurs habits, et déclare qu'on ne les recevra plus dans les charges publiques, ni à faire des actes, qu'ils n'aient été réhabilités par le pape ou par son légat.

Le onzième porte que ceux qui se convertissent par la crainte de la mort ou pour quelque autre sujet, seront renfermés dans un lieu muré, afin qu'ils ne puissent plus corrompre les autres.

Le douzième ordonne que tous les hommes, depuis l'âge de quatorze ans, feront abjuration de l'hérésie, et profession de la foi de l'Église romaine, qu'ils s'engageront de poursuivre les hérétiques, et de les déclarer de bonne foi, et que de deux ans en deux ans on leur fera renouveler ce serment.

Le treizième enjoint à toutes sortes de personnes qui ont l'usage de raison, de se confesser trois fois l'an à leur propre prêtre ou à celui qu'il leur marquera, et de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Il déclare que ceux qui feront autrement, seront suspects d'hérésie.

Le quatorzième défend aux laïques d'avoir des livres de l'ancien et du nouveau-Testament, si ce n'est un psautier ou un bréviaire ou les heures de la Vierge, et ne leur permet pas de les avoir traduits en langue vulgaire.

Le quinzième défend aux hérétiques d'exercer la médecine, et de laisser approcher les hérétiques des malades, après qu'ils ont reçu le viatique.

Le seizième déclare nuls les testamens qui ne sont pas faits devant les curés ou leurs vicaires.

Le dix-septième défend aux prélats et aux seigneurs de donner des charges aux hérétiques, ni de s'en servir.

Le dix-huitième maintient les églises et les maisons religieuses dans leurs priviléges, et ordonne le paiement entier des dîmes.

Le dix-neuvième déclare les clercs exempts des tailles et des autres taxes.

Le vingtième étend cette faveur aux religieux et aux pélerins, pourvu qu'ils ne se mêlent point de marchandise.

Le vingt-unième oblige ceux qui reçoivent les péages, de garder les chemins.

Le vingt-deuxième défend aux laïques de mettre à la taille les serviteurs des églises ou des ecclésiastiques, s'ils ne tiennent des biens d'eux.

Le vingt-troisième ordonne, sous peine d'excommunication, aux juges, de remettre entre les mains de l'évêque ou de l'archidiacre un clerc qu'on aura mis en prison pour crime.

Le vingt-quatrième porte que les maîtres et maîtresses de chaque maison assisteront tous les dimanches et les fêtes à l'église, pour y entendre la prédication et l'office divin, *et n'en sortiront que quand la messe sera* achevée. Il condamne à une amende pecuniaire celui qui ne s'y trouvera pas, soit le maître, soit la maîtresse.

Les vingt-cinquième et vingt-sixième contiennent le dénombrement des fêtes.

Le vingt-septième ordonne que, pendant les fêtes, on s'abstiendra de toute œuvre, selon la coutume et selon l'ordre qui sera prescrit par l'évêque, et que les curés les annonceront tous les dimanches à la messe.

Les suivans, jusqu'au quarante-troisième, regardent l'observation de la paix.

Le quarante-troisième ordonne aux juges de rendre la justice gratuitement, et de ne consulter dans leurs jugemens, ni la faveur, ni la passion, ni la crainte.

Le quarante-quatrième ordonne que les juges donneront des avocats aux pauvres.

Le quarante-cinquième porte que les curés liront ces règlemens quatre

fois l'année à leurs paroissiens. (Lab. 10. Hard. 6.)

Le vingtième concile se tint l'an 1319. On n'en a point les actes. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le vingt-unième, l'an 1327. On y défendit de se faire faire des funérailles avant sa mort. (Hard. 7.)

Le vingt-deuxième, l'an 1590. Le cardinal François de Joyeuse, archevêque de Toulouse, y présida, et y publia des réglemens très-utiles, divisés en quatre parties, sur les devoirs des évêques, des chapitres, des curés, des prêtres et des clercs, des prédicateurs, des vicaires forains, et des moniales. On y traita des sacremens en général et en particulier des reliques des saints, des indulgences, des fêtes, des vœux, des séminaires, des hôpitaux, de l'excommunication et de la juridiction ecclésiastique, de l'aliénation des biens de l'Église, de la résidence, de la provision des bénéfices, de la simonie et confidence, des usuriers, des sortilèges et des magiciens.

TOURS, *Turones* et jadis *Cæsarodunum,* ville archiépiscopale, ancienne capitale de la Touraine, aujourd'hui chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, est située dans une plaine grande, agréable et fertile, entre la Loire et le Cher, à cinquante-sept lieues de Paris. Sa population s'élève à vingt-deux mille habitans. Sainte Clotilde, reine de France, y mourut en 537; Luitgarde, quatrième femme de Charlemagne, en 800; Carloman, roi de France, en 885; et Louis XI en 1483. Les États-généraux s'y sont assemblés en 1464, 1465 et 1468. Le parlement de Paris y a tenu ses séances en différens temps. C'est la patrie du cardinal d'Amboise, de Julien Leroi, du P. René Rapin, de l'archidiacre Béranger et de Néricault Destouches.

Cette ville reçut la foi de saint Gatien, son premier évêque, dans le troisième siècle. Elle est célèbre dans l'Histoire ecclésiastique par le grand nombre des conciles qui s'y sont tenus, et les saints et grands personnages qui en ont rempli le siége. La métropole, d'abord sous l'invocation de saint Maurice, à présent sous celle de saint Gatien, est une des plus anciennes et des plus respectables de France. On lui donne le titre de sainte. Elle a un beau portail. Il y avait une bibliothéque où l'on conservait plusieurs manuscrits. Son clergé fut institué en collége de chanoines du temps de Clotaire Ier, par saint Bauled ou Baudouin, évêque de Tours. Le chapitre était autrefois composé de huit dignités; savoir, un doyen, un grand-archidiacre, un trésorier, un chantre, un chancelier, deux autres archidiacres, un archiprêtre, et de quarante-cinq chanoines, parmi lesquels était un théologal. Aux principales fêtes, les premiers portaient la soutane rouge, et les autres la soutane violette, paremens et boutonnières rouges. Le chapitre consiste maintenant en neuf chanoines; douze vicaires-généraux assistent, l'archevêque qui a pour suffragans les évêques du Mans, de Quimper, d'Angers, de Vannes, de Rennes, de Saint-Brieux et de Nantes.

L'église de Saint-Martin, célèbre par le tombeau de ce saint, était une des plus anciennes, des plus vastes et des plus illustres du royaume : nos rois s'en qualifiaient abbés et chefs depuis Hugues Capet. Près de quatre cents bénéficiers formaient son clergé : les principaux étaient un doyen et huit autres dignités, quinze prévôts et quarante-trois chanoines. Avant la sécularisation, qui se fit sous Charlemagne en 795, c'était un fameux monastère, dont le célèbre Alcuin fut un des abbés. Cette église, exempte de la juridiction des évêques de Tours, eut pendant plus de trois cents ans un évêque propre. Le pape Urbain II, en supprimant cette dignité d'évêque en 1096, maintint le chapitre dans l'immédiation au saint-siége. Il en a joui jusqu'en 1709, que M. d'Hairvault, archevêque de Tours, le réduisit au droit commun par arrêt du parlement de Paris du 13 avril. Cette vénérable église a été détruite

pendant la révolution ; on n'en voit plus que deux tours, l'une appelée *tour de l'Horloge*, l'autre *tour de Charlemagne;* une place et des constructions modernes occupent le reste de sa vaste enceinte. On compte un pape (Martin IV), plusieurs cardinaux et grand nombre d'archevêques et évêques tirés de ces deux illustres chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin. Il y avait encore dans la ville deux autres chapitres, une abbaye de bénédictins, seize paroisses, y compris celles des faubourgs, dix couvens de religieux, neuf de religieuses, un séminaire dirigé par les lazaristes, un collége tenu par les jésuites, un hôpital général, un hôpital des enfans trouvés et un Hôtel-Dieu. Près de la ville était un chapitre ou sainte-chapelle royale que Louis XI fonda dans son château du Plessis, et la superbe abbaye de Marmoutier, fondée par saint Martin, qui, après avoir été occupée pendant quelques siècles par des chanoines, embrassa la règle de saint Benoît et la réforme de saint Maur. La manse abbatiale fut réunie à l'archevêché de Tours. On voyait encore près de cette ville l'abbaye royale de Beaumont, Ordre de Saint-Benoît. Le monastère des minimes du Plessis était le chef d'ordre et la première maison de l'institut de Saint-François de Paule, qui y mourut le 2 avril 1507.

Le diocèse contenait environ trois cents paroisses, divisées en trois archidiaconés, quatre archiprêtrés et vingt-trois doyennés. Il y avait de plus dix-sept abbayes, trois commanderies de Malte et douze collégiales, parmi lesquelles on distinguait celle de Candes, petite ville au confluent de la Loire et de la Vienne, où saint Martin mourut au milieu d'un clergé qu'il y avait probablement établi. Il fut depuis érigé en collége de chanoines, et connu sous l'invocation de saint Maurice. On le connut plus tard sous le titre d'église royale et collégiale de Saint-Martin de Candes. Nos rois l'avaient toujours spécialement protégé. Louis XI l'affranchit de tous droits d'amortissement. Charles IX lui remit toutes les impositions. Louis XIV en 1715, fit relever un des piliers de l'église, et Louis XV, par un arrêt de son conseil d'état donné à Chantilly le 25 juin 1725, ordonna que pendant cinq ans il serait prélevé un dixième sur le prix des ventes et adjudications extraordinaires des bois ecclésiastiques de futaies et baliveaux dans l'étendue de la généralité de Tours, pour le rétablissement de la majeure partie de cette église, qui menaçait ruine en 1723, « n'étant rien si désirable (ce sont les propres termes de l'arrêt) que de pouvoir rétablir pour la postérité cet édifice, qui est un ancien monument de la piété des rois prédécesseurs de sa majesté. » Le chapitre de cette collégiale, sans y comprendre le bas-chœur, était composé d'un chefcier, d'un prévôt et de douze chanoines, parmi lesquels était le grand-archidiacre de Tours par annexe. En conséquence d'une fondation immémoriale, les bénédcitins de l'abbaye de Bourgueil étaient obligés d'envoyer quatre religieux à Candes le 11 novembre et le 4 juillet, jours des deux fêtes de saint Martin, pour aider les chanoines à faire l'office avec plus de célébrité.

Le diocèse renferme aujourd'hui vingt-sept cures, deux cent vingt-trois succursales et vingt vicariats. Des congrégations religieuses de differens ordres y ont neuf établissemens renfermant deux cent soixante-dix-neuf sœurs. Le revenu de l'archevêché de Tours était de quarante mille livres, et la taxe en cour de Rome de neuf millecinq cents florins.

Archevêques de Tours.

1. Saint Gatien, destiné à cette église par le pape en 250, selon Grégoire de Tours (liv. 10, chap. 31 de l'Histoire des Français), la gouverna trente-neuf ans. *Voy.* SAINT GATIEN.

2. Saint Lidoire présidait à cette église en 338, selon le même Grégoire, et la gouverna trente-trois ans.

3. Saint Martin, ayant quitté la milice séculière en 353, fut tiré du monastère pour être élevé sur ce siége en 375. Il serait trop long de détailler les preuves multipliées qu'il donna d'un esprit et d'un cœur dignes d'un vrai successeur des apôtres, jusqu'à sa précieuse mort arrivée le 11 novembre 397, selon les uns, et 401, selon les autres. *Voy.* SAINT MARTIN.

4. Saint Brice gouverna cette église dix-sept ans, dit Grégoire de Tours, (liv. 10, chap. 31.)

5. Eustochie, dont Grégoire relève la sainteté (liv. 10, chap. 31,) présida à cette église pendant dix-sept ans.

6. Saint Perpétue souscrivit au premier concile de Tours en 461, et à celui de Vannes en 465.

7. Saint Volusien, dont Grégoire de Tours relève, comme à l'égard du précédent, la noblesse et la sainteté, présidait à cette église du temps de Clovis. Il mourut à Toulouse, lieu de son exil, après sept ans et deux mois d'épiscopat.

8. Vérus, rappelé aussi par Grégoire de Tours, gouverna cette église onze ans et huit jours. Il souscrivit, par Léon son diacre, au concile d'Agde, en 506.

9. Licinius était abbé du monastère de Saint-Venant, lorsqu'il fut placé sur ce siége, qu'il occupa douze ans et vingt-cinq jours. Il assista au premier concile d'Orléans en 511.

10. Théodore et Procule gouvernèrent ensemble cette église, dit Grégoire de Tours, (liv. 10, chap. dernier.)

11. Dinifie présida dix mois à cette église, à laquelle il donna ce qu'il possédait de meilleur.

12. Ommatie, sénateur d'Auvergne, et sacré par ordre du roi Clodomir, distribua son bien aux églises, après avoir gouverné celle-ci quatre ans et cinq mois.

13. Léon était abbé de Saint-Martin, lorsqu'il fut élevé sur ce siége qu'il occupa six mois.

14. Francilion qui avait donné, de concert avec son épouse, la plus grande partie de ses biens à l'église de Saint-Martin, gouverna cette église deux ans et six mois.

15. Injurieux avait contribué à plusieurs pieux établissemens dans cette métropole, lorsqu'il mourut après l'avoir gouvernée seize ans, onze mois et vingt-six jours. Il souscrivit au second concile d'Orléans en 533, au troisième en 538, par son député, et au quatrième en 541. Il fut le seul qui s'opposa au décret qu'avait porté le roi Clotaire, pour obliger les évêques à donner au fisc le tiers des revenus de leurs églises.

16. Baudin, dont Grégoire de Tours loue la charité envers les pauvres, était référendaire du roi Clotaire, lorsqu'il fut élevé sur ce siége. Il fonda la table des chanoines, et mourut après avoir présidé à cette église cinq ans et dix mois.

17. Gonthier gouvernait avec prudence, dit Grégoire, l'abbaye de Saint-Venant, lorsqu'il fut appelé à cette métropole. Il la déshonora dans la suite en se livrant à l'ivrognerie, et mourut après avoir occupé ce siége seulement deux ans, dix mois et vingt-deux jours.

18. Saint Eufrone, élevé à cet archevêché par l'ordre de Clotaire, assista au concile de Paris en 557, et au second de Tours en 567. Il est aussi fait mention de lui dans les actes de celui de Saintes, dont parle Grégoire (liv. 4, chap. 26.) Le même Grégoire dit de lui des choses honorables à sa mémoire (liv. 10, chap. dernier.) Il mourut après dix-sept ans d'épiscopat en 572, selon les uns, et selon Baronius en 574.

19. Saint Grégoire, la lumière de l'église de France, baissa les épaules sous le poids de l'épiscopat, dit-il lui-même, après la mort de saint Eufrone. Il assista au concile de Paris en 577, et se purgea en 580, dans celui de Brenne, de l'accusation intentée contre lui de discours tenus contre la reine Frédégonde. Il mourut le 17 novembre 595. *Voy.* SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

20. Pélage présidait à cette église en 956.

21. Leuparie ou Léopachaire est rappelé en 610. Il est aussi parlé de lui dans la Vie de saint Columban.

22. Agrice ou Augarice présida trois ans à cette église, selon les archives de Tours.

23. Ginauld ou Givauld siégea un an et trois mois, selon un ancien registre.

24. Valarie ou Gavalarie.

25. Sigelaice ou Sigillaice est rappelé par Chopin (liv. 2, tit. 2, nomb. 19).

26. Lionbaud ou Lethaud se trouve dans une ancienne chronique.

27. Modégisile assista au concile de Reims en 630, et présida à l'église de Tours pendant onze ans.

28. Latin souscrivit au concile de Châlons-sur-Saône en 650, par son député.

29. Carisigile ou Carigise gouverna ce diocèse deux ans.

30. Rigobert.

31. Papolène siégea cinq ans.

32. Chrotbert gouvernait déjà cette métropole en 670.

33. Berte ou Ruotbert ou Vindibert, dont il est parlé dans la Vie de saint Léger.

34. Pélage II présidait déjà à cette église en 710, et la gouverna quatre ans.

35. Ebarcie est marqué à l'an 713 dans la chronique de Tours.

36. Ilbon ou Ibbon, dont il est fait mention à l'an 721.

37. Guntran gouvernait déjà cette métropole, dit la chronique, en 728, et y présida onze ans et deux mois.

38. Didon présidait encore ici en 738.

39. Ragimbert ou Ragambert, en 744.

40. Aubert, en 752.

41. Ostaud, en 767.

42. Gaviène assista au concile de Latran en 769.

43. Eusèbe présidait ici en 778, dit la chronique de cette église.

44. Herlinge gouvernait cette église en 793. Ce fut de son temps que furent établis les chanoines de l'église de Saint-Martin.

45. Joseph Ier tint un concile en cette ville. On trouve son éloge dans la Vie d'Alcuin.

46. Landranne Ier assista au concile de Paris en 828, et à celui de Thionville en 835.

47. Ursmare se trouva avec ses suffragans au concile d'Epernay en 846.

48. Landranne II assista au concile de Paris en 847, et présida au quatrième de Tours en 849.

49. Amalric fut, en 853, un des présidens du second concile de Soissons, dans lequel on lui recommande l'église du Mans. Il fut choisi la même année un des juges de l'affaire d'Hincmar et des clercs de Reims, et assista au second concile de Verberies. Flodoard fait son éloge, liv. 3, chap. 21 de son histoire.

50. Hérard était archevêque de Tours depuis trois ans, lorsqu'en 858 il fit une ordonnance sur ce qui devait s'observer dans le synode. Il fut établi juge de l'archevêque Vénilon au concile de Savonières en 859, souscrivit à celui de Toussy en 862, et au troisième de Soissons en 866. Il assista encore au concile de Troyes en 867.

51. Actard était évêque de Nantes, lorsqu'il passa à cette église en 871. Il avait assisté au troisième concile de Soissons en 866, et, en 867, à celui de Troyes de la part duquel, ainsi que de celle du roi Charles-le-Chauve, il fut député vers le pape Adrien II. Il fut encore envoyé vers le même pontife de la part du concile de Douzy en 872, et mourut en 874.

52. Ragenelme assista au concile de Pontigny en 876.

53. Adalard ou Adalourd présidait à cette métropole en 877. Il assista au concile de Troyes en 878. Il retira d'Auxerre les reliques de saint Martin en 887. On ne sait pas l'année de sa mort.

54. Herbème était abbé de Marmoutier lorsqu'il fut élevé sur ce siége au plus tard en 896, et gouverna ce diocèse au moins jusqu'en 912.

On lui attribue un livre sur les miracles de saint Martin.

55. Robert Ier fut promu à cet archevêché en 917, et fut assassiné par des voleurs en 931.

56. Tétolon ou Thétolon, nommé aussi Theudole, après avoir été doyen de Saint-Martin, était moine de Cugny, lorsqu'il fut, malgré lui, élevé sur ce siége. Il assista en 933 au concile célébré dans le temps qu'on assiégeait Château-Thierry. Sa mort est marquée par Flodoard en 945.

57. Joseph II monta, dit-on, sur ce siége en 952.

58. Frotère présidait à cette église en 960.

59. Harduin ou Ardoin gouvernait déjà cette métropole en 966, et il en est encore fait mention en 974.

60. Archembauld de Sully fut élevé sur ce siége en 986, et l'occupait encore en 999.

61. Hugues Ier, fils de Hugues, vicomte de Châteaudun, prétendit d'abord que c'était entreprendre sur ses droits que de lui ôter celui de conserver une église située dans son diocèse, parce que cette église était mise par le fondateur sous le pouvoir immédiat du saint-siége; mais il se déporta dans la suite de cette prétention, et fit ses excuses au souverain pontife. Il dédia la nouvelle basilique de Saint Martin en 1014, et mourut le 12 mai 1023.

62. Arnoul succéda à son oncle le 25 novembre 1023, et gouvernait encore cette église en 1052.

63. Barthélemi Ier, frère de Jean de Château-Cainon, monta sur ce siége en 1052. Ce fut sous son pontificat qu'en 1055, fut célébré en cette métropole, par Ildebrand, légat du saint-siége, un concile dans lequel Bérenger abjura l'hérésie et fit profession de la foi catholique. Il se trouva au sacre de Philippe Ier en 1059, et mourut le 11 avril 1067.

64. Raoul Ier, dit le Vénérable, présidait à cette église en 1074. Il se trouva en 1080 à une assemblée d'évêques tenue à Saintes, et mourut en 1095, après avoir été déposé en 1081.

65. Raoul II était prévôt et archidiacre d'Orléans, lorsqu'il fut préposé à cette église en 1081. Il assista au concile de Saintes en 1095. Ce fut de son temps qu'Urbain II indiqua un concile en cette métropole en 1096, pour l'expédition de la Terre-Sainte. Il se trouva à un autre concile de cette ville en 1104, et mourut en 1119.

66. Gislebert, neveu du précédent, lui succéda l'année même de la mort de celui-ci. Il assista aussi cette année à un concile célébré dans sa métropole, et mourut en 1125.

67. Le bienheureux Hildebert, surnommé de Lavardin, du lieu de sa naissance, effaça l'obscurité de son origine par l'éclat de ses vertus. Ayant été d'abord élevé sur le siége épiscopal du Mans, il passa à cette métropole en 1125, et mourut en 1136. On lui attribue plusieurs écrits dont la Chronique d'Auxerre parle très-avantageusement, en particulier cent une lettres qui se trouvent dans la Bibliothéque des Pères.

68. Hugues II, surnommé d'Étampes ou de Chartres, succéda à Hildebert en 1136, et gouverna cette église jusqu'à sa mort arrivée en 1149.

69. Engelbaud, élevé sur ce siége en 1149, mourut en 1157.

70. Joscie, que d'autres nomment Gothon, était évêque de Saint-Brieux lorsqu'il fut placé sur le siége de cette métropole en 1157. De son temps Alexandre III tint un concile à Tours contre l'antipape Victor en 1163. Il assista au concile d'Avranches en 1172, et mourut en 1175.

71. Barthélemi II de Vendôme, légat du saint-siége en Aquitaine, fut élevé sur ce siége en 1175. Ce fut de son temps qu'en 1199 fut décidé le différend d'entre cette église et celle de Dol sur le droit de métropole. Il mourut en 1206.

72. Geoffroi Ier du Lude, placé dans cette chaire en 1206, mourut en 1208.

73. Jean Ier de Faye, sacré en 1208, présidait encore ici en 1225.

74. François Ier Cassardi, cardinal du titre de saint Martin, et successeur de Jean, mourut en 1237.

75. Juhille de Mayenne gouvernait déjà cette métropole en 1229. On tint de son temps un concile de cette province à Château-Gonthier en 1231, et un autre à Tours en 1239. Il gouvernait encore cette église en 1242, et fut dans la suite transféré à Reims.

76. Geoffroi II, sous le pontificat duquel fut célébré le concile de Laval en 1243, présidait encore ici en 1247.

77. Martel ou Maral est marqué à l'année 1248 dans les diptiques ecclésiastiques.

78. Pierre Ier de Lambale, élevé sur ce siége en 1250, tint son concile provincial à Saumur en 1253.

79. Philippe Ier présidait ici en 1257.

80. Vincent de Pilen était déjà archevêque de Tours en 1258. Il tint un concile à Nantes, et un à Château-Gonthier en 1263; un autre à Nantes et un à Angers en 1269, et mourut en 1270.

81. Jean II de Montsoreau était doyen de cette église, lorsqu'il en fut fait archevêque en 1270. Il indiqua un concile provincial à Saumur en 1276, et un autre en 1277; assista avec ses suffragans, en 1278, à un de Langeais, bourg du Tournésis, et à un de Tours en 1282. Il mourut vers l'an 1284.

82. Olivier de Craon, élu par compromis en 1285, mourut cette même année.

Pendant la vacance qui dura jusqu'en 1289, il se tint cette année un concile provincial à Angers.

83. Philippe de Cande mourut avant d'être sacré en 1290.

84 Bouchard *de Ayo*, vulgairement Dain, mourut aussi en 1290.

85. Rainaud de Montbason tint un concile provincial à Saumur en 1294, un à Château-Gonthier en 1295, un à Béfort en 1296, et un autre à Saumur en 1300. Il gouvernait encore cette église en 1310.

86. Geoffroi III de La Haye, confirmé par le pape Clément V, fit son entrée solennelle en 1314, tint son synode à Saumur en 1315, et mourut vers l'an 1323.

87. Etienne Ier de Bourgueil, confirmé par le pape Jean XXII en 1323, présidait encore à cette église en 1333.

88. Pierre II Trévot ou Trétot, confirmé par Benoît XII, mourut en 1357.

89. Philippe II Blanche présidait ici en 1361.

90. Simon Ier Renulphi, d'abord religieux, puis archevêque en 1363, assembla ses suffragans en concile en 1365, et gouvernait encore cette église en 1372.

91. Séguin d'Auton, patriarche d'Antioche, prit l'administration de cette église en 1380, et l'exerçait encore en 1395.

92. Aleaume Boistel.

93. Gui de Roye, élevé sur ce siége en 1382, passa à celui de Reims au plus tôt en 1386.

94. Amélie, fils d'Hardouin, baron de Maillé, et de Jeanne de Beauçai, nommé en 1394, assista au concile de Pise en 1409.

95. Jacques Gelu, promu à cet archevêché en 1414, fut un des envoyés du concile de Constance en 1415, et passa dans la suite au siége d'Embrun.

96. Philippe II de Coetquis, d'abord évêque de Saint-Paul de Léon sa patrie, passa à cette métropole en 1427, et fut fait cardinal au concile de Bâle en 1440. Bertrand d'Argentré fait de lui beaucoup d'éloges dans son Histoire de Bretagne, liv. 2, ch. 43.

97. Jean III, élevé sur ce siége en 1445, célébra à Angers, en 1448, un concile provincial qui fut approuvé par le pape Nicolas le 16 février 1452. Il se trouva à l'entrevue des rois de France et d'Espagne en 1463, et mourut le 24 avril 1466.

98. Gérard, fils de Gérard, baron de Crussol, et d'Alexis de Lastic, sacré le 13 octobre 1466, mourut le

28 août 1472, après être devenu patriarche d'Antioche.

99. Élie de Bordeille, franciscain, célèbre prédicateur, sacré d'abord pour l'église de Périgueux, où il s'acquit une grande réputation, passa à cette église en 1468, et fut fait cardinal en 1483. Il mourut l'année suivante.

100. Robert de Lénoncourt, nommé à cette église le 21 juillet 1484, y présidait encore en 1489, et passa dans la suite au siége de Reims.

101. Charles-Dominique de Caretto, d'abord évêque de Cahors, puis archevêque de Reims, passa à cette église en 1509, et mourut en 1514.

102. Christophe de Brillac, d'abord évêque d'Orléans, puis archevêque d'Aix, ensuite de cette église en 1514, mourut en 1520.

103. Martin de Baune, élevé sur ce siége en 1520, mourut en 1527.

104. Antoine de la Barre était doyen de Saint-Martin, lorsqu'il fut placé sur ce siége en 1528, et présidait encore ici en 1514.

105. Georges d'Armagnac, cardinal du titre de saint Nicolas à la prison, fut reçu en cette métropole le 27 février 1547, d'où il passa dans la suite à Toulouse, puis à Avignon.

106. Étienne II, fils de Jean Poncher, trésorier-général de France, et de Catherine Hurault, passa de l'évêché de Bayeux à cette métropole vers l'an 1550, et mourut en 1552.

107. Alexandre Farnèse, fils de Pierrre-Louis, duc de Parme, et de Jérôme des Ursins, nommé à cette métropole par le roi Henri II en 1553, était cardinal dès l'an 1534. Il mourut en 1589.

108. Simon II, fils de Gui de Maillé, vice-roi d'Anjou, et d'Anne de Louan, passa de l'évêché de Viviers à cette métropole en 1554. Il célébra un concile provincial, qu'il termina à Angers en septembre 1583, après l'avoir commencé à Tours au mois de mai précédent. Les décrets de ce concile furent confirmés par le pape Grégoire XIII. Simon mourut le 11 janvier 1597.

109. François II, fils de Jean de la Guesle, président au parlement de Paris, et de Marie Poiret, était lui-même conseiller à ce parlement et chanoine de Notre-Dame, lorsqu'il fut nommé à cet archevêché par Henri-le-Grand en 1597. Il assista en 1598 à l'assemblée du clergé, au nom duquel il harangua le roi avec beaucoup d'éloquence. Il mourut le 30 octobre 1614.

110. Sébastien Galligai nommé par Louis XIII à cet archevêché, prêta serment de fidélité à ce prince le 9 mars 1617, et abdiqua la même année.

111. Bertrand d'Eschaux, commandeur des ordres du roi, sacré d'abord pour l'évêché de Bayonne en 1598, passa à cette métropole le 14 octobre 1618, et mourut en 1641.

112. Victor Le Bouthillier était chanoine de Paris, lorsqu'il fut nommé évêque de Boulogne-sur-mer par Louis XIII le 1er décembre 1626. Il devint coadjuteur de Tours le 12 décembre 1630, et prit possession de cette métropole le 21 mai 1641. Il se trouva aux assemblées du clergé de France en 1628, 1635 et 1645, et présida aux deux dernières. Sa prudence le fit employer par le roi à plusieurs négociations importantes. Il institua dans son diocèse les assemblées des curés pour chaque mois. (*Gall. Chr., vet. edit.* tom. 1, pag. 733 et suiv.) Victor Le Bouthillier mourut en 1670. Il était frère de Claude Le Bouthillier de Chavigny, secrétaire d'état et surintendant des finances.

113. Charles de Rosmadek ne tint le siége qu'un mois en 1671.

114. Michel Amelot, d'une famille illustre dans la robe, fut nommé en 1673. Il fit réimprimer le bréviaire du diocèse, tint plusieurs synodes, et fit des ordonnances fort sages touchant la discipline et les mœurs du clergé. Ces ordonnances furent imprimées à Tours en 1681. Amelot mourut l'an 1687.

115. N... de Saint-Georges n'eut point de bulles à cause du différend qui régnait alors entre la cour de

Rome et celle de France. Il gouverna comme grand-vicaire du chapitre. Il mourut archevêque de Lyon.

116. Matthieu Isoré d'Hairvault, d'une noble et ancienne famille de Touraine, abbé de Saint-Maixant et de Saint-Jean-d'Angély, fut nommé en 1693 évêque de Condom, et, avant de recevoir ses bulles, archevêque de Tours. Il était d'une grande régularité, et plein de zèle pour les droits de l'épiscopat. Ce fut lui qui, par arrêt du parlement du 13 avril 1709, réduisit au droit commun le chapitre de Saint-Martin de Tours. Il avait déjà fait rentrer dans sa dépendance celui de Saint-Mexme de Chinon en 1696. Il mourut à Paris en 1716.

117. Armand-Pierre de la Croix de Castries ne fit que prendre possession de son archevêché de Tours, et passa aussitôt à celui d'Alby en 1719.

118. N... de la Tour d'Auvergne, cardinal, avant de prendre possession de l'archevêché de Tours, fut nommé à celui de Vienne.

119. François Blouet de Camilly, transféré à l'archevêché de Tours, mourut à Ligueil en Touraine dans le courant de ses visites épiscopales en 1723, après avoir tenu ce siége environ un an.

120. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, abbé de la Couronne de Vendôme et de Vauluisant, doyen de Saint-Martin de Tours, fut sacré évêque de Tulles en 1722 et archevêque de Tours en 1723. Il était d'une ancienne et noble famille de Périgord. On peut compter cet illustre prélat au nombre des plus grands hommes qui aient occupé cette métropole. Il était né avec une bienfaisance qui ne se lassa jamais. Il fit des réunions utiles dans son diocèse; celles surtout de l'abbaye de Marmoutier à son archevêché, et du prieuré d'Oléron au chapitre de sa métropole, de la manse monacale de l'abbaye de Sully au collége de Chinon, sont des monumens qui immortaliseront avec sa mémoire les généreux sentimens où il était de ne pas profiter seul du crédit que ses qualités personnelles lui avaient si légitimement acquis. Il présida plus d'une fois aux assemblées du clergé de France, dont on peut dire qu'il était une des principales lumières. Le roi le fit commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1746. Il fit une mort très-édifiante le 3 août 1750, au château de Vérets près de Tours, et fut universellement regretté. Le mandement du chapitre de la métropole du 7 septembre 1750, mérite d'être lu. Il est auteur de quelques ouvrages dont on peut voir la liste au mot RASTIGNAC.

121. Henri-Marie de Rosset de Fleury, abbé de Royaumont et de Rebais, sacré le 20 juin 1751 par l'évêque de Chartres, son frère, dans la chapelle de Saint-Cyr, en présence du roi, de la reine, de monseigneur le dauphin et de la famille royale. Il était fils du duc de Fleury, et petit-neveu du cardinal de ce nom, premier ministre du royaume.

126. François de Gouzie, né dans le diocèse de Lyon le 17 mars 1736, sacré évêque de Saint-Omer en 1769, transféré à Tours en 1775, refusa sa démission à l'époque du concordat.

123. Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin, né à Rennes en 1732, sacré évêque de Lavaur en 1765, nommé archevêque d'Aix, en 1770, l'un des quarante de l'académie française, en 1776, transféré à Tours en 1802, mourut en 1804. Il est l'auteur de l'*Exposition des principes* du clergé sur la constitution civile, ouvrage adopté par tous les évêques, et que nous avons inséré au tome 27. M. de Boisgelin fut choisi pour prononcer le discours à Notre-Dame de Paris, lors de la publication du concordat.

124. Louis Mathias de Baral, né à Grenoble en 1746, sacré évêque de Troyes en 1788, transféré à Meaux en 1802, à Tours en 1804, donna sa démission en 1815 et mourut la même année.

125. Jean-Baptiste du Chilleau, né en 1735, aumônier de la reine, sacré évêque de Châlons en 1781, refusa

sa démission en 1802. Nommé en 1817 à l'archevêché de Tours, il ne prit possession qu'en 1819. Il est mort en 1824.

126. Augustin-Louis de Montblanc, né en 1767, nommé à Saint-Dié en 1817, sacré en 1821 archevêque de Carthage et coadjuteur de Tours.

Conciles de Tours.

Le premier fut tenu l'an 461. Saint Perpétuus, évêque de Tours, y assista avec les archevêques de Bourges et de Rouen, et l'on y fit treize canons.

Le premier et le second enjoignent le célibat aux évêques, aux prêtres et aux diacres.

Le troisième défend l'habitation et la familiarité des femmes étrangères.

Le quatrième défend aux clercs qui avaient la liberté de se marier, d'épouser des veuves.

Le cinquième prive de la communion ceux qui quittent l'état ecclésiastique.

Le sixième est contre ceux qui abusent des vierges consacrées à Dieu.

Le septième excommunie les homicides.

Le huitième condamne ceux qui quittent la pénitence après l'avoir embrassée.

Le neuvième prive de la communion de l'Église les évêques qui s'emparent des évêchés des autres, ou qui ordonnent les clercs d'un autre évêque.

Le dixième déclare nulles les ordinations faites contre les canons.

Le onzième est contre les ecclésiastiques qui quittent leurs églises sans la permission de leur évêque.

Le douzième est contre les clercs qui sortent sans avoir des lettres testimoniales de leur évêque.

Le treizième condamne l'usure dans les clercs, suivant le témoignage de l'Écriture-Sainte et les règles des saints Pères, et demande l'assistance de saint Martin, afin que, par son intercession, il obtienne de Dieu les grâces nécessaires pour l'observance de ces statuts.

(Le P. Mansi ajoute, d'après Burchard, quelques canons à ces treize.)

Le premier est contre l'usage qui s'introduisait de vendre du vin dans les églises.

Le second défend de rien faire dans ces lieux saints, que ce qui a rapport au ministère ecclésiastique.

Le troisième exclut de toute dignité ecclésiastique jusqu'après une pénitence convenable, ceux qui sont convaincus d'avoir tué des prêtres, quoique dégradés.

Le quatrième ordonne que chaque pasteur ait dans un tabernacle fermé à clef, un ciboire contenant du pain trempé dans le sang précieux pour les malades, et que ce saint Viatique soit renouvelé chaque semaine, et l'ancien consommé par le prêtre.

Le cinquième veut aussi que le saint chrême soit gardé sous la clef.

Le sixième défend, sous peine d'anathème, d'imiter les manichéens, en jeûnant les dimanches, si ce n'est qu'on soit en pénitence publique. (Mansi, Suppl. tom. 1, col. 341.)

Le second concile fut assemblé l'an 566 ou 567, par l'ordre du roi Charibert, et composé des archevêques de Tours et de Rouen, et de sept évêques, qui y firent vingt-sept canons.

Le premier veut qu'on tienne des synodes provinciaux deux fois par an, et enjoint aux évêques d'y venir lorsqu'on les y mandera, sous peine d'excommunication.

Le second veut que les évêques terminent à l'amiable leurs différends.

Le troisième défend d'arranger sur l'autel le corps de Jésus à sa fantaisie, et ordonne qu'on le mette sous le titre de la croix.

Le sens de ce canon est assez difficile à comprendre; voici les deux explications qu'on lui donne. Quelques-uns veulent que ces paroles signifient que les parcelles de l'Eucharistie, qui sont sur l'autel, ne seront pas disposées à la fantaisie de celui qui célèbre le sacrifice de la messe; mais qu'elles doivent être

rangées en forme de croix, comme on le voit dans les anciens ordres. D'autres prétendent que le concile ordonne que l'on ne mettra point le corps de Jésus-Christ sur l'autel au rang des images, mais sous la croix.

Le quatrième défend aux laïques de se mettre près de l'autel avec les clercs, lorsqu'on fait l'office; mais il leur permet, même aux femmes, d'entrer dans le sanctuaire pour y prier en particulier, et pour y recevoir la communion.

Le cinquième ordonne que chaque église nourrisse ses pauvres, afin de les empêcher d'aller courir sous prétexte de mendicité.

Le sixième défend aux prêtres et autres clercs de donner des lettres de recommandation, les seuls évêques ayant ce pouvoir.

Le septième porte que l'évêque ne pourra déposer un abbé ni un archiprêtre, sans une assemblée des prêtres et des abbés.

Le huitième suspend de la communion un évêque qui reçoit à la communion un excommunié par un autre évêque, en étant averti.

Le neuvième défend d'ordonner évêque un Breton ou un Romain dans la Bretagne, sans le consentement du métropolitain, et des évêques de la province.

Le dixième défend aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des femmes étrangères.

Le onzième veut qu'on excommunie jusqu'au synode les évêques qui négligent de faire exécuter ce règlement.

Le douzième ordonne à l'évêque de vivre avec sa femme comme avec sa sœur, sans donner aucun soupçon de sa conduite.

Le treizième porte que l'évêque qui n'est point marié ne souffrira point de femme avec lui.

Le quatorzième défend aux prêtres et aux moines de coucher personne avec eux. Il ordonne en outre que les moines ne coucheront point seuls ou deux seulement dans des cellules séparées, mais dans une salle commune, où quelques-uns veilleront et feront la lecture pendant que les autres prendront du repos.

Le quinzième ordonne que les moines qui sortiront de leur monastère pour se marier, seront séparés et mis en pénitence; qu'on implorera pour ce sujet le bras séculier; et que les juges qui refuseront de s'employer pour cela, seront excommuniés.

Le seizième défend aux femmes d'entrer dans l'enceinte des monastères d'hommes, et veut qu'on excommunie les abbés ou les prieurs qui ne les chasseront pas quand ils les auront aperçues.

Le dix-septième porte que les moines jeûneront les trois jours des rogations, toute la semaine d'après la Pentecôte. Depuis ce temps jusqu'au premier jour d'août, ils jeûneront trois fois la semaine. Ils ne jeûneront point dans le mois d'août, à cause de l'office des saints qu'on y fait tous les jours. Dans les mois de septembre, octobre et novembre, ils jeûneront trois fois la semaine. Dans le mois de décembre, ils jeûneront tous les jours jusqu'à Noël. Depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie, ils ne jeûneront pas, à cause du grand nombre de fêtes, à l'exception des trois premiers jours de janvier, dans lesquels on fait des litanies pour abolir les superstitions que les païens faisaient en ces jours. Après l'Épiphanie jusqu'au carême, ils jeûneront trois fois la semaine.

Le dix-huitième règle l'office qui se doit dire dans l'église de Tours, et dans les églises de la province, qui doit être plus long, à proportion que les jours diminuent, et condamne ceux qui ne s'acquitteront pas de leur office à jeûner au pain et à l'eau.

Le dix-neuvième défend aux clercs obligés au célibat, d'avoir commerce avec leurs femmes, et enjoint aux archiprêtres de veiller soigneusement sur leur conduite.

Le vingtième renouvelle les peines portées par tant de canons contre ceux qui enlèvent ou qui épousent des vierges consacrées à Dieu, et

contre celles qui consentent à ces mariages illicites.

Le vingt-unième se sert de plusieurs passages de l'Ancien-Testament et des lois romaines pour défendre les mariages entre les parens, et confirme tout ce qui a été statué sur ce sujet dans les conciles d'Épaone et du premier d'Orléans.

Le vingt-deuxième prive de la communion les fidèles qui célébraient les calendes de janvier à la façon des gentils, qui offraient des viandes aux morts le jour de la chaire de saint Pierre, et qui observaient les autres coutumes et cérémonies des païens.

Le vingt-troisième permet qu'outre les hymnes de saint Ambroise, dont on se servait dans l'office, on récite encore celles d'un auteur d'une probité reconnue.

Les vingt-quatrième et vingt-cinquième contiennent des imprécations tirées principalement du psaume 108 contre ceux qui prennent ou qui retiennent le bien de l'Église.

Le vingt-sixième porte qu'on ait à excommunier les juges et les seigneurs qui oppriment les pauvres, malgré la remontrance des évêques.

Le vingt-septième et dernier traite, non-seulement de sacriléges, mais encore d'hérétiques, les évêques qui prennent de l'argent pour les ordinations. (Reg. 12. Lab. 6. Hard. 3.)

Le troisième concile fut tenu l'an 570. (*Gall. Chr.*, tom. 4, pag. 867.)

Le quatrième, l'an 800. Charlemagne y partagea ses états à ses enfans. (Reg. 20. Lab. 7.)

Le cinquième, l'an 813, par l'ordre de Charlemagne pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. On y publia cinquante-un canons.

Le premier exhorte les peuples à être fidèles à l'empereur Charlemagne, et à prier continuellement Dieu pour sa conservation.

Le second ordonne aux évêques de s'adonner à la lecture de l'Écriture-Sainte, et entre autres à celle de l'Évangile et des épîtres de saint Paul, et de tâcher de les apprendre par cœur.

Le troisième porte que les évêques doivent savoir les saints canons et le pastoral de saint Grégoire, qui doivent être pour eux comme un miroir dans lequel ils se doivent mirer continuellement.

Le quatrième avertit les évêques de prêcher leurs troupeaux, et de leur servir d'exemple.

Le cinquième leur défend la profusion dans leurs repas, et veut qu'ils y fassent la lecture.

Le sixième leur ordonne de recevoir à leur table les pauvres et les étrangers.

Le septième défend aux prêtres les spectacles des farceurs, les divertissemens obscènes, et les chants de musique efféminés.

Le huitième leur défend la chasse.

Le neuvième ordonne aux prêtres et aux diacres d'imiter les bons exemples que leur donnent leurs évêques.

Le dixième recommande aux évêques de prendre soin des pauvres.

Le onzième ordonne aux évêques de donner une partie du revenu de l'Église, en la présence des prêtres et des diacres, aux pauvres et à ceux qui servent à l'Église.

Le douzième défend de conférer l'ordre de la prêtrise à personne avant trente ans, et veut qu'avant d'être ordonnés, ils demeurent dans la maison de l'évêque ou dans un séminaire jusqu'à ce qu'ils aient appris les choses qui regardent leur état, et qu'ils se soient rendus dignes du sacerdoce par leurs bonnes mœurs.

Le treizième porte qu'on ne permettra point aux clercs étrangers de faire leurs fonctions, s'ils n'ont des lettres de leur évêque.

Le quatorzième veut qu'un prêtre demeure dans le bénéfice pour lequel il a été ordonné.

Le quinzième fulmine des anathèmes contre ceux qui donnent de l'argent pour obtenir le bénéfice de quelqu'un et pour l'en chasser.

Le seizième ordonne que les évêques auront soin de faire distribuer les dîmes qui ont été données aux

églises, aux prêtres, aux pauvres, et aux besoins de l'Église.

Le dix-septième recommande aux évêques d'instruire leurs peuples des vérités qui appartiennent à la foi catholique, et de faire traduire en la langue du pays les homélies qu'ils leur enseigneront.

Le dix-huitième porte que les évêques auront soin d'instruire les prêtres des choses qui regardent le sacrement de Baptême.

Le dix-neuvième avertit les prêtres de ne pas donner, après qu'ils auront célébré la messe, l'Eucharistie aux enfans, ni aux autres personnes indifféremment.

Le vingtième ordonne qu'on serre sous la clé le saint chrême.

Le vingt-unième veut qu'on punisse suivant les canons, les prêtres qui entreront dans les cabarets pour y boire ou pour y manger.

Le vingt-deuxième porte que quand les évêques seront assemblés dans le palais de l'empereur, ils conviendront de quel pénitenciel ils se doivent servir pour imposer des pénitences aux pécheurs qui se confesseront.

Le vingt-troisième porte que les ecclésiastiques qui sont dans les séminaires seront nourris aux dépens de l'évêque, suivant ses moyens, de peur que leur pauvreté ne leur soit une occasion de divaguer et de s'engager dans des trafics honteux; il veut aussi qu'ils mangent dans un même réfectoire, et qu'ils couchent dans un même dortoir.

Le vingt-quatrième ordonne la même chose à l'égard des chanoines qui vivent dans des monastères sous la conduite des abbés.

Le vingt-cinquième ordonne que l'on réformera les monastères qui se sont relâchés de la rigueur de leur règle, et dont les abbés vivent plutôt en chanoines qu'en moines.

Le vingt-sixième fait la même ordonnance pour les abbesses et les religieuses qui négligent leur profession.

Le vingt-septième défend de voiler les jeunes veuves, à moins qu'on n'ait des marques de leurs bonnes mœurs, et de leur affection pour la religion qu'elles veulent embrasser.

Le vingt-huitième porte qu'on ne voilera point les vierges avant l'âge de vingt-cinq ans, à moins que les canons n'en dispensent.

Le vingt-neuvième fait défenses aux clercs d'entrer dans les monastères des religieuses, si ce n'est pour y célébrer la messe, ou pour quelque autre devoir ecclésiastique, et leur ordonne de se retirer aussitôt qu'ils se seront acquittés de leurs fonctions.

Le trentième défend aux abbesses de sortir de leur monastère sans la permission de l'évêque, à moins que ce ne soit pour aller trouver l'empereur.

Le trente-unième porte qu'on ne recevra point de chanoines, de moines ou de religieuses plus que les maisons n'en pourront contenir.

Le trente-deuxième exhorte les fidèles à vivre entre eux en paix et en union.

Le trente-troisième porte que *les* comtes et les juges iront d'*un même* pied avec les évêques pour leurs jugemens, qu'ils prendront conseil d'eux, et qu'ils suivront leurs avis; il dit aussi que les évêques traiteront les juges honorablement.

Le trente-quatrième avertit les juges de ne pas permettre que des personnes indignes, ou de la lie du peuple, portent devant eux témoignage.

Le trente-cinquième leur défend de prendre ou d'exiger des présens pour rendre justice.

Le trente-sixième veut que chacun nourrisse ses pauvres.

Le trente-septième ordonne qu'on prie à genoux, à l'exception du dimanche et du temps pascal.

Le trente-huitième avertit les fidèles de ne point faire de tumulte en entrant dans l'église, de s'y comporter modestement, et non seulement de s'abstenir de causer, mais encore d'éloigner de son esprit toutes les mauvaises pensées.

Le trente-neuvième défend aux laïques de tenir leurs plaids dans l'église ou sous le portail.

Le quarantième défend aussi de tenir les plaids et les marchés le dimanche.

Le quarante-unième porte qu'il appartient à la puissance séculière de réprimer les incestueux, les parricides et les homicides qui ne veulent pas se soumettre à la pénitence que les prêtres leur enjoignent.

Le quarante-deuxième ordonne aux prêtres d'enseigner aux peuples que ce qui se pratique par magie pour guérir les maladies des hommes ou des bêtes, ne peut contribuer à leur santé.

Le quarante-troisième tache de remédier à la mauvaise coutume de jurer.

Le quarante-quatrième est pour empêcher que les passans n'oppriment les pauvres, et ordonne qu'on s'adressera à l'empereur pour le prier de faire examiner leurs causes.

Le quarante-cinquième ordonne qu'on ait à se servir de poids et de mesures justes.

Le quarante-sixième commande de payer la dîme aux curés, et ordonne que les bénéficiers feront réparer les églises et les monastères dont ils tirent le revenu.

Le quarante-septième porte que tout le monde observera les jeûnes ordonnés pour quelque nécessité publique.

Le quarante-huitième déteste l'ivrognerie et la crapule, et fait voir les maux qui en arrivent.

Le quarante-neuvième avertit les seigneurs de ne point vexer leurs sujets.

Le cinquantième ordonne aux laïques de communier au moins trois fois l'année, s'ils n'en sont exclus à cause de leurs crimes.

Le cinquante-unième et dernier regarde ceux qui se pouvaient plaindre que leurs parens les eussent déshérités pour donner leurs biens à l'Église, et veut que, s'il s'en trouve quelqu'un, on lui donne ses biens à titre précaire. Mais les évêques s'étant informés s'il y avait quelqu'un qui eût fait de ces sortes de donations, il ne se trouva personne. (Reg. 20. Lab. 7. Hard. 4.)

Le sixième concile fut tenu l'an 849, contre Nomenoé, ennemi de l'Église. (Reg. 21. Lab. 8. Hard. 5.)

Le septième, l'an 858. L'archevêque Herard y donna une collection de canons. (Le Père Mansi, suppl. tom. 1, col. 341.)

Le huitième, l'an 912, sur la fête de saint Martin. (Lab. 9.)

Le neuvième, l'an 925, sur les dîmes. (Martenne, *in Thesauro*, t. 4, et Hard. tom. 6.)

Le dixième, l'an 1055, contre Bérenger, qui abjura ses erreurs en présence d'Ildebrand, légat, et de Gérard, cardinal. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le onzième, l'an 1060. Etienne, cardinal et légat de Nicolas II, y présida, et l'on y fit dix-neuf canons.

Le premier ordonne que tous ceux qui donneraient de l'argent pour quelque dignité ecclésiastique, en seraient déchus pour toujours.

Le second, que si quelque évêque ou quelque collateur en conférait pour de l'argent, il serait permis aux clercs de s'y opposer et de recourir au jugement des évêques voisins, même d'en appeler au saint-siége.

Le troisième, qu'on ne pourra vendre aucun nouveau bénéfice, ni aliéner aucun bien d'Église.

Le quatrième, que personne n'achetera des laïques aucun bénéfice.

Le cinquième, qu'une même personne ne pourra avoir deux bénéfices dans différentes Églises.

Le sixième, que les évêques, les prêtres et les diacres qui, sachant l'interdit du pape Nicolas, ne se sont pas abstenus de leurs fonctions, quoiqu'ils fussent engagés dans un commerce honteux avec des femmes, ou qui ne s'en abstiendront pas dans la suite, ayant connaissance de cet interdit, seront déposés sans espérance de rétablissement.

Le septième, que les clercs qui

porteront les armes perdront leurs bénéfices et leurs rangs.

Le huitième, que les laïques qui vendront ou disposeront des biens de l'Église, seront excommuniés.

Le neuvième, que ceux qui ont épousé leurs parentes, ou celles qui ont eu commerce avec leurs parens, et qui ne veulent pas les quitter ni faire pénitence, seront séparés de la communion et chassés de l'Église.

Le dixième, que ceux qui quittent l'état monastique, seront aussi séparés de la communion de l'Église comme des apostats. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le douzième, entre les années 1035 et 1052. On y confirma les legs pieux faits par Gervais, évêque du Mans, et on excommunia quiconque s'opposerait à l'exécution du testament. (Le P. Mansi, sup. t. 1, col. 1251.)

Le treizième, l'an 1096, par le pape Urbain II qui confirma les décrets du concile de Clermont, et refusa d'absoudre Philippe Ier, roi de France, qui avait été excommunié pour avoir répudié Berthe, sa femme légitime, et épousé Bertrade de Montfort. On y résolut aussi la croisade. (Reg. 26. Lab. 10. Hard. 6.)

Le treizième, l'an 1163. Le pape Alexandre III y présida et l'on y fit dix canons.

Le premier contient une défense de diviser les prébendes, et de changer les dignités.

Le second condamne les usures des clercs, et principalement celles qu'ils commettaient en retirant des fruits et des revenus des pauvres que l'on prenait pour gages, une plus grosse somme que celle que l'on avait donnée.

Le troisième défend aux laïques d'usurper les droits de l'Eglise, et aux évêques de leur donner des dîmes des églises ou des offrandes.

Le quatrième est contre les Albigeois, et défend aux fidèles d'avoir avec eux aucun commerce.

Le cinquième fait défenses de louer les églises à des prêtres pour une redevance annuelle.

Le sixième défend d'exiger aucune chose pour l'entrée en religion, pour la nomination aux bénéfices, pour la sépulture, pour le chrême, ni pour les saintes huiles.

Le septième défend aux évêques de commettre des doyens ou des archiprêtres pour juger en leur place, ou à la place des archidiacres, parce que cela renversait la justice et tournait à la gravation des ecclésiastiques.

Le huitième fait défenses aux religieux de quitter leurs cloîtres, ou d'en sortir pour exercer la médecine, ou pour apprendre ou enseigner le droit civil.

Le neuvième déclare nulles toutes les ordinations faites par Octavien, et par les autres schismatiques ou hérétiques.

Le dixième est un règlement pour maintenir les biens et les libertés de l'Église, quand on lui a fait quelque tort considérable. (Reg. 27. Lab. 10. Hard. 6.)

Le quatorzième, l'an 1236. Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit quinze *canons*.

Le premier ordonne qu'on obligera les juges séculiers de rendre aux juges ecclésiastiques les croisés qu'ils ont saisis pour quelque crime, et qu'on les menacera des censures de l'Église pour les y contraindre.

Le second et les deux autres suivans portent que l'on ne recevra point d'avocats qui n'aient étudié trois ans en droit, ni d'official qui n'ait étudié cinq ans, ni de notaire qui ne sache le style de la cour et les ordonnances.

Le cinquième défend aux commissaires délégués du saint-siége dans la province de Tours, d'exécuter leur commission qu'ils n'aient vu l'original des lettres obtenues de Rome, et que l'impétrant ne jure qu'il les a obtenues.

Le sixième ordonne aux évêques et à leurs officiaux de déférer aux appellations, et de ne point molester les appelans.

Le septième recommande aux évêques d'avoir soin de faire exécuter les testamens, et ordonne que pour

empêcher leur suppression on les mettra entre leurs mains, ou entre ses mains de leur archidiacre dans les dix jours de la mort du testateur.

Le huitième déclare infâmes et condamne au fouet ceux qui contractent deux mariages à la fois, ou qui se fiancent et se marient tout à la fois.

Le neuvième porte que l'on excommuniera tous les dimanches ceux qui usent de sortiléges, et les condamne à des châtimens qu'ils peuvent racheter, à la volonté des juges, pour de l'argent qui sera employé à assister les pauvres.

Le dixième condamne à une amende pécuniaire ceux qui communiquent avec des excommuniés, et révoque le canon du concile tenu à Château-Gonthier, qui avait déclaré qu'ils étaient excomuniés *ipso facto*.

Le onzième ordonne que ceux qui se prétendent exempts de la juridiction de l'ordinaire, seront tenus de représenter leurs lettres d'exemption.

Le douzième condamne à des peines rigoureuses les faux témoins.

Le treizième porte que les évêques auront soin de faire instruire les nouveaux convertis de leur diocèse, soit qu'ils sortent de l'hérésie ou qu'ils quittent le judaïsme, et qu'ils pourvoiront à leur subsistance, de peur qu'ils ne retournent à leur vomissement sous prétexte de pauvreté.

Le quatorzième recommande l'hospitalité aux abbés et aux prieurs, et les exhorte de la faire, principalement aux religieux qui ont quitté leurs biens pour suivre Jésus-Christ. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le quinzième concile se tint l'an 1239. Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit treize canons.

Le premier porte que l'évêque, dans chaque paroisse, nommera trois clercs, ou du moins trois laïques dignes de foi, auxquels il fera prêter serment de dire la vérité touchant les scandales qui arriveront dans leur paroisse ou dans les voisines en matière de foi ou d'autres crimes ecclésiastiques.

Le second laisse à la volonté de l'évêque de punir les clercs convaincus de crimes pour la première fois; à la seconde fois ils seront privés de leurs bénéfices.

Le troisième défend aux prêtres de paraître en public sans avoir l'habit conforme à leur ordre, à peine de cinq sols d'amende.

Le quatrième défend de rien demander ni de rien exiger avant d'administrer les sacremens; mais il permet de demander le droit ordinaire établi par une pieuse coutume après qu'ils auront été administrés, à quoi même l'évêque pourra contraindre par censure ecclésiastique.

Le cinquième et le sixième défendent aux prêtres et aux curés d'excommunier leurs paroissiens, de leur propre autorité, pour leurs droits ou ceux de leur église.

Le septième défend aux ecclésiastiques bénéficiers constitués dans les ordres sacrés de rien léguer par testament à leurs bâtards ou à leurs concubines, à peine de nullité.

Le huitième porte que, suivant le décret du concile de Château-Gonthier, les archidiacres et les archiprêtres feront leur office par eux-mêmes, et leur défend d'avoir des officiaux.

Le neuvième et le dixième défendent aux évêques d'excommunier avec précipitation, et d'excommunier généralement tous ceux qui participent avec des excommuniés.

Le onzième défend de donner de l'argent aux réguliers pour leurs vivres et leur entretien.

Le douzième porte que les clercs et les moines n'auront point de servantes dans leurs maisons et leurs prieurés.

Le treizième et dernier interdit aux moines le droit de desservir des cures s'ils n'ont la permission de l'évêque. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le seizième concile se tint l'an 1282. Jean de Monsoreau, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit treize canons.

Le premier est contre ceux qui

font des procès sans sujet, afin de tirer quelque chose pour se rédimer de vexation.

Le second excommunie ceux qui suscitent ou fomentent des procès.

Le troisième défend aux clercs et aux religieux de fréquenter les cabarets.

Le quatrième excommunie ceux qui dérobent ou déchirent les livres et les ornemens des églises.

Le cinquième ordonne que l'on fera des processions tous le dimanches et aux jours que l'on a coutume d'en faire.

Le sixième veut qu'on punisse les usuriers suivant les réglemens du concile de Lyon.

Le septième ordonne qu'on prononce la sentence d'excommunication contre ceux qui troublent et qui oppriment la juridiction des ecclésiastiques.

Le huitième soumet à la même peine ceux qu'on soupçonne d'avoir pris part à cette oppression, s'ils ne se purgent devant l'évêque.

Les trois autres canons concernent la même matière.

Le douzième porte aussi la même peine contre ceux qui empêchent la perception des dîmes.

Le treizième et le dernier confirme et ordonne l'exécution des constitutions faites dans les précédens conciles de la provinco. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le dix-septième concile se tint l'an 1467. (*Gall. Christ.*, t. 2, pag. 928.)

Le dix-huitième, l'an 1510, sur les mauvais traitemens que les Français recevaient du pape Jules II et sur les mesures que l'on devait prendre à ce sujet. (Reg. 34. Lab. 13. Hard. 9.)

Le dix-neuvième, l'an 1583, transféré à Angers la même année, sur la foi, la discipline, contre la simonie et la confidence. Simon de Maillé, archevêque de Tours, y présida, et il fut confirmé par le pape Grégoire XIII. On y renouvela les décrets du synode de Lauriac, et l'on y ordonna que tous les ans on lirait dans toutes les paroisses la bulle de Pie V contre les simoniaques et les confidenciaires, le dimanche de la Passion. (Reg. 36. Lab. 15. Hard. 10.)

TRÉGUIER, *Trecorium*, ancienne ville épiscopale, sous la métropole de Tours, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Lannion, département des Côtes-du-Nord, est située vers la côte septentrionale de la Bretagne, dans une presqu'île nommée *Trecorium*, qui lui a donné son nom, à dix lieues au nord-ouest de Saint-Brieux, à vingt-trois au nord-est de Brest vers le levant, et à cent onze au couchant de Paris. Elle fut bâtie vers l'an 800. Les Espagnols l'incendièrent en 1592. Elle est peu considérable. Son évêque, qui s'en disait comte, en était seigneur temporel. L'ancienne cathédrale (Saint-Tugdual) avait un chapitre composé de cinq dignités et de vingt-quatre prébendes. Le diocèse contenait environ cent vingt paroisses, partagées en deux archidiaconés. L'évêque jouissait de vingt mille livres de rente, et payait quatre cent soixante florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Évêques de Tréguier.

1. Saint Tudgual. Il est parlé de lui dans les historiens de Bretagne, et dans les anciennes légendes de cette église.
2. Révelin.
3. Perbogate.
4. Léothérie.
5. Félix, à qui est adressée, ainsi qu'aux autres évêques de Bretagne, la lettre synodale du concile des Savonières, célébré en 859.
6. Martin Ier.
7. Denis.
8. Gonsennan.
9. Gratien.
10. Paul.
11. Soffre.
12. Guillaume Ier.
13. Martin II.
14. Guillaume II mourut en 1174.
15. Yves Ovinon succéda au précédent aussitôt apré la mort de ce-

lui-ci, et mourut en 1179 pendant son voyage de Rome.

16. Geoffroi Loys, placé sur ce siége la même année 1179.

17. Etienne.

18. Hamon vivait en 1248.

19. Alain Ier de Leshardrieu présidait à cette église en 1262 et 1267.

20. Alain II de Bruc, évêque en 1279, présidait encore ici en 1285.

21. Geoffroi II Tournemine. Saint-Yves, son official, mourut sous son pontificat le 19 mai 1303.

22. Jean Ier Rigaud, élu en 1317.

23. Pierre Ier de Belle-Isle, préconisé le premier mai 1324.

24. Yves II de Boisboissel était chantre et chanoine de cette église, lorsqu'il en devint évêque le 13 novembre 1327. Il passa ensuite à l'église de Quimper-Corentin, puis à celle de Saint-Malo.

25. Alain III Hælori, élu en 1330.

26. Richard du Perrier jeta les fondemens de la nouvelle cathédrale de cette ville en 1339.

27. Raoul présidait ici vers l'an 1348.

28. Robert Ier Painel, élevé sur ce siége en 1353, passa ensuite à l'évêché de Nantes.

29. Hugues Ier de Montrelair était doyen de Nantes lorsqu'il fut placé sur ce siége, qu'il quitta pour celui de Saint-Brieux, et fut ensuite cardinal.

30. Erène Bégagnon, dominicain, fut élevé sur ce siége le 19 novembre 1362.

31. Jean II Brun, auquel Erène résigna cet évêché le 12 juin 1371.

32. Thibault de Malestroit gouvernait cette église en 1378.

33. Hugues II de Keroulay était évêque de Tréguier en 1384.

34. Pierre II Morel siégeait ici le 10 septembre 1386.

35. Yves III Hirgouet, élevé sur cette chaire en 1401, mourut en 1403.

36. Hugues III Stoguer, de l'Ordre des frères-prêcheurs, fut premièrement évêque de Tréguier en 1403, et passa ensuite à Vannes.

37. Bertrand du Paron passa aussi de cette église à celle de Vannes.

38. Christian de Hauterive mourut en 1411.

39. Matthieu Roëdère.

40. Jean III de Bruc, évêque de Tréguier en 1427, l'était de Dol en 1430.

41. Pierre III Piédru présidait à cette église en 1430, et passa dans la suite à celle de Saint-Malo.

42. Raoul II Rolland, docteur en droit et auditeur de Rote, élevé sur ce siége en 1434, mourut le Vendredi-Saint 1440.

43. Jean IV de Plouec, noble breton, et docteur en droit, mourut le 7 avril 1454.

44. Jean V de Coëtquis était évêque de Rennes lorsqu'il prit possession de cet évêché, par procureur, le 16 mars 1454. Il mourut le 23 septembre 1464.

45. Christophe du Chastel, placé sur cette chaire en 1464, mourut en 1491.

46. Raphaël, cardinal-diacre du titre de saint Georges au voile d'or.

47. Robert II Guibé passa de cette église à celle de Nantes, puis à celle de Rennes, et fut cardinal.

48. Jean VI Colloët, de noble extraction, était chantre de Quimper-Corentin et docteur en droit lorsqu'il fut placé sur ce siége. Il mourut le 4 septembre 1504.

49. Antoine de Grignaux, sacré en 1505, mourut le 16 novembre 1537.

50. Louis de Bourbon présidait ici en 1537, et fut dans la suite archevêque de Sens et cardinal.

51. Hyppolite d'Est, élevé sur ce siége en 1453, fut dans la suite archevêque d'Auch et cardinal.

52. Jean VII Juvénal des Ursins, était prieur de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, lorsqu'il fit son entrée dans cette église le jour des Rameaux 1548. Il assista au concile de Trente par Jacques Hugon, franciscain, docteur de Paris, son procureur. Il mourut à Paris, le 27 octobre 1566.

53. Baptiste Le Gras, dominicain, créé en 1572 évêque de Tréguier par

le pape Grégoire XIII en conséquence de la cession de Claude de Kaërnavenoy, nommé avant lui, mourut en février 1583.

54. François de la Tour, de la famille de Pennarstanc, transféré de l'évêché de Quimper-Corentin à celui-ci, mourut en 1593.

55. Guillaume III du Halgoët, de la famille de Kergres, élevé sur ce siége en conséquence de la cession du précédent en 1594, mourut le 29 octobre 1602.

56. Adrien d'Amboise, docteur de Paris et chanoine d'Amiens, fut sacré évêque de de cette église en 1604, et mourut le 29 juillet 1616.

57. Pierre IV Cornulier, créé évêque de cette église en 1617, passa dans la suite à l'évêché de Rennes.

58. Gui Champion, sacré à Paris en 1620, après la résignation du précédent. Ce fut de son temps que le couvent des frères-prêcheurs de Morlaix reçut la réforme. Il mourut en 1635, après avoir fait la visite de son diocèse.

59. Noël des Landes, dominicain, vicaire-général de la congrégation de France, et prédicateur de Louis XIII, désigné en 1635, évêque de ce diocèse, dont il était natif, et sacré l'année suivante, mourut en 1645.

60. Balthasard Grangier, fils de Timoléon, seigneur de Liverdis, et d'Anne de Préfuge, avait été aumônier de Louis XIII et l'était de Louis XIV lorsqu'il fut désigné évêque de cette ville en février 1646. Il fut sacré à Saint-Victor de Paris, le 18 novembre suivant, et présidait encore à cette église en 1656. (*Gall. Christ., vet. edit.*, t. 2, pag. 1090 et suiv.)

Les successeurs de ce prélat ne sont pas venus à notre connaissance jusqu'aux suivans.

61. Olivier Jegou de Quervillo, docteur en théologie de la faculté de Paris.

62. François-Hyacinthe Frugulay de Kerver, sacré le 4 mai 1732, et mort le 13 décembre 1745, dans sa soixantième année.

63. Charles-Gui Le Borgne de Kermorvan, né dans le diocèse de Saint-Paul de Léon en 1694, sacré le 11 juillet 1746.

64. Joseph-Dominique de Cheylus, né à Avignon en 1720, sacré le 25 avril 1762, transféré à Cahors en 1766.

65. Jean-Marc de Royère, né en Périgord le 27 octobre 1727, sacré évêque de Tréguier le 27 avril 1767, transféré à Castres en 1773.

66. Jean-Augustin Frétat de Sarrat, né le 9 février 1726, nommé évêque de Tréguier en 1774, transféré à Nantes en 1775.

67. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né à Limoges le 15 janvier 1740, sacré évêque de Tréguier le 6 août 1775, nommé à l'évêché de Chartres en 1780.

68. Augustin-René-Louis Le Mintier, né dans le diocèse de Saint-Malo en 1729, sacré le 30 avril 1780, mort à Londres pendant l'émigration. C'est le dernier évêque de Tréguier.

TROYES, *Trecæ*, *Tricassis*, *Tricassium*, *Augusta Tricassinorum*, et *Augustobona*, ville épiscopale, sous la métropole de Sens, ancienne capitale du comté de Champagne, et aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aube, est située sur la Seine, dans un terrain très-fertile, à quarante lieues de Paris au nord-est de Sens, à quinze au midi de Reims et à quarante au sud-est de Paris. Elle est ancienne et grande, et entourée d'assez bonne murailles; on y compte vingt-cinq mille habitans. On y voyait un ancien château où les comtes de Champagne faisaient leur résidence. Il y a plusieurs manufactures qui rendent la ville fort commerçante. C'est la patrie du pape Urbain IV, de Girardon, de Mignard, de Pierre et Jean Pithou.

Le chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul était composé autrefois de huit dignités, de trente-sept chanoines et de quelques autres bénéficiers. Il consiste aujourd'hui en neuf chanoines; l'évêque a pour assistans cinq vicaires-généraux. La collégiale de Saint-

Étienne, fondée par Henri Ier, comte de Champagne, en 1157, possédait un trésor très-riche, un grand nombre de manuscrits et avait un chapitre fort nombreux, qui était de la juridiction de l'archevêque de Sens. La collégiale de Saint-Urbain était de la fondation du pape Urbain IV, natif de Troyes, et était soumise immédiatement au saint-siége. On comptait dix-sept paroisses à Troyes, en y comprenant les chapitres et l'abbaye de Saint-Loup; trois abbayes, deux d'hommes, et une de filles, et plusieurs autres maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, ainsi qu'une commanderie de Malte. Les pères de l'Oratoire avaient le collége, et les cordeliers une bibliothéque publique.

Le diocèse de Troyes avait vingt-cinq lieues de long sur vingt-deux de large. Il contenait trois cent soixante-douze paroisses et quatre-vingt-dix-huit annexes, le tout divisé en huit doyennés sous cinq archidiacres, quinze abbayes d'hommes, quatre abbayes de filles, sept prieurés de différens ordres, un grand nombre d'autres prieurés, chapelles, patronages et bénéfices simples, sans compter plusieurs communautés tant d'hommes que de filles. Il renferme aujourd'hui trente cures et trois cent soixante-quinze succursales. Il y a en outre dix prêtres auxiliaires établis à Saint-Martin, faubourg de Troyes, et cent quarante-une sœurs de différens ordres. L'évêque jouissait autrefois de dix-huit mille livres de rente, et payait deux mille cinq cents florins pour ses bulles.

Evêques de Troyes.

Nous donnerons ici la succession chronologique des évêques de Troyes, d'après le *Gallia Christiana* de l'ancienne édition et les Éphémérides troyennes pour l'an 1761, en remarquant les différences de ces deux ouvrages.

1. Saint Savinien, en 274, selon les Éphémérides troyennes.

Le *Gallia Christiana* ne parle point de saint Savinien, et donne saint Amateur pour premier évêque de Troyes.

2. Saint Amateur, en 340. *Voyez* saint Amateur.

3. Optatien, en 349.

4. Saint Julien, en 350, selon les Éphémérides troyennes. Il n'en est point fait mention dans le *Gallia Christiana*.

5. Léon.

6. Héracle.

7. Saint Melaine ou Melin, en 390. On célèbre sa mémoire le 22 avril au monastère de Celles, qui conserve ses reliques.

8. Aurélien, en 400.

9. Saint Ours ou Urse, en 426. Il est honoré le 26 juillet.

10. Saint Loup, élu en 426 ou 427, fut envoyé en Angleterre avec saint Germain d'Auxerre, pour y combattre l'hérésie pélagienne. *Voyez* saint Loup.

11. Saint Camelien ou Camillien souscrivit au premier concile d'Orléans en 511. Il mourut l'an 526.

12. Saint Vincent, en 526 ou 527.

13. Lauchadius, en 530. Il est omis dans le *Gallia Christiana*.

14. Ambroise assista au cinquième concile d'Arles en 549.

15. Galloman se trouva au quatrième concile de Paris en 573, et au premier de Mâcon en 581.

16. Agrèce, en 584. Grégoire de Tours en fait mention (*lib.* 8, *cap.* 31.)

17. Loup II ou Leus, en 640.

18. Evode, en 650.

19. Modégisile, en 652.

20. Ragnégisil, en 654. Il est marqué dans la Vie de saint Frodobert que Ragnégisil laissa tout son bien à son église.

21. Saint Leucon, en 670.

22. Bertoald, en 675.

23. Vammire ou Vaimair, en 677.

24. Abbon, en 700. Il en est fait mention dans la Vie de saint Frodobert et dans Flodoard, (*lib.* 2, *cap.* 6.)

25. Vulfred.

26. Ragembert.

27. Aldebert était abbé de Celles lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 750.

28. Frodobert ou Frédébert.

29. Sautzer.

30. Arduin.

31. Ceusard ou Censard.

32. Saint Bobin était moine de Celles lorsqu'il fut placé sur ce siége. On l'honore dans ce monastère le 22 avril.

33. Amingue.

34. Adelgaire.

35. Osulphe.

36. Saint Bertulphe, en 812.

37. Paul, en 814.

38. Hélie.

39. Adalbert.

40. Saint Prudence. *Voyez* SAINT PRUDENCE.

41. Fulchrique ou Fulchrie assista au troisième concile de Soissons en 866, et à celui de Troyes en 867.

42. Tulphe se trouva au concile de Pontigny en 876, et à celui de Troyes en 878.

43. Bodon. Le comte Robert lui obtint du roi Carloman une partie des honneurs du comté de Troyes.

44. Ritvhée ou Rithuée.

45. Osbert ou Otbert.

46. Anségise se trouva, dit Flodoard, à la journée de Chaumont contre les Normands, en 925.

47. Gaulon ou Gualon, ou Walon, gouverna ce diocèse en 972, et mourut le 1er mars, selon le martyrologe d'Auxerre.

48. Adrie ou Agrie.

49. Milon assista en 983 à la bénédiction de l'église de Saint-Étienne de Sens.

50. Manassès Ier mourut en 993. C'était un prélat plein de religion.

51. Rainaud Ier commença à siéger en 993.

52. Fromond Ier mourut en 1034.

53. Mainard, frère du vicomte de Sens, assista au concile de Sens en 1048, et en fut dans la suite archevêque.

54. Fromond II, en 1049.

55. Hugues Ier, en 1059.

56. Hugues II présidait encore à cette église en 1075.

57. Philippe Ier, nommé aussi Milon, en 1081. Il assista au concile de Sens, et à deux autres conciles tenus à Troyes, l'un en 1104, l'autre en 1107. Il mourut en 1121.

58. Hatton était moine de Clugny lorsqu'il monta sur ce siége en 1122. Il était très-lié d'amitié avec saint Bernard et Pierre-le-Vénérable. On célébra de son temps un concile à Troyes en 1127. Il se trouva aussi à celui de Pise en 1137. Selon la chronique d'Albéric, il fut déposé par le pape Eugène dans un concile célébré à Reims en 1149.

59. Henri Ier, de la famille des comtes de Carinthie, était moine de Morimont, lorsqu'il succéda à Hatton, à la prière de la comtesse de Champagne. Il mourut en 1169.

60. Matthieu assista au concile de Latran en 1180, et mourut à son retour.

61. Manassès II de Pougy était archidiacre et doyen de cette église, lorsqu'il en devint évêque en 1181.

62. Hayce, en 1190.

Les auteurs du *Gall. Christ.* mettent à la place de Hayce, Barthélemi de Plancy, qu'ils disent doyen de cette église lorsqu'il en fut fait évêque, et dont ils mettent la mort en 1192.

63. Garnier de Trainel fit beaucoup de présens à son église. Il mourut à Constantinople en 1205, après avoir assisté à l'élection de Baudouin, comte de Flandre, à l'empire d'Orient.

64. Hervée, confirmé par le pape Innocent III en 1206. Il eut un différend sur la régale avec le roi Philippe en 1207, et mourut en 1223. C'est à lui que fut adressée la décrétale : *C. dilecto. 25 de prebendis.*

65. Robert, doyen de cette église, élu en 1223, mourut en 1233.

66. Nicolas, archidiacre de cette église, en devint évêque en 1233, et mourut en 1269. Ce fut de son temps que le pape Urbain IV fonda l'église collégiale de Saint-Urbain à la place de sa maison paternelle.

67. Jean Ier de Nanteuil, sacré en 1269, mourut le 27 juin 1293.

68. Guichard, prévôt du monastère de Celles près de cette ville, fut élu

en 1295. En 1317, il fut déclaré innocent du crime dont on l'avait accusé en 1308, je veux dire d'avoir empoisonné la reine.

69. Jean II d'Auxois était chantre et chanoine d'Autun, lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1344.

70. Guillaume Ier Méchin, transféré du siége de Pampelune à celuici en 1316 ou 1317, gouvernait encore en 1324.

71. Jean III d'Aubigny, d'abord abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux à Amiens, fut placé sur ce siége au mois de mars 1324, et mourut en 1341. Il est reconnu par les chartreux comme l'un de leurs insignes bienfaiteurs.

72. Jean IV d'Auxois passa à l'église d'Auxerre.

73. Henri II de Poitiers, fils d'Aymar, comte de Valentinois, et de Marguerite, fille du prince de Tarente, fut transféré de l'église de Gap à celle-ci en 1334, et mourut en 1370.

74. Jean V de Braque, fils de Nicolas de Braque, garde du trésor royal de France, fit un recueil des statuts synodaux du diocèse, et mourut le 10 août 1375.

75. Pierre Ier de Villiers, de l'Ordre des frères-prêcheurs, docteur de la faculté de Paris, célèbre prédicateur et confesseur du roi Charles V, passa de l'évêché de Nevers à celuici, dont il prit possession le 29 avril 1376: mais il ne le gouverna que vingt mois, étant mort le 2 juin 1377.

76. Pierre II d'Arcias, d'abord official de cette église, en devint évêque en 1377. Il gouverna avec beaucoup de sagesse, et mourut le 18 avril 1395.

77. Etienne de Givry était conseiller au parlement de Paris, lorsqu'il fut élevé sur ce siége le 24 juillet 1395. Il mourut en 1426.

78. Jean VI Léguisé, licencié en droit canon et chanoine de cette église, en devint évêque en 1426. Les Annales de France nous apprennent qu'il n'oublia rien pour soumettre cette ville à la domination de Charles VII, son légitime souverain. Il fut ambassadeur de France au concile de Bâle, et mourut en 1450.

79. Louis Ier Raguier, fils d'Amédée Raguier, trésorier de la reine, épouse de Charles VII, était chanoine de cette église, lorsqu'il succéda au précédent. Il fit de riches présens à sa cathédrale, et abdiqua en faveur de son neveu cinq ans avant sa mort, arrivée en 1488.

80. Jacques Raguier succéda à son oncle le 3 décembre 1483, et mourut le 14 novembre 1518, après avoir fondé plusieurs offices en sa cathédrale.

81. Guillaume II Petit, dominicain, docteur en théologie de la faculté de Paris, confesseur des rois Louis XII et François Ier, prit possession par procureur le 10 mars 1518. Il assista au concile provincial de Sens, et passa à l'évêché de Senlis.

82. Odard Hennequin, abbé de Saint-Loup en cette ville, dont il était natif, permuta avec le précédent, et prit possession le 27 mars 1527. Il mourut le 13 octobre 1544, après avoir employé des sommes considérables en œuvres pies et à la réparation du palais épiscopal.

83. Louis II de Lorraine, dans la suite cardinal de Guise, succéda à Odard le 13 juillet 1545. Il fut transféré à l'archevêché d'Alby.

84. Antoine Caracciol, fils de Jean Caracciol, prince de Melsie, maréchal de France et vice-roi du Piémont sous François Ier, fut sacré le 15 novembre 1551. Il devint chef des novateurs, au grand scandale de l'Église de France, et mourut dans l'hérésie en 1569.

85. Claude de Baufremont fut sacré à Troyes le 15 août 1563, et mourut le 24 septembre 1593.

86. René de Breslay fut nommé après une vacance de treize ans, et sacré au mois d'octobre 1604. Il céda en 1621, et, en conséquence de sa cession, on nomma successivement pour évêques Jacques Vignier et Nicolas de Mégrigny; mais René reprit sa dignité par voie de regrès vers l'an

1624. Il mourut plein de jours le 2 novembre 1641.

87. François Malliet, abbé de Saint-Pierre de Melun, et coadjuteur du précédent, sous le titre d'évêque d'Augustople, dès le 6 juillet 1636, prit possession le 5 avril 1642, assista à l'assemblée du clergé de France tenue à Paris en 1645, et siégea jusqu'en 1679.

88. François Le Bouthillier-Chavigny, fils de Léon de Chavigny, ministre et secrétaire d'état, fut transféré de l'évêché de Rennes à celui-ci, dont il se démit en 1697. Il mourut à Paris dans sa quatre-vingt-dixième année en 1731.

89. Denis-François Le Bouthillier-Chavigny, neveu du précédent, fut nommé à cet évêché sur la démission de son oncle, et sacré le 20 avril 1698. Il passa à l'archevêché de Sens en 1716.

90. Jacques-Bénigne Bossuet, neveu du grand Bossuet, abbé de Saint-Lucien-lès-Beauvais, fut nommé en 1716, et mourut à Paris le 12 juillet 1743, âgé d'environ quatre-vingt-deux ans.

91. Mathias Poncet de la Rivière, sacré en 1742, donna sa démission en 1758.

92. Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, nommé en 1758, et transféré à Auxerre en 1761.

93. Claude-Mathias-Joseph de Baral, né à Grenoble le 6 septembre 1714, sacré évêque de Troyes le 29 mars 1761, se démit de son siége.

94. Louis-Mathias de Baral, né à Grenoble en 1746, nommé coadjuteur de son oncle et sacré le 5 octobre 1788, démissionnaire en 1802, transféré à Meaux, puis à l'archevêché de Tours.

95. Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, sacré premier évêque de Nancy le 25 juin 1778, nommé archevêque d'Auch en 1783. Après avoir donné sa démission en 1802, il fut nommé à l'évêché de Troyes, où il est mort en 1805.

96. Etienne-Antoine de Boulogne, né dans le diocèse d'Avignon en 1747, sacré évêque de Troyes en 1807. Il prêcha le discours d'ouverture du concile de Paris: son langage plein d'une noble indépendance lui attira de longues persécutions de la part de Bonaparte, qui le fit renfermer à Vincennes. Rendu à son troupeau en 1814, il reprit bientôt le ministère de la parole dans plusieurs circonstances solennelles. Il fut fait pair de France par ordonnance du roi du 1er novembre 1821. Il est mort à Paris le 13 mai 1825.

97. N... de Seguin des Hons, ancien vicaire-général d'Alby, nommé le 19 juin 1825, sacré dans l'église de Sorbonne.

Conciles de Troyes.

Le premier se tint en 867, sur Wulfrade et Ebbon. (Pagi, *ad hunc ann.*)

Le second, en 878. Le pape Jean VIII y présida, et l'on y traita de plusieurs affaires d'importance. Les évêques approuvèrent l'excommunication de Lambert et d'Adelbert, qui avaient ravagé le territoire de Rome, et obligé le pape de se sauver en France. Hincmar, évêque de Laon, présenta sa requête à ce concile, et son affaire y fut terminée à son avantage. Le pape y fit publier un décret, par lequel il était défendu aux fidèles d'épouser une autre femme du vivant de la leur, et aux évêques de passer d'une moindre église à une plus considérable. On y fit de plus sept canons.

Le premier ordonne que les grands du siècle porteront du repect aux évêques, qu'ils ne s'asseyeront point devant eux, à moins qu'ils n'en aient leur permission, et que les laïques ne toucheront point aux biens de l'Église.

Le second fait défense de s'emparer des biens de l'Église.

Le troisième confirme les règlemens du concile de Ravenne, et ordonne qu'ils seront observés.

Le quatrième porte que les évêques s'entr'aideront mutuellement pour défendre les biens et les intérêts de leurs églises.

Le cinquième déclare que ceux qui ont été excommuniés ou mis en pénitence par un évêque, ne seront point reçus par ses confrères.

Le sixième défend de recevoir le vassal d'un autre sans son consentement.

Le septième porte qu'on ne recevra point d'accusation secrète contre personne. (Lab. 9. Hard. 4.)

Le troisième concile fut tenu en 1104. Richard, évêque d'Albane, légat du saint-siége, y présida. Hubert, évêque de Senlis, accusé de simonie, s'y purgea par serment, et l'on y confirma les priviléges de l'église de Saint-Pierre de Troyes et de l'abbaye de Molesmes. (Reg. 26. Lab. 10. Hard. 6.)

Le quatrième, en 1107. Le pape Pascal II y présida. On y traita de la croisade, et l'on y excommunia tous ceux qui violeraient la trève de Dieu. On y rétablit la liberté des élections, et on y confirma la condamnation des investitures sur lesquelles les Allemands ne s'étaient point accordés avec les Romains dans la conférence de Châlons, tenue peu auparavant. Plusieurs évêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes.

Le père Mansi ajoute cinq canons à ceux qui sont attribués ailleurs à ce concile.

Le premier veut que celui qui aura reçu l'investiture, de quelque bénéfice que ce soit, soit déposé, ainsi que celui qui l'a ordonné ou sacré.

Le second ordonne qu'on n'élève personne à la dignité d'archiprêtre, s'il n'a reçu le sacerdoce; et même que ceux qui auraient été revêtus de cette dignité avant d'être prêtres, en soient dépouillés, jusqu'à ce que, après leur ordination, on les juge dignes d'en être de nouveau pourvus.

Le troisième prescrit respectivement la même chose pour les archidiacres, que le précédent à l'égard des archiprêtres.

Le quatrième veut qu'on éloigne de tout ministère les prêtres concubinaires, et même qu'ils soient excommuniés, s'il persévèrent dans le crime après la suspense; la même peine est décernée respectivement pour les diacres.

Le cinquième défend aux supérieurs ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient, de recevoir dans leur église quelqu'un qui aurait été frappé de censure par un autre.

Le cinquième concile fut tenu en 1128. Matthieu, cardinal-évêque d'Albane, y présida, et l'on y donna l'habit blanc aux templiers. (Reg. 27. Lab. 10. Hard. 6.)

TULLES, *Tutela* ou *Tutella*, ville épiscopale, sous la métropole de Bourges, ancienne capitale de cette partie du Limousin qui s'étend vers le midi et le Quercy, à la gauche de la Vézère, et aujourd'hui chef-lieu du département de la Corrèze, est située à quinze lieues au sud-est de Limoges, et à cent treize au midi de Paris, dans un pays de montagnes et de précipices, au confluent des rivières de la Corrèze et de Solanes. Elle doit son origine à une ancienne abbaye de bénédictins, fondée au septième siècle, sous le nom de Saint-Martin, et détruite par les Normands au neuvième. Elle fut rétablie au dixième, et érigée en cathédrale en 1317. Le chapitre demeura régulier jusqu'au commencement du seizième siècle, qu'il fut sécularisé. Il était composé de quatre dignités et de douze chanoines. Le doyen était électif; le reste était à la nomination de l'évêque. Il consiste aujourd'hui en neuf chanoines. Outre le collége des jésuites, les feuillans, les récollets et les carmes déchaussés y avaient des couvens. Il y avait quatre monastères de filles. Le diocèse de Tulles, distrait de celui de Limoges, ne contenait que soixante-dix paroisses. Il contient maintenant vingt-neuf cures, deux cent vingt-trois succursales et quarante vicariats. Il y a aussi plusieurs congrégations religieuses de différens ordres, qui renferment en tout cent sept sœurs. Le lieu le plus remarquable était l'abbaye de Valette, de l'Ordre

de Citeaux. L'évêque jouissait de douze mille livres de rente, et payait mille quatre cents florins pour ses bulles.

Evêques de Tulles.

1. Arnaud Ier, dernier abbé de Tulles, en fut nommé premier évêque par Jean XXII. Il publia des ordonnances synodales en 1324, et mourut en 1334.

2. Arnaud II de Clermont, bachelier de Sorbonne, de l'Ordre des frères-mineurs, succéda au précédent en 1333. Il assista au concile de Bourges en 1336.

3. Hugues Roger, de Limoges, neveu du pape Clément VI, religieux bénédictin du monastère de Tulles, puis abbé de Saint-Jean d'Angély, nommé à cet évêché par son oncle en 1342, ne fut point sacré. Il devint cardinal la même année, et mourut, dit-on, à Avignon en 1363. Son corps fut transporté ensuite à Saint-Germain de Maseré près de Tulles, où il avait fait bâtir une église.

4. Gui, nommé en la place de Hugues en 1342, siégeait encore en 1346, suivant Baluze, qui cependant avoue que Bertrand ou Bernard qui suit, fut pourvu de l'évêché de Tulles en 1343. Peut-être ce nouveau prélat ne se fit pas sitôt sacrer, et Gui continua en attendant de faire les fonctions épiscopales; mais ce qui embarrasse le plus, c'est que, par un acte daté du 14 avril 1343, il paraît que l'évêque qui alors tenait le siége de Tulles, se nommait Jean. On peut résoudre cette difficulté en disant qu'il y avait alors deux concurrens pour le même siége.

5. Bernard ou Bertrand, nommé en 1343, vivait encore en 1346.

6. Pierre.

7. Archambauld, en 1348, mort en 1361.

8. Laurent d'Albiars, médecin du pape Innocent VI, nommé d'abord à l'évêché de Vaison, fut transféré à celui de Tulles en 1361, et mourut en 1370.

9. Jean Fabri, parent de Grégoire XI, siégea en 1370, et fut fait cardinal du titre de saint Marcel, le 6 mars 1671 ou 1672.

10. Bertrand de Cosnac, d'une famille noble de Brive, en 1371.

11. Pierre de Cosnac, frère du précédent, succéda en 1376.

12. Bertrand Botinand, Limousin, chanoine et prévôt de Saint-Espain dans l'église de Saint-Martin de Tours, fut fait évêque de Tulles en 1408. Il assista au concile de Pise en 1407, et mourut en 1416.

13. Hugues Combarel, élu après la mort de Bertrand, eut pour compétiteur Martin de Saint-Sauveur, nommé par une partie des moines. Le parlement de Paris, auquel cette affaire fut portée, jugea en faveur de Hugues, et condamna son concurrent à la restitution des fruits par arrêt du 12 juillet 1421. Hugues passa peu de temps après à l'évêché de Béziers, et de-là à celui de Périgueux.

14. Martin de Saint-Sauveur. Nous croyons pouvoir le mettre au nombre des évêques de Tulles, parce qu'il jouit des revenus de cette église depuis l'an 1416 jusqu'à l'an 1421, qu'il fut obligé de céder à Hugues Combarel, son concurrent. Le diocèse avait été gouverné pendant ce temps-là, quant au spirituel, par un grand-vicaire établi par l'autorité du roi.

15. Bertrand de Maumont, d'abord évêque de Mirepoix, puis de Lavaur, et enfin de Béziers, fut transféré à Tulles en 1422, et mourut en 1425.

16. Jean de Cluys succéda à Bertrand de Maumont, son parent. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur vers le roi de Castille en 1428, et mourut en 1444.

17. Hugues d'Aubusson alla par ordre du roi au-devant de Guillaume d'Estouteville, légat du pape, vers la fin de 1451, et mourut au mois de septembre 1454. Il avait fait sa première entrée à Tulles le 25 juillet 1451, n'étant pas encore sacré. On ne sait pas pourquoi ce siége n'avait pas plutôt été rempli. Baluze dit qu'après la mort de Jean de Cluys le pape

y avait nommé Pierre de Comborn, qu'on trouve en effet avec le titre d'évêque de Tulles parmi les prélats qui assistèrent à la translation de saint Martin de Tours en 1453. Cependant le même auteur ajoute que Pierre de Comborn ne fut point mis en possession de ce siége, parce que sa nomination était contraire à la Pragmatique-sanction.

18. Louis d'Aubusson, frère du précédent, était moine de Saint-Benoît quand, en 1454, il fut nommé évêque de Tulles par la plus grande partie des électeurs en opposition à Guichard de Comborn, abbé d'Userche, qui renonça à son droit moyennant une pension de trois cents livres. Louis d'Aubusson mourut en 1471.

19. Denis de Bar, transféré du siége de Saint-Papoul, fit son entrée le 25 mars 1472. Il eut pour compétiteur jusqu'à l'an 1487, Géraut de Maumont, qui avait été élu par une partie des moines. Denis retourna à sa première église de Saint-Papoul en 1495, et y mourut le 31 mai 1517. Il fut enterré chez les dominicains de Bourges. On gardait dans la bibliothéque des Augustins du faubourg Saint-Germain un ouvrage manuscrit que ce prélat avait fait en faveur de l'astronomie.

20. Clément de Brillac, fils de Guy, seigneur de Brillac, et de Marthe de Pompadour, passa de l'évêché de Saint-Papoul à celui de Tulles en 1495, et mourut en 1515. De son temps le chapitre de Tulles fut sécularisé par Léon X. La bulle que ce pape donna à cet effet est datée du 26 septembre 1514; mais elle ne fut exécutée que le 2 novembre 1516.

21. François de Lévis, abbé d'Obasine, fils de Louis, comte de la Voûte, et de Blanche de Ventadour, siégea en 1517, et mourut en 1535.

22. Jacques Amelin, secrétaire, aumônier et confesseur du roi François Ier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, prit possession de l'évêché de Tulles le 9 mai 1536, et mourut à Sens en 1539.

23. Pierre de Chattel, homme très-savant, fut aussi chanoine de la Sainte-Chapelle, aumônier, lecteur et bibliothécaire du roi. Il posséda successivement les évêchés de Tulles, de Mâcon et d'Orléans. Il avait été nommé à celui de Tulles en 1539.

24. François Faucon, chanoine de la Sainte-Chapelle, succéda au précédent dans l'évêché de Tulles en 1544. Il fut ensuite évêque d'Orléans, puis de Mâcon, et enfin de Carcassonne.

25. Jean de Fonsèque, fils d'Edmond, baron de Surgères, au pays d'Aunis, et d'Ardouine de Laval, nommé en 1553, ne fut point sacré. Il fut fait ensuite abbé de Saint-Martial, et se démit de l'évêché.

26. Louis de Gourdon de Genoillac, abbé de Saint-Romain de Blaye, de Saint-Martial de Limoges, etc., nommé évêque de Tulles en 1560, fit son entrée l'année suivante. Il assista au colloque de Poissy et au concile de Trente. Il mourut dans un âge fort avancé, l'an 1583.

27. Flotard de Gourdon de Genoillac, frère du précédent, était doyen de Tulles quand il fut placé sur ce siége en 1585.

28. Antoine de la Tour, doyen de Tulles, nommé au mois d'avril 1587, prit possession par procureur sur la fin du mois de septembre de la même année, fut sacré à Bordeaux le 4 septembre 1588, se démit en 1594, et mourut en 1595.

29. Jean de Visandon, nommé par Henri IV, le 18 octobre 1594, prit possession par procureur le 3 octobre 1595; mais il ne fut point sacré.

30. Jean de Gourdon de Genoillac de Vaillac, fut fait évêque de Tulles à l'âge de vingt-cinq ans. Il fut nommé au mois d'octobre 1599, et prit possession le 1er mai 1600. Il assista à l'assemblée du clergé de France en 1603, et à celle des Etats-généraux qui se tint à Paris en 1614. Il mourut le 13 janvier 1652. De son temps plusieurs communautés religieuses s'établirent à Tulles; savoir, les religieuses de Sainte-Claire en 1614, les feuillans en 1615, les ursulines en

1618, les bernardines en 1620, les jésuites en 1621, les carmélites déchaussées en 1645, et les religieuses de la Visitation la même année.

31. Louis de Guron de Rechigne-Voisin, sacré à Bordeaux le 1er novembre 1653, fit son entrée à Tulles le 28 mai 1654. Il publia le 18 avril 1658 la censure contre l'Apologie pour les casuistes, et passa à l'évêché de Cominges en 1671.

32. Jules Mascaron, de Marseille, prêtre de l'Oratoire, l'un des plus célèbres prédicateurs de son temps, nommé le 5 janvier 1671, sacré à Paris dans l'église de Saint-Magloire le 8 mai de la même année, fit son entrée solennelle à Tulles le 18 juin 1672, et fut transféré à l'évêché d'Agen en 1679. *Voyez* Mascaron.

33. Humbert Ancelin, fils de la nourrice de Louis XIV, aumônier du roi et abbé de Marsillac, nommé le 4 octobre 1680, et sacré à Paris le 21 juin 1681 dans l'abbaye de Saint-Victor, en présence de la reine, fit son entrée le 21 octobre 1682, et se démit en 1702.

34. André-Daniel de Beaupoil de Saint-Aulaire, fils de Daniel, baron de Saint-Aulaire, et de Guyone-Angélique de Blotchovigny, nommé sur la démission de Humbert le 16 avril 1702, fit son entrée le 14 janvier 1703. (*Gall. Christ.*, tom. 2, *nov. edit.*)

35. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, nommé le 29 décembre 1720, et sacré le 1er janvier 1722, fut transféré à Tours en 1723.

36. Charles Duplessis d'Argentré, aumônier du roi, sacré à Paris le 10 juin 1725. *Voyez* Argentré.

37. François de Beaumont d'Autichamp, sacré le 11 juin 1741.

38. Charles-Joseph de Saint-Sauveur, né dans le diocèse d'Orange en 1725, nommé évêque de Tulles en 1764, mort en 1791.

Ce siége fut supprimé en 1801 et ne fut rétabli qu'en 1823.

39. Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, né à Ornans le 2 avril 1759, nommé à l'évêché de Saint-Claude en 1817, à celui de Tulles en 1823, a donné sa démission en 1824 et a été nommé chanoine de Saint-Denis. Le peu de temps que ce prélat a gouverné le diocèse de Tulles a été marqué par de nombreux services rendus à ce diocèse.

40. Augustin de Mailhet, né le 22 août 1763, sacré le 24 avril 1825, ci-devant vicaire-général du Puy.

Concile de Tulles.

Il y eut un concile à Tulles en 550. (Reg. 11. Lab. 5. Hard. 2.)

VALENCE, *Valentia*, *Julia Valentia* et *Segalaunorum urbs*, ville épiscopale en Dauphiné, sous la métropole d'Avignon, jadis capitale du Valentinois, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de la Drôme, est située sur le bord oriental du Rhône, à quinze lieues au midi et au-dessous de Vienne, et à cent trente-huit lieues de Paris, dans un pays agréable et arrosé de diverses fontaines. C'est une des plus anciennes villes des Gaules, et elle a été colonie romaine. L'évêque, qui s'en rendit comte, n'avait plus dans les derniers temps que la seigneurie utile. La cathédrale (Saint-Apollinaire) est fort belle, et a un chapitre composé autrefois de quatre dignités, de deux personnats et de quatorze chanoines, qui consiste maintenant en dix chanoines seulement; l'évêque a pour assistans huit vicaires-généraux. Saint-Pierre-du-Bourg était une collégiale. Parmi les maisons religieuses de la ville, la principale était l'abbaye de Saint-Ruf, chef d'une congrégation de chanoines réguliers, qui fut d'abord fondée à Avignon au onzième siècle, d'où elle fut transférée en 1162 dans une île du Rhône près de Valence, et enfin dans cette ville au seizième siècle. Il y avait aussi une université composée de quatre facultés, qui fut d'abord fondée à Grenoble en 1339 par le dauphin Humbert II, et transférée à Valence en 1452 par Louis XI, alors dauphin. Le diocèse de Valence, établi dans le quatrième siècle, et qui comprend aujourd'hui le dépar-

tement de la Drôme, contenait cent quarante paroisses. Il renferme aujourd'hui trente-une cures, deux cent quarante-huit succursales et soixante-treize vicariats. Il y a en outre huit ordres de congrégations religieuses de femmes, qui ont un grand nombre d'établissemens contenant en tout cinq cent soixante-dix sœurs, et deux établissemens d'hommes, l'un de missionnaires pour le diocèse, l'autre des pères de la Trappe, au nombre de vingt religieux, dix novices et huit frères. L'évêque jouissait de seize mille livres de revenu, et payait deux mille deux cent cinquante-huit florins de taxe pour ses bulles. Les évêchés de Valence et de Die furent unis par une bulle du pape Grégoire X, datée de Vienne le 25 septembre 1275, et cette union a duré jusqu'en 1687.

Evêques de Valence.

1. Emilien, premier évêque connu de Valence, assista au concile de cette ville.

2. Saint Sexte, martyr.

3. Maxime Ier gouvernait cette ville en 400.

4. Saint Apollinaire, élevé sur ce siége vèrs l'an 460, assista au concile d'Epaone en 517. *Voyes* APOLLINAIRE.

5. Gallus se trouva au cinquième concile d'Orléans en 549.

6. Maxime II assista par Abstémius, son diacre, au concile de Lyon en 567.

7. Ragnoald assista au premier concile de Mâcon en 587, au troisième de Lyon en 583, au second de Valence en 584, et au second de Màcon en 585.

8. Eléphas Ier.

9. Salvius Ier, qui se trouva à un concile d'Orléans tenu en 634, où il confondit un hérétique monothélite.

10. Agilou ou Aigulou, ou Aigiluphe.

11. Angilde ou Ingilde, ou Judilde, au concile de Châlons-sur-Saône en 650.

12. Bonit, dont le nom se trouve dans les souscriptions d'un concile de Narbonne tenu en 788.

13. Luperosus ou Lupicin, qui assista à une assemblée tenue par Charlemagne à Aix-la-Chapelle, en présence du pape Léon III en 804.

14. Eléphas II, selon le *Gallia Christiana, vet., edit.* t. 2, part. 2.

15. Vaude, selon le même ouvrage.

16. Salvius II, selon le même livre.

17. Lambert ou Dambert.

18. Dunctran ou Dongtran, qui siégeait l'an 842, et qui assista cette année aux funérailles de saint Bernard, archevêque de Vienne, mort dans l'abbaye qu'il avait fondée à Romans, et dont la vie a été donnée à Paris en 1722, par le P. Fleury Ternal, jésuite.

19. Rather ou Ratbert souscrivit à plusieurs conciles : savoir, à celui de Toul aux Savonières en 859, à celui de Toussy, en 869, etc.

20. Eilard.

21. Isaac Ier.

22. Aimeric.

23. Aden.

24. Brocard.

25. Archimbert ou Archimbaud.

26. Agilde ou Aine.

27. Robert.

28. Isaac II se trouva au concile de Vienne en 892.

29. Rémégaire Ier. L'empereur Louis IV lui fit présent de plusieurs métairies du comté de Die.

30. Humbert, fils de Guy, comte d'Albon, en 991.

31. Rémégaire II, élu en 1011.

32. Guigon ou Wigon, Guigues ou Gui, évêque en 1015, assista au concile d'Anse en 1025.

33. Ponce, fils d'Adémare, comte de Valentinois, présidait à cette église en 1037, et continua au moins jusqu'en 1047.

34. Rainachaire ou Rainagaire, vers l'an 1060. Ce fut sous lui que saint Hugues, chanoine de Valence, puis évêque de Grenoble, commença à édifier l'Église par sa vie sainte.

35. Gontard, depuis l'an 1082 jusqu'après l'an 1100. Ce fut en 1095, le

5 d'août, du temps de ce prélat, que l'église cathédrale de Valence fut consacrée par le pape Urbain II, qui était alors en France. La date de cette consécration est marquée dans une inscription latine qui se voit encore sur une des portes de l'église de Valence. Elle fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge et des saints martyrs Corneil et Cyprien : mais aujourd'hui elle porte le titre de saint Apollinaire, évêque de Valence.

36. Eustache, chanoine de l'église du Puy, succéda à Gontard l'an 1111. Saint Bernard en parle dans ses lettres, mais mal.

37. Saint-Jean Ier était abbé de Bonneval, de l'Ordre de Cîteaux, lorsqu'il fut placé sur ce siége en 1146. On célèbre sa mémoire le 5 octobre. Les PP. DD. Martenne et Durand ont donné sa vie dans le troisième tome de leurs Anecdotes.

38. Onlbert fut fait évêque de cette église en 1148, lors, dit saint Bernard, lettre 248, qu'il était prieur de la Chaise-Dieu.

39. Bernard en 1154.

40. Odon, élu à cet évêché, lorsqu'il en était le doyen en 1157, fut plus illustre encore par ses vertus qu'il ne l'était par sa naissance. Il donna à son église en 1179 sa terre de Beauchattel, et assista au troisième concile général de Latran.

41. Faucon commença à gouverner cette église en 1189, et mourut le 2 janvier 1199.

42. Le bienheureux Humbert de Mirabeau, élevé sur ce siége à la mort du précédent, lorsqu'il était prieur de la chartreuse de Forêt-Bénite, répara par son courage et les présens que la sainteté de sa vie lui attirèrent, les dommages qu'avait souffert son église par les tumultes de la guerre. Il mourut en 1220.

43. Géroude ou Giraud était abbé de Clugny lorsqu'il fut fait évêque de Valence en 1220, et présidait encore à cette église en 1224.

44. Guillaume, fils de Thomas, comte de Savoie, fut tiré de son monastère pour être placé sur ce siége, et devint illustre par les grandes choses qu'il fit pour le bien de son église jusqu'à sa mort arrivée en 1236, après environ douze ans d'épiscopat.

45. Boniface, frère du précédent, tiré de la chartreuse pour être placé sur le siége épiscopal de Bellay, passa à celui-ci en 1240, puis à celui de Cantorbéry; et mourut le 18 juillet 1270.

46. Philippe, frère de Boniface, lui succéda en 1245 dans cet évêché, dont il retint l'administration avec l'évêché de Lyon. Ce fut dans son temps que fut célébré le concile de Montélimar en 1248. Il gouvernait encore ce diocèse en 1262; mais il ne fut point sacré, ayant même renoncé à l'épiscopat pour succéder à Pierre, comte de Savoie, à la mort de celui-ci.

47. Bertrand était chanoine du Puy lorsqu'il fut confirmé dans cet évêché par le pape Clément IV en 1267; il mourut en 1274.

48. Gui, de l'illustre famille de Monflor, fut tiré du chapitre du Puy pour être placé sur ce siége en 1274, après avoir déjà été élu sans succès en même temps que Bertrand. Il fut enfin confirmé par Grégoire X, et mourut cette même année.

49. Amédée, de l'illustre famille de Roussillon, placé sur ce siége par Grégoire X, qui le sacra à Vienne en Dauphiné l'an 1275. Ce fut de son temps que l'évêché de Die fut réuni à celui-ci par le même pape. Il mourut plein de mérites le 17 septembre 1276.

Le siége vaque jusque vers 1282.

50. Jean II de Genève prit possession de cette église en 1283, et mourut en 1297.

51. Guillaume Ier de Roussillon présidait déjà ici en 1300, et mourut en 1331.

52. Adémar, fils de Bermond, seigneur de la Voute, et de Fleurie de Blaccas de Baudimar, élu le 4 mai 1331, permuta avec Henri de Villars en 1336.

53. Henri de Villars, évêque de Viviers, passa à cette église par la per-

mutation entre lui et Adémar, et gouverna cette église jusqu'en 1342, qu'il passa à la primatie de Lyon.

54. Pierre de Castrolucii était abbé de Clugny lorsqu'il fut placé sur ce siége, auquel il présida au moins depuis 1343 jusqu'en 1350.

55. Jean III Jéfeury ou Jessenec, Josecie, Jausunt ou Gauseens gouverna cette église depuis l'an 1352 jusqu'en 1354.

56. Louis Ier de Villars, cardinal, selon quelques-uns, présidait à ce diocèse en 1354, et mourut vers l'an 1377.

57. Guillaume II de la Voute siégeait en 1379.

58. Amédée II, cardinal-diacre, gouvernait ce diocèse en 1385. Il assista au concile de Constance et à l'élection de Martin V, et mourut, selon Ciaconius, le 28 juin 1419.

59. Henri II, élevé sur ce siége en 1388, le gouvernait encore en 1389.

60. Jean IV de Poitiers, fils de Charles, seigneur de Saint-Valléri, et de Simone de Méry, dont la vertu était en grande vénération, monta sur ce siége le 7 septembre 1390, l'occupa jusqu'en 1448, et mourut le 9 novembre 1451.

61. Louis II de Poitiers, neveu de Jean, élevé à l'épiscopat en 1448, assista aux États-généraux du royaume le 17 avril 1467, et mourut l'année suivante.

62. Gérard de Crussol, élu le 19 mai 1468, mourut le 28 août 1472.

63. Jacques Ier, fils d'Artaud de Baternay, et de Catherine Gastonne, créé évêque le 11 décembre 1472, présida à cette église jusqu'au 12 avril 1473.

64. Antoine Ier de Balsac, nommé par le roi, présidait déjà ici en 1474. Il mourut le 3 novembre 1491.

65. Jean V, fils de Richard d'Espinay et de Béatrix de Montauban, créé évêque le 14 novembre 1491, s'occupa en 1474 à la recherche des Vaudois, et mourut le 3 janvier 1503.

66. Gaspard de Tournon, frère du cardinal, prit possession de cet évêché le 17 mars 1503, préféré par le roi à plusieurs élus, et le gouverna depuis l'an 1504 jusqu'en 1520, qu'il mourut.

67. Jean VI de Lorraine, doyen des cardinaux, administrait cette église en 1521.

68. François de Clermont, cardinal et légat d'Avignon, fils de Tristan de Clermont-Lodève et de Catherine d'Amboise, siégea depuis 1524 jusqu'en 1531. Il fut ensuite archevêque de Narbonne et d'Auch, et enfin doyen du sacré collége.

69. Antoine II, fils de Charles de Vèse, baron de Grimaut, et d'Antoinette de Clermont, abbé de Saint-Aphrodite à Béziers, succéda à François par la cession de celui-ci le 9 octobre 1531, et gouverna ce diocèse jusqu'en 1537.

70. Jacques II, fils de Juste de Tournon, frère du cardinal, et de Jeanne de Vissac, passa de l'évêché de Castres à celui-ci en 1537, et mourut en 1553.

71. Jean VII, fils de François de Montluc, et de Françoise de Stillac, promu à cet évêché en 1553, fut chargé de diverses ambassades, dont il s'acquitta avec une rare dextérité. Il réforma l'un et l'autre clergé en 1558, et mourut en 1579.

72. Charles de Gélas de Léberon, neveu du précédent, lui succéda en 1580, temps difficile, eu égard aux mouvemens des novateurs, et mourut en Italie en 1600.

73. Pierre-André Gélas de Léberon, sacré à Toulouse en 1624, prit la même année possession de ces deux diocèses réunis; fit beaucoup de bien à cette église, soit pour le temporel, soit pour le spirituel; assista aux assemblées du clergé de 1625, 1635 et 1645, et mourut à Saint-Germain-en-Laye âgé de soixante-deux ans, le 5 juin 1654.

74. Daniel, fils de François, seigneur de Cosnac, et d'Éléonore de Taillerand de Chalais, nommé en 1654, fut aussi en même temps évêque de Die, et enfin archevêque d'Aix en 1687.

75. Guillaume Bochard de Cham-

pigny, fut redevable de cet évêché autant au hasard qu'à son propre mérite. Lorsque Daniel de Cosnac, ci-devant évêque de Valence et de Die, fut nommé à l'archevêché d'Aix en 1687, on sépara ces deux évêchés qui étaient unis depuis l'an 1275; et, lorsqu'il fut question de les remplir, l'abbé Guillaume Bochard se trouvant sur la liste, le roi le nomma à l'évêché de Valence, et le brevet en ayant été expédié, le nouveau prélat qui ne s'y attendait nullement, alla remercier sa majesté. Mais le roi, qui connaissait parfaitement celui à qui il avait donné l'évêché, n'ayant jamais vu celui-ci, dit qu'on se méprenait, qu'il avait donné l'évêché de Valence à l'abbé Guillaume Bochard. « C'est, sire, » lui dit-on, « le nom de celui qui se présente pour remercier votre majesté, et si elle n'a pas prétendu de lui faire cette grâce, il en est cependant très-digne, et issu d'une illustre maison, toujours attachée au service de votre majesté. » Le roi s'étant fait expliquer d'où venait cette bévue, on trouva que l'oncle de cet abbé s'appelait aussi Guillaume Bochard, et que les deux branches de cette maison étaient distinguées par le nom de Sarron et de Champigny; alors le roi dit très-obligeamment en s'adressant au nouvel évêque: « Je ne suis pas fâché que cette méprise vous soit avantageuse, mais votre oncle n'y perdra que l'attente. » En effet l'évêché de Clermont étant venu à vaquer peu de temps après, le roi y nomma l'abbé Bochard de Sarron. Guillaume Bochard de Champigny, évêque de Valence, mourut à Paris, où il était en qualité d'un des députés du clergé, au mois de juillet 1705, à l'âge de cinquante-sept ans. (Journ. de Verdun, août 1705, pp. 151, 152 et 153.)

76. Jean de Catélan ou Catellan, ancien lecteur des enfans de France, et docteur en théologie de la faculté de Paris, aussi illustre par sa piété et par son zèle que par sa science, fut nommé le 15 d'août 1705, et mourut en 1725. Nous avons de lui une Lettre pastorale aux nouveaux réunis de son diocèse, qui échauffa Basnage, protestant fort connu, lequel entreprit d'y répondre par plusienrs instructions pastorales, qui ne furent pas sans réplique de la part du prélat. Il donna aussi les Antiquités de l'église de Valence, avec des réflexions sur ce qu'il y a de plus remarquable dans ces antiquités, recueillies par Jean de Catellan, évêque et comte de Valence, pour l'instruction et l'édification du clergé, et du peuple de son diocèse; à Valence, chez Jean Gilibert, 1724, *in*-4°. C'est un ouvrage censé, judicieux, plein d'érudition et de recherches curieuses.

77. Alexandre Milon, né à Paris et originaire d'une ancienne famille de Touraine, ci-devant aumônier du roi, docteur de Sorbonne, distingué par son mérite, sa science et sa piété, fut sacré à Paris le 31 mars 1726. Il fut l'un des députés du second ordre à l'assemblée du clergé de France, qui se tint en 1715, où il donna des preuves de sa capacité. Ce fut lui qui harangua le roi lorsque l'assemblée du clergé de 1735 eut sa dernière audience de sa majesté le 14 octobre. Il donna aussi plusieurs mandemens fort estimés.

78. Pierre-François de Graves, né en 1724, sacré le 26 avril 1772, mort en 1788.

79. Gabriel-Melchior de Messey, comte de Lyon, né en 1748, sacré le 5 octobre 1788, refusa sa démission en 1801, et signa les protestations des évêques non démissionnaires. Il est mort en 1814.

80. Marie-Antoine Larisoire de la Tourette, né à Tournon le 15 septembre 1762, sacré le 7 novembre 1819, ci-devant vicaire-général de Reims et de Mende.

Conciles de Valence.

Le premier fut tenu l'an 374 pour apaiser quelques troubles qui s'étaient élevés dans l'église de cette ville. On y fit quatre canons touchans la discipline de l'Église.

Le premier défend d'ordonner à l'avenir ceux qui ont été mariés deux fois, ou qui ont épousé une veuve, soit qu'ils l'aient fait avant ou après leur baptême; mais on y déclare qu'on entend point toucher aux ordinations des bigames, faites avant cette décision, de peur de troubler l'Église.

Le second défend d'accorder sur-le-champ la pénitence aux filles qui, après avoir fait vœu de virginité, se sont mariées, et veut qu'on ne les reçoive à la communion qu'après qu'elles auront entièrement satisfait.

Le troisième diffère l'absolution jusqu'à la mort à ceux qui, après avoir été baptisés, ont participé aux sacrifices profanes des démons, ou à leurs ablutions impies, et les exhorte de faire cependant pénitence de leur faute et d'en attendre le pardon de celui qui est riche en miséricorde, et qui ne se réjouit point de la perte des âmes.

Le quatrième ordonne qu'on dépose tous les diacres, les prêtres et les évêques qui se confessent de quelque crime, soit qu'ils l'aient commis effectivement, soit qu'ils s'en accusent faussement. (Reg. 3. Lab. 2. Hard. 1.)

Le second concile fut tenu l'an 529 ou 530. Les actes en sont perdus; mais on voit par un fragment qui en est rapporté dans la vie de saint Césaire par le diacre Cyprien, qu'on y agita les matières de la grâce, et que saint Cyprien, évêque de Toulon, prouva par l'Ecriture et par les Pères, que l'homme ne peut rien faire dans l'ouvrage de son salut s'il n'est appelé par une grâce de Dieu prévenante. (*Concil.* p. 1078.)

Le troisième, l'an 584 ou 585, qui était le vingt-troisième ou le vingt-quatrième du règne de Gontran. Sapaudus, évêque d'Arles, y présida à la tête de seize autres évêques, qui confirmèrent toutes les donations faites aux lieux saints, avec défense, sous peine d'anathème, aux évêques des lieux et aux rois de rien ôter ou diminuer de ces biens à l'avenir. (Tom. 5. *Concil.* p. 976.)

Le quatrième, l'an 589, sur les biens de l'Eglise. (Reg. 13. Lab. 5. Hard. 3.)

Le cinquième, l'an 855, par l'ordre de l'empereur Lothaire. Il s'y trouva quatorze évêques des trois provinces de Lyon, de Vienne et d'Arles. On y fit vingt-trois canons. Les six premiers contiennent des décisions sur la grâce.

Le premier défend la nouveauté des expressions sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination, et ordonne qu'on suivra la doctrine des Pères latins.

Le second déclare que Dieu a prévu de toute éternité les biens que les bons doivent faire par la grâce, et tout le mal que les méchans feront par leur propre malice; que les premiers recevront la gloire éternelle pour récompense du bien qu'ils auront fait, et que les derniers seront condamnés justement en punition de leur crime; que cette préférence n'impose point de nécessité, personne n'étant condamné que pour le péché originel ou pour les péchés actuels.

Par le troisième, les évêques reconnaissent la prédestination des bons à la vie éternelle, et celle des méchans à la mort éternelle; en sorte toutefois que dans le choix de ceux qui doivent être sauvés, la miséricorde de Dieu précède leurs mérites; et qu'au contraire dans la damnation de ceux qui doivent périr, leur crime précède le juste jugement de Dieu; mais que Dieu ne prédestine point au péché par sa puissance, en sorte que ceux qui y seraient prédestinés fussent dans la nécessité de périr.

Dans le quatrième, qui est sur la mort de Jésus-Christ, les évêques se contentent de dire que, pour éviter les contestations, il suffit de reconnaître sincèrement que Jésus-Christ est mort pour tous ceux qui croient en lui. Ils rejettent les quatre chapitres de Quercy comme inutiles, nuisibles et contraires à la vérité, et condamnent le Traité de Jean Scot.

Dans le cinquième ils assurent que

tous ceux qui ont été baptisés et régénérés, ont eu part à la rédemption de Jésus-Christ, quoiqu'ils aient ensuite perdu l'innocence de leur baptême, et qu'ils soient du nombre des réprouvés.

Dans le sixième ils déclarent que sur la grâce par laquelle les hommes sont sauvés, et sur le libre arbitre de l'homme affaibli par le péché d'Adam et réparé par la grâce de Jésus-Christ, ils s'en tiennent à ce qui a été enseigné par les saints Pères, décidé dans les conciles d'Afrique et d'Orange, et soutenu par les évêques du saint-siége apostolique.

Dans le septième on déclare que pour empêcher que des gens ignorans et incapables soient pourvus des évêchés, on priera le roi de permettre que l'évêque soit élu par le clergé et par le peuple, qui choisira une personne de l'église ou du voisinage propre pour remplir cette place; que si l'empereur envoie quelqu'un de ses officiers pour être évêque, on examinera soigneusement sa vie et sa doctrine; que le métropolitain aura soin que celui qui sera ordonné évêque soit digne de cette charge.

Le huitième excommunie ceux qui s'emparent des biens de l'Eglise.

Le neuvième soumet à la censure des canons ceux qui prennent les revenus des chapelles, et qui oppriment les prêtres des paroisses.

Le dixième ordonne que l'on paiera les neuvième et dixième des biens de l'Église aliénés, et condamne l'usure.

Le onzième défend de recevoir les sermens des deux parties en justice, et excommunie celle qui en fera un contraire à celui de sa partie.

Le douzième défend, sous peine d'excommunication, les combats singuliers qui étaient alors en usage pour servir de preuves.

Le treizième porte que les évêques s'aideront les uns les autres pour punir ceux qui sont rebelles à leurs évêques, et que ceux qui sont excommuniés dans une église, ne seront point reçus dans une autre.

Le quatorzième recommande aux évêques de ne point donner lieu par leurs vexations aux clercs et aux moines de se plaindre d'eux.

Le quinzième enjoint aux évêques de mener une vie exemplaire.

Le seizième leur ordonne de prêcher et d'instruire leurs peuples, tant ceux des villes que ceux de la campagne.

Le dix-septième leur enjoint d'être soigneux de visiter leur diocèse sans être à charge à personne.

Le dix-huitième porte que l'on rétablira des écoles pour enseigner les lettres divines et humaines et le chant.

Le dix-neuvième veut que les métropolitains et les évêques aient soin que le clergé soit bien réglé.

Le vingtième ordonne qu'on ait soin de conserver les ornemens et les trésors de l'Église, et que l'on n'en fasse point d'autre usage que celui qui est ordonné par les canons.

Le vingt-unième porte que l'on n'aliénera point les biens de *l'Église*, qu'on n'ait pris auparavant *de grandes* précautions, de peur que l'Église n'en reçoive de dommage.

Le vingt-deuxième remédie à un abus qui s'était introduit, qui *était* que les évêques ne laissaient *pas* d'exiger des droits de visite, quoiqu'ils ne la fissent pas.

Le vingt-troisième et le dernier est en faveur de l'archidiacre de l'église de Vienne, que l'on revendiquait comme esclave. On justifie qu'il ne l'est point, et on menace d'excommunication ceux qui le persécuteront pour ce sujet. (Reg. 21. Lab. 8. Hard. 5.)

Le sixième concile fut *tenu* l'an 890. On y reçut Louis, fils de Boson, pour roi d'Arles. (Reg. 24. Lab. 9. Hard. 6.)

Le septième, l'an 1100, contre Nérigaud, évêque d'Autun, et Hugues, abbé de Flavigny, simoniaque. (Hard. tom. 7.)

Le huitième, l'an 1248. Pierre, cardinal-évêque d'Albano, et Hugues,

cardinal-prêtre du titre de sainte Sabine, légat du saint-siége, tinrent à Valence un concile des évêques des provinces de Narbonne, de Vienne en Dauphiné, d'Arles et d'Aix. L'ouverture s'en fit dans le mois de décembre, et on y publia vingt-trois canons.

Le premier ordonne qu'on observera inviolablement les canons des conciles ci-devant tenus par les légats du saint-siége.

Le second, que tous les trois ans on renouvellera le serment de garder la paix, et qu'on y ajoutera qu'on ne favorisera en aucune manière l'empereur Frédéric, ni qu'on ne lui fournira aucun secours.

Le troisième porte qu'aucun clerc dans les ordres sacrés, les chanoines des églises cathédrales, ni les autres bénéficiers, n'exerceront aucun office public dans les juridictions séculières, sous peine de suspense.

Le quatrième enjoint aux bénéficiers de recevoir les ordres sacrés, lorsque la nécessité le requiert, et que l'évêque le commande.

Le cinquième veut qu'on oblige les juifs à porter une marque qui les distingue d'avec les chrétiens.

Les sixième, septième et huitième portent que, suivant les constitutions canoniques, on punisse les parjures, et qu'on les dénonce publiquement.

Le neuvième ordonne qu'on fera exécuter les sentences portées par les inquisiteurs, en se servant des censures ecclésiastiques.

Le dixième déclare qu'on doit refuser l'entrée de l'Eglise aux évêques qui ne voudront pas les faire exécuter.

Le onzième dit qu'il ne faut pas souffrir, dans les affaires qui regardent le tribunal de l'inquisition, les avocats qui, par leur chicane, retardent les causes.

Le douzième porte qu'on remettra entre les mains des évêques les sacriléges et les sorciers; et que, s'ils ne veulent se convertir, on les condamnera à une prison perpétuelle, ou à quelque autre peine, au choix des évêques.

Le treizième ordonne des peines contre ceux qui ôtent les croix qu'ils portaient sur eux pour marque qu'ils avaient abjuré l'hérésie, ou qui se sauvent des prisons, ou qui méprisent les excommunications.

Le quatorzième défend d'élever aux magistratures et aux charges publiques les excommuniés.

Le quinzième veut qu'on excommunie ceux qui font quelques ordonnances contraires, ou qui mettent au banc les personnes qui fulminent les sentences d'excommunication.

Le seizième porte que les prélats éviteront ceux qui ont été dénoncés et excommuniés par leur évêque, sous peine d'être privés pour un mois de l'entrée de l'église.

Le dix-septième déclare que ceux qui, ayant été excommuniés, ne laissent pas de faire les fonctions de leur ordre, tombent dans un péché réservé au siége apostolique.

Le dix-huitième veut qu'on empêche l'entrée de l'église à ceux qui communiquent sciemment avec des excommuniés.

Le dix-neuvième commande qu'on observe exactement les règlemens des canons portés contre ceux qui sont homicides des clercs, qui enlèvent les biens ecclésiastiques, qui violent les libertés de l'Eglise, etc.

Le vingtième veut qu'on abolisse, sous peine d'excommunication, les confréries.

Le vingt-unième porte la même peine contre ceux qui refusent de jurer de garder la paix.

Le vingt-deuxième et le vingt-troisième lancent les foudres de l'excommunication contre l'empereur Frédéric et ses fauteurs ou adhérens. (Lab. 11. Hard. 7.)

VANNES, *Venetiæ*, ville épiscopale sous la métropole de Tours, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département du Morbihan, est située à vingt-trois lieues de Rennes, à vingt-six de Nantes, à cent quatre-vingt de Paris, et à deux

de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan. C'est une des plus considérables de Bretagne et des plus anciennes, ayant été la capitale des Vanètes, le plus célèbre peuple des Gaules. Elle est d'un petit circuit, mais fort peuplée, et ses faubourgs sont forts étendus. L'évêque était seigneur en partie de la ville. Le chapitre de la cathédrale (Saint-Pierre), composé autrefois de cinq dignités et quinze chanoines, consiste aujourd'hui en huit chanoines; l'évêque est assisté de deux vicaires-généraux. Les jésuites y avaient un collége, et il y avait plusieurs autres maisons religieuses. Le diocèse, établi dans le cinquième siècle, et qui comprend le départem. du Morbihan, contenait cent soixante paroisses. Il renferme maintenant trente-sept cures, deux cent soixante-deux succursales et deux cent cinquante-sept vicariats. Il y aussi dans ce diocèse vingt-trois établissemens religieux de femmes. L'évêque jouissait de vingt-quatre mille livres de revenu, et ne payait que trois cent cinquante florins pour ses bulles, selon l'Almanach royal et l'Europe ecclésiastique.

Evêques de Vannes.

1. Saint-Paterne souscrivit au concile de Vannes, célébré pour son ordination par Perpétue, son métropolitain, en 465.
2. Clément.
3. Amant.
4. Modeste souscrivit au premier concile d'Orléans, en 511.
5. Machaire, frère du comte de Bretagne.
6. Eunie ou Eonie.
7. Régal présidait à cette église en 590.
8. P. Guinin.
9. P. Ignoroce.
10. Rainaux.
11. Susan Ier.
12. Junkehèle.
13. Judoce ou Budoce.
14. Saint Hingusthène.
15. Saint Mériadèce.
16. Saint Meldéoce.
17. Hamon.
18. Mabon.
19. Saint Chomaane.
20. Diles.
21. Kenmonoce.
22. P. Justoce.
23. Jagute.
24. Calgone.
25. Suetvartie.
26. Bilie Ier.
27. Cunadan.
28. Blinlivet.
29. Auriscand Ier.
30. Morvanne Ier présidait ici vers l'an 689.
31. Agon, évêque du temps de Charlemagne.
32. Isaac gouvernait cette église en 814.
33. Kermaric est rappelé dans une charte de 818.
34. Wiéloche présidait en 819.
35. Ragenaire, en 838.
36. Susan II fut chassé par les Bretons, dit une lettre du troisième concile de Soissons au pape Nicolas, en date de l'an 866.
37. Courantgène.
38. Jérannas ou Hérennas présidait ici du temps du pape Adrien II.
39. Cennemoce, évêque sous Jean VIII, en 882.
40. Bilie II, peut-être le même que le premier de ce nom.
41. Auriscan II gouvernait cette église en 1002.
42. Judicaël, fils de Connan, duc de Bretagne, mourut en 1307.
43. Budoce, décédé en 1065.
44. Maengie, fils du comte de Porhoët.
45. Morvanne II, mort en 1088.
46. Jacques Ier mourut en 1132.
47. Évène, décédé en 1143.
48. Ruaud, moine de Cîteaux, lorsqu'il fut élevé sur ce siége, mourut le 22 octobre 1177.
49. Guihenoche était archidiacre de Rennes, lorsqu'il devint évêque de Vannes en 1182, et mourut en 1217.
50. Guillaume Ier, évêque en 1218, décéda en 1223.

51. Robert Ier présidait ici en 1225, et mourut en 1236.

52. Cadioc, décédé en 1254.

53. Guillaume II présidait à cette église en juin 1254.

54. Gui gouvernait cet évêché en 1265.

55. Guidemar fit son testament en faveur de son église le 21 octobre 1270.

56. Henri Ier Bloc mourut le 22 mars 1286.

57. Henri II Tors présidait à cette église en 1295 et 1305.

58. Geofroi Ier de Rochefort, évêque en 1316, mourut en 1328.

59. Jean Ier Parisi procura à son église plusieurs avantages, et mourut le 20 janvier 1334.

60. Geofroi II est marqué dans le registre du Vatican au 26 février 1337.

61. Gaultier de Saint-Père, pourvu le 27 février 1347, est encore rappelé en 1350.

62. Guillaume III présidait ici en 1350 et 1357.

63. Geofroi III gouvernait cette église aux années 1362 et 1363.

64. Jean II de Montrelaix, évêque de Vannes en 1368, passa dans la suite à l'église de Nantes,

65. Henri III Le Barbu prit possession en 1383. Son mérite égalait au moins sa noblesse.

66. Hugues Stoquer ou de l'Estrequer passa de l'évêché de Tréguier à celui-ci, et mourut le 16 octobre 1408. Il était profès de l'Ordre des frères-prêcheurs.

67. Amalric de la Motte succéda en 1408. Il présidait à cette église, lorsque saint Vincent Ferrier, dominicain, mourut en cette ville le 5 février 1418. Il passa ensuite à l'évêché de Saint-Malo.

68. Jean III Validire, dominicain, passa du siége de Saint-Paul-de-Léon à celui-ci en 1433, et fit beaucoup de bien à cette église, où il mourut en 1444.

69. Yves de Pontsal, du même Ordre des frères-prêcheurs, était trésorier de cette église, lorsqu'il en devint évêque en 1444. Il assista à l'élévation du corps de saint Vincent Ferrier en 1456, et mourut le 7 janvier 1475.

70. Pierre de Foix, cardinal, était évêque d'Ayre, lorsqu'il prit possession de cette église par procureur le 17 mai 1475.

71. Laurent Ier Cibo, neveu d'Innocent VIII, qui l'avait fait cardinal, fut déclaré administrateur de cette église, en prit possession par procureur le 15 novembre 1490, et mourut à Rome le 22 décembre 1503.

72. Jacques II de Beaune était trésorier de cette église, lorsqu'il en devint évêque en 1504. Il mourut en 1511.

73. Robert II Guibé, évêque de Tréguier, puis de Rennes, enfin de Nantes, devint administrateur de cette église par la faveur d'Anne, reine de France et duchesse de Bretagne.

74. André Hamon, élevé sur ce siége en 1514.

75. Alexandre, cardinal, administra cette église après André.

76. Laurent II Pucci, cardinal-évêque d'Albano et de Préneste, et commendataire de plusieurs autres églises, gouvernait celle-ci par des vicaires-généraux en 1515 et 1529, et mourut à Rome le 26 septembre 1531.

77. Antoine Pucci, cardinal et neveu du précédent, évêque de Pistoie le 5 novembre 1518, gouvernait cette église en 1536.

78. Laurent III Pucci, cardinal et neveu d'Antoine, devint son coadjuteur en cette église en 1541.

79. Charles Ier de Marillac, maître des requêtes, devint évêque de Vannes en 1551, et passa ensuite à l'archevêché de Vienne.

80. Sébastien de l'Aubespine quitta cet évêché en 1559, après un an d'épiscopat.

81. Philippe du Bec, fils de Charles, seigneur de Bourry, et de Marguerite de Beauvilliers, prit possession de cette église en 1559, assista au concile de Trente, et fut ensuite successivement évêque de Nantes, et archevêque de Reims.

82. Jean IV le Fèvre, évêque en 1565, mourut en 1570.

83. Jean V de la Haye, bénédictin, prit possession de cet évêché en 1574, et mourut l'année suivante.

84. Louis de la Haye, frère de Jean, évêque en 1575, mourut en 1588.

85. Georges, fils de René, seigneur d'Aradon, et de Claude Guébo, sacré en 1592, mourut le 1er juin 1596.

86. Jacques III Martin prit possession en 1600, et mourut après avoir abdiqué en 1624.

87. Sébastien de Rosmadec, sacré le 11 février 1624. Il avait assisté aux États-généraux tenus à Paris en 1614, au nom du clergé de Bretagne, et fut député vers Louis XIII par les États de la province en 1629 et 1640. Il mourut le 19 juillet 1646.

88. Charles II de Rosmadec, cousin de Sébastien, sacré le 11 octobre 1648. Il fut député des États de Bretagne en 1649, pour le clergé, vers le roi, et assista à l'assemblée générale du même clergé tenue à Paris en 1655. Il siégeait encore en 1656. (*Gall. Christ., vet. edit.* t. 2, part. 2, pag. 1155 et *seq.*)

Nous ignorons les successeurs de M. de Rosmadec jusqu'au suivant :

89. François d'Argouges, mourut à la fin du mois de mars en 1716.

90. Louis de la Vergne de Tressan était premier aumônier du régent, lorsqu'il fut nommé à cet évêché en 1716. Il fut transféré à Nantes en 1717, et ensuite à Rouen.

91. Jean-François-Paul Le Fèvre de Caumartin, d'abord chevalier de Malte, puis abbé de Buzay, docteur de Sorbonne, doyen de l'église cathédrale de Tours, l'un des quarante de l'académie française, honoraire de celle des inscriptions, fut nommé à ce siége en 1717, sacré en 1718, et transféré à Blois en 1719.

92. Antoine Fagon, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut transféré de l'église de Lombez à celle-ci le 19 août 1719, et sacré en mai 1720. Il mourut le 16 février 1742, âgé de soixante-dix ans.

93. Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, sacré le 12 août 1742, et transféré à Arles en 1746.

94. Charles-Jean Bertin, sacré le 27 septembre 1746.

95. Sébastien-Michel Amelot, né à Angers en 1741, sacré le 23 avril 1775, refusa sa démission en 1801 et signa les protestations des évêques non démissionnaires.

96. N... de Pancemont, curé de Saint-Sulpice à Paris, sacré en 1802, mort.....

97. Pierre-François-Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand de Bausset-Roquefort, né à Béziers en 1757, sacré le 29 mai 1808, promu à l'archevêché d'Aix en 1817, n'en a pris possession qu'en 1819.

98. Henri-Marie-Claude de Brue, né en 1751, sacré en 1819, mort en 1826.

99. Simon Garnier, sacré au mois de novembre 1826, mort quelques mois après.

Conciles de Vannes.

Le premier se tint en 465. Perpétuus, évêque de Tours, et métropolitain de la troisième province Lyonnaise, y présida, ayant avec lui cinq autres évêques, pour y ordonner Paterne, évêque de cette ville. Ils y firent en même temps seize canons, dont il y en a plusieurs semblables à ceux du concile de Tours de l'an 461. Voici ceux qui sont particuliers au concile de Vannes.

Le second excommunie ceux qui épousent d'autres femmes après avoir répudié la leur, si ce n'est pour cause d'adultère, comme il est porté dans l'Évangile.

Les évêques qui composaient ce synode ont mal interprété l'Écriture-Sainte, puisque, suivant le consentement des Pères et la pratique de l'Église, il n'est pas permis à celui qui a répudié sa femme d'en prendre une autre de son vivant ; mais il y a apparence que dans une question qu'ils ne regardaient pas comme un point de foi, ils ont suivi la discipline qui était alors en usage dans les Gaules,

ou du moins dans la province de Bretagne.

Le septième défend aux moines de se retirer dans des cellules particulières, s'ils ne sont d'une vertu éprouvée ou infirmes, et à condition qu'ils demeureront dans l'enceinte du monastère et sous la puissance de l'abbé.

Le huitième défend aux abbés d'avoir plusieurs monastères ou diverses cellules.

Le neuvième défend aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres, auxquels il n'est pas permis de se marier, de se trouver aux noces, d'aller aux festins et aux assemblées où l'on chante des chansons d'amour, où l'on fait des postures indécentes et pleines d'obscénités, de peur que les yeux et les oreilles qui sont destinés aux saints ministères, ne soient profanés par des spectacles et des paroles infâmes.

Le douzième défend à tous les clercs de se trouver aux festins des juifs.

Le treizième veut qu'on sépare de la communion pendant trente jours les ecclésiastiques qui tombent dans le péché d'ivresse, et même qu'on les punisse de quelque peine corporelle, parce que l'ivresse est la nourrice de tous les crimes.

Le quatorzième condamne à la même peine les clercs qui, demeurant dans la ville, s'absentent, sans excuse légitime, d'assister à l'office de matines.

Le quinzième ordonne qu'il n'y aura qu'une même manière de faire l'office et de chanter dans toute la province de Lyon.

Le seizième veut que l'on excommunie les clercs qui se mêlent de deviner, soit par des augures, soit par des cérémonies superstitieuses, qu'ils appellent *le sort des saints*, soit enfin par quelque autre voie. Le concile adresse ces règlemens à Victorius, évêque du Mans, et à Thalassius, évêque d'Angers, qui n'avaient pu assister au synode. (Reg. 9. Lab. 4. Hard. 2.)

Le second concile fut tenu en 818, sur la fondation de l'abbaye de Redon. (Reg. 21. Lab. 7. Hard. 4.)

Le troisième, en 846. (*Ibid.*)

Le quatrième, en 848. (Hard. 2.)

Le cinquième, en 1040. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le sixième, en 1455, de Vannes ou Tours, sur la translation de saint Vincent Ferrier.

VENCE, *Vincium, Vintia, Ventiæ* et *Vinciensium urbs*, ville autrefois épiscopale de France, sous la métropole d'Embrun, et aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Grasse, département du Var, est située à trois lieues au nord-est de Grasse, à deux au nord-est d'Antibes, et à deux cent vingt de Paris, dans un terroir fertile. Elle est ancienne, mais peu considérable. L'ancienne cathédrale, qui est sous l'invocation de la Vierge et des saints Véran et Lambert, avait un chapitre composé de quatre dignités, de cinq autres chanoines et de huit bénéficiers, dont deux étaient curés. Le domaine de la ville était partagé entre l'évêque et l'ancienne maison de Ville-Neuve, qui possédait sa portion sous le titre de marquisat. Le diocèse n'avait que vingt paroisses, et il n'y avait pas une seule maison religieuse. L'évêque jouissait de sept mille livres de revenu, et payait deux cents florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques de Vence.

1. Eusèbe siégeait, dit-on, en 374. On ne sait rien de tout ce qui regarde son épiscopat.

2. Saint Juvinius, vers l'an 410.

3. Arcadius, en 430. On trouve un autre Arcadius souscrit au concile de Rièz en 439; mais il n'y est point fait mention du siége dont il était évêque.

4. Saint Véran, fils de saint Eusèbe, évêque de Lyon, fut placé sur le siége de Vence un peu avant le milieu du cinquième siècle. Il assista au concile d'Arles en 475. On fait la fête de ce saint prélat le 9 septembre. *Voy.* SAINT VÉRAN, évêque de Vence.

5. Prosper vivait vers l'an 525.

6. Firmin.

7. Deuthérius ou Deothérius et Deotharins assista aux quatrième et cinquième conciles d'Orléans en 541 et 549, et envoya des députés au cinquième concile d'Arles en 554, au second de Mâcon en 585, et à celui d'Embrun en 588.

8. Fronimius siégea après Deuthérius en 588. (*Greg. Tur. Hist. lib.* 9. *cap.* 24.)

9. Aurélien souscrivit au concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 644, suivant le P. Le Cointe, ou un peu plus tard, suivant d'autres.

On ignore quels ont été les successeurs d'Aurélien jusqu'à l'an 835.

10. Lieutaud, en 835. Il y a une lettre de ce prélat à Vénilon, archevêque de Rouen, vers l'an 868.

11. Waldène, élu par le clergé et par le peuple de Vence, ne fut point confirmé par l'archevêque d'Embrun, son métropolitain, qui mit un autre en sa place contre les règles. Sur quoi le pape Jean VIII fit de grands reproches à l'archevêque d'Embrun, et lui ordonna de se rendre à Rome avec l'intrus et celui que le clergé et le peuple avaient élu, afin qu'après les avoir entendus on pût porter un jugement légitime sur cette affaire. La lettre que le pape écrivit à ce sujet, est de l'an 877. On ignore si ceux qui avaient été cités par le saint-siége allèrent à Rome, et quelle fut l'issue de cette affaire. Il y a apparence que l'élection de Waldène ne fut point confirmée ou qu'il ne jouit pas long-temps de la dignité épiscopale; car en 878 le siége de Vence était occupé par le suivant:

12. Wifrède, à qui le pape écrivit le 10 juin de la même année 878, pour lui faire des reproches de ce qu'il avait communiqué avec des excommuniés, et lui défendit de monter à l'autel jusqu'à ce qu'il se fût présenté devant le saint-siége, pour y rendre raison de sa conduite. On ne sait point quelles furent les suites et la fin de cette affaire.

13. Élie assista au couronnement de Boson en 879, suivant MM. Ruffi et d'Ache.

On ne connaît point ceux qui ont siégé après lui jusqu'au commencement du onzième siècle.

14. Arnoul promit obéissance et fidélité à l'archevêque d'Arles, comme primat, vers l'an 1020.

15. Duranti ou Durand, abbé de Saint-Eusèbe d'Apt, ordonné évêque de Vence en 1033 ou 1034, assista au sacre de l'église de Saint-Victor de Marseille en 1040, au concile de Saint-Gilles vers l'an 1056, et à celui d'Avignon vers l'an 1060.

16. Pierre, moine de Lérins, siégeait en 1093. On le trouve souscrit à des chartes de 1106, 1108 et 1113.

17. Saint Lambert, élu en 1114, mourut le 25 de mai 1154. C'est un des patrons de l'église de Vence. *Voy.* SAINT LAMBERT, évêque de Vence.

18. Rainaud siégeait en 1155, suivant MM. de Sainte-Marthe et Bouche. C'est peut-être le même que le suivant.

19. Raimond vivait en 1159 et 1164.

20. Guillaume Giraldi assista au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

21. Pierre Grimaldi, frère de Raimond, évêque d'Antibes, gouvernait l'église de Vence en 1193 et 1202.

22. L... en 1214.

23. Guillaume Riboti, en 1229. Il se démit ensuite et se retira au monastère de Saint-Victor de Marseille, où il mourut en 1257.

24. Pierre, conseiller et aumônier de Charles, roi de Jérusalem et de Sicile, siégeait en 1263.

25. Guillaume de Sistarico, en 1271, assista à la translation des reliques de sainte Madeleine en 1281, et au concile d'Embrun en 1290.

26. Benoît Malicari, d'Avignon, de l'Ordre des frères-prêcheurs, siégeait en 1295 et 1304.

27. Foulques, en 1308 et 1309.

28. Pierre, sacré en 1312.

29. Raimond, mort en 1319.

30. Pierre, conseiller de Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, comte

de Provence, nommé vers l'an 1319, mourut en 1325 ou 1326.

31. Foulques de Terescona, dominicain, succéda en 1325 ou 1326. Il assista cette année au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, et fut transféré à l'évêché de Toulon en 1328.

32. Raimond, vertueux et savant religieux de l'Ordre des frères-mineurs, pénitencier du pape Jean XXII, nommé à l'évêché de Vintimille en 1320, fut transféré à Vence en 1328, et passa ensuite à l'église de Nice.

33. Arnaud Barcillon ou de Antisico, Espagnol, du même Ordre des frères-mineurs, et pénitencier du pape, fut fait évêque de Vence en 1333, et mourut en 1348. Il était aussi vertueux et savant.

34. Jean, nommé en 1348.

35. Guillaume Digna siégeait en 1358. Il mourut à Nice.

36. Étienne Digna, frère du précédent, gouvernait la même église en 1361. Il publia des ordonnances synodales en 1362, et assista au concile d'Apt en 1365.

37. Boniface du Puy, en 1375, déposé, dit-on, en 1378 par Clément VII, comme partisan d'Urbain VI.

38. Jean Abrahardi, appelé l'*Evêque-Blanc*, parce qu'il était dominicain, succéda à Boniface. Il soutint avec beaucoup de fermeté les droits de son église. Il donna vingt livres au chapitre de Vence, à la charge de célébrer tous les ans solennellement la fête de saint Thomas d'Aquin. Il mourut vers l'an 1395.

39. Raphaël vivait en 1404.

40. Jean assista par ses députés au concile de Pise en 1409.

41. Paul de Cario, évêque de Vence en 1415, permuta ce siége contre celui de Glandèves en 1420.

42. Louis de Glandèves, de l'ancienne et noble famille de Glandèves, fils d'Elion, seigneur de Saint-Maurice, et de Philippine de Glandèves de Châteauneuf, passa de l'évêché de Glandèves à celui de Vence en 1420. Il avait demandé au pape Eugène VI d'unir cet évêché avec celui de Sénès, à cause de la modicité de ses revenus; ce que le pape lui accorda par une bulle du 16 juillet 1432; mais cette bulle fut sans effet, et l'union n'eut pas lieu. Louis de Glandèves établit un archidiaconé dans son église de Vence, et passa ensuite au siége de Marseille l'an 1441.

43. Antoine Salvanti ou Salvanhi et Salvanéchi, moine et ensuite prieur de Lérins, fut sacré évêque de Vence en 1441, et mourut en 1463.

44. Raphaël Manso, Espagnol de Barcelonne, de l'Ordre de Saint-Augustin, confesseur de René, roi de Sicile et comte de Provence, nommé en 1463, mourut en 1491. Le chapitre de Vence fait faire tous les ans un service solennel pour ce prélat, en reconnaissance du bien qu'il fit à cette église.

45. Jean de Vèse ou de West, de Beaucaire, chanoine, puis chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, siégea en 1491. De son temps, tous les juifs furent chassés de la Provence par un édit du roi Louis XI.

46. Aimarius de Vèse, frère du précédent, lui succéda. Il fut moine et camérier de Montmajour, et ensuite abbé de Lérins.

47. Alexandre Farnèse, cardinal du titre de saint Eustache, avait l'évêché de Vence en commende dès l'an 1507. Il paraît, par une de ses lettres du 10 mai 1509, adressée au chapitre de Vence, qu'il envoya de Rome un grand nombre de reliques pour la même église. Ce prélat devint ensuite évêque d'Ostie, puis doyen du sacré collége, et enfin pape, sous le nom de Paul III.

48. Lambert ou Ambert Arbaud, d'Antibes, fut transféré de l'évêché de Vence à celui de Venuse en Italie le 16 novembre 1510, suivant Ughel. (*Ital. sacr.*, tom. 7, pag. 227.)

49. Baptiste Bonjoannis ou Beaujean, Romain, devint évêque de Vence en 1511. Il passa presque tout le temps de son épiscopat à Rome. Il assista à la huitième session du concile de Latran en 1513, et mou-

rut dans son diocèse. Il fut enterré à Cagne.

50. Robert Cénalis, Parisien, docteur de Sorbonne, et trésorier de la Sainte-Chapelle, nommé par François Ier, en vertu du concordat, en 1523, passa au siége de Rièz en 1530, et à celui d'Avranches en 1532. Il mourut à Paris en 1560. C'était un prélat fort savant, comme il paraît par le grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés. *Voy.* Cenalis (Robert).

51. Balthasard Jarente, des barons de Montelar, fut fait évêque de Vence en 1531. Il avait encore cet évêché en 1536, et il était en même temps président à la chambre des comptes d'Aix. Il fut transféré ensuite à l'évêché de Saint-Flour, et devint enfin archevêque d'Embrun.

52. Nicolas Jarente, parent, coadjuteur et vicaire-général du précédent, siégea en 1541 et mourut en 1555.

53. Jean-Baptiste Rambaud de Simiane, évêque de Vence en 1555, fut transféré à l'église d'Apt en 1560.

54. Louis Grimaldi, des comtes de Bueil, abbé de Saint-Pons, aumônier du duc de Savoie, chancelier de l'Ordre de l'Annonciade, grand-prieur de celui des saints Maurice et Lazare, ambassadeur du même prince auprès de Henri III, roi de France, était évêque de Vence en 1560. Il assista au colloque de Poissy et au concile de Trente. Il mourut à Nice vers l'an 1612, après s'être démis de son évêché depuis l'an 1576. Joffred, dans son *Nicia illustrata*, dit qu'il fut aussi évêque de Grasse, et qu'il mourut le 5 février 1608.

55. Audin ou Andin Garidelli, chanoine de Vence et vicaire-général du précédent, prit possession de cet évêché le 8 décembre 1576, et mourut à Saint-Paul le 23 avril 1588.

56. Guillaume Le Blanc, d'Alby, camérier de Sixte V, succéda à Audin. A sa considération, Clément VIII unit en 1591 l'évêché de Grasse avec celui de Vence; mais ces deux siéges furent de nouveau séparés en 1591. Guillaume Le Blanc mourut le 29 novembre 1601. Il était fort savant et habile poète. Il avait fait imprimer à Rome en 1595 plusieurs pièces poétiques en l'honneur de sainte Hyacinthe.

57. Pierre du Vair, Parisien, siégea en 1601. C'était un prélat recommandable par sa piété et par son attachement aux devoirs de son état. Il publia des ordonnances synodales en 1603, et fit beaucoup de bien à son église, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il ne voulut point d'autre dignité, et refusa tous les bénéfices qui lui furent souvent offerts, disant qu'il était content de sa première épouse, quoique pauvre, et qu'il ne passerait point à de secondes noces, sous quelque prétexte que ce fût. Il mourut plein de jours et de mérites le 28 juin 1638.

58. Antoine Godeau, de l'une des meilleures familles de la ville de Dreux, nommé à l'évêché de Grasse en 1637, obtint du pape Innocent X des bulles d'union de l'évêché de Vence avec celui de Grasse, comme Guillaume Le Blanc en avait obtenues de Clément VIII. Mais, ayant reconnu que le peuple et le clergé de Vence s'opposaient à cette union, il aima mieux y renoncer, quoiqu'elle parût bien fondée, que de poursuivre un procès, et se contenta de l'église de Vence. Il assista aux assemblées générales du clergé, tenues à Paris en 1645 et 1655, et passa le reste de ses jours dans son diocèse continuellement occupé, soit à en faire la visite, soit à lire ou à écrire, soit à vaquer aux affaires ecclésiastiques et temporelles de son évêché. Il fut attaqué d'apoplexie le 17 avril, jour de la fête de Pâques 1642, et mourut le 21 du même mois, âgé de soixante-sept ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de sa façon, tant en prose qu'en vers. *Voyes* Godeau.

59. Louis Thomassin, fils de Louis Thomassin, conseiller du roi au parlement d'Aix, et de Jeanne du Chaine, nommé coadjuteur du précédent au mois d'avril 1671, et sacré le 21 février 1672, prit possession de cet

évêché le 23 du mois de mai suivant. Il fut transféré à Sistéron le 2 février 1680.

60. François-Théodore Allart, récollet de la province de Paris, vicaire-général de sa congrégation, nommé à l'évêché de Vence au mois de juin 1681, fut sacré le 12 juillet suivant à Paris dans l'église des récollets, et prit possession le 25 septembre 1682. Il mourut le 13 décembre 1685.

61. Jean-Balthasar de Cabannes de Viens, fils de Balthasar de Cabannes, baron de Viens et président à la chambre des comptes d'Aix, nommé d'abord à l'église de Riez en 1685, fut transféré à l'évêché de Vence avant même qu'il eût reçu ses bulles pour celui de Riez. Il ne fut sacré que le 29 novembre 1693, prit possession le 9 décembre 1694, et mourut à Tournay le 9 mai 1697.

62. François de Berton de Crillon, fils de Louis, marquis de Crillon, et de N..., marquise d'Albertas, vicaire-général de l'évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, prévôt de Cavaillon, nommé le 6 mai 1697, fut sacré le 29 décembre de la même année, dans l'église des jésuites d'Avignon, et fit son entrée à Vence le 4 octobre 1698. Il assista à l'assemblée générale du clergé en 1711, et passa à l'archevêché de Vienne en 1714.

63. Flodoard Moret de Bourchenu, vicaire-général de l'évêque de Grenoble, nommé évêque de Vence en 1714, et sacré à Paris le 5 janvier de l'année suivante dans l'église de Saint-Antoine, se démit sur la fin de 1727 ou au commencement de 1728, et eut pour successeur :

64. Jean-Baptiste Surian, fameux prédicateur de l'Oratoire, nommé au mois de janvier 1728. (*Gall. Christ.*, *nov. edit.* tom. 3, col. 1212.) Surian mourut en 1754.

65. Jacques de Grasse, sacré le 23 mars 1755.

66. Gabriel-François Moreau, ci-devant chanoine de la métropole de Paris, et conseiller-clerc au parlement, sacré en 1759. Nous avons de lui l'Oraison funèbre de Ferdinand VI et de Marie de Portugal, roi et reine d'Espagne, prononcée dans l'église de Paris le mardi 15 janvier 1760, et imprimée chez Aug. Martin Lottin, in-4°; l'Oraison funèbre de monseigneur le duc de Bourgogne, etc.

67. Michel-François de Corsy, né en 1728, nommé en 1763, transféré à Tarbes en 1769.

68. Jean du Cairol de Madaillon, né en 1712, nommé évêque de Vence en 1769, transféré à Grenoble en 1771.

69. Antoine-René de Bardonenche, né en 1721, sacré le 15 mars 1772.

70. Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, né en 1743, sacré en 1784 et démissionnaire en 1801.

A cette époque le siége a été supprimé.

VERDUN, *Virodunum*, *Virdunum*, *Veredunum*, *Vereduna*, ville épiscopale de France, autrefois sous la métropole de Trèves, et aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Meuse, est situé sur la Meuse, qui la traverse, à dix lieues au couchant de Metz, à dix-huit au sud-ouest de Luxembourg, et à soixante-une lieues au levant de Paris. Cette ville est ancienne, forte, bien peuplée et considérable. C'est la patrie de Chevert. Il y a une bonne citadelle; les fortifications sont du chevalier de Ville et du maréchal de Vauban. Les Prussiens s'en étaient emparés au mois de septembre 1792, et furent contraints de l'évacuer le mois suivant. On la partageait en trois, savoir, la ville haute, la basse et la neuve. Elle contenait vingt mille habitans sous neuf paroisses. Sa population s'élève aujourd'hui à neuf mille cent quarante âmes. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, était composé autrefois de sept dignités et de quarante-deux chanoines; il consiste aujourd'hui en neuf chanoines seulement; l'évêque est assisté en ce moment de quatre vicaires-généraux. La principale église, après celle-ci, était celle de l'ab-

baye de Saint-Vannes, située dans la citadelle, où avaient pris naissance, au commencement du dix-septième siècle, la réforme de l'Ordre de Saint-Benoît en France, la congrégation de Lorraine ou de Saint-Vannes, et celle de Saint-Maur. Il y avait encore quatre autres abbayes, la collégiale de la Magdeleine, qui avait trois dignités et vingt prébendes, un collége de jésuites, et plusieurs autres maisons religieuses. Le diocèse, établi dans le quatrième siècle, et qui comprend aujourd'hui le département de la Meuse, contenait trois cent cinquante paroisses ou annexes, partagées en neuf doyennés. Il consiste maintenant en vingt-huit cures, trois cent quatre-vingt-douze succursales et trente-cinq vicariats. L'évêque, qui se qualifiait comte de Verdun et prince du saint empire, jouissait de soixante mille livres de revenu, et payait quatre mille quatre cent soixante-six florins pour ses bulles.

Evêques de Verdun.

1. Saint Saintin, disciple de saint Denis, apôtre de la France dans le quatrième siècle. *Voyez* SAINTIN.

2. Saint Pulchrone devint évêque de Verdun en 454, et mourut en 470.

3. Saint Possessor mourut en 486.

4. Saint Fremin mourut en 500.

5. Saint Vannes, en latin *Vitonus*, mourut vers l'an 525. On célèbre sa fête le 9 novembre. C'est de lui qu'a pris son nom la célèbre réforme des bénédictins répandue en Lorraine et dans les provinces voisines. On voit encore dans le jardin de l'abbaye de Saint-Vannes une grande tombe, sous laquelle sont enterrés huit des plus anciens évêques de Verdun.

6. Saint Desiré mourut en 550.

7. Saint Airy ou Agry mourut le 1er décembre 588, jour auquel on fait sa fête. Il y a une abbaye à Verdun fondée en son honneur.

8. Caraimérus ou Carinérus, référendaire du roi Childebert, décéda en 609.

9. Ermenfrède, moine de Luxeuil en Bourgogne, mourut en 621.

10. Godon se trouva au concile de Reims en 630.

11. Saint Paul, frère de saint Germain, évêque de Paris, fut auparavant abbé de Tholey, diocèse de Trèves. On fait sa fête le 8 février, jour de sa mort arrivée en 649. Il fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin à Verdun, où son successeur mit un chapitre de clercs, qui prirent la règle de saint Benoît en 975, et celle de Prémontré en 1137. Le nom de l'abbaye de Saint-Saturnin fut alors changé en celui de Saint-Paul.

12. Gisloald, moine de l'abbaye de Tholey, mourut en 665.

13. Gérébert, abbé de Tholey, mourut en 689.

14. Amonius, abbé de Tholey, mourut en 701.

15. Agrebert, archidiacre de Verdun, neveu du précédent, décéda en 708.

16. Bertalamius, abbé de Tholey, mourut en 715.

17. Abbon, moine de Tholey, mourut en 717.

18. Pépon, précepteur de Charles-Martel, mourut en 722.

19. Volghise, Allemand, précepteur des enfans de Charles-Martel, mourut en 729.

20. Agronius, chanoine de Verdun, mourut en 732.

21. Saint Magdalvéus mourut en 762.

22. Amalbert, chancelier du roi Charlemagne, administra l'évêché de Verdun sans être sacré jusqu'en 774.

23. Pierre, Italien, obtint cet évêché du roi Charlemagne, et mourut en 799. Il s'était justifié au concile de Francfort de l'accusation portée contre lui, au sujet de la conjuration de Pépin-le-Bossu.

24. Austrannus, musicien, nommé par Charlemagne, mourut en 804.

25. Hériland mourut en 829.

26. Hilduin mourut en 850.

27. Hatton, moine bénédictin de Saint-Germain d'Auxerre, mourut en 870.

28. Bérard mourut en 879.

29. Dadon, neveu de Bérard, décéda en 923.

30. Hugues fut chassé de son évêché en 926.

31. Bémouin, neveu de Dadon, obtint l'évêché du roi Henri, et mourut en 939.

32. Bérengaire, Saxon, parent de l'empereur Otthon, fonda l'abbaye de Saint-Vannes, et mourut en 960.

33. Wilyfride, Bavarois, vice-chancelier de l'empire, mourut en 982.

34. Hugues, courtisan de l'empereur Otthon, quitta cet évêché parce qu'il en trouva les revenus trop minces.

35. Adalbéron, fils de Frédéric, duc de Lorraine, et neveu de Hugues Capet, roi de France, fut d'abord transféré à l'évêché de Metz, où il mourut en 1004.

36. Adalbéron, comte des Ardennes et de Verdun, oncle du pape Benoît IX, fut élu en 988. Il était abbé de Saint-Germain de Montfaucon, et décéda en 992.

37. Haymo, Bavarois, conseiller de l'empereur Louis de Bavière, mourut en 1027.

38. Raimbert fut élu après que saint Richard, abbé de Saint-Vannes, eut refusé l'évêché. Il mourut à Belgrade en 1038, en voyageant vers la Terre-Sainte.

39. Richard, chanoine de Verdun, mourut en 1048.

40. Thierri, Allemand, prévôt de la cathédrale de Bâle, suivit le parti de l'empereur Henri IV, contre le pape Grégoire VII, qui le déclara schismatique. Il mourut en 1090.

41. Richer, de Brie, doyen de la cathédrale de Metz, mourut en 1107.

42. Richer de Grandpré, archidiacre de Verdun, tint le parti de l'empereur Henri V, schismatique. Il fut excommunié pour ce sujet, et privé de son évêché par le pape Paschal II. Il mourut en 1114.

43. Henri de Blois, frère d'Étienne, roi d'Angleterre, et neveu de l'impératrice Mathilde, fut avancé à l'évêché de Verdun, par l'empereur Henri V. Mais, comme il avait occupé ce siége par violence, il fut obligé de le quitter l'an 1129, par ordre du concile tenu à Châlons, où saint Bernard se trouva. Il était moine de Clugny, et devint ensuite évêque de Winchester et cardinal. Il s'acquit une haute réputation, et mourut en 1164.

44. Ursion, abbé de Saint-Denis à Reims, fut élu par le clergé de Verdun l'an 1129. Il quitta l'évêché deux ans après, et finit ses jours dans l'abbaye du Mont-saint-Éloi, près d'Arras, en 1149.

45. Albéron, comte de Chiny, quitta l'évêché en 1156, et fit profession de la règle de Prémontré dans l'abbaye de Saint-Paul à Verdun.

46. Albert de Marcy, primicier de Verdun, quitta pareillement l'évêché en 1162, pour se faire moine dans l'abbaye de Saint-Vannes à Verdun.

47. Richard de Crissa, auparavant archidiacre de Laon, mourut en 1171, étant en voyage vers la Terre-Sainte.

48. Arnould, comte de Chiny, trésorier de la cathédrale de Verdun, fut tué en 1181, en assiégeant le château de Sainte-Ménehould.

49. Henri de Calstres, natif de Louvain, prévôt de la cathédrale de Liége, fut un défenseur outré des droits de l'empereur contre le saint-siége. Il fut déclaré excommunié et schismatique, et quitta son évêché en 1187.

50. Albert de Hierges, trésorier de Verdun, fut élu en concurrence avec Robert de Grandpré; mais il gagna sa cause à Rome. Il fut tué l'an 1208, voulant apaiser une émotion de la populace de Verdun contre le clergé.

51. Robert de Grandpré, primicier de Verdun, jouit enfin de cet évêché jusqu'à sa mort, arrivée en 1217.

52. Jean d'Aspremont, auparavant chanoine de Verdun et de Metz, fut transféré à l'évêché de Metz en 1224, et y mourut en 1238.

53. Raoul de Thorote, chanoine et chantre de la cathédrale de Laon, mourut en 1245.

54. Gui de Trainel mourut la même année.

55. Gui de Mellot, doyen de la cathédrale d'Auxerre, fut pourvu de l'évêché de Verdun par le pape Innocent IV au concile de Lyon. Il fut transféré à celui d'Auxerre en 1247, où il mourut en 1270.

56. Jean, natif d'Aix-la-Chapelle, primicier de Verdun, mourut en 1252.

57. Jacques Pantaléon, natif de Troyes en Champagne, archidiacre de Liége et de Laon, fut nommé évêque par le pape Innocent IV, et cinq ans après patriarche de Jérusalem. Etant venu à Viterbe pour les affaires de la Palestine, il y fut créé pape en 1261, et prit le nom d'Urbain IV. Ce pontife institua en 1264 la fête du très-saint Sacrement, avec les processions solennelles, l'octave et l'office particulier composé par Saint-Thomas d'Aquin. Il mourut le 20 octobre 1264.

58. Robert, natif de Milan, obtint l'évêché de Verdun en 1257, par provision du pape Alexandre IV. Il mourut en 1271.

59. Ulric de Sarnay, chanoine, archidiacre et prévôt de la Magdeleine à Verdun, mourut en 1373.

60. Gérard de Grandson, primicier de Verdun, décédé en 1278.

61. Henri de Grandson, frère du précédent, rétablit l'abbaye de Châtillon, de l'Ordre de Citeaux, dans son diocèse, et il y fut enterré en 1286.

62. Jacques de Révigny, auditeur de Rote à Rome, fut pouvu de cet évêché en 1290 par le pape Nicolas IV. Il mourut en 1296.

63. Jean de Richecourt et d'Aspremont, chanoine de Liége et de Verdun, mourut en 1302.

64. Thomas, comte de Blammona, primicier de Verdun, décédé en 1305.

65. Nicolas de Neuville résigna en 1312.

66. Honoré, comte d'Aspremont, mourut l'an 1399.

67. Otthon de Poitiers, seigneur de Montier-Ramey, abbé commendataire de Saint-Pierre à Châlons et auditeur de Rote à Avignon, fut pourvu de cet évêché par le pape Clément VI, qui cassa l'élection, faite par le chapitre de Verdun, d'Henri Germiny, chanoine et archidiacre de Verdun. Otthon résigna cet évêché sous pension l'an 1351.

68. Hugues, comte de Bar, mourut en 1361 dans un voyage à la Terre-Sainte.

69. Jean de Bourbon, doyen de la cathédrale d'Autun, mourut en 1370.

70. Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Didier, mourut en 1375.

71. Gui de Roye, chanoine de Noyon, doyen de Saint-Quentin, puis évêque de Verdun, devint archevêque de Tours en 1382, de Sens, en 1388, et deux ans après de Reims. Il fut encore administrateur des évêchés de Castrie et de Dol, et mourut en 1409.

72. Liébaud de Cutance, Bourguignon, auparavant religieux bénédictin de l'abbaye de Luxeuil et prieur de Clermone, fut élu vers l'an 1382. Il eut pour compétiteur Rolin de Rodenmachevin, chanoine de Verdun et parent de Wenceslas, empereur, qui fut obligé de céder. Liébaud mourut en 1403.

73. Jean de Sarbruche, seigneur de Commercy, fut élu évêque de Verdun en 1403. Il passa en 1418 par permutation à l'évêché de Châlons-sur-Marne, où il mourut en 1438.

74. Louis de Barr, évêque de Langres dès l'an 1393, cardinal en 1409, et évêque de Poitiers et de Châlons-sur-Marne, permuta ce dernier évêché contre celui de Verdun en 1418. Il obtint aussi l'évêché de Porto, et mourut en 1430.

75. Louis de Haraucour, auparavant chanoine et chantre de Verdun, passa en 1438 de cet évêché à celui de Toul.

76. Guillaume Fillâtre, auparavant abbé de Saint-Thierry à Reims et de Saint-Bertin à Saint-Omer, fut promu en 1438 à l'évêché de Verdun, qu'il permuta en 1449 pour celui de Toul. Il devint évêque de Tournay en 1460, et mourut en 1473.

77. Louis de Haraucour, évêque de Toul, revint à son premier évêché de Verdun, et mourut en 1456.

78. Guillaume de Haraucour, chanoine et archidiacre d'Argonne, et prévôt de Montfaucon, succéda à son oncle en 1456, quoique une partie des chanoines eût élu Olric Blamont en 1478. Il fut mis à la Bastille, comme accusé de haute trahison, et le chapitre élut Jean de Lénoncour, doyen de Verdun et depuis archevêque de Reims. Le pape Sixte IV conféra l'évêché de Verdun à Jean de Nicolinis, archevêque d'Athènes et évêque de Vintimille en Italie, qui prit possession l'an 1482. Mais Guillaume rentra dans son évêché, en payant trois cents ducats de pension audit Jean de Nicolinis, et mourut en 1500.

79. Warin de Dommartin, auparavant bénédictin de Saint-Evre à Toul, ensuite abbé de Gorze, devint évêque de Verdun par la cession de Jean Nicolinis. Il ne fut pas sacré, et mourut en 1508.

80. Louis, fils de René de Lorraine, abbé de Saint-Michel, diocèse de Verdun, fut postulé en 1508. Le pape Jules II avait conféré en même temps cet évêché au cardinal Gabriel de Phano, évêque d'Urbin, qui se contenta d'une pension sur l'évêché. En 1522 Louis se dégoûta de l'état ecclésiastique, et quitta ses bénéfices pour suivre le parti des armes. Il mourut en Italie dans l'armée des Français l'an 1528.

81. Jean de Lorraine, frère aîné de Louis, lui succéda en 1523. Il était évêque de Metz dès l'an 1501. Il encore fut administrateur de douze autres archevêchés ou évêchés, et de cinq abbayes. Le pape Léon X le fit cardinal en 1518. Il résigna les évêchés de Verdun et de Metz et l'abbaye de Gorze à son neveu, en 1529.

82. Nicolas de Lorraine, fils du duc Antoine et de Renée de Bourbon, obtint les évêchés de Metz et de Verdun et les abbayes de Gorze et de Saint-Vannes, quoiqu'il ne fût âgé que de cinq ans. Il quitta ses bénéfices en 1544 pour épouser Marguerite d'Egmont; et, par ce mariage, il devint chef de la branche de Vaudemont et de Mercœur. Il mourut en 1577.

83. Nicolas Psaulme, docteur en droit, religieux et abbé de Saint-Paul à Verdun, de l'Ordre de Prémontré, devint évêque en 1548, après que le cardinal de Lorraine lui eut cédé son droit. Il se trouva au concile de Trente, et mourut en 1575.

84. Nicolas Bousmard, chanoine et archidiacre d'Argonne dans la cathédrale de Verdun, prévôt de Montfaucon, abbé de Saint-Vannes, et doyen de la collégiale de Sainte-Magdeleine à Verdun, fut sacré en 1576, et mourut en 1584.

85. Charles de Lorraine, dit *le cardinal de Vaudemont*, frère de Louise, reine de France, épouse du roi Henri III, obtint l'évêché de Toul en 1580, et quatre ans après celui de Verdun. Il était aussi cardinal, prélat-commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit et abbé de Moissac. La mort l'enleva en 1588 dans la vingt-sixième année de son âge.

86. Nicolas Boucher, chanoine de la métropole de Reims, président du séminaire archiépiscopal et abbé de Saint-Vannes, mourut en 1593.

87. Eric de Lorraine, comte de Vaudemont, abbé de Saint-Vannes et de Moyen-Moutier en Vosge, devint évêque de Verdun à l'âge de dix-sept ans. Il résigna cette dignité à son neveu en 1610, et se fit capucin.

88. Charles de Lorraine fut sacré évêque de Verdun en 1617 par son prédécesseur; il laissa cet évêché avec son abbaye de Saint-Vannes à François, son troisième frère, en 1622, lorsqu'il entra dans la Compagnie de Jésus à Rome. Il est mort à Toulouse le 28 avril 1631, dans une haute réputation de piété.

89. François de Lorraine fut grand-prévôt de Cologne et grand-doyen et administrateur de Strasbourg, abbé de Saint-Vannes, de

Moyen-Moutier et de Beaulieu. Sa ville épiscopale ayant été prise par les Français en 1634, il se retira auprès de l'empereur et ne revint à son évêché qu'en 1654. Il mourut en 1661, âgé de soixante-deux ans.

90. Armand de Mouchy d'Hocquincourt, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Vannes de Verdun, de Saint-Vincent de Laon et de Notre-Dame de Bohéries, fut sacré le 6 mai 1668, et mourut le 30 octobre 1679.

91. Hyppolite de Béthune, abbé de Beaupré, fut nommé à cet évêché en 1680, et sacré l'année suivante. (Histoire ecclésiastique d'Allemagne, t. 1.) Ce vertueux prélat mourut à Verdun le 24 août 1720, dans la quarantième année de son épiscopat. Quoique de très-ancienne et très-illustre maison, alliée à divers souverains et aux premières maisons de France, il était encore plus recommandable par sa piété et ses vertus personnelles qu'il ne l'était par sa naissance. Il fut pendant son épiscopat une ressource continuelle pour les pauvres de son diocèse, et, à sa mort, il fit les hôpitaux de Verdun ses légataires universels. Il ordonna que dans la pompe funèbre de ses obsèques, on retranchât tous les honneurs dûs à sa dignité, défendit de lui faire d'oraison funèbre, et de mettre aucune épitaphe sur sa sépulture.

92. Charles-François de Hallencourt de Dromesnil, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut transféré de l'évêché d'Autun à celui de Verdun le 8 janvier 1721, et mourut le 16 mars 1754, âgé de soixante-dix-neuf ans.

93. Aymond-Chrétien-François Nicolaï, ci-devant chanoine et vicaire-général de Paris, aumônier de madame la dauphine et agent général du clergé, fut sacré le 16 juin 1754 par l'archevêque de Paris. On peut consulter à ce sujet l'Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse, et le plan de la ville, par un chanoine de la même ville : à Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du clergé de France, 1745, in-4°.

94. Henri-Louis-René Desnos, né en 1716, sacré évêque de Rennes en 1761, nommé à l'évêché de Verdun en 1770, mort pendant la révolution.

Ce siége, supprimé en 1802, fut rétabli en 1817.

95. Étienne-Marie Bruno d'Arbon, né à Toulouse en 1778, sacré le 13 juillet 1823, démissionnaire en 1826.

Concile de Verdun.

Il y eut un concile, en 947, sur les prétendans à l'église de Reims, Artaud et Hugues. Sept évêques y confirmèrent la possession de cette église à Artaud. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

VERSAILLES, ville épiscopale, chef-lieu du département de Seine-et-Oise, à cinq lieues de Paris. Sa population n'est aujourd'hui que de vingt-trois mille habitans, au lieu de cinquante mille qu'elle contenait en 1788. Cette ville, qui n'était autrefois qu'un village, ou un rendez-vous de chasse, est devenue célèbre depuis que Louis XIV y fit bâtir le magnifique château où nos rois faisaient leur résidence ordinaire avant 1789. Les bâtimens, les jardins, ornés d'un nombre prodigieux de statues de marbre des plus grands maîtres, les eaux, tout y excite l'admiration des étrangers. Les jardins, en y comprenant le grand parc, contiennent un espace de près de deux lieues, tout entouré de murailles. Le reste de la ville est parfaitement en rapport avec la beauté du château; les rues sont larges, et les places très-vastes. Les États-généraux, si fameux depuis sous le nom *d'Assemblée nationale,* y tinrent leur première séance le 3 mai 1789.

Le siége de Versailles, établi d'abord constitutionnellement en 1791, a été compris plus tard au nombre des évêchés reconnus par le concordat de 1801. Ce diocèse, suffragant de Paris, comprend quarante-deux cures, cinq cent trois succursales et trente-un vicariats; il possède huit

communautés religieuses de femmes, les unes consacrées à l'instruction de la jeunesse, les autres au service des malades dans les hôpitaux.

Evêques de Versailles.

1. Louis Charrier de la Roche, né à Lyon le 17 mai 1738, sacré évêque constitutionnel de Rouen le 10 avril 1791. Il reconnut bientôt son erreur, et se rétracta au fort même de la révolution. Il fut nommé premier évêque de Versailles en 1801. Il est mort en 1827.

2. Étienne-Jean-François Borderie, né dans le diocèse de Montauban, le........, ancien vicaire-général de Paris, nommé évêque de Versailles le 29 mars 1827, sacré le 29 juillet de la même année.

VIENNE en Dauphiné, *Vienna Allobrogum*, ville autrefois archiépiscopale, capitale du Viennois, et jadis du pays des Allobroges, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Isère, est une des plus anciennes villes des Gaules, et l'une des premières qui reçut les lumières de la foi. Elle est située au confluent de la Gère dans le Rhône, à cinq lieues au midi et au-dessous de Lyon, à quinze au nord-ouest de Grenoble, et à cent dix-sept lieues au sud-est de Paris. Elle a été colonie romaine, et l'on y voit encore plusieurs restes d'antiquités. Après la division de l'ancienne Narbonnaise, dont elle dépendait, elle fut la métropole de la Viennoise. Les rois bourguignons ayant uni cette ville à leur domaine, y établirent leur résidence; ce que firent aussi les rois de Provence, depuis Boson; mais elle est fort déchue de son ancienne splendeur. Son circuit était d'environ une lieue et demie. L'archevêque qui se qualifiait *primat des Gaules*, et archi-chancelier du royaume de Bourgogne et d'Arles, était seigneur de la ville en paréage avec le Dauphin. L'ancienne cathédrale (Saint-Maurice) est un très-bel édifice gothique, long de cent quatre pas et large de trente-neuf. Son chapitre était composé de vingt chanoines, dont dix avaient des dignités; le bas chœur était nombreux. Il y avait trois collégiales à Vienne, savoir : celle de Saint-Pierre, dont le chapitre était composé d'un abbé et de vingt-quatre chanoines qui faisaient preuve de noblesse, celle de Saint-André-le-Bas et celle de Saint-Séver. Il y avait aussi un collége de jésuites, des pères de l'Oratoire, qui avaient le séminaire des dominicains, etc. Le diocèse comprenait trois cent soixante-cinq paroisses, partagées en quatre archidiaconés et sept archiprêtrés.

L'archevêque jouissait de vingt-deux mille livres de revenu, et payait mille huit cent cinquante florins de taxe pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

Archevêques de Vienne.

1. Saint Crescent, disciple de saint Paul, apôtre de Vienne.

2. Saint Zacharie occupait ce siége en 64 ou 65.

3. Saint Martin présidait ici en l'an 109.

4. Saint Vère Ier, en 120.

5. Saint Juste, en 142.

6. Saint Denis, en 177.

7. Saint Paracode, en 200.

8. Saint Florent Ier., en 236.

9. Saint Lupicin, premier archevêque, en 251. On trouve une lettre adressée à lui par le pape Corneille, au tome III de la Bibliothèque des Pères.

10. Saint Simplide présidait à cette église en 278.

11. Saint Paschale, en 297.

12. Saint Claude, en 330.

13. Saint Nectaire, en 327.

14. Saint Florent II, placé sur ce siége en 373, présida au premier concile de Valence en Dauphiné en 374.

15. Saint Nicet présidait ici en 375.

16. Saint Simplice, en 397.

17. Salonius. On n'est pas certain qu'il ait présidé à cette église.

18. Saint Mamert occupait ce siége en 440. Il rétablit dans son diocèse l'u-

sage des litanies et des jours de rogations, assembla un concile en 474, à ce sujet, et aussitôt cet usage fut reçu de toute l'Église; il y a plus : le premier concile d'Orléans porta à cet égard un décret pour toute la France.

19. Isigue I[er] présidait à cette métropole en 476.

20. Saint Alcime Avite occupait cette chaire en 500. Ce fut par ses soins que Sigismond, roi de Bourgogne, et ses sujets, abjurèrent l'hérésie arienne et embrassèrent la foi catholique. Ce prince, pour donner d'éclatantes preuves de la sincérité de sa foi, voulut qu'on assemblât un concile à Epaone, auquel saint Avide présida. Il s'opposa avec vigueur en différens temps aux hérésies et à leurs fauteurs. On lui attribue aussi plusieurs écrits tant en vers qu'en prose.

21. Saint Julien, placé sur ce siége en 350, souscrivit au second concile d'Orléans en 533.

22. Saint Domnin, dont Adon fait un grand éloge, présidait en 534.

23. Saint Pantagate, en 538.

24. Saint Isigue II, archevêque en 543, souscrivit au cinquième concile d'Orléans en 549, et au troisième de Paris en 555.

25. Saint Naamat, élévé sur ce siége en 565.

26. Saint Philippe, placé ici en 567, présida la même année au second concile de Lyon, et au quatrième de Paris en 593.

27. Saint Evance, dont Adon loue les vertus, fut élevé sur ce siége en 581, assista la même année au premier concile de Mâcon, au troisième de Lyon en 583, au troisième de Valence en 584, et au second de Mâcon en 585.

28. Saint Vère II, archevêque, en 586.

29. Saint Didier présidait déjà ici en 596. Il fut persécuté et même livré à la mort par la cruelle Brunehaud, dont il reprenait les mœurs dépravées.

30. Saint Domnole, élevé sur ce siége en 612.

31. Saint Ethère en 620. Adon en fait un magnifique éloge.

32. Saint Clarence, en 628.

33. Saint Sédulphe, connu en Forez et en Auvergne sous le nom de *Sandoux*, occupait ce siége en 630. Flodoard dit qu'il se trouva cette année au concile de Reims.

34. Saint Edicte, archevêque en 637.

35. Saint Cadéolde, en 640.

36. Saint Dodolène, en 660.

37. Saint Bobolin, en 664.

38. Saint Georges, en 690.

39. Saint Théodat, en 701.

40. Saint Blidram, en 710.

41. Saint Agrat, en 716.

42. Eoalde, en 718.

43. Bobolin II, en 729.

44. Saint Ostrébert, en 730.

45. Saint Villicaire, en 740.

46. Saint Procule, en 766.

47. Saint Bertéric, en 774.

48. Ours ou Ursin, élevé sur ce siége en 790, disputa de la prééminence des provinces avec Elisant d'Arles au concile célébré à Francfort en 794.

49. Saint Volfère présidait ici en 796.

50. Saint Bernard, placé sur cette chaire en 814, est rappelé dans les actes du concile de Lyon en 828; il mourut en 842. *Voy.* sa Vie publiée à Paris en 1722 par le père Fleury Ternal, jésuite.

51. Aglimar ou Agilmar occupait ce siége en 850.

52. Saint Adon commença à gouverner cette métropole en 859, souscrivit au concile de Toussy en 860, s'acquit beaucoup de réputation, en particulier par la chronique qu'il dressa, et qui renferme tous les temps jusqu'à ses jours, ainsi que par son martyrologe, et mourut en 875. C'est à lui qu'on doit la chronique où se trouve la succession des archevêques de Vienne jusqu'à lui. *Voy.* Adon.

53. Otramne, archevêque, en 876, souscrivit cette année au concile de Pontigny, et aux règlemens faits dans le second de Troyes en 878, ainsi qu'au concile de Montmédy en 876.

54. Bémoin, élevé sur ce siége en 887, assista cette année au concile de Châlons-sur-Saône.

55. Wolféric présidait ici en 891.

56. Rainfroi ou Rigofrid, en 898.

57. Rostaing, en 903.

58. Araman. Son épiscopat fut si court, que quelques auteurs le lui contestent.

59. Alexandre Ier, en 908.

60. Sobon, en 932.

61. Saint Thibaud ou Théobalde présidait à cette église dès l'an 952.

62. Buréard, en 999.

63. Léger, en 1026.

64. Varmond, en 1074.

65. Gui Ier, fils de Guillaume II, comte de Bourgogne, et de Gertrude de Mâcon, fut élevé sur ce siége en 1088, indiqua en qualité de légat du pape un concile en cette ville en 1112, et fut élevé au souverain pontificat en 1119, sous le nom de Calixte II. Il donna à cette église, après avoir célébré un concile à Reims, et avant de partir des Gaules, la primatie sur sept provinces, desquelles son archevêque exerçait la juridiction apostolique.

66. Pierre Ier présidait à cette église en 1120.

67. Etienne Ier, en 1138.

68. Humbert Ier, en 1145.

69. Hugues, en 1146.

70. Etienne II, en 1157.

71. Guillaume Ier, en 1166.

72. Robert Ier, placé sur cette chaire en 1179, assista cette année au concile de Latran.

73. Ainard présidait ici en 1195.

74. Humbert II, en 1208.

75. Burnon, en 1216.

76. Jean Ier de Burnino, en 1231.

77. Gui II, fils de Guillaume VIII, comte d'Auvergne, et d'Adélaïde de Brabant, fut élevé sur ce siége en 1266, et réduisit à une meilleure forme les statuts de cette église en 1268.

78. Guillaume II de Valence, placé ici en 1284, assembla en 1289, un concile provincial dont on voit les statuts dans les Antiquités de Vienne, chap. 48.

79. Briand de Lagneat présidait à cette métropole en 1306. C'est de son temps que fut indiqué en cette ville un concile général, auquel le pape Clément V se trouva en 1311.

80. Simon d'Archiac fut élevé sur ce siége en 1319, et créé cardinal l'année suivante.

81. Guillaume III, placé sur cette chaire en 1322, passa dans la suite à celle de Toulouse.

82. Bertrand de La Chapelle, archevêque en 1328, gouverna avec beaucoup d'honneur cette église.

83. Pierre II, en 1353.

84. Humbert III de Montchenu, en 1365.

85. Thibaud II de Rougemont, en 1379.

86. Jean II de Nantes, en 1405.

87. Jean III, fils de Pierre, seigneur de Norry, et de Jeanne de Montboissier, présidait à cette église dès l'an 1423.

88. Guillaume IV, de Laudun, en 1437.

89. Geoffroi, de Vassalieu, élevé sur ce siége en 1440, renouvela cette année les statuts et les immunités de son église, et passa à celle de Lyon en 1444.

90. Jean IV, de Poitiers, présidait à cette église en 1447.

91. Antoine de Poisieux, en 1435.

92. Gui III de Poisieux, en 1473.

93. Astorge Aimeri, en 1482.

94. Angelo Cattho, en 1482.

95. Antoine II, fils d'Antoine, vicomte de Clermont, et de Françoise de Sassenage, fut élevé sur ce siége en 1507.

96. Frédéric de Saint-Séverin présidait ici en 1508. Il fut aussi cardinal.

97. Alexandre II de Saint-Séverin, placé en cette métropole en 1525, s'était trouvé au concile de Latran en 1514.

98. Pierre III Palmier, élevé sur ce siége en 1527, procura de grands avantages à son église, soit par ses libéralités, soit par ses exemples édifians.

99. Charles de Marillac était évê-

que de Vannes, lorsqu'il passa à cette métropole en 1555. Il avait été employé avant son épiscopat dans des affaires importantes, et le fut encore depuis.

100. Jean V de la Brosse, élevé sur ce siége en 1560, est loué spécialement pour l'ardeur de son zèle, et pour sa libéralité envers les pauvres.

101. Vespasien Gribaldi présidait à cette église en 1567.

102. Pierre IV, fils de Pierre de Villars, et de Susanne Joubert, après avoir été employé en plusieurs négociations importantes, se trouva obligé d'accepter l'évêché de Mirepoix, d'où il fut transféré à cette métropole en 1574.

103. Pierre V, neveu du précédent du côté paternel, lui succéda d'abord dans l'évêché de Mirepoix, ensuite dans ce siége métropolitain en 1587. On dit beaucoup de choses de sa piété et de son zèle à remplir les fonctions de l'épiscopat.

104. Jérôme de Villars, élevé sur ce siége en 1601, se donna des mouvemens bien dignes de l'épiscopat pour la conservation de la discipline, et fit à son église de riches présens.

105. Pierre VI de Villars présidait ici en 1616.

106. Henri de Villars, d'abord coadjuteur de cette église, sous le titre d'archevêque de Philippopoli, en prit l'administration en chef en 1663.

107. Armand de Montmorin fut élevé sur ce siége métropolitain en 1694.

108. François de Berton de Crillon, en 1714.

109. Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, en 1721.

110. Christophe de Beaumont du Repaire, en 1745.

111. Jean d'Ise de Saléon, en 1746.

112. Guillaume Hugues, né dans le diocèse de Gap en 1690, sacré évêque de Nevers le 5 mars 1741, transféré à Vienne en 1751. (*Gall. Chr., vet. edit.*, tom. 1, pag. 792 et *seq.* Maupertuy, Histoire de la sainte église de Vienne.)

113. Jean-Georges Le Franc de Pompignan, né à Montauban en 1715, nommé à l'évêché du Puy en 1743, transféré à l'archevêché de Vienne en 1774, se démit en 1789 et mourut l'année suivante.

114. Charles-François d'Avian Dubois de Sansay, né en 1736, nommé archevêque de Vienne en 1790, donna sa démission à l'époque du concordat, et fut transféré à l'archevêché de Bordeaux.

C'est le dernier archevêque de Vienne.

Conciles de Vienne en Dauphiné.

Le premier fut tenu en 444 sur Chélidonius, évêque de Besançon. (Reg. 7. Lab. 3. Hard. 1.)

Le second, l'an 474. On y établit les Rogations. (Reg. 19. Lab. 4.)

Le troisième, l'an 870, sur les priviléges monastiques. (Reg. 22. Lab. 8. Hard. 5.)

Le quatrième, l'an 892. Les légats du pape Formose y assistèrent, et l'on y fit quatre canons.

Le premier et le second excommunient ceux qui s'emparent des biens de l'Église ou qui maltraitent les clercs.

Le troisième est contre ceux qui détournent les aumônes qu'un évêque ou un prêtre ordonne pendant sa maladie.

Le quatrième défend aux séculiers de donner des églises sans la permission de l'évêque diocésain, et d'exiger aucun présent des prêtres qu'on y met. (Reg. 24. Lab. 9. Hard. 6.)

Le cinquième concile fut tenu l'an 907. (Hard., tom. 6, et Martenne, *Collect. nov.*, tom. 7.)

Le sixième, l'an 1060, contre les simoniaques. (Reg. 25. Lab. 9. Hard. 6.)

Le septième, l'an 1112, contre les investitures et contre l'empereur Henri, par Gui, archevêque de Vienne et légat. Les évêques y jugèrent que l'investiture reçue d'une main laïque était une hérésie. (Reg. 26. Lab. 10. Hard. 6.)

Le huitième, l'an 1119, dont il ne reste point d'actes. (*Ibid.*)

Le neuvième, l'an 1124, en faveur de l'église de Romans. (Martenne, *Thes.*, tom. 4.)

Le dixième, l'an 1199, sur le mariage de Philippe-Auguste. (*Ibid.*)

Le onzième, l'an 1307. (*Gall. Chr.*, tom. 4, pag. 617.)

Le douzième, en 1311 et 1312. C'est le quinzième concile général. Le pape Clément V y présida. Les rois de France, Philippe-le-Bel, et d'Arragon, Alphonse IV, y assistèrent aussi-bien que les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et plus de trois cents évêques. Il y eut trois sessions.

Dans la première, le 13 octobre, le pape fit un sermon dans lequel il exposa les trois causes de la convocation du concile.

Dans la seconde session, qui se tint le 3 avril 1312, le pape publia la suppression de l'Ordre des templiers. On condamna aussi l'Ordre des fratricelles, des dulcinistes et bégards. On termina la contestation qui durait depuis plusieurs années entre le roi de France et le saint-siége, touchant les démêlés de Phillippe-Le-Bel et du pape Boniface. On condamna encore quelques erreurs attribuées à Jean d'Olives, frère-mineur. On y décida que le fils de Dieu avait pris les parties de notre nature unies ensemble, savoir, le corps passible et l'âme raisonnable, qui est essentiellement la forme du corps. Quiconque osera soutenir que l'âme raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain, doit être tenu pour hérétique.

Dans la troisième et dernière session, le 6 mai, on publia une constitution que le pape avait faite pour réunir les frères-mineurs divisés depuis long-temps. On fit plusieurs règlemens touchant les mendians. On régla en détail la vie que doivent mener les moines noirs et les chanoines réguliers; on condamna les femmes appelées béguines; on fit un règlement célèbre sur les hôpitaux, et, entre autres, on ordonna que le gouvernement n'en serait confié qu'à des hommes prudens, capables et de bonne réputation. Le pape, toujours au nom du concile, fit deux constitutions touchant les priviléges des religieux et autres exempts, l'une pour les défendre de la vexation des prélats, l'autre pour retrancher les abus. Par cette dernière, il est défendu aux religieux, sous peine d'excommunication *ipso facto*, de donner l'Extrême-Onction, l'Eucharistie (le Viatique), et la bénédiction nuptiale, sans la permission expresse du curé, et de détourner les fidèles de la fréquentation de leur paroisse.

Le pape confirma l'établissement de la fête du Saint-Sacrement, instituée par le pape Urbain IV. Le concile, pour faciliter la conversion des infidèles, établit l'étude des langues orientales. On ordonna donc qu'en cour de Rome, et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque on établirait des maîtres pour enseigner les trois langues hébraïque, arabique et chaldéenne; qu'il y aurait deux maîtres pour chacune, qui seraient rétribués et entretenus, en cour de Rome, par le pape; à Paris, par le roi de France; et dans les autres villes, par les prélats et les chapitres du pays. Le concile révoqua la fameuse bulle *Clericis laïcos* de Boniface VIII, sur l'immunité des clercs, avec ses déclarations et tout ce qui s'en était suivi. Enfin on ordonna la levée d'une décime pour la croisade, c'est-à-dire, pour le recouvrement de le Terre-Sainte. (Reg. 28. Lab. 11. Hard. 7.)

VIVIERS, *Vimarium* ou *Vivarium*, *Vivario Albiensium*, et plus anciennement *Alba Helviorum*, ville épiscopale sous la métropole d'Avignon et ancienne capitale du bas Vivarais, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Privas, département de l'Ardèche, est situé entre des rochers, au haut d'un desquels est la cathédrale, sur la rive droite du Rhône, à quatre lieues au nord et au-dessus du Pont-Saint-Esprit, à neuf au midi

de Valence, et à cent soixante-quinze de Paris. Le chapitre de la cathédrale (Saint-Vincent), composé autrefois de six dignités et de trente chanoines, consiste aujourd'hui en neuf chanoines seulement; l'évêque est assisté en ce moment de six vicaires-généraux. Elle était paroissiale, et l'église de Saint-Jean était la seconde paroisse. Les sulpiciens y avaient le séminaire. Le diocèse, établi dans le troisième siècle, et qui comprend aujourd'hui le département de l'Ardèche, contenait trois cents paroisses; il renferme maintenant trente-une cures, deux cent quatre-vingt-une succursales et quatre-vingt-dix vicariats. L'évêque jouissait de trente mille livres de revenu, et payait quatre mille quatre cents florins de taxe pour ses bulles. Il prenait le titre de comte de Viviers, de prince de Donzère et de Château-Neuf.

Evêques de Viviers.

1. Saint Janvier.
2. Saint Septimie.
3. Saint Maspicien.
4. Saint Mélanie Ier.
5. Le bienheureux Auxonie, qui établit le premier son siége à Viviers, ses prédécesseurs ayant siégé à Albe, dont cet évêché a long-temps retenu le nom.
6. Jean Ier.
7. Mélanie II.
8. Lucien Ier.
9. Saint Valérie, évêque du temps du roi Alaric, vers l'an 507.
10. Saint Venant Ier, fils de Sigismond, roi de Bourgogne, assista au concile d'Epaone en 517, et à celui d'Auvergne en 535.
11. Firmin Ier.
12. Eumachie Ier.
13. Agripie.
14. Mélanie III envoya Cautin, son archidiacre, au cinquième concile d'Orléans, en 549.
15. Ardoul.
16. Venant II.
17. Longin Ier.
18. Saint Lucien II.
19. Saint Venant III.
20. Saint Rustique.
21. Saint Mélanie IV.
22. Saint Firmin II.
23. Saint Eucher Ier.
24. Saint Aule. On trouve de lui un éloge complet en peu de mots, dans les archives de cette église.
25. Eumachie II est aussi loué dans les mêmes archives.
26. Saint Longin II. Sa mémoire se trouve dans le martyrologe de Viviers.
27. Eribaud.
28. Saint Arcontie fut mis à mort, après beaucoup de tourmens, par son propre peuple, dit le martyrologe de cette église, ainsi que Colombe, l. 2, n. 22.
29. Thomas Ier présidait à cette église sous Louis-le-Débonnaire, et obtint de ce prince l'immunité des biens de son église, en 816.
30. Tengrin souscrivit au privilége de Saint-Remy de Sens, dans le concile de Worms, en 833.
31. Armanne présidait à cette église en 840.
32. Celse obtint de Lothaire, en 850, la confirmation du privilége accordé à cette église par Louis-le-Débonnaire.
33. Bernoin Ier gouvernait ce diocèse en 858.
54. Eucher II occupait ce siége en 873, et obtint de Charles-le-Chauve la confirmation des possessions de son église.
35. Ethérie assista au concile de Pontigny en 876, à l'assemblée de Pavie en 877, et au concile de Montmélian en 879.
36. Rostagne présidait ici en 884.
37. Pierre Ier signa en 993, la fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy.
38. Hermanne ou Harmanne assista en 1015, à la dédicace de l'église de Saint-Victor, et en 1032, aux États de Lyon.
39. Gérauld Ier présidait à cette église en 1037.
40 Gébonard gouvernait ce diocèse en 1061.

41. Gérauld II était évêque de Viviers en 1070.

42. Jean II, cardinal, gouvernait cette église en 1073.

43. Léger, légat du saint-siége et successeur de Jean, assista au concile de Tournus en 1117.

44. Haton présidait à cette église en 1019. Il donna, dit Ordéric, de grandes preuves d'érudition dans le concile de Reims.

45. Pierre II était moine de Clugny lorsqu'il fut élevé sur ce siége. Il passa dans la suite à la métropole de Lyon.

46. Jauceran présidait à cette église en 1134, et la gouvernait encore en 1146.

47. Guillaume Ier, proche parent de l'empereur Conrad II, qui le fit seigneur de Viviers, par acte de l'an 1147.

48. Thomas II présidait ici en 1153. C'est lui qui a donné le catalogue de ses prédécesseurs jusqu'à l'an 1000.

49. Guillaume II gouvernait cette église en 1154.

50. Raimond Ier occupait ce siége en 1158.

51. Robert Alba, placé sur cette chaire en 1171.

52. Nicolas, élevé sur ce siége en 1177, l'occupait encore en 1198.

53. Bernon ou Burnon gouvernait déjà cette église en 1206, et y présidait encore en 1214.

54. Guillaume III, évêque de Viviers en 1220.

55. Bernard, fils de Bernard d'Anduis, occupait ce siége en 1222, et le tint au moins jusqu'en 1232.

56. Bernoin II présidait à cette église en 1235 et en 1238.

57. Sébastien administrait cet évêché en 1241.

58. Arnaud gouvernait cette église en 1248, assista au concile de Valence en 1249, et occupait encore, dit-on, ce siége en 1252.

59. Aymar Ier, élevé sur ce siége en 1252, le tenait encore en 1256.

60. Aymon présidait ici en 1260, et continua au moins jusqu'en 1261.

61. Hugues de la Tour gouvernait cette église dès l'an 1263, et assista au concile de Vienne en 1289.

62. Raimond II de Falgario, homme habile et courageux, monta sur ce siége au plus tard en 1296.

63. Adelbert de Pètre, illustre par sa naissance, et conseiller du roi Philippe-le-Bel, prit possession de cet évêché au plus tard en 1300, et fit son testament en 1303.

64. Louis de Poitiers, élu en 1306, présidait encore ici en 1317.

65. Guillaume IV de Flavacourt, élu le 24 novembre 1319, fut dans la suite archevêque d'Auch.

66. Pierre III de Mortemar, ainsi appelé du lieu de sa naissance, cardinal-évêque d'Auxerre, le fut de Viviers le 1er juillet 1322, et l'était encore en 1325.

67. Aymar II prit possession de ce siége le 3 décembre 1326, et l'occupait encore en 1328.

68. Henri de Villars était chanoine de Lyon lorsqu'il fut élu évêque de Viviers le 13 mai 1331. Il fut dans la suite évêque de Valence et archevêque de Lyon.

69. Aymar III, fils de Bermond de la Voute, et de Fleurie de Blacas de Beaudisnar, passa de l'évêché de Valence à celui-ci en 1336, et y présida jusqu'à sa mort, arrivée en 1365.

70. Pierre IV de Sarcénas était auditeur de Rote lorsqu'il fut élevé sur ce siége en 1366. Il passa presqu'aussitôt à l'archevêché d'Embrun, fut fait cardinal par l'antipape Clément VII, et mourut en 1390.

71. Bertrand de Château-Neuf ou de Chalançon présidait ici en 1366, et gouvernait encore cette église en 1373.

72. Béraud occupait ce siége en la même année 1373.

73. Pierre V présidait ici à la fin de la même année.

74. Bernard d'Arfeuille, prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, fut élu à cet évêché le 26 février 1375, et l'occupait encore en 1379.

75. Guillaume V gouvernait cette église en 1379.

76. Jean III d'Ambrogni, illustre par sa science, fut élevé sur ce siége en 1380. Il devint cardinal schismatique et archevêque d'Arles en 1385; mais son titre de cardinal fut rectifié dans la suite, et il présida au concile de Constance, où il fit élire le pape Martin V.

77. Olivier Ier de Martrevil était chanoine de cette église, lorsqu'il en devint évêque en 1385. Il passa ensuite à Châlons-sur-Saône.

78. Pilée de Prata, évêque de Trévise, puis de Padoue, ensuite archevêque de Ravenne, enfin cardinal, administrait cette église en 1387, et mourut en 1401.

79. Jean IV présidait ici en 1388.

80. Pierre VI d'Ailly, excellent théologien, fut d'abord évêque du Puy, puis de Cambrai, ensuite cardinal, enfin il présida à cette église; mais on ne sait en quel temps.

81. Guillaume VI de Poitiers présidait à cette église aux années 1392 et 1407.

82. Jean V, fils de Godemar de Liniers, succéda à Guillaume en 1407, et gouvernait encore ce diocèse en 1443.

83. Olivier II de Poitiers présidait à cette église en 1443.

84. Guillaume VII de Poitiers occupait ce siége en 1447, et mourut en 1454.

85. Élie de Pompadour passa de l'évêché d'Aleth à celui-ci en 1454, et le gouvernait encore en 1478, selon les archives du diocèse.

86. Jean VI de Montchenu présida ici depuis 1479 jusqu'en 1497.

87. Claude de Tournon, un des plus illustres prélats de cette église, la gouverna depuis l'an 1498 jusqu'en 1542.

88. Charles de Tournon, coadjuteur du précédent en 1536, gouvernait encore cette église en 1552.

89. Simon de Maillé, nommé par le roi, succéda à Charles en 1552, et passa, quelques années après, à l'archevêché de Tours.

90. Jacques-Marie Sala, vice-légat d'Avignon, succéda à Simon en 1556, et mourut à Trente pendant le concile.

91. Alexandre Farnèse, cardinal, se démit en faveur du suivant avant d'avoir pris possession.

92. Eucher de Saint-Vital, parent du cardinal Farnèse, prit possession de cet évêché en 1565, et mourut à Avignon le 5 janvier 1571.

93. Pierre VII d'Urre, nommé par Charles IX à cet évêché en 1571, mourut l'année suivante.

94. Jean VII de l'Hostel présida à cette église depuis l'an 1573 jusqu'au 6 avril 1621, qu'il mourut.

95. Louis-François de la Baume de Suse, coadjuteur du précédent le 14 mai 1618, sous le titre d'évêque de Pompéïopolis, prit possession de cet évêché le jour de la mort de Jean, et assista aux assemblées du clergé, tenues à Paris en 1635 et 1650. Il siégeait encore en 1656. (*Gall. Chr., vet. édit.*, t. 2, part. 2, pag. 1174 et *seq.*) Louis-François de la Baume mourut le 5 septembre 1690, étant le plus ancien évêque de la chrétienté, après avoir rempli le siége de Viviers soixante-neuf ans.

96. Antoine de la Garde de Chambona,

97. Martin de Ratabon passa de l'église d'Ypres à celle-ci en 1714, et mourut à Paris le 9 juin 1728 dans sa soixante-quatorzième année.

98. François-Renaud de Villeneuve, ci-devant supérieur du séminaire d'Aix et grand-vicaire, fut sacré à Paris le 13 août 1724, et transféré à Montpellier au mois de mars 1748, après avoir refusé les premiers siéges du royaume. Il continua dans ce second diocèse ce qu'il avait fait dans le premier avec un zèle peu commun et un courage vraiment apostolique, des missions pénibles dans les villages, les hameaux, et jusques dans les paroisses situées dans les plus hautes montagnes. Ce digne prélat naquit, non dans le diocèse d'Acqs, comme on l'a dit, d'après l'Europe ecclésiastique, à l'article de Montpellier, mais à Aix, d'une des principales maisons de la robe. L'auteur du

même ouvrage se trompe encore, en disant que l'évêque de Viviers fait sa résidence à Saint-Andéol, à deux lieues de la ville épiscopale : cela était autrefois, mais a cessé depuis que M. de Villeneuve eut fait bâtir un beau palais épiscopal à Viviers, pour procurer aux évêques de cette ville l'avantage d'être auprès de leur cathédrale et de leur séminaire.

99. Joseph Rolin de Morel de Mons, ci-devant grand-vicaire de M. de Villeneuve à Viviers, et compagnon de ses missions, fut sacré le 6 octobre 1748.

100. Charles Lafont de Savine, né le 17 février 1742, sacré le 26 juillet 1778, membre des États-généraux en 1789, l'un des évêques qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Il est mort en déplorant son erreur.

Ce siége fut supprimé en 1801, et n'a été rétabli qu'en 1823.

101. André Molin, né le 23 janvier 1759, sacré le 6 juillet 1823, mort en 1825.

102. Abbon Bonnel, né en 1758, nommé en 1825. Il avait été nommé en 1803 à l'évêché de Nantes qu'il refusa.

UZÈS, *Usecia*, ville autrefois épiscopale, dans le Bas-Languedoc, sous la métropole de Narbonne, chef-lieu d'une des sous-préfectures du département du Gard, est situé sur une montagne, à six lieues au nord-est de Nîmes, à neuf au couchant d'Avignon, et à cent soixante-quatre lieues de Paris, dans un pays abondant en blé, huile, soie, bestiaux et bons vins. Elle fut démantelée en 1019. Elle ne contient guère plus de trois mille âmes. La cathédrale, dédiée à saint Théodoric, martyr d'Uzès, a été régulière de l'Ordre de Saint-Augustin jusqu'en 1726 qu'elle fut sécularisée : son chapitre consistait en quatre dignités et seize chanoines. On remarquait de plus dans cette ville la collégiale de Saint-Laurent, les paroisses de Saint-Étienne et de Saint-Julien, une maison de jésuites, trois couvens de franciscains et deux de filles. On comptait dans tout le diocèse cent quatre-vingt-treize paroisses et plusieurs succursales, en tout deux cent quatre-vingt-une partagées en neuf doyennés. L'évêque jouissait de vingt-cinq mille livres de revenu, et payait mille florins pour ses bulles.

Ce siége a été supprimé en 1801.

Evêques d'Uzès.

1. Constantius ou Constantinus est le premier évêque de ce siége dont le nom soit connu, quoiqu'il soit probable qu'il ait eu au moins quelques prédécesseurs. Il assista en 439 au concile de Riéz, par le ministère d'un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit en son nom à ce concile. Il se trouva en personne au second concile d'Arles vers la fin de l'année 451, et en souscrivit les actes. Il siégea aussi au troisième concile d'Arles en 455.

2. Probatius souscrivit au concile d'Agde en 506.

3. Roricius est connu par une ancienne légende qui en dit beaucoup de bien. Il mourut en 537 selon Baillet, et en 538, selon la Nouvelle Histoire de Languedoc.

4. Saint Firmin, assez pieux pour avoir été ordonné prêtre à l'âge de vingt ans, et désigné successeur de Roricius, son oncle, fut sacré évêque de ce siége en 538, quoique âgé seulement de vingt-deux ans, et gouverna ce diocèse avec une sagesse fort supérieure à ses années. De son temps, cette église, autrefois soumise à l'archevêché de Narbonne, puis à celui de Bourges, le fut quelque temps à celui d'Arles. Firmin assista aux quatrième et cinquième concilesd'Orléans en 541 et 549, et au second de Paris vers l'an 551. Sa réputation s'étendit jusques dans l'Italie. Chargé de mérites beaucoup plus que d'années, il mourut après seize ans d'épiscopat en 553, âgé de trente-sept ans.

5. Saint Ferréole succéda à la piété et à la dignité de saint Firmin, son oncle, et fut sacré en 553 ou au com-

mencement de 554. Son zèle aussi charitable que fervent pour la conversion des juifs, lui attira pour quelque temps la disgrâce du roi ; mais ce prince, convaincu de l'innocence du prélat, le rappela à son diocèse après trois ans d'exil, au grand contentement de son peuple. Ayant assemblé aussitôt son synode, il prit avec son clergé des moyens d'instruire les juifs, dont il baptisa un grand nombre, et fit chasser ceux qui demeurèrent endurcis. Il gouverna ensuite paisiblement son église, y rétablissant la discipline fort affaiblie pendant son absence, et mourut dans le baiser du Seigneur le 4 janvier 581.

6. Albin posséda cet évêché environ trois mois, par la faveur de Dynamius, gouverneur de la province.

7. Marcel, sacré dans une assemblée des évêques de la province ecclésiastique d'Arles, s'accorda avec Jovin, son compétiteur, et demeura en possession de cette église.

8. Aurélien était déjà évêque de ce siége en 660.

9. Mummole est connu par un fort mauvais endroit dans la vie de saint Amand, évêque de Maëstricht.

10. Ardenond souscrivit en 791 au concile de Narbonne, assemblé contre l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel.

11. Eléphantus Ier, évêque d'Uzès, vivait encore, selon MM. de Sainte-Marthe, en 841.

12. Walafride. On dit qu'il occupait déjà ce siége en 857. Il assista au concile de Troyes en Champagne en 878, et à celui de Montala, diocèse de Vienne, en 879.

13. Asaël est nommé évêque de cette ville en 885 dans la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, au 1er mai, pag. 148, col. 2, des Continuateurs de Bollandus.

14. Amélius Ier assista au concile de Nîmes ou de Portes en 887, à un autre du même endroit en 897, et à celui de Maguelone en 909.

15. Amélius II. Ce qu'on dit de cet évêque ne pouvant se rapporter au précédent, il faut nécessairement reconnaître un second Amélius, qui vivait encore en 971.

16. Aribaldus ou Arballus assista à trois conciles d'Anse : le premier, en 994 ; le second, en 1010 ; le dernier, en 1025.

17. Hugues souscrivit au concile de Narbonne en 1032, en 1042 à celui de Saint-Gilles, en 1052 à celui de Saint-Tibère, enfin à celui de Bordeaux en 1080.

18 Raimond Ier était déjà évêque d'Uzès en 1096. On trouve des lettres qui lui sont adressées par les papes Paschal II et Jules II en 1121 et 1125. Il tenait encore cet évêché en 1130 et 1138.

19. Evrard Ier présidait à cette église dès l'an 1139, auquel temps il souscrivit, dans un synode de cette ville, à l'accord fait entre l'abbé de la Chaise-Dieu et celui de Saint-Tibère. Il mourut en 1150.

20. Raimond II, d'Uzès, évêque avant l'an 1154, assista au concile de Latran en 1179, et vivait encore en 1188.

21. Bertrand Ier, évêque de ce siége vers l'an 1188 ou 1189.

22. Guillaume Ier de Vénejan occupait ce siége en 1197. Il se retira en 1203 à la Chartreuse, qui venait de s'établir dans son diocèse par ses libéralités.

23. Evrard II, évêque d'Uzès en 1203, l'était encore en 1207.

24. Raimond III, élevé sur ce siége en 1208, ratifia en 1210, comme légat du saint-siége, l'accord fait entre les consuls de Montpellier et l'évêque de Maguelone, et gouvernait encore cette église en 1212.

25. Raimond IV de Mas-d'André commença à gouverner ce diocèse en 1212, et continua jusqu'en 1227.

26. Berlion, placé sur ce siége en 1228, fit un compromis avec Rostagne de Sabran, en 1232, au sujet de la juridiction sur le bourg de Saint-Marcel. Il vivait encore en 1239 ; mais il avait abdiqué vers l'an 1235, selon le P. Martenne.

27. Pontius de Bécanils ou du Pont,

devenu évêque en 1239, fit son entrée en cette ville l'année suivante, avec un applaudissement universel. On le compte entre les évêques qui écrivirent au pape en 1245, pour obtenir aux inquisiteurs la liberté d'agir contre les hérétiques. Sa mort, arrivée en 1249, donna lieu d'offrir cet évêché à saint Dominique; mais la modestie qui lui était comme naturelle, ne lui permit pas de l'accepter, non plus qu'aucun autre.

28. Bertrand II succéda au précédent le 31 mai 1249, et se trouva au concile de Béziers en 1255. La difficulté qu'il eut en 1261 avec quelques chanoines, sur la collation de certaines dignités de cette église, fut décidée par l'archevêque de Narbonne, que les deux partis avaient pris pour arbitre, et qui, déclarant nulles celles qui venaient d'être faites par l'évêque, régla la forme qu'on devait observer à l'avenir en pareil cas, et confirma ce règlement en 1266, étant devenu pape sous le nom de Clément IV. Ce pontife donna aussi à l'évêque d'Usèz, l'année suivante, troisième de son élévation, la collation de tous les bénéfices et dignités, qui auraient vaqué assez long-temps pour être dévolus au saint-siége, selon les statuts du concile de Latran. Il fut invité au concile provincial en 1277; mais il s'en excusa, ainsi que d'assister à la consécration de quelques évêques, à laquelle il avait été appelé en 1280. Il envoya un député au synode provincial en 1281, et fit encore un contrat avec Astorge, abbé de Saint-Gilles, en 1285.

29. Guillaume II de Gardies, promu à cet évêché en 1285, est rappelé sous ce titre en différens actes d'hommage depuis l'an 1290 jusqu'en 1298. Il invita les évêques comprovinciaux en 1294, l'archevêque absent, à se trouver au concile de Béziers. Il adhéra, en 1303, à l'appel du roi Philippe, contre le pape Boniface, et mourut à la fin de 1307 ou au commencement de 1308.

Depuis ce temps le diocèse fut administré par Jean de Barre, archidiacre d'Usèz, jusqu'en 1315.

30. André de Frédol n'obtint la paisible possession de ce siége qu'au mois de juillet 1317, quoiqu'il semble y avoir eu au moins quelque juridiction, comme élu, par un acte du 14 décembre 1315. Il passa, en 1318, à l'évêché de Maguelone.

31. Guillaume III de Mandagout fit sa soumission à la chambre apostolique, pour cet évêché, le 20 février 1319, et est rappelé comme occupant ce siége en différens actes depuis l'an 1321 jusqu'en 1342. Il vivait encore le 21 avril 1344; mais on ignore s'il ne mourut pas cette année.

32. Élie de Saint-Yrier, bénédictin, docteur en droit canon, promu par le pape Benoît XII, au mois de juin 1335, à l'abbaye de Saint-Florent à Saumur, devint évêque d'Usèz en 1344. Il assista, en 1351, au concile provincial de Narbonne à Béziers, fut créé cardinal par Innocent VI en 1356, ensuite évêque d'Ostie par Urbain V en 1363, enfin il mourut à Avignon le 10 mai 1367.

33. Pierre Ier d'Arfeuil ou d'Aigrefeuille, occupait ce siége en 1358, et y présidait encore, lorsqu'en 1364, Olric de Saumate, son vicaire-général, réduisit à quatre plusieurs chapellenies ravagées, ce qu'il confirma lui-même le 16 septembre de cette année ou de la suivante. On ignore le temps de son décès.

34. Pierre II de la Rouare fut transféré à l'évêché de Mende, le 11 d'août 1366, par Urbain V, n'ayant été qu'environ un an évêque de ce diocèse.

35. Bonpair, docteur ès-lois, préposé à cette église au mois d'août 1366, envoya son vicaire au concile de Lavaur en 1368. C'est lui sans doute qui, transféré à l'évêché de Mende par le pape Grégoire XI, fit soumission à la chambre apostolique pour son prédécesseur, le 26 juin 1371.

36. Bernard Ier de Saint-Étienne gouvernait déjà cette église le 24 juin 1371. Il envoya, au mois d'avril 1374, son procureur au concile de Nar-

bonne, auquel il avait été appelé le 23 février précédent.

37. Martial siégeait en cette église dès le 3 mars 1375, et transigea deux ans après avec Raimond Jourdain, qui en était prévôt, sur leurs juridictions respectives. Il assista, en février 1395, au concile national assemblé à Paris pour l'extinction du schisme. Il gouvernait encore ce diocèse au moins en 1398, qu'il assista à une assemblée d'évêques tenue dans la même ville pour le même sujet.

38. Pierre III de Beaublé, élu, confirmé et sacré en 1398, passa à l'évêché de Séez en 1405.

39. Guillaume IV n'est connu que par les actes du concile de Pise, tenu en 1409, auquel il assista : peut-être est-ce le même que le suivant.

40. Gérauld II de Breuil, appelé autrement Guiraud. Il est parlé de lui en plusieurs actes depuis l'année 1412 jusqu'en 1424 inclusivement. Il mourut à la fin de 1425 ou au commencement de 1426.

41. Pierre IV Soibert, élu par le chapitre, fut confirmé par le pape Martin V le 28 janvier 1426, et transféré presqu'aussitôt à l'évêché de Saint-Papoul.

42. Bertrand de Cadoue, d'abord évêque de Paphos en Chypre, ensuite de Saint-Flour, enfin de ce diocèse le 4 mai 1426, assista au concile de Narbonne en 1430, et à celui de Bâle en 1432 et 1435. Il est encore fait mention de lui dans un acte du 29 octobre 1437; mais l'année de sa mort est incertaine.

43. Guillaume V de Champeaux, évêque-duc de Laon, et administrateur perpétuel de ce diocèse en mai 1441, mourut au plus tard le 12 juillet 1445; mais il avait déjà depuis long-temps renoncé à cette administration.

44. Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon et cardinal, gouverna aussi cette église, en qualité d'administrateur perpétuel, dès le 2 octobre 1442. Il est aussi fait mention de lui sous ce titre en 1434 et 1445; mais cette administration fut révoquée le 12 juillet 1445.

45. Guillaume VI Soibert, prévôt de cette église, en devint évêque le 12 juillet 1445. Il passa, le 30 mai 1446, à celle de Carpentras.

46. Olivier du Chastel fut mis sur la chaire de cette église le jour même de la translation du précédent.

47. Gabriel du Chastel, neveu d'Olivier, prit le 3 décembre 1448 le gouvernement de cette église, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Rome en 1463.

48. Jean I[er] de Mareuil, transféré de l'église de Bayonne à celle-ci le 28 septembre 1463, assista aux États de Languedoc en 1470 et en 1480. Il fit beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Etienne de Bassac, et mourut à la fin de juillet ou au commencement d'août 1483.

49. Nicolas I[er] Maugras, élu par le chapitre le 8 août 1483, et confirmé par l'archevêque de Narbonne le 2 octobre suivant, eut pour compétiteur Jacques de Saint-Gelais, promu par le pape; ce qui donna lieu à un procès qui n'était pas encore terminé le 13 août 1488. Nicolas cependant demeura en possession, et gouverna ce diocèse jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1503.

50. Jacques I[er] de Saint-Gelais avait déjà, comme on vient de le dire, obtenu depuis long-temps, c'est-à-dire en 1483, cet évêché du pape; mais il n'en prit possession qu'en 1503, et ne le gouverna que jusqu'en 1531, quoiqu'il ne soit mort qu'en 1539, l'ayant cédé à son neveu, ainsi que l'abbaye de saint Maixant en Poitou, qu'il avait comblée de bienfaits.

51. Jean II de Saint-Gelais succéda à son oncle vers l'an 1531, qu'il fut sacré par trois évêques délégués à cet effet par Jean de Lorraine, archevêque de Narbonne. Il fut déclaré déchu de son évêché pour cause de calvinisme par Pie V, le 19 juillet 1566, n'ayant point paru pour se purger de ce crime. L'ambassadeur de France se plaignit de cette sentence, comme contraire à nos li-

bertés, et obtint qu'elles seraient à l'avenir considérées avec plus d'attention. Jean toutefois assista à l'assemblée du clergé tenue à Poissy en 1561, et s'il est vrai qu'il fut infecté d'hérésie, il est certain qu'il la détesta avant sa mort, arrivée le 13 mars 1574.

Le pape nomma trois sujets à cet évêché, savoir : Antoine Garcial le 21 mars 1564, Marc-Antoine le 6 octobre 1565, et Jean-Baptiste Chéremont le 17 mars 1567; mais aucun d'eux ne prit possession de cette église.

52. Robert de Girard présidait à cette église en 1570, et la gouverna jusque vers l'an 1595, qu'il mourut.

53. François Ier Rousset, désigné évêque d'Usèz par le roi, et nommé économe de cette église en 1595, en attendant qu'il reçût ses bulles, avec l'approbation du grand-conseil du 14 juillet de la même année, abdiqua quelque temps après.

54. Louis de Vigne, carme, nommé par le roi, fut élevé sur ce siége au plus tard en 1601, et prit le premier le titre d'évêque-comte d'Usèz; ce qu'ont fait à son exemple ses successeurs, jusqu'au 2 juin 1723, qu'ils furent déboutés de cette prétention par arrêt du parlement. De son temps les minimes furent établis au Pont-Saint-Esprit en 1603. Il assista en 1609 au concile provincial de Narbonne, et mourut dans un couvent de son ordre en 1624, après avoir choisi pour coadjuteur celui qui suit.

55. Paul Antoine de Fay-Perrault, désigné coadjuteur de Louis de Vigne, fut sacré évêque de Léonople en 1614, assista aux assemblées du clergé tenues à Paris en 1615 et 1625, et mourut avant le 4 avril 1633, accusé d'avoir eu part à la révolte du Languedoc.

56. Nicolas II de Grille, nommé à l'évêché de Vaison à la demande de la reine Anne d'Autriche, dont il était prédicateur, en 1631, passa à celui-ci en avril 1633, et entreprit la réforme de son chapitre, ayant fait un contrat avec les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève le 4 décembre 1638. Le 9 février suivant, de concert avec plusieurs autres assemblés à Sainte-Geneviève, il écrivit aux évêques de France pour la condamnation de deux ouvrages, l'un sur les libertés de l'église gallicane, et l'autre contenant les preuves de ces libertés. Il assista aux assemblées du clergé tenues à Paris en 1645 et 1656. Il travailla beaucoup à la réparation de sa cathédrale, et prouva son zèle pour la religion catholique par la composition d'un catéchisme, et d'un livre de discours familiers sur les évangiles. Il mourut à Usèz le 12 février 1660.

57. Jacques Adhémar de Monteil de Grignan prit possession de cet évêché par procureur le 18 février 1660, après en avoir été coadjuteur depuis le 22 mai 1657, étant encore évêque de Troyes en Champagne. Il consacra sa cathédrale en 1663, et assista en 1665 à l'assemblée du clergé, par laquelle il fut député avec plusieurs autres pour supplier le roi de s'expliquer sur l'édit de Nantes, dont les hérétiques abusaient. Il fit casser l'union de son chapitre avec la congrégation de Sainte-Geneviève en 1671. Il leva à ses dépens un régiment pour la défense de la patrie en 1674, qui fut aussi l'année de sa mort.

58. Michel Phélipeaux de la Vrillière, nommé par le roi à cet évêché le 22 novembre 1674, obtint dès le commencement de son épiscopat un arrêt du conseil privé pour exclure les calvinistes du consulat de la ville et composer le conseil politique de seuls catholiques. Il eût procuré, sans doute, d'autres avantages encore à ce diocèse, s'il n'eût été transféré à celui de Bourges le 18 juin 1677. Il mourut à Paris le 18 avril 1694, âgé de cinquante-deux ans.

59. Michel II Poncet de la Rivière, nommé par Louis XIV à cet évêché le 18 juin 1677, et sacré le 8 mai de l'année suivante, remit, à la faveur d'un décret du conseil-privé, son chapitre au même état qu'il était avant

son union avec la congrégation de sainte Geneviève, et obtint du pape la relaxation des vœux de ses chanoines. Il fit aussi renverser le temple des calvinistes, en conséquence d'un arrêt du parlement de Toulouse, en 1684. Il fit faire de grands chemins, et établit une assemblée de charité pour le soulagement des pauvres. Il porta la parole au roi, de la part des États du Languedoc, en 1686 et en 1703, et mourut à Paris au mois de novembre 1728. Il avait rendu témoignage, en 1693, de l'utilité d'un évêché à Aleth.

60. François II de Lastic de Saint-Jal, nommé par le roi le 26 novembre 1728, et sacré le 3 avril 1729, fut transféré par ce prince à l'évêché de Castres le 8 septembre 1736.

61. Bonaventure Bauyn, né à Dijon en 1699, ci-devant chanoine de Notre-Dame de Paris, fut sacré le 24 mars 1737. (*Gall. Christ., nov. edit.*, tom. 6)

62. Henri-Benoît-Jules de Bétésy, né le 28 juillet 1744, sacré le 16 janvier 1780, refusa sa démission en 1801 et signa les protestations des évêques. Il est mort en 1816. C'est le dernier évêque d'Usèz.

ÉVÊCHÉS

Qu'on n'a pu placer dans leur ordre alphabétique (1).

AJACCIO, petite ville sur la côte occidentale de l'île de Corse, chef-lieu du département de ce nom. Sa population est de six mille cinq cents habitans. Elle est agréablement située sur un terrain qui avance dans le golfe, et sur lequel s'élève une forte citadelle. C'est dans cette ville que naquit Napoléon Bonaparte.

Ajaccio a été érigé en évêché dans le dix-huitième siècle. Le diocèse comprend toute l'île de Corse et renferme soixante-six cures, deux cent quatre-vingt-six succursales, quatre-vingt-quatorze vicariats, une communauté de sœurs hospitalières de Saint-Joseph de Lyon, et plusieurs établissemens des frères des écoles chrétiennes.

Evêques d'Ajaccio.

1. Benoît-André Doria, né en 1722, sacré le 18 mai 1759, mort en......

2. Louis-Sébastiani de la Porta, né à la Porta d'Ampugnani, le 25 mars 1745, sacré le 24 juin 1802.

MOULINS, chef-lieu du département de l'Allier. Cette ville, dont la population est de treize mille six cents habitans, est située dans une plaine agréable et fertile. Elle possède un collége royal, un tribunal de première instance et de commerce, une riche bibliothéque publique. C'est la patrie des maréchaux de Berwick et de Villars.

Le siége épiscopal de Moulins n'a été érigé qu'à l'époque du dernier concordat en 1817. Le diocèse, qui embrasse le département de l'Allier, renferme vingt-six cures, deux cent douze succursales, vingt-quatre vicariats, quelques communautés des filles de Notre-Dame et des sœurs de la Providence. Les filles de la charité et les sœurs de Nevers y desservent huit hospices. Les frères des écoles chrétiennes y ont aussi un établissement.

Evêque de Moulins.

1. Antoine de Pons, né à Riom le 29 mars 1759, sacré le 13 juillet 1823, ci-devant vicaire-général de Clermont.

NANCY, grande et belle ville de France, ancienne capitale de la Lorraine, aujourd'hui ville épiscopale et chef-lieu du département de la Meurthe. Sa population est de trente mille cinq cents habitans; sa distance de Paris est de quatre-vingt-trois lieues. Nancy a été cédé à la France par le traité de Vienne en 1736, en échange du grand-duché de Toscane, assuré par la France au duc de Lorraine, après la mort du roi de Pologne, beau-père de Louis XV. Il y a dans cette ville, une cour royale, une académie, un collége royal et plusieurs manufactures. On y admire huit hôpitaux et maisons de charité, la place royale et son arc de triomphe, qui est magnifique. On voit sur cette place le palais de la cour souveraine. L'église cathédrale est très-remarquable. Le siége épiscopal de Nancy fut érigé en 1778. Le chapitre, auquel la cure est réunie, se compose de neuf chanoines. Le diocèse comprend trente cures, quatre cent soixante-sept succursales, trente vicariats, un grand nombre de congrégations religieuses de femmes. Il possède aussi

---

(1) Voyez l'avertissement placé en tête du volume précédent, et les notes mises au bas de la table du même volume.

une maison de prêtres auxiliaires et un établissement de frères de la doctrine chrétienne avec noviciats.

Evêques de Nancy.

1. Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, né à Paris le 13 janvier 1744, sacré le 25 juin 1778, transféré à Auch en 1783.

2. François de Fontanges, né dans le diocèse de Clermont le 8 mars 1744, aumônier de la reine, sacré en 1783, transféré à l'archevêché de Bourges en 1787.

3. Anne-Louis de la Fare, né dans le diocèse de Luçon le 8 septembre 1752, sacré en 1787. Membre des États-généraux, il fut nommé pour prononcer le discours d'ouverture. Il a donné en 1815 la démission de son siége, qu'il avait refusée en 1801. Il a été nommé en 1817 à l'archevêché de Sens, et plus tard a été fait cardinal.

4. Antoine-Eustache d'Osmond, né à Saint-Domingue, sacré évêque de Comminges en 1785, fut nommé évêque de Nancy en 1802. Transféré à l'archevêché de Florence, il revint à Nancy en 1814, et y est mort le 28 septembre 1823.

5. Charles de Forbin-Janson, né à Paris en..., prêtre des Missions de France, sacré évêque de Nancy le 6 juin 1824.

FIN.

TABLEAU

DES

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS DE FRANCE,

CLASSÉS

DANS L'ORDRE DES MÉTROPOLES ÉTABLI D'APRÈS LE DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MANCHE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

(ROUEN.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
CHARRIER DE LA ROCHE (Louis), né à Lyon en 1738, prévôt du chapitre d'Ainay à Lyon, et curé de ladite église, membre de l'assemblée constituante, sacré à Paris le 10 avril 1791, démissionnaire la même année, signa encore la deuxième encyclique en 1795, mais quitta ensuite les constitutionnels, se réconcilia avec le saint-siége, et consigna ses sentimens à ce sujet dans un mandement qu'il publia, lorsqu'après le	On avait d'abord nommé Verdier, curé de Choisy-le-Roi, qui refusa après avoir accepté.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

concordat il eut été nommé évêque de Versailles.

GRATIEN (Jean-Baptiste-Guillaume), né à Crescentino, en Piémont, en 1747, prêtre de Saint-Lazare, supérieur du séminaire de Chartres, sacré à Rouen le 18 mars 1792, signa la deuxième encyclique, et assista au concile de 1797. Il mourut à Rouen le 5 juin 1799.

LEBLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), né à Paris en 1733, genovéfain, sacré le 18 janvier 1800, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, dont il était curé constitutionnel, assista au concile de 1801, démissionnaire la même année, nommé évêque de Soissons après le concordat, rétracta son schisme et ses erreurs.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

(BAYEUX.)

FAUCHET (Claude), né en Nivernois en 1744, abbé de Montfort, sacré à Paris le 1er mai 1791, connu par ses discours civiques et son patriotisme ardent, dit *la Bouche de fer*, membre de la première Législature et de la Convention, se jeta dans le parti appelé fédéraliste et succomba avec lui. Il fut exécuté le 31 octobre 1793. Il avait déclaré Louis XVI coupable, mais en refusant de le faire comme juge : on assure qu'il témoigna hautement dans sa

On avait nommé d'abord évêque du Calvados, Gervais, curé de Saint-Pierre à Caen.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

prison, son repentir de ses discours forcenés, de ses erreurs, de son serment, de son intrusion et de ses autres excès.

DUCHEMIN (Julien-Jean-Baptiste), né à Tinchebray en 1742, curé de Périers, membre du concile de 1797, sacré à Paris le 10 février 1799, mort à Bayeux le 31 mars suivant.

BISSON (Louis-Charles), né au diocèse de Coutances en 1742, curé de Saint-Louet sur l'Ozon en 1771, vicaire épiscopal de Bécherel, sacré à Paris le 6 octobre 1799, assista au concile de 1801, démissionnaire la même année.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

(COUTANCES.)

BÉCHEREL (François), né au diocèse d'Avranches en 1732, curé de Saint-Loup, membre de l'assemblée constituante, sacré à Paris le 10 mars 1791, signataire de la première encyclique, membre des deux conciles et de celui de Rouen, démissionnaire en 1801, fait évêque de Valence au concordat.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

(SÉEZ.)

LEFESSIER (Jacques-André-Simon), né à Argentan en 1738, curé de Berus, diocèse

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

du Mans, sacré à Paris le 10 mars 1791, membre de l'assemblée législative, remit à la municipalité de Séez le 19 mars 1794, suivant procès-verbal, toutes les lettres de ses ordres, sa crosse, deux mitres, son anneau, sa croix, et dit que tout culte public étant prohibé et reconnu contraire à l'ordre social et à la tranquillité publique, il remettait ces objets, renonçant à faire aucune fonction ecclésiastique, et les abdiquant entièrement. Il fut président de municipalité et de club; mais, après la terreur, il reprit sa mitre, signa les encycliques, assista aux conciles, sans qu'on voie aucune rétractation de lui; démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

(ÉVREUX.)

LINDET (Robert-Thomas), né à Bernay en 1743, curé de Sainte-Croix de Bernay, membre de l'assemblée constituante, sacré à Paris le 6 mars 1791, conventionnel, vota la mort de Louis XVI et se maria.

LAMY (Charles-Robert), né à Bernay en 1747, curé de Saint-Clair d'Arcey, sacré à Paris le 14 juillet 1799, assista au concile de 1801, démissionnaire cette même année.

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

(BEAUVAIS.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
MASSIEU (Jean-Baptiste), né en....., curé de Sergy, diocèse de Rouen, constituant, sacré à Paris le 6 mars 1791, conventionnel, vota la mort de Louis XVI et se maria.	On lit dans les Actes du concile de 1801, que le diocèse de Beauvais était tout-à-fait au pouvoir des insermentés, et n'offrait aucun moyen d'y établir un évêque constitutionnel.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

(AMIENS.)

DESBOIS DE ROCHEFORT (Éléonore-Marie), né à Paris en 1749, curé de Saint-André-des-Arcs de cette ville en 1777, sacré à Paris le 3 avril 1791, de l'assemblée législative, un des quatre évêques réunis en 1795, travailla avec ardeur à ressusciter l'église constitutionnelle, fit imprimer, sous le titre d'*Annales de la religion*, un journal consacré à la défense de son parti, s'y déclara le patron du jansénisme expirant, rédigea, avec les trois autres, les encycliques de 1795, et une foule de circulaires, parut dans les conciles, et résida toujours à Paris, démissionnaire en 1801, emprisonné pendant quatorze mois.	Il paraît qu'il n'alla jamais dans son département depuis la terreur; il fut dénoncé pour cela au concile de Rouen en 1800, par le député de la Somme, et fut excusé par ses collègues, sous prétexte des services qu'il rendait à l'église constitutionnelle. (Voyez les *Annales de la religion*, dont il était le propriétaire, et qui sont remplies d'erreurs, de diatribes et de calomnies.)

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

(SAINT-OMER.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

PORION (Pierre-Joseph), né en Artois en 1743, professeur de théologie à la Flèche, curé à Arras, sacré à Paris le 10 avril 1791, marié.

ASSELIN (Matthieu), né en Picardie en 1736, curé à Saint-Omer, élu d'après les règles de la deuxième encyclique, sacré à Paris pendant le concile, le 1er octobre 1797, assista aussi au concile de 1801, démissionnaire cette année, devint curé d'Aire.

MÉTROPOLE DU NORD-EST.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

(REIMS.)

DIOT (Nicolas), né à Reims en 1744, curé de Vanderesse près Sedan, sacré à Paris le 1er mai 1791, professa pendant la terreur le culte de la Raison, porta le bonnet rouge et assista aux processions civiques le 8 novembre 1794. Il prononça en mariant son vicaire épiscopal Drastier, un discours où il le félicitait d'avoir secoué les préjugés, d'avoir senti que les titres de prêtre et d'époux n'étaient pas incompatibles, d'avoir recherché les douceurs de l'union conjugale et de s'être moqué d'une loi qui n'avait pu être imposée sans le concours de l'autorité civile, et qui devait cesser puis-

On lit dans les *Annales de la religion*, pag. 130 du tom. 1er, un extrait d'une lettre pastorale de Diot : « Nous ferez-vous l'injustice de nous confondre avec ces lâches déserteurs du sanctuaire, nous à qui leurs égaremens arrachent encore tous les jours des larmes de sang, nous qui avons résisté à toute la séduction et repoussé tous les assauts de l'impiété, nous qui avons opposé l'intrépidité de la religion aux menaces et aux vociférations du philosophisme, nous qui avons osé être chrétiens et prêtres jusque sous la hache de la tyrannie ? »

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

qu'elle était rejetée par le souverain. Depuis on reçut ses adhésions aux encycliques, on admit les députés au concile, sans exiger de lui aucune expiation.

Ce ne fut qu'en 1801 que Diot parut témoigner son repentir dans son synode. Il donna sa démission cette année.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

(VERDUN.)

AUBRY (Jean-Baptiste), né près Commercy en 1736, professeur de philosophie à ......, curé de Besle, constituant, sacré à Paris le 13 mars 1791, mérita les reproches des constitutionnels pour son indifférence pour la cause. On ne le voit qu'en 1801 envoyer un député au concile, démissionnaire cette année. Il fut fait, au concordat, curé de Commercy, mort en 1812.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

(NANCY.)

LALANDE (Luc-François), né à Saint-Lô en 1732, prêtre de l'Oratoire, sacré à Paris le 29 mai 1791, conventionnel, abdiqua ses fonctions, et se jeta dans d'autres emplois, se réconcilia avec le saint-siége en 1804, mort à Paris le 27 février 1805.

On avait nommé d'abord un Chatelain, chanoine à Toul. Il avait accepté, apres avoir longtemps résisté, et finit par refuser absolument.

NICOLAS (François), né à Epinal en 1742,

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

vicaire épiscopal de LALANDE, membre du concile de 1797, sacré à Nancy le 2 février 1800, démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

(METZ.)

FRANCIN (Nicolas), né à Metz en 1735, curé de Freimacher, dans ce diocèse, sacré à Paris le 3 avril 1791, adhéra aux encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

(SEDAN.)

PHILBERT (Nicolas), né au diocèse de Toul en 1725, lazariste, curé de Saint-Charles de Sedan, sacré à Paris le 13 mars 1791. Il avait écrit, le 10 février précédent, au pape, sur son élection, pour protester de son obéissance. Il n'eut pas la force de suivre les conseils qu'il en reçut, adhéra aux encycliques, et mourut près Sedan le 22 juin 1797.

MONIN (Joseph), né au duché de Bouillon en 1741, prémontré, professeur de théologie à Prémontré, prieur, curé d'Hargnies, au diocèse de Namur, sacré à Paris le 1er septembre 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire cette même année.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

(SOISSONS.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
MAROLLES (Claude-Eustache-Franç.), né à Saint-Quentin en 1753, curé de Saint-Jean de cette ville, constituant, sacré à Paris le 24 février 1791, mort à Soissons le 27 avril 1794.	

DÉPARTEMENT DU NORD.

(CAMBRAI.)

PRIMAT (Claude-François-Marie), né à Lyon en 1747, oratorien, curé de Saint-Jacques à Douai, sacré à Paris le 10 avril 1791, est accusé d'avoir été le confrère de son métropolitain Diot en apostasie, adhéra aux encycliques, et assista aux conciles, composa, pour justifier le serment de haine, un écrit qui fut approuvé et adopté par le concile de 1797, démissionnaire en 1801. Il fut fait archevêque de Toulouse après le concordat. Il avait été transféré par les constitutionnels à l'évêché de Rhône-et-Loire en 1798, et ce fut sous ce titre qu'il se démit.	Les constitutionnels firent tous leurs efforts pour lui donner un successeur et organiser un presbytère; mais il paraît qu'ils n'avaient pas beaucoup d'influence dans ce département.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

SCHELLES (Jacques-Joseph), né à Worsmhout, en Flandres, en 1747, principal du collége de Bergues, curé constitutionnel à Dunkerque, sacré à Reims le 9 novembre 1800, assista au concile de 1801, se démit cette année, et fut fait curé de Dunkerque.

MÉTROPOLE DE L'EST.

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

(BESANÇON.)

SÉGUIN (Philippe-Charles-François), né à Besançon en 1741, chanoine de la cathédrale de cette ville, sacré à Paris le 27 mars 1791, membre de la convention, jugea Louis XVI coupable, et vota la détention, renonça à ses fonctions épiscopales en 1797 pour le bien de la paix, disait-il, pour céder à la nécessité, parce qu'il ne pouvait faire aucun bien; du reste, il ne se rétracta pas.

DEMANDRE (Jean-Baptiste), né au diocèse de Besançon en 1739, curé de Saint-Pierre de cette ville, constituant, sacré à Besançon le 17 juin 1798, membre du concile de 1801, démissionnaire cette année, nommé curé de Besançon par Le Coz.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

(COLMAR.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
MARTIN (Argobast), né en Alsace en 1731, sous-principal du collége de Colmar, sacré à Paris le 10 avril 1791, conventionnel, mort à Colmar le 11 juin 1794.	C'est plutôt sans doute Martin Arbogast. Il est porté sous ce nom dans les listes de la convention; il déclara Louis XVI coupable, et vota sa détention.
BERDOLET (Marc-Antoine), né en Alsace le 15 septembre 1740, curé de Phaffans, fut le premier évêque nommé après la terreur, non d'après les formes de la constitution civile du clergé, mais d'après les règles de la deuxième encyclique; sacré à Colmar le 15 août 1796, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, et fait évêque d'Aix-la-Chapelle après le concordat, mort le 13 août 1809.	

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

(STRASBOURG.)

BRENDEL (François-Antoine), né en Franconie en 1736, professeur de droit canon à l'université de Strasbourg, sacré à Paris le 13 mars 1791, adhéra à l'encyclique du 13 décembre 1795, mais ne reprit point, à ce qu'il paraît, ses fonctions, comme Grégoire s'en plaignit au concile de 1797; mort à Strasbourg le 22 mai 1798.

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

(SAINT-DIÉ.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
MAUDRU (Jean-Antoine), né au diocèse de Saint-Dié en 1748, curé d'Aidolles, sacré à Paris le 20 mars 1791, adhéra aux encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, curé de Stenay après le concordat, occupa peu cette place; mort à Belleville, près Paris, le 13 septembre 1820.	Il fut, dit-il, enfermé sept mois à la Conciergerie pour avoir exercé le culte.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

(VESOUL.)

FLAVIGNY (Jean-Baptiste), né à Vesoul en 1732, curé de Vesoul, sacré à Paris le 10 avril 1791, adhéra aux encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, nommé curé de Vesoul par Le Coz, paraît s'être rétracté; mort à Vesoul le 31 mars 1816.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

(DIJON.)

VOLFIUS (Jean-Baptiste), né à Dijon en 1734, ex-jésuiste, professeur d'éloquence au collége de Dijon, sacré à Paris le 13 mars 1791, adhéra aux encycliques, députa aux conciles, démissionnaire en 1801, nommé chanoine de Dijon après le concordat, se rétracta en 1816 et mourut en 1822.	Il était frère d'un député à l'assemblée constituante, avocat de Dijon.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

(LANGRES.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
WANDELAINCOURT (Antoine-Hubert), né au diocèse de Verdun en 1731, professeur à Verdun, sous-directeur de l'école militaire à Paris, sacré à Paris le 10 avril 1791, conventionnel, adhéra à la deuxième encyclique, se joignit depuis aux réunis, coopéra à leurs travaux pour le soutien de l'église constitutionnelle, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, nommé curé de Montbard par Reymond, se retira ensuite près Verdun, et mourut à Belleville le 30 décembre 1819.	

DÉPARTEMENT DU JURA.

(SAINT-CLAUDE.)

MOYSE (François-Xavier), né en Franche-Comté en 1742, professeur de théologie à Dôle, sacré à Paris le 10 avril 1791, adhéra aux encycliques, assista aux conciles, en fut un des membres les plus actifs et des orateurs les plus véhémens, y parla contre le concordat et contre les démissions, se démit cependant en 1801, et fut fait chanoine de Besançon par Le Coz, qui ralliait ainsi autour de lui ses collègues constitutionnels, évêques et prêtres; mort à Morteau le 7 février 1813.	On avait élu d'abord pour le Jura M. Guillot; il refusa. Le département s'adressa à l'assemblée pour avoir un de ses membres; on le renvoya à Moyse.

MÉTROPOLE DU NORD-OUEST.

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

(RENNES.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
LE COZ (Claude), né au diocèse de Quimper en 1740, principal de collége de cette ville, sacré à Paris le 10 avril 1791, membre de l'assemblée législative, adhéra aux encycliques, présida aux deux conciles, tint à Rennes son synode, fut un des principaux de son parti, démissionnaire en 1801, nommé archevêque de Besançon au concordat, mort pendant les cent jours le 3 mai 1815.	Enfermé pendant la terreur au Mont-Saint-Michel, à ce qu'il dit.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

(SAINT-BRIEUX.)

JACOB (Jean-Marie), né au diocèse de Saint-Brieux en 1741, curé de Lannebert, sacré à Paris le 1er mai 1791, adhéra aux encycliques; mort le 18 mai 1801.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

(QUIMPER.)

EXPILLY (Louis-Alexandre), né à Brest en. . . . recteur de Saint-Martin de Morlaix, constituant, sacré le premier à Paris par l'ancien évêque d'Autun le 24 février 1791, président de son département,

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

entra dans ce qu'on appelait le fédéralisme, et fut exécuté pour cela, à Brest, avec les autres administrateurs, le 21 juin 1794.

AUDREIN (Yves), né au diocèse de Quimper en 1741, principal du collége des Grassins à Paris, vicaire épiscopal de Lemasle, membre de l'assemblée législative et de la convention, y déclara Louis XVI coupable et vota sa mort, assista au concile de 1797, sacré à Paris le 22 juillet 1798, assassiné dans son département le 19 novembre 1800.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

(NANTES.)

MINÉE (Julien), né à Nantes en. . . ., curé des Trois-Patrons, à Saint-Denis en France, sacré à Paris le 10 avril 1791, apostasia en 1794, et ne reprit plus ses fonctions.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

(ANGERS.)

PELLETIER (Hugues), né à Angers en 1729, génovéfain, prieur, curé de Beaufort, sacré à Paris le 13 mars 1791, mort à Angers le 6 avril 1794.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(VANNES.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
LEMASLE (Charles), né à Guisande en 1723, curé d'Herbignac, sacré à Paris le 8 mai 1791, adhéra aux encycliques, députa au concile de 1797, assista à celui de 1801, démissionnaire la même année, mort le 2 octobre 1803.	On avait nommé d'abord au Morbihan Jean Guegan, curé de Pontivy, qui refusa.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

(LE MANS.)

PRUDHOMME (Jacques-Guillaume-René-François), né au diocèse du Mans en 1728, curé du Crucifix du Mans, sacré à Paris le 13 mars 1791, publia le 5 janvier 1792 une instruction pastorale remplie des principes du jansénisme, adhéra aux encycliques, assista aux conciles; démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

(LAVAL.)

VILLAR (Noël Gabriel-Luce), né à Toulouse en 1748, doctrinaire, principal du collége de la Flèche, sacré à Paris le 22 mai 1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable et vota sa détention, membre du corps législatif, renonça à son évêché, abdiqua ses fonctions; mort le 26 août 1826.	On nomma d'abord à l'évêché de Mayenne M. Desvauxponts, qui accepta, après beaucoup d'instances, et finit par refuser.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
DORLODOT (Charles-François), né au diocèse de Verdun en 1756, curé à Laval, sacré à Laval le 7 avril 1799, assista au concile de 1801, démissionnaire au concordat, fait premier chanoine du Mans par M. Pidol, se retira ensuite à Besançon, où il est mort.	

MÉTROPOLE DE LA SEINE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

(PARIS.)

GOBEL (Jean-Baptiste), né en Alsace, en 1727, sacré le 27 janvier 1772, évêque de Lydda et suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de ce diocèse, député à l'assemblée constituante, fit d'abord le serment avec quelques restrictions, qu'il rétracta ensuite, en fut récompensé par le siége constitutionnel de Paris, avait été nommé en même temps aux évêchés du Haut-Rhin et de la Haute-Marne. Il opta pour le siége de Paris, où il fut installé le 27 mars 1791, faisait cependant des démarches auprès du saint-siége, mais resta par peur dans le parti qu'il avait embrassé, et alla le 7 novembre 1793, avec la plupart de ses vicaires-généraux, renoncer à son culte, et donner le prélude de ces abjurations et de ces apostasies, qui déshonorèrent le clergé constitutionnel. Enfermé peu après, Gobel fut mis à mort à Paris, sous le règne de la terreur, le

NOMS DES ÉVÊQUES. | OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

13 avril 1794. Un de ses vicaires épiscopaux, qui ne l'avait pas accompagné à la convention et qui, depuis, rétracta son serment (M. Lothringer), assura que Gobel ne pouvant se confesser à lui, lui envoya sa confession écrite, avec une lettre, où il le priait de se trouver sur son passage quand il irait à l'échafaud, et de lui donner l'absolution. Cette lettre était signée *évêque de Lydda.*

Dans les *Éphémérides* il est dit : « L'ambition lui avait fait lever l'étendard du schisme; la peur lui fit lever celui de l'apostasie. » On prétend, dans ce même ouvrage, qu'en 1792 Gobel s'était présenté chez le marquis Spinola, ambassadeur de Gênes, pour le prier de demander pour lui au pape cent mille écus, au moyen desquels il rétracterait son serment. Le marquis refusa cette commission singulière.

ROYER (Jean-Baptiste), transféré du département de l'Ain à celui de la Seine, installé à Paris le 15 août 1798, sur la demande d'une vingtaine de prêtres de ce diocèse, était un des réunis, dont il se sépara peu après, écrivit contre eux, parut disposé à reconnaître M. de Juigné, assista pourtant au concile de 1801, démissionnaire cette année, se rétracta et vécut dans les pratiques de la piété, mort à Besançon. (Voyez l'AIN.)

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

(VERSAILLES.)

AVOINE (Jean-Julien), né au Hâvre en 1741, curé de Gomecourt, sacré à Paris le 27 mars 1791, mort à Versailles le 3 novembre 1793.

CLÉMENT (Augustin-Jean-Charles), né à Paris en 1719, chanoine d'Auxerre, janséniste, appelant, tint en 1796, à Versailles, un synode, où huit ou dix prêtres, se

Clément écrivit au concile de Bourges en 1800, pour dénoncer Royer, dont la négligence laissait vaquer les siéges d'Eure-et-Loire, du Loi-

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

constituant en presbytère, prétendaient représenter tout le clergé du département, s'en fit le président, se fit élire peu après évêque de Seine-et-Oise, à l'âge de quatre-vingts ans, sacré à Versailles le 12 mars 1797, assista aux deux conciles, montra beaucoup de zèle pour la propagation du schisme, démissionnaire en 1801, mourut le 15 mars 1804.

ret et de l'Yonne. Le bon homme y disait qu'attendu la *solidarité* de l'épiscopat, il se proposait de nommer à ces siéges; il ne le fit pourtant pas. Il avait annoncé aussi qu'il donnerait le jubilé à son diocèse en 1800, sans attendre le pape. Ce projet fut jugé apparemment si ridicule, même *par les siens*, qu'il tomba. Royer lui avait donné pour successeur en 1798, en qualité de métropolitain, le sieur Grappin, député de la Haute-Saône au concile de 1797, qui refusa.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

(CHARTRES.)

BONNET (Nicolas), né au diocèse de Chartres en 1721, curé de Saint-Michel de Chartres, sacré à Paris le 27 mars 1791, mort à Chartres le 12 novembre 1793.

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

(ORLÉANS.)

DE JARENTE (Louis-François-Alexandre), né au diocèse de Vienne en 1746, sacré évêque d'Olba, coadjuteur d'Orléans le 18 février 1781, devenu titulaire d'Orléans en 1788, prêta, en 1791, le serment prescrit, refusa cependant l'institution canonique aux évêques constitutionnels, apostasia pendant la terreur, se maria, et en-

En 1798, Royer nomma aussi pour évêque du Loiret, le sieur Baillet, prêtre de Paris: on fit à Orléans, dit-on, quelques tentatives pour y faire relever l'élu; mais comme on s'aperçut que les esprits n'y étaient pas disposés, il fallut renoncer à ce projet. Le diocèse d'Orléans était fort tranquille sous la conduite de

NOMS DES ÉVÊQUES. | OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

voya en 1801 sa démission, qu'on ne lui demandait pas. Mort à Paris en 1815, dans des sentimens de repentir.

ses administrateurs légitimes, tandis que d'autres diocèses, tout aussi calmes, furent troublés par l'arrivée d'évêques constitutionnels qu'on n'y demandait pas.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

(SENS.)

DE LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles), né à Paris en 1727, sacré évêque de Condom le 11 janvier 1761, archevêque de Toulouse en 1763, lié avec les philosophes et philosophe lui-même, vanté pour cela même par un parti puissant, parvint au ministère en 1787, donna l'édit en faveur des protestans, promit les États-généraux, se fit transférer à l'archevêché de Sens; renvoyé du ministère en 1788, cardinal le 15 décembre de la même année, prit en 1791 le titre d'évêque de l'Yonne, conformément aux nouveaux décrets, fit le serment prescrit, refusa cependant l'institution canonique à l'évêque élu de Seine-et-Oise, abdiqua le cardinalat le 26 mars 1791, fut déclaré suspens par Pie VI, ainsi que les trois autres anciens évêques, acheta une abbaye, en démolit l'église et fut arrêté dans ce lieu même, avec le jeune Brienne, son coadjuteur. Il fut exécuté à Sens pendant la terreur, le 16 février 1794. Quelques-uns prétendent qu'il se donna la mort. Il paraît que le jour de son exécution est le 10 mai. Il périt le même jour que madame Élisabeth.

On nomma aussi pour l'Yonne le sieur Ponsignon, qui parut en cette qualité au concile de 1801 et se fit même mettre sur la liste des démissionnaires. Il ne fut point sacré.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

(TROYES.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
SIBILLE (Augustin), né à Troyes en 1724, curé de Saint-Pantaléon de cette ville, sacré à Paris le 3 avril 1791, abdiqua ses fonctions, ou du moins n'entretint aucune liaison avec les constitutionnels; mort à Troyes le 11 février 1798.	
BLAMPOIX (Jean-Baptiste), né à Mâcon en 1740, professeur de philosophie dans cette ville, curé constitutionnel de Vandœuvre, sacré à Paris le 4 novembre 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire cette année, nommé curé d'Arnay par Reymond.	

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

(MEAUX.)

THUIN (Pierre), né à Montereau-faut-Yonne en 1731, chanoine, curé de Montereau-faut-Yonne-Dantilly, sacré à Paris le 27 mars 1791, adhéra à la deuxième encyclique, assista au concile de 1797; démissionnaire en 1801.	On avait nommé d'abord M. Étienne, curé de Dolmacy. Il refusa apparemment.

MÉTROPOLE DU CENTRE.

DÉPARTEMENT DU CHER.

(BOURGES.)

NOMS DES ÉVÊQUES. — OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

TORNÉ (Pierre-Anastase), né à Tarbes en 1727, doctrinaire, prieur de Bagnères, sacré à Paris en 1791, membre de la première législature; il demanda, le 6 avril 1792, que l'on prohibât tout costume ecclésiastique et religieux; révolutionnaire et clubiste, apostat marié, trouvé mort dans son lit, à Tarbes, le 12 janvier 1797.

DUFRAISSE (Michel-Joseph), né à Clermont en 1728, ex-jésuite, professeur de théologie à l'université d'Orange, vicaire épiscopal de Périez, membre du concile de 1797, sacré à Paris le 28 octobre 1798, tint le 14 septembre 1800 son concile métropolitain à Bourges (voyez-en les actes), assista au concile de 1801, démissionnaire cette année; mort en 1802.

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

(BLOIS.)

GRÉGOIRE (Henri), né à Vého, diocèse de Metz, en 1750, curé d'Imberménil, même diocèse, député de Nancy à l'assemblée constituante, sacré à Paris le 13 mars 1791, figura, comme il le dit lui-

L'évêque de Loir-et-Cher parle souvent, dans ses écrits, du courage qu'il montra lors des apostasies de 1793 : il dit qu'au milieu des outrages et des vociférations, il resta fidèle au double caractère

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

même depuis, dans la classe peu nombreuse de patriotes qui luttait avec désavantage contre la masse de brigands de la constituante, et parla dès-lors en faveur de la république ; membre de la convention en 1792, fut un des plus ardens à abolir la royauté, présida cette assemblée, prononça, le 15 novembre 1792, un discours où il établissait que Louis XVI devait être mis en jugement, et que son impunité serait un outrage à la justice et un attentat contre la liberté universelle. Il y appelait les rois, *cette classe d'êtres purulens, la lèpre du gouvernement et l'écume de l'espèce humaine ;* Louis XVI y était peint comme un monstre abreuvé de sang (voyez ce discours). Grégoire fut ensuite envoyé en mission dans la Savoie. Il révolutionna ce pays et eut soin surtout d'y établir son église constitutionnelle. De retour à Paris, il assura, dans un rapport à la convention, que tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, est renfermé dans l'idée du sansculotisme. Après la terreur, il prétendit avoir beaucoup souffert pour le nom de Jésus, et se mit à Paris à la tête de quelques évêques constitutionnels, qui s'efforçaient de réparer les ruines de leur église. Il rédigea les deux encycliques de 1795, et une foule d'autres écrits. Sa place de membre du corps législatif lui donnait encore plus d'autorité. En 1796 il donna une lettre pastorale, où il prenait le titre non plus d'évêque de Loir-et-Cher,

de catholique et d'évêque; qu'en confessant Jésus-Christ, il crut prononcer son arrêt de mort (Instruction pastorale de 1795, pag. 1); mais quand confessa-t-il Jésus-Christ? Son discours du 7 novembre 1793 n'est rien moins qu'un acte de courage. Il n'apostasia pas à la vérité, mais il ne confessa pas non plus Jésus-Christ. Il se tira adroitement d'un mauvais pas : voilà tout.

Au commencement de 1795, l'église constitutionnelle semblait presque détruite; quarante siéges environ, c'est-à-dire la moitié de tous les évêchés, étaient vacans par mort, mariage ou apostasie, ou bien abandonnés par les titulaires, qui avaient pris d'autres fonctions ; le reste était menacé d'une dissolution prochaine, quand Grégoire vint à son secours, forma la société des réunis, établit des correspondances, engagea quelques évêques à reprendre leurs fonctions, créa des presbytères, organisa des synodes, frappa à toutes les portes, usa de tous les moyens, et parvint, par une activité prodigieuse, à redonner quelque existence à un parti qui n'avait plus qu'un souffle.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

mais d'évêque de Blois, exerçant provisoirement les fonctions de métropolitain du centre aux diocèses de Bourges, Guéret et Moulins, dont les titulaires avaient apostasié. Il se donna beaucoup de peine pour relever dans ces départemens le parti constitutionnel. Il fit tenir à Versailles un synode pour faire élire Clément, évêque de Seine-et-Oise. Il fit nommer Berdolet dans le Haut-Rhin; il organisa des presbytères dans plusieurs départemens, fit en 1796 la visite du sien, courut toute la France pour ranimer le zèle et engager à nommer des évêques, établit de tous côtés une correspondance, dont il avoue lui-même qu'il était accablé, faisait en Espagne des envois de livres contre le saint-siége, cherchait des suffrages partout les pays, écrivait sans cesse en faveur des siens, se liait avec les Ricci, les Serrao, les Solari d'Italie, prêcha la croisade contre les souverains et contre les papes. Il fut un des principaux moteurs du concile de 1797, y fit presque toute la besogne, procura au parti, dans les deux années suivantes, seize évêques de plus, fit tenir à Bourges en 1800, un concile dont lui seul fut l'âme, continuait, avec les réunis, à donner de nouveaux écrits, convoqua le concile de 1801, y parut avec la même ardeur qu'aux précédens, se démit en 1801 et fut fait sénateur. Depuis la restauration il est sans titre, et a même été expulsé de l'institut.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

(CHATEAUROUX.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
HÉRAUDIN (René), né au Blanc, diocèse de Bourges, en 1722, curé de Chaillac, même diocèse, sacré à Paris le 6 mars 1791, envoya un député au concile de 1797; mort à Valençay le 8 mars 1800.	

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

(TOURS.)

SUZOR (Pierre), né à Preuilly, diocèse de Tours, en 1733, curé d'Ecueilly, même diocèse, sacré à Paris le 1er avril 1791, adhéra aux deux encycliques, assista au concile de 1797, mort à Preuilly le 13 avril 1801.	On élut, pour le remplacer, un curé nommé Tardiveaux, qui écrivit au pape pour lui demander des bulles.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

(POITIERS.)

LE CESVE (René), né à Poitiers en 1733, curé de Saint-Triaire de cette ville, constituant, fut le premier qui, le 13 juin 1789, abandonna la chambre du clergé pour se réunir au tiers-état; sacré à Poitiers le 27 mars 1791, mort subitement le 18 avril suivant, dans cette même ville.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

MONTAULT (Charles), né à Loudun en 1751, sacré à Poitiers le 23 octobre 1791, cessa toutes fonctions, se sépara des constitutionnels, se réconcilia avec le saint-siége; démissionnaire en 1801, fait évêque d'Angers après le concordat.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

(GUÉRET.)

HUGUET (Antoine), né au diocèse de Clermont en 1757, curé de Bourganeuf, diocèse de Limoges, sacré à Guéret le 29 mai 1791, membre de la première législature et de la convention, vota la mort de Louis XVI, donna dans le patriotisme le plus ardent, se ligua avec Babeuf pour ressusciter la terreur, fut compris dans l'affaire de Grenelle, et fusillé à Paris le 12 octobre 1796.

On avait nommé, avant Huguet, M. Mourillon, curé de Menou, qui refusa, après avoir accepté d'abord. (J.-F. Mourillon, curé de Néoux, ci-devant archi-prêtre d'Aubusson.)

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(MOULINS.)

LAURENT (François-Xavier), né à. . . ., curé de Huilleaux, constituant, sacré à Paris le 6 mars 1791, et mis au nombre des évêques mariés dans le compte rendu par Grégoire au concile de 1797. Il mourut le . . . . . 1796.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(BUTAUX.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
BUTAUD-DUPOUX (Antoine), né à Saint-Benoît-du-Sault en 1730, curé de Saint-Pierre de Moulins, sacré à Paris le 28 octobre 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire cette année, rétracté; mort le 19 août 1805.	

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

(NEVERS.)

TOLLET (Guillaume), né à Moulins-en-Gilbert en 1735, curé de Vandenesse, diocèse de Nevers, sacré à Paris le 27 mars 1791, signa la deuxième encyclique, assista au concile de Bourges et à celui de 1801, démissionnaire cette année-là; enfermé pendant la terreur par Laplanche, son vicaire épiscopal.

MÉTROPOLE DU SUD-OUEST.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

(BORDEAUX.)

PACAREAU (Pierre), né à Bordeaux en 1711, chanoine de la métropole, sacré dans cette ville le 3 avril 1791, à l'âge de quatre-

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
vingts ans, mort le 5 septembre 1797. C'était un janséniste.	
LACOMBE (Dominique), né au diocèse de Comminges en 1749, doctrinaire, recteur du collége de Bordeaux, curé constitutionnel de Saint-Paul de cette ville, membre de la première législature, député au concile de 1797, sacré à Paris le 14 février 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire, fait évêque d'Angoulême après le concordat, mort le 6 avril 1823.	

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

(LUÇON.)

RODRIGUE (François-Ambroise), né à . . . . , sacré à Paris le 29 mars 1791, cessa ses fonctions et ne les reprit point, malgré les instances de Grégoire et de ses confrères. Il prit d'autres emplois.	Avant Rodrigue, on avait élu Jean Servant, oratorien à Saumur. Il refusa apparemment.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

(SAINTES.)

ROBINET (Jean-Étienne), né à . . . . , curé de Saint-Juvinien, sacré à Paris le 20 mars 1791, paraît n'avoir pas repris ses fonctions après la terreur; mort le 8 novembre 1797.

DÉPARTEMENT DES LANDES.

(DAX.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
SAURINE (Jean-Pierre), né à Oléron le 9 mars 1733, avocat au parlement, constituant, sacré à Paris le 27 février 1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable; un des évêques réunis après la terreur, travailla aux encycliques et aux autres écrits de cette société, résida toujours à Paris, assista aux conciles, transféré à l'évêché des Basses-Pyrénées en 1801.	

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

(AGEN.)

CONSTANT (André), né à Saint-Mégrin, diocèse de Saintes, en 1736, jacobin, professeur de théologie à l'université de Bordeaux, sacré dans cette ville le 5 juin 1791, adhéra aux encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, mort à Paris le 7 juin 1811.	Dans son testament il adhéra à l'appel de quatre évêques de la *bulle unigenitus*. Mauviel fit son éloge.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

(PÉRIGUEUX.)

PONTARD (Pierre), né à Mussidan en 1750, curé de Sarlat, sacré à Bordeaux le 3 avril 1791, membre de la première législature, marié.	« Auteur du *Journal prophétique*, en 1792 et 1793, il se montra d'abord aussi furieux que Luther contre le chef de l'Église, dénaturant les prophé-

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
BOUCHIER (Antoine), né à Périgueux en 1741, chapelain de la prison, curé constitutionnel de Saint-Silain, à Périgueux, sacré à Bordeaux le 22 mars 1801, n'assista point aux conciles, et mourut à Périgueux le 11 septembre 1801.	ties d'Isaïe... Il attribua à deux prétendus prophètes, La Brousse et Broune, la prédiction des sacriléges succès du parti philosophique de l'assemblée législative, dont il était membre; et ce parti se fortifia encore de ses blasphèmes. On le vit combattre l'éternité des peines de l'enfer..., puis devenir l'apologiste du divorce, autoriser le mariage des prêtres, et se marier lui-même. Il se vantait de célébrer les saints mystères une pique à la main avec le bonnet rouge sur la tête, faisait placer sa femme près de l'autel, et annonçait à la France entière, dans son journal, cette conduite impie et scandaleuse. Il offrit au comité de salut public d'écrire contre la confession; on le renvoya au comité d'instruction publique, qui lui répondit d'une manière peu faite pour le flatter.» (*Annales de la religion* de Desbois, t. 1, nº 11, pag. 263 et 264.)

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

(TULLES.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

BRIVAL (Jean-Joseph), né en 1727, ex-jésuite, curé de Lapleau, au diocèse de Limoges, sacré à Paris le 13 mars 1791, membre de la convention; déclara Louis XVI coupable, vota sa mort, resta dans le corps législatif, adhéra à la première encyclique, assista au concile de 1797, mais, du reste, prit peu de part aux affaires des constitutionnels; démissionnaire en 1801, mort à Tulles le 18 janvier 1802.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

(LIMOGES.)

GAY-VERNON (Léonard), né à Saint-Léonard en 1748, curé de Compreignac, sacré à Paris le 13 mars 1791, membre de la première législature, abdiqua sa croix épiscopale le 6 avril 1792, conventionnel, vota la mort de Louis XVI, apostasia, écrivit dans son département des lettres impies, ne reprit point ses fonctions; mort le 20 octobre 1822.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

(ANGOULÊME.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
JOUBERT (Pierre-Matthieu), né à ....., curé de Saint-Martin, constituant, sacré à Paris le 27 mars 1791, se maria et se jeta dans les emplois civils.	

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

(SAINT-MAIXENT.)

MESTADIER (Jean-Joseph), né au diocèse de Saintes en 1739, curé de Breuil, sacré à Bordeaux le 5 juin 1791, ne reprit pas ses fonctions après la terreur, résista à toutes les instances des constitutionnels, ne signa point les encycliques, n'envoya point aux conciles. Son siége fut déclaré vacant. Ce ne fut qu'en 1801 qu'il voulut, dit-on, reprendre ses fonctions; mais il avoua lui-même qu'il ne servait à rien, qu'on ne voulait pas le reconnaître, et qu'il vivait seul dans un village. Celui-là était franc du moins. Démissionnaire en 1801, mort le 2 septembre 1803.

MÉTROPOLE DU SUD.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

(TOULOUSE.)

SERMET (Antoine-Pascal-Hyacinthe), né à Toulouse en 1732, carme déchaussé, provincial de son ordre, sacré à Paris le 26

On avait d'abord nommé Brienne, ancien archevêque de Toulouse.

avril 1791, se signala par son patriotisme au commencement de la révolution, adhéra à la deuxième encyclique, assista aux conciles; démissionnaire en 1801, mort à Paris le 24 août 1808, après avoir rétracté, dit-on, son serment.

DÉPARTEMENT DU GARD.

(AUCH.)

BARTHE (Paul-Benoît), né à Narbonne en 1739, professeur de théologie à Toulouse, sacré à Paris le 13 mars 1791, souscrivit aux encycliques, parut dans les conciles, y parla contre l'insubordination presbytérienne qui faisait tant de ravages dans l'église constitutionnelle, démissionnaire en 1801, mort à Auch le 25 novembre 1809.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

(NARBONNE.)

BEZAUCELLE (Guillaume), né au diocèse de Carcassonne en 1712, doyen du chapitre de cette ville, sacré à Toulouse le 15 mai 1791, transféra à Carcassonne, de son autorité privée, le siége de son évêché départemental, adhéra aux encycliques, députa au concile de 1797, assista au concile de la métropole du sud tenu à Carcassonne, mourut dans cette ville le 4 février 1801, étant alors l'évêque constitutionnel le plus âgé.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

BELMAS (Louis), né au diocèse de Carcassonne en 1757, curé de Castelnaudary, demandé pour coadjuteur par Bezaucelle, et sacré à Carcassonne le 26 octobre 1800; pendant le concile métropolitain, assista au concile de 1801; démissionnaire, nommé évêque de Cambrai après le concordat.

DÉPARTEMENT DU TARN.

(ALBY.)

GAUSSERAND (Jean-Joachim), né au diocèse d'Alby en 1749, curé de Rivière, constituant, sacré à Paris le 3 avril 1791, adhéra à la première encyclique, députa au concile; démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

(OLÉRON.)

SANADON (Barthélemy-Jean-Baptiste), né au diocèse d'Evreux en 1729, bénédictin de Saint-Maur, professeur de littérature au collége de Pau, sacré à Paris le 26 avril 1791, adhéra à la première encyclique, mort à Sainte-Marie d'Oléron le 9 février 1796.

SAURINE (Jean-Pierre), transféré des Landes aux Basses-Pyrénées en 1800, un

des réunis, assista au concile de 1801, démissionnaire, nommé évêque de Strasbourg, et mort subitement le 9 mai 1813.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

(TARBES.)

MOLINIER (Jean-Guillaume), né au diocèse d'Alby en 1733, doctrinaire, professeur en théologie, recteur du collége de Tarbes, sacré à Paris le 26 avril 1791, souscrivit aux encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

(RODÈZ.)

DEBERTIER (Claude), né à Clermont en 1750, curé de la paroisse et supérieur d'un collége de la Quiole au diocèse de Rodèz, sacré à Paris le 1er mai 1791, souscrivit aux encycliques, se trouva aux conciles, démissionnaire en 1801.

DEPARTEMENT DU LOT.

(CAHORS.)

DANGLARS (Jean), né à Simeirols en 1739, archiprêtre de Cajarc, diocèse de Cahors, sacré à Tulles le 3 avril 1791, signa

les encycliques, assista aux conciles, démissionnaire en 1801, fait chanoine de Cahors; mort il y a plusieurs années.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

(PERPIGNAN.)

DEVILLE (Gabriel), né au diocèse d'Aleth en . . . . , curé de Saint-Paul-de-Fenouillet, sacré à Paris le 26 avril 1791, renonça depuis à son siége, se sépara des constitutionnels, n'adhéra point aux encycliques, cessa toutes fonctions, et mourut le 20 juin 1796 à la Tour de France, lieu de sa naissance. Les constitutionnels assurent qu'il était publiquement repentant de son abdication.

VILLA (Dominique-Paul), né au diocèse de Rieux en 1735, de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, ex-provincial, professeur de morale à Perpignan, supérieur du séminaire, sacré à Perpignan le 6 mai 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'ARRIÈGE.

(PAMIERS.)

FONT (Bernard), né au diocèse de Pamiers en 1723, curé de Bénac, chanoine de la collégiale de Pamiers, constituant, sacré à Toulouse le 15 mai 1791, adhéra aux

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
—	—

encycliques, assista au concile de 1797, mort à Foix le 1er novembre 1800.

LEMERCIER (François-Louis), né à Pamiers en 1729, sacré à Toulouse le 1er mars 1801, assista au concile de Paris cette année; démissionnaire, mort le 4 mars 1804.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

(AIX.)

ROUX (Charles-Benoît), né à Lyon en . . . . , curé d'Ayragues, au diocèse d'Avignon, sacré à Paris le 3 avril 1791, exécuté à Marseille le 27 avril 1795, lors, apparemment, de la mission du député Fréron en cette ville.

AUBERT (Jean-Baptiste-Siméon), né au diocèse d'Aix en 1731, augustin réformé, professeur de philosophie et de théologie dans son ordre, président du presbytère des Bouches-du-Rhône, sacré à Aix le 6 mai 1798, se trouva au concile de 1801; démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE.

(BASTIA.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

GUASCO (Ignace-François), né en Corse en . . . ., grand-vicaire de l'évêque de Mariana, sacré à Aix le . . . . 1791, mourut, à ce qu'il paraît, avant 1797. Dans les listes constitutionnelles, l'évêque de ce département est appelé François-Matthieu Guasco, et on prétend que c'est le même qui était évêque de Sagone depuis 1772; c'est sans doute une erreur.

DÉPARTEMENT DU VAR.

(FRÉJUS.)

RIGOUARD (Jean-Joseph), né à Sollies en 1735, curé de Sollies, constituant, sacré à Paris le 22 mai 1791, adhéra aux encycliques, n'assista point au concile de 1797, mort à Sollies le 15 mai 1799.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES.

(DIGNE.)

VILLENEUVE (Jean-Baptiste Romé de), né à Vallensolle, diocèse de Riez, en 1727, curé de Vallensolle, sacré à Nîmes le 2 juin 1791, adhéra aux encycliques, députa au concile de 1797, mourut à Vallensolle le 23 décembre 1798.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

CHAMPSAUD (André), né à Digne en 1738, curé et chanoine honoraire de la cathédrale, vicaire épiscopal de Villeneuve, sacré à Aix le 5 mai 1799, ne députa point au concile de 1801; démissionnaire en cette année; se rétracta entre les mains de M. Jauffret, évêque de Metz.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

(EMBRUN.)

CAZENEUVE (Ignace), né le . . . . ., chanoine de Gap, sacré à Paris le 3 avril 1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable, en spécifiant qu'il ne le faisait pas comme juge, abandonna son siége, et cessa toutes fonctions; se rétracta, et mourut à Gap en 1805.

GARNIER (André), né à Avançon en 1727, professeur de théologie au séminaire d'Embrun, curé constitutionnel d'Avançon, sacré à Aix le 19 janvier 1800, n'assista point au concile de 1801; démissionnaire. Nommé, lors du concordat, à la cure d'Avançon, il envoya sa rétractation à Rome, et passa ses dernières années dans l'exercice des bonnes œuvres.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

(VALENCE.)

MARBOS (François), né le . . . . , curé près de Valence, sacré à Paris le 3 avril

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable; membre du corps législatif; ne reprit point ses fonctions, entra dans l'administration civile, et se refusa à toutes les instances des constitutionnels, qui déclarèrent son siége vacant. Il donnait pour raison que personne, à Valence surtout, ne voulait le reconnaître, et qu'aucun prêtre ne se serait associé à lui. Il se rétracta pendant la mission de Valence en 1819.	

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

(MENDE.)

NOGARET (Étienne), né à Salses en 1726, sacré à Paris le 8 mai 1791, paraît avoir négligé beaucoup ses fonctions depuis la terreur, ne signa point les encycliques, députa pourtant au concile de 1797, ne le fit point en 1801, mérita les reproches des constitutionnels; démissionnaire, mort le 30 mars 1804.	

DÉPARTEMENT DU GARD.

(NIMES.)

DUMOUCHEL (Jean-Baptiste), né le. . . . . , professeur au collége de la Marche à Paris, recteur de l'université, constituant, sacré à Paris le 3 avril 1791, se maria, prit de l'emploi dans l'administration; mort à Paris le 17 décembre 1820.	En 1797, on nomma évêque du Gard Chalbos, curé de Ribauté, près Alais; il ne fut point sacré.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

(BÉZIERS.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
POUDEROUX (Dominique), né près Béziers en 1721, curé de Saint-Pons, sacré à Paris le 3 avril 1791, adhéra aux encycliques, députa au concile de 1797; mort à Béziers le 10 avril 1799.	
ROUANET (Alexandre-Victor), né au diocèse de Saint-Pons en 1747, professeur de théologie à Saint-Pons, vicaire épiscopal de Pouderoux, supérieur de son séminaire, pro-curé d'Olonzac, sacré à Béziers le 10 novembre 1799, ne députa point au concile de 1801; démissionnaire.	

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

(AVIGNON.)

ROVÈRE (François-Regis), né à Bonnieux en 1756, consul de France à Libourne, vicaire épiscopal de Dumouchel, nommé évêque de Vaucluse, lorsqu'on eut pris et révolutionné le comtat, sacré à Avignon par Saurines le 2 octobre 1792, ne reprit point ses fonctions après la terreur, et abandonna tout-à-fait son siége. Mort en état de démence en 1820.	
ÉTIENNE (François), né à Avignon en 1763, chanoine régulier de l'ordre des Mathurins, curé de Saint-Pierre-d'Avignon, sacré à Avignon le 29 avril 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire, nommé curé d'Orange par Périer; mort depuis plusieurs années.	

MÉTROPOLE DU SUD-EST.

DÉPARTEMENT DE RHÔNE-ET-LOIRE.

(LYON.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
LAMOURETTE (Adrien), né près Calais en. . . , lazariste, professeur et supérieur du séminaire à Toul, directeur de retraite à Saint-Lazare, sacré à Paris le 27 mars 1791, mis à mort sous la terreur, à Paris, le 10 janvier 1794, signa trois jours avant, étant à la Conciergerie, un écrit, dont on conserva, dit-on, l'original à Lyon, et où il rétractait son serment et ses écrits, et demandait pardon à l'Église d'avoir reçu la consécration épiscopale, rempli un siége qui n'était pas vacant, et méconnu les lois de la discipline et de l'autorité du saint-siége.	Selon d'autres, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 12 janvier. Après son jugement, il fit le signe de la croix, et dit publiquement qu'il était l'auteur de tous les discours que Mirabeau avait prononcés sur le clergé et sur les matières ecclésiastiques; qu'il regardait son supplice comme un juste châtiment de la Providence, et qu'il y marchait avec la plus grande résignation et le plus grand repentir. (*Ephémérides.*)
PRIMAT (Claude-François-Marie), transféré du Nord au Rhône, installé à Lyon le 10 février 1798, assista au concile de 1801, démissionnaire; nommé archevêque de Toulouse, se réconcilia, en 1804, avec le saint-siége, mort à Toulouse le 10 octobre 1816.	

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

(SAINT-FLOUR.)

THIBAUT (Anne-Alexandre-Marie), né le. . . , curé de Souppes, constituant, sa-

NOMS DES ÉVÊQUES. | OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

cré à Paris le 3 avril 1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable, abandonna son siége, et cessa toutes fonctions.

BERTIN (Louis), né à Mauriac en 1751, curé de Mauriac, député du Cantal au concile de 1797, sacré à Aurillac le 3 mai 1801, députa au concile de Paris, démissionnaire cette année.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

(CLERMONT.)

PERIER (Jean-François), né à Grenoble le 16 juin 1740, oratorien, supérieur du collége militaire d'Effiat, sacré à Paris le 27 mars 1791, signa les encycliques, se trouva aux conciles, démissionnaire en 1801, nommé évêque d'Avignon lors du concordat, offrit sa démission de ce siége en 1819, gouverna cependant encore le diocèse jusqu'en 1821, vécut alors dans la retraite et mourut à Avignon le 30 mars 1824.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

(LE PUY.)

DELCHER (Étienne), né à Brioude en 1732, curé de Saint-Pierre de Brioude, sacré à Paris le 3 avril 1791, conventionnel, vota la mort de Louis XVI, signa les encycliques, députa au concile de 1797 et non à celui de 1801, démissionnaire cette année, nommé curé de Brioude par M. Montanier.

DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

(VIVIERS.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

DE SAVINES (Charles Lafont), né à Embrun en 1742, sacré évêque de Viviers le 26 juillet 1778, donna en 1791 la démission de son évêché entre les mains des électeurs du département, afin, apparemment, qu'ils réparassent les vices de son institution, fut confirmé par eux, prêta le serment civique, ne s'intitula plus, suivant l'usage, qu'évêque de l'Ardèche, publia une défense de la constitution civile du clergé, où il établissait que tout évêque et tout prêtre pouvait exercer son ministère partout, osa, le 24 juin 1792, assisté de deux prêtres, donner la consécration épiscopale à deux curés de son département (Chaussy et Perbost; ce dernier se maria depuis), leur disant qu'ils avaient désormais autant de pouvoir que lui, *à la seule réserve d'un reste de privilége que lui accordait la nouvelle constitution, et qui, vraisemblablement, allait bientôt finir avec elle;* sacra depuis les constitutionnels de la Vaucluse et de l'Isère, vint renoncer à ses fonctions devant l'administration départementale le 1er décembre 1793, et là, se dépouillant de ses habits pontificaux, livra sa crosse, ses mitres, son calice, son vase aux saintes huiles, et toutes les autres marques de sa dignité, écrivit contre l'autorité de l'Église,

la discipline, les empêchemens du mariage, la célébration des fêtes, la loi du jeûne et de l'abstinence, se retira à Embrun, où il acheta, dit-on, sa tranquillité par une deuxième abjuration, revint en 1797 dans son diocèse, dont il parut vouloir reprendre la conduite sans rétracter aucune de ses erreurs, autorisa, dit-on, des changemens dans tous les rites, la langue vulgaire dans les offices, le mariage des prêtres, le divorce, enfin donna dans de telles aberrations et de tels excès, qu'il aliéna tout le monde, quitta son diocèse et se retira à Paris, d'où il ne se mêla plus de ses fonctions. Il avait refusé, en 1797, d'assister au concile des constitutionnels. On ne voit pas qu'il ait donné sa démission en 1801. M. l'archevêque de Vienne était chargé de l'administration du diocèse de Viviers, et avait établi à cet effet un conseil dont on assura que M. de Savines dénonça les membres après le 4 septembre 1797 (18 fructidor), et quelques-uns furent, en effet, déportés à l'Ile-de-Rhé. M. De Savines se rétracta depuis, et mourut à Embrun à la fin de 1814.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

(GRENOBLE.)

POUCHOT (Joseph), né à Grenoble en 1727, curé de Saint-Ferjus, sacré à Paris le 27 mai 1791, mort à Grenoble le 28 août 1792.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
REYMOND (Henri), né à Vienne en 1737, professeur de philosophie, curé constitutionnel de Saint-Georges de Vienne, sacré à Grenoble le 15 janvier 1793, adhéra à la deuxième encyclique, assista aux conciles, se joignit quelquefois aux réunis, démissionnaire en 1801, nommé évêque de Dijon après le concordat; mort subitement le 20 février 1820.	Dans les *Annales* de Desbois, t. 1, p. 497, on se plaint de sa négligence.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

(BELLEY.)

ROYER (Jean-Baptiste), né au diocèse d'Autun en 1733, chanoine, curé de Chavanne, diocèse de Saint-Claude, constituant, sacré à Paris le 3 avril 1791, conventionnel, déclara Louis XVI coupable, fut du comité des réunis après la terreur, travailla avec eux à ressusciter le parti par des écrits et des prédications, assista au concile de 1797, se fit nommer en 1798 évêque de la Seine, quoique les siens eussent déclaré ne pas approuver les translations, et dit, à cette occasion, qu'il ne voulait que suppléer à l'absence de M. de Juigné, qu'il était assuré d'entrer en communion avec le pape et d'opérer la réunion, installé à Paris le 15 août 1798. (Voyez PARIS.)	Il y eut deux élections faites pour remplacer Royer dans le département de l'Ain. Les élus refusèrent.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

(AUTUN.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
TALLEYRAND DE PÉRIGORD (Charles-Maurice), né à Paris en 1754, sacré évêque d'Autun le 4 janvier 1789, constituant, prêta le serment et donna sa démission entre les mains des électeurs de son département, pour entrer dans les emplois civils, sacra, le 24 février, assisté des évêques de Babylone et de Lydda, les premiers évêques constitutionnels Expilly et Marolles, fut par-là le père de cette église schismatique et la source d'où elle tira le caractère épiscopal, entra dans la carrière diplomatique; de retour en France, après la terreur, parvint au ministère, et se maria.	
GOUTTES (Jean-Louis), né à Tulles en 1739, curé d'Argilliers, diocèse de Béziers, constituant, sacré à Paris le 3 avril 1791, se distingua parmi le clergé patriote de l'assemblée constituante, traduit devant le tribunal révolutionnaire, mis à mort à Paris pendant la terreur le 26 mars 1794.	
POULARD (Thomas-Juste), né à Dieppe en 1754, curé des Vertus, près Paris, très-dévoué au parti constitutionnel, assista au concile de 1797 comme député de la Haute-Marne, où on ne le connaissait pas, élu depuis évêque de Saône-et-Loire, où on ne le connaissait pas davantage, sacré à Lyon le 14 juin 1801, est le dernier des évêques constitutionnels; démissionnaire quatre mois après.	

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

(CHAMBÉRY.)

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
PANISSET (François-Thérèse), né en Savoie en. . . . . . , curé de Saint-Pierre d'Albigny, au diocèse de Chambéry, consentit, par les sollicitations de Grégoire, et malgré ses remords, à se laisser nommer évêque du Mont-Blanc, lorsque ce député vint révolutionner ce pays, et voulut y établir la constitution civile du clergé, déjà pourtant morte en France, écrivit pour la défense de son parti, sacré à Lyon le 7 avril 1793, abdiqua ses fonctions en 1794, lors de la persécution d'Albitte, reconnut ensuite que ce n'était là qu'une apostasie déguisée, écrivit à Rome pour se réconcilier avec le saint-siége, signa cependant encore la première encyclique, mais donna, le 22 février 1796, une déclaration et rétractation, où il déclarait se repentir de ses démarches schismatiques et scandaleuses, renoncer à son titre usurpé et rétracter tous les actes et écrits qu'il avait faits depuis 1793. Il envoya sa rétractation au pape, qui l'en félicita, et à quelques-uns des constitutionnels, dont la plupart furent peu touchés de cet exemple.	Il est remarquable qu'il n'y eut aucun décret de la Convention pour créer un évêché dans le Mont-Blanc. Ce fut Grégoire qui, de son chef, destitua les évêques de la Savoie, anéantit leurs siéges, et en créa un pour tout le département. Qui lui en avait donné le droit? Grégoire prétend, dans son compte rendu au concile de 1797, que lui et les autres rejetèrent l'adhésion de M. Panisset à la première encyclique, lorsqu'ils eurent appris par son propre aveu, qu'il avait apostasié pendant la terreur. L'évêque de Loir-et-Cher pourrait-il bien expliquer alors pourquoi ils reçurent les adhésions de Diot, de Lefessier.... qni n'avaient pas montré plus de constance que Panisset pendant la persécution, et qui ne témoignaient aucun repentir de leur apostasie?

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

Siéges ajoutés par le concile de 1797, dans son décret du 5 novembre.

MONT-TERRIBLE.

(PORENTRUY.)

Cet évêché n'eut point lieu, le département ayant été supprimé peu après; ce qui montre seul l'inconvénient de ces créations précipitées.

ALPES-MARITIMES.

(NICE.)

Le concile confirma la création des évêchés de Vaucluse et du Mont-Blanc. Ce dernier n'avait été érigé que par l'autorité de Grégoire.

Ce nouvel évêché ne fut point rempli.

Il créa aussi, pour les colonies, les évêchés suivans :

SAN-DOMINGO. — *Métropole.*

NORD. — *Le Cap.*

OUEST. — *Port-Liberté.*

CAPELLE (Antoine), curé au diocèse d'Alby, élu par le concile de 1797.

SUD. — *Les Cayes.*

MAUVIEL (Guillaume), né le 29 octobre 1747 à Fervaques, diocèse de Coutances, desservant de Noisi-le-Sec, au diocèse de Paris, devint secrétaire des *réunis* et un des rédacteurs des *Annales,* assista au concile de

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.
—	—

1767, comme député des Deux-Sèvres, y fut élu évêque des Cayes, sacré le 3 août 1800, partit avec l'expédition du général Le Clerc, résida presque toujours à San-Domingo, revint en France en 1806, et mourut près Sens en 1814. C'était un constitutionnel très-zélé, et il a beaucoup écrit en faveur de cette cause.

SAMANA.

LISSOIR (Jean-Rémacle), religieux prémontré, né à Bouillon le 12 février 1730, devint abbé régulier de la Val-Dieu en 1766, curé constitutionnel de Charleville en 1791, assista au concile de 1797 comme député des Ardennes, élu par le concile évêque de Samana, ne fut point sacré, n'assista point au concile de 1801, et obtint après le concordat une place d'aumônier aux Invalides, où il mourut le 13 mai 1806. On a de lui un abrégé du *Febronius* de Hontheim.

LA GUADELOUPE.

LA MARTINIQUE.

SAINTE-LUCIE.

CAYENNE.

JACQUEMIN (Nicolas), élu par le concile évêque de Cayenne, sacré le 4 février 1798, n'y alla pas, fut fait curé de Mézières après le concordat.

NOMS DES ÉVÊQUES.	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

ILE DE FRANCE.

ILE DE LA RÉUNION.

Ces deux derniers sont suffragans de Rennes.

Le concile mit les établissemens français d'Afrique sous la dépendance de l'évêque de la Loire-Inférieure.

FIN DU VINGT-NEUVIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ALPHABETIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06645 3690

